This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

# REVUE DU TARN

VINGTIÈME VOLUME

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

# REVUE

HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

# DÉPARTEMENT DU TARN

(ANCIEN PAYS D'ALBIGEOIS)

FONDÉE EN 1875 PAR M. ÉMILE JOLIBOIS

PUBLIÉE SOUS LA

**DIRECTION DE M. JULES JOLIBOIS**

ET SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

VINGT-HUITIÈME ANNÉE — VINGTIÈME VOLUME

2e SÉRIE — 12e ANNÉE

ALBI
IMPRIMERIE NOUGUIÈS
33, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 33

1903

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
362436
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1907 L

# QUELQUES NOTES

SUR LA

# FAUNE ICHTHYOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DU TARN

Dès l'origine du XIXe siècle, la zoologie apparaît sous un jour entièrement nouveau. Des recherches sur l'organisation de la plupart des grands types du Règne animal sont entreprises ; poursuivies avec ardeur, elles donnent à la science de magnifiques résultats.

Par leurs formes et leurs couleurs infiniment variées, par leur organisation spéciale, remarquablement modifiée à tant d'égards suivant les types, mais toujours merveilleusement adaptée à des conditions d'existence particulières, par leurs instincts encore trop imparfaitement connus, les Poissons fournissent des sujets d'observation du plus haut intérêt, au naturaliste, au philosophe, à quiconque a l'esprit assez élevé pour admirer ce qui est admirable dans la vie des êtres, à celui enfin qui est capable de comprendre que toute connaissance acquise dans le domaine de la nature est un bien apporté à la cause de la civilisation.

Cuvier a une part bien large dans ce mouvement scientifique, mais ce sont surtout les travaux de Geoffroy Saint-Hilaire, Duméril, Biot, Humboldt, Agassiz, Vogt, Richard Owen, etc., qui ont contribué d'une manière bien sensible aux progrès de l'ICHTHYOLOGIE.

Nous allons suivre l'exemple donné par MM. Vallot, Fournel, Holandre, Mauduy, Laporte, Aujubault, Godron, Thomas (1), etc., qui ont dressé l'inventaire des animaux de

(1) M. P. Thomas avait signalé, en 1881, treize espèces de poissons dans la rivière du Tarn et dans la partie comprise entre Albi et Saint-Sulpice. (*Mémorial de Gaillac, 30 avril 1881.*)

leur contrée, en donnant ici des notes sur la *Faune ichthyologique du Tarn*, qui remplaceront avantageusement le *Catalogue des Poissons du département du Tarn*, que nous avons publié en 1894, dans l'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES (1).

## Iº POISSONS OSSEUX

### Iº Ordre des Acanthoptérygiens

#### 1º Famille des Percides *(Percidæ)*

GENRE PERCHE (*Perca*).

La Perche de rivière *(Perca fluviatilis)*, vulg. : *Perche* ; nom patois : *Percot*, habite les eaux claires des fleuves, des rivières, et des lacs. La transparence de l'eau permet souvent au promeneur attentif de suivre de l'œil les mouvements gracieux et agiles de ce joli poisson, le plus beau parmi les espèces fluviatiles de notre pays, d'admirer ses délicates nuances et les reflets dorés qu'elles prennent lorsqu'elles sont éclairées par les rayons du soleil ; nuances relevées par la teinte noirâtre de bandes qui courent sur les blancs de l'animal, et par l'éclat du rouge de ses nageoires ventrales et anale.

La Perche a le corps ovalaire, un peu comprimé latéralement, couvert d'écailles de médiocre grandeur, qui sont autant de joyaux d'une incomparable perfection.

Chez ce poisson, la tête s'incline depuis la nuque jusqu'au museau, en présentant un front plat assez large. Les yeux situés au-dessous du front, arrondis avec l'iris d'un beau jaune d'or, ont une remarquable vivacité. Les mâchoires presque égales sont garnies de dents en velours, formant une large bande qui se rétrécit en arrière. Au palais, le vomer fait saillie, couvert sur un large espace de dents semblables ; de chaque côté, il y en a une longue rangée sur l'os palatin et l'on en trouve encore au pharynx

(1) CONGRÈS DE CAEN. — *Notes et Mémoires*, p.p. 656, 657, 658 et 659. *Paris, 1895.*

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

plusieurs plaques. Les narines ayant chacune deux orifices sont situées au devant des yeux. L'appareil operculaire est une sorte d'armature d'une remarquable élégance.

La première nageoire dorsale est formée de quinze rayons ; la seconde en possède quatorze ; les pectorales sont composées de quatorze rayons ; les ventrales ont sept rayons et l'anale ne dépasse pas dix rayons. La plupart des nageoires sont pour la Perche de puissants instruments de défense.

Ce poisson atteint ordinairement le poids d'un kilog. et la longueur de 0 m. 30 à 0 m. 40. Cependant on cite des Perches de 2 kilog. 500 à 4 kilog. 500 et d'une longueur de 0 m. 60 ; mais ce sont là de rares exceptions.

La Perche, qui est très vorace, s'apprivoise avec une extrême facilité ; elle a une chair délicate et une saveur agréable, aussi Ausone affirme qu'elle fait les délices des tables.

Il y a quelques années que l'Administration fit jeter une assez grande quantité de Perchettes dans la partie de la rivière d'Agoût, comprise entre Lavaur et Saint-Sulpice, pour tenter l'acclimatation de cet excellent poisson. L'année dernière on a apporté à M. le docteur Gouzy, maire de Giroussens, de belles Perches qui pesaient 1 kilog. 500.

### 2° Famille des Cottides (*Cottidæ*)

#### Genre Chabot (*Cottus*)

Le Chabot de rivière (*Cottus gobio*), vulg : *Meunier*, *Chavanne*, *Caboche*, *Tête d'Aze*, *Testard*, *Testu* ; noms patois : *Ase*, *Cabot*, *Caboulat*, *Cabaou*, qui, dans ses plus belles proportions ne dépasse guère 0m 14, se reconnaît facilement à sa forme large en avant, mince vers la queue ; à sa peau absolument nue, c'est-à-dire sans aucun vestige d'écailles, molle et un peu visqueuse ; à la couleur grisâtre de son corps, élégamment rehaussé de bandes et de taches irrégulières d'un brun foncé ; à sa tête volumineuse et déprimée ; à ses machoires garnies d'une large bande de dents en velours très fines, à son préopercule brun foncé portant une seule pointe recourbée vers le haut, sous laquelle

existe une très petite dent cachée sous la peau ; à ses deux nageoires dorsales assez faiblement unies pour rester très distinctes et à ses ventrales composées seulement de trois ou quatre rayons. La nageoire anale ayant douze rayons.

Le Chabot est doué d'une grande agilité et s'élance comme un trait sur sa proie. Les petits poissons, les insectes et les larves forment son alimentation habituelle. La vie et les mœurs de ce petit poisson ne sont pas encore parfaitement connues.

Le Chabot est peu recherché comme aliment, sans doute à cause de sa petite taille ; car la qualité de sa chair qui, par la cuisson, devient rouge comme celle du Saumon, a un aspect fort appétissant.

Commun dans presque toutes les riviéres du Tarn et dans le bassin de Saint-Ferréol.

### 3° Famille des Blenniides (*Blenniida*)

#### Genre Blennie (*Blennius*)

La Blennie Cagnette (*Blennius sujeflanus*) ; vulg. *Babeuse*, *Cagnota* ; nom patois : *Loup*, qui ne dépasse pas 0m 10, est un animal d'une physionomie étrange, dont l'aspect n'a rien que d'agréable. Un corps arrondi sur les flancs recouvert par une peau luisante, bariolée de taches obscures sur un fond d'une couleur assez vive ; une tête massive brusquement abaissée en avant, la crête occipitale étroite et atténuée vers le front, le museau obtus, les lèvres charnues, la bouche dont la machoire supérieure est garnie de vingt-deux dents comparables à des incisives et deux canines et dont la mâchoire inférieure possède seize incisives et deux canines ; un œil à iris vert et à prunelle noire surmonté d'un appendice frangé comme un petit panache, donnent à ce poisson un caractère spécial et un aspect attrayant de nature à exciter la curiosité d'un observateur même assez superficiel. La nageoire dorsale occupe presque toute la longueur du corps. Les nageoires pectorales sont formées de quatorze rayons ; les ventrales n'ont que trois rayons ; l'anale a dix-huit rayons et la caudale possède seize rayons.

La Blennie a été signalée dans la rivière du Tarn par

M. le docteur P. Thomas, de Gaillac. Nous l'avons retrouvée dans le Canal du Midi, à Castelnaudary. C'est vers le mois de mai que l'on prend ce poisson dans notre département, où il se montre toujours assez rare. Nous ne savons rien relativement à son régime ; l'inspection de l'estomac de plusieurs individus ne nous a pas suffisamment éclairé à cet égard.

## IIe Ordre des Malacoptérygiens

### 1° Famille des Galides (*Galidæ*)

#### Genre Lote (*Lota*)

La Lote commune (*Lota vulgaris*) ; vulg. : *Barbotte;* nom patois : *Enguialou*, est de tous les poissons de nos cours d'eau l'un des plus curieux par son aspect. Son corps qui est fort allongé, imprégné de mucilage pendant sa vie et recouvert de petites écailles, est d'un vert olivâtre avec des taches d'un brun verdâtre foncé. Sa tête est déprimée et fort large en dessus, avec des mâchoires égales et arrondies ; ses yeux d'un vert doré sont très saillants et placés au niveau du front. L'unique appendice charnu tombant de la mâchoire inférieure contribue encore à donner à la tête une physionomie étrange et ressemble à celle du chat ou de la loutre. Deux nageoires dorsales, trois ventrales ; les pectorales arrondies ; l'anale remarquable par son extrême longueur et la caudale est formée d'une quarantaine de rayons.

La Lote ne dépasse guère 0 m. 30 à 0 m. 50. On assure pourtant qu'on en trouve ayant 1 mètre de longueur et pesant 3 à 4 kilog. Ce poisson est un des plus voraces de nos rivières et consomme une grande quantité de vers, des insectes, des mollusques, des œufs, etc. ; il se tient ordinairement au fond de l'eau blotti dans des trous et attire les petits animaux en agitant son barbillon. Il reste caché pendant le jour ; aussi les pêcheurs assurent-ils qu'on ne le prend presque jamais que la nuit.

La Lote est fort estimée pour la table ; son foie très volumineux est réputé un objet de délices pour les gourmands.

Elle est très commune dans la rivière du Tarn, au-dessus d'Albi et dans tous les cours d'eau qui traversent la montagne.

### 2° Famille des Cyprinides (*Cyprinidæ*).

#### 1° Genre Loche (*Cobitis*)

1° La Loche franche (*Cobitis barbata*) ; vulg. *Moutelle* ; nom patois : *La Moustachudo*, est connu de tout le monde ; c'est le petit poisson que les amateurs se plaisent à entretenir dans des vases ou des bocaux de cristal pour le plaisir d'épier ses mouvements gracieux et agiles, de voir son corps verdâtre si bien taché de brun noir, miroitant de reflets dorés lorsque la lumière joue à sa surface, ou encore, de posséder un baromètre vivant, car la Loche monte, en effet, vers la surface de l'eau, si l'orage se fait sentir.

La peau de ce poisson, enduite de mucosité, renferme de petites écailles. Sa tête est massive et sa bouche est accompagnée de six barbillons ou appendices charnus qui servent à l'animal à fouiller dans la vase et à saisir les insectes et les vers dont il fait sa nourriture ; son œil très petit a l'iris bleuâtre. Les nageoires sont petites et arrondies ; la dorsale s'élève au milieu du dos ; les pectorales de forme ovalaire ont quatorze rayons et les ventrales en ont huit.

La Loche franche qui mesure $0^m08$ à $0^m10$ de long est très craintive, elle se réfugie habituellement sous les pierres ou entre les roches. Sa nourriture consiste surtout en insectes, en vers, en petits mollusques, qu'elle attire à l'aide de ses barbillons. Sa chair grasse, délicate, est fort estimée ; aussi dans certaines contrées on engraisse les Loches dans des canaux et les viviers avec du sang caillé.

Assez commune dans les rivières du Tarn et de l'Agoût ; commune dans les ruisseaux.

2° La Loche de rivière (*Cobitis Tœnia*) ; vulg. : *Moutelle* ; nom patois : *Garlesco*, est très élégante par ses formes, par ses couleurs et par ses mouvements.

Ce poisson, très comprimé latéralement, est surtout remarquable par son aspect rubané, par sa jolie coloration et par les taches brunes ou noirâtres qui sont disséminées sur

sa tête et sur son dos. La tête s'abaisse du sommet à l'extrémité du museau, en décrivant une courbe assez prononcée. Sa bouche est munie de six barbillons, ses yeux sont petits et saillants : au-dessous de l'œil on remarque dans une fissure de la peau une épine mobile qui sert d'arme défensive à l'animal. Ajoutons que la nageoire dorsale s'élève au milieu du dos comme une petite voile. Les nageoires pectorales, ventrales et anales sont couvertes de fines mouchetures noirâtres.

La Loche de rivière se tient dans les eaux courantes et se nourrit de vers, d'insectes et de petits mollusques : elle est plus rare que la Loche franche et n'a pas pour les gourmets le même attrait que cette dernière ; celle-ci, très mince, passe pour être coriace et fort désagréable à manger à cause de ses fines arêtes. C'est une raison pour qu'on s'en soit beaucoup moins occupé. Aussi les habitudes de la Loche de rivière sont bien peu connues.

Ce petit poisson, qui mesure de $0^{m}06$ à $0^{m}08$, est rare dans les rivières du Tarn, mais il se montre assez communément dans quelques ruisseaux de notre département.

### 2° Genre Goujon (*Gobio*)

Le Goujon de rivière (*Gobio fluviatilis*) : vulg. *Goujon* ; noms patois : *Trégan*, *Trégou*, *Trigan*, est très connu dans notre département. Sa renommée du reste est européenne, car une friture de Goujon est réputée partout un mets délicieux. Galien, le vieux médecin Grec et Ausone, le chantre de la Moselle, ont également parlé en termes élogieux de ce petit poisson.

Le Goujon se distingue facilement des autres espèces animales par son corps allongé, recouvert d'écailles et très agréablement nuancé d'un jaune fauve avec taches d'un brun noirâtre. Il a une tête à large front, avec museau épais et obtus ; la bouche porte de chaque côté un barbillon très développé ; ses yeux ont l'iris jaune en haut et argenté en bas avec un cercle d'un jaune vif autour de la pupille. La nageoire dorsale est placée en avant des ventrales ; l'anale a neuf rayons et la caudale dix-neuf.

Ces poissons paraissent avoir un remarquable instinct de sociabilité ; ils vont en troupes à toutes les époques de l'année. Leur nourriture se compose de vers, d'insectes et de petits mollusques qu'ils cherchent au fond de l'eau en remuant les graviers.

Les Goujons, qui recherchent les eaux courantes, claires et peu profondes, abondent dans toutes les rivières du Tarn. Ils sont également très communs dans le bassin de Saint-Ferréol. En Auvergne, ces poissons atteignent 0m14 de longueur.

M. Blanchard cite une croyance assez étrange et qui paraît fort enracinée chez les pêcheurs de plusieurs localités, c'est que le Goujon donne naissance à l'Anguille. Dans leur simplicité, les pêcheurs prennent pour de jeunes Anguilles, des vers intestinaux de forme allongée, des Filaires (*Filaria ovata*), qui, logés dans la cavité abdominale, se montrent en se tortillant lorsqu'on vient à ouvrir le ventre du poisson.

### 3e Genre Barbeau (*Barbus*)

Le Barbeau commun (*Barbus fluviatilis*) ; vulg. *Barbet*, *Barbillon* ; nom patois : *Barbéou*, est doué d'une forme élégante, des plus favorables à une natation rapide. Son corps long, étroit, est d'une couleur grise olivâtre ou bleuâtre avec reflets métalliques ; le ventre est d'un blanc nacré et sur les joues, des tons dorés acquièrent surtout un remarquable éclat. Des écailles assez petites couvrent tout le corps de ce poisson, à l'exception de la région pectorale.

La tête du Barbeau commun est effilée ; la lèvre supérieure étant très charnue et fort avancée, la bouche s'ouvre tout à fait ; ses yeux assez petits ont l'iris en dessous d'un jaune d'or pâle. Un rayon osseux denticulé se montre en avant de la nageoire dorsale ; la nageoire anale n'en présente pas. La nageoire dorsale s'élève vers le milieu du corps, s'abaissant en arrière et formant comme une voile dont le sommet décrit une élégante courbe concave. Les nageoires pectorales sont petites ; les ventrales ovalaires et l'anale est située très en arrière.

Le Barbeau se nourrit de vers, d'insectes, de mollusques et de substances végétales et animales en décomposition, qu'il cherche au fond de l'eau à l'aide de ses barbillons.

Ce poisson est extrêmement craintif ; il aime les rivières coulant sur un fond de gravier et parsemées de pierres ; pendant l'hiver, il se blottit dans des cavités ou sous des abris ; il s'engourdit alors si bien que des plongeurs habiles parviennent à le prendre à la main dans son gîte.

Le Barbeau est un assez bon poisson ; ses œufs sont réputés dangereux, cependant Bloch, le célèbre ichthyologiste, a plusieurs fois consommé des œufs de Barbeaux sans en avoir ressenti aucun fâcheux effet. Mais voici qu'à Pouzolles (Hérault) la famille Martin vient d'être victime d'un empoisonnement occasionné par les œufs du Barbeau.

Ce poisson atteint de grandes dimensions ; on voit assez fréquemment sur les marchés de Gaillac, Albi, Castres et Lavaur, des individus du poids de 2 à 4 kilog. et d'une longueur de $0^m60$ à $0^m65$ cent. En 1895, M. Lebreton, qui pêchait à l'épervier, un peu au-dessous du pont du chemin de fer, à Albi, a été assez heureux pour ramener dans son filet un Barbeau qui mesurait $0^m75$ de longueur, sur $0^m25$ dans sa plus grande largeur et qui pesait 5 kilog. 200 gr. En 1880, un pêcheur prit un Barbeau dans le Tarn à Gaillac qui pesait 8 kilog. 500 gr.

Très commun dans toutes les rivières du département et dans le bassin de Saint-Ferréol.

### 4° Genre Tanche (*Tinca*)

La Tanche commune (*Tinca vulgaris*), vulg. *Tanche* ; nom patois : *Tenco*, ressemble dans sa forme générale à la Carpe.

Le corps de ce poisson est revêtu d'une épaisse membrane épithéliale, qui laisse voir des écailles par transparence d'un brun verdâtre à reflets dorés, offrant néanmoins un éclat métallique plus ou moins prononcé. La bouche possède deux barbillons courts et l'œil a une vivacité remarquable, l'iris étant d'un beau rouge doré. Les parties inférieures du corps sont d'un blanc jaunâtre un peu métallique et une teinte rosée se manifeste sur les lèvres

et dans l'aisselle des nageoires. Ces dernières sont de dimensions très médiocres.

La Tanche, qui est habituellement couverte de mucus qui s'échappe par les orifices des canaux mucipares qui sont situés sur sa tête, se nourrit de végétaux, d'insectes et de mollusques.

Ce poisson à l'âge de six ou sept ans arrive à peser 3 à 4 kilog. Il peut passer une journée entière hors de l'eau sans périr. Il est peu estimé de nos jours, à cause de la quantité de ses arêtes et de sa chair fade ayant souvent un goût de vase très prononcé.

La Tanche est rare dans les rivières du Tarn. M. Thomas affirme que tous les pêcheurs réunis de Gaillac n'en prennent peut-être pas cinq par an. On la rencontre fréquemment dans le bassin de Saint-Ferréol.

### 5° Genre Carpe (*Cyprinus*)

La Carpe commune (*Cyprinus carpis*), vulg. *Carpe* ; noms patois : *Carpo*, *Escarpo*, vit partout. Elle tient tant à l'existence qu'elle semble subir avec une indifférence parfaite toutes les conditions qui lui sont imposées.

Ce poisson paraît être originaire de l'Asie mineure et de l'Europe méridionale et orientale. Il a le corps large, comprimé latéralement, avec le dos plus ou moins voûté vers la partie antérieure et abaissé ensuite vers la tête. La bouche est petite et accompagnée de chaque côté de deux appendices charnus. L'opercule est toujours assez fortement strié et les écailles sont grandes. La nageoire dorsale est très longue ; les nageoires ventrales ont dix à onze rayons et l'anale est courte. La couleur générale de ce poisson est d'un vert brunâtre assez clair, avec reflets bleuâtres et teinte dorée sur les côtés.

La Carpe se nourrit de débris de végétaux, de vase chargée de substances organiques ; elle paraît préférer des eaux troubles et stagnantes, aux eaux courantes.

Ce poisson ne constitue pas un mets des plus exquis, mais il atteint une forte taille et la quantité remplace la qualité.

La Carpe est très commune dans les rivières du Tarn et de l'Agoût. Les meilleures sont celles qui viennent dans la rivière de l'Aveyron.

M. Millet affirme qu'on a pêché, il y a quelques années, dans cette dernière rivière, à Bruniquel, une carpe qui pesait 17 kilog. 500. Les Carpes du bassin de Saint-Ferréol ont donné d'excellents résultats comme alimentation, reproduction et développement, car au bout de sept années de séjour dans le bassin, la grosseur des carpillons atteignait déjà sept à huit livres et leur chair délicieuse était rosée comme celle du Saumon.

Il n'y a plus en France des Carpes séculaires. Celles de Fontainebleau, de Chantilly, etc., ont été depuis longtemps mangées par le peuple dans une foule de circonstances.

De tous les poissons de nos eaux douces, la Carpe est celui qui offre le plus de variations, non seulement dans les couleurs, mais aussi dans les formes ; il est devenu presque *domestique*. Ces variétés ont été considérées par plusieurs auteurs comme autant d'espèces particulières. D'autres présentent des cas tératologiques très intéressants, comme la *Carpe à tête de Dauphin*.

### 6e Genre Cyprinopsis (*Cyprinopsis*).

Le Cyprinopsis doré (*Cyprinopsis auratus*) ; vulg. *Dorade de la Chine*, *Poisson rouge ;* noms patois : *Peis routje*, *Peis daourat*, *Carpo routjo*, est originaire de la Chine. Les premiers que l'on vit en France furent reçus à Lorient par les directeurs de la Compagnie des Indes, qui en firent présent à madame de Pompadour. Aujourd'hui c'est un animal parfaitement acclimaté qui vit et se multiplie comme les espèces indigènes dans les mares et dans plusieurs de nos rivières, mais alors ses magnifiques couleurs rouges à reflets dorés disparaissent pour prendre les nuances brunes et verdâtres de la Carpe. On le voit surtout emprisonné dans des vases élégants pour contribuer à l'ornementation des vestibules et même des appartements.

Ce poisson, de forme oblongue, a le corps assez épais. Sa tête est massive et ses mâchoires égales. Il possède un oper-

cule strié et de grandes écailles arrondies. Sa nageoire dorsale est longue et sa nageoire anale courte.

Le Cyprien rouge vit de substances végétales aussi bien que de vers ou d'insectes. On le nourrit dans les vases avec de la mie de pain et quelques débris de table.

### 7° Genre Bouvière (*Rhodeus*)

La Bouvière commune (*Rhodeus amarus*), vulg. : *Péteuse ;* nom patois : *Garlesco*, est un très gentil poisson qui est assez commun dans nos rivières et que l'on prendrait volontiers pour une petite carpe.

La tête de ce poisson est courte avec le museau obtus et l'œil assez grand. Son corps est couvert d'écailles fort grandes, très larges et peu allongées, de sorte qu'elles figurent des losanges. Les parties supérieures de la tête et du corps sont d'un brun verdâtre, avec les côtés et la région ventrale argentés ; une longue bande verdâtre ou noirâtre règne sur la partie moyenne des flancs. Les nageoires pectorales, ventrales, anale et caudale ont une coloration d'un jaune rougeâtre, tandis que la dorsale, d'un ton enfumé, présente une bande transversale claire. Au mois de mai, le corps du mâle prend les teintes bleues de l'acier poli passant au violet intense ; la poitrine et la région ventrale passent au jaune orange avec les nageoires dorsales et l'anale qui deviennent rouges avec des marques noires. La Bouvière mâle est alors un des poissons les mieux parés.

La Bouvière, dont la présence a été signalée dans notre département en 1841 par M. Poumarède, juge d'instruction à Gaillac, est un petit poisson de $0^{m}05$ à $0^{m}06$, qui vit dans les rivières dont le fond est couvert de sable et de gravier. Comme sa chair passe pour être amère, il est dédaigné des pêcheurs de nos contrées, car nous ne l'avons jamais rencontré sur les marchés de notre département.

### 8° Genre Brême (*Abranis*)

La Brême commune (*Abranis brama*) : vulg. : *Brame* : nom patois : *Brama*, a le corps comprimé latéralement et très large par rapport à la longueur. D'un blanc d'argent

très finement pointillé de noir sur les côtés et les régions inférieures, toutes les parties supérieures sont d'un gris bleuâtre ou verdâtre plus ou moins intense, avec les nageoires d'un gris bleuâtre sablé de noir. Les écailles sont grandes, beaucoup plus larges que longues ; elles ont leur bord basilaire faiblement et irrégulièrement festonné.

La tête de ce poisson, continuellement imprégnée de mucosité, est petite, le museau obtus, la bouche peu fendue, l'œil assez grand et l'iris d'un jaune d'or est maculé d'une tache noire. La nageoire dorsale, étroite à sa base, possède douze rayons ; les nageoires pectorales ont seize rayons ; les ventrales, dix rayons ; l'anale en a trois simples dont le premier très petit et vingt-deux à vingt-huit rameaux.

La Brême, qui peut atteindre dans ses plus belles proportions la longueur d'environ 0m60 et le poids de 3 à 4 kilog., forme d'assez nombreuses variétés. Elle se nourrit de substances végétales et d'animaux aquatiques. Sa chair qui n'a aucun goût désagréable et qui se vend sur le marché de Toulouse à un prix modique, ne doit pas être dédaignée.

Nous pensons que les rares Brêmes qui ont été signalées, en 1840, par M. Poumarède dans la rivière du Tarn, devaient provenir de la Garonne où cette espèce se montre communément.

### 9° Genre Ablette (*Alburnus*)

L'Ablette commune (*Alburnus lucidus*); vulg. *Abbe*, *Blanchet* ; noms patois : *Albo*, *Nablo*, est très connue des pêcheurs à la ligne.

Le corps de ce petit poisson, qui dépasse rarement la longueur de 0m15, est assez effilé et comprimé latéralement. Il séduit les regards par l'éclat métallique de ses écailles qui passent insensiblement du vert au blanc d'argent. L'iris est également argenté. La bouche est grande relativement à la dimension de la tête. Les nageoires du dos et de la queue ont une teinte grisâtre un peu lavée de jaune orangé.

L'Ablette commune varie dans sa taille ; elle vit souvent en grandes troupes, nageant près de la surface de l'eau ; elle est très vorace et se nourrit de petits animaux et de

substances végétales. Le goût fade de sa chair fait rejeter ce poisson pour la table.

Le magnifique vêtement d'argent qui est la parure de l'Ablette a si bien attiré l'attention qu'il a pris un rôle dans l'industrie. Tout le monde sait que les brillantes écailles de ce poisson fournissent le produit connu sous le nom *d'essence d'Orient* employé à la fabrication des fausses perles. La valeur des écailles varie de 20 à 24 francs le kilogramme.

Commune surtout dans la rivière du Tarn et les petits ruisseaux qui s'y jettent.

### 10° Genre Gardon (*Leuciscus*)

Le Gardon commun (*Leuciscus rutilus*) ; vulg : *Gardon blanc*, *Rossette* ; noms patois : *Blanchaille*, *Rousso*, dans sa forme la plus ordinaire a le dos assez fortement élevé et d'une courbe à peu près régulière. Ses couleurs sont souvent très vives. Le dessus du corps est d'un vert foncé à reflets dorés ou irisés, quelquefois d'un bleu magnifique ; les côtés sont argentés avec taches brunes ; le ventre est d'un blanc d'argent ; les nageoires sont brunâtres et d'un rouge éclatant suivant les époques de l'année et les conditions d'existence. La nageoire dorsale s'élève exactement au-dessus des ventrales, ayant, d'une manière presque constante, trois rayons simples et dix rayons rameux, rarement onze.

Chez ce poisson, la tête est assez forte, avec le museau arrondi, la bouche petite, l'œil grand avec l'iris d'un rouge doré. Les écailles sont bien caractéristiques. Les dents pharyngiennes du Gardon sont presque toujours au nombre de cinq de chaque côté.

Ce poisson blanc, qui atteint de 25 à 30 centimètres de longueur, est un des plus communs dans les rivières et en même temps l'un des moins estimés pour la table, à cause du goût fade de sa chair. Il se nourrit de substances végétales, de vers et d'insectes. Les Gardons nagent souvent par troupes dans des eaux peu profondes, dont le courant n'est pas très rapide.

Ce poisson, dont la présence dans la rivière du Tarn a

été signalée par M. Poumarède, présente plusieurs variétés que l'on distingue facilement à cause de la couleur du corps de l'animal.

### 11e Genre Chevaine (*Squalius*).

1° La Chevaine (*Squalius cephalus*) ; vulg. : *Chevanne*, *Meunier* ; noms patois : *Cabos*, *Cabot*, *Cabouilhat*, *Caboulhat*, *Chabot*, est un des poissons blancs qui atteignent les plus fortes dimensions.

La Chevaine se fait remarquer par sa forme oblongue et pleine d'élégance ; par ses grandes écailles qui se trouvent exactement appliquées les unes sur les autres ; par sa tête massive avec le front large et aplati, le museau court et épais, la bouche grande, l'œil petit avec l'iris bronzé sur le haut, argenté vers le bas et la pupille entourée d'un cercle jaune-citron. Pas de barbillons. Les dents pharyngiennes de la Chevaine sont longues, comprimées et terminées en un crochet courbé en dessus.

Ce poisson est resplendissant comme l'argent, tandis que les parties supérieures du corps et la tête sont bronzées à reflets métalliques verts ou bleuâtres avec les nageoires pectorales, ventrales et anale plus ou moins rouges.

La Chevaine est douée d'une grande voracité, et comme elle n'est pas fort estimée pour la table, on ne peut guère désirer la voir se multiplier en trop grande abondance. Elle consomme des substances végétales et des animaux de toutes sortes, vers, insectes, mollusques, rats d'eau, etc.

Ce poisson peut atteindre d'assez fortes dimensions ; dans la rivière du Tarn, entre Albi et Saint-Sulpice, on prend souvent des individus d'une longueur de $0^m$ 50 à $0^m$ 60 et du poids de 3 à 4 kilog. ; ses œufs sont suspects.

2° La Vandoise commune (*Squalius leuciscus*) : vulg. *Vandoise*, *Dard* ; noms patois : *Brillo* et *Brigno*, à Montauban ; *Brilho*, à Cordes et à Bruniquel ; *Goffio*, à Lavaur et à Castres ; *Soffio*, à Gaillac et à Castres ; *Brigno*, à Castres, a une forme allongée et amincie aux deux extrémités, aussi elle nage avec une grande vélocité. Son dos, souvent d'un gris verdâtre uniforme, se colore chez beaucoup d'individus

d'une magnifique teinte bleue. Les côtés du ventre sont tantôt jaunâtres et tantôt blancs. L'œil a l'iris argenté ; les nageoires dorsale et caudale sont d'un gris noirâtre, tandis que les nageoires inférieures sont jaunâtres et souvent teintées d'orange vif. Les écailles sont pointillées de brun à leur base. Les dents pharyngiennes sont plus épaisses que chez les Chevaines.

La Vandoise, qui est plus commune que la Chevaine, offre bien des variétés qui consistent principalement dans la hauteur du corps et dans la coloration.

Ce poisson, dont la taille n'excède pas 0m 20 à 0m 25 et dont le poids ne dépasse pas 1 kilog., vit dans les eaux claires et limpides des rivières du Tarn, de l'Agoût, de l'Aveyron, etc. Sa chair mollasse est peu estimée en été ; ses œufs sont suspects.

### 12° Genre Vairon (*Phoxius*)

Le Vairon commun (*Phoxius lævis*) : vulg. : *Vairon* ; noms patois : *Bergne*, *Bergnole*, *Vergnole*, *Roujèyro*, *Roussairolo*, *Roulsole*, *Roussolo*, *Roustol*, *Peïs de Riou*, abonde dans toutes les rivières, dans les ruisseaux herbeux et dans les mares du département du Tarn.

Le corps du Vairon est arrondi sur les côtés et tout couvert de petites écailles. Il a le dos verdâtre ou bronzé et les parties inférieures grisâtres ; mais au printemps il se montre tout paré des plus magnifiques couleurs bleue et rouge écarlate. Il a le museau épais, arrondi et la machoire supérieure à peine saillante sur l'inférieure. La nageoire dorsale, assez grande, est située un peu en arrière de l'insertion des ventrales, elle est composée de trois rayons simples et de sept rayons rameux, l'anale possède le même nombre de rayons.

La taille de ce poisson, que le peuple mange avec plaisir, ne dépasse jamais la longueur de 0m08 à 0m10. Il se nourrit de vers, d'insectes et de débris de toutes sortes ; il sert de pâture aux Truites et aux Carpes.

### 13° Genre Chondrostome (*Chondrostema*)

Le Chondrostome de Drême (Chondrostroma *Dremæi*),

vulg. : *Drême*, *Mulet* ; noms patois : *Sietje*, *Sietjo*, a les parties supérieures du corps d'un gris bleuâtre, avec une bande longitudinale située au dessus de la ligne latérale d'un ton un peu ardoisé : il a en outre des points noirâtres épars sur les écailles qui sont assez courtes. La joue et l'opercule sont parsemés de points assez confus. La nageoire dorsale est lavée de gris; les pectorales et l'anale sont ordinairement sablées de petits points noirâtres sur le trajet de leurs rayons.

La tête du Chondrostome est assez courte. Les dents pharyngiennes sont au nombre de six. Les nageoires dorsale et anale sont courtes à leur base et le nombre des rayons des nageoires est le même chez toutes les espèces.

Ce poisson est très commun dans nos rivières; les plus gros ne dépassent guère 1 kilog. Il est peu recherché pour la table.

### 3° Famille des Salmonides (*Salmonidæ*)

#### 1° Genre Saumon (*Salmo*)

L'Omble-Chevalier (*Salmo salvelinus*); vulg. *Chevalier*; nom patois : *Salmou*, très variable dans ses proportions, suivant l'âge, le sexe, les conditions d'existence qu'il a subies, a toujours le corps comprimé latéralement et plus ou moins élancé. Ses écailles sont très petites.

Ce poisson offre des teintes claires et fraîches d'un aspect fort agréable. Le plus souvent il est d'un gris de perle sur toutes les parties supérieures du corps et cette nuance passe insensiblement à la teinte argentée dans les régions inférieures où la couleur orangée rougeâtre se manifeste sur le ventre et la gorge pendant la saison d'hiver. Quelquefois il existe des taches blanchâtres ou d'un rouge pâle disséminées sur les côtés du corps.

L'Omble-Chevalier a la tête forte, abaissée en avant avec le museau large, un peu déprimé. La mâchoire supérieure est légèrement en saillie sur l'inférieure. Le vomer est garni de cinq à sept dents crochues ; l'œil est grand, l'opercule large. Chez cette espèce, la nageoire dorsale a neuf-dix rayons rameux et l'anale huit ou neuf à la suite des trois

rayons simples. Les nageoires pectorales et ventrales sont toujours plus longues chez les mâles que chez les femelles.

Ce poisson, qui atteint habituellement 0m 30 à 0m 40 de longueur, se nourrit particulièrement d'insectes et de petits crustacés. Il est très recherché pour la table à cause de sa chair grasse, blanche, douce, de bon goût et qui a du rapport avec celle de l'Anguille.

M. Ernest Barthe nous assure que ce poisson a été pêché à Gaillac. Ce doit être tout à fait accidentellement qu'on a pris l'Omble-Chevalier dans la rivière du Tarn, où sans doute il peut parfois se trouver entraîné par le courant, car ce poisson n'entre pas dans les rivières et ne quitte pas ordinairement les lacs de l'Europe Centrale.

### 2° Genre Truite (*Trutta*)

La Truite commune (*Trutta Fario*), vulg : *Truite* ; noms patois *Truito*, *Trujo*, *Troujo*, est assez commune dans les eaux courantes et limpides, qui descendent des montagnes du Tarn.

Le corps de ce poisson est médiocrement allongé et comprimé latéralement. Il est d'une teinte verte olivâtre passant au jaune sur les côtés et tout moucheté de taches noires et d'un rouge orangé, souvent circonscrites par un cercle bleuâtre. Les nageoires inférieures et la nageoire caudale sont ordinairement jaunâtres. Mais ces couleurs sont extrêmement variables selon l'âge et les localités. Aussi, il n'est pas de poisson qui se modifie avec plus de facilité que la Truite commune selon la nature du milieu dans lequel il se trouve.

Tout le corps chez la Truite est couvert de petites écailles.

La tête est épaisse, avec le museau large et l'œil grand ; les dents vomériennes formant d'ordinaire, au nombre de trois, quelquefois au nombre de quatre, une petite rangée transversale sur la pièce antérieure, sont disposées sur deux séries dans toute la longueur du corps de l'os. L'opercule est long et habituellement assez étroit.

Les eaux, les herbages, le fond, l'alimentation, exercent une influence marquée, non seulement sur la coloration,

mais aussi sur la taille, à quelques égards sur les formes, beaucoup sur la teinte de la chair. Cependant, personne jusqu'à présent n'a réussi à établir d'une manière satisfaisante par quelle cause les Truites ont dans telles localités, la chair blanche, ailleurs la couleur dite *Saumonée* ou *rosée*. Les montagnards du Tarn affirment que les Truites qui vivent dans les eaux *calcaires* sont Saumonées, tandis que celles qui habitent dans les eaux *schisteuses*, *gneissiques* et *granitiques* ont la chair blanche.

La Truite est d'une extrême voracité : elle est avide de vers et d'insectes et s'attaque même aux Vairons. Dans la belle saison c'est plaisir de voir ces poissons sauter pour happer au passage les insectes qui volent près de la surface de l'eau. C'est le meilleur poisson d'eau douce de nos contrées, car sa chair a un goût exquis.

Nous considérons les Truites du poids d'un kilog. comme d'assez beaux poissons, mais les individus de quatre, cinq, six kilog. sont fort rares aujourd'hui. Cependant, M. P. Thomas, de Gaillac, constate qu'on a pris une Truite dans la rivière du Tarn, à Rabastens, qui pesait 7 kilog. 500. Les Truites du Viaur et de toutes les rivières qui descendent des montagnes du Tarn sont excellentes.

### 4° Famille des Murénidées (*Muredinæ*)

#### Genre Anguille (*Anguilla*)

L'Anguille commune (*Anguilla vulgaris*) ; vulg : *Anguille* ; noms patois : *Enguilo*, *Enguialo*, *Enguialou*, *Endialo*, est un poisson bien connu de tout le monde. C'est un animal serpentiniforme et cylindrique qui se trouve à peu près dans toutes nos eaux douces, courantes et stagnantes. Sa couleur varie beaucoup et passe successivement d'un beau vert foncé à reflets métalliques au brun jaunâtre et au noir obscur. Les Anguilles présentent aussi des différences dans les formes de la tête qui sont assez constantes et qui ont été observées par les pêcheurs. C'est ainsi qu'il y a l'*Anguille à large bec*, l'*Anguille à bec moyen*, l'*Anguille à bec long*, l'*Anguille à bec oblong*.

Pendant les mois de mars et d'avril, des myriades de jeu-

nes Anguilles à peine plus grosses que des fils et auxquelles on donne les noms d'*Enguiletos*, d'*Enguilous*, de *Gimbalous* ou de *Rimbalous* remontent la rivière du Tarn, se tenant en masses compactes près des rives, et se dispersant bientôt dans tous les cours d'eau secondaires. C'est ce qu'on appelle la *montée des Anguilles*. Vers l'automne, ces poissons parvenus à une certaine taille redescendent à la mer, probablement pour ne plus rentrer dans les eaux douces.

Les Anguilles peuvent sortir de l'eau sans grave inconvénient ; elle voyagent même volontiers dans les prés humides. A raison de leur peau visqueuse et de la faible ouverture de l'ouie, l'eau ne s'échappant guère de leur *chambre branchiale*, ces poissons peuvent rester longtemps à l'air libre sans périr.

Les Anguilles s'enfoncent habituellement dans la vase. Ces poissons ont une vie fort longue ; ils sont d'une extrême voracité, mangeant des vers, des mollusques, etc...

Les qualités comestibles des Anguilles sont connues de tout le monde et sous le rapport commercial ce poisson a une importance de premier ordre.

Les Anguilles placées dans de bonnes conditions pour leur alimentation croissent rapidement et dans l'espace de quelques années, elles peuvent acquérir le poids de 3 à 4 kilog. En 1884 on a pêché dans l'Aveyron, à Bruniquel, une Anguille qui pesait 9 kilog. En 1862, le Viaur a donné au meunier du Moulin de Mirandol, une énorme Anguille qui pesait plus de 12 kilog. Ce magnifique poisson fut vendu à Albi.

L'Anguille est commune dans toutes les rivières du département du Tarn et dans le Bassin de Saint-Ferréol.

## IIe POISSONS CARTILAGINEUX

### IIIe Ordre des Cyclostomes

#### Famille des Pétromyzonides (*Petromyzonidæ*)

GENRE LAMPROIE (*Petromyzon*)

La Lamproie de Paner (*Petromyzon Planeri*), vulg. :

*Lamproie* ; noms patois : *Lamprèzo*, ne quitte jamais les eaux douces.

Ce poisson n'a pas dans le jeune âge les caractères de l'adulte, et il conserve les caractères du jeune âge jusqu'au moment où il a acquis à peu près toute sa croissance. A l'état de larve, c'est l'Ammocète brachiale (*Ammocœtes branchialis*) d'une foule d'auteurs, le *Lamprion* des pêcheurs. Les Lamproies passent au moins deux années à l'état de larve ; ce n'est qu'à leur troisième année que leur métamorphose s'accomplit. Parvenues à l'état adulte, elles ne tardent guère à effectuer leur ponte et périssent sans doute bientôt après cet acte accompli, car elles disparaissent des eaux où l'on continue à trouver des *Ammocètes*.

Les Lamproies, à l'âge adulte, s'agitent beaucoup, cherchant leur proie, ne redoutent en rien la lumière ; à l'état de larves, elles se cachent dans les endroits obscurs, sous les pierres, dans la vase, et redoutent le grand jour. Elles ne peuvent vivre que des corpuscules qui leur sont apportés par le courant, leur bouche ne leur permettant pas encore d'opérer une véritable succion.

La taille de la Lamproie de Planer ne dépasse pas 0 m. 20 à 0 m. 25 ; sa couleur est d'un brun olivâtre, d'un gris jaunâtre et d'un blanc argenté sur les diverses parties du corps, qui est cylindrique. La bouche ne présente qu'une seule rangée de dents obtuses à l'extrémité.

Ce poisson se tient ordinairement dans les ruisseaux peu profonds, au milieu des pierres où il rencontre les petits animaux dont il fait sa nourriture.

La Lamproie n'existe pas dans le Tarn à l'état spontané. En 1879 et 1881 on a jeté dans cette rivière en amont et en aval de Gaillac une certaine quantité de jeunes Lamproies dans le but de les y propager ; mais nous ne connaissons pas le résultat de cette expérience. Dans tous les cas ce poisson est assez rare dans la rivière du Tarn.

Telles sont les vingt-trois espèces de poissons dont nous avons constaté la présence dans les eaux douces de notre département. Ajoutons ici que le goût du poisson devint

extrême chez les Grecs et les Romains. Les Gaulois, au rapport de Pausidonius, consommaient également beaucoup de poissons. Depuis Hippocrate et Galien, les poissons sont regardés comme une excellente classe d'aliments. A cette époque, on n'ignorait pas plus qu'aujourd'hui, que les poissons chargés de leurs œufs et de leurs laitances, sont dans une condition de santé bien meilleure que ceux qui viennent de frayer. Chez les premiers la chair est succulente, agréable au goût ; chez les seconds, elle est sèche et d'un goût affadi.

Mais il est juste de convenir qu'aux yeux de la foule, les poissons n'ont d'importance qu'au point de vue économique ; il s'agit donc non seulement de conserver cette importance déjà si réduite de nos jours, mais encore de la développer ; car il y aurait là un élément de plus sur le marché qui ne pourrait que contribuer à accroître l'aisance de tous en faisant baisser le prix de la viande. Il est certain qu'au point de vue de la consommation alimentaire, la production en France ne répond pas encore aux besoins existants et on a beaucoup à faire pour réparer son insuffisance.

Alfred CARAVEN-CACHIN,
Lauréat de l'Institut.

# HISTOIRE DES RUES DU VIEIL ALBI

L'étude des noms de rue de nos petites villes méridionales ne manque pas d'intérêt; il est rare que, sous ces noms à physionomie bizarre et dont l'étymologie excite vainement la sagacité des esprits curieux, ne se cache pas un petit problème de philologie. Il faut être très familier avec l'histoire locale pour suivre, à travers les siècles, leurs successives transformations, et arriver à deviner, sous la forme actuelle, la forme primitive.

La ville de Gaillac (Tarn) possède une rue de l'*Anguille;* elle descend vers le Tarn. Rivière, anguille, les deux mots semblent être en relation de cause à effet. Pourtant ce serpent d'eau douce n'est pour rien dans la dénomination de cette rue. *Anguille* est une corruption de *mossen Guila*, ou mieux d'*en Guila*, un notable qui avait son habitation sur cette voie publique. De ces mots, quand le roman ne fut plus la langue officielle, on fit *Enguila* et *Enguilo* dans les premières années du XVIe siècle. Enfin lorsque se fut perdu le souvenir de l'origine du nom, on habilla *Enguilo* à la française, *Anguille;* un autre pas restait à faire et la rue *Anguille* devint la rue de l'*Anguille* (1).

Ces corruptions de noms romans sont très fréquentes; ainsi le nom primitif de la rue *Carlipa*, à Lavaur (Tarn), est *Cap le pas*. *Cap*, dans le patois vauréen, signifie vers, à; c'est le *ad* latin. On dit : *Baouc cap Britesto*, je vais à Briatexte. D'autre part, cette rue descend vers la partie

(1) Sans quitter Gaillac, voici une autre curieuse transformation. La tour *Palmata*, de sinistre mémoire, où, en 1568, furent égorgés les huguenots, était située dans la rue qu'habitait Paul Matha. Les Matha étaient de riches marchands originaires de Puycelsi, canton de Castelnau-de-Montmiral, arr. de Gaillac. Cf. Arch. départ., E 256.

du rempart disparu désignée sous le nom de *Pas* — tout à côté se trouvait la porte *dal Pas*. — *Carlipa* ne dit rien ; *Cap le Pas* est aveuglant de clarté. Par suite de quelle loi philologique *Cap le Pas* est-il devenu *Carlipa?* (1).

Nous connaissons, dans le vocabulaire Albigeois, une transformation de nom tout aussi originale. Le ruisseau qui servait de fossé à la ville s'appelle aujourd'hui *Monbidou*. Or, le vrai nom, le nom primitif, et combien caractéristique ! est *Bondidor* (2). Ce *Bondidor*, par la chute de *r*, devint *Bondido* qui se prononçait *Bondidou*. Peu à peu *M* prit la place de *B* et l'on eut *Mondidou* ; mais les deux dernières syllabes commençant par la même dentale sonnaient trop rudement à l'oreille, et, nouvel effet de la loi du moindre effort, on changea la première dentale en labiale ; de là *Monbidou*. Cette transformation se fit d'autant plus naturellement que la signification du nom primitif avait été oubliée.

L'étude des noms de rue d'Albi fournira un certain nombre de faits philologiques de cette nature. Il nous a paru intéressant de les relever. Une à une nous prendrons les rues du vieil Albi et nous les étudierons à ce point de vue spécial, sans négliger pourtant le côté historique. Pour plus de clarté nous suivrons les plans annexés à notre travail : plan Laroche, gravé par Chalmandrier et qui date des environs de 1785 (3), et plan actuel. Nous les diviserons en trois parties : Sud, Nord et Ouest, Nord et Est.

Nous aurions aimé suivre l'antique division de la ville en six gaches (4) ; malheureusement, bien que nous soyons

(1) Arch. comm. de Lavaur. *Reconnaissances au Roi de 1461*, non inventorié. — (2) « Lo venres que fo la vespra de S. Vincens, loguiey VII « efans per amassar la peyra del rieu de Bondidor ». *Comptes consulaires d'Albi (1359-1360)*, art. 2669. — (3) Il est, dans tous les cas, postérieur à 1784. C'est l'année de la démolition de l'église Saint-Julien, et cette église ne figure pas au plan. — (4) Verdusse, Vigan, Sainte-Martianne, Saint Affric, Saint-Etienne, les Combes. A propos du mot gache, *gacha*, il n'est pas inutile de rappeler la singulière extension de sens de ce mot. Sa signification primitive est guet, guetteur, tour de guet. Ce vocable en vint à désigner la portion de la ville, le quartier *guetté*, défendu par ses propres habitants. Le même phénomène s'est produit dans la langue d'oil où guet est synonyme de quartier.

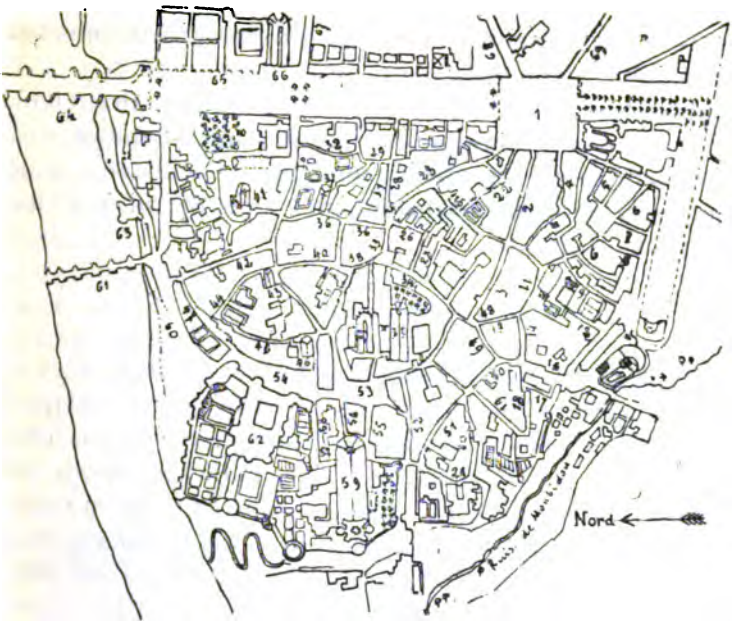


Plan Larcche.

Plan actuel.

familier avec les riches Archives communales d'Albi, nous n'y avons trouvé aucun document qui fixe exactement les limites de chaque gache.

On peut poser en principe que les noms de rue tirent leur origine soit de la présence d'un notable qui l'habitait, soit d'une particularité du terrain, soit enfin de l'existence d'un monument, d'un établissement, etc. Peu de rues d'Albi échappent à cette loi.

## SUD (1)

Le Vigan (**1**-*1*). — Les Albigeois l'appellent *lou Bigo*. C'est le centre, le nombril d'Albi. Ce plateau, dépourvu de tout ombrage, mais bordé de nombreux cafés, sert de promenade favorite aux habitants. Du Mège en fait le berceau d'Albi, l'ancienne capitale des *Albigenses;* d'après lui, il aurait existé, en outre du bourg du Vigan, une seconde ville, absolument indépendante d'Albi et qui s'étendait des bords du Tarn jusqu'à Saint-Salvi. Pour soutenir sa thèse, l'historien-archéologue s'appuie sur l'étymologie du nom et sur la présence, dans le sous-sol du plateau, de nombreuses monnaies et poteries romaines. L'histoire et la philologie donnent tort à Du Mège.

Il est admis par tous les historiens de l'Albigeois (2) que, pendant la période celtique, une peuplade était établie sur les berges du Tarn, entre les embouchures des deux ruisseaux de *Bondidor* et de Caussels. Dans l'ancienne Gaule, les chemins n'abondaient pas; il était donc naturel que nos ancêtres s'installassent près des rivières, ces chemins qui marchent. Les Romains s'y établirent à leur tour.

Or les objets gallo-romains, trouvés, en 1865, à deux mètres de profondeur sur l'emplacement du café Pontié, qui borde le côté nord du plateau, permettent d'affirmer que presque tous provenaient de fours pareils à ceux dont nous aurons l'occasion de parler, au cours de notre étude. Mais les fabriques de poteries se construisaient en

(1) Pour faciliter les recherches sur les deux plans, nous indiquons, à côté du nom de la rue que nous étudions, le n° sous lequel elle est désignée dans les deux plans. Le premier n°, en caractères gras, se réfère au plan actuel, le second, en caractères italiques, au plan Laroche. Les illustrations sont l'œuvre du jeune Raymond Lacroix, élève de l'Ecole nationale et spéciale des Beaux-Arts de Paris.

(2) Cf. notamment *Histoire du pays d'Albigeois*, par E. Jolibois, *Revue du Tarn*, vol. I et II, *passim*.

dehors de l'enceinte des villes. Par suite, au moment de l'invasion romaine, la cité albigeoise ne s'étendait pas jusqu'au plateau du Vigan. Ce sont, sans doute, ces fabriques de poterie qui ont donné naissance à ce *Vicus* (1). Le mot *Vica* ou *Viga* dérive certainement de *vicus* ; il n'apparaît, dans les documents albigeois connus, qu'en 1190 ; l'évêque Guilhem Petri Valterus donne aux recteurs et aux frères de l'hôpital *de Vicano* l'autorisation de construire une chapelle (2).

L'argument philologique a moins de valeur encore. Pour les besoins de la cause, Du Mège a fait une seule expression des deux mots *al Biga*, Albiga, capitale des *Albigenses*. Il oubliait que *al* est l'article, et que *Biga*, dans la vieille langue romane, s'écrit *Viga*.

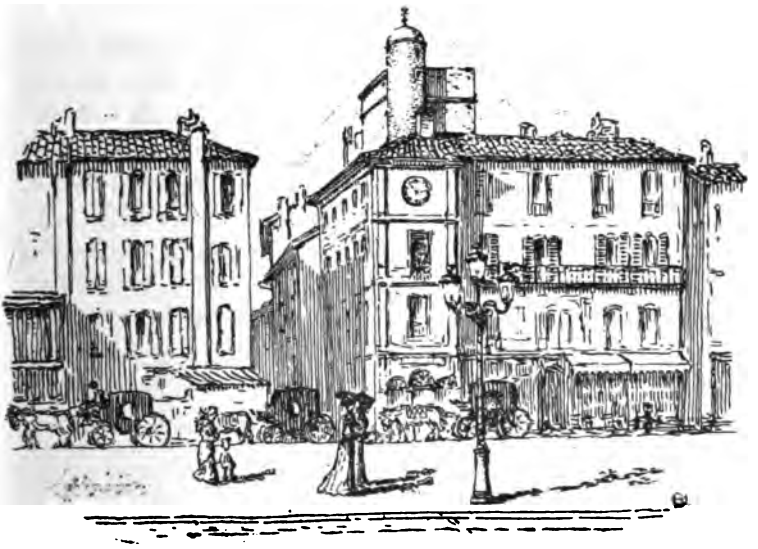

Place du Vigan.

*Le Vigan* couvre une partie de l'ancien fossé de la ville ; il avait donné son nom à une des portes percées dans le rempart.

Les registres des lausimes de Saint-Salvi nous permettent de faire revivre presque la physionomie de ce plateau du *Vigan* au XIVe siècle. Dans celui de 1355, on lit : « A vos Peire Viguier, selclier d'Albi

(1) Cf. *Découverte d'antiquités Gallo-Romaines, à Albi*, par E. Jolibois, *Annuaire du Tarn*, 1866, pp. 326-27. — (2) *Histoire de Languedoc*, édition Privat, VIII, col. 406.

« [donam e lausam] lo vostre osdal de la porta del Viga que s' te..... « ab las doas carieiras ». Ramond Garrigues, dont nous aurons l'occasion de parler, était tenancier de maisons situées « a la ca- « rieira del Viga et a la doga ». Elles confrontaient avec la « doga « del valat ». A l'angle de la rue droite du *Vigan* et de la *doga*, Bernard Fortanier, un *pelegantier* d'Albi, tenait à fief une maison qui avait pour confront « l'osdal de Rayssac del orde de S. Johan de Jhrlm (1).

Le plateau portait le nom de *Pueg del Viga*. « A vos Peira Meja.... « las vostras mayos el airal que s'i te al Pueg del Viga ». En dehors du rempart, les maisons se pressaient si nombreuses qu'elles formaient une rue. « A vos Johan Salvatge, veirier.... lo vostre osdal « de la carieira de Benine foras la porta del Viga ». Tout près de l'hôpital Saint-Antoine, se trouvait un lieu dit *a la Berlandia* où les maisons étaient également assez nombreuses ; « Johan Bot a un osdal « a la Berlandia que s' te am l'osdal de Johan de la Favaria » (2). Or, ce Jean de la Favarie avait sa maison devant l'hôpital Saint-Antoine, qui se trouvait sur le côté Est du Vigan : « Guilhem Borel, grolier, « a un osdal davan S. Antoni que se te am Johan de la Favaria » (3). Au devant de la maison de ce dernier, Pierre Donadieu tenait à fief de Saint-Salvi des « maysos totas per entier.....el loc apelat a la Ber- « landia davant las mayos d'en Johan de la Favaria ». Elles confrontaient avec une *carrairola* (4). Ce nom de *Berlandia* se retrouve dans les lausimes de Saint-Salvi de 1552 : Jean Banas et sa femme Françoise Pantardié sont tenanciers de « ung hostal scituat..... a la car- « rieira de la Berlandié » (5).

L'espace compris entre les rues de la Croix-Verte et de Saint-Martin, dont on voit les amorces sur les plans, était occupé par le couvent des Carmes. Cette partie de la banlieue portait le nom de *lo Carme* (6), au XIVe siècle. Ces religieux avaient été appelés, en 1311, par l'évêque Gérard (7).

Entre la rue Saint-Martin et la rue Saint-Antoine, s'étendait *l'ospital de S. Antoni*, cité déjà dans un document de 1250.

(1) Arch. départ., G. 370, f° LIII, v°. — (2) Arch. comm, CC. 2. — (3) Ibid. — (4) G. 370. Arch. départ., *Lausimes de Saint-Salvi*. — (5) Arch. départ. G. 111. — (6) « Paguiey..... a Johan Berri, per I jornal que avia estat..... « a portar lo mortier, del Carme a l'obra davan G. Ortz ». *Comptes consulaires d'Albi 1359-1360*, par Aug. Vidal, art. 786. — (7) Il occupa le siège de 1311 à 1313.

**Rue de l'Hôtel-de-Ville** (**2**-*2*, *3*). — Ce nom de rue n'a pas la physionomie moyenâgeuse qui convient si bien aux voies publiques des vieilles villes. Il est, en effet, de création récente : la Mairie n'y est installée que depuis 1728. A cette époque, la ville acquit, pour ses services communaux, partie de la maison de messire Etienne de Martin, trésorier de France en la Généralité de Toulouse ; le marquis de Malauze, seigneur de Lacaze, l'avait longtemps habitée en qualité de locataire. Le Bureau diocésain et des Etats particuliers de l'Albigeois contribua à la dépense d'aménagement du nouvel Hôtel de Ville, à condition d'y pouvoir tenir ses réunions. C'est à cette circonstance que la salle dite des États d'Albigeois doit son nom (2).

La dénomination primitive de cette rue, sur laquelle s'ouvrait la porte du Vigan, est ***carieira drecha del Viga.*** Notons en passant que ce qualificatif de ***drecha*** appliqué à une rue est très fréquent dans le Midi. Lavaur et Saint-Paul-Cap-de-Joux notamment avaient leur « rue droite ». Dans cette dernière ville, la ***carieira drecha*** se divisait en trois tronçons désignés sous les noms de ***Carieira drecha de Porta tolosana***, ***Carieira drecha*** et ***Carieira drecha de Porta nova*** (3).

Rue de l'Hôtel-de-Ville.

La ***carieira drecha del Viga*** avait son embouchure à la porte du Vigan et se prolongeait jusqu'au coin de Saunal. Pierre Rausa, le notaire de la ville, en 1359, y était tenancier « d'un osdal per tot

(1) Arrond. de Castres. cant. de Vabre (Tarn). — (2) Arch. comm. DD 17. — (3) Cf. notre *Chapitre collégial de l'église de St-Paul* dans *Revue du Tarn*, vol. XII, XIII et XIV.

« entier, ab las mayos, ab las cortz, et ab los verdiers, et ab los « soliers et ab las bertresquas que i sso de cel entro en abis. » Elle confrontait « ab la carieira cominal en derreires que te vas lo potz « de na Grassa » (1). Cette rue perpendiculaire à celle du *Potz de na Grassa* n'a pas complètement disparu (2).

La *carieira drecha del Viga* est la rue bourgeoise par excellence; on y rencontre le notaire Dorde Gaudetru qui remplit de son nom les Comptes consulaires de 1359-1360; Ramond Garrigues dont le fils, probablement, fut prévôt de Saint-Salvi de 1390 à 1406 (3); Guillaume Ortz, un riche marchand, Jeanne Saussolena, femme du notaire Barthés, le sergent royal Lobet, etc., etc. (4).

Il fallut des siècles pour déposséder cette rue de son antique appellation. Au moment où Laroche dressait son plan d'Albi, la dépossession n'était qu'à moitié accomplie; la rue conservait encore le nom de *Rue du Vigan* depuis l'origine de la rue des Pénitents jusqu'au coin de Saunal.

Rue de l'Ort-en-Salvi (3-4). — En descendant vers le Sud, on rencontre une ruelle parallèle à la rue de l'Hôtel de Ville. Elle part du plateau du Vigan et aboutit à la rue actuelle du Palais. Dans les documents du XIIIe siècle, elle portait le nom de *Borc* ou *Borguet de S. Salvi*, parce que le Chapitre de St Salvi y possédait de nombreux fiefs. Dans un lausime du 4 des calendes de juin 1263, on lit : « Conoguda causa sia que nos, Gausbert de Lescura, prebost de la « glieia de S. Salvy... donam et laudam a vos na Brenguieira Pano- « sa... totas las vostras maios del Borc de S. Salvi » (5). Or, la famille Panouse avait pour voisin et confront Pierre Baudric, dont la maison, un fief de St-Salvi, était située *al Viga*. Un lausime du 13 des calendes de mai 1278 est plus caractéristique encore. Jean Helias, chanoine et sacristain de St-Salvi, baille à fief à Jean de Caramaus

(1) *Lausim. du Chap. de Saint-Salvi*, G 370. — (2) Cette rue semble avoir été *la vouta d'en Sieussa*. On lit dans un lausime de 1355 : « A vos « Ramon Chaines, lo vostre osdal de la vouta apelada d'en Sieussa de « la carrieira del Viga..... ». Nous ne voyons pas trace d'autre ruelle dans cette rue. *Sieussa* était le surnom d'un barbier, Ramon Saly.

(3) *Tribulations du contrôleur et les livres de l'impôt en France*, par Isidore Sarrasy. Paris, Victor Didron, 1860-62, p. 181-3. Nous ferons de nombreux emprunts à cet ouvrage. — (4) *Lausim.*, *passim*.

(5) Cité par Sarrasy, p. 309. En 1357, le tenancier était Grégoire Clergue qui avait succédé à Vidal Panoza (G 370.)

certaines maisons qui confrontent « ab la carieira que te vas la porta « del Vigua, et, en detras, teno se ab la carieira que hom appela del « Borguet de S. Salvi » (1).

Au XIVe siècle, cette rue a perdu son nom de *Borc* ou *Borguet* pour prendre celui de *Ort de S. Salvi*. Les lausimes de 1355 nous en fournissent la preuve. Bernard d'Avisac, un très riche marchand, consul en 1359, était tenancier de toutes les maisons que « teno de « la carieira del Viga entro a la carieira de l'Ort de S. Salvi », et elles confrontaient avec trois rues : *carieira drecha del Viga*, *doga del Viga* (2) et *l'Ort de S. Salvi*.

Rue de l'Ort-en-Salvi.

Un document du 13 juillet 1382 nous donne une idée de la physionomie qu'avait cette étroite ruelle. Guiraut de La Broa et Jean Ros, tous deux habitants de l'*Ort de S. Salvi* et dont les maisons étaient contiguës, se trouvaient en désaccord ; ils sollicitèrent l'intervention amiable des consuls. Les jurés de la ville se transportèrent sur les lieux. Du procès-verbal de visite nous extrayons ce qui suit : « Lo dig Guiraut de « la Broa dizia e pre- « pausava que lo dig Johan Ros e sa molher avia[u] I ostal... en « la carieira apelada de l'Ort de S. Salvi que s' te am l'ostal del « dig Guiraut et am la carieira cominal... ; en loqual hostal del dig « Johan e de sa molher ha, en la part en deforas, davas la « carieira, I escalier que se aperte al dig hostal... que dejotz lo

(1) Ibid., p. 309-10. — (2) Dans le vocabulaire Albigeois, *doga* signifie rue qui longe le rempart ou le fossé.

« dig escalier ha una sot que s'te am lo dig escalier ; en laqual sot « lo dig Johan e sa molher teno porcxs » (1).

Ces lignes sont suggestives et nous renseignent sur les déplorables conditions hygiéniques des villes au Moyen âge.

Au XVIe siècle, le *Borc de S. Salvi* et *l'Ort de S. Salvi* sont devenus l'*Ort d'en Salvi*. On lit, en effet, au cadastre de 1525 que Jean Trencavel « a hung hostal a la carieira de la Porta nova sive a l'Ort d'en « Salvi. » Et l'on peut se demander si l'*Ort d'en Salvy* de 1525 et l'*Ort en Salvi* d'aujourd'hui ne sont pas une corruption du *Borc de S. Salvi* qui apparaît dans les lausimes de 1263. Ce qui semblerait venir à l'appui de cette hypothèse, c'est qu'il existait un lieu dit *Ort en Salvi* au faubourg du pont : « Una vinha situada en la juri- « diction d'Albi, otra Tarn, al Ort en Salvi » (2).

Impasse de la Porte-Neuve (4). — Cette rue, parallèle à la précédente, ne porte pas de nom au plan Laroche. Au XVIIIe siècle, comme aujourd'hui, une ruelle la mettait en communication avec la rue de l'*Ort en Salvi*. C'est probablement dans cette ruelle que se trouvait la maison du Jean Trencavel que nous venons de rencontrer ; on ne peut expliquer autrement la double dénomination de *Porta nova* et de l'*Ort d'en Salvi*.

Le Patus-Cremat (5-5). — Le registre de la Perche de 1751 va nous donner l'étymologie du nom de cette rue, parallèle à la dernière : « Un fief consistant en une place publique dans laquelle il y « a un vieux ormeau, et dans laquelle place il y avait plusieurs mai- « sons qui furent brûlées peu après l'année 1643 (3) ; confronte, par « corps du levant, maison du sieur Théron, marchand, maison « d'Antoine Cransac, brassier, dit Manganaud, et maison de Made- « leine Cassan... entremi lesquelles maisons et le présent fief, il y « avait autrefois une rue appelée de Calvignac, qui n'existe plus « parce qu'elle a été mise à la dite place publique ; midi avec la « grande rue de la Porte neuve » (4).

Rue de la Porte-Neuve (6-6). — C'est à l'existence d'une porte construite probablement dans les environs de 1330 que la rue de la

(1) Archives comm. d'Albi, BB. 16. — (2) Lausimes de 1552, Arch. départ., G. 111. — (3) L'incendie eut lieu le 5 novembre 1643, ainsi que nous l'apprend une délibération du Conseil de ville. Cf. BB. 31.
(4) Cité par Sarrasy. p. 153.

Porte-Neuve doit son nom ; c'est la plus récente de celles qui s'ouvraient sur le rempart. Le compoix de 1343 n'indique que trois ou quatre maisons situées dans la nouvelle rue. C'est ce qui explique pourquoi le Chapitre de Saint-Salvi n'y possédait aucun fief.

Cette rue était si étroite que, pendant des siècles, elle demeura inaccessible aux charrettes ; les Consuls durent la faire élargir en 1674 et 1676 (1).

Dans les Comptes consulaires de 1359-1360, on lit cette phrase : « Aigui dos fustiers « ad obs de adobar « los amvans d'aquo « d'en Garrigas entro « l'Espingala » (2). Il est probable que cette espingarde défendait la porte neuve, dépourvue de tour jusqu'en 1389 (3). En effet, l'état des dépenses à faire pour la réparation des fortifications d'Albi, dressé en 1390, par ordre du sénéchal, suit rigoureusement le pourtour de l'enceinte ; depuis la maison de l'archidiacre de Bordes, située à *Puech-Amadenc* jusques à la maison Garrigues, on relève successivement : le Puits de Lagrave, Verdusse, l'Espingale et le Vigan (4). L'*Espingala* ne pouvait donc être que dans le voisinage de la porte neuve ; elle avait donné son nom à cette partie du rempart.

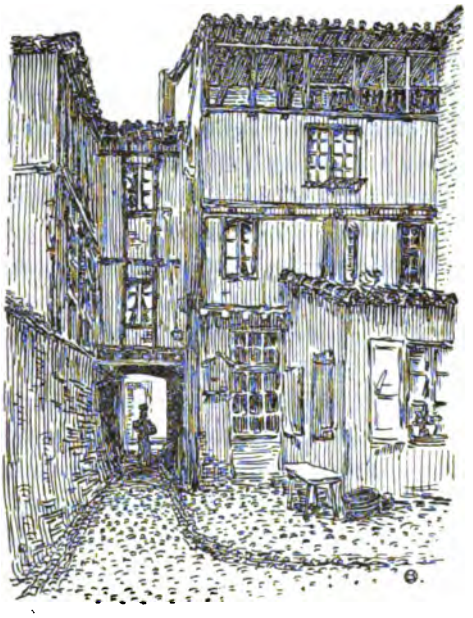

Passage couvert
de la Rue de la Porte-Neuve.

En face de cette porte était planté un ormeau qui, un moment, lui donna son nom. On lit en effet dans un lausime de 1357 : « A vos

(1) Arch. comm., CC 353 et 355. — (2) Art. 2616. — (3) Arch. comm., liasse CC 435. — (4) Arch. comm., EE 14.

« maestre Ramon de la Crotz, notari, totas las vostras mayos que « tenetz de nos davan la porta nova del olm del Viga » (1).

Cette partie de la banlieue était garnie de maisons ; nous aurons l'occasion de voir qu'elles formaient une rue, *la carieira de las femnas*, qui s'étendait de *Bondidor* à la porte. Parmi les tenanciers de Saint-Salvi, nous relevons les personnes suivantes : Pierre de Campes, *estatga* d'Albi, Bernard Salvi, Ramond Fontaines, qui figure dans les comptes consulaires de 1359-1360 comme demeurant devant la porte neuve (2).

Rue du Mail (7-7). — Au point du plan où nous en sommes arrivé, la promenade que les Albigeois appellent *Jardin National* et qui dessine l'emplacement de l'ancien fossé de la ville, tourne brusquement à angle droit du nord au sud. La première rue que l'on rencontre porte le nom de *Rue du Mail*. Cette dénomination n'est pas rare dans le Midi ; Castres, Lavaur, etc., ont leur *Mail*. Il est inutile d'insister sur l'étymologie de ce nom de rue, ainsi dénommée parce qu'elle aboutissait au jeu du Mail placé hors de l'enceinte. Les documents conservés aux archives de la ville nous apprennent qu'il était installé dans une maison louée par la commune et située dans le fossé. Ce jeu portait ordinairement le nom de *Pal-Mail* (3).

Au plan Laroche, cette rue est désignée sous le nom de *Puits de la Porte neuve*. Il semble que ce soit la dénomination primitive. Constatons à cette occasion qu'Albi possède de nombreux puits dont quelques-uns sont les parrains de la rue où ils sont situés. Tous sont construits dans l'épaisseur du mur de façade des maisons ; l'ouverture est fermée par une porte.

Rue de la Violette (8-8). — Elle ne doit rien à l'humble fleur qui se cache modestement sous les ronces et qui trahit sa présence plus par son parfum que par sa couleur.

Au Moyen Age, on désignait sous le nom de *violeta* un carreau

(1) Arch. départ., G 370. Un autre tenancier *del Olm del Viga* était Bonnet Teulier ; il était voisin de Pierre d'Avignon et de Pierre Muol, ainsi que des héritiers de Jacques Carratier. Le mur qui séparait sa maison de celle de ces derniers était mitoyen : « La paret..... es mejans- « sier a vos et a lor e de obra e de messio ; el qual non deu aver trauc, bojal ni veirial, us ni pertus ni fenestra, per on la una part puesca vezer ni adolhar vas l'autra, e sse i sso que s' devo claure ».

(2) Ibid., G 4. — (3) Cf. notamment BB 29, CC 340, 348 et DD 38.

ou demi-brique carrée, plus mince et plus compacte que la brique de four, à surface lissée et qui servait au carrellement. Ce carreau était généralement fait d'une argile dure qui, à la cuisson, prenait une teinte violette.

Au XVIe siècle, ce mot *viuleta* s'était corrompu en *vialeta* : « Per « IIIIc vialetas presas per Danos, XVI doblas, l'an [M]VcXXXIIII » (1).

Mais pourquoi ce nom de *Violette* ? Dans le rempart, tout près de la rue qui nous occupe, se dressait la tour dite de *la Violette*. C'était, par ses dimensions, la plus importante de la ville. Le procès-verbal de vérification des murailles, dressé, en 1605, par Jean de la Fage, nous les fait connaître : « Le boulevart de la Violette, « près la porte de Verdusse, ayant de tour et rondeur quarante « cannes et d'haulteur, depuis la terre et sans y comprendre les « fondements jusques au marchepied, non comprins aussi le pare- « pect, unze cannes, et l'espesseur de la muraille d'icelui boulevart « est quatorze pams » (2).

La canne d'Albi équivalait à 1 m. 187 et le pan à 0 m. 223 ; on avait donc les dimensions suivantes : circonférence 71 m. 48, hauteur 19 m. 657, épaisseur 3 m. 122.

Cette tour de la *Violette* date probablement du premier quart du XVIe siècle. Elle figure, pour la première fois, au cadastre de 1525 : « Jacme Manha a ung hostal a la tour de la Violeta » (3).

Le nom de rue de la *Violette* est donc parfaitement justifié ; celui de la tour doit sans doute son origine soit à la brique *viuleta* qui entrait dans sa construction, soit au voisinage d'une briqueterie de *Viuletas*. Nous savons par le cartulaire AA 4 que ce genre de briques se fabriquait à Albi (4).

(1) *Deux Livres de raison (1517-1550)*, par Louis de Santi et Auguste Vidal, p. 85 du texte. Le mot était passé dans la langue française au XVIe siècle. Dans un accord intervenu, le 18 janvier 1536, entre G. de Bernuy et L. Privat, maçon, on lit : « Led. de Vernoy lui baillera la « somme de...,. en ce comprins la méjansserie de violette faite en la « chambre sur la cuisine ». *L'Art à Toulouse*, par Cl. Douais, évêque de Beauvais. *Revue des Pyrénées*, année 1902, p. 273.

(2) Arch. comm. EE. 57. — (3) Ibid. CC 13. A FF 123, on trouve un document qui nous apprend qu'elle fut contruite sur les ordres du comte d'Aubijoux.

(4) AA 4, fo 120. Dans les documents qui forment la série CC 340, on trouve une ordonnance faite, d'accord avec les consuls, par le juge temporel ; elle fixe le prix des différentes briques, transport compris : briques grosses, 20 liv. le 1000 ; tuiles canal, 15 liv. les 1000 ; carreau

Ce nom de *Rue de la Violette* conviendrait mieux à la *Rue du Sel* que nous allons rencontrer. En effet, ainsi que l'établit le plan de l'enceinte de la ville, la tour de la *Violette* se dressait à l'embouchure de cette dernière rue, sur le quartier de Verdusse.

Le vrai nom de la rue actuelle de la Violette, celui qu'elle portait au cadastre de 1601 (1) est *Denayroles*. On lit au folio 105, v° : « Peyre Andrieu, maselhier, tey oustal a la Porte novo et carrieyre « de Denairolles » (2). Or, dans un cadastre du milieu du xv^e siècle, on relève le nom d'un Huc Denayrolas qui avait une maison « a la « carrieira de la Porta Nova » (3).

Rue des Muettes (**9**). — De la rue de la *Porte neuve* court, parallèlement à la rue de la *Violette*, une ruelle terminée en cul de sac ; c'est la rue des *Muettes*. Est-ce par antiphrase qu'elle est ainsi appelée ? Le plan Laroche ne lui donne pas de nom et nous n'avons pu mettre la main sur aucun document qui explique l'origine de ce nom de rue.

Sarrasy constate que cette impasse des Muettes, comprise dans le *cunh de la Bestor vielha*, portait anciennement la dénomination de *La Gargailharia* (4).

Rue du Sel (**10-9**). — Son vrai nom devrait être, ainsi que nous venons de le voir, rue de *la Violette*. Elle longe le Palais de Justice au sud-est, et n'a pas même droit à son nom officiel. Le grenier à sel était, en effet, installé dans la rue actuelle de *la Sérieys*. Cet établissement public ne date que de 1751, et il fut établi dans l'agrenoir de pastel de Guillaume Dubois (5).

Avant de s'appeler rue *du Sel*, cette rue s'appelait donc rue de *la Violette*. Mais la tour de la Violette date, avons-nous dit, des premières années du xvi^e siècle. Quel était le nom primitif ? Dans tous les documents du xiv^e siècle, on constate le voisinage *del Potz de la Grava, de la Bestor corba, del Serieys, de la Bestor vielha*. Tout prouve qu'on dut démolir cette *Bestor vielha* à cause de sa vétusté et que, sur son emplacement, on construisit la tour de la *Violette*. Le

faugère, 12 liv. les 1000 ; carreau petit et violette, 6 liv. 10 sous les 1000 ; gombel pour puits et tours, 20 liv. les 1000 ; crochet, 15 liv. les 1000 ; brouquié ou grand canal, 35 sous les 100. Le document est de 1661.

(1) CC. 30. — (2) Cité par Sarrasy. pp. 286-287. — (3) Ibid. — (4) Ibid. p. 286. — (5) Cf. Sarrasy, p. 138.

cadastre de 1601 donne, en effet, à cette rue du *Sel* le nom de *Boulevard de la Violette* ou *Bistour vieille* (1).

Le Chapitre de Sainte-Cécile possédait un assez grand nombre de fiefs dans cette rue. Nous relevons les noms des tenanciers suivants : Pierre Dufour, Jean Declés (2), dont la maison confrontait avec celle des héritiers de Bernard Astier, Guillaume Rossel, Isarn Borrel, le donzel Bernard de Marssalh, qui tenait son fief, par héritage, de Barthélémy Merlé, notaire, et le vendit à Guillaume Del Cozel, Jean Nat, Ramond Vierne, changeur (3). Deux siècles après, en 1552, le plus notable des tenanciers de Saint-Salvi, dans cette rue, est noble Guillaume d'Escarlhan (4).

Rue de la Sérieys (11). — Elle est parallèle à la précédente et ces deux rues encadrent le Palais de Justice.

Aux xiv^e^ et xv^e^ siècles, elle portait indifféremment les noms de *Sérieys* et de *Bestor corba*. On lit au compoix de 1405 : « Johan « Buola a hun ostal que augut de Ramon de Brolhac, saubut a la « Bestor corba, alias al Serieys » (5).

Quelle est l'étymologie de ce nom de rue dont l'orthographe est demeurée immuable depuis le xiv^e^ siècle ? C'est bien certainement celui d'un notable albigeois. Des Sérieys, qui ont été souvent consuls, figurent dans les cartulaires AA. 5, 6 et 7.

On peut donc conclure de ces faits que le nom primitif de cette voie publique est *carieira de la Bestor corba* et que celui de *Sérieys* lui succéda à partir des premières années du xv^e^ siècle.

Il existait, au xiv^e^ siècle, dans ce quartier, une rue appelée *carieira del Potz del Viga*. Le registre des délibérations de 1372 à 1382 nous en fait connaître la position approximative. Un débat avait surgi entre Jean de Berri et le notaire Guillaume Prunet. Le premier avait percé un évier dans le torchis de sa maison et ses eaux ménagères coulaient dans le jardin du second. Les jurés de la ville « anero vezer hun debat de una ayguieyra que avia facha Johan de « Berri en hun tortis del seu hostal, que es a la carieira del Potz « del Vigua, davant la bestor corba » (6).

Dans cette rue del *Potz del Vigua*, que mentionne le compoix de

(1) Cf. Sarrasy, p. 286. — (2) Il est, en 1359, *levador* des quatre communs. — (3) Arch. départ., G 371. — (4) Ibid., G 111. — (5) CC 6, f° LXXXV, v°. — (6) F° 52, v°. BB 16.

1343 (1), le Chapitre de Saint-Salvi possédait une vingtaine de fiefs. Il est probable qu'il avait la directe sur toutes les maisons qui s'y trouvaient. Nous avons relevé les noms des tenanciers suivants : Bernard Fontés, Pierre Bocas, Guitbert Palhier, Pierre Taulas, dont la maison était adossée au rempart (2), Ramond Céré, Astrugue Arnaud, Jean Issarnit et Barthélémy Garrengau, qui figurent dans les comptes consulaires de 1359-1360, Barthélémy Valette, Bertrand Coste, Isarn Coutouli, un changeur qui joue un certain rôle pendant l'année consulaire 1359-1360, Jeanne Marsenc, Guillaume du Périer, Durand Vaissière dont la maison touchait au rempart (3), Jacques Trencavel, un notaire que l'on rencontre dans les mêmes comptes, Jacques Candèzes, un prêtre qui tient deux maisons à fief. Ce quartier paraît assez pauvre ; la plupart des tenanciers sont des *affanayres*.

Cette rue *del Potz del Vigua* était complétée par une *vouta* ou ruelle au nom bizarre. La maison de Pierre Bocas était située « al « Potz del Viga per autre nom apelat a Culserra » ; celles de Jeanne Marsenc et de Guillaume du Périer confrontaient « ab la vouta de « Culserra » (4). Nous n'osons pas risquer l'étymologie de ce nom.

Place des Carmes (**12-*10***). — Les deux rues du *Sel* et de *la Sérieys* aboutissent à la place des Carmes. L'origine de cette dénomination se devine. En 1568, le couvent des Carmes, placé devant la porte du Vigan, dut être démoli pour les besoins de la défense de la ville menacée par les huguenots. Un procès surgit entre la ville et les religieux, qui dura plus de cinquante ans. Finalement un arrêt du Parlement de Toulouse condamna le syndic des habitants d'Albi « en « grandes sommes de deniers envers le syndic des Carmes de ladite « ville, pour réédifier au couvent (*sic*) dans ladite ville au lieu de « celuy que par la dite ville et pour la tuition d'icelle avoit esté « démoly dehors la dite ville » (5).

Les consuls installèrent les Carmes dans la maison acquise d'Anne de Castelnau, femme du seigneur de Lartigue-Dieu, et, enfin, leur donnèrent 5000 livres qui servirent à la construction, en 1638, d'un couvent au Sérieys, « ruelle del poutz de la Grave » (6).

(1) « Jacme Regambal..... un osdal davant lo pot del Vigua...., CC 2, f° XXXIIII. — (2) *Comptes consulaires de 1359-1360*, art. 2588. — (3) Ibid., art. 2582. — (4) *Lausimes de 1355*. Arch. départ., G 370. — (5) *Arrests notables du Parlement de Toulouse*, etc., par La Roche-Flavin, édit. de 1682, pp. 359-360. La démolition avait été prescrite par l'évêque Rodolphe. — (6) Arch. comm., FF 123.

Si l'on compare les deux plans annexés à ce travail, on remarque que l'église du couvent des Carmes, dont le chevet est tourné vers le sud-est, occupe une grande partie de la place actuelle. Du temps de Laroche, ce n'était qu'une rue, la rue des Carmes.

Antérieurement, ce quartier de la ville portait le nom de *Lagrave* : « Ramon Talhafer e sa maire a un osdal a la Grava ». Or cette maison confrontait avec celle de François de Lagrave : « que se te ab « l'osdal d'en Frances de la Grava » (1). Cet *item* nous révèle donc l'étymologie de ce nom de rue.

A la mort de François de Lagrave, sa maison passa à Bernard d'Avisac, le consul de 1359. Une note du livre *Azémar*, le compoix de 1360, nous apprend qu'elle fut acquise par Bernard Bonne, seigneur d'Hautpoul : « L'an LXXVI, a XX de julh, fo mes sobre mossen « B. Bona » (2).

Les lausimes de 1355 nous permettent de citer quelques-uns des habitants de ce quartier ; c'est d'abord Jean Regort, qui a pour voisin Guilhaume Sabatier, « portier que fo de S. Salvi », et Jean Gordon ; ensuite Jacques Rata qui paie au Chapitre de Saint-Salvi « la « carta part de I vendemiador de ces cadans » ; sa femme Julande Bataille y tenait à fief une autre maison ; Huc Gui, était tenancier d'une autre maison ayant appartenu au notaire Ramond Frotart ; elle confrontait avec celle des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Rayssac. Le prêtre Amblart Vieux, comme « aprivada persona », et sa nièce Genser Bestor y tenaient maison et jardin (3). Le lausime consacré à la maison de Durand Denis, l'auditeur des comptes de 1359-1360, se termine ainsi : « Et aisso es del Universari d'en « Guilhem de Nuls e d'en Guiraut de Nuls » (4).

Nous allons indiquer la position des diverses rues qui, au XIVe siècle, portaient le nom de *Lagrave*.

Rue du Palais (13). — Elle a son origine à la rue de *l'Hôtel de Ville* et son embouchure sur la *place des Carmes*, devant le Palais de Justice.

Le plan Laroche ne lui donne pas de nom ; sa vraie dénomination est *carieira de la Grava*. C'est ce qu'établit le lausime suivant : « Conoguda causa sia à totz homes que, coma Huc Gui d'Albi,

(1) CC 2, fo LXI. — (2) CC 3. Cité par Sarrasy, p. 283. — (3) G 370, *passim*. — (4) G 371, fo XVI, ro.

« tengues unas mayos a ces del monestier de moss[enhor] S. Salvi « d'Albi, ab XII d. R[amondenx] d'Albi de ces e IIII s. III d. « de reiracapte ; las quals mayos so el loc apelat a la Grava, en la « cieutat d'Albi, que s' teno ab la carieira de la Grava cominal et ab « la carieira drecha del Viga... et ab l'osdal de Raissac et ab l'osdal « de Me Ademar Grasset. »

Gui occupait donc un des angles de la rue *du Palais* sur la rue de l'*Hôtel-de-Ville*. La suite de l'acte va nous révéler le nom du tenancier de la maison qui lui faisait face, à l'autre angle : « E de las « dichas mayos lo dig Huc Gui agues vendut a'n Isarn Cotoli, cam- « biador d'Albi, una mayo, laqual se te ab la carieira del Viga, lo « davan dig Huc Gui, estan personalmen davan lo reveren paire en « Crist moss[en] Audoy Viguier, prebost de la glieia de moss[enhor] « S. Salvi d'Albi, dich e prepausec que el volia que lo remanen de « las mayos, so es assaber las grans mayos que so davan la carieira « de la Grava, dono, d'aissi enant, el dig Huc Gui et sos successors « sian tenguts de donar, tot lo ces el acapte davan digz, e que el « volia e de presen donava, per donacio pura entre vius, non revo- « cabla, per se e per sos heretiers e successors presens et endeve- « nidors, per amor de Dieu e de l'arma de na Johana Guina, sa sor « que fo saenreires, sobre la mayo davan dicha, laqual avia venduda « al dig Isarn Cotoli, quatre d. R[amondenx] d'Albi de ces per « tostemps e VIII d. R. d'Albi de reiracapte, a la taula de moss[enhor] « S. Salvi... » (1).

Rue Roquelaure et rue des Nobles (**14, 15**-*13, 14*). — Le véritable nom de la première est rue de *Lagrave* et celui de la seconde rue *Roquelaure*. Nous réunissons ces deux rues sous une même rubrique pour les besoins de notre démonstration.

Sarrasy a suivi, de 1343 à 1862, les successives mutations de propriété de cette maison de François de Lagrave dont nous parlions tout à l'heure. Pendant des siècles, elle resta dans la famille des Bonne. A la mort de Bernard, elle passe à son fils aîné, Philippe, juge mage de Toulouse, qui fut massacré par les Toulousains en 1406 (2). Le compoix de 1405 (3) l'attribue à Pierre, fils de Philippe,

(1) G 370. f° XCII v° et XCIII r°. L'acte, passé dans le monastère, est reçu par le notaire Ramond Vidal. — (2) Cf. *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, X, p. 1000 et 1001. — (3) CC 6.

qui fut consul en 1421-1422. Il en est encore propriétaire en 1450. Pierre II, qualifié de seigneur de Margarides, lui succède. Un Bonne de Margarides, dont le prénom nous est inconnu, est consul en 1488-1489 ; il est probablement l'héritier de Pierre II. En 1525, c'est François qui a « ung hostal, verdie et fenial a la carieira de la « Grava » (1). Elle confronte, détail à noter, avec la maison de Pierre de Plieux et avec trois rues.

Le cadastre de 1555 nous apprend que les héritiers de Guillaume d'Escarlhan possédaient une maison située rue *Rocalaura* qui confrontait avec celle de Pierre Bonne ; c'était celle que d'Escarlhan avait acquise de Pierre de Plieux. D'Escarlhan était même devenu acquéreur de la partie de l'immeuble Bonne qui figure au compoix de 1407 : « Item [P. Bona] a un hostal, am lo truelh, en Rocalaura « ... que se te am l'ostal del dig P. Bona, detras » (2). La maison des *Bona* était donc incontestablement à l'angle des rues actuelles *Roquelaure* et des *Nobles* : c'est l'ancien hôtel des Ambassadeurs.

Mais poursuivons. Un arrêt de la Cour royale d'Albi divisa les biens d'Escarlhan, qui avait laissé deux fils, morts peu de temps après lui, et deux filles, dont l'une était mariée à un Aussaguel (3), entre Jacques Puech, Jean d'Aussaguel et Jacques Marlhiaves. Or, au cadastre de 1601 (4), Puech figure comme propriétaire d'une maison et d'un jardin « a la carrieyre de Roquelaure. » C'est évidemment la maison que d'Escarlhan avait acquise de Pierre Bonne. Par suite, la rue des *Nobles* n'est autre que celle qui portait le nom de *Roquelaure*. Constatons que la première dénomination est relativement récente (5).

Le Chapitre de Saint-Salvi possédait quelques fiefs dans cette rue : la maison d'Arnaut Tolsa, hôtelier, qui l'avait acquise de Ayseline Bouscairole ; elle confrontait avec celles de Pierre Calvet et de Sicard Lobat, maréchal ; la maison de Jean Garnier qui avait pour voisin Pierre Delbruelh ; peu après il la vend à Jean Albanol ; la maison de Guiraut Meli (6).

(1) CC 20. — (2) CC 6, f° LXIX. — (3) Arch. départ.. E 204. — (4) CC 42. — (5) Quand nous étudierons la rue de Saunal, nous verrons qu'elle a droit elle aussi au nom de Roquelaure. — (6) G 371. A G 370 nous relevons les tenanciers suivants : Guillaume Nicolau dont la maison avait été acquise des Frères Carmes ; Pierre Garrigues dont la maison confrontait avec celle de Tolsa.

Quelle est l'étymologie de ce nom de ***Rocalaura*** ? Les Roquelaure n'apparaissent dans les documents albigeois qu'au XVII^e siècle. Ce n'est donc pas un nom de personne. Faudrait-il y voir, comme le pense Sarrasy, une corruption de ***Roca al aura ?***

La position de la rue ***del Potz de la Grava***, où nous avons vu les Carmes installer leur couvent, descendait, d'après les documents, du ***palus de la Grava*** vers la rue actuelle de ***Roquelaure***. Il est donc probable que le tronçon de cette dernière rue, compris entre la rue ***des Nobles*** et la ***place des Carmes*** se prolongeait sur cette place jusques à la hauteur du couvent. Ce ne peut être là que la rue ***del Potz de la Grava***.

(*A suivre*) Auguste VIDAL.

# SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

*Séance du 10 octobre 1902*

Présidence de M. le Colonel Teyssier

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Bouteillier, Saurou, Bécus, Hess, Guyot, Emile Jolibois, Demiau, Lacroux, Doat, le baron de Rivières et Jules Jolibois.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel procède au dépouillement de la correspondance.

M. Lacroix envoie, avec un plan des lieux et une note explicative, un dessin colorié des vases découverts dans les fouilles du Marché Couvert, à Albi.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse un certain nombre d'exemplaires du programme du 41e Congrès des Sociétés Savantes qui s'ouvrira à Bordeaux le 14 avril 1903. Les mémoires destinés à ce Congrès devront parvenir, avant le 20 janvier prochain, au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

M. le Ministre de l'Instruction publique, au nom de son collègue des Affaires étrangères et de M. le Maire de Barcelone, communique un exemplaire du programme du concours d'archéologie espagnole organisé par la Municipalité de cette ville, en exécution du legs fait par M. Francisco Martorell y Péna.

M. Cayrou, de Cordes, récemment nommé membre correspondant, remercie la Société et envoie un album de cinquante photographies, portant la date du 1er juin 1902 et destiné à conserver le souvenir de l'architecture de l'ancienne ville de Cordes.

Le bureau du *Congrès international des bibliothécaires* envoie une demande d'adhésion et de souscription à la publication, en novembre 1902, d'une bibliographie générale des ouvrages et des articles publiés par M. Léopold Delisle.

M. Cornélis de Witt, président du Comité d'initiative, adresse une demande de renseignements en vue d'une publication qui aurait pour titre « *La vie rurale en France à travers les âges* » et qui serait le groupement et la synthèse des principales œuvres consacrées à la vie des champs par les historiens, les littérateurs et les artistes.

L'Académie royale de belles-lettres, d'histoire et d'antiquités de Stockholm (Suède) sollicite l'échange de ses publications *Revue mensuelle* et *Dessins du Musée historique* avec la *Revue du Tarn* et les *Archives historiques de l'Albigeois*. L'échange est autorisé.

La Société d'histoire, d'archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont envoie un certain nombre de numéros, destinés à compléter la collection de ses *Annales* conservée dans la bibliothèque, savoir : 1894, nos 2, 3, 4, 5, — 1895, nos 6, 7, 8, — 1896, nos 10, 11 et 12, — 1897, n° 13, — 1898, n° 14, — 1899, n° 16, — 1897, n° spécial consacré à l'*Armorial des villes, communautés et corporations de la Haute-Marne*, par M. A. Daguin. — 1899, n° spécial consacré aux *Voies romaines dans l'arrondissement de Chaumont*, — 1900, tome 2, n° 1.

M. G. S. envoie 1° un exemplaire du numéro spécial du *Figaro illustré* consacré au peintre de Toulouse-Lautrec, par Arsène Alexandre. (Avril 1902, n° 145) ; — 2° un exemplaire du numéro 2364, 46e année, 19 juillet 1902, du *Monde illustré*, renfermant quelques notes et plusieurs dessins de M. C. Liozu sur le *Vieux quartier d'Albi* en transformation pour l'établissement d'un Marché couvert et sur le Viaduc du Viaur ; — 3° le catalogue, avec notice par Arsène Alexandre, des œuvres de *H. de Toulouse-Lautrec*, exposées aux Galeries Durand-Ruel à Paris, du 14 au 31 mai 1902.

M. Ch. Portal fait hommage d'un extrait tiré à part du *Bulletin historique et philologique* de 1901 : *Le livre-journal de Jean Saval, marchand drapier à Carcassonne (1340-1341)*.

M. Ch. Peyronnet envoie un tirage à part de ses *Documents sur quelques artistes Albigeois*. (Extrait de la *Revue du Tarn*, XIX, 1902.)

M. A. Caraven-Cachin fait hommage de *Quelques notes sur l'exploitation des sources thermales dans le Midi de la Gaule*. (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, 1902.)

Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés Savantes correspondantes, sont déposés sur le bureau, savoir :

*Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, tome LIV, 1902, février-mars-avril et mai-juin-juillet.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, tome XII, nos 1 et 2, 1902.

*Liste des membres du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1902.

*Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes*, le samedi 5 avril 1902, par M. Vidal de la Blache et M. Bouquet de la Grye.

*Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, n° 21, 1er juin 1902.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, tome IX, 1er trimestre 1902. Janvier-février-mars.

*Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans*, 8e volume, n° 6, 1902.

*Bulletin trimestriel de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, tome XXVII, 1er et 2e fascicules. Janvier-février-mars et avril-mai-juin 1902.

*Le Réformiste*, 16e année, nos 118, 119 et 120, juin, juillet et août 1902.

*Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont (Haute-Marne)*, 1902, n° 10.

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome IV, n° 64, 1er août 1902. — *Mémoires*, 1901, n° 12.

*Bulletin de l'Alliance française pour la propagation de la langue française*, 19e année, n° 89, 15 juillet 1902.

*Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, 21e année, 1902, nos 2 et 3, mars-avril et mai-juin.

*Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, année 1902, 2e semestre, tome VII.

*Revue des Langues romanes*, tome XLV (Ve série, tome V), IV juillet et V, septembre 1902.

*Annales du Musée Guimet*. Bibliothèque de vulgarisation. Conférences au Musée Guimet, 1898 1899, par M. L. de Milloué, préface par M. Emile Guimet. — Tome XXX, 1re partie : L'aile nord du pylône d'Aménophis III, à Karnak, par MM. Georges Legrain et Edmond Naville ; 2e partie : L'Exploration des nécropoles gréco-byzantines d'Antinoë et les sarcophages de tombes pharaoniques de la ville antique, par Alfred Gayet.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XII, n° 173, 3e et 4e trimestres 1901, et tome XIII, n° 174, 1er trimestre de 1902.

*Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, années 1900 et 1901, tomes XXXI et XXXII (1er semestre).

Comité des travaux historiques et scientifiques :

*Bulletin archéologique*, 3e livraison 1901 et 1re livraison 1902.

*Bulletin historique et philologique*, année 1901, nos 3 et 4.

*Bulletin de la section des sciences économiques et sociales*, année 1901.

*Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France*, 2e série, tome II, 1er et 2e trimestres 1902.

*Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 21e année, 3e-131e livraison, janvier-mars 1902.

*Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, IIe série, t. 29e.

*Congrès archéologique de France*, LXVIe session, séances générales tenues à Mâcon, en 1899, par la Société française d'archéologie.

*Id.* LXVIIe session, séances générales tenues à Chartres en 1900.

*Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 21e année, 3e série, no 3, 3e trimestre 1902.

*La Tradition*, revue illustrée internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, XVIe année, juin-juillet-août-septembre 1902.

*La Feuille des Jeunes naturalistes*, IVe série, 32e année, nos 381-382, 383 et 384, juillet et août, 1er septembre et 1er octobre 1902.

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2e série, tome II, année 1902. 1re et 2e livraisons.

*Les Etablissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosane*, par M. Léon Joulin (Hommage de la Société archéologique du Midi de la France).

M. le baron de Rivières donne lecture d'une notice sur Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de Jonquière, chef d'escadre, gouverneur de la Nouvelle France, né à Graulhet en 1685, mort à Québec le 17 mars 1752, après cinquante-cinq ans de service, et vingt-neuf campagnes en mer où il avait pris part à neuf combats et reçu trois blessures. Cet illustre marin avait épousé, en 1721, Marie-Angélique de la Valette, d'une famille parlementaire de Toulouse. Sa fille unique épousa, en 1746, messire Jacques Marquis de Noé, capitaine de cavalerie, baron de Castelnau-d'Arbieu. — Son neveu, Clément de Taffanel (1706-1795) prit, à la mort de son oncle, le titre de marquis de la Jonquière ; il suivit également la carrière navale, fut promu chef d'escadre en 1771, lieutenant général des armées navales en 1780, émigra en 1792, fut ramené en France en 1794, et mourut à Cuers, en 1795. De son mariage avec Mlle Portes de Pardaillac, il eut deux fils, marins, et une fille qui épousa Paul-Joseph-François de Montcalm-Gozon, officier de marine et député de la noblesse du Rouergue

pour la sénéchaussée de Villefranche en 1789. M. de Rivières termine sa lecture par quelques lignes sur les relations de la famille de La Jonquière avec le navigateur La Pérouse.

La parole est ensuite donnée à M. le capitaine Demiau, qui entretient l'assemblée de la répartition cantonale des défauts de taille et infirmités dans le Tarn pour la période comprise entre les années 1875 et 1900. Il constate d'abord qu'il n'y a pas de rapport proportionnel entre les défauts de taille et les infirmités au point de vue du classement des cantons. En ce qui concerne les défauts de taille on peut diviser le département en quatre séries cantonales ; la première, où les défauts de taille se rencontrent le moins, comprendrait le haut Albigeois avec les cantons de Valence, Villefranche et Valdériès, et une partie du Castrais, avec Castres et Labruguière. La partie *moyenne* serait formée de l'arrondissement de Gaillac et des cantons de Gaillac et Pampelonne. Enfin la troisième partie, où les défauts de taille se trouvent dans une proportion considérable, se subdiviserait en trois groupes, Mazamet, Saint-Amans, Roquecourbe, Brassac et Anglés, d'une part, Saint-Paul, Cuq-Toulza, Puylaurens, Lavaur, Graulhet, Réalmont et Alban, d'autre part, et enfin les cantons de Vaour, Cordes et Monestiés. La moyenne de la France est de 2.70 p. 0/0, celle du département est de 3.29 p. 0/0. M. Demiau fait ressortir l'intérêt que présenterait une étude complète sur le rapport pouvant exister entre cette classification et les influences de races, de sol, de culture, d'eaux et d'altitude.

Au point de vue de la répartition des infirmités, les différences sont moins grandes que pour la taille. La moyenne de la France étant de 9 p. 0/0, le département atteint le chiffre de 10.78 p. 0/0. Les infirmités les plus nombreuses correspondent à la partie montagneuse du département. Le nord et le sud du département d'une part, l'est et l'ouest de l'autre, se valent. Albi est la partie du département où il y a le moins de réformés pour infirmités.

Cette communication est suivie d'un échange d'observations entre MM. le baron de Rivières, Teyssier, Lacroux, Guyot, etc.

M. Bécus donne lecture d'un document de 1698 portant concession d'une chapelle dans l'église de Saint-Etienne de Terrabusset.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 heures et demie.

*Séance du 14 novembre 1902*

Présidence de M. le Colonel TEYSSIER.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Portal, Saurou, Bécus, Demiau, Emile Jolibois, Lacroux, Monclar, Grimaud et Jules Jolibois.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère ou les Sociétés savantes correspondantes depuis la dernière séance, savoir :

*Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 43e volume, 1902.

*Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont*, tome II, 1902, n° 11.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, à Poitiers, 2e série, tome IX 2e trimestre de 1902.

*La Tradition*, revue illustrée internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, XVIe année, octobre 1902.

*Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, 21e année, 1902, n° 4, juillet-août.

*Revue Cévénole*. Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais, I, janvier-juin 1902.

*La Feuille des Jeunes naturalistes*, 1er novembre 1902, IVe série, 33e année, n° 385.

*Bulletin de l'Alliance française*, 19e année, n° 90, 15 octobre 1902.

*Le Réformiste*, 6e année, n° 121, 15 octobre 1902.

M. Ch. Portal fait hommage d'un exemplaire de son *Histoire de la ville de Cordes* et expose en quelques mots le plan de cet ouvrage.

Sur la proposition de M. Jolibois, M. Edmond Cabié est désigné pour présenter un rapport sur l'*Histoire de la ville de Cordes*.

M. J. Gautrand, desservant à Lafontasse, près Burlats, fait hommage d'un exemplaire du volume qu'il vient de publier sur l'*Histoire de Lacaune*.

M. Jolibois dépose sur le bureau un mémoire de M. Caraven-Cachin, lauréat de l'Institut, sur la *Faune ichthyologique du département du Tarn*. L'auteur a divisé son travail en deux parties : les *Poissons osseux* et les *Poissons cartilagineux*, qui se subdivisent en plusieurs ordres : *Ordre des acanthoptérygiens* avec les familles des percides, des cottides, des blennudes ; *Ordre des malacoptérygiens*

avec les familles des galides, des cyprinides, des salmonides et des murénidées ; *Ordre des cyclostomes* avec la famille des pétromyzonides. M. Caraven-Cachin signale vingt-trois espèces de poissons, et indique les lieux où l'on peut les rencontrer dans le département.

Lecture est donnée d'une notice de M. Edm. Cabié sur H.-G. Paris, né à Mazamet, auteur d'une *Histoire de Lodève* publiée en 1851. Cet historien avait pour oncle maternel l'abbé Pous qui fut député aux Etats-Généraux en 1789.

M. Edm. Cabié a envoyé également une note additionnelle sur le Codicille de Garsinde, qui a fait l'objet d'une précédente communication insérée dans la *Revue*. L'auteur de cette note rectifie et complète certaines indications de localités contenues dans ce Codicille.

M. A. Gaillac, membre correspondant, adresse une petite note sur quelques objets de l'âge du bronze découverts aux environs de Lisle-sur-Tarn. Un dessin des objets signalés accompagne le texte.

Communication est donnée d'un mémoire de M. le Dr D. Clos, directeur du Jardin des Plantes de Toulouse, sur *Une expérience de rabdomancie dans le département du Tarn*. La lecture de ce mémoire est suivie d'un échange d'observations entre MM. Lacroux, Bécus, Grimaud, Rieux, Menclar, Demiau et Teyssier.

M. Rieux fait connaître que, dans un voyage récent à Londres, il a pu voir au British Museum le nom de Lavaur mentionné dans la liste des centres céramiques ; et à la National-Gallery le tableau *Les deux Ambassadeurs* d'Holbein, dont une reproduction photographique a paru en 1902 dans la *Revue* avec une traduction de plusieurs chapitres du volume de miss Mary Hervey.

M. Ch. Peyronnet envoie divers documents sur les anciennes confréries de Rabastens ; une donation de M. André-Gabriel Dumas, bourgeois de cette ville, à la dévote confrérie des Pénitents Blancs (6 janvier 1616), un vœu des Pénitents Blancs à l'occasion de la peste qui désolait la ville de Rabastens (2 avril 1654) ; enfin les statuts de la Confrérie des Pénitents Blancs (1er mars 1598).

Lecture est donnée d'une notice de M. Edm. Cabié sur la patrie de Pontus de la Gardie, illustre aventurier qui naquit en Languedoc, probablement vers 1520. Les historiens n'ont pas été jusqu'ici d'accord au sujet du lieu de naissance de Pontus de la Gardie ; aux XVIIe et XVIIIe siècles, on le fait naître tantôt dans un village vers Carcassonne tantôt dans les environs de Rieux. D'autres ont cru que le lieu de

La Gardie était situé dans l'Albigeois. Le mémoire de M. Cabié est destiné à établir que le célèbre Pontus appartient incontestablement à la petite région qui s'étend autour de Rieux-Minervois et naquit probablement dans les communes de Villarzel ou de Laure.

Après cette lecture la séance est levée à 10 heures.

---

*Séance du 12 décembre 1902*

Présidence de M. le Colonel Teyssier

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Lacroux, le baron de Rivières, Vidal, Grimaud, Emile Jolibois, Rieux, Hess, Saurou, Guyot, Masson et Jules Jolibois.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Arthur Corbière fait hommage, pour la bibliothèque, d'une collection de 10 cartes postales éditées par la maison Corbière et Julien d'Albi, et reproduisant divers sites de la ville d'Albi de 1840 à 1850, d'après les dessins de Soulié.

M. G. S. signale, dans le *Figaro* du vendredi 21 novembre 1902, à propos de l'inauguration de l'Exposition de photographie dans le grand hall du *Figaro*, la mention suivante : « Sur le même panneau M. Garczynski expose de beaux clichés d'églises bretonnes et une *délicieuse vue de la cathédrale d'Albi.* » Des renseignements seront demandés sur ce cliché.

M. Rieux rappelle à cette occasion les belles photographies de grande dimension qui ont été placées dans le hall de la nouvelle gare de la Cie d'Orléans, au quai d'Orsay, à Paris. Parmi ces reproductions photographiques figure la cathédrale d'Albi.

A l'occasion des travaux de restauration des chapelles qui se poursuivent à la cathédrale d'Albi, sous la direction de M. Gaida, M. de Rivières fait observer que dans la chapelle en restauration actuellement, il y a un vocable nouveau : elle est dédiée à saint Antoine de Padoue, alors que l'on voit à la voûte un saint Christophe. Sous la Restauration, on a peint le *Domine salvum fac regem Ludovicum*, mais le vocable ancien subsiste sous la peinture. M. Gaida l'a facilement retrouvé et c'est bien saint Christophe. On a depuis changé le vocable et passé un nouvel enduit. Il en a été de même pour la chapelle Saint-Laurent. M. de Rivières demande à la Société de prier

M. Gaida de rechercher la trace de ces anciens vocables dans chacune des chapelles qu'il est appelé à restaurer.

Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes sont déposés sur le bureau, savoir :

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2e série, tome II, année 1902, 3e livraison.

*Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans*, 9e volume, n° 1, 1902.

Université de Toulouse. Année scolaire 1900-1901. — *Rapport annuel du Conseil de l'Université*, 13 décembre 1901. — *Comptes-rendus des travaux des facultés et rapports sur les Concours lus au Conseil de l'Université*, 29 novembre 1901.

Université de Toulouse. Faculté de droit. — *Le Chancelier de l'empire allemand*, étude de droit public, thèse pour le doctorat présentée par M. Gilbert de Monès del Pujol, avocat.

*Bulletin de l'Université de Toulouse*; Mémoires originaux de la Faculté de droit, série B, n° 1. — Esquisse d'une théorie des états composés. Contribution à la théorie générale de l'Etat, par MM. Léon Polier et René de Marans, 1902.

*Bulletin de l'Université de Toulouse*, n° 15. Projet d'exposition et de congrès antialcoolique et antituberculeux pour les quatre Universités du Midi. Rapport présenté au Conseil de l'Université de Toulouse, le 7 janvier 1902, par M. E. Doumergue.

*La Feuille des Jeunes naturalistes*, revue mensuelle d'histoire naturelle, 1er décembre 1902, IVe série, 33e année, n° 386.

*La Tradition*, revue illustrée internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, XVIe année, novembre 1902.

*Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, tome LIV, 1902, août-septembre-octobre.

Université de Toulouse. *Annuaires* pour 1901-1902 et pour 1902-1903.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XIII, n° 175, 2e trimestre de 1902.

*Le Réformiste*, 6e année, n° 122, 15 novembre 1902.

*Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 21e année, 3e série, n° 4, 4e trimestre 1902.

M. A. Poux, professeur d'histoire au collège de Castres, fait hommage d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier sur l'*Histoire du Collège de Castres des origines à 1840, d'après les documents inédits*.

M. le baron de Rivières donne communication d'un inventaire de

l'église de Castelnau-de-Montmiral, dressé le 29 ventôse an II, qui mentionne quelques étoffes disparues ou dont l'usage s'est perdu.

M. Hess fait remarquer que la croix de Montmiral ne se trouve pas mentionnée dans cet inventaire.

M. de Rivières répond qu'on avait à cette époque caché ou emporté à la Monnaie tous les objets de valeur. La croix fut enfouie et découverte plus tard par un porc.

Le même membre, en vue de compléter la notice sur l'amiral de La Jonquière, dont il a donné lecture à la précédente séance, s'est préoccupé de rechercher si la tombe de cet illustre marin existait encore dans l'église des Recollets de Québec. A la suite d'une correspondance échangée avec le secrétaire de l'archevêché de Québec, il a appris que cette ancienne église avait été incendiée en 1796, mais que les restes des quatre gouverneurs de la Nouvelle-France qui s'y trouvaient avaient été transférés dans les caveaux de la cathédrale. Communication est donnée du texte de l'inscription consacrée à la mémoire de Louis de Buade, comte de Frontenac; de Hector de Callières ; de Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil ; et de Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de La Jonquière, etc.

M. Em. Marty envoie l'analyse d'un *Registre* de la correspondance expédiée et reçue par M. Fauré, notaire, commissaire du Directoire exécutif près l'administration de la commune de Rabastens. Ce registre, qui fait partie de l'étude de M. Ebrard, notaire à Rabastens, se compose de six cahiers, format in-4°, et s'étend du 25 brumaire an IV au 28 nivôse an VIII.

M. Aug. Vidal donne lecture de la première partie d'une étude historique des rues du vieil Albi, destinée à être publiée dans la *Revue* avec des dessins de M. Raymond Lacroix. Il demande à la Société de vouloir bien encourager cette publication par l'allocation d'une subvention de 50 fr. pour la confection des clichés. Les dessins et les clichés resteraient la propriété de la Société.

Le crédit demandé est accordé.

Une longue causerie suit cette communication.

La séance est levée à 10 heures.

*Le Secrétaire perpétuel,*
Jules JOLIBOIS.

# DOCUMENTS

SUR

# LES ANCIENNES CONFRÉRIES DE RABASTENS-D'ALBIGEOIS

## I. — Donation de Me André-Gabriel Dumas, bourgeois de Rabastens, à la dévote confrérie des Pénitents Blancs (6 janvier 1616) (1).

« Au nom de Dieu soit faict, Amen.

Sçachent tous presens et advenir, que l'an de grace mil six cens seize, et le sixième jour du moys de Janvier, apres midy, regnant tres chrestien prince Louys par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, dans la ville de Rabastens-d'Albigeois par devant moy notaire garde nottes et tabellion royal et dans mon jardin, presens les temoings bas nommés, a esté constitué en personne Sire André Gabriel Dumas, bourgeois de la dite ville de Rabastenx, lequel de gré, franche et liberalle volonté par la teneur du present Instrument, a donné, guidé, et à perpetuité relaxé aux confreres de la venerable confrerie des penitens Blancs erigée de nouveau en la dite ville de Rabastenx à l'honneur de la saincte circoncision notre seigneur Jesus-Christ, Mestre Estienne Bastide, prestre et chanoine de l'Eglise Notre-Dame du Bourg de la dite ville de Rabastenx, prieur de la dite confrérie, et Mestre Jean Capelle, notaire et syndic de la dite compagnie, presens, stipulants et acceptants, et humblement remerciants le dit sieur Dumas pour tout le corps de la dite compagnie.

Sçavoir une maison et jardin joignants, appellés del bastimen, assise dans la dite ville et bourg Soubira d'icelle, estant icelle maison toutte ruineuse, descouverte, et preste à choir à terre. Confronte avec la muraille de la dite ville de Rabastenx de deux costés la rüe passant par dessoubs, aux autres rüe publicque, maison de Jean Car-

(1) Les deux pièces que nous publions aujourd'hui sont inédites; elles sont extraites du registre des délibérations de la Confrérie des *Pénitents Blancs*.

pentier, cordonnier, maison de Jean Boyals, tisserand, maison de Pierre Caylou, héritier d'Anthoinette Roffianelle, et autres confrontations, ensemble le pattus quy est au devant l'entrée de la dite maison confronte avec les susdites deux rües publiques, maison d'Anthoine Galtier, et autre petitte ruelle, et autres confrontations, et ce pour par les dits confreres bastir et edifier dans l'enclos de la dite maison ou jardin joignant, une Eglise à l'honneur et gloire de Dieu et de la saincte Circoncision, pour en icelle Eglise lesdits confreres Penitens Blancs de la dite Ville de Rabastenx à perpetuité faire leur devotion et exercices de Confreres conformement aux Statuts par eux dressés, approuvés et confirmés par Monseigneur le reverendissime Evesque d'Alby, et Indulgences de nostre sainct père Le Pape obtenües à suicte d'iceux, et autres Reigles par eux prises, et qu'ils prendront à l'advenir, à la charge par les dits confrères en faisant bastir la dite Eglise, faire mettre sur la porte d'entrée d'icelle le nom et armoiries dudit Dumas donnateur en la forme qu'il les baillera gravées sur la pierre lorsque ladite Eglise se faira, se reservant icelluy donnateur faculté de mettre son tombeau et sepulture pour luy et les siens à l'advenir dans l'Eglise et à tel endroict qu'il eslira sans incommoder l'autel principal de ladite Eglise. Et au cas iceux confreres n'auroint commancé a edifier ladite Eglise dans trois ans prochains, à compter de ce jourd'hui, icelluy Dumas veust et entend que ladite presente donnation soit et demeure comme non advenüe, permettant neantmoins aus dits confreres dans le dit terme, de demolir la dite maison pour employer la ruine et demolition à l'edifice de ladite Eglise : Et au cas il se trouvera bois ou autres matériaux qui ne pourroint servir au dit bastiment, les vendre, ou changer avec autres matériaux à ce nécessaires sans les pouvoir convertir en autres usages, que à bastir la dite Eglise : Et moyennant la presante donnation, les dits prieur et syndic au nom de la dite compagnie, chargent les confreres qui sont à present à la dite confrerie, et qui viendront cy-après, à perpetuité faire dire une Messe haulte après le decés du dit Dumas, donnateur, chacun an à tel jour qu'il decidera, dans la dite Eglise, commençant le jour de son decés, Laquelle Messe sera dicte et célebrée pour l'ame du dit Dumas et des siens à perpetuité. Et aux fins que la susdite donnation soit insinuée et enregistrée et authorisée en la Cour de Monsieur le Juge d'Albigeois siège du dit Rabastenx, les dits prieur et syndic, et le dit Dumas ont faicts et constituez leurs procureurs et advocats, scavoir les dits

prieur et syndic, Mestre Pierre Pagès, docteur, pour icelle requerir, et le dit sieur Dumas, donnateur, Mestre André Degras, licentier ès droicts, pour y consentir, leur donnant puissance de jurer en leur ame en icelle n'estre intervenu aucun vol, ny fraude, promettant avoir pour agréable tout ce que par leurs dits advocats et procureurs sera faict, ne les revoquer, ains les relever, et ne contrevenir en façon quelconque à la presente donnation, et à ce faire ont obligez, scavoir le dit Dumas ses biens, et les dits Prieur et Syndic ceux de la dite compagnie quils ont soubmis à toutes rigueurs de Justice avec toute renonciation de droict à ce requises et necessaires, et l'ont juré sur les Saincts Evangiles. De quoy requis ay rettenu Instrument, ès presence de Sire Bernard Vinel, marchant, Jean Miquel, maitre agrimenseur, Jean Pigasse, sargier, soubzsignés aux parties, Jean Ducel, cousturier, Guilhaume Vaissiere, travailleur, qui ne sçavent escrire, les touts du dit Rabastenx. Dumas, Bastide, prieur, Capelle syndic, Vinel present, Miquel present, et Pigasse ainsy signés à la Notte, et de moy Pierre Clausel, notaire royal du dit Rabastenx habittant, qui requis ay rettenu Instrument en mes Nottes, d'où le present grossoye a esté tiré, et après avoir faicte deüe collation, me suis soubsigné de mon seing authentique accoustumé en tesmoing de Verité. Clausel, notaire royal ».

Cette donation fut autorisée par Me Roch de Combettes, conseiller procureur du roi dans le pays d'Albigeois, et, après avoir reçu la permission de l'évêque d'Albi, Alphonse d'Elbène et de « Messieurs du Conseil de Rabastens » les Pénitents Blancs commencèrent la construction de leur chapelle.

Les Pénitents durent respecter cependant certaines conditions faites par la ville.

Nous lisons, en effet, dans une note que nous devons à l'obligeance de Me Albert Pagès : (1)

« Le 22 mars 1618 vérification par ordre des Consuls des démolitions et réparations que font les pénitents blancs pour la construc-

(1) Cette note est extraite des nombreux documents, si précieux pour notre histoire locale, laissés par feu Jean-Baptiste Bréthenou, clerc de notaire. L'œuvre de ce modeste travailleur est considérable, car, entre autres pièces, elle comprend l'analyse des vieux registres des notaires de notre ville. Grâce aux patientes et exactes recherches de ce

tion de leur chapelle au *bastiment* près la muraille de la ville — laquelle muraille ils ne doivent toucher, ni dommager. Ils doivent laisser dûment couvert la petite tour servant de sentinelle qui est au coing du dit bastiment. Quand la ville voudra faire bastir au *coing du dit bastiment* un corps de garde, on pourra, si besoin est, prendre appui sur la muraille du *bastiment*. » DELAGARRIGUE, not.

(*Etude de* Me Albert Pagès, *not. à Rabastens*).

## II. — Vœu des Pénitents Blancs à l'occasion de la peste qui désolait la ville de Rabastens.

Comme pour la pièce précédente, nous donnons la copie textuelle de ce document :

*Vœu de la Procession des Pestiferez* (2 avril 1654).

L'an mil six cens cinquante quatre et le second jour du mois davril jour du Judy sainct dans la chapelle de la Circoncizion des pénitens blancs de la ville de Rabastenx, yssue de la procession, par devant Pierre Gaubert, marchant, prieur, et Antoine Bès, marchant, soubs prieur de la confrairie des dits penitens blancs ont été assembles en conseil pour deliberer des affaires de la dite confrairie soubs le bon plaisir et authorisation de Monseigneur lillustrissime et reverendissime Père en Dieu Messire Gaspard de Dailhon du Lude Evesque et Seigneur Dalby ; Mestre Geraud Rolland, recteur chanoine et doyen ; François Dourdou ; Guillaume Fraissine ; Guillaume Buisson ; Jean Oulier, chanoine au chappitre du dit Rabastenx ; Me Pierre Amyel, recteur de Ladin ; François Fraissine ; Antoine Sirier, prêtre ; Mes Pierre Dumas, Pierre Delherm, docteur et advocat ; Me Anthoine Plancade, bachelier ; Jacques Roquier, prêtre ; Alric, bourgeois ; Jean Clausade, Pierre Clausade, aussy bourgeois ; Me Pierre Boyer Delacosse, procureur ; Mrs Jean Toulza et Anthoine Sadoul, notaires ; Jean Santoul ; Jean Savy, Guillaume Depeyre ; Jean Decibaud ; François Gaubert ; Jean Aragou ; Jean Berenguier ; Monestier ; Jean Catala ; François Pigasse ; Jean Monestier ; Fran-

regretté compatriote, l'histoire de Rabastens pourra se compléter. Aussi, devons-nous un hommage de reconnaissance à Bréthenou qui, selon l'expression d'un écrivain rabastinois, « aura transporté la chaux et le sable pour élever l'édifice ».

Le *Règlement de la Confrérie de N.-D. de Confort, fondée dans l'église du Château en 1549*, a été publié, sous nos auspices, dans le XIVe volume de la *Revue*, page 387, d'après une copie de M. Bréthenou, offerte par Me Pagès, notaire à Rabastens.

çois Charrat ; Jean Charrat ; Jean Marragou ; Mathieu Pagès ; Louys Roquan ; André Rozet ; Jean Peyssou ; Gratien Faure ; Guillaume Guernou ; Jean Roquier ; Pierre Peyssou ; Pierre Poussounenc ; Jacques Dagues ; Pierre Vidal ; Anthoine Delcros ; Pierre Labatut ; Guillaume Boyals, procureur ; Bernard Gayraud, cordonnier ; Jean Marragou, tailleur ; et autres confraires.

Auxquels a esté représenté par le dit sieur Gaubert, prieur, que le vingt sixiesme aoust mil six cens cinquante trois, tant luy que sieur Me François Pigasse, Bernard Delsol, prestres chanoines, Me Arnaud Delherm, François Donadou, Guillaume Fraissine, aussy prestres chanoines, Me Pierre Dumas, docteur et advocat, et plusieurs autres confraires qui sestoint assemblés soubs les ormeaux audevant le couvent sainct françois de la presante ville a cause de la maladie contagieuze quy estoit pour lhors grande ruine et sousi en la dite ville, pris Lécritz resoleu que pour appaiser lire de Dieu quy sembloit s'en prendre diversemen aux d. confraires la plus part estant desjà decedés de la dite maladie, quil seroict faict un Vœu pendant vingt années, soubs le bon plaisir du d. Seigneur Evesque, de faire exposer le sainct sacrement dans la chappelle de la d. confrairie le jour et feste de la nativité de la glorieuze Vierge Marie, huictiesme septembre, et le mesme jour en procession aller dans lesglize nostre Dame du chasteau, y faire dire une messe a lhonneur de la Saincte Vierge, ou les d. confraires feront leur comunion. Et dela sortant hors la ville sen aller viziter le cimetière des pestiférés pour prier pour les ames des confraires decedés et autres personnes ensepulture au d. cimetiere. Et senretournant viziter la chapelle Sainct Roch et dans icelle chanter les Antiennes et Verssets, et sen revenir dans la d. chapelle et le lendemain de faire dire une messe des morts pour lame des d. confraires decedés.

Requerons lassemblée de délibérer s'ils approuvent le dit Vœu et sy ons demande la permicion au d. Seigneur Evesque de léxecuter pendant le dit temps.

Surquoy d'une comune voix a este deliberé que le d. Vœu est approuvé et ce faisant que les dits sieurs prieur et soubzs-prieur poursuyvront devant Monseigneur levesque Dalby la permicion dexecuter icelluy pendant le d. temps. Aquoy a esté conclud. Et se sont soubz signés au dit Rabastenx les an et jour sus dits.

Charles PEYRONNET.

# BIBLIOGRAPHIE

Abbé Pélissier. *La croix de Castelnau de Montmiral* (dans *L'Art sacré*, 1903, p. 10-12). — Il a été rendu compte dans la *Revue du Tarn* (1902, p. 63) d'une étude de M. Samaran sur la croix de Montmiral. Comme M. Rossignol, M. Samaran s'était borné à une description de ce que chacun peut voir. M. Pélissier a voulu expliquer ce qui ne se voit pas, je veux dire qu'il a essayé d'attribuer une signification symbolique au nombre et à la disposition des pierres serties sur les deux côtés de la croix. Son interprétation se résume dans les équivalences suivantes :

1°) Au verso (revers), 5 pierres dont trois agates de couleur sombre et deux onyx représenteraient les 5 livres de la Loi. — Au centre, à l'intersection des branches, un cabochon à trois dépressions serait le rocher du désert frappé trois fois, emblème du Christ, qu'environnent 50 perles correspondant aux 50 années du cycle jubilaire. — Sur la tige inférieure, 12 pierres = les 12 tribus d'Israël. — Au croisillon gauche, 5 pierres = les grands prophètes. — Au croisillon droit, 5 pierres = les cinq premiers petits prophètes. — Sur la tige supérieure, 8 pierres = les 8 autres petits prophètes et une véronique, symbole du Christ.

2°) Au recto (face), au centre, 40 pierres = les 40 siècles pendant lesquels le monde a attendu le Rédempteur. Ces pierres entourent la pièce principale, un fragment de la vraie croix, près duquel sont des reliques des apôtres, disposées trois par trois. Au fond, un médaillon en forme de cœur est formé de 10 pierres taillées qui symbolisent les 10 préceptes du décalogue. — Au croisillon gauche, 5 pierres = les papes successeurs de saint Pierre et les 4 grands docteurs de l'église grecque. — Au croisillon droit, 5 pierres = les 5 grands docteurs de l'église latine. — Sur la tige supérieure, 13 pierres = les 13 siècles écoulés depuis la venue du Christ jusqu'à la confection de la croix (attribuée au XIIIe siècle). — Sur la tige supérieure, 9 pierres = les 9 chœurs d'anges que dominent le Père, le Fils et le Saint Esprit, représentés par trois verres ovales. — Au centre des quatre quintefeuilles terminant les branches, 4 gros cabochons = les 4 évangélistes.

En somme, au verso l'Ancien Testament, au recto le Nouveau.

Çà et là des intailles à sujets païens figurent l'ennemi vaincu par le christianisme.

Les filigranes perlés des bordures rappellent la vigne et ses fruits, symboles du Christ. Les pierres adoptées dans les enroulements des filigranes sont les fidèles unis à l'Eglise.

M. Pélissier étant le curé-doyen de Montmiral a eu toutes les facilités pour bien examiner la croix dont il a d'ailleurs la garde. Son interprétation a donc été le résultat d'une série de patientes observations. Aux archéologues de l'apprécier... et de la critiquer, s'il y avait lieu.

C. P.

A. Poux. — *Histoire du Collège de Castres depuis les origines jusqu'à nos jours*. Paris, Fischbacher; Toulouse, E. Privat, 1 vol. in-8°, VIII, 332 pages. C'est une excellente idée que celle de ce Ministre de l'Instruction publique qui s'avisa un jour d'inviter les chefs d'établissements d'enseignement secondaire à faire rédiger une histoire de chaque lycée ou collège. De la sorte, en réunissant toutes ces monographies, on aurait une histoire détaillée de l'enseignement secondaire en France depuis ses origines les plus reculées. Malheureusement il est probable que, malgré cette circulaire, beaucoup de lycées ou collèges en sont encore à attendre leur historiographe.

Tel n'est pas très heureusement le cas du collège de Castres. Il s'est trouvé parmi ses professeurs un homme que ses goûts, ses études précédentes, son genre d'enseignement, désignaient plus spécialement pour écrire l'histoire de son collège et, disons-le tout de suite, il s'en est acquitté avec une parfaite intelligence de son sujet, une consciencieuse étude de ses sources, un sentiment très juste des situations historiques. Il n'a pas accepté ce travail comme une simple tâche universitaire à remplir; conquis dès le début par son sujet, il se passionne pour lui à mesure qu'il avance et éclaire sa route, désireux de bien mettre en lumière pour les générations présentes et futures les origines, le développement, l'état actuel de l'établissement d'instruction dont il fait partie.

Il a été le premier surpris de toutes les richesses qu'il découvrait au fur et à mesure de son travail et il a mieux aimé à mesure qu'il a mieux connu. Aussi, quoiqu'on en ait dit, on ne saurait véritablement lui faire un sérieux reproche d'avoir laissé percer çà et là le bout de l'oreille d'un universitaire, de n'avoir peut-être pas suffisamment ménagé les tout puissants directeurs jésuites du Collège et leur enseignement, alors qu'au contraire ses sympathies naturelles apparaissent pour le temps où les protestants, maîtres de la ville, étaient également maîtres de l'enseignement. Les sympathies, qu'il reconnaît lui-

même très volontiers et qu'il explique, ne vont pas jusqu'à lui faire perdre de vue son devoir d'historien.

Quoiqu'il en soit, nous sommes heureux de pouvoir rendre ici pleinement justice au travail de M. A. Poux. Il a fait réellement œuvre d'historien et quiconque voudra désormais connaître un point quelconque de l'histoire de l'enseignement à Castres, devra recourir aux données de cet ouvrage et le prendre pour guide. Non seulement M. Poux a lu par lui-même tous les documents originaux depuis 1574, exploré tous les cartons des archives locales ou particulières, parcouru les registres du diocèse de Castres, mais encore il a puisé de précieuses informations dans les Mémoires du temps, dans les registres de notaires, partout où il croyait avoir quelque chance de découvrir un fait intéressant.

De cette réunion considérable de matériaux est sortie une œuvre de longue haleine, publiée d'abord en fascicules, puis réunie en volume. L'ouvrage de M. Poux représente un volume in-8° de VIII-350 pages très compactes. Nous n'essaierons pas d'en faire une analyse, qui ne pourrait que donner une faible idée du contenu du livre. Nous sommes d'ailleurs persuadé que tous ceux qui portent quelque intérêt à l'histoire d'un point quelconque de la petite patrie, tous ceux qui ont à cœur de connaître les multiples péripéties par lesquelles a passé l'enseignement public en France avant d'arriver à être ce qu'il est aujourd'hui, tous ceux qui aiment à suivre le déroulement de la pensée humaine à travers les siècles et à retrouver l'histoire d'aujourd'hui dans l'histoire du passé, tous ceux-là voudront lire la savante et consciencieuse étude de M. Poux. Qu'il s'agisse des origines mêmes du Collège, du temps où il fut aux mains des protestants, des deux partis ou des jésuites seuls, ou bien qu'il s'agisse de la marche de cet établissement pendant les jours difficiles de la Révolution, ou bien qu'il s'agisse encore du régime, des études, de l'administration, du personnel, de la discipline, des bâtiments même, M. Poux a tout noté, tout apprécié avec soin et les six chapitres qui composent l'ensemble de son ouvrage sont un véritable monument élevé à la gloire de l'établissement secondaire de Castres et de la ville où il est situé.

C'est à ces divers titres que nous avons tenu à présenter à nos lecteurs l'ouvrage de M. Poux et à féliciter son auteur non seulement d'en avoir eu la pensée mais après l'avoir conçu de l'avoir mené à si bonne fin. L. R.

# LE PRÉTENDU MARBRE DE SAINT-URCISSE

La *Description du département du Tarn*, publiée par Massol en 1818, mentionne, comme situées près de Saint-Urcisse, des carrières d'un marbre gris-blanc d'une très grande finesse (1). C'est là un renseignement qui est consigné déjà dans la *Statistique du Tarn*, dressée en l'an IX par le préfet Lamarque (2), et qui, après avoir été répétée par les premiers *Annuaires* du département (3), s'est maintenue dans la suite et jusqu'à nos jours dans les géographies de notre région (4).

Bien que la présence du marbre au milieu des terrains tertiaires, qui forment le sol de la commune de Saint-Urcisse, nous paraît fort douteuse, et bien que de Boucheporn n'ait pas cité ce gisement (5), nous avons reproduit à notre tour les indications de Lamarque et de Massol (6). Tout en agissant ainsi, nous nous promettions cependant de visiter un jour les environs de Saint-Urcisse, pour vérifier nous-même si l'on y trouvait réellement quelque carrière de marbre. Nous n'avons pu jusqu'ici exécuter notre dessein, mais nous avons découvert du moins l'ori-

(1) Voir led. ouvrage, p. 148, 199.

(2) P. 39.

(3) Voyez, par exemple, l'*Annuaire* de l'an XII, p. 98.

(4) *Statistique des départem. pyrénéens*, par Dumège, I, publié en 1828, p. 229 : « Près de Saint-Urcisse, au lieu appelé la Côte : brèche rouge et grise. » *Dictionn. histor. et géog. du Tarn*, par Tranier, 1862, notices sur les communes, p. XXV. Bastié, *Description du Tarn*, 1875, I, 309 ; Joanne, *Géogr. du Tarn*. 1879, p. 41.

(5) *Explication de la carte géol. du Tarn*, 1848.

(6) *Revue du Tarn*, IX, 249. Voir aussi 354.

gine du renseignement qui nous a été transmis par les auteurs du commencement du XIXe siècle, et il nous a été facile de reconnaître que le marbre de Saint-Urcisse n'a pris naissance que dans une fausse interprétation d'un passage de l'*Histoire naturelle de Languedoc*, publiée par l'ingénieur de Genssane, de 1776 à 1779.

Dans sa description du diocèse Bas-Montauban (1), cet ingénieur, après avoir parlé de la marne que le marquis de Tauriac, seigneur de Saint-Urcisse, lui avait fait examiner dans cette seigneurie, s'exprime en ces termes : « Ce même seigneur nous a également fait voir une carrière de très beau marbre, au lieu appelé la Côte, paroisse de Saint-Martin ; il a même fait construire dans ce canton une métairie dont les murs ont été faits de ce marbre ; on peut le mettre au nombre des brèches. Il est composé de deux espèces de cailloutages, dont le premier est d'un rouge très vif ; le second est d'un gris clair, ce qui fait un très bel effet. Comme on n'en a encore pris qu'à la surface de la carrière, il est encore un peu terrasseux ; mais il n'est pas douteux que si on en tiroit dans la profondeur, ce seroit un des beaux marbres qu'on pût voir. »

Si l'on n'y prend garde, il semble que l'auteur parle ici d'un terroir situé à St-Urcisse ou tout au moins dans les environs, et toujours dans l'étendue du diocèse de Montauban. Mais, comme il n'y a que deux paroisses de Saint-Martin dans ces parages, l'une dans Salvagnac, et l'autre dans Larroque, canton de Montmiral, on est obligé d'admettre que c'est de l'une d'elles qu'il doit être question, bien qu'elles soient toutes deux dans le diocèse d'Albi et non dans celui de Montauban. Or, tandis que les cartes n'indiquent dans la première aucun lieu appelé la Côte, elles montrent au contraire que *la Coste* ou la Côte est un hameau de la paroisse de Saint-Martin, près de Larroque (2) ; et l'on constate de plus que le marquis de Tauriac était

(1) *Hist. nat. de Lang.*, V, 245. Ce vol. V parut en 1779.

(2) *Atlas cantonal du Tarn*, par Bousquel ; carte de l'Etat-major, etc. Voir aussi Tranier, *Dictionn. géogr.*, p. 102.

seigneur de cette paroisse de Larroque (1), ce qui achève de prouver que c'est bien cette localité qui fut visitée par Genssane (2). On s'explique, en effet, parfaitement que le seigneur de Tauriac, après avoir servi de guide à cet explorateur dans Saint-Urcisse, aît voulu lui montrer une carrière de marbre située dans une de ses terres des environs, quoique cette terre appartînt à un autre diocèse. En rédigeant son mémoire, Genssane, oubliant ou ignorant cette dernière circonstance, a placé ce renseignement parmi ceux du diocèse de Montauban, et de là une cause de confusion qui a induit en erreur tous ceux qui ont reproduit ses dires, sans essayer de les contrôler. Ajoutons que la présence d'un marbre dans la commune de Larroque devient dès lors fort admissible, puisque ce territoire appartient aux formations de l'époque secondaire, et qu'il est par suite constitué par des roches offrant presque toujours beaucoup plus de compacité que les terrains habituels de la période tertiaire.

(1) Rossignol, *Monographies comm. du Tarn*, III, 409.

(2) Le lieu appelé *la Coste* est marqué sur les cartes modernes à 1 kilom. à l'ouest du village de Larroque ; mais, si l'on se reporte à la carte de Cassini, on y voit que cette même position est occupée par un château ou fief qui reçoit le nom de *Mailliac*, ce qui pourrait faire supposer peut-être que le nom de la Coste était inusité au XVIIIe s., et que ce lieu ne peut répondre par suite à celui qui est mentionné par Genssane. Voici quelques données historiques qui doivent empêcher de s'arrêter à une pareille hypothèse.

*La Coste* était, paraît-il, une seigneurie située en Rouergue et appartenant déjà aux Boyer en 1617 (*Inv. des arch. du Tarn*, E 223). En 1687, on trouve comme consul de Puycelsi, et en 1693, comme maire de cette ville, Salvi de Boyer, qui se titrait *Sgr. de La Coste et Mailhac* (Même *Inv.*, E 3295 et 3300. Voir aussi *Jugem. sur la noblesse par de Besons*, génér. de Toul., rééd. p. 23) ; et il n'y a pas à douter que ce nom de Mailhac ou Maillac ne réponde au fief que nous venons de signaler dans Larroque. Vers la fin du XVIIe s., les Boyer héritèrent de la seigneurie de Tauriac ; en 1714, l'un d'eux acheta les terres de Larroque et de Saint-Martin, et en 1738 celle de Saint-Urcisse. Or, nous savons, d'après M. Rossignol (*Monog. comm.*, III, 409) que la seigneurie de Larroque et de Saint-Martin, après avoir ainsi changé de maître, reçut le nom de *La Coste-Mailhac*. Il y a donc tout lieu de croire que le domaine de Mailhac, étant considéré comme le centre féodal des deux paroisses, fut appelé dès lors indifféremment La Coste ou Mailhac, mais qu'avec le temps le premier de ces vocables a fini par faire oublier le nom primitif de cet ancien fief.

Le savant ouvrage de M. Caraven-Cachin sur la géologie du département du Tarn signale sur divers points de la région de Larroque et de Puycelsi (1), des exploitations de calcaire jurassique ; mais nous ne voyons pas qu'il y soit fait aucune allusion à la carrière de marbre située à la Coste ou dans ses environs. Il est à croire pourtant qu'en explorant les lieux avec quelque soin, et en profitant surtout des anciens souvenirs des habitants, on arriverait probablement à découvrir la couche de calcaire cristallisé qui était exploitée à l'époque de Genssane, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

La *Statistique du département du Tarn*, dressée en l'an IX, la *Description* du même département, publiée en 1818, et quelques ouvrages plus récents mentionnent encore une autre carrière de marbre près Montmiral ; mais ce marbre est, à ce qu'il paraît, très commun et beaucoup moins intéressant que celui de la Coste (2). Les auteurs ont oublié d'indiquer le point précis où l'on rencontre cette roche. Il y a donc là une autre lacune dans nos connaissances géologiques, et il est à désirer que les chercheurs locaux la fassent prochainement disparaître.

Edmond CABIÉ.

(1) *Descript. géolog. du Tarn et de Tarn-et-Gar.*, p. 171 et suiv.

(2) *Statist. du Tarn*, par Lamarque, an IX, p. 39 ; *Annuaire du Tarn*, an XII, 94 ; *Descript. du Tarn*, par Massol, 143, 199 ; *Dict. géog. du Tarn*, par Tranier, notices sur les comm., p. xx ; *Revue du Tarn*, IV, 249.

# RANDONNÉE

## EXERCICE DE LINGUISTIQUE EN DIALECTE ALBIGEOIS

Un cop èri per un camp que mouriè de fam !
Anguèri bese madamo, se me bouliè bailla de pa ;
Madamo me boulguet pas douna de pa sans las claous de moussu.
Anguèri bese moussu, se me bouliè bailla sas claous ;
Moussu me boulguet pas douna sas claous sans plumo de buso.
Anguèri bese la buso se me bouliè bailla sa plumo ;
La buso me boulguet pas douna sa plumo sans fetche de bedel.
Anguèri bese lou bedel se me bouliè bailla soun fetche ;
Lou bedel me boulguet pas douna soun fetche sans latz de baco.
Anguèri bese la baco se me bouliè bailla soun latz ;
La baco me boulguet pas douna soun latz sans herbo de prat.
Anguèri bese lou prat se me bouliè bailla soun herbo ;
Lou prat me boulguet pas douna soun berbo san daillo de fabre.
Anguèri bese lou fabre se me bouliè bailla sa daillo ;
Lou fabre me boulguet pas douna sa daillo sans lard de porc
Anguèri bese lou porc se me bouliè bailla soun lard ;
Lou porc me boulguet pas douna soun lard sans aglan de bosc.
Anguèri bese lou bosc se me bouliè bailla soun aglan ;
Lou bosc me boulguet pas douna soun aglan sans ben de mar.
La mar me bento ; benti lou bosc.
Lou bosc m'aglando ; aglandi lou porc.
Lou porc me lardo ; lardi lou fabre.
Lou fabre m'endaillo ; dailli lou prat.
Lou prat m'enherbo ; herbi la baco.
La baco m'entlatzo ; latzi lou bedel.
Lou bedel m'enfetcho ; fetchi la buso.
La buso m'emplumo ; emplumi moussu.
Moussu m'enclabo ; enclabi madamo.
Madamo me dounet de pa et mangèri pla !

C. Teyssier.

# HISTOIRE DES RUES DU VIEIL ALBI [1]

(SUITE)

Rue de Verdusse (17-16). — La physionomie de la place Lapérouse, où prend naissance la rue de *Verdusse*, s'est profondément transformée. C'était un vrai ravin au fond duquel coulait le *Bondidor*, aujourd'hui emprisonné dans un égoût, et qui servait de fossé à la ville. Cette transformation commença en 1761, au moment où l'archevêque de Choiseul prescrivit la démolition des remparts; elle s'est poursuivie jusques aux environs de 1850.

Le compoix nous apprend qu'un pont était jeté sur le ruisseau : « Berthomieu Pais... a un osdal al cap del pont de Verdussa, que se « te am l'osdal d'en G. Molinier » (2). On trouve ce pont dans un grand nombre de documents. A l'article 1078 des Comptes consulaires de 1359-1360, on lit : « Paguiey per far deroquar I mur, per aver « peyra e riblo, jotz lo pon de Verdussa ». Dans le *Livre des reconnaissances des fiefs de la ville d'Albi* nous avons relevé neuf calquières (tanneries) ou teintureries « au dessoubs le pont de Verdusse » (3).

Ce pont est-il celui qui s'effondra vers 1848? A cette même époque on déplaça la *Fon de Verdussa* qui, pendant des siècles, a fourni la meilleure eau de source aux Albigeois (4). Le plan Laroche marque l'ancien emplacement; on y accédait par un escalier construit pendant l'année consulaire 1494-1495 (5).

La fontaine actuelle, qui se trouve sur l'alignement du côté Ouest de la rue de Verdusse, et à laquelle donne accès un interminable escalier, semble bien être celle que restaura, en 1638, le signor

(1) Voir *Revue*, t. XX, p. 23 à 42.

(2) CC 2, f° XXVIII. — (3) *Revue du Tarn*, XI, pp. 86-97. — (4) Voici comment l'auteur de la *Noticia Albiæ et Albigensis terræ* apprécie l'eau de cette fontaine : « Pluribus hæc urbs fontibus irrigatur, quorum is « quem Verdussam vocant bonitate in primis memorabilis est ». Bibl. nat., coll. du Lang., vol. II, et *Revue du Tarn*, VII, p. 333. — (5) CC 210.

Horatio Ferray, ingénieur italien, de Toulouse, avec le concours d'un fontainier de Giroussens, Raymond Aymeric. Le plan en fut dressé par le peintre consulaire Bordelet, qui peignit les armoiries de la ville sur une pierre où étaient gravés les noms des six consuls (1).

C'est de cette antique fontaine que la gache et la porte tiraient leur nom de *Verdussa* et ce nom est celui d'un notable du quartier. Dans un accord intervenu, en 1188, entre l'évêque Guilhem Peyre et les prud'hommes d'Albi, on relève un Amblard Verdussa, un Sicard de Verdussa, un Verdussa Guiral (2).

La rue ne porte le nom de Verdusse que jusqu'à l'embouchure de la rue de *Saunal;* à ce point elle prend le nom de *rue Sainte Cécile.*

RUES DE SAINTE GEMME ET DE L'ECOLE MAGE (**18, 19-*17, 18***).

Sur la gauche de la rue de *Verdusse*, en se dirigeant vers Sainte-Cécile, on rencontre un îlot de maisons contourné par une rue dont le nom officiel est rue *Sainte Gemme.* Au plan Laroche, elle est appelée d'*Emarenq.* C'est probablement une corruption *de Marenc* ou d'*en Arenq;* nous avouons n'avoir jamais trouvé, dans les documents Albigeois, un nom de notable se rapprochant de cette forme.

Au nord de cet îlot s'ouvre la rue de l'*Ecole Mage.*

Il convient de faire une remarque préalable : les rues de *Sainte Gemme* et de l'*Ecole Mage* étaient désignées, dès le XIVe siècle, sous l'unique nom de *Pueg Amadenc.* C'est ce que les textes établiront.

En 1359, la ville avait acquis la maison de l'archidiacre de Bordes : « Aisso es la meza facha per mi, Johan Talhafer, de adobar l'osdal « de l'arquediagne de Bordas » (3). Or cette maison se trouvait devant le ruisseau qui servait de fossé : « Estec Guiraut, masson- « nier, en l'osdal de l'arquediagne de Bordas per sarar e per emurar « las portas e las fenestras davant lo valat ». Ce chapitre des dépenses nous fait assister aux travaux effectués à cette maison pour sa transformation en rempart : « Quostero XIIII canas e mieja de plan- « qua a planquar lo quoredor de sus la sala. — Costec VIII canas e « VI palms de fuelha d'avet az amvanar la sala. — Costec VIII lbr. « de quavilhas a riostar los amvans de sus la sala. — Costec V canas « de planqua a far l'esqualier del corredor de l'osdal meteis que « devalava al osdal meteis a planquar la bertresca » (4).

(1) CC. 317. — (2) *Revue du Tarn*, III, pp. 7 et suiv. — (3) *Compt. consul.*, p. 159. — (4) Ibid., art. 2148 à 2159.

Or, cette maison de l'archidiacre de Bordes était située dans la rue *Puech Amadenc ;* le compoix de 1377 l'établit péremptoirement : Les héritiers de François de Lagrave ont « un ostal a Pueg Ama- « denc que se te am lo patu en que era l'ostal de l'arquediagre de « Bordas » (1). Enfin, les Comptes consulaires confirment les données du compoix : « a XIII de mars [1360], fezem estimar als maes- « tres fustiers e peyriers las X canas del mur que devian far aquels « de Pueg Amadenc » (2). Une *muza* est consacrée « a l'obratge de « la vila del Pueg Amadenc, tant al mur quant al gachial nou » (3).

Tous ces détails ne peuvent se rapporter qu'à la rue actuelle de l'*Ecole Mage ;* c'est, en effet, la seule qui longeât le rempart et par suite le fossé. D'ailleurs le plan Laroche conserve le nom de *Puech Amadenc* à une partie de cette rue,

Nous allons voir que la rue *Sainte Gemme* avait droit, elle aussi, au nom de *Puech Amadenc*. Quelques mots d'histoire au préalable. Cette rue doit sa dénomination à la présence de l'école épiscopale connue sous le nom *de Sainte Gemme*. Les écoles d'Albi remontent à la plus haute antiquité, peut-être même à la fondation de l'Evêché. Quoiqu'il en soit, le *cabiscolius* (*caput scholæ*), Leo le Franc, archidiacre du chapitre métropolitain, figure dans l'acte de naissance du pont vieux d'Albi ; on date ce document des environs de 1035. Au Concile qui se tint à Albi en 1070 assistait le *capiscole* de la cathédrale (4).

Le siège de ces écoles, au XIVe siècle, était dans la rue de *Foyssants*. C'est probablement au XVIe siècle que le collège de Sainte Gemme fut transféré dans la rue qui lui doit son nom. Le cadastre de 1525 est le premier, en effet, qui signale la présence des écoles épiscopales dans le quartier de *Puech Amadenc :* « Mossen Johan « Belavena a ung patus, claus et cubert, a la carieira de Puech Ama- « denc ; confronta am l'escola de Sancta Gemma » (5). La prise de possession de cette rue par le collège devait être toute récente, puisque l'école n'était pas parvenue à la déposséder de son nom primitif.

Le cadastre de 1601 précise la position de l'école de Sainte Gemme : « Lou colleige de Sainte Gemme, a la carrieyre de Puech Amadenc, confronte an tres carrieyres » (6). Ces trois rues étaient :

(1) CC 4, f° LXIII. — (2) Mêmes Comptes, art. 860. — (3) Ibid., f° LXXX et suiv. — (4) *Revue du Tarn*, V, p. 262. — (5) CC 13, f° 13 v°. — (6) CC 30 et CC 32. Cité par Sarrasy.

au nord ***Puech Amadenc***, aujourd'hui ***Ecole Mage***, à l'est ***Sainte Gemme***, au sud la ***dogua*** ou rue de la muraille.

Le cardinal Strozzi, qui occupa le siège épiscopal de 1560 à 1567, céda son collège à la ville ; l'école de Sainte Gemme et l'école mage fusionnèrent. Mais la charge devint trop lourde pour les finances communales, et la ville essaya, vainement d'ailleurs, de repasser le collège épiscopal à l'évêque Julien de Médicis. Dans le testament politique des consuls de 1586, on lit ces lignes suggestives : « Il est « nécessaire que le collège de Sainte Gemme soit rétabli, et que Mr « d'Albi y entretienne des pauvres avec un précepteur qui les ins- « truise aux belles-lettres et mœurs..... Lequel collège, avec celui « que maître Raymond Cavalery, licencié, fonda pour l'instruction « de la jeunesse, ferait des hommes pour diriger la république » (1).

Il est assez difficile de trouver le pourquoi de ce nom de Sainte Gemme donné au collège épiscopal et, par ricochet, à une rue de la ville. Le collège était-il placé sous le patronage d'une sainte de ce nom ? On n'en trouve aucune qui fut honorée d'un culte particulier dans l'Albigeois (2). Nous devons constater cependant qu'il existe, dans le canton de Pampelonne, une commune dite de Sainte-Gemme. Un Raymond de ***Sancta Gemma***, doyen de l'église collégiale de Burlats (3), fut appelé, à la fin de mai 1384, à l'évêché de Castres. Il n'est donc pas téméraire de supposer que les seigneurs de Sainte-Gemme sont pour quelque chose dans le nom du collège et de la rue.

L'origine de ***Puech Amadenc*** est, au contraire, facile à déterminer, au moins pour sa première partie. ***Pueg***, ***puech***, aujourd'hui ***pech***, ***pioch*** et ***piocho*** dans la langue vulgaire, se traduit en français par ***puy*** : Puycalvel, Puycelsi, Puylaurens, pour ne parler que des ***puys*** du Tarn ; le ***Puech Amadenc***, situé sur la crête de la berge de ***Bondidor***, justifie donc bien cette dénomination. La justification de ***Amadenc*** est plus malaisée. Ce mot, ni aucun d'approchant, ne se trouvent dans Raynouard pas plus que dans le Supplément de M. Emil Lévy, ni dans Mistral, ni dans aucun des glossaires romans assez nombreux que nous avons pu consulter.

(1) Arch. comm., BB. 28. — (2) Cf. *Les Saints et les Martyrs du diocèse d'Albi*, par l'abbé H. Salabert. L'auteur qui a consacré des notices à de nombreux personnages ne tenant au diocèse que très indirectement, ne parle nulle part de sainte Gemme. — (3) Cant. de Roquecourbe, arrond. de Castres.

Les lausimes de Saint-Salvi nous révèlent les noms de quelques-uns des habitants de ce quartier. C'est Bernard Bonastré dont la maison confrontait avec un *ieisset*, Pierre Debar, Guiraud Codonh qui avait pour voisin Mathieu Valette, Pons Maury, Pierre Cordonnat, Durand Thome, Jean de Landes dont la maison aboutissait au ruisseau de Verdusse, dame Peironne Astrugue, épouse de Ramond Panouse, Ramond Celet, Pierre Calvet, etc., etc. (1).

Rue de l'Ecole Mage

Le nom primitif de la rue de l'*Ecole Mage* est, comme nous venons de le voir, *Puech Amadenc*. Elle devint le siège de la grande école ou collège de la ville ; le collège disparut de ce quartier en 1623, mais le nom resta et s'est perpétué.

On remarquera, au plan Laroche, que la rue de l'*Ecole Mage* forme les deux côtés d'un triangle à peu près isocèle dont le sommet est assez aigu : le côté qui va déboucher sur la rue de *Verdusse* y porte le nom de *Puech Amadenc*, et l'autre, celui d'*Ecole Mage*. C'est sur cette partie de la rue que le cadastre et les documents nous montrent l'ancien collège : « L'escolle maige confronte avec la « carrieire de Puech Amadenc et la muraille et oustal de M. « Berthoumieu Pescaire » (2). En 1609, la ville agrandit le collège ; le 5 janvier de cette année, elle acquiert, à cet effet, du Chapitre de Sainte-Cécile, représenté par son prévôt Vitalis, une maison avec jardin contiguë au collège. L'acte confirme les données

(1) Arch. départ. G 370 et 371. — (2) CC 30, f° 19. Cité par Sarrasy.

du cadastre ; la maison acquise confronte avec la rue *Puech Amadenc*, avec un passage qui la sépare du collège et enfin avec la rue de la muraille (1). Ce passage figure au plan Laroche, presque au sommet du triangle, sur la rue de l'*Ecole Mage*, à gauche quand on descend vers la rue du *Plancat*.

En 1623, les Jésuites prennent la direction du collège qui est installé sur l'emplacement du Lycée actuel. La ville vend son école mage, devenue un immeuble inutile, à Guillaume Bonne et à Géraud Alary ; l'acte est du 29 novembre (2).

La portion vendue à Bonne passe successivement à Pierre de Chastenet de Puységur, archidiacre de Sainte-Cécile, abbé commendataire de Valmagne, vicaire général du cardinal de Bernis, archevêque d'Albi ; à Baptiste Oulmières qui l'achète comme bien national. Elle forme aujourd'hui les nos 1527, 1528 et 1531, section H du plan cadastral. La portion qu'acquiert Alary devient la propriété de noble Jean Dupuy, de la famille des seigneurs du Castelviel. Anne Dupuy l'apporte, par son mariage avec noble Etienne de Fonvieille, à la famille des seigneurs de Saliès, qui la possédaient en 1751. Au commencement du XIXe siècle, elle appartenait aux d'Assezat qui la vendirent aux Decazes. Ce sont les héritiers du baron et de la baronne Decazes qui en sont les propriétaires actuels (3).

Rue des Prêtres (20-21). — Cette rue a son origine au *Bourguet* et allait aboutir au rempart, sur la berge du ruisseau de *Bondidor*. Ce nom est relativement récent, bien qu'il figure au plan Laroche. Au XIVe siècle elle faisait partie de la rue *Puech Brenguier*.

Son nom actuel lui vient certainement du grand nombre de prêtres qui l'habitaient. Ils avaient, en effet, deux excellentes raisons pour y élire domicile ; d'abord elle était dans le voisinage de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi ; ensuite les maisons qu'ils y possédaient étaient exemptes de *talhas reals et autras cargas de la vila*.

Le clergé se prétendait affranchi de tout impôt ; la ville, au contraire, avait la prétention de le soumettre à toutes les charges qui pesaient sur les autres contribuables. De là un interminable procès qui dura plus de deux siècles et dont une des phases, la plus intéressante pour l'étude de la topographie d'Albi, est la transaction de

(1) Arch. comm., GG 81. — (2) Ibid., GG 82 et CC 303. — (3) Cf. Sarrasy, p. 255 et suivantes.

1493. Voici le préambule de la partie de l'acte relative à ce procès :

« Es dich et accordat, entre los dichs comeses, tocan lo grand « proces de las talhas, que los canonges del dich capitol, dignitatz « he habituatz estant en la poncharia (1), tenran so que se ensec « quicti de talhas reals et autras cargas de la vila, reservat drech de « domination directa, so es assaber que cascun canonge, dignitatz « sans prebenda, tenra una mayso condecenta a son estat e foras « de carrieyras mercandas » (2).

Or, dans l'énumération de ces rues marchandes, qui suit le préambule, la rue Puech Brenguier ne figure pas. Il n'en fallait pas davantage pour y attirer les membres du clergé.

Lavaur, autre ville épiscopale, comme sans doute à peu près toutes les capitales de diocèse et pour les mêmes raisons, avait sa rue des *Capelas*.

Rue Puech Brenguier. (**22-20**). — Nous venons de dire que la rue *Puech Brenguier* comprenait la rue des *Prêtres;* les Comptes consulaires de 1359-1360 nous en fournissent la preuve : « Paguiey a B. « Barrau, per XII lbr. de cavilhas de fer, lasquals mes Aurnola als « II escaliers per on [om] poja sus lo mur del Pueg Brenguier e « davan lo gachial que fi far » (3). On en trouve une autre preuve dans les lausimes de 1355 : « A vos Sicart Nicolau..... donam e lau- « sam lo vostre osdal de Pueg Brenguier que s' te ab l'osdal de la « glieia de Sta Cecilia et ab lo mur de la vila d'Albi » (4).

Cette rue touchait donc au rempart. Or, si l'on examine le plan Laroche, on constate que le point de contact avec la muraille ne peut être qu'à l'extrémité ouest de la rue des *Prêtres*.

La rue *Puech Brenguier* est, par rapport au ruisseau de *Bondidor*, la suite de *Puech Amadenc*. La même situation lui a fait donner la

(1) Il est permis de n'être pas familier avec l'organisation intérieure de l'Eglise avant la Révolution. Quelques mots d'explication ne seront donc pas inutiles. Les bénéfices ecclésiastiques se divisaient en : dignités, personnats et offices. La dignité donnait au titulaire prééminence au chœur avec juridiction ; le personnat ne différait de la dignité que par l'absence de la juridiction ; l'office comportait l'administration entière du temporel de l'église : trésoriers, infirmiers, sacristains, aumôniers. La *poncharia* était le tableau de tous les chanoines et habitués de l'église. A côté de chaque nom était un trou où l'on enfonçait une pointe pour indiquer que le propriétaire du nom était de semaine ou en tour de cheville. — (2) FF 72. — (3) Art. 1185. — (4) G. 370, f° 94 v°.

même dénomination. *Brenguier* est le nom de quelque notable Albigeois. Dans la liste des prud'hommes qui interviennent dans l'accord de 1188 figure un R. Berenguer.

## NORD & OUEST

RUE D'EMPEYRELOTS (**23**-*22*). — Cette rue, ou plutôt cette ruelle, a son origine devant le plateau du Vigan et son embouchure à la rue des Pénitents. Au plan Laroche, elle porte le nom d'*Emperairols*. C'est l'orthographe qui se rapproche le plus de la vérité. Comme dans tous les noms de rue commençant par *en* ou *em*, il faut détacher le préfixe, diminutif de *mossen ; En Perairols* est la dénomination du XIVe siècle.

Dans le volume des lausimes de 1355, nous lisons : « A vos na « Alamanda Saussolena..... molher que etz de me Isarn Bartes, « notari...., donam e lausam lo vostre osdal del Potz d'en Perairols « que s' te..... ab la vouta apelada d'en Peirairols ». Evidemment ce nom de *Peirairols* est une corruption de *Peire Airols*. Bien que cet Airols fut un notable, il n'a laissé aucune trace dans les documents albigeois. Mais, chose curieuse, on trouve dans la région de Valence, un lieu dit *Pereirols*, qui est certainement de même origine que notre *Perairols* (1). Dans tous les cas, la famille des Airols s'était éteinte depuis longtemps, en 1355, puisque le nom de cette ruelle s'était déjà corrompu.

La rue d' *Empeyrelots* ne débouchait pas sur le même point de la rue des Pénitents qu'aujourd'hui. Au plan Laroche comme au plan actuel, on remarque, en face du jardin de la mairie, une interruption de maisons ; la ruelle contournait, à cet endroit, et se prolongeait jusqu'au cul-de-sac situé derrière la maison Estruc. C'est le seul moyen d'expliquer la position de la maison d'Alamande Saussolène à l'angle de la rue *del Potz d'en Peirairols* et de *la vouta d'en Peirairols*. Il existe encore, dans la rue des Pénitents, un puits qui s'ouvre dans le mur de façade de la maison située à l'angle ouest du

(1) Les lausimes de Saint-Salvi nous apprennent que ce nom s'écrivait Perairols et que ce lieu-dit était situé à Gaulène dont le Chapitre était seigneur haut, moyen et bas : « Vos donam e lausam la vos- « tra everssana de terra de Perairols que s' te..... ab lo rieu que part « Perairols el mas de Bornho et ab lo rieu de Blaunoza ». G. 370, f° VIXXIII, v°.

cul-de-sac. C'est la maison de Saussolène et certainement celle des Airols.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, une ruelle, dont nous n'avons pu trouver le nom, mettait en communication la rue d'*Empeyrelots* avec la rue *Timbal*.

Rue Timbal (**24**-*23*). — On lit au compoix de 1343 . « Guilhem « Galco un osdal a la carieira d'en Johan Titbal, que se te am l'osdal « de maestre Nicolau Lentinh » (1). C'est notre rue *Timbal*. La transaction de 1493, dont nous avons déjà parlé, précise la position de cette rue d'*en Johan Titbal* : « Del potz de « Engresas, per lo long « de la carrieyra d'en « Tibalh jusquas la por- « ta del Vigua ». Nous verrons dans un moment que le *Potz d'en Grezas* se trouve situé à l'extrémité de la rue *Timbal*.

Cour intérieure de la maison Guise

Dans l'état des dépenses pour réparations aux fortifications d'Albi, dressé, en 1390, sur l'ordre du sénéchal de Carcassonne, on rencontre la mention d'une tour dite d'*en Garriguas* : « Pro gradario juxta turrim seu gachilum « d'en Garriguas » (2). Cet état suit le pourtour de l'enceinte et la tour dont on répare l'escalier voisin se trouve placé entre la porte du *Vigan* et la tour de *Peyralesca*. Nous trouverons la rue *Peyrolesque* sur la ligne du rempart, au nord du *Vigan ;* d'autre part, nous avons vu, en étudiant le *Vigan*, qu'un Ramond Garrigues avait une maison sur ce point. C'est donc devant la rue Timbal que se trouvait la tour d'*en Garriguas*.

(1) Fo XII. — (2) Arch. comm., EE 15.

La *carieira d'en Johan Titbal* du compoix de 1343, le *Tibalh* de 1493, le *del Timbal* du plan Laroche ne sont donc pas autre chose que le *Timbal* d'aujourd'hui.

Cette rue possède deux maisons remarquables, que les touristes ne manquent pas de visiter ; toutes les deux sont du XVIe siècle : la maison *Guise*, dite improprement maison des Viguiers, classée comme monument historique, et une maison à pans de bois richement sculptée qui fait l'angle des rues *Timbal* et des *Pénitents* et que M. Enjalbert, son propriétaire, a très intelligemment restaurée.

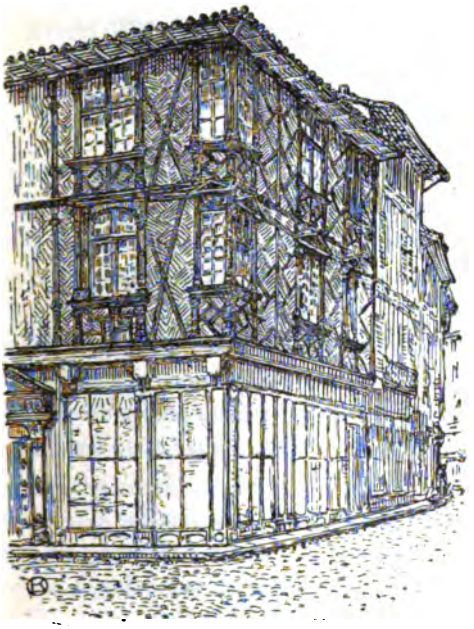

Maison Enjalbert

Sur la droite de la rue Timbal, en descendant du Vigan, les plans marquent deux ruelles ; la seconde est couverte, à son embouchure sur la rue, à partir du premier étage, de ce qu'on appelait un *pont de fustas* (1). Elles sont si courtes, qu'aucun plan ne leur donne de nom. Cependant chacune avait le sien au XIVe siècle ; la première s'appelait *Issernet*, la seconde *Molentania*. Démontrons-le en commençant par la plus éloignée du Vigan.

Le long des lices de Ronel, où les deux ruelles aboutissent par une seule issue, et adossé à la partie intérieure du rempart qu'occupe aujourd'hui le jardin de la Préfecture, s'étendait au XVIe siècle, l'*ospi-*

(1) « Item, dis may la partida deld. senhor..... que losd. cossols se son « perforsatz, non obstant que non apartengue ad els, de donar licentia « de far pons de fustas sus las carieyras per y passar de ung hostal a « l'autre ». Cf. notre *Révolte des Albigeois contre l'évêque Louis d'Amboise*, p. 131, art. 18 de la transaction du 28 décembre 1493.

*tal de Sanct Jacme*, avec son église et son cimetière. Le cadastre de 1525 nous en fournit la preuve : « Rogie Reynes ha ung hostal a la « carrieyra d'en Tibalh ; confronta am l'hostal de mestre Guilhem « Austor et am l'ospital de Sanct Jacme » (1). Or, la rue *Molentania* confrontait précisément avec la maison Reynès et l'hôpital Saint-Jacques : « Guilhem Roffiac jove ha ung hostal a la carrieira Molen- « tania ; confronta am l'ospital de Sanct Jacme et am l'hostal de « Rogie Reynes » (2).

Sur la petite place où viennent aboutir les rues *Molentania* et *Issernet*, existe encore un portail qui donne accès aux dépendances de l'ancienne maison Reynès. Le doute n'est donc pas possible, et le vrai nom de notre ruelle est bien *Molentania*.

Le compoix de 1343 nous révèle l'étymologie de ce nom de rue : « Peire Astruc e na Flors, sa sor, un osdal al molin tanier..... que « se te..... am l'ort de l'ospital » (3). C'est donc au voisinage d'un moulin à tan, ce qu'on appelait un *truelh*, que la rue *Molentania* doit son nom.

Au XIVe siècle, elle s'appelait indifféremment *Molentania* ou *Molintanier*. Dans les lausimes de Saint-Salvi de 1355, nous lisons : « Vos « donam e lausam [a vos Matieu Valeta] las vostras mayos del Molin- « tanier..... que s' teno ab l'airal d'en Ramon Malier et ab las mayos « d'en Bernat Rebieira » (4).

Ce n'était pas, dans cette ruelle, le seul tenancier du Chapitre ; on y rencontre : Pierre Gasquet dont la maison constituait un fief indivis entre Saint-Salvi et la « cofraria de S. Salvador de Casuac ». Cette maison confrontait avec celles de R. Garrigues et « ab lo valat, « la via e mieg » ; Agnès Miquel, fille de Jacques, dont la maison lui était échue « per laissa que lhin fe Johan Alquier, son oncle » ; Pierre Colas, tenancier de deux maisons dont l'une confrontait avec celles de Darde Malier, d'une part, et Ramond Garrigues d'autre part, et la seconde « ab lo truelh e verdier d'en Bernat de Marssalh » ; Jean Guitbert et Laurent Aribert qui étaient voisins. Le cens de

(1) CC 14, f° 135. C'est ce Reynès qui fit construire la maison classée comme monument historique. — (2) Ibid., f° 145. Cité par Sarrasy. — (3) F° LXI, v°. — (4) Arch. départ., G. 370, f° IX, r°. Dans les lausimes de 1391 on lit : « Doni e lausi a vos Guilhalma Godalhesa, « molher de Johan Esbaldit..... lo vostre hostal scituat..... el loc « dich sobre la Peyra en lesca, alias al moli tanier ». G. 373, f° XXXIIII r°.

quelques-unes de ces maisons, celles de Colas notamment, revenait en partie à la *mayo almonyeira* de Saint-Salvi (1).

Un procès-verbal des jurés de la ville, inséré au registre des délibérations, va nous indiquer le nom de l'autre ruelle : « L'an « M CCC LXXIII, a XX dias de janier, Me P. de Valencas et Gm Engil- « bert, juratz de la vila d'Albi, feiro relacio..... que els avio vist e « regardat I debat que es entre Isarn Redon, Matieu Valeta, Ar. « Arrufat de I ostal assetiat en una vouta appelada Issernet que ieys « a la carieira d'en Tibbal » (2). Or nous venons de voir que ce Mathieu Valette avait une maison à la *Molentania ;* nous savons, d'autre part, que les ruelles d'*Issernet* — on disait encore Issarnit — et de *Molentania* avaient une seule et même issue sur les Lices.

Rue des Pénitents (**25-25**). — Le plan Laroche la désigne sous le nom de la rue des *Pénitents noirs ;* c'est sa véritable dénomination, depuis le XVIIe siècle tout au moins. Elle relie la rue *Timbal* à celle de l'*Hôtel-de-Ville.*

Il n'est pas besoin d'insister sur l'origine de ce nom ; cette rue était le siège d'une de ces dévotes confréries qui pullulaient, au XVIIe siècle surtout, et qui, paraît-il, n'ont pas encore complètement disparu. On les appelait Pénitents noirs, Pénitents blancs, Pénitents bleus, Pénitents gris, suivant la couleur de la robe dont les confrères se revêtaient dans leurs réunions. Ceux de la rue qui nous occupe avaient la robe noire et ils étaient placés sous le patronage de la sainte Croix (3).

Ces associations étaient l'embryon de nos modernes sociétés de secours mutuels. Les Pénitents blancs de Rabastens et les Pénitents bleus de Lavaur ont été l'objet d'études consciencieuses (4) ; tous les statuts sont, ou à peu près, faits sur un même modèle. Les confrères acquittaient un droit d'entrée, payaient une cotisation annuelle, priaient surtout en commun, s'assistaient en cas de maladie. A la mort de l'un d'entre eux, six ou sept confrères se rendaient au domicile du défunt, lavaient son corps et l'enveloppaient dans sa robe.

(1) Arch. départ., G 370, passim. — (2) BB 16. — (3) Cf. Arch. comm., CC 328... A GG 78 on trouve le catalogue imprimé de « Messieurs les « Pénitents noirs d'Albi, sous l'invocation de la Sainte Croix, par rang « de réception ». Il existait encore à Albi des Pénitents blancs, Cf. AA 12. — (4) *Albia Christiana,* tome IV, pour les premiers, par M. l'abbé Quérel, et année 1897 pour les seconds, par M. Théodose Bessèry.

Toute la confrérie assistait, en robe, aux funérailles et le corps était porté au cimetière par quatre ou six confrères. C'est à ces pratiques que se bornait l'exercice de la mutualité.

L'institution des confréries des Pénitents ne remonte guère au delà du xv^e siècle, bien que, suivant certains auteurs, saint Jérôme en soit le créateur. Le *Catalogue des évêques et archevêques d'Albi*, publié par l'*Albia Christiana*, nous donne ce renseignement sur ceux d'Albi : « L'année 1604, du consentement de l'évêque Alphonse d'El-« bène, fut bâtie la chapelle des Pénitents noirs, et messe y fut célé-« brée le 15 novembre, même année » (1).

Peu d'Albigeois savent que cette chapelle existe encore en grande partie ; elle a été incorporée à la maison de M. Périé, fabricant de meubles. Sous les multiples transformations que le propriétaire a fait subir à son immeuble, on distingue encore nettement les colonnes, reliées entre elles par des arcs en anse de panier, qui supportaient la tribune. Le chœur est également très visible au premier étage ; l'établissement débordait sur les bâtiments de droite et de gauche et s'étendait jusqu'à la rue du *Puits de la Grâce*.

En étudiant la rue d'*Empeyrelots*, nous avons vu que le nom primitif de la rue des Pénitents est *carieira del Potz d'en l'eirairols*.

Rue du Puits de la Grace (**26-27**). — Est-ce de la Grâce ou de la Grasse ? Le plan Laroche adopte la dernière orthographe ; sur l'une des plaques clouées aux deux extrémités de la rue on lit : *Puits de la Grâce*, et sur l'autre, *Puits de la Grasse*. C'est le plan Laroche qui se rapproche le plus de la vérité.

Cette rue, qui porte un nom aussi harmonieux que poétique, relie la rue des *Pénitents* à la rue *Peyrolieres*. Nous avions tout d'abord pensé que cette dénomination..... gracieuse était une corruption de *Puits de Lagrave ;* le quartier qui, au xiv^e siècle, portait le nom de Lagrave n'est pas en effet bien éloigné. Le compoix de 1405 et les lausimes de Saint-Salvi sont venus fort à propos nous tirer de cette erreur. Dans le compoix on lit : « Bernat Cota a hun hostal al Potz « de na Grassa » (2). Mention de cette rue du Puits de *na Grassa*

(1) Année 1897, page 196. Le jour de l'inauguration fut marqué par un événement assez rare dans les annales albigeoises : les Etats de la Province se réunirent à Albi, dans le réfectoire des Jacobins, sur la convocation du duc de Ventadour, lieutenant du roi. — (2) Arch. comm., CC 6, f° CXLV, r°.

se retrouve aux folios CXLVI, CXLVII et CXLVIII du même compoix.

Les lausimes de 1355 ne sont pas moins formels. Le Chapitre donne à fief à Pons Savi les maisons qu'il détient à « la carieira del « Potz de na Grassa ». Ce Savi a pour voisins Barthélémy Pradelh et Ramonde Savi, sa sœur. La maison de cette dernière confronte avec les héritiers de Frotard Dupuy et avec le jardin de Durand de Montalazac, un notaire de la cour temporelle qui figure assez souvent dans les comptes consulaires de 1359-1360.

Dans les lausimes de 1552, *na Grassa* est devenue *la Grassa :* « A vos dona Perrona Saunalha..... ung hostal scituat..... al loc « appelat al Potz de la Grassa » (1).

Les plaques du nom de la rue devraient donc porter : *Puits de na Grasse* ou de *Madame Gras.*

RUE DE LA PRÉFECTURE (**27-28**). — Que le lecteur veuille bien se transporter sur les Lices de Ronel ; il y verra l'origine d'une rue qui porte, au plan actuel, le nom banal de rue de la *Préfecture* et, au plan Laroche, celui de *Peyrolesque*, bien autrement caractéristique.

*Peyrolesque* est le nom d'une tour qui flanquait la partie du rempart désignée sous la dénomination de *lo Teule* et *la Teula ;* nous aurons l'occasion de l'étudier. Cette tour se dressait à l'entrée de la rue qui lui doit son nom.

*Peyrolesque* s'écrit *Peyran lesqua* et *lesca* aux compoix du XIVe siècle et aux comptes consulaires de la même époque. Les lausimes de 1395 portent *Peyra en lesca* et le cadastre de 1525, *Peyra lesca.*

Prouvons d'abord l'existence de la tour *Peyran lesca :* « A XXXI « del mes de julh [1359] estec R. Marens et I home que lhi ajudec a « far l'escalier de la Toreta, mas que pueys adobero la passada de la « tor de davan la Peyranlesqua » (2). Et quelques articles plus bas : « A XVI del mes desus [aost], estec Johan Esteve am son companh « que feiro I escalier i adobero la passada a la tor de la Peyran- « lesqua » (3).

Cette tour était carrée, comme, au reste, la plupart de celles qui flanquaient le rempart. Le fief mentionné à la page 199 de la perche de 1751 confrontait, au mur *del Teule*, avec la *dougue* ou rue lon-

(1) Arch. départ., G. 111. — (2) *Comptes consulaires de 1359-1360*, art. 977. — (3) Ibid., art. 1034.

geant le rempart et avec une maison « là où est la tour carrée » (1).

Le Chapitre de Saint-Salvi possédait, dans cette rue, de nombreux fiefs qui vont nous permettre d'évoquer la physionomie qu'elle avait au XIVe siècle. Ramond Denis était tenancier d'une maison qui confrontait avec celles de Ramond Fabre, de dame Bonassias, de Grégoire Clergues, et avec la *vouta*. Elle était donc située en face de la rue du *Four* à l'angle du cul-de-sac qui figure au plan Laroche. Ramond Gaillac, dont les immeubles sont nombreux dans ce quartier, avait pour voisins les héritiers de François Gueysse et de Ramond de Brinhac. La maison de Durand Colas, un tisserand, avait pour confronts les maisons des héritiers de François Gueysse et de Gaillac (2).

En 1395, nous relevons vingt-six lausimes de Saint-Salvi dans cette rue de la *Peyra en lesca* (3) ; le Chapitre avait donc la directe sur toutes ou presque toutes les maisons de cette voie publique. Plusieurs des fiefs confrontaient *am lo mur del Teule* ou bien *am lo verdier de l'ospital de S. Jacme.*

Il est probable qu'il faut traduire *Peyra lesca* par menhir, pierre levée ; *lesca*, en effet, signifie lèche, tranche mince. Cette pierre plate, qui donne son nom à une tour et à une rue, ne devait pas être de dimensions ordinaires. Si notre traduction n'est pas trop risquée — Paris a bien sa rue de la Pierre levée — *Peyrolesque* consacrerait un des plus vieux souvenirs d'Albi.

Rue du Petit Four (**28**-*29*). — Ne quittons pas ce quartier *del Teule* et étudions toutes les rues qui s'ouvraient sur ce point du rempart ou dans le voisinage immédiat.

Sur la droite de la rue de la *Préfecture*, quand on vient des Lices, on rencontre une rue très courte qui aboutit à la place Sainte-Claire ; elle porte aujourd'hui, comme au temps de Laroche, le nom de *Petit Four*. C'était certainement un four banal, dont l'emplacement nous échappe, qui lui valut ce nom.

La comparaison des deux plans fait ressortir les transformations qu'a subies cette partie de la ville. Au plan Laroche, la place Sainte-Claire n'existe pas ; la rue du *Petit Four* contourne un îlot de maisons et va jusqu'au rempart ; elle a son pendant à gauche de la rue de la Préfecture où s'ouvrait un cul-de-sac.

(1) Sarrasy, p. 287. — (2) Arch. départ., G. 370. — (3) Ibid., G. 373.

Ce nom de rue est relativement récent ; on ne le trouve pas dans les documents du XIVe siècle. Peut-être la rue du *Petit Four* faisait-elle partie de celle de *Candeil*. Ce qui permet de le supposer, ce sont les lausimes faits à Ramond Gaillac en 1355 ; il est tenancier d'une maison située dans la rue *Peyrolesque* et d'une autre maison « a la « carieira de Candelh que s' te am lo vostre osdal meteis » (1). Or, comme ce dernier lausime vient immédiatement après celui de l'immeuble de la rue *Peyrolesque*, il semble bien que par *osdal meteis* il faille entendre *maison ci-dessus confrontée*. Cependant, dans ce quartier existait une rue appelée le *Forn nou*, dont nous n'avons pu déterminer la situation exacte (2).

Petite rue de Ronel (29). — Disons tout d'abord que l'orthographe du XIVe siècle est *Roanel*. Il y avait certainement une relation entre ce nom de rue et le nom de *Ronel* que porte une commune du canton de Réalmont. On trouve une famille de Ronel dès le XIIIe siècle ; en 1294, Begon Boursery, prévôt du Chapitre de Saint-Salvi, fait sommation au viguier d'Albi de livrer au juge de Montsalvi (3) les frères Bernard, Jean et Ramon de Ronel, poursuivis pour le meurtre du chanoine Alric, dans le château de Montsalvi.

Il est probable que les seigneurs de Ronel avaient une maison à Albi, et qu'ils furent les parrains de la rue. Nous devons dire qu'elle n'a aucun droit à cette dénomination ; on devrait l'appeler *carieira de la Teula* ou *del Teule :* « Mossen Guilhem Ribalh ha ung hostal et « verdier a la carieira de la Teula » (4). Nous venons de voir qu'un certain nombre de fiefs de Saint-Salvi confrontaient avec *la Teula* ou *lo Teule*. D'autre part, l'hôpital de Saint-Jacques, qui s'étendait de la rue *Peyrolesque* jusqu'à l'extrémité du jardin de la Préfecture, était situé *al Teule*. Par suite, la partie du rempart comprise entre la *Petite rue de Ronel* et *la Molentania* était désignée sous le nom de *Teule*.

Dans cette rue qui aboutit à la place Sainte-Claire, le Chapitre de Saint-Salvi possédait quelques fiefs. D'après un lausime du 11 juin 1555 François Gutel y était tenancier de deux maisons. Cette rue

(1) G. 370, f° XVII, v°. — (2) « A vos Johan Botelha..... las vostras « mayos del forn nou..... que s' teno ab l'osdal d'en Peire Bru et ab « lo forn nou..... et ab la vouta..... » G. 371, f° XXVII, v°. — (3) Comm. de Puygouzon, cant. d'Albi. — (4) Arch. comm., CC 14, f° 585.

portait à cette époque indifféremment les noms de *Belori*, qui n'a pas prévalu, et de *la Teula :* Jean Defos reconnaît tenir une maison avec patus située « al loc apelat a la carrieira de Belori sive del mur de la Teula » (1).

On sait la signification de *teula* et *teule*. Faut-il croire qu'avant la guerre de Cent ans, alors que l'enceinte de la ville était encore incomplète, cette partie du rempart était construite en briques tandis que le reste était en terre? Nous ne voyons pas d'autre explication plausible à cette dénomination.

Rue d'Elbène (**30**-*30*). — Epuisons les rues qui ont leur embouchure sur les Lices. Ce nom d'Elbène (2) date d'un demi-siècle à peine. Cette rue s'appelait auparavant du *Collège*, parce qu'elle longeait l'ancien établissement des Jésuites devenu Lycée en 1860. Son vrai nom, celui qu'elle porte d'ailleurs au plan Laroche, est rue de *Ronel*. Au Moyen-âge, on la désignait sous celui de *carieira drecha de Roanel*. Le Chapitre de Saint-Salvi baille à fief à Dominique de Monnac, capitaine de la ville en 1359, « lo vostre osdal de la carieira « de Roanel ». Elle confrontait avec *la carieira de S. Africa*. De Monnac était tenancier de deux autres maisons, l'une avec boutique à la *carieira drecha de Roanel* (3).

Nombreux, dans cette rue, étaient les tenanciers de Saint-Salvi : Isarn Lombers, Guillaume Robi, Rixens d'Avilhac ; Guillaume Tolza dont la maison confrontait avec celle des héritiers de Bec de Fon Croza ; Guillaume Coydurier, qui avait pour voisinage « lo verdier « del prior de S. Affrica » ; Isarn Redon, un percepteur des communs de 1359, qui avait pour voisins Dominique de Monnac et Ramond Pradier, un autre percepteur des deniers de la ville; Astrugue de Castanet qui apporte sa maison en dot à Pons Bias, un *mazelier* d'Albi ; les héritiers du notaire Guillaume Bernole, dont la maison confrontait « ab la vouta d'en Fargas » ; Fines Delbosc, épouse d'Etienne Maffre, *affachaire*, voisine des héritiers de maître Bernole ; Guillaume Clergue qui confrontait avec le cimetière de Saint-Afric ; ce personnage, dit *lo bornhe* dans les comptes de 1359, joue un certain rôle pendant l'année consulaire (4).

(1) G 373. — (2) Nom de deux évêques d'Albi, Alphonse Ier, qui occupa le siège de 1588 à 1608, et Alphonse II, qui lui succéda (1608-1634). — (3) G 370, f° xxxix, r° et v°. — (4) G 370, passim.

La *vouta d'en Fargas* que nous venons de mentionner, se trouvait sur l'emplacement actuel de la chapelle du Lycée et se dirigeait du sud au nord (1). Cette *vouta d'en Fargas*, accolée d'ailleurs au nom de la *rue droite de Ronel*, se retrouve dans les documents du XVII^e siècle ; on lit dans le cadastre de 1601 la description de l'immeuble qu'Alary cède à la ville pour l'installation du collège des Jésuites : « M. Olivier Alary, recevedou de las decimes a la dieucèse d'Alby, « tiey ung oustal, peirie, pathus et ort, a la carrieyre dreche de « Ronel ; confronte an la dite carrieyre et carrieyre del long de la « muraillhe et an lous pathus del petit Tholoze et la voulte d'en « Fargues..... » (2).

La porte de Ronel s'ouvrait à la naissance de cette rue : « A vos « Peire et a vos Duran Colas, fraïres, teisseires..... lo vostre osdal « davan la porta de Roanel..... » (3). Dans les comptes consulaires de 1359, on lit : « Comesiers (*sic*), a IX de mars, per adobar los « amvans de la porta de Roanel seguen vas la porta del Vigua » (4).

Sous l'épiscopat de Bernard de Castanet, la porte de Ronel fut, en haine de l'Inquisition, l'objet des pires violences de la part des Albigeois : « Anno D[omi]ni M CCC II..... Fecerunt sacrilegi deleri ymagi- « nes et sepulturam Sancti Dominici confessoris et Sancti Petri « martiris, a latere imaginis Crucifixi de portali civitatis Albie quod « est juxta Fratres [les Jacobins]. Fuerunt qui ibidem, loco ipsorum « sanctorum, depingi ymagines et nomina subscripsi (correc. sub- « scribi) [fecerunt] prefati vicedomini [Jean de Picquigny] et archi- « diaconi [Richard Neveu] mortalium peccatorum cum duobus hinc « inde peccatoribus advocatis Petro Probi de Castris et Arnaldo « Garsie de Albia..... » (5).

(1) Cf. Sarrasy, p. 258. — (2) CC 39. f° 99. Ceux-là seuls qui ont lu Sarrasy peuvent déterminer l'emplacement de ce *petit Toulouse* incorporé au Lycée ; il faisait face à la rue du Nord actuelle. Les Albigeois qui ont dépassé la soixantaine et qui ont fréquenté l'ancien Collège, se rappellent un escalier de pierre qui conduisait à une grande salle, — loge maçonnique d'abord, plus tard réfectoire du collège — c'était une partie du *petit Toulouse*. Sarrasy nous apprend que l'immeuble acquis d'Alary était une vraie *villa*. C'est peut-être à cette circonstance que le *petit Toulouse* doit l'origine de son nom. — (3) G 370, f° XXXIX, r°. — (4) Art. 2613. — (5) Extrait de la Chronique du dominicain Bernard Gui, publié par M. l'abbé Douais : *Les Frères Prêcheurs en Gascogne*, Paris, 1885, Champion. M. le baron de Rivières a reproduit, dans la *Revue du Tarn*, tout ce qui intéresse le couvent d'Albi, vol. XVI, pp. 292-307.

On sait ce qui advint de cette révolte des Albigeois ; le 11 mars, deuxième dimanche de Carême, 1329, ils durent faire amende honorable devant le Père Inquisiteur et l'évêque de Castres ; le peuple, convoqué à son de trompe, à l'heure du sermon du matin, au cimetière de Sainte-Cécile, demanda pardon de ses insolences, et se soumit à diverses pénitences (1).

Les Frères Prêcheurs en étaient venus à considérer la porte de Ronel comme une dépendance de leur couvent, puisqu'ils y établissaient la sépulture d'un de leurs martyrs, saint Pierre, et qu'ils y installaient l'image de leur fondateur. Bien plus, une galerie souterraine, qui remontait probablement à l'installation des Frères Prêcheurs sur ce point de la ville, mettait en communication la porte et la maison conventuelle. Elle ne fut supprimée qu'en 1571 (2).

Cette porte était flanquée d'une tour appelée la *Bestor de l'Esquila*. On lit, en effet, dans les comptes consulaires de 1368-1369 : « La « semmana aprep [S. P. Gola d'aost], a II homes que estero VIII jor- « nals a carejar la fusta que fasia mestiers al pal de Roanel » ; et immédiatement après : « A Johan Esteve et a R. Marens per II jornals que estero as adobar lo pal de la bestor de l'Esquila » (3).

La vraie *carieira drecha de Roanel* s'arrêtait à l'embouchure de la *Grand'Côte*. De ce point à l'église de Saint-Etienne, elle portait le nom *del Sali* — Toulouse a encore sa rue du *Salin*. — C'est ce qu'établit la transaction de 1493 : « Parten de la plassa anen al canto de S. « Jolia, et d'aqui per la carieira de la Pelissaria al pes de la farina, « et d'aqui passan davant Sanct Stephe davalan al Sali ». Aujourd'hui la partie de rue comprise entre la rue *Sainte Claire* et la rue de *Foissants* porte le nom de Saint Etienne, ainsi appelée parce qu'elle aboutissait à l'église de ce nom, qui remonte au règne de Charles le Chauve.

L'église de Saint-Etienne, qui figure au plan Laroche, disparut à la Révolution ; on en voit encore les restes à l'entrée de la rue de la

(1) Cf. *Catalogue des évêques et archevêques d'Albi*, dans *Albia Christiana*, année 1897, p. 197. Dans *Révolte des Albigeois contre l'évêque Louis d'Amboise*, p. 59, nous avons reproduit une analyse de cet acte, extrait de la série FF 74. Il fut reçu par Me Boyer, notaire de Carcassonne, de Robert, notaire de la cour royale d'Albi, et Bartn. d'Adalbert, notaire de Carcassonne. Il portait les sceaux de Béraud de Fargues, évêque d'Albi, de l'inquisiteur, du viguier et des consuls d'Albi. — (2) Arch. comm., CC 469. — (3) Art. 1844 et 1845.

*Buade :* un mur de quatre ou cinq mètres de hauteur aux caractéristiques assises romanes. Il remonte certainement à l'époque de la fondation.

Rue de Candeil (**31**-*31*). — Regagnons l'intérieur de la ville et les environs de la place *Sainte Claire*.

Parallèlement à la rue de la *Préfecture* court une ruelle qui de la rue *Sainte Claire* aboutit à la rue du *Petit Four*. C'est la rue de *Candeil*. On devine que la célèbre abbaye de Candeil (1) n'est pas étrangère à cette dénomination. Bien que la preuve nous fasse défaut, nous sommes persuadé que l'abbé y possédait une maison où il descendait quand les affaires ou les cérémonies du culte l'appelaient à Albi (2).

Dans cette rue se trouvait ce que les documents du xiv^e^ siècle appellent *lo Palays* : « Guilhem Galco..... un osdal al Palais que se te « am l'osdal de maestre Guilhem Beraudes » (3). La table des lausimes de 1355 porte, *al Palays*, trois tenanciers : Rixens d'Avilhac, R. Boyer et Gaillard Golfier, un marchand qui joue un certain rôle pendant l'année consulaire 1359-1360. Boyer tenait un « airal a la « carieira apelada del Palais » qui confrontait « ab las tres carieiras « cominals ». Ce *palays* occupait l'emplacement où se trouvent aujourd'hui la maison des héritiers du général baron Gorsse et l'hôtel du Nord. Les documents précisent la situation de cet édifice : « Las sorres de Sancta Clara han ung hostal a la carieira de Can- « delh ; confronta am..... lo palais de Candelh » (4). La perche des fiefs du Chapitre de 1751 est plus précise encore : « Fief consis- « tant en maison et écurie situées..... lieu dit à la rue Sainte-Claire, « sive Palais de Candeil..... confronte du levant ladite rue venant « du Puits d'Engrèzes à l'église Sainte-Claire ; du septentrion avec « la vaute de Panodeutes dite vaute de Barreau..... » (5).

Les comptes consulaires nous apprennent que le *Palais* servait de prison pour les contribuables récalcitrants; les consuls eux-mêmes y étaient enfermés pour dettes communales. « Paguiey a'n Alias del « Port, a Berthomiau de S. Daunis et a R. de Brus, sirvens d'Albi, « que avian exequtat..... e menadas ganre de gens a Candelh » (6).

(1) Comm. de Labessière-Candeil, cant. de Cadalen, arr. de Gaillac. — (2) Pierre Picon tenait du Chapitre de Saint-Salvi une maison située « davan l'osdal de Candelh ». G. 370, f° LIIII, v°. — (3) CC 2, f° x. — (4) CC 14. — (5) Sarrasy, p. 111. — (6) *Comp. cons. d'Albi, 1359-1360*, art. 260.

Et quelques articles plus bas : « A XIII d'abrial, a R. de Brus e a « G. Ramilho, sirven del rey, d'Albi, per sarar los obradors penho- « ratz, menar a Candelh e far d'autras besonhas, quar aviam grans « mestiers de deniers » (1).

Nous pourrions multiplier ces citations et donner de curieux détails sur le régime suivi par les détenus dans le *Palays de Candelh ;* mais qui ne sut se borner.....

Rue Bonnecombe (**32**-*32*). — Elle relie la place *Sainte Claire* à la rue *d'Elbène ;* au plan Laroche, elle forme une sorte de prolongement de la rue du *Petit Four*.

Cette rue figure déjà sous ce nom au compoix de 1343 : « Johan « de las Portas a un osdal a la vauta de Bonacomba, que se te am l'osdal d'en Matieu son bot » (2). Cette même maison, que les lausimes de 1355 nous montrent comme tenue par la veuve de Jean des Portes, confrontait d'une part avec « las mayos de l'ospital de S. « Jacme » et, d'autre part, avec la maison de Ramond Bouteille, « gorratier d'Albi » (3).

A l'angle des rues de Bonnecombe et d'Elbène se trouvait le cordonnier Guillaume Robi ; il avait pour voisin Guillaume de la Ville, un autre cordonnier. Parmi les autres tenanciers du Chapitre nous relevons *na Flors Duguessa* dont la maison confrontait avec celle « d'en Guilhem Garrigas, porta letras » (4).

Un item du compoix va nous faire connaître l'origine de ce nom de rue : « Peire Castelana a totz los osdals am lo truelh de la carieira « de Roanel e de la dogua am la botigua et am lo verdie que se te « am..... de maestre Bernat de Bonacomba..... et am la vauta ape- « lada d'en Fargas » (5). Ce Bonnecombe était un notaire mort avant 1359 ; on lit, en effet, dans les comptes consulaires de cette année : « Pro labore prestito in perquirendo libros magistri B. Bonacumba, « notarii quondam, ratione instrumentorum relacionum, juridictio- « num et cognitionum contrastorum » (6).

Le 26 novembre 1402, cette rue Bonnecombe fut le théâtre d'un drame que nous avons raconté dans *Crimes et châtiments dans l'Albigeois*. Un certain Jean de la Fare, brute à face humaine, frappe à coups de bâtons son père Pierre et sa mère Astrenge, domiciliés

(1) *Compt. cons. d'Albi, 1359-1360,* art. 296. — (2) F° CX, v°. — (3) F° XVIII, v°. — (4) G. 370, f°s X et XLVII. — (5) CC 2, f° CCXXXV. — (6) Art. 385.

près de la porte de Ronel. Il se rend ensuite dans la rue Bonnecombe où ses parents avaient remisé, dans une écurie, un placide roussin. Ivre de fureur, il lui plonge une épée dans le ventre. Le 3 février 1403, la Cour temporelle prononce contre ce fou la sentence suivante : « A genoux, il demandera pardon au Dieu très haut, à « son père et à sa mère de ses nombreuses offenses. Il sera tiré « tout nu de la prison de l'évêque et, tout nu, précédé du crieur « public qui publiera ses crimes et ses méfaits, il parcourra les rues « de la ville et sera fustigé à coups de fouet par le bourreau. Enfin « il sera banni d'Albi et de la juridiction de la Temporalité pen- « dant cinq années. Dans le cas où il aurait la témérité de rompre « son ban, il lui serait coupé le poing dont il a frappé son père » (1).

(*A suivre*) Auguste VIDAL.

(1) *Revue du Tarn*, t. IX, pp. 190-191.

# CORRESPONDANCE

DU

# COMMISSAIRE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

## A RABASTENS

## INTRODUCTION

Au mois de mai dernier, lors de notre séjour annuel à Rabastens, M. Ebrard, notaire, a bien voulu nous communiquer le *Registre de la correspondance expédiée et reçue par M. Fauré, notaire, commissaire du Directoire exécutif près l'Administration de la commune de Rabastens.*

Ce manuscrit se compose de six cahiers, format in-4°, et s'étend du 25 brumaire an IV au 28 nivôse an VIII ; il est précieux pour l'histoire locale, car il permettra de compléter le travail de M. Rossignol (1), notamment en ce qui concerne le canton de Rabastens.

Au début, M. Fauré nous apprend qu'il fut nommé commissaire près l'Administration de la *commune* de Rabastens par arrêté du Directoire, en date du 2 frimaire an IV ; qu'il fut installé le 24 du même mois ; et que le citoyen Reynès fut nommé commissaire, à sa place, près l'Administration du *canton*, où il avait rempli provisoirement les dites fonctions. Le 5 nivôse an IV, M. Fauré accusait réception de sa nouvelle nomination au Ministre de l'Intérieur, en ces termes : « Habitué à servir la chose publique depuis le principe de la Révolution, je remplirai autant que possible mes nouvelles fonctions, afin de justifier la confiance que le Directoire exécutif a bien voulu me donner ».

(1) *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution*, 1890.

Il serait superflu d'analyser ici les documents que nous publions ; quant aux notes ou simples mentions que nous avons délaissées, elles ont trait à la levée des impositions, aux emprunts forcés. aux déserteurs, aux prêtres constitutionnels ou réfractaires, à l'état de la population, à la taxe de guerre, à la garde nationale, aux secours à accorder aux familles des défenseurs de la patrie, aux passeports, etc., etc.

Le commissaire du Directoire était chargé de veiller à la stricte observation des lois ; nous relevons dans sa correspondance plusieurs réquisitions à la Municipalité, que nous n'avons pas reproduites, relativement à la célébration des fêtes nationales ; nous citerons, entre autres, la fête de l'*Agriculture*, celle des *Vieillards*, celles du *14 juillet* et du *10 août*, celle des *Epoux*, enfin, la fête de l'*Anniversaire de la juste punition du dernier Roi des Français*.

Le 17 ventôse an VIII, M. Fauré, en prévision de l'exécution des prochaines lois sur le notariat, informait l'Administration du Tarn, qu'il comptait avoir à débourser de ce chef 400 fr. de cautionnement ; qu'il était absolument sans moyens pour acquitter cette somme, d'autant qu'il aurait encore à débourser 300 fr., parce que son fils, atteint de miopie *(sic)*, était dispensé du service militaire. Il faisait remarquer, en outre, qu'il lui était dû onze mois de traitement, à compter de floréal an VII, et ses remises de l'an VII, comme agent particulier des contributions directes.

Nous ne voulons pas terminer cette courte introduction, sans adresser nos plus vifs remerciements à M. Ebrard. Il serait à désirer que cette communication en provoquât d'autres, de la part de nos compatriotes. Nous supplions donc les personnes qui possèdent ou connaissent des documents, de vouloir bien, dans l'intérêt historique du pays, nous faciliter les moyens d'utiliser ces ressources.

Emile MARTY.

Paris, le 2 novembre 1902.

### 16 novembre 1795

25 brum. an IV. — L'art. 4 de la loi du 21 fruct. an III veut que l'Administration du canton tienne ses séances à Rabastens. Le prieuré est, suivant l'art. 5 de la loi du 27 brum. an III, destiné aux écoles et au logement des instituteurs, et les maisons confisquées sur les émigrés sont toutes affermées, à l'exception de celle de *Pierre Louis Chastenet Puységur*, habitée par ses deux sœurs, sous prétexte de droits légitimes. — Le Commissaire demande que l'Administration communale se procure un autre local.

La loi du 7 vendém. dernier détermine le mode pour assurer la subsistance des chevaux attachés au service de la République : Les agents municipaux des trois communes du canton de Rabastens feront le rôle de ce que chaque propriétaire ou cultivateur devra livrer, selon le contingent déterminé par le District, savoir : *Coufouleux*, 140 quint. de foin et 500 de paille ; *Roquemaure*, 64 de foin et 300 de paille ; *Mézens*, 75 de foin et 200 de paille ; le tout à livrer dans le courant du présent mois.

### 19 novembre 1795

28 brum. an IV. — L'art. 10 de la loi du 3 brum. courant veut que les lois de 1792 et 93, contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion, soient exécutées dans les 24 h., et le Commissaire du Directoire du Tarn demande compte des mesures prises : — Il n'y a dans le canton aucun prêtre visé ; mais il y a dans Rabastens d'autres prêtres, connus sous le titre de *réfractaires ;* ils n'étoint pas fonctionnaires publics ; ainsi ils n'étoint pas atteints par la loi du 26 août 1792 ; ils ne sont pas non plus dans le cas de la loi de 93 ; mais ils ne sont pas moins dangereux que ceux sujets à la déportation ou à la réclusion. Il en est un, entre autres, *Antoine Pradier*, qui exerce les fonctions du culte dans la ci-devant église de Bracou ; l'on dit que dimanche dernier, en chaire, il exhorta les assistans à prier pour Mgr l'archevêque, pour les princes chrétiens, et à ne point fréquenter les hérétiques qui étoint damnés ; l'on dit aussi qu'aujourd'hui il devoit y aller faire un service et qu'il ne s'y est pas rendu, parce que le ci-devant curé constitutionnel de Bracou y étoit allé avant lui et y avoit fait un autre service ; cependant, les citoyens qui devoint assister à ce service l'y attendoint. Vous devez concevoir à

quoi tout cela peut mener : *Personne n'a eu le courage de venir dénoncer ce prêtre.*

Le Commissaire, instruit de l'état de quatre citoyens, déserteurs du premier bataillon du Tarn, lesquels se nomment *François Maffre, Raimond Blatgé, Guillaume Aspe* et *François Blatgé*, tous de la commune de Coufouleux, requiert la municipalité d'enjoindre à ces citoyens de rejoindre leurs corps respectifs, ou de requérir la gendarmerie de les arrêter, pour être conduits au quartier général de l'armée d'Italie, à Nice.

**29 décembre 1795**

8 nivôse an IV. — *A l'Administration du Tarn.* — La connaissance particulière que j'ai du caractère et de la conduite du citoyen *Capèle*, prêtre constitutionnel, me suffit pour vous mettre à même de satisfaire le Ministre. Les expressions de sa lettre n'ont rien de surprenant ; mais dans ses procédés, il entre moins de malice que d'imprudence et de défaut de jugement. Il en a été une fois victime, et cela d'une manière bien cruelle, puisque c'est à des propos analogues au style de sa lettre au Ministre, qu'il dut son incarcération aux carmélites de Toulouse, par ordre de Paganel : *Ses propos, peu mesurés, proviennent des idées exagérées qu'il a de la Liberté.*

En général, Capèle est peu instruit sur les grands principes de la politique humaine et, par conséquent, incapable de bien juger de tous les événemens de la Révolution. Patriote depuis 89, il a été zélé clubiste lorsqu'il a cru que le bien public le demandoit ; il est aujourd'hui républicain sincère, autant qu'un prêtre imbu des maximes de sa profession peut l'être ; il est très zélé pour son culte et, s'il inspire son zèle à ceux auprès de qui il exerce son ministère, il les dirige toujours vers le bien public. Scrupuleux observateur des lois, il prêche dans les temples comme il le feroit au club, dans les temps même de l'anarchie, l'amour des lois, du bon ordre et de la paix ; il a servi la Révolution, ce qui lui a valu la haine de tous ceux qui en sont les ennemis ; et tout le monde est ici convaincu qu'il seroit une de leurs premières victimes dans un renversement d'ordre.

Il n'a aucun motif de regretter l'ordre qui existoit avant 89. Né dans un rang obscur, il n'avoit pas même un simple bénéfice ; mais il paroît tenir encore à ce qu'on appeloit *Constitution civile du clergé ;* non sous des rapports d'intérêt, mais par attachement aux maximes ecclésiastiques sur la hyerarchie ; il paroît à cet égard se nourrir de

quelque espoir, et cet espoir est surtout alimenté par un journal auquel il est abonné, et qui est uniquement consacré à ces matières. Du reste, ce citoyen n'est point dangereux : *il ne doit causer aucune alarme aux agens du Gouvernement.*

**28 janvier 1796.**

8 pluviôse an IV. — L'Administration du département m'a chargé de lui faire passer l'état des cordonniers qui sont dans le cas de fournir 2 paires de souliers par décade, en exécution de la loi du 14 ventôse an II ; mais il n'est pas question de la possibilité si, au moyen d'assignats, les cordonniers ne peuvent se procurer du cuir. Ainsi, je prévois que l'Administration municipale prononcera chaque décade autant d'amendes de 100 liv. qu'il y a de cordonniers. Veuillez donc réfléchir et me faire part de votre façon de voir. — Les cordonniers demandent que les souliers leur soient payés avec de l'argent ou du bled. — (Le 6 ventôse an IV, 20 cordonniers de Rabastens furent condamnés à 100 liv. d'amend.)

**4 février 1796**

15 pluviôse an IV. — *Au Ministre de la police générale.* (Réponses aux questions contenues dans sa circulaire du 19 nivôse dernier.) — Il y a environ deux décades qu'un citoyen fut maltraité à coups de sabre, à la suite d'une querelle. Il ne s'est pas passé autre chose.

Les atteintes portées aux propriétés se bornent à quelques larcins, commis en escaladant les murs de clôture.

La gendarmerie fait son service avec exactitude ; la garde nationale l'a toujours fait régulièrement jusques à la fin de frimaire dernier ; mais elle a discontinué depuis, parce que l'Administration n'a pu, au moyen d'assignats, se procurer du bois à brûler et du luminaire pour les corps de garde.

L'on ne voit pas des mendiants et des vagabonds ; mais il y a ici environ 40 pauvres hors d'état de travailler, à cause de leur vieillesse.

Les émigrés ne reparaissent point ici. De tous les prêtres sujets à la déportation, il n'en est qu'un, *Falguière,* qui osa reparoître ici le 3 fructidor dernier. La gendarmerie fut mise à sa poursuite, mais il ne put être arrêté : l'on a sçu qu'il s'étoit réfugié à Toulouse.

La seule opinion qui règne ici est le *catholicisme.* L'on reçoit l'*Abréviateur*, le *Journal de France*, les *Annales de la religion*, l'*Eclair*, la *Gazette historique et politique de la France et de l'Europe*,

la *Gazette de France*, les *Nouvelles politiques*, et le *Journal* et *Affiches de Toulouse*. Le journal le plus répandu est l'*Abréviateur* et ensuite le *Journal de France*.

L'esprit public est presque partagé ; cependant le bon a la prépondérance. Le mauvais provient de ce que nous avons le malheur de compter ici plusieurs familles ci-devant nobles et 30 familles, au moins, parentes ou alliées d'un pareil nombre d'émigrés ou prêtres déportés, et de ce que 8 prêtres résidens, désignés *réfractaires*, se répandent dans la campagne, y fanatisent et y pervertissent les citoyens ; en sorte que l'on voit ces mêmes citoyens cesser de fréquenter leurs parens et ci-devant amis, parce qu'ils persévèrent dans les principes républicains ; mais ces prêtres prennent si bien leurs mesures, qu'on ne peut les atteindre pour les convaincre, et les faire punir des peines établies par la loi du 7 vendémiaire an IV. — (Le 13 germinal an IV, le Commissaire ajoute : Deux de ces prêtres ont fait hier leur déclaration. Aucune loi ne leur défend de choisir plusieurs édifices pour leurs cérémonies ; mais que l'un de ces deux prêtres en ait choisi 7 et l'autre 4, on ne peut en augurer que des choses sinistres : *Nous n'avons pas oublié les maux qui ont accablé la Vendée*).

## 19 février 1796.

30 pluviôse an IV. — *Aux Administrateurs du département.* — Le nombre des militaires qui depuis la loi du 4 frimaire dernier ont pris des feuilles de route s'élève à 75. Il en est qui se sont réfugiés à Toulouse, sans feuille de route, entre autres *Clément Cyrile Toulza*, lequel, dit-on, sert de secrétaire à un Commissaire des guerres ; il en est 26 autres qui sont ici en convalescence.

Réquisition à la gendarmerie d'arrêter, en exécution des lois des 10 thermidor an III et 4 frimaire an IV, les déserteurs suivants : *Antoine Miquel*, *Antoine Gineste*, *Raimond Robert* et *Pierre Delpech*, pour être conduits à l'armée la plus voisine.

## 1er mars 1796.

11 ventôse an IV. — *Jean Antoine Falguière* est décédé à Toulouse, il y a 4 mois ; une partie des biens qu'il a laissés sont situés dans la commune de Rabastens, particulièrement une maison, sur lesquels la République a des droits, à cause de l'émigration de *Marie Cécile Félicité Falguière*, mariée à *Jacques Philippe Fleyres*, une des

quatre enfants dudit Falguière. — Le Commissaire requiert la Municipalité de procéder ainsi qu'il est prescrit par le titre V de la loi du 1er floréal an III.

**24 mai 1796.**

5 prairial an IV. — Réquisition à la Municipalité de, en exécution de la loi du 18 floréal dernier, prendre les dispositions, afin que la fête de la *Reconnaissance et des Victoires* soit célébrée le 10 du présent mois.

**30 juin 1796.**

12 messidor an IV. — La Municipalité n'a pas encore célébré la fête de l'*Agriculture*, quoiqu'elle eût dû l'être le 10 de ce mois, suivant la loi du 3 brumaire. — Réquisition de remplir sans délai cet objet.

**16 juillet 1796.**

28 messidor an IV. — *Au Ministre des Finances.* — La loi du 28 ventôse an IV excepte des domaines nationaux qui doivent être vendus, les édifices destinés au service public. L'on a considéré que sous le mot *édifices* se trouvoint comprises les églises et chapelles autres que celles destinées au service public, et l'on a présumé que celles dont le libre usage a été accordé pour l'exercice du culte, conformément à la loi du 11 prairial an III, en sont aussi exceptées.

De là il paroît que toutes les autres églises ou chapelles sont mises en vente. Dans ce sens l'on a soumissionné pour certaines églises et chapelles qui ne sont pas comprises dans l'exception, et, pour en faire l'estimation, on les a assimilées aux maisons; en sorte que les experts ont suivi la même base en leur donnant un revenu net à l'époque de 1790, et en multipliant par 18. Il en est résulté que leur valeur ne s'est pas portée au quart de leur valeur effective. L'église du ci-devant chapitre avec la sacristie, couvrant une surface d'environ 100 toises carrées, dont la nef est voûtée et, par conséquent, ses murs étant relatifs, n'a été estimée que 2.700 liv.. La chapelle des Pénitens Bleus avec la sacristie et une chambre au devant la sacristie, couvrant une superficie d'environ 100 t. c., dont les murs ont 5 toises 3 pieds de haut, sans la moindre dégradation, plafonnée en plâtre, y ayant une tribune sur le fond; le cloître avec le clocher contigus à la chapelle couvrant une surface d'environ 34 t. c.; y ayant une galerie au dessus du cloître; plus un jardin contigu au dit

cloître contenant 110 t. c. : Eh bien, cette chapelle avec ses dépendances n'ont été estimées que 3,960 liv.

### 8 septembre 1796.

22 fructidor an IV. — La Municipalité a consenti la vente du presbytère de Mareux, qui étoit occupé par les écoles et servoit aussi de logement au citoyen *Lay*, l'un des deux instituteurs. — Protestation de l'Administration du département.

### 3 décembre 1796

13 frimaire an V. — Liste des émigrés : *Pierre-Louis Chastenet Puységur*, ex Secrétaire d'Etat à la Guerre, n'a pas paru ici depuis 1 an avant le 14 juillet 1789; *Gaspard Louis Chastenet Puységur*, fils aîné de Barth. Herc. Athan., n'a pas paru depuis la même époque; *Charles Maxime Chastenet Puységur*, fils cadet, a quitté Rabastens en 1791, pour aller à Paris, auprès de son oncle ou auprès de Jean Aug. Chastenet Puységur, aussi son oncle, ex archevêque de Bourges; *Marie Jean Herculin Chastenet Puységur*, ex colonel en second du régiment de Noailles-Dragons, n'a pas paru ici depuis 1 an avant le 14 juillet 1789; *Jacques Philippe Fleyres*, *Marie Félicité Falguière*, son épouse, et 4 de leurs enfants, émigrèrent en Espagne en 1792; *Pierre Joseph Simon Falguière*, ex garde du corps, émigra en 1790; *Urbain Falguière*, *Ismaël Falguière* et *Terrène*, émigrèrent en 1792; *Géraud Rivière*, officier de milice, émigra en Espagne en 1792; *Cathala* et *Soulassol*, prêtres, émigrèrent en 1791; *Pierre Mazens*, ex chanoine, quitta Rabastens en 1791, il se rendit d'abord à Bordeaux et ensuite à Barcelone; *Jean Bernard Tristan La Fite Pelleporc*, ex capitaine du régiment de Vivarais, émigra en 1791; *Félix Clément Costecaude Saint-Victor*, ex commandant d'un bataillon de milice, émigra en 1791, il se trouvait à Hambourg le 29 juillet 1795; *Gabriel Ambroise Valentin Rouquès*, officier, *Raimond Toulouse Lautrec Monfa* et *Baudouin*, son frère, émigrés d'ici en 1792.

### 2 mars 1797.

12 ventôse an V. — *Réquisition au commissaire de police.* — Hier, plusieurs citoyens se permirent des attentats contre des personnes, savoir : contre *Clément Toulza*, lequel fut assailli et traîné sur la promenade; contre *Alba*, de Castres, qui fut assailli et traîné sur la promenade; contre *Gouzy*, de Giroussens, lequel fut poursuivi de-

puis la promenade jusque chez son cousin ; d'autre part, l'on attenta aux propriétés, car l'on brisa beaucoup de gâteaux étalés pour vendre, et l'on cassa, près la fontaine du Pont del Pa, une cruche appartenant à la femme Labergerie.

Attendu que tous ces délits, s'ils restoint impunis, introduiroint l'anarchie que tout bon citoyen doit avoir en horreur ; etc.

**31 mai 1797.**

12 prairial an V. — *Aux Administrateurs du Tarn.* — La sûreté publique n'a reçu ici aucune atteinte ; tout y est dans une parfaite tranquilité, si l'on en excepte que dans la nuit du 24 au 25 floréal cinq jeunes gens qui fesoint une jonchée devant la maison d'une fille, insultèrent la mère et jetèrent des pierres à la porte : Le père porta plainte au juge de paix.

**16 août 1797.**

29 thermidor an V. — *Aux Administrateurs du Tarn.* — Quoique nous ayons ici des ennemis de la Constitution et de la République, fuyant les fêtes civiques, désirant la rentrée des émigrés, et ne voulant voir dans le patriotisme que l'affreux terrorisme, je ne présume pas que ces hommes osent tenter d'intimider les acquéreurs des domaines nationaux ; d'ailleurs, ces derniers ne sont pas gens à se laisser persuader. Cependant, je ne cesserai ma surveillance, et les autorités qui marchent ici avec les bons citoyens, me secondederont efficacement. Au surplus la majorité de cette cité a toute sa confiance au Gouvernement : *Elle reconnoît la pureté de ses intentions, et compte sur ses efforts comme sur sa persévérance, pour faire triompher la Constitution.*

**22 août 1797.**

5 fructidor an V. — *Aux Administrateurs du Tarn.* — Un procès-verbal a été dressé, le 3 de ce mois, par la gendarmerie, contre *Falguière,* fils aîné de Gabriel Falguière-Clausade ; ce jeune homme est déserteur, et son père le recèle depuis six mois. Je l'avois dénoncé, le 26 germinal dernier, à la gendarmerie qui n'avoit fait que des perquisitions vaines ; la dernière n'a pas eu son entier effet, puisqu'il a eu l'adresse de s'esquiver, en rentrant dans la maison de son père. Fort de cet azile, il a dirigé des fusils et des pistolets sur la gendarmerie, et il n'a pas tenu à lui que le mouvement qu'il a donné

n'ait été très pernicieux. La tranquillité publique en a été très troublée, et il est accouru plus de 100 patriotes qui fesoint un murmure général. Heureusement tout est rentré dans l'ordre par les invitations au calme de la gendarmerie et du commissaire de police. Ce n'est pas la première fois que ledit Falguière s'est mis dans le cas de la répréhension : il existe un jugement par défaut, rendu par le tribunal correctionnel de Rabastens, en l'an III, qui le condamne à 2 années d'emprisonnement pour outrages à la garde nationale.

**2 septembre 1797.**

16 fructidor an V. — *Au Commissaire du département.* — C'est contre toute vérité que l'on a annoncé que des hommes armés de sabres parcourent les rues en fesant des menaces. Je sçais que les ennemis de la liberté font tous leurs efforts pour porter les républicains à des excès ; mais ceux-ci sont si pénétrés de la Constitution, et ont tant de confiance au Gouvernement, qu'ils évitent avec soin de se compromettre.

**10 septembre 1797.**

24 fructidor an V. — *Au Commissaire du département.* — Le 10 de ce mois, la jeunesse de Lisle s'étant livrée à des amusemens innocens, l'Administration fit une proclamation, afin que chacun eût à se retirer le soir à 10 h. Tout étoit paisible et gai ; l'on dansait dehors, à la clarté de la chandelle, sur la route et dans le faubourg qui conduit à Gaillac, lorsque avant que 10 h. eussent sonné, une patrouille composée de 15 hommes armés, à la tête de laquelle était le citoyen *Pélegry,* officier municipal, se présenta, ordonna aux ménétriers de cesser de jouer, et aux danseurs de se retirer. Inutilement fut-il représenté qu'il n'étoit pas encore 10 h., et qu'il régnoit la plus grande tranquilité : il fallut obéir et l'on se retira.

Le lendemain, jour de foire, des patriotes des lieux voisins, se trouvant à Lisle, furent instruits de ce qui s'étoit passé la veille, et se plaignirent en disant qu'il étoit bien désagréable de gémir sous la tyrannie d'un homme qui est présumé émigré. Ils disoint cela sous les fenêtres de la maison de *Boisset-Glassac ;* et dans l'instant, ledit Boisset avec deux de ses compagnons, tenant des armes à feu, menacèrent les plaignans et les couchèrent en joue. L'Administration, mise au courant, se présenta et parvint à dissoudre l'atroupement, et demanda d'être entourée des patriotes qui, dans le moment, se réu-

nirent à elle ; et le citoyen Pélegry ayant été trouvé armé d'un pistolet, ses collègues le désarmèrent et verbalisèrent contre lui. Sur ces entrefaites, il sortit de la maison de Boisset deux jeunes gens armés l'un de deux pistolets apparens et l'autre d'un bâton. (Ce dernier est un jeune anglais qui demeure à Rabastens, étant depuis environ quatre ans en France, où il fut envoyé pour son éducation.) Ces jeunes gens montrèrent par leur air menaçant qu'ils prenoint à cœur l'affaire du prétendu émigré. Alors quelqu'un saisit le bâton au jeune anglais et lui en donna quelques coups : là finit le train et l'amusement fut continué.

De toutes les fêtes civiques dont la célébration est ordonnée, l'Administration de Lisle n'a fait célébrer que celle de l'*Agriculture*, et, n'ayant pas annoncé la fête du 10 fructidor, la jeunesse avoit voulu s'amuser ce jour-là (1).

L'on m'a dit que Boisset a avec lui un prétendu domestique, âgé d'environ 25 ans, que l'on présume être un émigré ; le lendemain de la foire, l'on vit ce domestique causer avec un marchand de Toulouse, et l'on entendit ce dernier lui dire : « Je vous connois ; vous êtes de Saint-Hippolite ; je sçais votre nom et connois votre château ».

## 15 octobre 1797.

24 vendém. an VI. — *Aux Administrateurs du Tarn. — Pierre Mazens*, ex chanoine, est le seul qui ait obtenu sa radiation provisoire de la liste des émigrés.

Il sera bien difficile de faire rejoindre volontairement les militaires ; nous n'avons pas ici de gendarmerie ; aussi je vous demande si je dois requérir la colonne mobile.

## 19 octobre 1797.

28 vendém. an VI. — Lettres du Directoire du département, relatives aux Administrateurs rebelles de Castres et de Montauban, et aux brigands réunis à eux. En conséquence, le Commissaire requiert la Municipalité de continuer la garde, tant le jour que la nuit, avec ordre d'arrêter tous les individus venant de Castres ou de Montauban. Le Commissaire de police vérifiera chaque jour dans les auberges les voyageurs qui pourroint s'y arrêter.

(1) Conf. Rossignol, *Hist. de l'arrond. de Gaillac pendant la Révolution*, p. 131.

**4 novembre 1797.**

14 brum. an VI. — *Aux Administrateurs du Tarn.* — La paix entre la République Française et l'Empereur a donné aux citoyens un élan de joye qu'ils ont manifesté par des divertissemens publics, pendant 3 jours et 3 nuits consécutifs. Néanmoins plusieurs malveillans en ont abusé. L'on a chanté une chanson dans laquelle on nomme plusieurs citoyens; on les injurie et menace d'incendie; les première et troisième nuits, pendant le cours de la farandole, on a frappé à grands coups de pierres à la porte de plusieurs citoyens. C'est pourquoi le Commissaire requiert l'Administration de défendre expressément ladite chanson et les farandoles, et prendre les mesures, afin que les personnes et les propriétés soint respectées.

**17 décembre 1797.**

27 frimaire an VI. — Le Commissaire de police a verbalisé contre *Clément Toulza*, *Séverin Falguière*, *Mazens*, cadet, *Fauré* fils, et *Ursin Rouquès*, pour avoir, lesdits Toulza et Falguière, chanté l'air homicide du *Réveil du Peuple*, dans la maison dudit Rouquès, le 14 de ce mois.

**7 mars 1798.**

17 ventôse an VI. — *Pierre Trillou*, *Jean Louis François Rolland*, *Jean Boyals*, *Pierre Marin*, *J.-B. Toulza*, *Guillaume Ebrard*, *Antoine Pradier*, *Jean François Bélaval*, *Jean Gabriel Falguière*, *Joseph Jaybert*, *Joseph Delherm* et *Paul Dupuy*, prêtres, pensionnaires de l'Etat, n'ont pas fait le serment prescrit par la loi du 14 août 1792. Le Commissaire requiert l'Administration d'exécuter les lois des 21 et 23 avril 1793, et 29 et 30 du premier mois de l'an II.

**26 mars 1798.**

6 germinal an VI. — *Aux Administrateurs du département.* — La fête de la *Souveraineté du Peuple* a été célébrée, le 30 ventôse, avec toute la majesté qui lui convenoit. La majeure partie des patriotes y a assisté et y a démontré cette énergie et cet enthousiasme qui caractérisent les vraix républicains. Un banquet civique a terminé cette belle journée. Cette fête a si bien préparé les esprits pour les opérations des *Assemblées primaires*, qui ont eu lieu les 1er et 2 de ce mois, que le résultat a comblé les vœux de tous les amis de la Liberté et de l'Egalité.

362435

### 4 avril 1798.

15 germinal an VI. — *Au Commissaire du département.* — Le 12 de ce mois, vers 6 h. du soir, sur la promenade, les citoyens *Séverin Falguière, Ambroise Pigeron, Fauré*, mon fils, et le citoyen *Martin*, furent, par environ 100 individus, injuriés, frappés, renversés et traînés à terre ; mon fils subit particulièrement la rage de ces forcenés ; d'autres personnes, dans la mêlée, reçurent des coups, notamment le citoyen *Guérin*, parce qu'il s'efforçoit de crier : *la paix ! la paix !* Enfin, le trouble fut si général que des femmes s'évanouirent. Le citoyen *Robert*, commissaire de police, spectateur de cette scène atroce, n'a point dressé de verbal. Cette scène en plein jour, sur un lieu public et à la face d'environ 600 personnes, sembloit ne pas devoir être ignorée de l'Administration ; cependant rien n'a bougé et le juge de paix n'en a pas encore connaissance officielle. Les maltraités n'ont pas osé porter plainte et, n'eût été mon ministère, j'aurois gardé un profond silence.

Je vous préviens de tout ceci, parce que l'ordre social a été blessé ; mais je suis résolu de ne rien bouger, afin d'éviter qu'il en arrive pire. (Le 17 germinal, la Municipalité adressa, relativement à cette affaire, une proclamation aux habitants.)

### 24 avril 1798.

5 floréal an VI. — *Au Commissaire du département* — La veuve *Boussac* s'est plainte que la nuit dernière on lui a enfoncé la porte de sa maison ; *Marie Boucard* s'est plainte que la même nuit un grand nombre de citoyens lui ont enfoncé la porte et l'ont maltraitée ainsi que sa mère, à coups de bâton et à coups de pied, et les ont menacées de coups de sabre ; enfin, *Antoinette Vivens* s'est plainte qu'on a jeté des pierres à sa porte. Le Commissaire requiert l'Administration de prendre les mesures, afin que les personnes et les propriétés soint respectées.

### 17 juin 1798.

29 prairial an VI. — *Au Commissaire du département.* — L'esprit public est bon ici ; il ne paroit pas qu'il y existe des contrerévolutionnaires ; je ne connois pas de correspondance des émigrés ; les prêtres qui ne prêtèrent pas le serment prescrit par la loi du 14 août 1792, sont en arrestation chez eux, c'est-à-dire les sexagénaires et

les infirmes ; les autres ont subi la déportation. Ainsi tout est tranquille ici.

### 24 juin 1798.

6 messidor an VI. — Réception de deux arrêtés du Directoire exécutif du 14 germinal dernier, qui ordonnent la déportation d'*Antoine Pradier* et de *Jean Louis François Rolland :* Il y a plus de deux mois que *Pradier* a été arrêté. A l'égard du second, le 12 pluviôse dernier, il prit un passeport pour Toulouse et Carcassonne, et quitta Rabastens quelques jours après. Il doit se trouver à Carcassonne, parce qu'il y a demeuré pendant plus de 15 ans avant la Révolution, étant théologal du chapitre de cette ville. Si vous voulez le faire arrêter, voici son signalement : *âgé de 51 ans ; taille de 5 pieds 2 pouces ; cheveux et sourcils châtains ; les yeux tournés ; nez ordinaire ; bouche moyenne ; menton rond.*

### 15 janvier 1799.

26 nivôse an VII. — *Aux Administrateurs du département.* — Hier, j'ai requis l'Administration de faire enlever, sans délai, une croix qui existoit encore à Condel, local *del Piboul.* J'ai appris qu'il existe encore deux croix de bois et une autre de pierre, en des lieux izolés ; il y en a aussi dans quelques cimetières, qui y ont été plantées depuis peu, car elles avoint été toutes enlevées. En conséquence, la colonne mobile a été requise et, divisée en détachemens de 10 h. chacun, est partie ce matin pour aller parcourir tous les chemins et cimetières de la commune, pour détruire tous les signes de culte qu'elle trouvera. Je vais requérir une proclamation, à ce que personne n'ait à planter des croix dans les cimetières, sous la responsabilité personnelle des parents successifs des défunts.

Je n'ai aucune preuve ni indice que les prêtres *réfractaires* que nous avons ici exercent aucune influence ; mais les dénonciateurs au Ministre, s'ils ne sont eux-mêmes des perturbateurs, sont au moins des lâches. Qu'il y ait des prêtres qui exercent une influence dangereuse, cela se peut ; c'est ce que j'attends que l'on me dénonce ; jusques-là, je ne puis dire que tel ou tel est prévenu de troubler l'ordre public ; ou, si les œuvres de ces prêtres sont si secrètes, je ne connois d'autre remède, sinon que le Gouvernement les mette en réclusion tous en un même lieu.

### 17 janvier 1799.

28 nivôse an VII. — Le temple dans lequel on a célébré jusqu'à présent les fêtes *décadaires* et les fêtes *nationales*, n'est pas suffisant pour contenir les citoyens qui veulent assister aux dites fêtes, y manifester leur allégresse et s'y instruire des principes républicains et moraux. — Le Commissaire invite la Municipalité à faire choix pour l'avenir d'un autre édifice national, afin que tous les citoyens ayent la satisfaction d'y assister.

### 8 février 1799.

20 pluviôse an VII. — *Au Commissaire du département.* — Le temple dans lequel on célébroit les fêtes (petit édifice ci-devant appelé *Saint-Roch*) étant trop petit, je fis une invitation à l'Administration. Néanmoins elle continua de célébrer la fête décadaire du 30 nivôse dans le même lieu, et beaucoup de monde fut obligé de rester dehors. La fête du second pluviôse fut célébrée dans l'édifice appelé *le Bourg*, qui est le seul assez vaste. La fête décadaire du 10 pluviôse devoit être célébrée dans le susdit petit édifice; mais au moment où l'Administration avec la garde nationale s'y présentèrent, le local étoit trop plein, outre qu'environ 400 personnes étoint encore à la porte, murmurant beaucoup. Alors l'Administration se vit obligée d'aller célébrer la fête *au Bourg*, et tout le monde eut la satisfaction d'y assister.

Aujourd'hui, la fête a été encore célébrée à *Saint-Roch :* plus de 200 personnes ont été forcées de demeurer dehors, murmurant beaucoup. Je ne puis plus taire, citoyen Collègue, que l'Administration s'obstine à ne pas vouloir changer d'édifice; etc.

### 7 août 1799.

20 thermidor an VII. — *Aux Administrateurs du Tarn.* — Des brigands infestent le canton de Lanta; Lavaur demanda hier, par exprès, du secours. L'Administration délibéra d'accorder les secours demandés. Comme elle n'avoit que 5 fusils, elle parcourut tous les quartiers en invitant les citoyens qui avoint des armes de les remettre à la commune; en outre, elle envoya aux mêmes fins des émissaires dans la campagne; on n'a pu obtenir des habitants que 70 fusils de chasse; le détachement de la colonne mobile est parti à 8 h. et demie, ce matin, pour Lavaur; ce détachement n'est que de

115 h., dont une douzaine de cavaliers, et une quarantaine sont sans armes.

Les exprès venus de Lavaur dirent que les brigands étoint au nombre de 4,000 ; mais qu'hier il étoit parti de Toulouse 2,000 h. avec des pièces d'artillerie. — Le 24, le détachement étoit de retour ainsi que la brigade de gendarmerie, après avoir, le 23, coopéré à la prise de Caraman ; 3 d'entre eux, notamment le citoyen *Auriol*, s'emparèrent d'une pièce de canon que les insurgés avoint prise au détachement de Toulouse. Le 29, un détachement de 80 gardes nationaux partit pour Toulouse, contre les brigands royaux, lequel avoit été demandé par *Séverac*, commissaire, suivant sa lettre, datée de Caraman, le 27 du courant.

### 24 septembre 1799.

2 vendémiaire an VIII. — Je vous fais passer, Citoyens Administrateurs, l'état des souscripteurs au *Manuel républicain*. Le nombre en est si petit, que j'en suis réellement affecté. Cependant, votre avis fut publié et affiché ; moi-même en ai fait lecture au temple, pendant 3 décadis, et le président en fit une quatrième lecture le 3e décadi de fructidor.

### 17 janvier 1800.

27 nivôse an VIII. — *Aux Administrateurs du Tarn*. — Le 25, le citoyen *Capèle*, ministre du culte catholique, a paru en public, costumé d'une soutane, d'un collet et d'une calotte : il a donc contrevenu à l'art. 19 de la loi du 7 vendémiaire an IV.

### 18 janvier 1800.

28 nivôse an VIII. — *Au Commissaire du département*. — J'ai reçu, citoyen Collègue, votre circulaire du 19 nivôse, à la suite de laquelle est une lettre du Ministre de l'Intérieur du 11 nivôse. J'ai communiqué l'une et l'autre à l'Administration municipale, de laquelle vous avez déjà rendu un bon compte au Ministre : *Oui ! elle a vu avec satisfaction les évènements du 18 brumaire, et je pense qu'elle ne ralentira pas son zèle pour continuer de mériter la bienveillance du nouveau Gouvernement*.

# INVENTAIRE

DES

## RELIQUES DE LA COLLÉGIALE SAINT-SALVY, A ALBI, 1725

On conserve dans l'église Saint-Salvi d'Albi un procès-verbal de reliques daté de 1725. Cet inventaire est un des rares fragments des magnifiques archives de la vénérable collégiale. Les archives de cette antique église, qui était en même temps paroisse, avaient échappé aux spoliations révolutionnaires. Elles existaient encore presque intactes en 1830. Quelques années après, les fabriciens de cette église les vendirent au poids, comme objets de rebut et sans valeur. Les titres sur papier servirent à envelopper des denrées coloniales, et quant aux parchemins ils furent achetés par des relieurs d'Albi qui les coupèrent en lanières pour en faire des dos de livres. Nous en avons vu quelques fragments ainsi mutilés abritant des registres de l'état civil et des imprimés de la Préfecture du Tarn dans des mairies de campagne. La perte de ces importantes archives a été un vrai désastre pour l'histoire du pays Albigeois, car ce précieux dépôt de titres, le plus considérable parmi ceux des anciennes églises d'Albi, possédait, sans nul doute, un certain nombre de diplômes Carolingiens. Et ce qui augmente nos regrets c'est de penser qu'un pareil acte de vandalisme a été commis froidement et tranquillement par des mains ignorantes qui ne se doutaient pas du dommage causé à la patrie Albigeoise. Les regrets seraient moindres si cette dévastation provenait d'un incendie ou d'une émeute.

Le procès-verbal est écrit sur papier petit in-folio d'une écriture assez lisible ; il contient quatre grandes pages rédigées en latin.

Donc, en l'année 1725, la collégiale de Saint-Salvi avait à sa tête, en qualité de prévôt, messire Antoine de Metge. Le 24 juillet il procéda à la vérification de toutes les reliques de son église (1). Ce procès-verbal est intéressant, car il décrit plusieurs reliquaires disparus et perdus sans retour pendant la période de la Révolution. On y voit aussi que les reliques du saint évêque Salvy avaient été déjà l'objet d'une vérification en 1194, sous l'épiscopat de Guillaume de Pierre, et que plus tard, dans les dernières années du xv^e siècle, Louis d'Amboise I^er avait placé ces mêmes précieux restes dans une châsse revêtue de lames d'argent ornée de ses armes. Antoine de Metge fit faire par un orfèvre de Paris une nouvelle châsse portant aussi l'écusson d'Amboise, et y replaça les reliques du saint patron de l'église. Mais il n'existe pas le moindre dessin de ces reliquaires détruits et disparus. Le procès-verbal donne aussi quelques noms de chanoines appartenant à diverses familles albigeoises honorablement connues.

Baron DE RIVIÈRES.

---

**Le Procéz verbal de toutes les reliques qui sont dans l'eglise collégiale de Saint Salvy Dalby**

Ego Antonius de Metge sacræ theologiæ baccalaureus, nec non insignis et collegiatæ ecclesiæ S^ti Salvii Albiensis præpositus, universis præsentibus in posterumque futuris pacem et salutem in Domino. Peroptans notum facio et testor quod, cum labes temporis quæ erga sanctorum reliquias venerationem quam nobis fides et religio suadent et commendant imminuere numquam potuit, non pepercisset primæ capsæ ligneæ in quam venerandæ reliquiæ S^ti Salvii, non sine quodam divinæ misericordiæ favore, repertæ fuerunt conditæ dum e tumulo Sancti, presente venerabili Domino Guillelmo

(1) Antoine de Metge appartenait à une famille considérable d'Albi. Il fut prévôt de Saint-Salvy de 1717 à 1749, et fit de nombreux travaux de décoration dans son église. (Voir *Monographie de l'insigne collégiale de Saint-Salvi*, par M. Crozes, in-18.)

Petri (1) episcopo, præsentibus etiam ecclesiæ præposito Galhardo (2) et Candeliacensi (3) abbate, aliisque multis ecclesiæ cathedralis et collegiatæ ministris, compluribusque aliis clericis et laicis omnium ordinum, extractæ fuerunt et fidelium devotioni expositæ in hymnis et canticis et pluribus cereorum luminibus, octavo idus octobris anno Domini millesimo centesimo nonaegesimo quarto ; reverendissimus et illustrissimus Ludovicus d'Amboise Albiensis (4) episcopus, singulari erga sanctum cultu capsam argento vestitam suisque insignibus gentilitiis munitam ad sacras custodiendas reliquias dedit, ne populus veteri capsa jam in ruina harum præsentia destitutus oblivisceretur cultus illis a tot sæculis præstiti, sed illa capsa longinqua successione temporum jam deperita ; ego Antonius de Metge, præpositus, venerabilisque capitulus unanimi consensu hanc in venustiorem formam renovare cupientes, sumptibus nostris, nobis satisfecimus et novam capsam argento pariter vestitam Parisiis cum eisdem insignibus quæ veteri erant inculpta in memoriam benefactoris reffici jussimus. Quapropter cum de novo nobis exponendæ essent venerandæ reliquiæ sic ad nos usque transmissæ, nos, habito consilio venerabilis Josephi Gaspardi de Brunet de Panat (5), rever. et illustr. Armand Petri de la Croix de Castries, divina providentia Albiensis archiepiscopi, vicarii generalis, nec non venerabilis Stæ Ceciliæ capituli canonici, diem sextam mensis Januarii anni salutis reparatæ millesimi septingentesimi vigesimi quinti, pro tanta ceremonia indicavimus, adventaque illa die et horam circiter quartam post meridiem, vesperis decantatis, præsente capitulo, cæteris ecclesiæ beneficiatis multis ecclesiæ metropolitanæ ministris et innumera tam clericorum quam laicorum omnium ordinum multitudine, nos, habitu pontificali induto, cum virga pastorali, assistentibus venerabilibus magistris fratribus nostris Petro Glises (6) et Joanne

(1) Guillaume de Pierre, évêque d'Albi, 1185-1227 † 1230.

(2) Gaillard, prévôt de Saint-Salvy, 1185-1212.

(3) L'abbé de Candeil mentionné dans cette invention des reliques de Saint-Salvy se nommait Guillaume. Il fut à la tête de l'abbaye de Candeil en 1194 et 1195.

(4) Louis d'Amboise Ier, évêque d'Albi, 1473-1502.

(5) Joseph-Gaspard de Brunet de Castelpers de Panat. Il fut prévôt de Saint-Salvy de 1749 à 1766. Le prévôt de Saint-Salvy avait le droit de porter la crosse et l'anneau.

(6) Pierre Glises, chanoine de Saint-Salvy.

Baptista Calmels ejusdem ecclesiæ canonicis, novam capsam juxta formam a pontificali Romano præscriptam consecravimus. Cujus peracta consecratione, capsam reverendissimi et illustrissimi Ludovici d'Amboise instrumento ferreo aperuimus; qua aperta, vidimus capsulam laminis ferreis coopertam cineribus et ossiculis e tumulo S^ti^ plenam, congeriemque pulveris mixti cum ossibus Sancti, aliisque reliquiis sacris, simul atque capsulæ deauratæ et laminis eburneis olim coopertæ, fracturas pulveremque cum fracturis capsulæ separatis ac curate ac diligenter examinavimus coram capitulo aliisque præsentibus ; in illa veteri supra dicta capsa fuerunt repertæ plurimorum sanctorum et sanctarum reliquiæ, cum illarum inscriptionibus simul cum illis S^ti^ Salvii; sed ut hic quidam sit ordo omnibusque res lucida conveniens, nobis visum fuit loqui primo de reliquiis S^ti^ Salvii in prædicta repertis et postea de aliis fiat mentio. . . . . .

Dico igitur quod inter reliquias repertas S^ti^ Salvii illæ quæ maxime notæ et integræ fuerunt sunt quæ sequuntur, ut per magistrum Derripis (1), doctorem medicum, infra subsignatum attente consideratæ, recognitæ et declaratæ fuerunt. . . . . .

I. — Parva portio crani, dens unus caninus dictus maxillæ inferioris, tres portiones trium vertebrorum, os unum ex illis quæ faciunt metacarpum, os unum pedis ex illis quæ faciunt metatorsum, septem ossa digitorum vel manuum vel pedum, duæ portiones costarum, portio ossis brachii quod dicitur radius.

II. — Fuerunt reperta alia multa fragmenta ossium S^ti^ Salvii diversarum corporis partium, quæ propter vetustatem aut cariem vix distingui potuerunt; ex qua ossium integrorum fragmentorum aut pulveris longevie (cum aliis simul reliquiis ejusdem Sancti quæ, ut dicemus, in aliis sunt locis) constitutum fuit procul dubio integrum S^ti^ Salvii corpus ; quæ omnia ossa in prædicta veteri capsa reperta in pannis honorifice involuta sunt in nova cistella ferrea (2), quæ optime clausa in medio novæ capsæ fuit collocata; et ad dexteram et sinistram dictæ cistellæ ferreæ alias duas cistellas ferreas cineribus et ossiculis e tumulo S^ti^ desumptis fere plenas collocavimus; quam novam capsam (sic) ordinatam bene clausam et in baldac-

(1) Le docteur Derripis, d'une famille consulaire d'Albi.

(2) Cistella de cista arca, coffre, reliquaire. (Du Cange, éd. Didot, t. II, p. 366.)

hino (1) positam humiliter ac devote super humeros venerabiles magistri Armandus Grail, Victor Audouin, Jacobus Salvius de Drulhet (2) et Ludovicus Picarel canonici, portaverunt, cereisque accensis fuit, processio in hymnis et canticis, cantoribus venerabilibus Joanne Antonio de Galaup (3) et Joanne Baptista Petrinis pariter canonicis ; sicque decenter fuerunt venerandæ reliquiæ, die supra dicta, publicæ devotioni in altari expositæ.

Antonius de Metge præpositus Dnus Derripis, doctor medicus.

Pulveris vero congeriem et capsulæ fracturæ supradictæ, quæ in terive capsa erant, in duabus urnis repositæ fuerunt sub lapide sacro altaris subterranei sacelli Sti Salvii dicati, quod sub antiquo altari majori fuit repertum anno mill. sept. vigesimo, cum fuit distructum ad novum construendum. Creditur juxta proprium sanctorum diæcesis Albiensis corpus Beati Salvii in illo sacello subterraneo fuisse sepultum; habetur enim in illo proprio quod corpus Sti Salvii latebat post altare Beati Saturnini quod postea Sto Salvio fuit dicatum.

Ecce omnes reliquiæ Sti Salvii repertæ in illa veteri capsa, omnesque pariter quæ sunt in nova ; sed ut complures sunt aliæ reliquiæ ejusdem Sancti in isto templo quæ in diversis aliis sunt locis, juvat hic de illis præ aliis loqui ; illarum igitur fiat mentio. . , . . . . . .

I. — In imagine Sti Salvii, laminis aureis vestita lapidibusque prætiosis exornata (4), quam Raymundus Quintus, Tolosanus comes, ecclesiæ nostræ dedit, medium circiter seculi decimi tertii, sicut cum inscriptione reliquiæ parvæ partis crani cum dentium fragmentis Sti Salvii, digiti unius ejusdem Sancti aliæque reliquiæ in pulverem reductæ cum magna vestimenti Sti Salvii parte, cui, quod mirum, adhuc pepercit labes temporis.

II. — Sunt aliæ reliquiæ de brachio Sti Salvii ad quas exponendas Dnus Gaillard Rapistanencis (5), Sti Salvii præpositus, brachium ligneum laminis argenteis coopertum dedit, medium circiter sæculi

(1) Le baldaquin qui surmonte le maitre-autel.

(2) Jacques Salvy de Druilhet. Il était de la même famille que les deux derniers prévôts de Saint-Salvy avant 1790.

(3) Antoine de Galaup. Il appartenait à la famille du grand navigateur de Galaup de Lapérouse.

(4) Ce reliquaire en forme de chef avait été donné à l'église Saint-Saint-Salvy par Raymond V, comte de Toulouse. Mais il y a erreur d'un siècle ; Raymond V vivait au milieu du XIIe siècle et non du XIIIe.

(5) Gaillard de Rabastens, prévôt de Saint-Salvy, 1224-1263.

decimi tertii; ad cujus sacri depositi fidelium cultui expositionem, ego Antonius de Metge, præpositus, propriis sumptibus, aliud brachium ex puro fabricatum argento Parisiis dedit, anno Dni mill. sept vig. q$^{to}$. Non sine causa creditur illum Dominum Gaillard præbuisse continuationi ædificii ecclesiæ S$^{ti}$ Salvii a multis antea sæculis inchoati, et datur pro certo Dominum illustrissimum (1) de Vivien, episcopum Ruthenensem, anno septingentesimo quinquagesimo septimo, quæstum permisisse in tota sua diæcesi pro ædificio ecclesiæ S$^{ti}$ Salvii, ut patet ex antiquo manuscripto quod in tabulariis capituli reperitur. . . . . .

III. — Sunt reliquiæ S$^{ti}$ Salvii in præclara cruce argento deaurato vestita lapidibusque prætiosis exornata, in qua ex una parte est in medio parva crux argentea quæ continet reliquias de vero ligno crucis Dni nostri J. C.; et in quatuor extremis quatuor Evangelistarum ex alia parte crucis in medio reliquiæ S$^{ti}$ Salvii, et in quatuor extremis S$^{ti}$ Amarandi, martyris, S$^{tæ}$ Martianæ, virginis, S$^{tæ}$ Charissimæ, virginis, et S$^{tæ}$ Sigolenæ, viduæ. Locus est credendi hanc præclaram crucem sumptibus præpositi et capituli S$^{ti}$ Salvii, circiter decimum tertium sæculum fuisse datam; ratio autem hujus est quia in antiquis manuscriptis non reperitur a quovis illustri viro capitulum tale accepisse donum; quod certe non esset in oblivione si sic res se haberet. . . . . .

IV. — Sunt etiam reliquiæ S$^{ti}$ Salvii in parva reliquiarum thecha quam vicarii, ad expellendam tempestatem aerisque serenitatem petendam, deferunt cum aliis S$^{ti}$ Joannis Baptistæ repertis in eadem thecha cum inscriptionibus visitationis tempore.. . . . . .

V. — In imagine Virginis Mariæ de pietate Albiæ facta, anno Dni millesimo centesimo sexagesimo quarto et argento deaurato vestita, anno millesimo trecentesimo vigesimo cleri S$^{ti}$ Salvii sumptibus, ut patet ex antiqua inscriptione, oratione stricta composita in eadem imagine reperta et in eadem reposita. Fuerunt repertæ plurimorum

(1) Vivianus episcopus Ruthenensis. « Anno 1257 XII kal. Augusti mandavit sub pœna interdicti abbatibus, archidiaconis etc. ut portarentur populum suum suæ diœcesis ad aliquid conferendum ædificandæ ecclesiæ sancti Salvii Albiensis, concessitque 40 dies indulgentiæ iis qui aliquid erogarent » (1). *Gallia Christiana*, t. I$^{er}$, ecclesia Ruthenensis, p. 214. Vivianus, évêque de Rodez, 1247 † 1274. Il était de l'ordre des Frères Mineurs.

(1) Erogare, donner, offrir.

sanctorum et sanctarum reliquiæ, imprimis S^ti Salvii et S^tæ Sigolenæ viduæ, quæ nunc sunt in capsa deaurata S^ti Laurentii. Et ecce loca omnia in quibus sunt omnes reliquiæ corporis S^ti Salvii quæ in ipso illi dicato templo ab anno Dni nongentesimo quadragesimo primo (nam antea erat S^to Saturnino dicatum) fidelium venerationi exponuntur. Sed ut veniam ad propositum loquendi, scilicet de aliis reliquis sanctorum et sanctarum quorum pariter hoc sacrum continet templum, tam de illis quæ erant in veteri capsa quam de aliis, dico in veteri capsa S^ti Salvii fuisse repertas reliquias quæ sequuntur.

I. — Reliquiæ de brachio S^ti Georgii martyris cum inscriptione.

II. — Reliquiæ S^ti Clari martyris et primi Albiensis episcopi cum inscriptione.

III. — Reliquiæ S^ti Primi martyris cum inscriptione.

IV. — Reliquiæ S^tæ Fidis (1) virginis et martyris cum inscriptione. Istæ quatuor reliquiæ a dno Antonio de Metge præposito venerabilique capitulo S^ti Salvii in una capsa deaurata inter columnas altaris majoris collocata singulari in hœc sacra pignora pietate fuerunt, die trigesima mensis maii anni domini milles. septengentesimi vigesimi quinti, fidelium venerationi expositæ cum aliis reliquiis S^ti Amarandi martyris, D^no Antonio de Metge prœposito, a Dno Maret sindico et canonico venerabilis capituli S^tæ Ceciliæ, de consensu totius ejusdem capituli datis, die secundo mensis Decembris anni Dni mill. sep. vigesim. tertii, cum aliis ejusdem martyris quæ a reverendissimo et illustrissimo Armando Petro de la Croix de Castries, archiepiscopo et domino Albiensi, in altari majori consecrationis tempore, die tertia mensi Decembris ejusdem supradicti anni factæ, fuerunt collocatæ cum reliquiis S^ti Justi et S^tæ Constantiæ martyrum. Cujus S^ti et s^tæ aliæ reliquiæ sunt in eadem capsa ; quæ delatæ fuerunt ex cœmeterio Calixti, quod extat Romæ, et datæ a R. P. Amblard, capucino, fratri suo Amblard canonico et parrocho S^ti Salvii, qui Dno Antonio de Metge præposito hæc sacra dedit pignora ; quorum authentica a Dno de Guilloteau reverendissimi et illustrissimi Henrici de Nesmond (2), archiepiscopi et Domini Albiensis vicario generali, die primo mensis augusti, anni Dni mill. septengentesimi decimi secundi, Albiæ approbata fuerunt ; et ecce memoria reli-

(1) S^te Foy, vierge et martyre.

(2) Henry de Nesmond, archevêque d'Albi, 1703-1719, année en laquelle il fut transféré au siège de Toulouse où il mourut, 1727.

quiarum istius capsæ in honorem martyrum datæ, quarum numerus est septenarius. . . . . .

V. — In veteri supra memorata capsa S^ti^ Salvii repertæ fuerunt reliquiæ S^ti^ Joannis Baptistæ cum inscriptione.

VI. — Reliquiæ S^ti^ Andreæ apostoli cum inscriptione.

VII. — Reliquiæ S^ti^ Niçolai episcopi cum inscriptione.

VIII. — Reliquiæ parvæ S^ti^ Amarandi martyris numero is (*sic*) cum inscriptione.

IX. — Aliæ parvæ reliquiæ S^tæ^ Fidis virginis et martyris cum inscriptione.

X. — Aliæ parvæ reliquiæ S^ti^ Primi martyris cum inscriptione.

XI. — Reliquiæ S^ti^ Georgii martyris vel S^tæ^ Sigolenæ viduæ.

XII. — *Reliquiæ de vestimentis S^tæ^ Cæciliæ cum inscriptione.*

XIII. — Lapides de sepulchro Dni nostri J. C. aliorumque sanctorum locorum cum inscriptione.

XIV. — Plurima ossa in sacculis reperta sine inscriptione; quæ omnes reliquiæ sunt nunc in capsa S^ti^ Laurentii quæ fuit renovata et deaurata sumptibus Dni Antonii de Metge præpositi venerabilis que capituli, anno Domini millesimo septingentesimo vigesimo quinto; in qua pariter capsa sunt reliquiæ S^ti^ Laurentii repertæ in veteri capsa S^to^ dicata, quarum ecce memoria. . . . . .

I. — Dens unus, caninus dictus, S^ti^ Laurentii martyris cum inscriptione.

II. — Carbo unus ex illis qui corpus S^ti^ (Laurentii) cremaverunt, cum inscriptione, aliis cum reliquiis de vero ligno crucis Dni nostri J. C. cum inscriptione, aliisque carbonibus et cineribus cum ossiculis mixtis in sacculis sine inscriptione repertis; quibus insuper adjunctæ fuerunt parvæ reliquiæ crani S^tæ^ Martianæ virginis, datæ a Dno Alary, parocho ecclesiæ, Dno Antonio de Metge præposito.

XV. — In veteri capsa S^ti^ Salvii fuerunt [positæ] insuper reliquiæ S^ti^ Marcellini pontificis cum inscriptione.

XVI. — Reliquiæ S^ti^ Felicis de Valentia confessoris cum inscriptione.

XVII. — Reliquiæ S^ti^ Christophori martyris cum inscriptione. Istæ sunt in reliquiarum theca supra memorata cum aliis in eadem repertis, quibus insuper additæ fuerunt aliæ parvæ reliquiæ S^ti^ Justi et S^tæ^ Constantiæ martyrum delatæ Roma, ut jam dixi, cum authentica inscriptione.

XVIII. — In veteri jam dicta capsa fuerunt tandem repertæ aliæ

reliquiæ, scilicet maxima pars crani Stæ Sigolenæ viduæ cum inscriptione; quæ sacræ reliquiæ publicæ devotioni in alia capsa deaurata et in honorem Stæ, sumptibus supra memoratorum, data et collocata, ut altera, inter columnas altaris majoris, eodem die ejusdem anni fuerunt expositæ cum aliis tribus reliquiis ejusdem sanctæ, quarum maximæ ex his tribus in veteri altari majori Sti Salvii fuerunt repertæ, cum fuit destructum, anno Domini mill. septingentesimo vigesimo, ad novum in venustiorem formam construendum, ex prædicto loco fuerunt extractæ, ut patet ex authentica inscriptione R. et Ill. Dni de Bigorre episcopi Albensis, et episcopalibus fungentis tunc temporis muneribus per eminentissimi cardinalis Lotharingi (2) absentiam, qui, inquam, episcopus antiquum altare majus consecravit, die quarta mensis Novembris, anni Domini mill. quingentesimi quinti, et aliæ reliquiæ minores in altari minori dicto de Monte Oliveto, pone altare majus, ædificato et ab eodem episcopo eodem die ejusdem anni quo altare majus consecrato fuerunt repertæ ; sub quo antiquo altari majori fuerunt etiam repertæ tres urnæ terreæ reliquiis sanctorum plenæ, quarum una juxta sepulchrum Sti Salvii a parte pedum locabatur et aliæ persimiles ex alio latere erant, ut habetur in proprio Albiensi et de his mentionem facit in secunda et tertia lectione officii elevationis corporis Sti Salvii, quæ fuit facta octavo idus Octobris, anno millesimo centesimo nonagesimo quarto. Una ex illis urnis fuit paululum confracta instrumento ferreo, demolitionis tempore altaris veteris ad novi constructionem. Nunc sunt sub novo altari majori cum imagine lapidea Sti Salvii quæ erat sepulchri janua, simul cum portiunculis cupæ lapideæ in qua requiescebat Sancti corpus, et sub altari hæc omnia fuerunt collocata, quia sub veteri reperta fuerant. Quapropter nobis conveniens visum fuit eodem modo hæc reponere. Et ecce omnes reliquiæ quæ in isto sunt templo in decentibus locis quæque, non sine magna perquisitione, ad nostram pervenerunt notitiam ; curiosis hujusque dictis sit satis, de hisque in posterum audeat nullus dubitare. ✠

Hæc acta fuerunt die vigesima quarta mensis Julii anni Domini millesimi sep. vig. quint. quæ ut sint omnibus nota, has litteras manu nostra scriptas sigilloque nostro munitas per secretarium nostrum infra subsignatum expediri jussimus.

(1) Louis de Lorraine, cardinal de Guise, évêque d'Albi, 1550-1561.

# SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

*Séance du 16 janvier 1903*

Présidence de M. le Colonel Teyssier

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Guyot, Hess, Monclar, Saurou, Emile Jolibois, Cavalié, Bouteiller, Vidal, Lacroux, Rieux, et Jules Jolibois.

M. Maurel, statuaire, présenté par M. Rieux, assiste à la séance.

Se font excuser : MM. Demiau, Bécus, Masson et le baron de Rivières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. le colonel Moziman, ne pouvant prendre part aux travaux de la Société, donne sa démission de membre titulaire.

Les ouvrages et publications périodiques, envoyés par le Ministère ou les Sociétés savantes depuis la dernière séance, sont déposés sur le bureau, savoir :

*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1902, 2e livraison.

*Annales du Musée Guimet*. Bibliothèque d'études, tome XIV. Le Rituel du culte divin journalier en Egypte, par Alexandre Moret.

*Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, dressée par M. Robert de Lasteyrie, tome IV, 1re livraison, nos 61848 à 68135.

*Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont*, 1902, n° 12.

*Statuts de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont*. Réglement pour la bibliothèque de cette Société, 1902.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, tome XII, n° 3, 1902.

*Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2e série, tome II, 3e fascicule.

*La Tradition*, revue illustrée internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, XVIe année, décembre 1902.

*Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, n° 22, 15 décembre 1902.

*La Feuille des Jeunes naturalistes*, IVe série, 33e année, n° 387, 1er janvier 1903.

*Bulletin trimestriel de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, tome XXVII, 3e fascicule, juillet-août-septembre 1902.

*Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, tome XXI, 1902, n° 5, septembre-octobre.

*Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, tome V, n° 65, 1er novembre 1902.

*Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, année 1903, 1er semestre, tome VII.

*Le Réformiste*, 16e année, n° 123, 15 décembre 1902, et 17e année, n° 124, 15 janvier 1903.

M. Jolibois dépose sur le bureau un exemplaire du tirage à part de l'étude de M. H. Sudre sur *Les Hieracium du Centre de la France* d'après les types de Jordan et de Boreau, qui a paru dans la *Revue du Tarn* au cours de l'année 1902.

M. le Préfet envoie, pour la bibliothèque, un exemplaire du Discours prononcé à l'Institut par M. Henry Houssaye, directeur de l'Académie Française, dans la séance publique du 20 novembre 1902, sur les prix de vertu.

M. Ch. de Larivière, membre correspondant, envoie un exemplaire du n° 11, 2e année, de la *Revue des Etudes Franco-Russes*, dont il est le directeur.

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à l'occasion du 1er janvier, adresse une carte de visite avec ses vœux en ces termes :

*Florida prosperitas semper tibi crescat eundo*
*Et spiret velis aura secunda tuis.*

M. le colonel Teyssier donne lecture d'une note relative à une intéressante propriété médicale de l'Hieracium pilosella, connu sous le nom d'*herbo del babaou*, ou herbe du mal de la bave ou du baveur, parce qu'il guérit le *muguet* des nouveau-nés (1).

(1) Cette note est reproduite à la suite du procès-verbal.

L'assemblée adresse ses félicitations à M. Aug. Vidal, à qui le Conseil municipal d'Albi vient de décerner le prix de l'*Amour du Travail*, fondation Rodière.

M. Jolibois signale, au nom de M. Lacroix, un don de pièces de monnaie, argent et bronze, qui vient d'être fait au Musée d'Albi par M. Birbès, négociant de cette ville. M. Lacroix procède actuellement au dépouillement de ces monnaies, qui auraient été découvertes dans les environs d'Albi.

M. Bécus envoie, au sujet de cette découverte de monnaies, la note suivante :

« Dans les premiers jours du mois de décembre 1902, des ouvriers travaillant dans un champ des environs d'Albi, mirent au jour un vase en terre, rempli de monnaies anciennes. Le vase fut malheureusement brisé d'un coup de pioche comme il arrive généralement : quant aux monnaies, éparpillées sur le sol, elles furent partagées entre les ouvriers. Je dois ici remercier M. Pierre-Paul Birbés qui voulut bien me confier tout ce qui lui fut remis par les ouvriers, et m'offrit gracieusement pour ma collection, les pièces pouvant m'intéresser.

« Ce trésor comprenait, d'après les évaluations que j'ai pu en faire, environ mille moyens et petits bronzes romains, presque tous frustes. A peine ai-je pu en trouver quelques-uns assez bien conservés, pour pouvoir les attribuer aux princes qui les avaient fait frapper. La date de l'enfouissement de ces monnaies remontait aux années 360 ou 362, après J.-C., puisque les plus récentes sont celles de Constance II.

Maximien Hercule (292-296).

Avers : IMP. C. MAXIMIANVS PF AVG. Buste radié.

Revers : CONCORDIA MILITUM. Maximien debout recevant une victoire des mains de Jupiter. Alexandrie. MB.

Licinius Ier (263-323).

Avers : IMP. LIC. LICINIVS PF AVG. Buste lauré.

Revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter debout tenant une victoire. Trèves. MB.

Constantin Ier (274-337).

Avers : IMP. CONSTANTINVS PF AVG. Tête radiée.

Revers : CONCORDIA MILITVM. Constantin debout recevant une victoire des mains de la Concorde. Alexandrie. MB.

Avers : CONSTANTINVS. MAX. AVG. Buste lauré.

Revers : GLORIA EXERCITVS. Deux soldats debout à côté de deux enseignes. PB.

Crispus (300-326).

Avers : CRISPVS NOB CAESAR. Tête laurée.

Revers : PRINCEPS JVVENTVTIS. Crispus debout tenant un bouclier et la haste. PB.

Constantin II (316-340).

Avers : CONSTANTINVS IVN NOB C. Tête laurée.

Revers : GLORIA EXERCITVS. Deux soldats debout à côté de deux enseignes. PB.

Constantius II (317-362).

Avers : FL. IVL. CONSTANTIVS NOB. C. Tête radiée.

Revers : CONCORDIA MILITVM. Constantius debout recevant une victoire des mains de la Concorde. Alexandrie. MB.

Avers : FL. IVL. CONSTANTIVS NOB. C. Tête laurée.

Revers : PROVIDENTIA CAES. Grenier d'abondance. PB.

Toutes ces monnaies ne sont pas rares, mais cette trouvaille est d'autant plus remarquable, que dans notre pays, on trouve peu de monnaies Romaines.

Ce petit trésor dut être enfoui par son propriétaire, lors de la guerre qui éclata entre Constance II et Julien l'Apostat ».

Il est procédé à l'élection du bureau de la Société pour 1903. Les membres du bureau de l'année précédente sont maintenus.

M. Lacroux donne communication de l'état de la situation financière de la Société au 31 décembre 1902, qui se solde par un excédent de recettes.

Les comptes sont approuvés et des remerciements sont votés en faveur du trésorier.

Autorisation lui est donnée, sur sa demande, de verser au Trésor le produit de la souscription ouverte par la Société pour la restaura-tauration des peintures de la cathédrale d'Albi, lorsque la demande en sera faite par l'Administration.

M. Vidal poursuit la lecture de son *Histoire des rues du vieil Albi :* il étudie la rue de la Préfecture, autrefois Peyrolesque, la rue du Petit-Four, la petite rue de Rhonel, ancienne rue del Teule. A l'occasion de la rue d'Elbène, la vraie rue de Rhonel, il signale l'existence du Petit Toulouse qui était situé sur l'emplacement du Lycée.

M. Vidal passe ensuite en revue la rue Mariès et les rues qui vont y déboucher : rue Peyrolière, Cloître Saint-Salvi, rue Sainte-Claire, rue Saint-Julien et impasse Sainte-Martianne.

A propos de la rue Sainte-Claire, M. le Président signale à M. Vidal

une histoire qui est pour ainsi dire accrochée à un gros anneau fixé dans le mur de l'ancien couvent des Clarisses.

La suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

Communication est donnée d'une circulaire ministérielle du 27 décembre 1902, relative à la désignation des délégués au 41e Congrès des Sociétés savantes qui doit s'ouvrir à Bordeaux le 14 avril 1903 et se clôturera le 17 avril sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction Publique. — M. Numa Lacroux est désigné pour représenter la Société à ce Congrès.

M. Jolibois donne lecture, au nom de M. Arthur Batut, d'une étude sur le clocher de Labruguière (Tarn) et sur une inscription gravée, du XIIIe siècle, découverte par M. Batut au pied de ce clocher et qui en ferait remonter la construction à l'année 1314. L'assemblée prie M. Jolibois de s'entendre avec l'auteur de ce mémoire pour la reproduction dans la *Revue* des photographies qui accompagnent son travail.

Il est ensuite donné lecture du compte-rendu de l'*Histoire de la ville de Cordes*, de M. Ch. Portal, par M. Edm. Cabié, à qui l'ouvrage avait été renvoyé pour rapport.

M. Rieux communique le dessin d'un écusson peint sur bois, découvert dans un placard de la maison qu'il vient d'acheter rue Saint-Antoine et qui appartenait à la famille Boyer et antérieurement à la famille Andorre. Cet écusson, dont l'attribution n'a pu jusqu'ici être faite, donne lieu à un échange d'observations entre divers membres.

Après quoi, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 1/4.

*Le Secrétaire perpétuel,*
Jules JOLIBOIS.

# NOTE RELATIVE A L'HIERACIUM PILOSELLA

L'un de nos laborieux collègues, M. Sudre, a fait, en botaniste émérite, une remarquable monographie du genre *Hieracium* du centre de la France. Le nombre des sous-genres, espèces et variétés de cette plante, d'ailleurs peu remarquable, soit par son port, soit par ses fleurs, est considérable, et il n'a pas fallu moins de trente planches pour les reproduire par le dessin.

Cette œuvre de détail si importante et si complète a été publiée dans les deux dernières livraisons de notre recueil et il paraît difficile d'y rien ajouter. Cependant je crois devoir vous entretenir de l'intéressante propriété médicale que possède le sous-genre Hieracium pilosella, plante très commune dans les environs d'Albi.

Le genre *hieracium* (en latin) était connu des Grecs sous les noms d'*Ierakia* et d'*Ierakion* dérivant d'*Ierax*, épervier, d'où le nom français de la plante : Epervière.

L'hieracium pilosella est connu dans le pays sous le nom languedocien d'*herbo del babaou*, herbe du mal de la bave ou du baveur.

Le babaou n'est autre que le *muguet* (oïdium albicaus), affection morbide qui atteint les nouveau-nés, est contagieuse, et consiste en une inflammation de la muqueuse buccale avec pseudo-membranes blanchâtres, d'où, sans doute, le nom de muguet, par ressemblance d'aspect avec les fleurs de la plante de ce nom ; ce serait un champignon parasitaire.

A une époque déjà éloignée, notre ancien collègue, le Dr Cassan, de tragique mémoire, fut appelé à traiter un jeune enfant atteint du muguet. Ce fut en vain qu'il employa les divers remèdes du Codex pour vaincre le mal qui reparaissait aussitôt après la cessation du traitement.

La mère du jeune malade raconta au médecin qu'on lui avait, comme remède infaillible, indiqué la décoction de l'*herbo del babaou*.

M. Cassan demanda à voir la plante qu'il ne put reconnaître et qui,

d'ailleurs n'était pas alors en fleur. Le peu de connaissances que je possédais jadis sur la flore locale me permit de la lui nommer ; c'était la Piloselle (hieracium pilosella).

L'essai fut fait et le résultat des plus heureux, la guérison radicale et prompte.

La sage-femme qui soignait les femmes de la Maternité à l'hôpital d'Albi nous assura qu'elle et les autres matrones du pays n'usaient pas d'autre procédé et réussissaient toujours dans cette médication par la piloselle, lorsque l'affection était de nature simple.

Il m'a donc semblé qu'il pourrait être utile de faire part de ce renseignement positif.

Qui sait si la modeste plante ou d'autres du genre ne pourraient encore être utilisées dans d'autres affections parasitaires chez les hommes, chez les animaux et même sur les végétaux ?

Je pose la question, ne pouvant la résoudre moi-même.

C. Teyssier.

# BIBLIOGRAPHIE

Joseph Sahuc. — *Saint-Pons-de-Thomières* (2 vol. in-4° de 155 et 155 p., Bergerac, 1895 et 1902). — Une loi du 28 pluviose an V a rattaché au département de l'Hérault le canton de Saint-Gervais qui appartenait au Tarn et antérieurement au diocèse de Castres. La même loi a fait passer de l'Hérault au Tarn le canton d'Anglès qui était une partie du diocèse de Saint-Pons. Il résulte de cet échange de territoires qu'à cette heure toute étude sur Saint-Pons (diocèse ou arrondissement) intéresse les Tarnais, de même qu'un travail sur Castres (diocèse ou arrondissement primitif) ne saurait laisser indifférents les érudits de l'Hérault.

Il y a donc pour nous une raison suffisante à ne pas passer sous silence la publication de M. Sahuc. L'œuvre de ce savant offre d'ailleurs l'attrait de tout ouvrage qui est le résultat d'un long et consciencieux labeur. On doit ajouter que l'impression très soignée, l'illustration excellente des deux volumes donne à l'ensemble un aspect séduisant.

Les personnes qui les consulteront ne seront pas déçues par cette belle apparence. Elles trouveront dans le premier tome d'abord une note sur les sources historiques et les ouvrages consultés par l'auteur, puis une minutieuse monographie de l'abbaye et de l'évêché de Saint-Pons, c'est-à-dire l'histoire, au jour le jour, pourrait-on dire, des bâtiments du monastère et de l'église, des biographies succinctes mais substantielles des abbés et des évêques, l'histoire administrative de l'abbaye, puis de l'évêché et de leurs revenus, diocèse par diocèse. Le tome II concerne plus particulièrement la localité, la communauté des habitants de Saint-Pons : le plan et les fortifications de la ville, les édifices communaux font l'objet d'un premier chapitre que termine un armorial des abbés, des évêques et des personnages notables de l'endroit, tant ecclésiastiques que laïcs. Le second chapitre expose le fonctionnement de l'administration municipale : il s'agit des élections consulaires, des établissements de charité, des corporations et confré-

ries, de l'instruction publique, de la justice et des finances, des églises et du personnel ecclésiastique.

Ces indications, — bien vagues, sans doute, mais qu'une trop longue analyse pourrait seule remplacer — permettront, non pas de se rendre compte de la valeur du travail de M. Sahuc, mais d'en deviner l'intérêt.

Elaboré par un esprit distingué, rédigé dans le ton qui convient à un ouvrage vraiment scientifique, pourvu de notes et de références aux sources d'informations, il ne saurait que satisfaire quiconque sera tenté de le lire ou de le consulter. C. P.

E.-A Rossignol. — *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution de 1789 à 1800*. 2e édition, tome Ier, partie politique. Gaillac. Imp. P. Dugourc, 1 vol. in-8° carré, 645 p.

M. Elie-A. Rossignol, lauréat et membre correspondant de plusieurs Académies et Sociétés savantes, auteur de nombreux ouvrages historiques des plus estimés sur le département du Tarn, avait publié, en 1890, une première édition de l'*Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution* en un fort volume in-8° de 504 pages. (Toulouse. Imp. Chauvin et fils.)

Il nous donne aujourd'hui une deuxième édition de cette consciencieuse étude qui a valu à son auteur d'unanimes félicitations. Le tome Ier (partie politique) vient de paraître à la librairie Dugourc en un volume de 648 pages. Dans une note qui précède l'avis au lecteur, l'auteur nous avertit que cette dernière édition a été étendue à tout le département du Tarn pour les principaux faits politiques, religieux et administratifs. Les deux premiers chapitre de ce tome Ier exposent la situation politique depuis les Etats généraux jusqu'à l'Assemblée Législative, le chapitre III est consacré à la période de l'Assemblée Législative, le chapitre IV à la période de la Convention Nationale, enfin, dans le chapitre V, l'auteur nous conduit à travers la période directoriale jusqu'à l'an VIII (1799-1800).

D'importantes annexes terminent le volume : le clergé et le culte ; — fêtes décadaires et nationales ; — émigrés ; — comités révolutionnaires et de surveillance ; — sociétés populaires.

Le tome II, dont nous souhaitons la prochaine publication, étudiera l'organisation du département du district de Gaillac et de ses cantons en tout ce qui concerne la partie administrative.

La *Revue* dans son tome VIII, pp. 111-112 et 226-228, a déjà rendu compte de cet ouvrage et publié l'appréciation de M. A. Aulard, si compétent pour tout ce qui touche à l'histoire de la Révolution. Nous sommes heureux de saisir l'occasion de cette seconde édition, revue et complétée, pour signaler de nouveau à l'attention de nos lecteurs le beau travail de M. Rossignol. L. R.

**Ouvrages reçus :**

*Les Eucalyptus au Jardin botanique de Toulouse*, par M. le Dr D. Clos, directeur du Jardin des Plantes. (Extrait du *Journal d'Agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France*, novembre 1902. Toulouse. Impr. Saint-Cyprien, 14 p. in-8°.

*Allocution de M. le Dr D. Clos*, président, à la séance publique annuelle de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne, du 5 janvier 1902. (Extrait du *Bulletin* de cette Société, 24 p. in-8°.)

*Quelques notes sur la Faune ichthyologique du département du Tarn*, par M. Alfred Caraven-Cachin. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1903. Albi. Imp. Nouguiès, 22 p. in-8°.) Paris, Masson et Cie et J.-B. Baillère et fils, 1903.

*Cartulaires de l'hôtel-de-ville de Rabastens, 1075-1850*, publiés pour la première fois par M. Emile Marty. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1901-1902. Albi, Imp. Nouguiès, 1902.) Un vol. grand in-8°, de XII-148 pages.

*La Vierge du Saule de Cadalen*, légende religieuse du IVe siècle, par M. Alfred Caraven-Cachin. (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, 1902.) 32 p. in-8°. Toulouse, Imp. Lagarde et Sébille. — Paris, Masson et Cie et J.-B. Baillère et fils, 1902.

*Les Hieracium du centre de la France*, d'après les types de Jordan et de Boreau, par M. H. Sudre, professeur à l'Ecole normale des instituteurs d'Albi. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1902. Albi, Imp. Nouguiès, 102 p. in-8°, 32 pl.)

*Les Cartulaires d'Albi*. Cartulaire AAI, par M. Aug. Vidal. (Extrait de la *Revue des Langues romanes*, 23 p. in-8°. Montpellier, Imp. centrale du Midi, Hamelin frères, 1901.

# CHRONIQUE

Voici les noms de nos compatriotes que nous relevons dans les catalogues des deux Salons de cette année :

SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS

Dans la section de peinture, *M. Raoul de Mathan*, d'Albi ; Repas de paysans (Basse Normandie).

Dans la section des dessins, aquarelles, pastels et miniatures, *Mlle Marie Bermond*, d'Albi : Lecture interrompue ; — Le Parfum ; — Rêverie. — *M. C.-J.-M. Pezeu*, de Pampelonne : Trottin ; — Parisiennes ; — Jeune femme (croquis).

Dans la sculpture, *M. Gaston Toussaint*, de Castres : Bacchante (plâtre) ; — L'homme à la pipe.

Dans les objets d'art, *M. Taxile Doat*, d'Albi : Une vitrine contenant des porcelaines et des grès flammés : 1. Panneau : Cérès ; — 2. Panneau : Vénus ; — 3. Vase : La Musique et la danse ; — 4. Plateau : Bacchant (camée) ; — 5. Plateau : La Gorgone (bas-relief) ; — 6. Bassin : Fruits d'automne (grand camée) ; — 7. Sébille : Hercule (camée) ; — 8. Vase fuselé ; — 9. Vase sphérique ; — 10. Coloquinte à côtes ; — 11. Petit vase blanc et brun ; — 12. Petit vase vert et rouge.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

Dans la section de peinture, *M. G.-E. Guédy*, d'Albi : Idylle d'automne. — *M. H.-J.-P. Loubat* : Délaissées !

Dans la sculpture, *M. Gabriel Bernadou* : Portrait de Mlle M. B. ; — *M. J. Carlus* : Portrait de M. Edmond Perrier, directeur du Muséum ; — *M. Gabriel Pech* : Portrait du général Jaurès, commandant en chef le XXIe corps, 1870-1871, 2e armée de la Loire ; — *M. J.-J. Pendariès* : La muse consolatrice ; — *M. P.-E. Raissiguier* : Portrait de M. Paul Bodin, ingénieur, président de la Société des Ingénieurs civils de France, administrateur des Batignolles ; — Salomé.

Dans la liste des dernières décorations académiques, nous relevons le nom de notre confrère de la Société des Sciences, Arts et Belles-

lettres du Tarn, M. Arthur Corbière, d'Albi, artiste-peintre, et celui de notre compatriote, M. Joseph Poux, d'Albi, archiviste départemental de l'Aude, qui ont été nommés officiers d'académie. Nos félicitations.

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un tableau de Debat-Ponsan, *le Village*, vient d'être affecté au Musée d'Albi. Ce tableau a été exposé au Salon de 1902.

Le Musée d'Albi vient de s'enrichir tout récemment d'un grand dessin du peintre albigeois Soulié, dont la Municipalité a fait l'acquisition. Ce dessin représente une vue du vieil Albi, prise du Castelviel.

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un tableau de M. Destrem, intitulé : *Puer natus est nobis* vient d'être envoyé en dépôt au Musée de ville de Castres.

Notre collaborateur, M. Emile Marty, vient de faire l'acquisition, chez M. Saffroy, libraire-antiquaire au Pré-Saint-Gervais (Seine), de la matrice en bronze du sceau de la *Société populaire de Rabastens*, pendant la Révolution. Le sceau, de forme ovale, mesure 30 mm. de diamètre sur 26. Type : La République debout, regardant à gauche, la main droite appuyée sur un faisceau de verges avec la hache ; de la main gauche, elle tient une lance surmontée du bonnet phrygien. Légende : SOCIÉTÉ POPULAIRE DE RABASTENS DÉPT DU TARN.

M. Batut père vient de faire don au Musée de Castres de trente-quatre peintures ou aquarelles qui sont l'œuvre de son regretté fils, Léopold Batut. En voici la liste. — *Peintures* : Portrait de l'auteur par son père ; — Vue du Carras ; — L'Agoût en amont du pont de Strasbourg ; — Passage difficile ; — Profil de femme drapée à l'antique ; — Chrysanthèmes ; — Jeune fille au livre d'heures ; — Musique ; Bouquet dans un vase Japonais ; — Source sous bois ; — Anémones et lilas, sur panneau ; — Jeune bohémienne, sur panneau ; — Falaise, Côte d'azur, sur panneau ; — Grande botte de chrysanthèmes ; — *Aquarelles :* Nos 1 à 15, paysages divers ; nos 16 à 20, fleurs.

L. R.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

# LA POPULATION DU DÉPARTEMENT DU TARN

## AU XIXe SIÈCLE

**Recensements ; population urbaine et population rurale ; densité ; répartition par sexe et par état civil. — Mouvement de la population : mariages, naissances et coefficient de fécondité. décès ; émigration.**

Le premier dénombrement de la population de la France a été fait dans le courant de l'année 1801, en exécution d'une loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) et d'une circulaire ministérielle du 26 floréal suivant (16 mai).

On a reconnu que les chiffres de 1801 étaient trop faibles, tandis que ceux de 1806, date du second recensement, avaient subi une majoration. Des corrections ont été proposées qui restent discutables et à la place desquelles on se contente parfois de prendre la moyenne entre les deux totaux. C'est cette dernière solution qui a été adoptée ici ; elle présente sur toute autre l'avantage de la simplicité sans offrir plus de chances d'erreur.

Pour 1801 et 1806 les évaluations seront toujours douteuses. Il en est de même pour l'estimation globale de 1811, pour l'addition faite en 1816 des données de 1806 aux excédents annuels des naissances sur les décès. Le seul recensement de la Restauration fut fait en 1820 et suivi en 1826 d'un calcul analogue à celui de 1816.

Depuis 1831 les recensements ont eu lieu tous les cinq ans. Jusqu'à cette époque on a procédé presque partout par évaluations communales. En 1836, aux états numériques encore en usage en 1831 se substituent des bulletins individuels dont l'essai avait été tenté à Paris en 1817 ; c'est du domicile légal que s'enquiert l'Administration. A partir de 1841 on prend pour base la *résidence* habituelle et on tient compte de la population flottante. Enfin depuis 1881 le recensement porte à la fois sur les individus *résidant* dans la localité et sur ceux qui y sont *présents* à ce momeat ; chacun est désormais admis à remplir sa fiche.

La population résidente étant la véritable population locale ce sont ses chiffres que nous donnerons.

## RECENSEMENTS DE 1801 A 1901

| Années | Arrondissements | | | | Département | France (en millions d'hab.) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Albi | Castres | Gaillac | Lavaur | | |
| 1801-6 | 66 333 | 110 894 | 61 526 | 44 615 | 283 368 | 28,2 |
| 1820 | 75 147 | 122 416 | 67 010 | 49 140 | 313 713 | 30,4 |
| 1826 | 78 148 | 128 691 | 69 068 | 51 488 | 327 655 | 31,8 |
| 1831 | 80 954 | 131 154 | 71 323 | 52 413 | 335 844 | 32 5 |
| 1836 | 84 929 | 136 188 | 72 001 | 53 496 | 346 614 | 33,5 |
| 1841 | 86 817 | 139 847 | 71 926 | 53 066 | 351 656 | 34,2 |
| 1846 | 91 232 | 143 743 | 72 422 | 53 282 | 360 679 | 35,4 |
| 1851 | 92 167 | 144 825 | 72 074 | 54 007 | 363 073 | 35,7 |
| 1856 | 92 046 | 139 100 | 70 626 | 53 463 | 354 832 | 36,0 |
| 1861 | 92 767 | 138 477 | 69 335 | 53 054 | 353 633 | 37,3 |
| 1866 | 95 120 | 139 779 | 68 487 | 52 127 | 355 513 | 38,0 |
| 1872 | 94 564 | 141 129 | 65 563 | 51 426 | 352 718 | 36,1 |
| 1876 | 98 132 | 144 234 | 65 066 | 51 800 | 359 232 | 36,9 |
| 1881 | 100 728 | 144 657 | 63 807 | 50 031 | 359 223 | 37,6 |
| 1886 | 102 334 | 144 418 | 62 367 | 49 638 | 358 757 | 38,2 |
| 1891 | 100 173 | 139 614 | 59 156 | 49 796 | 346 739 | 38 3 |
| 1896 | 100 546 | 135 930 | 56 312 | 47 039 | 339 827 | 38,5 |
| 1901 | 101 304 | 130 929 | 54 035 | 45 825 | 332 093 | 38,9 |

On voit que la population totale du département qui était au début d'environ 283 000 âmes a progressé d'une façon constante jusqu'au milieu du siècle, la courbe atteignant alors son point culminant (363 073 h.), pour redescendre ensuite, avec quelques oscillations vers la montée (en 1866 et 1876), décroître rapidement depuis 1886 et finalement aboutir au chiffre de 332 093 habitants en 1901.

Comparée à la population de la France, celle du Tarn suit une progression à peu près parallèle jusqu'en 1851, cesse dès lors de suivre cette impulsion (sauf de 1866 à 1876) et les deux lignes s'écartent dans des sens opposés. Le siècle se divise donc, en ce qui concerne notre pays, en deux périodes égales de caractères nettement différents. Le résultat séculaire est une augmentation d'environ 48 700 habitants, soit pour chaque année une moyenne de 487. En représentant par 1 la population du début, il faudrait noter pour la fin 1,17, tandis que pour la France entière la seconde valeur

équivaudrait à 1,38. La progression annuelle moyenne pour 1 000 habitants serait marquée par 1,71 pour le Tarn et 3,83 pour la France.

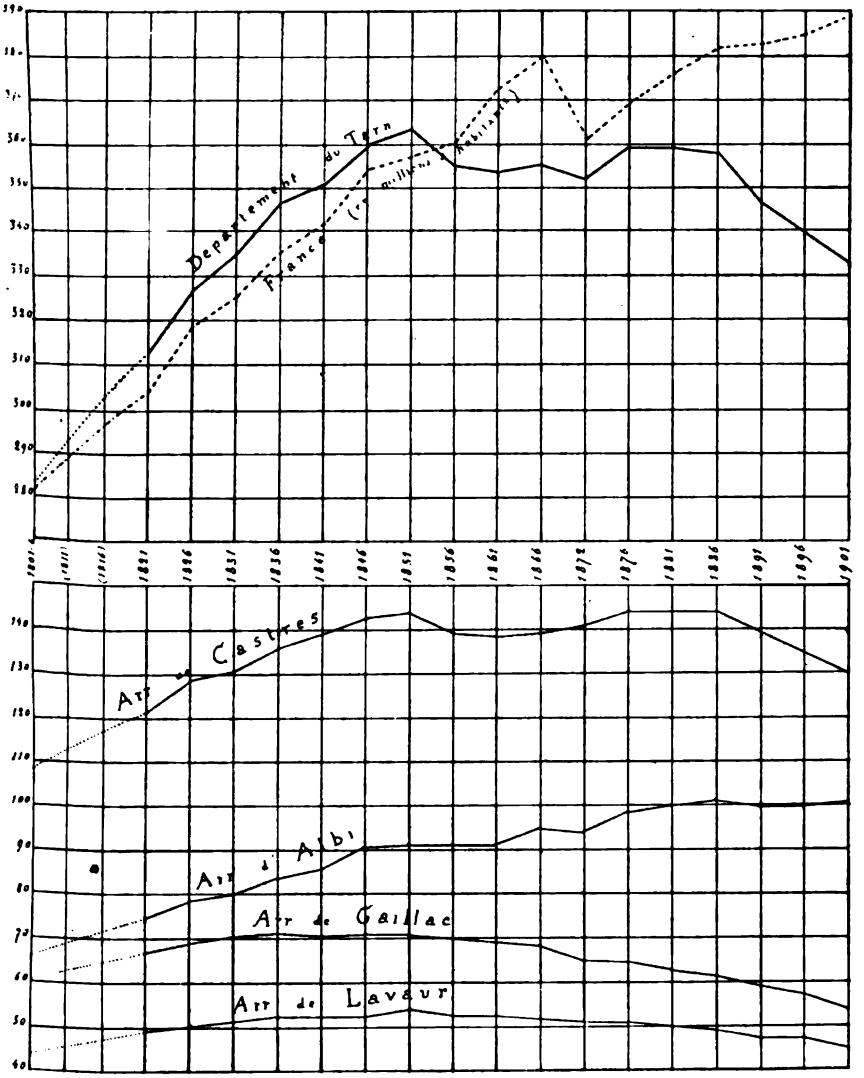


Fig. 1. — Recensements de 1801 à 1901 en milliers d'habitants.

Si l'on considère à part les arrondissements, on peut tout d'abord les répartir en deux catégories : l'une où la population a diminué

assez régulièrement depuis le milieu du siècle (Gaillac et Lavaur), l'autre où l'augmentation a continué de se produire d'une façon plus ou moins constante (Albi et Castres).

L'arrondissement de Gaillac a perdu, en somme, de 1801 à 1901, près de 7500 âmes. celui de Lavaur n'en a gagné qu'environ 1 200. Pour Castres, la progression arrêtée en 1851 reprend lentement dix ans après, se maintient jusqu'en 1886 pour déchoir alors brusquement: néanmoins son gain s'élève encore au chiffre de 20 000 âmes. L'arrondissement d'Albi est le seul dont la courbe soit presque toujours ascendante; il a gagné au XIXe siècle près de 35 000 habitants.

L'excédent séculaire (48 725 h.) se répartirait donc ainsi :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Arrondissement d'Albi..... | + 34 971 | | |
| — de Castres.. | + 20 035 | | |
| — de Gaillac.. | | — 7 491 | |
| — de Lavaur.. | + 1 210 | | |
| | + 56 216 | — 7 491 | = 48 725 . |

On appelle actuellement population urbaine celle des agglomérations d'au moins 2 000 habitants. Cette base est évidemment de pure convention car on pourrait aussi bien la choisir ou supérieure ou un peu inférieure (1 500 âmes), comme cela s'est fait d'ailleurs dans le cours du siècle.

Les données manquent de précision pour établir la liste des centres de 2 000 habitants dans le Tarn avant 1810. A cette dernière date, six localités rentraient dans la catégorie constituant le groupe urbain. C'était, en suivant l'ordre des arrondissements : Albi, — Castres et Mazamet, — Gaillac et Rabastens, — Lavaur, dont la population totale était de 35 324 personnes. En 1820, Cordes (arr. de Gaillac) et Graulhet (Lavaur) augmentent de deux unités le chiffre précédent, avec un ensemble de 38 762 habitants. A la fin du siècle, Cordes a disparu de la liste, mais on y trouve de plus Carmaux, Saint-Juéry et Réalmont (arr. d'Albi), ce qui porte à dix le nombre des dites agglomérations. Réalmont avait pris rang en 1831, Carmaux en 1851, Saint-Juéry en 1901, tandis que Cordes avait perdu le sien en 1881. Dans le même intervalle, Puylaurens en 1836 et de 1846 à 1851, Lautrec en 1851, Saint-Amans-Soult de 1872 à 1881, Labastide-Rouairoux de 1876 à 1891, Murat en 1876, Saint-Sulpice et Boissezon en 1886 ont été au nombre des localités de 2 000 âmes.

Il suffira de déterminer pour quelques années prises comme points de repère la proportion croissante de la population urbaine. De 38 762 habitants, en 1820, son chiffre s'élève finalement à 75 894,

près du double. Comparée à la population totale elle est successivement représentée par les fractions 12,3 pour cent (1820), 15,9 (1851), 20,6 (1881) et 22,8 (1901).

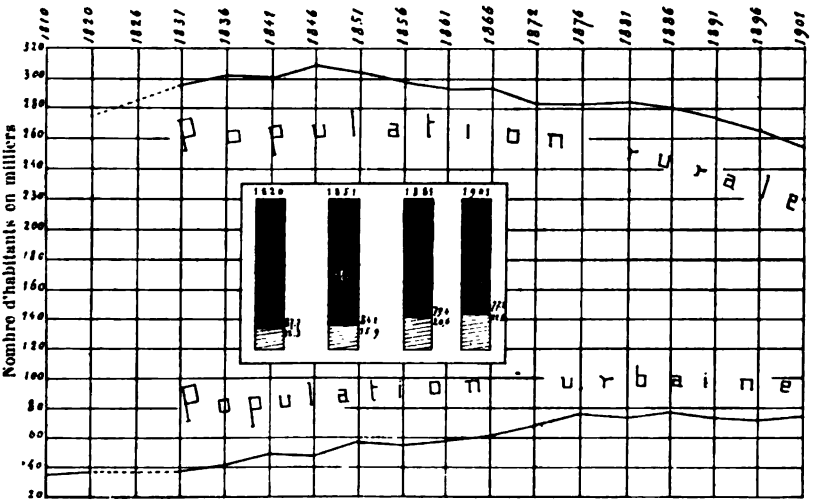


Fig. 2. — Proportions de la population rurale et de la population urbaine.

Les statisticiens se plaisent parfois à calculer l'époque où, étant donné la progression constante de la population urbaine, celle-ci sera parvenue à égaler la population rurale. Il est clair que, nul ne pouvant prévoir l'avenir, de telles recherches ne sauraient être qu'un simple passe-temps. Pour la France entière, M. Turquan fixe à 1920 la date probable où les deux groupes s'équilibreront. Dans le Tarn, nous avons vu qu'il a fallu 80 ans (de 1820 à 1900) pour que la population urbaine passât de la proportion 12,3 à 22,8 pour cent, c'est-à-dire gagnât 10,5 pour cent. Pour atteindre les 50 pour cent, il lui reste à gagner encore la différence entre 22,8 et 50 : soit 27,2. Un calcul des plus faciles montre que s'il a fallu 80 ans pour une augmentation se chiffrant par 10,5, il en faudrait 207 pour arriver à l'égalité. La date cherchée serait donc l'année 2107. Le vice capital de ce mode d'évaluation est la substitution qu'il suppose de lignes droites aux courbes qui toujours figurent les variations de n'importe quelle nature dans le domaine des sciences morales.

Dans la progression de la population urbaine certains milieux soit administratifs, soit industriels, ou participant de ces deux caractères, jouent naturellement un rôle important. Il est donc intéressant de noter les fluctuations du nombre de leurs habitants. Aux

chefs-lieux du département et des arrondissements dont le choix s'impose nous joignons les principaux centres industriels: Mazamet, Carmaux et Graulhet, en faisant remarquer que pour Carmaux dont les mines occupent beaucoup plus que la population urbaine, les chiffres fournis sont ceux de la *commune* entière.

| Années | Albi | Castres | Gaillac | Lavaur | Mazamet | Carmaux | Graulhet |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1801-6 | » | » | » | » | » | 1 279 | » |
| 1810 | 8 670 | 10 250 | 5 069 | 5 506 | 2 790 | 1 518 | 1 661 |
| 1820 | 8 324 | 10 314 | 4 874 | 4 047 | 3 375 | 1 440 | 2 234 |
| 1826 | » | » | » | » | » | » | 2 345 |
| 1831 | 9 049 | 12 032 | 5 532 | 4 422 | 3 896 | 1 765 | 2 458 |
| 1836 | 9 367 | 13 230 | 5 881 | 4 622 | 4 438 | 1 881 | 2 519 |
| 1841 | 9 521 | 14 591 | 5 660 | 4 506 | 5 636 | 2 143 | 2 603 |
| 1846 | 9 492 | 13 590 | 5 507 | 4 014 | 6 626 | 2 320 | 2 684 |
| 1851 | 9 898 | 13 924 | 5 828 | 4 530 | 6 932 | 2 678 | 2 752 |
| 1856 | 10 380 | 14 144 | 5 503 | 4 500 | 7 387 | 3 743 | 2 960 |
| 1861 | 11 447 | 14 644 | 5 743 | 4 550 | 7 929 | 4 043 | 3 510 |
| 1866 | 11 407 | 15 464 | 5 782 | 4 431 | 9 757 | 4 758 | 3 734 |
| 1872 | 13 698 | 16 458 | 5 694 | 4 485 | 10 500 | 5 010 | 4 022 |
| 1876 | 13 833 | 17 811 | 5 874 | 4 454 | 10 770 | 6 160 | 4 411 |
| 1881 | 14 729 | 18 442 | 6 327 | 4 270 | 10 847 | 6 878 | 4 426 |
| 1886 | 14 647 | 19 101 | 6 151 | 4 338 | 10 939 | 8 048 | 4 522 |
| 1891 | 14 219 | 19 126 | 5 662 | 4 008 | 10 378 | 9 591 | 4 981 |
| 1896 | 14 983 | 19 595 | 5 384 | 3 892 | 9 927 | 10 068 | 5 270 |
| 1901 | 14 951 | 19 483 | 5 384 | 4 017 | 10 881 | 10 948 | 5 490 |

Le graphique rend encore plus évidente l'extraordinaire augmentation de la population minière de Carmaux, de celle aussi de Mazamet qui ne s'est ralentie que vers 1870 pour diminuer assez brusquement de 1886 à 1896 et se relever ensuite. La courbe de Graulhet suit une direction régulièrement ascendante mais avec une rapidité plutôt modérée. Celles de Castres et d'Albi montent assez vite, éprouvant parfois quelques arrêts. Pour Gaillac et Lavaur les résultats sont mauvais, Lavaur descend même, à la fin du siècle, à un niveau inférieur à celui du début. La même constatation a été déjà faite au sujet des deux arrondissements dont ces villes sont les chefs-lieux.

Comme superficie le Tarn tient le 56e rang avec ses 574 216 hectares, soit 5 742 kilomètres carrés. La densité d'une population étant déterminée par le rapport du chiffre des habitants avec l'étendue occupée par eux et évaluée en kilomètres carrés, il s'en suit que, le territoire restant le même, cette densité varie dans une mesure

correspondant au nombre des individus recensés. Il suffira donc de noter la relation de ces données pour le début et la fin du siècle et pour les années où se sont produits les maxima ef les minima, si

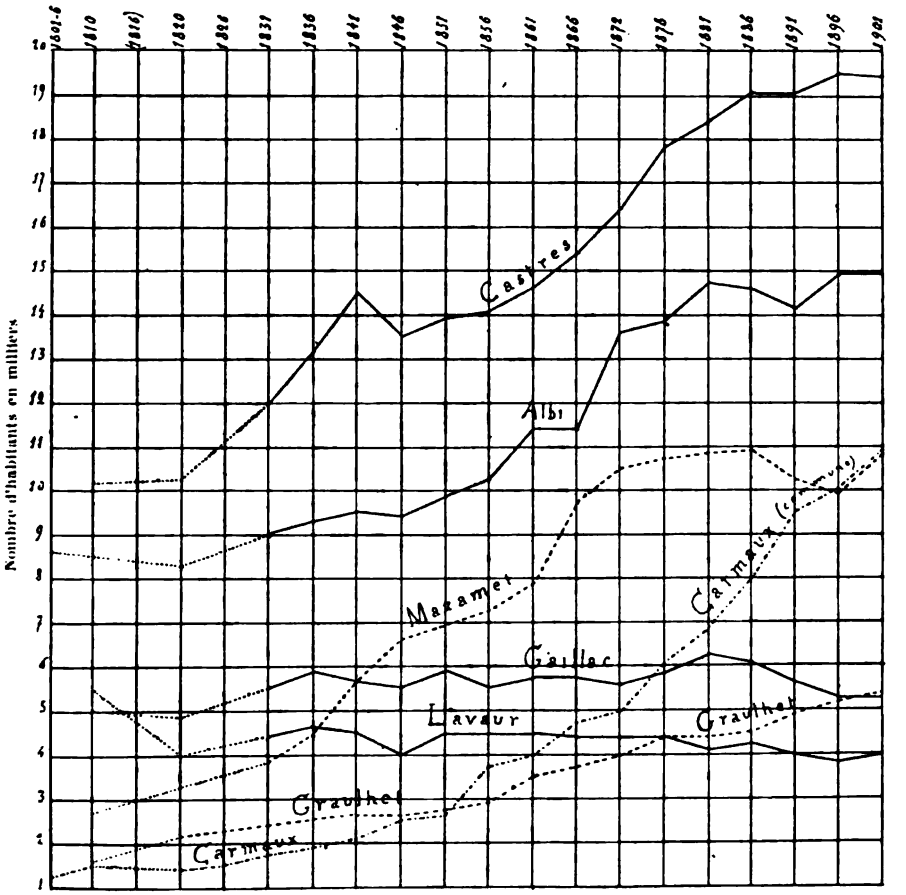


Fig. 3. — Population des principaux centres.

elles sont différentes des premières et des dernières. En procédant de même pour chaque arrondissement on aura le tableau suivant :

| | Superficie en kil. carrés | 1801-6 | Maximum | Minimum | 1901 |
|---|---|---|---|---|---|
| Département... | 5 742 | 49,35 | 63,23 (1851) | (1801-6) | 57,48 |
| Arr. d'Albi.... | 1 429 | 46,79 | 71,61 (1886) | ( id. ) | 70,89 |
| — Castres. | 2 230 | 49,72 | 64,94 (1851) | ( id. ) | 58,73 |
| — Gaillac. | 1 272 | 48,36 | 57,72 (1846) | ( 1901 ) | 42,48 |
| — Lavaur. | 811 | 55,01 | 66,59 (1851) | (1801-6) | 56,50 |

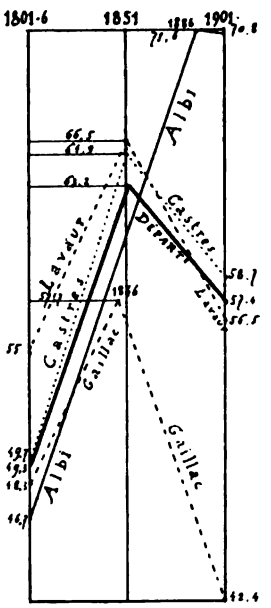


Fig. 4. — Densité de la population du département et des arrondissements.

De 49,3 habitants par kilomètre carré, la densité de la population tarnaise est passée à 63,2 habitants en 1851 pour descendre à 57,4 à la fin du siècle, alors que la France dans son ensemble compte un peu plus de 72 habitants par kilomètre carré.

Les arrondissements classés dans l'ordre de la densité de leur population en 1801 6 auraient été ainsi rangés : Lavaur, Castres, Gaillac, Albi. Cent ans après, Albi se trouve en première ligne, suivi à une assez grande distance par Castres et Lavaur, et à une bien plus sensible par Gaillac. La progression est remarquable pour l'arrondissement d'Albi, moyenne pour celui de Castres, insignifiante pour Lavaur, tandis que Gaillac a perdu 5,8 habitants par kilomètre carré. A cette heure, Albi fournit la densité maxima avec 70,8 habitants, Gaillac le minimum avec 42 4.

Les cantons, d'apres le recensement de 1901, présentent les densités suivantes traduites sur la carte (fig. 5) par des teintes différentes, isolément ou par groupes :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Carmaux | 304,9 | hab. | Pampelonne | 47,5 | hab. |
| Castres | 233,5 | — | Dourgne | 47,4 | — |
| Albi | 129,5 | — | Monestiés | 46,7 | — |
| Mazamet | 96,5 | — | Valence | 44,3 | — |
| Graulhet | 87,4 | — | Réalmont | 43,1 | — |
| Gaillac | 73,7 | — | Alban | 43,0 | — |
| Vielmur | 66,0 | — | Cordes | 42.5 | — |
| Villefranche | 60,3 | — | Lacaune | 41,3 | — |
| Lavaur | 60,1 | — | Saint-Paul | 40,5 | — |
| Saint-Amans | 53,8 | — | Cuq | 40,4 | — |
| Labruguière | 50,3 | — | Valderiès | 39,6 | — |
| Rabastens | 50,2 | — | Vabre | 38,2 | — |
| Brassac | 49.9 | — | Lautrec | 38,1 | — |
| Roquecourbe | 49,9 | — | Lisle | 37,2 | — |
| Puylaurens | 49,1 | — | Cadalen | 36,0 | — |

habitants par kilomètre carré.

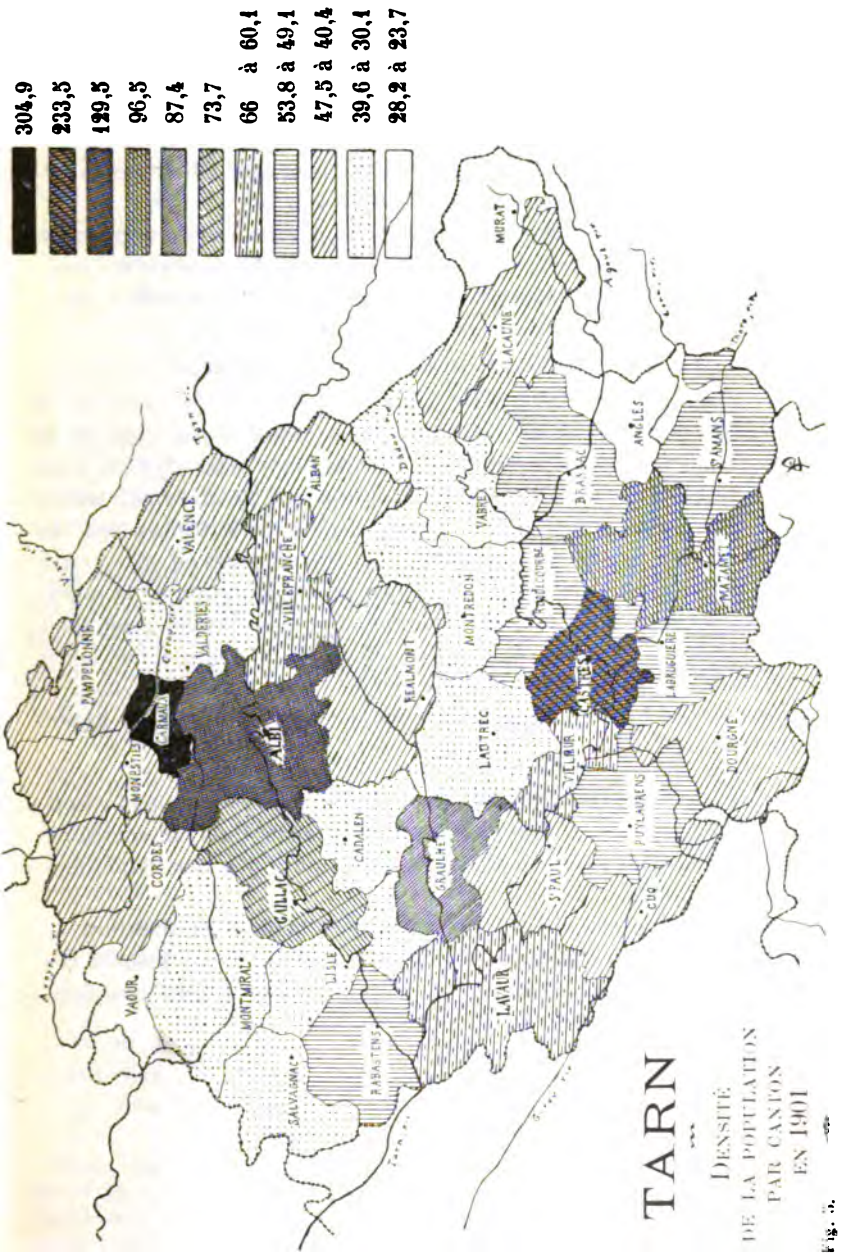


Fig. 5.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Salvagnac..... | 35,9 hab. | Murat. .. ..... . | 28.2 hab. |
| Montredon. ..... | 34,3 -- | Vaour..... ..... | 27.4 — |
| Montmiral... ... | 30,1 -- | Anglés ..... | 23.7 — |

La densité maxima (Carmaux, 304 9 hab.) est celle des grands centres industriels : Valenciennes, dans le Nord, compte 366 habitants par kilomètre carré Le minimum (Anglés, 23,7 hab.) dépasse sensiblement le chiffre des régions les moins peuplées, telles que Barcelonnette (Basses-Alpes) qui n'en a que 13,4

Un dernier degré de densité serait ce qu'on pourrait appeler la densité par habitation. c'est-à-dire le rapport du nombre des maisons avec celui des ménages qui les occupent. A s'en tenir à quelques chiffres seulement, on constaterait qu'il y avait :

| | | | |
|---|---|---|---|
| en 1851 | 73 855 maisons | pour 81 182 | ménages |
| en 1891 | 78 087 — | 88 314 | — |

La division des nombres de la première colonne par ceux de la deuxième donne respectivement les quotients 0,90 et 0,88. Cela signifie que cent ménages en 1851 occupaient 90 maisons, tandis que quarante ans plus tard ils étaient logés dans 88 immeubles; ou bien encore : cent maisons contenaient 109 ménages en 1851 et 113 en 1891. Il s'est donc produit une sorte de condensation de la population. Comme pour la France entière cent maisons correspondent à 137 ménages, d'après M. Turquan, il en résulte que, d'une façon générale, les constructions doivent être moins spacieuses dans le Tarn, ce qui ne veut pas dire que chaque famille dispose de moins de pièces qu'ailleurs.

La France, l'Angleterre surtout et la plupart des nations comptent plus de femmes que d'hommes. Aux Etats-Unis, au contraire, et généralement dans les pays d'immigration il y a plus d'hommes que de femmes.

Le Tarn, quoique n'étant pas un département d'immigration, — l'émigration y est constante, — a presque toujours eu, jusqu'à ces derniers temps, un nombre d'hommes supérieur à celui des femmes. Les divers recensements accusent en effet :

| Années | Hommes | Femmes | Différences H | Différences F |
|---|---|---|---|---|
| 1801-6 | 142 884 | 140 485 | + 2 399 | » |
| 1820 | 157 354 | 156 361 | 993 | » |
| 1826 | » | » | » | » |
| 1831 | 169 143 | 165 241 | 3 902 | » |
| 1836 | 175 700 | 170 894 | 4 806 | » |
| 1841 | 177 741 | 173 815 | 3 926 | » |

| Années | Hommes | Femmes | Différences H | Différences F |
|---|---|---|---|---|
| 1846 | 182 282 | 178 397 | + 3 885 | » |
| 1851 | 183 496 | 179 577 | 3 899 | » |
| 1856 | 177 412 | 177 420 | » | + 8 |
| 1861 | 177 677 | 175 956 | 1 721 | » |
| 1866 | 178 994 | 176 519 | 2 475 | » |
| 1872 | 176 974 | 175 718 | 1 256 | » |
| 1876 | 180 424 | 178 808 | 1 616 | » |
| 1881 | 180 622 | 178 601 | 2 021 | » |
| 1886 (1) | 177 728 | 181 029 | » | 3 301 |
| 1891 | 173 612 | 173 127 | 485 | » |
| 1896 | 168 507 | 171 320 | » | 2 813 |

L'excédent en faveur du sexe masculin a atteint en 1836 le chiffre maximum de 4 806; à ce moment, sur 1 000 individus, il y avait 507 hommes pour 493 femmes. En 1856, pour la première fois, puis à partir de 1886 le sexe féminin prend sa revanche, si bien que, à la fin du siècle, le département a 496 hommes pour 504 femmes. Pour la France entière ces valeurs sont un peu différentes : 498 et 502.

Il serait trop long de rechercher, année par année ou même pour des époques rapprochées, comment s'est répartie la population au point de vue de l'état civil. Il suffit d'ailleurs de prendre quelques points de repère tels, par exemple, que les recensements de 1851 et de 1896.

| On comptait en 1851 | | | et en 1896 |
|---|---|---|---|
| célibataires | 193 017 | enfants 111 594 — 88 676<br>adultes 81 423 — 67 261 | 155 937 |
| mariés.... | 72 483 | ..... | 74 668 |
| veufs..... | 9 615 | ..... | 9 759 |
| divorcés... | » | ..... | 110 |

Il y avait donc, pour cent habitants,

| en 1851 | | | en 1896 | |
|---|---|---|---|---|
| 53,1 célibataires dont | | 30,7 enfants<br>22,4 adultes | 45,8 | 26,0<br>19,7 |
| 39,9 mariés..... | | ..... | 44,2 | |
| 6,9 veufs ..... | | ..... | 8,2 | |
| » divorcés..... | | ..... | 0,06 | |

(1) Les relevés officiels ne répartissent plus la population résidente par sexes. Les chiffres que nous donnons pour 1886 et les années suivantes ont été obtenus en divisant la différence entre les populations présente et résidente proportionnellement aux nombres d'individus de sexe masculin et de sexe féminin de la population présente.

Par célibataires nous entendons ceux qui ne peuvent pas légalement s'unir, c'est-à-dire les garçons n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans et les filles mineures de 15 ans.

On voit, d'après ces chiffres, que le nombre des mariages a augmenté, tandis que celui des enfants a diminué. Ces constatations ne valent sans doute que pour les deux années 1851 et 1896, mais ce ne sont pas là des années exceptionnelles et nous verrons plus loin que pour la natalité surtout les conclusions ont une portée générale. Quant aux cas de viduité il est clair qu'ils s'accroissent avec le

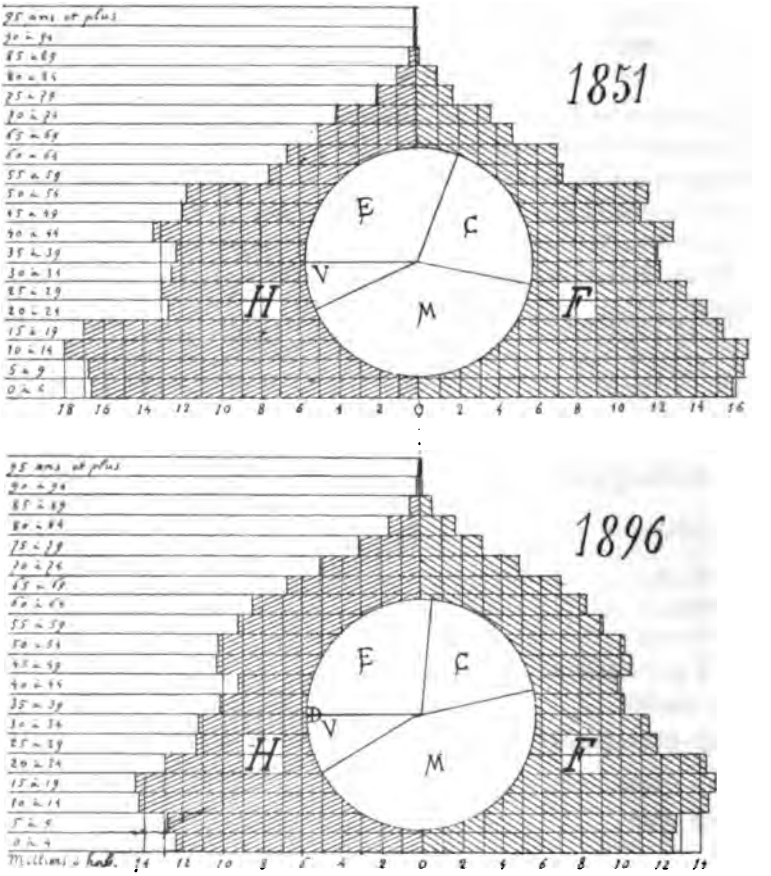


Fig 6. — Répartition des habitants par état civil et par âge, en 1851 et 1896 (1).

(1) La lettre E indique les individus des deux sexes n'ayant pas atteint l'âge requis pour se marier, C ceux qui ayant dépassé cet âge sont restés célibataires, M les mariés, V les veufs, D les divorcés.

nombre des contractants. Par rapport à ceux-ci les divorcés sont comme 442 est à 0,6 ou comme 753 est à un.

M. Turquan a établi que pour la France entière il y avait (en 1886) sur cent personnes 52 célibataires dont 29 enfants et 23 adultes, 39,4 mariés et 7,8 veufs. Le même auteur fait remarquer qu'on se marie davantage dans une population riche, mais qu'une population pauvre a plus d'enfants.

Le diagramme ci-dessus traduit la répartition dont il vient d'être question et en même temps celle qui aurait pour objet l'âge des individus de chaque sexe. Ces deux « pyramides » rendent encore plus claires les constatations précédentes. En effet le rétrécissement de la base dans la pyramide de 1896 provient d'une moindre natalité. D'autre part, la brusque dépression au niveau correspondant à l'âge de 20 ans, très accentuée en 1851 et surtout du côté des hommes, est l'indice d'un courant intense d'émigration. Nous reviendrons sur ce dernier point.

*
* *

Le mouvement de la population est exposé dans le tableau suivant qui a été établi à partir de 1806 à l'aide des minutes conservées aux Archives départementales. Pour les années 1801 à 1805 nous n'avons pu disposer que des renseignements imprimés dans l'*Annuaire du Tarn* de 1843 (p. 194).

| Années | Mariages | Naissances légitimes H | Naissances légitimes F | Naissances illégitimes H | Naissances illégitimes F | Totaux H | Totaux F | Total général | Décès | Excédent |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **1801** | 2118 | 8119 | | 146 | | » | » | 8866 | 5593 | 3272 |
| 1802 | 2191 | 8763 | | 126 | | » | » | 8889 | 6273 | 2616 |
| 1803 | 2146 | 8866 | | 131 | | » | » | 8997 | 5578 | 1419 |
| 1804 | 2150 | 9609 | | 133 | | » | » | 9742 | 5545 | 2197 |
| 1805 | 2210 | 9843 | | 123 | | » | » | 9966 | 6989 | 2977 |
| **1806** | 1922 | 4638 | 4178 | 105 | 131 | 4743 | 4309 | 9052 | 6923 | 2129 |
| 1807 | 2166 | 5125 | 4859 | 75 | 79 | 5200 | 4938 | 10138 | 6498 | 3640 |
| 1808 | 2281 | 5153 | 4791 | 124 | 91 | 5277 | 4882 | 10159 | 7095 | 3064 |
| 1809 | 2464 | 5210 | 4804 | 136 | 133 | 5346 | 4937 | 10283 | 7720 | 2563 |
| 1810 | 2339 | 5096 | 4764 | 149 | 124 | 5245 | 4888 | 10133 | 7081 | 3052 |
| 1811 | 1829 | 4731 | 4378 | 111 | 138 | 4845 | 4516 | 9361 | 7955 | 1406 |
| 1812 | 1932 | 4638 | 4309 | 151 | 111 | 4789 | 4420 | 9209 | 7022 | 2187 |
| 1813 | 4908 | 4894 | 4579 | 127 | 118 | 5021 | 4697 | 9718 | 8607 | 1111 |
| 1814 | 1674 | 5425 | 5152 | 113 | 118 | 5538 | 5270 | 10808 | 7797 | 3011 |
| 1815 | 1992 | 4936 | 4558 | 173 | 148 | 5109 | 4706 | 9815 | 9068 | 746 |
| 1816 | 2256 | 4813 | 4500 | 148 | 154 | 4961 | 4654 | 9615 | 7946 | 1669 |
| 1817 | 1817 | 4800 | 4542 | 129 | 115 | 4929 | 4657 | 9586 | 8965 | 621 |
| 1818 | 1675 | 4474 | 4352 | 132 | 120 | 4606 | 4472 | 9078 | 7943 | 1135 |

| Années | Mariages | Naissances légitimes H | Naissances légitimes F | Naissances illégitimes H | Naissances illégitimes F | Naissances Totaux H | Naissances Totaux F | Naissances Total général | Décès | Excédent |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1819 | 2045 | 4835 | 4627 | 170 | 154 | 5005 | 4781 | 9786 | 7668 | 2118 |
| **1820** | 2065 | 4742 | 4365 | 202 | 175 | 4944 | 4540 | 9484 | 8694 | 790 |
| 1821 | 2336 | 4768 | 4409 | 191 | 189 | 4959 | 4598 | 9557 | 7899 | 1658 |
| 1822 | 2229 | 5157 | 4727 | 194 | 180 | 5351 | 4907 | 10258 | 7542 | 2716 |
| 1823 | 2403 | 4697 | 4477 | 193 | 186 | 4890 | 4663 | 9553 | 7294 | 2259 |
| 1824 | 2341 | 4981 | 4812 | 186 | 212 | 5167 | 5024 | 10191 | 7515 | 2676 |
| 1825 | 2629 | 4937 | 4652 | 185 | 200 | 5122 | 4852 | 9974 | 7389 | 2585 |
| **1826** | 2535 | 5216 | 4824 | 213 | 168 | 5429 | 4992 | 10421 | 8783 | 1638 |
| 1827 | 2640 | 5035 | 4643 | 194 | 164 | 5229 | 4807 | 10036 | 6963 | 3073 |
| 1828 | 2351 | 5029 | 4541 | 209 | 206 | 5238 | 4747 | 9985 | 8376 | 1609 |
| 1829 | 2565 | 5027 | 4752 | 203 | 219 | 5230 | 4971 | 10201 | 7401 | 2800 |
| 1830 | 2949 | 5144 | 4696 | 195 | 165 | 5339 | 4861 | 10200 | 7749 | 2451 |
| **1831** | 2448 | 5260 | 4860 | 198 | 220 | 5458 | 5080 | 10538 | 9138 | 1400 |
| 1832 | 2462 | 4791 | 4467 | 180 | 190 | 4971 | 4657 | 9628 | 8635 | 993 |
| 1833 | 2619 | 5036 | 4471 | 194 | 211 | 5230 | 4682 | 9912 | 8582 | 1330 |
| 1834 | 2738 | 5267 | 4987 | 202 | 187 | 5469 | 5174 | 10643 | 9967 | 676 |
| 1835 | 2764 | 5389 | 5038 | 194 | 210 | 5583 | 5248 | 10831 | 7412 | 3419 |
| **1836** | 2729 | 5242 | 4882 | 226 | 208 | 5468 | 5090 | 10558 | 7159 | 3399 |
| 1837 | 2391 | 4839 | 4447 | 205 | 172 | 5044 | 4619 | 9663 | 9928 | — **265** |
| 1838 | 2692 | 4988 | 4748 | 205 | 192 | 5193 | 4940 | 10133 | 8425 | 1708 |
| 1839 | 2606 | 5275 | 4997 | 234 | 185 | 5507 | 5182 | 10689 | 7520 | 3169 |
| 1840 | 2818 | 5221 | 4732 | 222 | 187 | 5443 | 4919 | 10362 | 7708 | 2654 |
| **1841** | 2613 | 4986 | 4775 | 224 | 211 | 5210 | 4996 | 10206 | 7993 | 2213 |
| 1842 | 2685 | 5152 | 4881 | 218 | 172 | 5370 | 5053 | 10423 | 8278 | 2145 |
| 1843 | 2829 | 5165 | 5021 | 180 | 182 | 5345 | 5203 | 10548 | 8179 | 2369 |
| 1844 | 2511 | 5005 | 4612 | 203 | 189 | 5208 | 4801 | 10009 | 8179 | 1830 |
| 1845 | 2487 | 4870 | 4704 | 173 | 200 | 5043 | 4904 | 9947 | 7733 | 2214 |
| **1846** | 2423 | 4766 | 4401 | 143 | 121 | 4909 | 4522 | 9431 | 8798 | 633 |
| 1847 | 2253 | 4499 | 4120 | 147 | 117 | 4646 | 4237 | 8883 | 9036 | — **153** |
| 1848 | 2709 | 4610 | 4434 | 136 | 150 | 4746 | 4584 | 9330 | 8242 | 1257 |
| 1849 | 2757 | 5024 | 4739 | 166 | 147 | 5190 | 4886 | 10076 | 8499 | 1577 |
| 1850 | 2927 | 4822 | 4514 | 146 | 132 | 4968 | 4646 | 9614 | 7121 | 2493 |
| **1851** | 2758 | 4865 | 4626 | 149 | 127 | 5014 | 4753 | 9767 | 7516 | 2251 |
| 1852 | 2675 | 4785 | 4534 | 123 | 142 | 4908 | 4676 | 9584 | 7922 | 1662 |
| 1853 | 2592 | 4558 | 4202 | 156 | 158 | 4714 | 4360 | 9074 | 7296 | 1778 |
| 1854 | 2258 | 3897 | 3932 | 132 | 133 | 4029 | 4065 | 8094 | 10107 | — **2013** |
| 1855 | 2449 | 4014 | 3901 | 103 | 118 | 4117 | 4019 | 8136 | 9485 | — **1349** |
| **1856** | 2381 | 4329 | 4085 | 141 | 106 | 4470 | 4191 | 8661 | 8835 | — **174** |
| 1857 | 2557 | 3849 | 3703 | 152 | 134 | 4001 | 3837 | 7838 | 8193 | — **355** |
| 1858 | 3087 | 4260 | 4110 | 135 | 133 | 4395 | 4243 | 8638 | 7366 | 1272 |
| 1859 | 3027 | 4583 | 4320 | 174 | 163 | 4757 | 4483 | 9240 | 9340 | — **100** |
| 1860 | 2902 | 4455 | 4304 | 134 | 133 | 4589 | 4437 | 9026 | 6966 | 2060 |
| **1861** | 3013 | 4665 | 4386 | 149 | 106 | 4814 | 4492 | 9306 | 7618 | 1688 |

| Années | Mariages | Naissances légitimes H | Naissances légitimes F | Naissances illégitimes H | Naissances illégitimes F | Naissances Totaux H | Naissances Totaux F | Total général | Décès | Excédent |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1862 | 2978 | 4611 | 4365 | 144 | 126 | 4755 | 4491 | 9246 | 7603 | 1643 |
| 1863 | 2850 | 4915 | 4523 | 150 | 137 | 5065 | 4640 | 9705 | 7565 | 2140 |
| 1864 | 2910 | 4550 | 4508 | 128 | 131 | 4678 | 4639 | 9317 | 7727 | 1590 |
| 1865 | 2960 | 4739 | 4438 | 147 | 125 | 4886 | 4563 | 9449 | 7772 | 1677 |
| 1866 | 2970 | 4654 | 4443 | 145 | 137 | 4799 | 4580 | 9379 | 8033 | 1346 |
| 1867 | 3002 | 4908 | 4674 | 116 | 121 | 5024 | 4795 | 9819 | 7451 | 2368 |
| 1868 | 2670 | 4489 | 4154 | 111 | 115 | 4600 | 4269 | 8869 | 8168 | 701 |
| 1869 | 2998 | 4722 | 4688 | 110 | 111 | 4832 | 4799 | 9631 | 8039 | 1592 |
| 1870 | 2092 | 4584 | 4333 | 117 | 120 | 4701 | 4453 | 9154 | 9750 | — 596 |
| 1871 | 2569 | 4013 | 3790 | 111 | 117 | 4124 | 3907 | 8031 | 11582 | — 3551 |
| 1872 | 3781 | 5009 | 4643 | 132 | 124 | 5141 | 4767 | 9908 | 7325 | 2583 |
| 1873 | 3241 | 4613 | 4551 | 126 | 130 | 4739 | 4691 | 9430 | 8301 | 1129 |
| 1874 | 2799 | 4527 | 4256 | 97 | 97 | 4624 | 4353 | 8977 | 7268 | 1709 |
| 1875 | 2714 | 4535 | 4444 | 100 | 90 | 4635 | 4534 | 9169 | 8195 | 974 |
| 1876 | 2587 | 4363 | 4270 | 99 | 104 | 4462 | 4374 | 8836 | 7173 | 1663 |
| 1877 | 2694 | 4559 | 4478 | 132 | 101 | 4691 | 4579 | 9270 | 7514 | 1756 |
| 1878 | 2592 | 4221 | 3900 | 132 | 116 | 4353 | 4016 | 8369 | 8210 | 159 |
| 1879 | 2445 | 4339 | 4199 | 95 | 86 | 4434 | 4285 | 8719 | 7284 | 1435 |
| 1880 | 2386 | 4060 | 3841 | 86 | 85 | 4146 | 3926 | 8072 | 7754 | 318 |
| 1881 | 2478 | 4160 | 3924 | 123 | 96 | 4283 | 4020 | 8303 | 7302 | 1001 |
| 1882 | 2478 | 3861 | 3841 | 96 | 110 | 3957 | 3951 | 7908 | 7355 | 553 |
| 1883 | 2414 | 4026 | 3730 | 98 | 100 | 4124 | 3830 | 7954 | 6857 | 1097 |
| 1884 | 2644 | 3876 | 3774 | 79 | 121 | 3955 | 3895 | 7850 | 7309 | 541 |
| 1885 | 2470 | 3922 | 3655 | 114 | 90 | 4036 | 3745 | 7781 | 7047 | 734 |
| 1886 | 2435 | 3607 | 3399 | 94 | 78 | 3701 | 3477 | 7178 | 7063 | 115 |
| 1887 | 2276 | 3731 | 3516 | 84 | 69 | 3815 | 3585 | 7400 | 7816 | — 416 |
| 1888 | 2366 | 3415 | 3272 | 104 | 101 | 3519 | 3373 | 6892 | 7415 | — 477 |
| 1889 | 2326 | 3119 | 3357 | 89 | 94 | 3508 | 3451 | 6959 | 6844 | 115 |
| 1890 | 2174 | 3325 | 2993 | 87 | 83 | 3412 | 3076 | 6488 | 8331 | — 1843 |
| 1891 | 2459 | 3393 | 3106 | 89 | 99 | 3482 | 3205 | 6687 | 7546 | — 859 |
| 1892 | 2633 | 3411 | 3077 | 96 | 82 | 3507 | 3159 | 6666 | 7651 | — 985 |
| 1893 | 2428 | 3445 | 3270 | 100 | 90 | 3545 | 3360 | 6905 | 7257 | — 352 |
| 1894 | 2599 | 3457 | 3220 | 85 | 115 | 3542 | 3335 | 6877 | 7140 | — 263 |
| 1895 | 2430 | 3321 | 3112 | 89 | 87 | 3410 | 3199 | 6609 | 7073 | — 464 |
| 1896 | 2603 | 3327 | 3264 | 94 | 106 | 3421 | 3370 | 6791 | 6573 | 218 |
| 1897 | 2488 | 3374 | 3245 | 98 | 92 | 3472 | 3337 | 6809 | 6357 | 452 |
| 1898 | 2286 | 3256 | 3057 | 92 | 83 | 3348 | 3140 | 6488 | 7091 | — 603 |
| 1899 | 2484 | 3244 | 3010 | 97 | 111 | 3341 | 3121 | 6462 | 7201 | — 739 |
| 1900 | 2506 | 3199 | 3025 | 94 | 83 | 3293 | 3108 | 6401 | 6958 | — 557 |

Le nombre de mariages varie d'une année à l'autre pour des causes tellement complexes qu'il est à peu près impossible d'émettre à ce sujet une hypothèse quelconque dont le fondement résiste à la

critique. Néanmoins on sait que sous le premier Empire l'horreur de la conscription a provoqué parfois une recrudescence extraordinaire d'unions. Le chiffre des mariages qui était de 1932 en 1812 dans le Tarn, est passé en 1813 à celui de 4908. Sauf ce cas particulier et bien connu, la constatation annuelle de la nuptialité parait n'autoriser aucune conclusion définitive. Cela ne dispense pas d'établir pour des périodes — décennales par exemple, — des moyennes d'où découlera tout au moins une série de quantités relatives.

A cet effet, nous déterminons d'abord quelle a été la population moyenne de trois recensements consécutifs marquant le début, le milieu et la fin de la période. Si l'on additionnait ensuite tous les mariages de ces dix années et qu'on divisât le total par dix, on aurait une moyenne annuelle. Mais ce n'est pas tant cette moyenne qu'il importe d'avoir. Il est surtout intéressant de se rendre compte de la fréquence des mariages, c'est-à-dire de leur nombre comparé à celui de la population ou, pour prendre une base fort usitée et commode, le tant pour mille habitants. C'est à cela que servira le total des mariages contractés pendant les dix années.

On aura donc :

| Périodes | Mariages | Proportion pour 1 000 habitants dans le Tarn | en France |
|---|---|---|---|
| 1801-10 | 21 987 | 7,3 | 7,6 |
| 1811-20 | 22 193 | 7,4 | 7,9 |
| 1821-30 | 24 978 | 7,6 | 7,8 |
| 1831-40 | 26 267 | 7,6 | 8 |
| 1841-50 | 26 194 | 7,3 | 8 |
| 1851-60 | 26 686 | 7.4 | 7,9 |
| 1861-70 | 28 473 | 8 | 7,8 |
| 1871-80 | 27 808 | 7,8 | 8 |
| 1881-90 | 24 061 | 6,8 | 7,3 |
| 1891-1900 | 24 916 | 7,3 | 7,5 |

Le maximum a donc été atteint de 1861 à 70 (8 pour 1 000) et le minimum correspond aux années 1881 à 90 (6,8 pour 1000). Les proportions du début et de la fin (7,3) sont égales et dans l'intervalle il ne s'est produit aucune fluctuation dont on puisse, semble-t-il, tirer une conclusion.

Il n'en est pas de même pour les naissances, ainsi que le montre le tableau suivant :

| Périodes | Naissances | Proportion pour 1 000 habitants dans le Tarn | en France |
|---|---|---|---|
| 1801-10 | 96 225 | 32,2 | 32,2 |
| 1811-20 | 96 460 | 32,3 | 31,6 |
| 1821-30 | 100 376 | 30,8 | 30,8 |

| Périodes | Naissances | Proportion pour 1 000 habitants dans le Tarn | en France |
|---|---|---|---|
| 1831-40 | 102 957 | 29,8 | 29 |
| 1841-50 | 98 467 | 27,1 | 27,4 |
| 1851-60 | 88 098 | 24,6 | 26,3 |
| 1861-70 | 93 875 | 26,4 | 26,3 |
| 1871-80 | 88 781 | 24,9 | 25,4 |
| 1881-90 | 74 813 | 21,7 | 23,9 |
| 1891-1900 | 66 695 | 19,6 | 22,1 |

On pourrait dire que la décroissance a été continuelle s'il ne s'était produit un arrêt de 1861 à 1880, suivi d'ailleurs d'une brusque diminution. Le maximum (32,3) correspond à la période de 1811 à 1820, le minimum (19,6) aux dix dernières années. L'écart est donc considérable puisqu'il équivaut à 12,7 naissances pour 1 000 habitants.

Si, pour ces deux époques, le chiffre de la population moyenne était divisé par celui des naissances, on constaterait qu'il s'est produit une naissance pour 30,8 habitants de 1811 à 1820, contre une pour 50,9 habitants de 1891 à 1900. Par suite la multiplication du nombre des naissances par 50,9, — procédé qui fut usité au XVIIIe siècle, — donnerait le chiffre de la population actuelle.

Il est toujours né dans le Tarn plus de garçons que de filles, sauf en 1854 où le sexe féminin l'emporte de 36 unités. Les différences ont été parfois peu considérables, notamment en 1882, année qui ne vit naître que dix garçons de plus.

La majorité des naissances masculines en France, effet d'une loi physiologique encore inconnue dans ses causes, est telle que l'on compte en moyenne 105 garçons venant au monde alors qu'il naît 100 filles. M. Levasseur fait remarquer que la différence est un peu plus accentuée dans les milieux ruraux que dans les régions où la population urbaine est plus nombreuse. Il est aisé de vérifier l'exactitude de l'observation :

De 1806 à 1900 il est né dans notre département environ 442 680 garçons et 417 460 filles. Ces deux nombres sont entre eux comme 106 est à 100, constatation prévue puisque le milieu est plutôt rural.

On vient de voir que, si la proportion des mariages n'a pas, en somme, diminué dans le cours du siècle, il en a été tout différemment pour celle des naissances. Ce qui pourrait s'appeler le « coefficient de fécondité » a donc baissé : un même nombre d'unions procrée moins d'êtres à la fin qu'au début de cette période.

Ce coefficient s'obtient en divisant le chiffre des naissances par celui des mariages, les enfants naturels n'étant pas assez nombreux pour introduire dans ce calcul une erreur sensible.

On aura pour :

| Périodes | Coefficient de fécondité dans le Tarn | en France |
|---|---|---|
| 1801-10 | 4,4 | 4,2 |
| 1811-20 | 4,3 | 4 |
| 1821-30 | 4 | 3,9 |
| 1831-40 | 3,9 | 3,6 |
| 1841-50 | 3,5 | 3,4 |
| 1851-60 | 3,3 | 3,3 |
| 1861-70 | 3,3 | 3,3 |
| 1871-80 | 3,1 | 3,1 |
| 1881-90 | 3,1 | 3,2 |
| 1891-1900 | 2,6 | 2,9 |

La direction de la courbe que ces données permettent de tracer est constamment descendante, surtout à partir de 1881. Un mariage correspond actuellement (en moyenne probable) à la procréation de 2,6 individus ou, pour éviter la fraction, 10 mariages, 20 personnes par conséquent, engendrent 26 êtres. Cet excédent est tellement faible que, ainsi que le montre le graphique ci-joint, il est absorbé par les décès.

Le nombre et la proportion des décès ont été pour :

| Périodes | Décès | Proportion pour 1 000 habitants dans le Tarn | en France |
|---|---|---|---|
| 1801-10 | 58 214 | 19,5 | 28,2 |
| 1811-20 | 81 665 | 27,3 | 25,9 |
| 1821-30 | 76 911 | 23,5 | 25 |
| 1831-40 | 74 474 | 21,6 | 25 |
| 1841-50 | 82 050 | 22,8 | 23,3 |
| 1851-60 | 82 025 | 22,9 | 23,9 |
| 1861-70 | 79 726 | 22,5 | 23,6 |
| 1871-80 | 80 606 | 22,6 | 22,3 |
| 1881-90 | 73 319 | 20,6 | 22,1 |
| 1891-1900 | 70 847 | 20,8 | 21,5 |

Durant les guerres de l'Empire, beaucoup de militaires originaires du Tarn sont morts loin de leur pays, circonstance qui explique peut-être la proportion relativement faible de la période 1801-10 (19,5 pour 1000). D'autres sont rentrés blessés, atteints de maladies quelconques et il en est résulté pour les années qui ont suivi la chute de Napoléon une mortalité notablement plus élevée (27,3 pour 1000). La diminution a été sensible après 1831, puis il s'est produit une augmentation de 1841 à 1860, suivie d'une nouvelle diminution particulièrement remarquable après 1880.

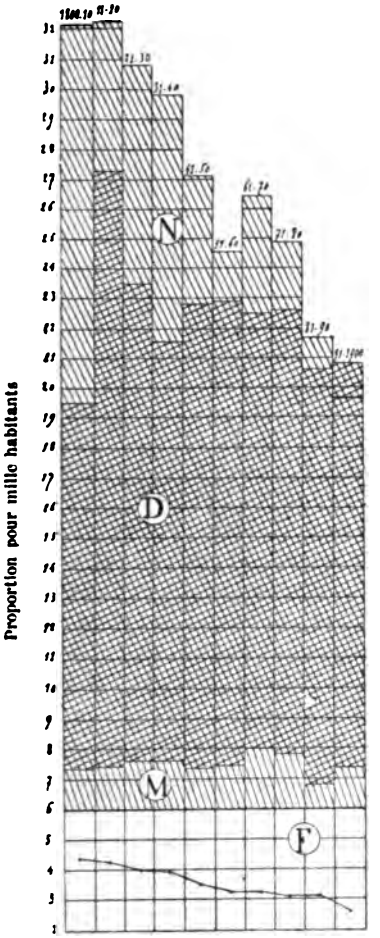


Fig. 7. — Mouvement de la population, par périodes décennales (2).

Sans doute, tous ceux qui naissent doivent mourir, mais ils peuvent disparaître plus ou moins vite. Or il est certain que la vie moyenne est plus longue à cette heure qu'auparavant, cela grâce à une hygiène mieux comprise, grâce surtout à une moindre mortalité infantile (1). Cette moyenne est d'ailleurs plus forte pour les femmes que pour les hommes : elle était en 1851, par exemple, de 30 ans, 6 mois pour le sexe masculin et de 31 ans, 5 mois pour le sexe féminin. Depuis lors, d'après les évaluations officielles, elle a progressé d'un an et trois mois pour l'ensemble des deux sexes.

Dans un pareil calcul reposant sur des déclarations dont la sincérité ou l'exactitude est souvent contestable, on ne saurait prétendre qu'à des résultats assez largement approximatifs. Par suite, les légères différences constatées entre les âges moyens de plusieurs dépar-

(1) La moindre mortalité des enfants en bas âge est le facteur principal ou tout au moins l'un des facteurs principaux de la progression de l'âge moyen. On constate que pour les enfants assistés — et les autres doivent bénéficier des mêmes avantages résultant de soins mieux compris, — la mortalité de la première année s'élevait en 1860 à 50 pour cent. La proportion est descendue à 30 pour cent en 1899, à 27 en 1900, à 21 en 1901. (*Statistique de la mortalité des enfants assistés. Année 1901.* Publication du Ministère de l'Intérieur.)

(2) Dans ce graphique N indique les naissances, D les décès, M les mariages et F le coefficient de fécondité.

tements ou d'un département et de la France entière n'ont pas une portée bien significative.

Néanmoins l'opération effectuée pour le Tarn et pour l'année 1851 accuse une moyenne (sexes réunis) de 30 ans, 5 mois au lieu de 30 ans, 11 mois qui était la moyenne de la France. A la fin du siècle, celle-ci était de 32 ans, 2 mois et malgré la divergence précédente, il est peu vraisemblable que le Tarn s'écarte de ce chiffre d'une façon sensible.

Une population n augmente ou ne diminue pas seulement à raison de la prédominance des naissances ou des décès. L'établissement d'étrangers sur son territoire (immigration) vient accroitre le chiffre des habitants, tandis que l'exode d'indigènes vers une autre contrée (émigration) produit l'effet contraire.

Supposons un recensement qui fournirait, par exemple, le nombre 100 et un second recensement accusant 110 individus. Si la différence (10) représente l'excédent des naissances (30) sur les décès (20), l'augmentation est indépendante d'une immigration quelconque et dénote en même temps qu'il n'y a pas eu d'émigration. Cette sorte de niveau est figuré dans le graphique ci-après par la ligne horizontale *o — o*. Il est à peine besoin de faire observer que l'hypothèse qui vient d'être formulée présente un caractère trop absolu pour se trouver jamais réalisée. On verra cependant que de 1872 à 1875 il s'en est fallu de bien peu qu'elle ne l'ait été.

Donc entre deux recensements consécutifs la différence entre les nombres de naissances et de décès de la période sera égale à l'augmentation constatée par ces deux recensements, — c'est le cas dont il vient d'être question ; — ou bien elle sera plus forte et il y aura eu déperdition par émigration, ou bien plus faible, ce qui dénotera une immigration. L'exactitude de ces évaluations dépendra nécessairement de celle des dénombrements, et par suite ne pourra passer que pour approximative.

Mais ce qui vient d'être dit ne s'applique qu'au cas où la population augmente, comme cela a eu lieu jusqu'en 1851. Si elle diminue, trois situations peuvent également se présenter :

1) Les naissances sont également compensées par les décès : la population n'a pu diminuer que par émigration.

2) Les naissances ont été plus nombreuses que les décès : l'émigration a été plus intense puisque l'excédent n'a pas suffi à combler le vide. La différence entre les deux recensements devra être ajoutée à cet excédent pour avoir le chiffre des émigrés. Un exemple rendra plus clair ce raisonnement. Nous étions 100 d'abord, puis nous ne sommes que 90, et cependant il est né 5 individus de plus

qu'il n'en est mort. Les émigrés sont les 10 personnes manquant à 90 pour faire 100 et en outre 5 autres dont les nouveau-nés en excès sur les décédés ont en quelque sorte dissimulé le départ. Sans cet excédent il y eût eu 5 habitants de moins lors du second recensement. L'émigration sera égale à 10 + 5.

3) Les décès l'ont emporté sur les naissances : la diminution est due d'abord à l'excédent des décès et en second lieu, — puisque cet excédent est supposé inférieur à la différence entre les deux recensements, — à l'émigration. Il faudra donc soustraire de la dite différence celui des décès qui sont en plus des naissances. Reprenons l'exemple précédent. Nous étions 100 et ne sommes que 90 ; entre les deux dénombrements il est mort 5 personnes de plus qu'il n'en est né. Ces 5 décès d'excédent expliquent déjà 5 absences, donc les émigrés sont représentés par le chiffre 10 diminué de 5.

Cela posé, voici les éléments auxquels s'appliquent ces modes d'évaluation et les résultats qu'on en tire :

| Périodes | Excédent des naissances sur les décès | Différence entre les recensements | Immigration ou émigration |
|---|---|---|---|
| 1801-20 | + 41 823 | + 30 345 | 11 478 E (1) |
| 1821-25 | + 11 824 | + 13 942 | 2 118 I |
| 1826-30 | + 11 571 | + 8 189 | 3 382 E |
| 1831-35 | + 7 818 | + 10 770 | 2 952 I |
| 1836-40 | + 10 665 | + 5 042 | 5 623 E |
| 1841-45 | + 10 771 | + 9 023 | 1 747 E |
| 1846-50 | + 5 807 | + 2 394 | 3 413 E |
| 1851-55 | + 3 329 | — 7 241 | 10 570 E |
| 1856-60 | + 2 703 | — 1 199 | 3 892 E |
| 1861-65 | + 8 738 | + 1 880 | 6 858 E |
| 1866-71 | + 1 860 | — 2 795 | 4 655 E |
| 1872-75 | + 6 395 | + 6 514 | 119 E |
| 1876-80 | + 5 331 | — 9 | 5 340 E |
| 1881-85 | + 3 926 | — 466 | 4 392 E |
| 1886-90 | + 1 180 | — 12 018 | 13 198 E |
| 1891-95 | — 2 923 | — 6 912 | 3 989 E |
| 1896-1900 | — 1 229 | — 7 734 | 6 505 E |

Pour les années 1801 à 1820 on s'est contenté d'une moyenne globale, les renseignements pour cette période n'étant pas à l'abri de la critique. Sont suspectes aussi les autres données antérieures à 1835, car dans le premier tiers du siècle on assisterait d'abord à un courant d'émigration, chose possible, puis, ce qui est moins sûr, à deux

(1) La moyenne quinquennale serait 2869.

phases d'immigration séparées par un intervalle très court d'émigration. Ces variations brusques paraissent difficilement explicables.

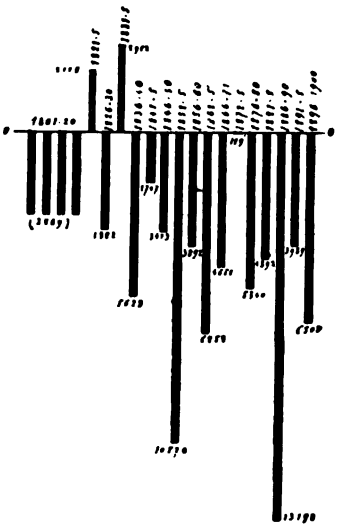

Fig. 8. — Evaluations de l'immigration (?) et de l'émigration.

A partir de 1835 les calculs, sans aboutir à une certitude absolue, doivent cependant être suffisamment approximatifs. On constate que le courant d'émigration, assez fort de 1836 à 1840, diminue d'intensité en 1840 pour s'accentuer ensuite avec rapidité et atteindre de 1851 à 1855 le chiffre de 10 570 individus. La pyramide des âges de 1851 avait déjà traduit ce mouvement excessif. L'émigration continue, durant les années ultérieures, mais en s'atténuant. Elle est presque nulle pour 1872-75, particularité explicable sans doute par les conséquences de la guerre, car aussitôt après l'exode recommence, fluctuant entre les chiffres de 4 à 6 000 individus environ, dépassant en 1886-91 le nombre de 13 000, niveau le plus bas du siècle.

En somme, on peut dire que, depuis 1836 et probablement aussi auparavant, l'émigration a été constante et assez inégale. Les maxima correspondent aux périodes 1851-55 et 1886-90, le minimum aux années 1872-75.

La diminution de la population dès le milieu du siècle et surtout dans les arrondissements plutôt agricoles, la prédominance finale des décès sur les naissances, la proportion relativement élevée de l'émigration constituent les traits dominants de l'histoire démographique du département au XIXe siècle.

**Documents.** — Archives départementales. Série M 8 (Population).

Annuaire statistique (publié par le Bureau de la Statistique générale de France) — Dénombrement de la population (Ministère de l'Intérieur). — Résultats statistiques des dénombrements (Bureau de la Statistique générale). — Statistique annuelle du mouvement de la population (Id.). — Annuaires du département, en particulier ceux de 1843 et 1845. — Bousquet. Atlas cantonal du Tarn (1840).

**Etudes.** — Victor Turquan. *Manuel de Statistique pratique* (Paris, 1891, in-8°). — E. Levasseur *La population française* (Paris, 1889-92, 3 vol. in-8°).

Ch. Portal.

# HISTOIRE DES RUES DU VIEIL ALBI [1]

(SUITE)

RUE MARIÈS (*33-33*). — Il n'est pas de quartier de la ville qui ait subi, au cours du XIXe siècle, d'aussi radicales transformations que la rue *Mariès* et la place *Sainte-Cécile*, à laquelle cette rue aboutit. On n'a qu'à comparer le plan actuel au plan Laroche. Ces transformations sont en partie l'œuvre de l'ingénieur Mariès. De là l'origine du nom.

Le pan coupé que fait l'hôtel de la Préfecture n'existait pas, ou tout au moins était beaucoup moins prononcé. En avant de l'angle, formé par la maison en façade sur les rues Peyrolesque et Timbal, se trouvait un puits, marqué au plan Laroche, et connu sous le nom d'*En Grezas*. Ce puits, qui n'a pas disparu mais qui a été recouvert d'une dalle, avait donné son nom à la partie de la rue *Mariès* comprise entre les rues *Timbal* et de *Saint-Julien* : « Guilhem Rollan e sa « maire a..... un hosdal al pot[z] d'en Gresas » (2). Le puits, à son tour, était redevable de son nom à une famille Grèses, dont on retrouve encore un membre au compoix de 1407 : « Mossen Phelip « e Duran del Pradal an hun hostal..... loqual an conquistat de « Bernat de Gresas » (3).

Le Chapitre de Saint-Salvi possédait de nombreux fiefs dans cette rue. Parmi les tenanciers notons : Pierre Olier, un *mazelier*, Sicard Garrigues, un marchand dont la boutique et la maison étaient sur la droite, *en la paroquia de Ste Marciana*, et qu'il avait trouvées dans la succession de sa sœur Gaillarde ; Jacques Miquel, un autre boucher, dont la maison était située à *l'intrada cominal*. Un troisième

(1) Voir *Revue*, t. XX, p. 23 à 42, 66 à 87.

(2) CC 2. — (3) CC 6. fo CCXXVIII.

boucher, Guillaume Paulel, avait pour voisins Ramond Celet et les héritiers de Soubirane Gratha. Benoît Guionet, boucher lui aussi, confrontait avec la *vouta*, probablement le cul-de-sac que l'on voit sur la gauche de la rue, presque en face de la rue Sainte-Claire. Un cinquième *mazelier*, Jean Bertrand, avait sa maison « de sotz lo potz « d'en Grezas »; il était voisin des frères Garrigues, Ramon et Sicard. En face de Bertrand, sur la paroisse de Sainte-Martianne, on trouvait un autre boucher, Lambert Ségui, voisin de Guionet et de Pierre Vernhet. Toujours au-dessous *del Potz d'en Grezas*, on voyait la maison et la cour d'Amiel Broze, entre Jacques Miquel et Pierre Olier. A l'angle de la rue Sainte-Claire, le marchand Raymond Celet tenait une maison qui confrontait avec son « osdal franc et..... « ab la carieira cominal que te vas Candelh e vas lo potz d'en Grezas ». Dans le lausime de Bertran Cazeneuve, un *cambiador* que l'on rencontre assez souvent dans les comptes consulaires de 1359, il est spécifié que les eaux de sa maison devaient « verdre d'aqui en aval vas « la honor de la filha que fo d'en Pos Viguier..... e devo capde- « lar » (1).

La famille Grèzes avait donné son nom à un lieu-dit qu'il n'est pas possible d'identifier de façon très précise ; il était situé à Cambon (2).

Revenons à la rue Mariès. Pour, du *Potz d'en Grezas*, aboutir à l'église collégiale de Saint-Salvi, on prenait, à droite, la rue Saint-Julien, l'axe de la rue Mariès étant occupé par la boucherie publique ; on enfilait ensuite l'impasse qui se trouve derrière le bureau de tabac actuel et qui se prolongeait, par une pente assez raide, jusqu'à la hauteur de Saint-Salvi, au niveau de la porte d'entrée de l'église. Arrivé à ce point, on avait, à sa gauche, l'église collégiale, monument gothique greffé sur un monument roman, dont on était séparé par le cimetière ; à sa droite, l'église Sainte-Martianne ; on se trouvait au sommet de ce qu'on appelait le *Coustou de Saint-Salvi* que l'on dégringolait pour arriver au *Pla* ou *Plassa d'Albi*.

Voici quelques documents à l'appui de cette sommaire description. Le 22 mars 1755, Ignace Fontaines reconnaît tenir en fief noble, de

(1) G. 370, *passim*. — (2) Un lausime du même jour donne la position exacte du pech de Grèzes : « Lausam vos may tot lo pueg de Caubert « e tot lo pueg de Vinhas, losquals puegs se teno l'us ab l'autre et ab la « nostra terra meteissa de Cambo en dessus et ab la vostra terra meteissa « de Gresas et ab la terra de Foys et ab lo deves ». G. 370, f° LXIIII. v°.

messire Jean de Brunet de Panat Pujols-Castelpers-Lévy, évêque d'Evrie et prévôt de Saint-Salvi, un fief situé à la grande place, consistant en une maison qui confronte: du levant les patus et entrée de Saint-Salvi, du couchant avec la grande place, du septentrion avec la rue publique appelée *lou Coustou de Saint-Salvi* (1). C'est la maison Ichanson d'aujourd'hui.

Au sommet de ce *Coustou*, regardant vers le midi, se voyait la *Cort del rey* où le viguier tenait ses assises. Un lausime de 1355 peint bien la situation des lieux : « A vos Guilhem Celarier, merca-« dier d'Albi, ..... las vostras mayos el obrador que tenetz de nos « al Pla d'Albi, costa la Cort de nostre senhor lo rey..... que s' teno « ab la dicha cort del rey et ab la carieira cominal que te vas lo « cementeri de la glieia de mossenhor S. Salvi » (2). Le *coustou* dévalait vers le *Pla d'Albi*, c'est-à-dire l'espace enserré entre les églises de Saint-Salvi, de Sainte-Martianne et de Sainte-Cécile. Le monticule lui-même était, au XIVe siècle, compris dans ce *Pla*, ainsi qu'en font foi tous les documents de l'époque ; il suffira d'en citer un que nous empruntons aux lausimes de 1355 : « A vos Peire Fumet « ..... donam e lausam la othena part, non partidament, del obrador « e del verdier en detras e de las salas en desus et de las taulas en « devant que tenetz de nos en la plassa cominal d'Albi que s' te en « detras ab lo cementeri de madona Sta Martiana et en devant ab la « carieira cominal de la plassa d'Albi » (3).

Fumet et Celarier n'étaient pas les seuls tenanciers de Saint-Salvi sur le *Pla* d'Albi ; Duran de la Broa y tenait deux boutiques pour lesquelles il payait un cens annuel de sept livres 10 sous ramondins et « doas lieuras de gingibre ». Dans le lausime de Celarier, dont l'une des maisons confrontait avec « na Martina Roberta l'espazieira », il était stipulé que le cens était de 6 deniers ramondins « senes « alberc de cavasiers, de sirvens e senes civada e de erba. » Bernard d'Avisac, que nous avons déjà rencontré, tenait un jardin qui confrontait avec le cimetière de Sainte-Martianne ; un des fiefs tenus par Pierre Salvi confrontait avec la maison de Barthélémy Moscalho, fabricant d'épées, beau-frère de Martine Robert. L'*obrador* du sergent royal Pierre Savinh confrontait avec la *pila d'Albi ;* il l'avait acquis du chevalier Pierre Ramond de Sénégas (4).

(1) Sarrasy. p. 212. — (2) G. 370, f° LXIII, r°. — (3) G. 370, f° XLIX. — (4) G. 370, *passim*.

Aujourd'hui, quand on arrive à l'extrémité de la rue ***Mariès,*** on se trouve dans l'axe de la porte Dominique de Florence, et l'on a, devant soi, une large place qui laisse à découvert l'abside de Sainte-Cécile. Il y a un demi-siècle, cette place avait encore la physionomie que révèle le plan Laroche. Pour accéder à la cathédrale, il fallait traverser la place de la Pile, que limitait, à l'est, un îlot de maisons contourné par les rues Polatier et de Sainte-Cécile, et traverser cette dernière rue avant d'atteindre la porte Dominique de Florence. La place enfin était entourée de couverts du plus pittoresque effet.

Notons que la rue ***Mariès,*** dans la partie comprise entre la rue ***Saint-Julien*** et le ***Coustou***, portait, au XVIIIe siècle, le nom de rue de la ***Boucherie.***

Rue Peyrolière (**34**-*34*). — Elle a son origine sur la rue ***Mariès***, à gauche quand on descend vers Sainte-Cécile, et son point terminus à la rue de l'***Oulmet***. Au plan Laroche, elle porte le nom, beaucoup plus caractéristique, de la ***Payrolarié***. C'est la seule rue d'Albi qui ait gardé le souvenir de l'industrie à laquelle elle est redevable de sa dénomination ; c'est dans cette rue, en effet, que les chaudronniers, les fabricants de ***payrols***, avaient principalement élu leur domicile.

La ***Payrolaria*** était comprise dans la catégorie des rues marchandes énumérées dans la transaction de 1493 : « De la dicha porta « [del Vigua] davalan tota la carrieyra drecha del Vigua, venen al « canto que es entre las carrieyras de la Porcaria et de Rocalaura, et « d'aqui anan tota la carrieyra de la Payrolaria ».

Faisant suite à la rue de la ***Payrolaria***, qu'elle reliait à la rue ***Sabataria*** qui lui fait face, existait une rue dont on ne trouve plus trace, même au plan Laroche ; c'était la rue de la ***Cotelaria***, siège d'une industrie défunte, la coutellerie. Sur ce point, la même transaction est formelle. En poursuivant la citation de tout à l'heure, on lit : « D'aqui anan tota la carrieyra de la Payrolaria, venen a la sus- « dicha carrieyra de la Cotelaria, et tornan per la susdicha carrieyra « de la Sabataria al dich pla de St Jolya et retornan a la plassa ».

En se reportant au plan Laroche, on remarque qu'à son débouché sur la rue ***Mariès,*** la rue de la ***Payroularié*** se prolonge jusques à l'angle formé par les rues de la ***Boucherie*** et de la ***Sabaterie.*** C'est cette partie de rue qui, au XIVe siècle, portait le nom de ***Cotelaria.*** Elle était comprise dans ce que le compoix de 1343 appelle la ***Roda de la Plassa*** qui englobait l'îlot de maisons où se détachent les

églises de Saint-Salvi et de Sainte-Martianne. Cette *roda* avait pour limites : au sud, la rue actuelle de l'*Oulmet*, qui n'a, nous le verrons bientôt, aucun droit à ce nom, à l'est, les rues *Payrolaria* et *Cotelaria*, et enfin au nord les rues *Sabataria* et *Sabataria de S. Jolia*.

Les lausimes de Saint-Salvi de 1355 nous fournissent quelques détails sur la rue *Peyrolière*. On y rencontrait comme tenanciers : Mre Ramond Calvet, « menescalc estatga d'Albi », dont la maison confrontait avec un *ieisset ;* Ramond de Rao qui avait pour voisins Isarn Cozi et Pierre Vernhet ; Durand Pous, *maestre pengeire*, dont la maison confrontait avec celles de Pierre Sivalh et de Pons Vierna, tous deux auditeurs des comptes consulaires de 1359-1360. Le notaire de la Cour temporelle, Durand de Montalasac, y tenait à fief un « verdier e sos coderciers ».

La partie de la rue comprise entre les rues *Mariès* et du *Puits de la Grâce* était désignée sous le nom de *carieira drecha de la Payrolaria*. Ramond Celet, que la ville dut, en 1359, poursuivre pour l'obliger à rendre ses comptes de *levador*, était tenancier d'une maison « a la carieira drecha de la Payrolaria davan la claustra de la dicha « nostra glieia ». Un certain nombre de maisons de cette rue ont encore double façade, l'une sur la rue *Peyrolière*, l'autre au *Cloître de Saint-Salvi*. Le fief tenu par Celet, que nous venons de rencontrer, confrontait avec une ruelle qui a disparu. L'existence de cette *vauta* est encore constatée dans le lausime d'une maison en faveur de Pierre Sivalh.

Sur la gauche de la rue Peyrolière, on remarque une impasse qui ne porte de nom ni au plan Laroche ni au plan actuel. Les lausimes de 1355 nous le révèlent ; la maison d'Isarn Cozi confrontait « ab « l'osdal de Ramon de Rao et ab l'osdal de mossen Ramon Duran « en detras.... et ab la vouta de na Vendemiaritz. » Durand de Montalasac, de son côté, avait acquis son jardin de « na Finas Vende- « miaritz, molher que fo d'en Pos Vendemiaire » (1).

Cloître de Saint-Salvi (**35**–*35*). — Il contourne l'église de Saint-Salvi de l'est au nord. Mais ce n'est pas là que se trouvent les restes du beau cloître roman de l'antique collégiale. On y accède par les rues Peyrolière et de Sainte-Cécile. Nous ne nous attarderons pas à décrire cette précieuse relique des temps passés qui excite la joie

(1) G. 370, *passim*.

des archéologues et que Du Mège et Crozes ont étudiée. L'église de Saint-Salvi elle-même a été l'objet de nombreuses études et on ne pourrait que répéter ce qui a été dit. Elle est certainement, dans sa partie romane tout au moins, le monument le plus ancien d'Albi. Dans un acte du 14 août 1387, dont nous avons publié une traduction dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* (1), il est dit que les consuls ont, depuis environ 500 ans, le droit de tenir au sommet du clocher du grand monastère de Saint-Salvi, du côté de l'église Sainte-Martianne, *unum tugurium seu habitationem parvam*, communément appelée la gache. Cela ferait remonter l'existence de la collégiale au IXe siècle au moins. Au reste, le style du monument lui-même confirme les données de l'histoire. On n'a, pour s'en assurer, qu'à jeter un coup d'œil sur le portail d'entrée dont l'arceau est de style byzantin.

La tour sur laquelle repose cette gache est certainement de la même époque que la porte (2). La gache ou tour de guet date de 1387. Dans le même *Bulletin de la Société archéologique*, nous avons donné les détails de sa construction. C'est là que se tenait le guetteur de la ville qui avait pour mission de signaler les incendies ou les incursions de l'ennemi ; quand survenait une tempête, il mettait les cloches en branle et les prêtres, pour éloigner l'orage de la ville, transportaient, au sommet de la tour, la croix et d'autres reliques. Là ne se bornait pas le rôle du guetteur : suivant une antique comtume, à la tombée du jour et au lever du soleil, il sonnait trois fois de sa trompette, à chacune des quatre fenêtres de la tour de guet : « clangit sive sonnat cum tuba per tres vices et per quatuor vicos « sive fenestras dicte turris » (3).

Rue Sainte-Claire (**36**-*36*). — Remontons la rue Mariès et étudions les trois rues qui débouchent sur sa droite. La rue *Sainte-Claire* se dirige vers la rue d'Elbène. Elle s'appela d'abord rue des *Catherinettes*. En 1333, sur la prière de l'abbesse de Saint-Sernin de Toulouse, l'évêque d'Albi, Béraud de Fargues, appela les religieuses de Sainte-Catherine, de l'ordre de Saint Augustin ; elles s'installè-

(1) Année 1901, p. 331-341. — (2) La tour romane, sur laquelle repose la tour du guet, porte dans les documents du XIVe siècle, le nom de *la vit*, c'est-à-dire tour de l'escalier. — (3) Voir notre *Révolte des Albigeois contre l'évêque Louis d'Amboise*, p. 112.

rent en face du *Palays de Candelh*. Le plan Laroche indique l'emplacement de leur église.

Les Catherinettes n'étaient pas cloîtrées. Peu à peu elles perdirent l'esprit de leur ordre et, au grand scandale de la population, elles tombèrent dans la licence. Leurs seules pratiques consistaient à assister aux processions générales, revêtues de l'aumusse, ainsi qu'aux enterrements. Ces religieuses en vinrent jusques à aliéner les biens de leur dotation et à vendre les vases sacrés et les ornements de leur chapelle. Le scandale dura jusqu'à l'épiscopat de Louis Ier d'Amboise.

Ce prélat, à peine installé à Albi, fit procéder à une enquête sur les désordres des Catherinettes, et adressa ses plaintes au Saint-Siège. Sixte IV, par deux bulles de 1479 et 1481, chargea l'évêque de réformer la communauté. Mais le mal était si profond, que la réformation ne fut pas possible; Louis d'Amboise se décida à chasser ces brebis galeuses. Les Catherinettes disparurent en 1484.

Rue Sainte-Claire.

D'Amboise fit aussitôt restaurer leur couvent et demanda six religieuses au prieuré de Sainte-Claire de l'*Ave Maria* de Paris. Le 11 janvier 1487, il obtenait du roi Charles VIII des lettres de sauvegarde pour ces religieuses qui devaient gagner Albi. Elles y arrivèrent à la fin de février.

C'est le célèbre frère Olivier Maillart, le provincial des Frères Mineurs d'Aquitaine, qui devait procéder à leur installation dans l'ancien couvent restauré des Catherinettes ; mais obligé d'aller prêcher à Bordeaux, il délégua le frère Jean de Bonagnet, gardien du

couvent de Toulouse. La prise de possession des locaux et l'installation solennelle des Clarisses eurent lieu le 2 mars 1487 (1).

Trois ans plus tard, Olivier Maillart visitait la nouvelle communauté. La mère *ancelle* — ainsi désignait-on la supérieure — le priait de la décharger du fardeau de la direction qu'elle trouvait trop lourd pour son grand âge. L'égrillard prédicateur en référa au Supérieur général de l'Ordre qui lui donna mission d'examiner l'opportunité du changement de la mère *ancelle*. La *Revue du Tarn* a publié la lettre par laquelle Maillart autorise le frère Bonagnet à déposer la supérieure et à procéder à une nouvelle élection. Cette lettre autographe se trouve à la Bibliothèque publique d'Albi (2).

Le couvent de Sainte-Claire ne disparut qu'à la Révolution. Peu à peu au nom de *carieira de las Katharinetas* s'était substitué celui de *carieira de Sancta Clara*. Nous verrons bientôt que le souvenir des folâtres Catherinettes a été sauvé de l'oubli et qu'elles ont laissé leur nom à une rue de la ville (3).

Rue Saint-Julien (**37, 38** - *38*). — Elle s'ouvre, comme nous l'avons vu, en face de la rue Peyrolière ; elle court quelque temps, parallèlement à la rue *Mariès* et, obliquant ensuite, va aboutir à la place de Sainte-Cécile. Au xiv^e siècle, elle portait double nom : *carieira de la Sabataria* et *carieira de la Sabataria de S. Jolia*. Ces deux noms correspondent à ceux de rue de *la Sabaterie* et rue de *Saint-Julien* du plan Laroche. La petite place qui se trouve devant l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Julien était dénommée *Pla de Sanct Jolia*. « Item, lit-on dans la transaction de 1493, anan de la dicha plassa al dich pla de Sanct Jolia ».

Un lausime du 11 mars 1356 nous fournit quelques détails sur ce

(1) Cf. *Revue du Tarn*, VI, pp. 103-105, et Archives comm. d'Albi, AA 4. — (2) Ibidem. — (3) Sur le mur de l'ancien couvent de Sainte-Claire, qui est en façade sur la rue d'Elbène, presque en face de la rue Saint-Affric, on voit un gros piton de fer. A ce piton est accrochée une légende — nous n'osons dire une histoire. — Un jour, les Albigeois se révoltèrent contre leur évêque. Pour arrêter la poursuite des soldats de l'évêque, ils tendirent dans la rue d'Elbène, qui s'appelait rue de Ronel, une chaîne fixée précisément à ce piton et à un piton semblable placé dans le mur d'en face. Pour punir les Clarisses d'avoir, à leur insu, favorisé la révolte, le prélat leur retira le moulin qu'elles possédaient sur le Tarn et l'attribua au Chapitre. Nous n'avons trouvé, dans les documents, aucune trace de ce fait que nous devons à l'obligeance de M. le colonel Teyssier.

*Pla de Sanct Jolia* : « A vos Ramon Fabre, sabatier d'Albi. receben « per vos e per na Biatris de Bretols, vostra molher, et a totz homes, « etc., las vostras mayos del Pla de S. Jolia d'Albi, els obradors e « la taula que i es, que avetz conquist de la dot de la dicha vostra « molher, de mre Bernat de Bretols, notari, so fraire, que s' teno..... « ab la carieira cominal et ab lo cementeri de la glieia de S. Jolia et « ab lo vostre ayral en que cazo vostres tiegs, loqual es fora lo meja « de la teula de aquestas vostras mayos e teno entro e la paret de la « sala de Sta Martiana » (1).

Place du Marché couvert.

La rue de la *Sabataria* partait de la rue Mariès et avait son point terminus à l'angle de la rue de *Foissants ;* de l'embouchure de cette rue à la place Sainte-Cécile, elle était désignée sous le nom de *Sabataria de S. Jolia*. On lit au compoix de 1343 : « Guilhem Cairel, « sabatier, a..... un obrador am lo solier a la Sabataria de Sanct « Jolia que se te..... am la glieia de Sanct Jolia » (2).

Il est inutile de dire que c'est au grand nombre de cordonniers qui y avaient leur *obrador*, que cette rue doit son nom de *Sabataria* et à la présence de l'église Saint-Julien, celui de *S. Jolia*.

Si l'on examine le plan Laroche, on constate que la collégiale de

(1) G. 371, fo VI, ro. Le 6 janvier suivant, Bernard Patinier, un autre maître cordonnier, reconnaît ce même fief qu'il avait acquis de Fabre et de sa femme. Il est dit dans cette reconnaissance, comme au reste dans celle de Fabre, que cet immeuble avait été légué à Saint-Salvi par Philippe Olric : « Aisso es de l'universari d'en Phelip Olric. » Fo XL, ro et vo. — (2) Fo CXCI.

Saint-Salvi n'est séparée de l'église Sainte-Martianne, de proportions beaucoup plus modestes, que par la rue, le *Coustou de Saint-Salvi*. Or, Saint-Julien occupait à peu près l'angle ouest de cet îlot de maisons formé par les rues de *Foissants*, de *Saint-Julien* et du *Nord*, qu'on vient d'abattre. C'étaient donc trois églises, toutes les trois paroissiales, se touchant presque ou tout au moins groupées sur un espace de 200 mètres carrés à peu près. A quelques soixante mètres plus bas, à l'angle de la rue de la *Buade*, se trouvait une quatrième église, Saint-Etienne, siège, elle aussi, d'une paroisse.

Ce n'est qu'en 1777 que l'on s'aperçut de cette superfétation de paroisses, et le conseil de ville demanda la fusion de Saint-Julien et de Sainte-Martianne. On peut suivre dans les Archives communales (1) toutes les phases de la poursuite de cette union. Le décret fut donné, à Rome, le 12 août 1778, par le cardinal de Bernis. Une des deux églises était donc condamnée à disparaître. Saint-Julien fut sacrifié.

Aussi bien ce n'était guère qu'une ruine. Déjà, en 1775, cette église avait été l'objet d'une réparation assez importante pour motiver la suspension, pendant quelque temps, de l'exercice du culte, qui se célébrait dans la chapelle, toute voisine, du prieuré de N.-D. de Fargues (2). Elle fut presque entièrement démolie en 1784, et les matériaux en furent vendus (3). Sur l'emplacement de l'église s'éleva une maison particulière qui, à son tour, a été rasée en mai 1902. La démolition a amené la découverte des vieilles assises de l'église, de son charnier, d'un grand et d'un petit arceau gothiques, qui avaient été conservés, et surtout d'un chapiteau roman merveilleusement sculpté.

Cette église de Saint-Julien était donc fort ancienne. Les appareils en pierre des fondations étaient, tout comme le chapiteau, de l'époque romane. Emile Jolibois fait remonter au règne de Charles le Chauve la création des trois paroisses de Saint-Julien, Saint-Etienne et Saint-Affric (4). Un document de 1135 mentionne les deux premières : le pape Innocent II confirme les chanoines de Sainte-Cécile dans la possession de plusieurs églises, notamment celles de Saint-Julien et de Saint-Etienne situées, suivant le texte, « infra subur-

(1) GG 54. — (2) GG 53. — (3) GG 54. — (4) *Revue du Tarn*, vol. III, p. 299. A la même époque, l'oratoire de Sainte-Martianne fut érigé en paroisse.

« bium Albie » (1). Aucun document ne permet d'établir à quelle époque l'église gothique se greffa sur l'église romane.

Ce ne sont pas les seuls souvenirs qu'évoque cette rue de la *Sabataria de Sanct Jolia*. La ville vient de raser cet îlot de maisons, dont nous indiquions tout à l'heure les limites, pour y dresser un Marché couvert. Avec ce quartier a disparu ce qui fut la première *mayo cominal* d'Albi. Jusques en 1397, les services communaux furent installés dans un immeuble que la ville louait. Les comptes consulaires nous en fournissent de nombreuses preuves : « Paguiey a « Frances de Lagrava per lo loguier de la mayo cominal » (2). Or, elle fit, en 1391, l'acquisition de deux immeubles situés dans la rue *Sabataria de S. Jolia ;* l'un d'eux confrontait avec l'église. Six ans plus tard, en 1397, les consuls firent aménager les nouveaux locaux, et les comptes de cette année permettent d'assister à tous les travaux d'aménagement, depuis la construction de la *chamineya del fornel* jusqu'à l'étamage *del anel el batedor del anel que era en la porta de la mayo cominal*. Les consuls firent même appel à un artiste albigeois, Jean de Rabastens, pour peindre des tableaux en fresque dans la grand'salle, dans la *cambreta* où se réunissaient les consuls et au haut de l'escalier (3).

Cette antique Maison commune, où pendant 331 ans avait, pour ainsi dire, palpité le cœur de la cité, vient de disparaître. Elle offrait comme unique curiosité archéologique un plafond à la française ; sur les panneaux qui couvraient les poutrelles étaient peintes diverses scènes et des inscriptions en lettres gothiques, qui permettent d'assigner à ces peintures, comme date d'exécution, les dernières années du xv^e siècle ou les premières du xvi^e.

Dans cette même rue de *Saint-Julien*, à l'angle de la rue de *Foissants*, se trouvait une maison qu'on suppose avoir été celle des Templiers, et qui, d'après Du Mège, remontait aux dernières années du xiii^e siècle. Les appareils des fondations étaient romans ; dans l'intérieur de la maison se dressaient des arcs ogivaux en pierre à angle très aigu. La pioche des démolisseurs a dispersé ses vénérables débris.

(1) Bibliothèque d'Albi, *Bullaire de l'Evêché;* Bibliothèque nationale, fonds Doat, vol. 205, f° 201 ; *Revue du Tarn*, vol. IV p. 263 et V p. 5. — (2) Compt. cons. de 1359-1360 : Art. 389. On retrouve cette dépense dans tous les comptes. — (3) Cf. *Un peintre albigeois au* xiv^e *siècle*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 28, p. 341.

L'arrasement de ce vieux quartier ménageait aux archéologues une surprise beaucoup plus intéressante. Au-dessous de l'emplacement de l'église Saint-Julien, mais sur la même ligne, vers le milieu du plateau, à 1m50 au-dessous du niveau du sol, les ouvriers ont mis au jour deux fours de potiers gallo-romains et les traces d'un troisième. Ils étaient distants l'un de l'autre de 1m80. Les fouilles, dirigées par la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn*, ont été des plus heureuses ; un des fours était presque intact ; il a été recueilli des vases, des lampes gallo-romaines, des débris de poterie de tout galbe, de toute pâte, de toute couverte. Tous ces objets forment une des plus intéressantes vitrines du Musée de la ville (1).

Impasse Sainte-Martianne (**39**). — C'est l'unique souvenir que les rues d'Albi aient conservé de l'antique église consacrée à la vierge albigeoise. Nous avons déjà dit qu'elle existait déjà sous forme d'oratoire, pendant le règne de Charles le Chauve.

Martianne naquit au ve siècle ; devenue orpheline de bonne heure, elle fut confiée par l'évêque Polymius aux soins d'une pieuse fille nommée Torsia. D'après un vieux manuscrit, elle serait entrée, en 474, dans un couvent de Notre-Dame situé au Faubourg du Pont, où, après une vie pleine de piété, elle mourut. C'est là qu'était son tombeau. En 1492, l'évêque Louis Ier d'Amboise recueillit les reliques de la sainte, il les fit placer dans une merveilleuse châsse d'argent et transporter ensuite à Sainte-Cécile où elles se trouvent encore (2).

Rue de Foissants (**40-*40***). — Elle n'existe plus, ou plutôt il n'en subsiste qu'un côté, l'autre ayant été démoli pour l'établissement du Marché couvert. Nous craignons fort que ce nom ne suive le sort de la rue et ne disparaisse bientôt. Ce serait regrettable.

On devrait, dans tous les cas, l'écrire *Foissens*, en donnant à l'*e* le son ouvert, ou mieux Foissenx ou Foissenxs, si l'on voulait garder l'orthographe du moyen-âge. Elle doit son nom à une famille Foissenx que l'on trouve mentionnée dans les plus anciens documents. Dès le xie siècle, il existait, à l'église Saint-Salvi, une chanoinie dite de Foissens ; Frotaire, évêque de Nîmes, Bernard, son frère, et

(1) Voir dans la *Revue des Pyrénées* l'article-chronique que nous avons consacré à ces découvertes. Année 1902, pp. 328-333. Voir également *Revue du Tarn*, XIX, 365 et suiv. — (2) Cf. *Les Saints et les Martyrs du diocèse d'Albi*, par M. l'abbé H. Salabert, pp. 99-107.

Guillaume, évêque d'Albi (1), restituent à l'église collégiale « illam « canonicam Foissiensis ville » (2). Un Aimeric de Foissenx figure parmi les 268 prud'hommes présents aux conventions passées, en 1188, avec l'évêque Guilhem Peyre. Jean, Aimeric, Guillaume et Duran de Foissenx, probablement quatre frères, comparaissent dans un lausime fait, le 13 des calendes de juin 1270, par les chanoines de Saint-Salvi à Jean de Caramaus (3). En 1297, un conflit s'élève entre le juge temporel et le viguier du roi, Hugues de Changey, à propos des appels; un certain nombre de bourgeois, parmi lesquels un Fenasse de Foissenx, avaient été arrêtés par le premier, sous l'inculpation de crimes, et jetés dans les prisons de la Temporalité. Le Viguier, sur appel des prévenus, les en avait tirés (4). Le compoix de 1343 mentionne la rue de *Foissants* : « Peire Vedel a un osdal a « la carieira de Foissens » (5). Des Foissenx apparaissent dans les comptes consulaires du XIVe siècle. « Paguiey a moss[en] Johan de « Foissenx per lo ces que avia sobre l'osdal d'en Guigo Ausel, loqual « deroquec la vila per far lo mur a la tor nova del Cap del pont » (6).

Il est donc incontestable que c'est à la famille de Foissenx que la rue de *Foissants* est rédevable de son nom. D'autre part, il est non moins certain que ce mot de *Foissenx* servait à désigner les habitants de la ville et du comté de Foix, et même, à la fin du XIVe siècle, les soldats ou les partisans du comte de Foix. Nous pourrions en citer de nombreux témoignages. Frottier, le représentant du comte à Giroussens, vient à Albi; il demande au Conseil de la commune d'interdire, pour l'avenir, que nul homme d'armes ni des « compa- « nhas d'aquels de Tersac ni d'autra part, sian Foissenxs ho Arma- « nhagueses, intres dins esta vila ». On serait donc tenté d'admettre que cette famille Foissenx avait émigré de la ville ou du comté de Foix, à une époque très reculée. Cette émigration serait même antérieure à la donation faite, en 1037, par Pons, comte de Toulouse, à sa femme Majore de Foix de l'évêché et de la ville d'Albi, puisqu'un document de la même époque nous révèle l'existence d'une chanoinie dite de Foissens.

Chose remarquable ! Il existe, au sud-est d'Albi, un lieu-dit qui a porté pendant des siècles le nom de Foix. Le Chapitre de Saint Salvi

(1) Il occupa le siège de 1041 à 1045. — (2) *Gallia Christiana*, t. I. Instrum. p. 5. — (3) Sarrasy. p. 310. — (4) Archives comm., FF 7. — (5) Fo CLXXV, vo. — (6) Compt. consul. de 1359-1360, art. 134.

y possédait un grand nombre de fiefs. Le registre des lausimes de 1355 nous en fait connaître une quarantaine. Un seul Albigeois, Bernard Guiscart et sa femme Bérengère, en détenaient quatre : « Donam e « lausam a vos, Bernat Guiscart de la paroquia de S. Salvi del mas « de Foys..... per vos e per na Brenguieira Fromentoza, vostra molher, ..... la vostra perpresa de terra al pueg de Foys ». Elle confrontait « ab lo cami de Raissac que te vas Frejairolas ». Un des prés de Guiscart était situé le long des rives du *rieu Moles*. Le même tenancier avait « tres perpresas de terra el pueg de Foys..... « que s' teno..... ab la via que te vas Raissac et ab la via vielha que « te vas Frejairolas. » Parmi les autres tenanciers nous relevons Jean Savi, Guibert Palier, Pierre Olier, Ramond Gaillac, Rixens d'Avilhac, Durand Soubira, Sicard Garrigues, Jean Amourous, Jean d'Avignon, Isarn Couzi, Jacques Essegnat, Bernard d'Avisac, Alazays Jugesse, etc., etc. Le coteau presque entier était couvert de vignes ; à peu près tous les tenanciers en effet reconnaissent en tenir une du Chapitre (1).

Enfin ce nom de *Foys* ou *Fois* se retrouve dans tous les cadastres et finit par s'écrire *Fouix* et *Fouys*, orthographe actuelle, en langue vulgaire, de la capitale de l'Ariège, Foix. La famille des Foissenx était sans doute originaire du *Foys* Albigeois. Mais quelle relation y a-t-il entre ce *Foys* et la patrie de Gaston Phébus? C'est un curieux problème historique à résoudre.

Notons qu'à l'angle nord-ouest de cette rue de Foissants se trouve la maison la plus vieille d'Albi ; sa façade, ornée d'une large baie romane, est du XII^e siècle. Cette vénérable relique était condamnée à disparaître et à être englobée dans la place du Marché couvert ; les archéologues d'Albi l'ont, pour cette fois, sauvée de la pioche des démolisseurs.

Rue des Catherinettes (41). — Elle s'ouvre sur la rue de *Foissants* qu'elle relie avec la rue *Sainte-Claire*. Le vrai nom de cette ruelle, où le soleil n'a jamais osé risquer un de ses rayons, est *Pano-deutes*, dont nous ne pouvons nous expliquer l'origine. C'est ce qui résulte de la perche des fiefs de 1751 : « Savoir est un fief..... situé..... lieu dit « à la rue Sainte Claire sive Palais de Candel..... confronte du « levant, la dite rue venant du Puits d'Engrèzes à l'église Sainte

(1) G. 370.

« Claire, du septentrion, avec la vaute de Pano-deutes dite la vaute « de Barreau,.... » (1).

Or, la rue des *Catherinettes* actuelle a précisément son embouchure presque en face de l'église Sainte-Claire.

Le populaire, dans son langage imagé et peu soucieux de l'honnêteté des termes,

Le *patois* dans les mots brave l'honnêteté,

l'appelle *Boumbo xoul*. Ce nom n'est pas volé.

Rue de Saint-Affric (**42-41**). — Au plan Laroche, on constate, sur la droite de la rue de *Ronel*, aujourd'hui d'*Elbène*, l'existence d'une rue qui conduisait à l'église paroissiale de Saint-Affric, et qui était, en quelque sorte, le prolongement de la rue *Sainte-Claire*. L'église n'existe plus, elle a disparu à la Révolution ; la rue elle-même a subi une profonde transformation. C'est à la présence de cette église qu'elle doit sa dénomination. On sait déjà que la création de la paroisse de Saint-Affric date du règne de Charles le Chauve.

Saint-Affric était un évêque du Comminges, vivant au vi^e siècle. Il fut l'apôtre de Rodez ; peut-être même vint-il évangéliser l'Albigeois et le Castrais ; c'est la seule explication plausible du culte particulier dont il a été l'objet, de temps immémorial, à Albi et à Castres (2).

Saint Affric avait donné son nom à une des six gaches de la ville.

Le Chapitre de Saint-Salvi possédait quantité de fiefs au *Pueg de S. Affrica, en la paroquia de S. Affrica, davan la gleia de S. Affrica* et enfin *al canto et al entreforc de S. Affrica*. Parmi les tenanciers, nous retrouvons de nombreux noms que les comptes consulaires nous ont rendus familiers ; c'est Barthélémy Pradelh, consul en 1355. Ramond Pradier, un marchand, percepteur des communs, en 1359, Barthélémy Renhas que la ville charge de la démolition du rempart devant Gili, Guillaume Barreau, un collègue de Pradier, collecteur du devet du vin à la même époque, Dominique de Monnac, qui est capitaine de la ville en 1360, Duran Denis, trésorier des consuls en 1353 et 1368, Bertrand Gui, le surveillant des chantiers de la ville,

(1) Cf. Sarrasy, p. 111. Chose curieuse! la ville de Castres, comme celle d'Albi, avait sa rue de Pano-deutes. — (2) Cf. *Les Saints et les Martyrs du diocèse d'Albi*. p. 422. Notons qu'il existe, dans le Castrais, canton de Labruguière, une commune dite Saint-Affrique. Il est probable qu'elle doit son nom au patron de l'église d'Albi.

Barthélémy Rivière, un hôtelier qui héberge Ramond Favarel, le conseiller écouté de la ville pendant de longues années. Ces deux derniers avaient leur maison devant l'église ; G. Godière était tenancier d'une maison et d'une boutique « en desotz del canto de S. « Africa » ; le fief confrontait « ab la carieira drecha de Roanel et « ab la carieira que va vas S. Africa » (1).

C'est dans ce quartier, que, depuis le XVIe siècle, est installé ce que nos ancêtres baptisaient pompeusement du nom de *castel* et que nous, plus modestes, nous désignons par de gros numéros. Grâce aux documents conservés aux archives communales, on peut à peu près suivre les pérégrinations, à travers la ville, de cet établissement..... d'utilité publique.

Le compoix de 1343 nous montre la *carieira de las femnas* à Castel Ginest, « sobre Bondidor » (2). Cette rue courait du ruisseau jusques à la hauteur de la rue droite de *Porte neuve*. En 1366, l'évêque Hugues d'Albert, ou tout au moins les officiers de sa cour temporelle veulent les installer près de l'hôpital de Saint-Antoine. Sur les protestations des consuls, le duc d'Anjou fit expulser *las femnas* de la maison choisie par la Temporalité (3). Nouveau différend, au même sujet, avec l'évêque Dominique de Florence, en 1381. Le 27 novembre, il prescrit au conseil de ville « que hom mudes lo « bordel deforas la vila » (4). Le Conseil s'incline et décide le transfert du *castel* hors du rempart. Nous ignorons où il fut transféré.

Mais il n'occupa pas longtemps le nouvel emplacement. Vers 1390, il revint du côté de la Porte neuve ; la ville acquiert, en effet, « ortum ad perpetuum usum civitatis in quo lupanar sive bordel- « lum..... » et la ville dut acquitter au trésorier du roi, à Carcassonne, pour cette acquisition, un droit de franc-fief et de nouvel acquet (5).

Dans le cartulaire AA 4 nous lisons : « L'an detras escrich mil « cincq cens trenta quatre, finissent mil cincq cens trenta cincq, « forec edifficat l'hostal de las filhas publicas et comunas, apelat « Castel blanc, dins la vila, tirant de la porta de Ronel a la fon de « la Vinha, la ont y a una sala et chemineya et cincq cambras, tot « environat de muralha et ung porge al meytan » (6).

On voit donc que le *castel*, qu'il fut blanc ou Ginest, était un éta-

(1) G. 370, *passim*. — (2) Fo CXXI. — (3) Arch. comm. FF 43. — (4) BB 16. — (5) Arch. comm. CC 435. — (6) Fo 126, vo.

blissement communal (1). Ajoutons, comme dernier détail, que les Archives de la ville possèdent de nombreuses requêtes des femmes logées à ce *castel* sollicitant des consuls l'aumône ordinaire, pendant la Semaine sainte, pour qu'elles s'abstinssent de pécher (2).

Rue de la Grand'Côte (**43-42**). — Au plan Laroche, cette rue porte le nom de *Côte du Tarn*. Son nom primitif est *Costa del Buc :* « Peire Miquel, barbier, a un osdal a la Costa del Buc » (3) lit-on dans le compoix de 1343. Ce nom de *Côte du Buc* n'a pas encore complètement disparu, au milieu du XVIIIe siècle, ainsi que l'établit la perche des fiefs de 1751 : « ..... Un fief « consistant en maison « et patus situés dans « la dite ville, lieu dit « à la Côte grande (*sive* « Côte du Buc) » (4). Enfin, les comptes consulaires de 1359-1360 nous apprennent que, dans cette rue, existait un four banal : « Ai- « gui, lo ters dia [aprep « Nostra Dona], Me « Thibaut per far la « monta del toat davant lo forn del Buc » (5).

Rue de la Grand'Côte.

Cette rue descend, par une pente très raide, de la rue Saint-Etienne au Tarn ; elle justifie donc bien la première partie de son nom. Raynouard traduit *buc* et *brusc* par ruche ; ce mot signifie encore *cage de moulin à vent*, et, par extension de sens, *lieu*

(1) D'après un acte du 13 septembre 1447, les établissements communaux étaient : « la mayso cominal, l'ostal de la plassa, las scolas, lo « masel et lo bordel ». Cf. *Cartulaire d'Albi, Cartulaire AA 1*, dans *Revue des Langues romanes*, 1902, p. 467. — (2) Arch. comm., FF 43. — (3) Compoix de 1343, f° ccx. — (4) Cf. Sarrazy, p. 165-166. — (5) Art. 2647.

*creux et profond*. *Buc* n'est donc pas moins bien justifié que *costa*.

La fontaine du *Buc* existe encore, à mi-côte, sur la droite en descendant, mais elle n'est pas utilisée. Les lausimes de 1355 nous font connaître quelques-uns des habitants de cette pittoresque rue. Tout au haut de la Côte, à l'angle des deux rues, se trouvait la maison de Jean Jourda, un marchand mentionné dans les comptes consulaires de 1359 ; il avait pour voisin Durand Vaissière. A l'autre angle habitait Barthélémy Pradelle. Pierre Delsolier, un sergent royal, tenait en fief du Chapitre une maison avec « tot lo porge e la intranda, el « loc apelat a la Costa del Buc ». Il avait pour voisins, d'un côté Jean Taillefer et, de l'autre, Barthélémy Renhas. Or la maison de ce dernier était sise *de sotz lo buc*. Il est donc facile de déterminer, de manière exacte, l'emplacement de la demeure de ces Albigeois (1).

Au-dessus de cette *fon del Buc*, habitait, au XVIe siècle, Etienne Trapas, un chanoine ami des arts, dont Pierre Borel cite la riche collection de tableaux, de manuscrits et de reliefs antiques (2). Au reste la rue de la Grand'Côte est une des plus anciennes de la ville. Du temps de Du Mège, les maisons romanes y abondaient. Dans ses *Mémoires sur les monuments du département du Tarn*, cet archéologue en décrit une située au-dessus de la *fon del Buc*, celle qu'habitèrent successivement Dominique de Monnac, qui apparaît si souvent dans les comptes consulaires du XIVe siècle, et Jean de Pradals, un autre notable Albigeois, qui fut juge de la Temporalité. Du Mège y voyait les formes et le goût des décorations en usage avant l'introduction, dans nos pays, du style arabe. Parmi les motifs de décoration figuraient un satyre lié à un terme, un personnage ailé, un homme et une femme, en complet état de nudité, qu'un serpent cherche à enlacer. Vers 1840, dans un accès de terreur superstitieuse, le propriétaire mit ces sculptures en pièces.

Sur la façade d'une deuxième maison, d'une étendue plus considérable, se voyaient trois figures en bas reliefs ; l'une représentait un personnage vêtu d'une longue tunique et assis sur une sorte de trône ou de chaire dont la forme apparaît dans quelques-uns des plus anciens monuments français. Sur le second relief on voyait une femme qui, d'une main, tenait la patte d'un sanglier, et de l'autre, une corde ou des rets. La troisième figure était entièrement fruste.

(1) G. 370. — (2) Sarrasy, p. 314-315.

Au haut de la Grand'Côte, existait une autre maison romane qui a été démolie au moment de la construction de la rue du *Nord ;* on peut admirer au Musée de la ville la large baie romane qui appartenait à cette maison et qui semble un fac-simile de celle que l'on voit encore à l'angle de la rue de Foissants.

Il n'est pas impossible qu'une de ces maisons ne fut la demeure, non pas des vicomtes d'Albi, mais de leur représentant. Avec *Saint-Affric* et la *Grand'Côte*, nous sommes au cœur de ce *cunh* de la ville que les compoix du XIVe siècle désignent sous le nom de *la Vescomtia :* « Lo cunh de la Vescomtia. Carta IIcXXII. R. e Guilhem de S. « Jueri, filhs que foro d'en Johan S. Jueri, de la vescomtia..... »

Les lausimes de 1355 nous apprennent que tout ce quartier, qui s'étage sur la berge du Tarn, portait indifféremment le nom de *la Rebieira* et de *la Vescomtia*. Le chanoine Pierre Marlhac donne à fief à Pierre Martel les « ostals els airals que s'i teno..... el loc apelat a la Rebieira al[ias] a la Vescomtia ». Le tout confrontait avec « las « doas carieiras cominals et ab la broa del fluvi de Tarn » (1). Un autre tenancier du Chapitre de Saint-Salvi était le prêtre Dorde del Poget dont la maison, située a *la Rebieira al[ias[ a la Vescomtia*, avait les mêmes confronts que la précédente.

Chose curieuse ! dans ce *cunh* de la vicomté on rencontre quantité de femmes qui n'ont ni possessoire ni meuble et que le compoix de 1343 qualifie de vicomtesses : *Johana Jeleia, na Helic la Longua, Peyrona e n'Astrugua, vescomtessas* (2).

Au reste, même au XVIIIe siècle, il existait une rue de la *Biscontié* dont les reconnaissances faites, en 1755, au chapitre de Saint-Salvi nous font connaître la situation : « Le sieur Delecouls a reconnu « tenir, en seul, autre fief situé..... lieu dit à la Rivière, près la « porte du Tarn, consistant en maison..... confronte du septentrion « avec la rue de la dogue de la muraille de la ville ; du levant avec « jardin fermé de murailles restant audit sieur reconnaissant, entremy

(1) Fo LII. G. 371. — (2) Cf. Sarrasy, p. 312. Il existait, à Albi, au XIVe siècle, une famille du nom de *Vescomte*. La maison que le prêtre Dorde del Poget tenait en fief du Chapitre de Saint-Salvi, à la Rivière, *sive* à la Vicomté, provenait de la succession du chanoine Vescomte : « Et « aisso es del universari de moss. Isarn Vescomte, canonge que fo de « la dicha nostra glieia ». (G. 371, fo IIII, ro.) Peut-être faut-il admettre que ces quatre femmes étaient de la famille Vescomte ?

« lequel et le présent fief était la rue de la Biscontié depuis peu « transportée hors du jardin » (1). Cette rue de la *Vicomté* gravissait les pentes abruptes de Saint-Affric, parallèlement à la *Grand'Côte*, entre cette dernière et la rue de l'*Echelle* que nous rencontrerons bientôt.

Charlemagne avait érigé l'Albigeois en comté ; il fut réuni au Toulousain par le mariage de Garsinde, fille unique et héritière d'Ermengaud, dernier comte d'Albi, avec Eudes, comte de Toulouse. Celui-ci l'en détacha et le donna en apanage à son fils Raymond qui tint, en 879, un plaid dans l'église de Saint-Affric. Ce fut le premier vicomte d'Albi (2).

Ermengaud, pour protéger cette partie de la ville, qui n'était pas comprise dans l'enceinte, avait fait construire, au haut de la rue d'*Engueysse*, une tour dont il existait encore des ruines au XIVe siècle, la *Torreta* dont nous aurons l'occasion de parler (3).

Rue de la Buade (44-44). — Elle prend naissance sur la rue du Nord en construction et aboutit à la rue de la *Souque*. Au f° 28, v° du cadastre de 1525, on lit : « Johan Crozat ha ung hostal a la Buada, « darrie Sanct Stephe » (4). Si l'on se reporte au plan Laroche, on constate que l'église Saint-Etienne se trouve précisément à l'embouchure de la rue de la *Buade*.

Raynouard traduit le mot *buada* par : lieu voûté, caveau, couloir. Les mots *arbaut*, *arbaud*, *arbout* ont la même signification (5). Or, précisément au-dessous du sanctuaire de l'église Saint-Etienne, se trouvait un de ces *arbauts*. En effet, la perche des fiefs de 1751 décrit ainsi un fief de la rue de la *Souque* : « Savoir est un fief con- « sistant en partie de maison et basse-cour situées..... lieu dit à la « rue de la Souque, près l'arbaut de Saint-Etienne, confronte du « couchant avec l'église de Saint-Etienne, avec l'arbaut qui est au- « dessous du sanctuaire de la dite église et avec la rue de la Souque « qui passe sous le dit arbaut » (6).

C'est donc bien à l'existence d'un lieu voûté, d'un arceau que la rue de la *Buade* est redevable de son nom ; mais elle n'a aucun droit à cette dénomination ; on devrait l'appeler rue de la *Souque*. On

(1) Sarrasy, p. 313. — (2) Cf. *Hist. de Lang.* — (3). *Revue du Tarn*, III, p. 249 et suiv. — (4) Cité par Sarrasy, p. 168. — (5) Voir *Dictionnaire languedocien* de l'abbé Sauvage. — (6) Sarrasy, p. 168.

trouve. au plan Laroche l'explication de ce fait ; une rue contournait l'église de Saint-Etienne au nord et à l'est où s'arrondissait le sanctuaire sur lequel venait s'appuyer l'*arbaut* ou la *buada*. C'était la rue de la *Buade ;* mais, à la fin du XVIIIe siècle comme aujourd'hui, ce nom s'appliquait à la rue que nous venons d'étudier.

PLACE DU BOUTGE (**45**-*43*). — On écrivait *Botge* au XIVe siècle, *Boutge* au XVIIe et *Bouché* au XVIIIe. Rien de plus bizarre que la physionomie de cette place, surtout avant les transformations qu'elle a subies depuis la confection du plan Laroche ; elle reliait alors la rue Saint-Etienne à celle de la Souque.

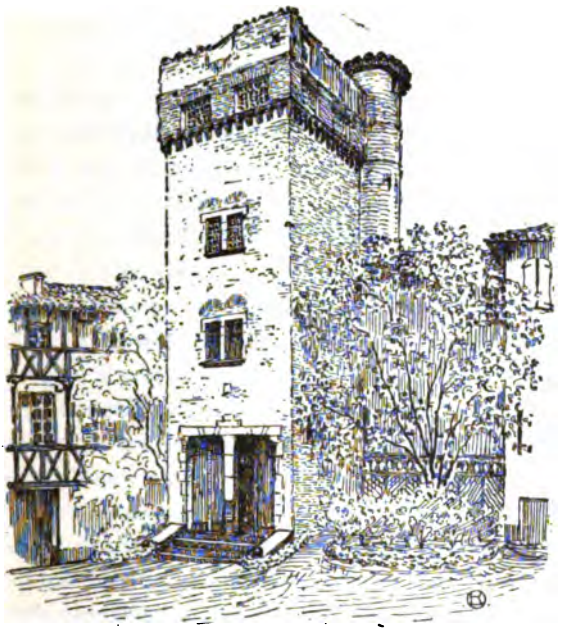

Place du Boutge.

Nous la trouvons dans les comptes consulaires de 1359-1360 : « Paguiey « per plegar lo « gachial del « Botge » (1). C'est sur cette place que se trouvait, du XVe siècle au moins au XVIIIe, le poids de la farine. Si l'on suit en effet l'itinéraire tracé par la transaction de 1493, on rencontre, à partir d'*el canto de Sanct-Jolia*, d'abord *la carrieyra de la Pelissaria*, qui se confond aujourd'hui avec la rue du Nord, puis « lo pes de la farina et d'aqui passan davant Sanct Stephe davalan « al Sali ». Le Journal des consuls de 1698-1699 nous apprend qu'à

(1) Art. 2578. —

la place du *Boulge* existait un puits dès longtemps comblé; ils en prescrivirent la réouverture.

Mais, au centre de cette place, se dresse une des maisons les plus originales d'Albi; avec sa forme carrée, sa tourelle et sa couronne de faux machicoulis, elle a toutes les apparences d'un fort qui aurait succédé au *gachial* que la ville fit démolir en 1359. C'est la propriété de M. de Gorsse; elle est mentionnée dans la perche des fiefs de 1751 : « Savoir est un fief consistant en maison où il y a une tour..... « située dans la dite ville à la rue de la Souque..... confronte..... du « midi avec la place del Bouche, *sive* del pez de la farine, là où se « fait la principale entrée du présent fief » (1).

A cette époque, la tenancière de ce fief était Françoise de Roquefeuil, veuve du marquis de Panat; celle-ci l'avait acquis de Regnauldin. Antérieurement il avait passé successivement du premier président au Parlement, de Clari, à Jean de Ciron, archidiacre de Sainte-Cécile, puis à Innocent de Ciron, chanoine de Toulouse, et enfin à Pierre Matri (2).

Il serait impossible d'établir l'étymologie de ce nom de rue, si, fort heureusement, la philologie ne venait en aide à l'histoire. Le *bolge* des comptes consulaires de 1359 n est pas autre chose que le *bolgium* de Du Cange, où l'on trouve encore, avec la même signification *bojia* et *boia*. Or *bolgium, bojia* et *boia* se traduisent par *compes vel torques vinctorum, liens, chaînes dont on attache les pieds ou le cou des enchaînés*. Les trois mots de la basse latinité passent dans la langue romane sous les formes de *boia* et *bueia*, que Raynouard traduit à son tour par *chaînes, menottes, fers, ceps, entraves*. Par suite, place du *Bolge* et place du pilier de justice ou du pilori sont synonymes; c'est là qu'on exposait les condamnés au carcan.

La place du *Boulge* semble avoir gardé sa sinistre destination jusqu'aux premières années du XVII^e siècle. En 1602, en effet, le pilier de justice fut planté, suivant l'expression usitée, à la place de la Pile, et on l'agrémenta des armoiries de l'évêque. Mais, à l'usage, on s'aperçut que cet appareil de justice gênait la circulation, et, trois ans plus tard, en 1605, les consuls firent transporter au milieu de la place « la colonne près du carquan » (3).

(1) Cité par Sarrasy, p. 167. — (2) Id. — (3) Archives comm., AA 6, f° 46 et 61.

Rue de la Souque (40-45). — Elle a son origine à l'angle de l'ancien prieuré de Fargues et aboutit à l'extrémité de la rue de la *Buade* dont elle est le prolongement. Son vrai nom est rue de *Fargues* que porte aujourd'hui la rue longeant le côté sud de l'antique prieuré et descendant, par une pente rapide, à la place de la Verbié. Nous avons déjà dit que la véritable rue de la *Souque* est la rue de la *Buade*.

*La carieira de la Soqua* n'est mentionnée qu'une fois dans les lausimes de 1355 : « A vos moss. Johan de Foyssenxs, capela de la « glieia d'Albi, coma aprivada persona, las vostras mayos de la Soca « ..... que avetz conquistas d'en Guilhem Boquier, per autre nom « apelat Merla ». Ce fief devait se trouver à l'angle de la rue, puisqu'il confrontait avec « las mayos de moss. R. de Lalana et ab las « carieiras cominals ».

Les Archives communales nous apprennent qu'en 1699 il y eut procès entre la ville et les religieuses de Fargues, à l'occasion d'un arceau qu'elles avaient fait construire sur la rue de la *Souque* (1).

Jusqu'au XVIIIe siècle, une *carrayrole* ou petite rue reliait la rue de la *Souque* à la *Grand'Côte ;* elle fut, à cette époque convertie en aqueduc, ainsi que nous l'apprend la perche des fiefs de 1751 : « Un fief consistant en magasin *sive* maison située..... rue de la « Souque..... confronte..... du septentrion avec maison restante au « sieur Isarn Crozes..... autrefois ruelle *sive* carrairole entremy et « laquelle est à présent fermée et sert d'aqueduc pour écouler les « eaux qui de la rue de la Souque descendent à la Côte grande » (2).

Il est assez malaisé de déterminer l'origine de ce nom de rue. Il existe certainement un lien quelconque entre la *Soqua* et le mot souche, pied de vigne. Il est bon de rappeler, à cet effet, que de tout temps, à Albi, on a prélevé sur le vin un droit d'entrée qui portait le nom de *soquet*. *Soquet*, *soqua*, sont des mots de la même famille. Le cep de vigne, la souche est évidemment pour quelque chose dans ce nom de rue. Etait-ce une treille, aux proportions énormes, qui aurait donné naissance à cette dénomination ! Ne serait-ce pas plutôt l'enseigne d'une hôtellerie ? Les documents ne nous permettent pas de résoudre ce problème (3).

(1) FF. 151. — (2) Cité par Sarrasy, pp. 167-168. — (3) Nous avons relevé dans les Archives communales, au cours de nos longues recherches, les hôtelleries suivantes : *Au Bœuf* où la ville, en 1442, loge les petits

Rue de Fargues (**47**-*46*). — Nous venons de dire qu'elle descend de l'angle de la rue de la *Souque* à la place de la *Verbié*. Elle doit son nom à la présence du prieuré de Fargues, fondé par l'évêque Béraud de Fargues. Ce prélat, qui occupa le siège d'Albi de 1314 à 1329 (1), était fils d'une sœur du fameux Bertrand de Got qui devint pape sous le nom de Clément V. D'après le *Catalogue des évêques et archevêques d'Albi*, publié par l'*Albia Christiana* (2), la pose de la première pierre du prieuré eut lieu le 20 avril 1325.

Le nouvel établissement religieux se dressait en face du palais épiscopal, sur un emplacement appelé *Campanilhia* (3). Il eut pour premier prieur Jean de Bar, clerc tonsuré du diocèse de Limoges, secrétaire de l'évêque.

Rue de Fargues.

enfants de Castres qui allaient au Mont Saint-Michel (CC 150); *à la Croix d'or*, tenue par Crouzat et qui, pendant vingt-deux jours, en 1592, héberge M. d'Ambres, gouverneur, avec sa suite de gentilshommes (CC 275); trois ans plus tard, le même hôtel reçoit les gendarmes du duc de Joyeuse, venu à Albi le 15 novembre; on y remarque de Lavacaresse, de Blanhac, Dampiac, Ribonel, Langlade, le baron de Seviès, etc. (CC 278); le *Lion d'or*, où descend, en mai 1512, le sénéchal de Carcassonne (CC 454); les *Trois Rois*, où les consuls de 1580-1581 offrent l'hospitalité à M. de Lapierre et à son train (BB 59); *à la Vache rouge*, où les consuls, en 1703, vont rendre visite au conseiller Daiga (BB 120). Cette dernière hôtellerie était installée au Port vieux (DD 25).

(1) Il avait résigné puisqu'il ne mourut que le 5 mars 1334. Il eut pour successeur Bernard de Camiate, mort en 1337, mais qui avait résigné, lui aussi, l'année de la mort de son prédécesseur. — (2) Année 1897. — (3) Arch. comm. Cartulaire AA 4.

Béraud dota le prieuré de magnifique façon. Il est vrai que cette dotation ne l'appauvrissait guère ; elle était prélevée sur les biens de cinq riches Albigeois, Jean Baudières, Ramond Calvières, Ramond Garcias, Bernard Fenasse et Gaillard France qui avaient été condamnés pour crimes d hérésie. De son côté, Jean de Bar fit donation au prieuré, en 1334, d'une maison qu'il avait fait construire près de la Temporalité. Tout permet de croire que cette maison est celle qui fut récemment vendue par le Bureau de Bienfaisance à la famille At et qui fait suite à l'église sur la place de la *Verbié*.

Béraud de Fargues ne s'en tint pas à la donation qui lui avait si peu coûté ; il dota le prieuré de merveilleux objets d'art dont le Cartulaire AA 4 de la ville nous fournit l'inventaire. Ce trésor comprenait :

1° Image de la Vierge d'argent doré, posée sur un tabernacle également d'argent, qui se dressait sur un pied de même métal ; le poids total était de 21 marcs, 6 onces ;

2° Croix en argent doré et émaillé ;

3° Couronne d'argent émaillé, ornée de pierres précieuses, du poids de 3 marcs, 2 onces ;

4° Cinq reliquaires d'argent avec compartiments ;

5° Morceau de la vraie croix et autres reliques contenus dans un coffret de cuir ;

6° Calice d'argent doré pesant 5 marcs et une demi once ;

7° Calice d'argent du poids de 2 marcs et demi et 2 onces ;

8° Deux canettes d'argent doré, pesant 3 marcs ;

9° Un encensoir d'argent doré, pesant 6 marcs et demi ;

10° Deux bassins d'argent, du poids de 5 marcs, 6 onces ;

11° Une navette d'argent avec sa cuiller pour l'encens, pesant 2 marcs et 2 onces et demi ;

12° Une croix de cristal.

Mais le trésor de ce trésor était une Vierge d'argent doré, du poids de 172 marcs. C'était une merveille. La Vierge était assise et tenait l'enfant Jésus sur ses genoux. Les vêtements de l'enfant et de la mère étaient parsemés de pierres précieuses. Le siège sur lequel la Vierge était assise reposait sur les quatre évangiles et quatre anges en soutenaient les quatre pieds. On y remarquait encore, sous des arceaux doubles, les quatre évangélistes. De la main droite, la Vierge tenait un rameau, et à son bras était suspendu, par un cordon de

soie, un petit reliquaire en forme de boule, surmonté d'une croix. Sur sa poitrine, à la place du fermail, était un aigle d'or avec 35 grosses perles, 4 petites et un rubis.

La Révolution jeta dans le creuset de la Monnaie le trésor de Notre-Dame de Fargues, et l'inventaire qui en fut dressé le 19 août 1790, porte ceci : « Une statue de la Vierge en argent tenant l'en-« fant Jésus sur ses genoux et des reliques dans l'intérieur. Cette « statue pèse 172 livres, 2 onces, poids constaté par un manuscrit de « la Maison commune ». Pendant longtemps, les Albigeois firent le silence sur ce précieux monument de l'art, et ils purent croire enfin qu'ils l'avaient sauvé. Mais en mars 1796, le Gouvernement demanda s'il existait encore dans la ville des matières d'or et d'argent devenues propriétés nationales. Il fallut avouer l'existence de la Vierge de Fargues. Au mois d'avril suivant, malgré les réclamations de la Municipalité, le Ministre des finances donna l'ordre de l'envoyer à la Monnaie. Mais les habitants firent traîner les choses en longueur. Plaintes du Ministre. Enfin la ville dut s'exécuter et, le 12 novembre 1797, alors que Bonaparte avait enrichi les Musées de la France des dépouilles artistiques de l'Italie, cette dernière relique du trésor de Fargues fut convertie en pièces de vingt sous (1). La population albigeoise ne croit pas encore à la disparition de la fameuse statue ; elle est, suivant une légende, enfouie dans les entrailles de la terre, sur l'emplacement de l'antique prieuré, malheureusement sur un point inconnu. Souvent des fouilles ont été faites. Espérons que ces quelques lignes mettront fin à la légende.

Cette statue de la Vierge était considérée, en quelque sorte, comme le palladium de la ville ; les consuls en avaient la garde et, dans les grandes circonstances, surtout aux jours de calamité publique, elle était portée processionnellement à travers les rues de la cité. Lors de la procession de 1534 contre le luthérianisme, quatre religieux, vêtus de leurs aubes, la portaient sur leurs épaules ; quatre hommes d'armes, avec, par dessus leur armure, des aubergeons de taffetas pers, parsemés de fleurs de lis d'or, et tenant d'une main la hallebarde et, de l'autre, une torche où étaient peintes les armoiries de la ville, servaient d'escorte à la Vierge (2).

Et cependant, malgré la vénération dont les habitants entouraient

(1) *Revue du Tarn*, III, pp. 201-204. — (2) Arch. comm. Cartulaire AA 4.

la statue de Fargues, les consuls durent, en 1437, la faire servir à gager un emprunt de 784 écus d'or destinés à payer trente-quatre pièces de drap qu'on avait achetées pour vêtir les routiers de Rodrigue de Villandrando et de Poton de Xaintrailles (1),

Le plan Laroche désigne l'église de Fargues sous le nom d'*Annonciade*. Le cardinal Louis d'Amboise avait, en 1508, substitué aux prêtres qui desservaient la chapelle du prieuré, les religieuses du nouvel ordre de l'Annonciade. Quelques réserves avaient été faites dans l'acte de substitution ; on y lit entre autres celle-ci : « am las « reservations que lo dit Mons^r d'Alby et los ditz cossols an, tocan « la garda de las claus del armary del fer, la ont demora la ymage « del argen apelada de Nostra Dama de Fargas ».

Ajoutons un dernier détail : les consuls inauguraient leur consulat par la célébration d'une messe du Saint Esprit ; on la chantait généralement à Notre-Dame de Fargues.

L'Escaliè de Veyre. — A l'intersection des rues de la *Souque* et de la *Buade* se trouve un escalier qui les met en communication avec la rue d'*Engueysse*. On le désigne sous le nom d'*Escaliè de Veyre*. Peu d'Albigeois savent que cette dénomination remonte à une haute antiquité. Les comptes consulaires de 1359-1360 consacrent une *mesa* à la construction d'un mur de cet escalier : « Comensem a far las « cavas del mur del scalier del Veyre, a IIII dias de setembre » (2).

Un document collé sur la couverture intérieure du compoix de 1377, et qu'Emile Jolibois a pu sauver, nous apprend que cet escalier était muni d'une porte publique gardée par un portier. On y lit : « Item. Bernat Gasc, de la porta del escalier detras Johan Taurinas ». Or, d'après Sarrasy, ce Jean Taurines avait précisément sa maison au haut de l'*escalier del Veyre*.

Nous allons voir que la rue de l'*Echelle* était également désignée au XIV^e siècle, sous le non d'*Escalier del Veyre*. Pourquoi cette dénomination ? Il semble bien que le verre y est pour quelque chose.

Rue d'Engueysse (48-47). — Elle a son origine à la place de la *Verbié* et, par une pente très raide, aboutit à la Grand'Côte.

D'où tire-t-elle ce nom à physionomie bizarre ? *En* est ici, comme dans tous les autres cas, une abréviation de *mossen*, et il faudrait

(1) Arch. comm, FF 61. — (2) Art. 2702.

écrire rue d'*en Gueysse*. Or les Gueysse sont une famille albigeoise qui remonte à la plus haute antiquité. Parmi les prud'hommes qui figurent à la convention de 1188, on trouve un Ermengau Geissa, un Jean Geissa. Au XIIe siècle, un autre Jean Gieusa fonde une chapellenie à Saint-Julien, ce qui permet d'avancer que les Gueysse appartenaient à cette paroisse dont la rue d'*Engueysse* faisait partie. En 1359, un Johan Gieussa prête 50 florins à la ville et lui vend du vin et de la chaux. La même année, il est fermier du droit de souquet établi sur le vin (1).

Rue d'Engueysse.

Les Gueysse étaient si notables, à cette dernière époque, que, non seulement ils avaient été les parrains d'une rue de la ville, mais encore ils avaient donné leur nom à un *cunh* ou quartier ; l'article 496 des comptes consulaires de 1359 nous apprend, en effet, que des ouvriers « obravo « a la clausura de la « vila, el cunh d'en « Johan Gieussa ». Ils construisaient une porte : « Comprem de Foet « de Marsac, per far la porta del pe de la Costa 'N Gieissa, VI postz de « pibol » (2). Un chapitre des dépenses de ces comptes porte le titre suivant : « Sec se la meza facha per lo dig Johan Talhafer en la obra « del portal de la Costa 'N Gieyssa » (3). Il ne comprend pas moins de 421 articles (4). Un jour prochain, quand nous étudierons le système défensif de la ville d'Albi, nous ferons connaître les détails de cette porte.

(1) Comptes cons. de 1359-1360, art. 123, 306, 315, 320, 920. — (2) Ibid., art. 93. — (3) Page 169. — (4) De 1726 à 2147.

Comme la plupart de nos vieilles rues, la *Côte d'Engueysse* possède quelques curieuses maisons à pans de bois.

Rue du Nord (49). — C'est une rue toute neuve et qui n'a pas d'histoire. Elle relie le pont neuf à la place de *Sainte-Cécile*.

Si nous avions voix au chapitre, nous l'appellerions rue de la *Vicomté ;* elle traverse, en effet, un terrain qui, pendant dix siècles, fut connu sous le nom de *Viscomtia* ou *Biscountié*. Ainsi serait sauvé de l'oubli un fait historique très important pour la ville d'Albi.

Rue de la Vigne (50). — L'établissement de la rue du *Nord* a profondément transformé la physionomie de ce quartier. Mais ce qui n'a pas changé, ce sont ces escaliers qui dévalent les berges abruptes du *puech de Sanct Afric* et mettent en communication cette rue avec le quai de Choiseul. Nous n'avons pu retrouver la date de leur construction ; mais ils répondent à une nécessité si incontestable, qu'ils doivent remonter à la plus haute antiquité.

L'un d'eux porte le nom de rue de la *Vigne*. Dans ce quartier de la *Rivière*, qui fut probablement le berceau d'Albi, existe une fontaine connue, jusqu'au XVIIIe siècle, sous le nom de *Font de la Vinha*. Quelques citations empruntées aux lausimes de Saint-Salvi vont nous permettre de l'établir : « A vos Bernat Ribieira..... las vostras « mayos, el airal, el sotol, e las cambras el verdier que so davas e « ssus, davan la glieia de S. Affrica.....; aquesta pocessio te se a fil « aissi coma li trau a plom e a linha del dig osdal bastit ; e te entro « la carieira cominal de la Font de la Vinha, enaissi que la fenestra « dobla ab lo capitel roma » (1). Cette fenêtre double avec chapiteau roman apparaît dans un autre lausime à Bertrand Gui.

Cette dénomination de *Fon de la Vinha* se perpétue à travers tous les documents albigeois jusque dans la première moitié du XVIIIe siècle ; peu à peu à *Fon de la Vinha* se substitue *Fontaine de Saint-Salvi*. La perche des fiefs de 1751 nous fait assister à cette transformation de nom : « Un fief consistant en maison et salubert (2) situés « ..... quartier de la Rivière, lieu dit à la Fon de la Vigne..... con- « fronte..... dudit levant, inclinant au midi avec la rue publique qui « de la fontaine de la Vigne monte et va à l'église de Saint-Afric ». Or, le document, aussitôt après la description du fief, cite le nom du tenancier, Pierre Estadieu, et cette rue de la *Fontaine de la Vigne*

(1) G. 270. — (2) Petite cour intérieure.

devient « la rue publique qui, de la fontaine de Saint-Salvi, va « à l'église de Saint-Affric » (1).

Cette substitution de nom peut s'expliquer de deux manières. D'après une légende très vivace encore, saint Salvi, un Albigeois authentique, l'ami de saint Grégoire de Tours, qui a écrit l'histoire de sa vie, serait né au quartier de la Rivière, non loin de la fontaine de la Vigne ; la tradition indique même l'emplacement de la maison où il vit le jour (2). Peu à peu, les Albigeois, désireux de donner un corps à la pieuse légende, substituèrent le nom de ***Fontaine de Saint-Salvi*** à celui de ***Fontaine de la Vigne***. Mais, si l'on considère que la ***fon de la Vinha*** était enclavée dans les fiefs du Chapitre de Saint-Salvi, on pourra trouver tout naturellement dans ce fait la cause de cette substitution d'un nom à un autre.

Fontaine de Saint-Salvi.

Quoiqu'il en soit, la rue ou plutôt l'escalier de la ***Vigne*** — on devrait dire ***Fontaine de la Vigne*** — qui part de la place ***Saint-Affric*** et aboutit à la ***Grand'Côte***, non loin de la ***fon del Buc***, est assez éloignée de la fontaine de Saint-Salvi, placée à l'extrémité de la rue ***Aton***. C'est pourtant à la présence, dans le quartier, de cette fontaine, que la rue doit certainement son nom.

Mais pourquoi ce nom de ***Fon de la Vinha ?*** Une seule explication est plausible, c'est l'existence, à une époque très reculée, d'une vigne accrochée, pour ainsi dire, aux escarpements de Saint-Affric (3).

Rue de l'Echelle (**51**). — Elle mérite bien son nom. C'est encore

(1) Sarrasy, p. 171. — (2) Il serait occupé par les maisons Bories et Monge. Cf. *Les Saints et les Martyrs du diocèse d'Albi*, p. 109. — (3) Le Chapitre de Saint-Salvi possédait un certain nombre de fiefs à « la fon « de la Vinha ». La maison de Bernard Jean, un modeste « affanaire »

un escalier reliant la rue du Nord à la rue *Aton* et au quai de *Choiseul*. Au XIVe siècle, elle portait le nom de *Escalier del Veyre :* « A « vos Duran Daunis, filh que fos d'en Johan Daunis..... receben per « vos e per na Helitz Malieira vostra molher..... las vostras tres « mayos..... el pueg de S. Affrica..... que s' teno ab l'escalier que « s'apela l'escalier del Veyre » (1).

Rue Aton (52). — C'est le nom d'un des vicomtes d'Albi, Bernard Aton, qui, dans la charte de 1035, relative à la construction du pont, prend le titre de proconsul de Nîmes et prince d'Albi. Il avait pour frère Frotier, évêque de Nîmes.

Ce nom de rue est tout récent. Au XIVe siècle, toutes les ruelles que nous allons rencontrer n'avaient généralement pas de nom particulier ; elles étaient désignées sous celui de la *Rebieira*.

Quai de Choiseul (54), — Encore un des points d'Albi dont la physionomie s'est profondément transformée. En 1760, l'archevêque Léopold-Charles de Choiseul-Stainville prescrivit la démolition de l'enceinte fortifiée de la ville. C'est de cette époque et des années suivantes que date la construction du quai.

Porte du Tarn. — Le vrai nom devrait être : *Porte du pont du Tarn*. Le pont était fortifié. Jusqu'au XVIIe siècle, les fortifications se trouvaient à la tête du pont de la rive droite ; en 1607 elles furent transportées sur la rive gauche.

Nous nous proposons de consacrer une étude spéciale au système défensif de la ville. Ce nous sera l'occasion d'étudier les fortifications du pont.

était située à l'angle de ce que nous appelons la rue *Aton*, puisqu'elle confrontait avec deux rues ; il avait une autre maison attenant à celle qu'il tenait du Chapitre et qu'il avait acquise de l'hôpital Saint-Jacques. Bernard Prunillac était voisin de Bernard ; dans le lausime qui lui est consacré, on lit : « las aigas que verdo desus, davas la doga del valat, « devo corer en aval, per la carrieira cominal drecha ». Arnaut Chabbert tenait deux maisons. Les autres tenanciers étaient Jean Declés, Jacques Maurel dont la maison avait appartenu partie à Gaubert de Solomiac, de Lautrec, de qui le Chapitre l'avait acquise, et à Philippe Olric, damoiseau, qui l'avait léguée à Saint-Salvi. La maison que tenait Isarn Redon était située « sobre la Fon de la Vinha » ; elle confrontait avec deux rues ; elle faisait donc l'angle des rues *Aton* et de l'*Echelle*. Cette « fon de la Vinha » semble bien être notre rue Aton, qui se prolonge jusques à la fontaine de Saint-Salvi.

(1) G. 370, fo LXVIII, vo.

Rue de la Rivière (53). — Ce nom n'appartient aujourd'hui qu'à la rue qui du pont neuf descend au pont vieux. Mais dès la plus haute antiquité, il servait à désigner tout ce quartier accroché, pour ainsi dire, aux flancs du *pueg de S. Afric.* Quelques citations vont nous permettre de l'établir : « Per eissa manieira vos donam e lau« sam lo vostre ayral de la Rebieira sobre los molis de Tarn » (1). C'est la rue actuelle des *Moulins.* « Donam e lausam a vos Peire del « Solier, estatga d'Albi..... las vostras mayos e las cortz el verdier « que s'i te, que tenetz de nos en la Rebieira, al Pueg de S. Africa » (2). Ce fief était certainement situé dans une des rues parallèles au Tarn. « Vos donam e lausam la meitat de las vostras mayos de la Rebieira..... « que s'teno ab..... lo forn cominal et ab las carieiras cominals » (3). L'emplacement exact de ce four banal nous échappe ; il est mentionné dans les compoix du xiv^e siècle ; il avait donné son nom à l'une des subdivisions du cadastre : *lo cunh del Forn de la Rebieira.* Ce quartier de la *Rivière* est certainement le plus pittoresque d'Albi et celui qui fut le berceau de la *civitatula albigensis.*

Quai du Port-Vieux. — Ce nom éveille un des plus intéressants souvenirs de l'histoire d'Albi. Le pont vieux fut construit après 1035. Avant cette époque, on ne communiquait de la rive gauche à la rive droite qu'au moyen d'un bac ; son port d'attache était tout près de l'embouchure du ruisseau de Caussels. Après la construction du pont, le port devint inutile et peu à peu il prit le nom de *Port vielh.* Le compoix de 1407 en précise l'emplacement : « Bernat « Ricart, fustier, a doas molinas que foro de l'ospital de S. Jacme..... « al port vielh, que se teno am lo fluvi de Tarn » (4). Le compoix de 1343 est plus précis encore : « Maestre Ramon-Lauthier a..... « miega cartairada d'ort a la molina de l'ospital [de S. Jacme] que « se te am lo fluvi de Tarn et am lo rieu de la Molina » (5).

L'hopital Saint-Jacques était encore propriétaire de cette mouline, en 1388 ; nous en trouvons la preuve dans le registre des délibérations du Conseil de ville de cette époque. Le document est précieux au point de vue topographique ; nous le citons donc *in-extenso :* « L'an mcccLxxxvii (ancien style), a xxvi de jenier, sen Galhart Gol« fier venc en la mayo cominal, et, aqui estan, diss als senhors en « Duran Daunis, B. Col, Guiraut Marti, M^e G. Chatbert, P. Soelh,

(1) G. 370, f^o iiii, r^o. — (2) Ibid., f^o xxviii, r^o. — (3) Ibid., f^o Lxxiii, r^o. — (4) Arch. comm., CC, f^o iiii^xx ix. — (5) Ibid., CC 2, f^o ccxii.

« Huc Viguier e Dorde Romanhac, cossols, que a la porta que fo « facha a la devalada del cap del pont de Roanel, per on hom devala « per anar a la molina del hospital, laqual porta de presen no se « sara, ha i estan, loqual es davan la part de Presicadors; loqual « estan fa gran empag a davalar las bestias quant porto lo blat a la « dicha molina. Per que sopleguec als digs senhors cossols que lo « dig estan, atendut que de presen non hi es necessari, s'en vostes, « car el se ufra de far tornar al dig loc, en la manieira que de pre- « sen esta, totas vetz que per los senhors cossols d'Albi o per autre, « en nom de lor, ne seria requeregut, et aquo a son despens, et « issimen de paguar so que costaria de vostar. A laqual causa los « digs senhors cossols cossentiro » (1).

Vers 1860, les fouilles faites pour la construction d'un puits dans ce qui fut l'*ort de Ramon Lauthier*, amenèrent la découverte, à plusieurs mètres de profondeur, des ruines d'un moulin avec des fragments de meule en granit du Sidobre. Sur la rive gauche de Caussels, et tout près de son embouchure, on peut voir un pan de vieux mur qui paraît avoir été la tête sud du barrage d'une des deux moulines de Bernard Ricart (2).

C'est donc bien près de Caussels que se trouvait le port vieux d'Albi.

Au reste, l'étude du système des fortifications d'Albi confirmerait le fait, s'il en était besoin. Le port vieux était, en effet, fortifié : « Aguem, lit-on dans les comptes consulaires de 1359, dos maestres « per far los escaliers del quanto del Port vielh e per planquar los « amvans e los gachials » (3). Toute une *mesa* est consacrée à ce travail. Dans l'état des dépenses pour réparations aux fortifications d'Albi, dressé en 1390, on voit qu'une tour se dressait au Port vieux : « Pro gradario et porta turris portus veteris » (4). Enfin, le procès-verbal de vérification des remparts, en 1603, donne la description du boulevard du Port vieux (5). Or, ces fortifications ne pouvaient se trouver que sur le prolongement des Lices (6).

(1) Arch. comm., BB 17, f° 92, v°. — (2) Cf. Sarrasv, pp. 222 et suivantes. (3) Art. 2160. — (4) Arch. comm., EE 15. — (5) Ibid. EE 57. — (6) Le pont jeté sur le ruisseau de Caussels, à son embouchure, remonte à une haute antiquité. Nous lisons, en effet, dans les comptes consulaires de 1369-1370 : « A XXIIII del mes desus [février 1370], fo asordenat per los « senhors que hom adobes lo pon de Caussels ». Mais, à s'en rapporter aux articles 1107 à 1113, ce pont était en bois.

Rue des Moulins. — Elle a son origine à l'extrémité de la rue du Nord et, par une pente très raide, elle descend au moulin.

Nous connaissons l'acte de naissance de cette rue; elle date de 1369. A cette époque de nombreuses troupes passaient par Albi au plus grand détriment des habitants. La ville s'entendit avec l'évêché, et, de l'accord intervenu entre les consuls Trencavel, Picard, Guibert et Vaissière, et les vicaires généraux de l'évêque Hugues d'Albert, résulta la construction d'un chemin près des moulins entre le rempart et la rivière (1). On se mit à l'œuvre à la fin de janvier 1369 : « A xxx et xxxi de jenoier, per la ma de Me P. de Valencas, e a i de « febrier, per liii homes que ac a far lo pas de sobre los molis de « Tarn ». On y travailla avec une activité fiévreuse et le 7 mars les travaux étaient terminés (2). Une porte défendait le passage. Les troupes ne traversèrent plus la ville et durent se contenter de longer le rempart.

Cependant, en 1380, le nouveau chemin ne suffit pas à protéger la ville contre l'invasion des troupes royales. Le 15 août de cette année, les consuls annonçaient au Conseil que le gouverneur de Languedoc, Jean de Montaigu, le sénéchal de Quercy, le sénéchal de Toulouse, Turci, avec une nombreuse suite de seigneurs et de capitaines, devaient venir incessamment à Albi « per far e penre lo « pagamen e la mostra de las gens d'armas que so per lo rey ». Ces hauts personnages, à la tête des troupes, arrivèrent le 19. Elles étaient commandées par le maréchal Henri des Iles qui avait succédé au connétable Bertrand Duguesclin, mort, le 13 juillet précédent, devant Randon. Les Consuls firent tous leurs efforts pour empêcher les gens d'armes d'entrer dans la ville; ils multiplièrent les cadeaux à tous les personnages d'importance. La plus grosse partie des troupes furent, il est vrai, logées dans les couvents des chanoinesses de Saint-Augustin, du Bout du pont, des Frères Prêcheurs, des Carmes et des Frères Mineurs, situés hors du rempart; mais quelques-unes réussirent à pénétrer dans la ville. Et pourtant les consuls avaient eu la précaution de barricader le chemin des moulins, ainsi que nous l'apprend un article de dépense du 14 octobre suivant : « Paguiey, a xiii « d'octombre, per v traus que foro mezes a la passada de sobre los « molis, on passec moss. Enric de Ylas, menescalc de la ost de

(1) Arch. comm., EE 9. — (2) Compt. cons., art. 1602 à 1610.

« moss. Bertran de Cliqui et Parthenay, am d'autres capitanis am « ganre de gens d'armas, losquals se alotgero als Hordes ; e fo ado- « bat lo dig pas per tal que no passesso dins la vila ».

Les lausimes de Saint-Salvi vont nous permettre de faire revivre la physionomie approximative des berges du Tarn dans les environs du pont vieux. Etienne Mercadil tenait une maison « al cap del pon « de Tarn, davas Albi » ; elle confrontait « ab la devalada del abeu- « rador ». Au-dessus des moulins se trouvait un communal qui servait de confront à un maison de Raoul Marlhaves. Ce Marlhaves, pupille de Gaillard Golfier, tenait à fief une autre maison « ab la « botiga et ab los obradors et ab las taulas que i sso ». Le tout confrontait « ab lo cap del pon de Tarn ». La maison d'Adhémar Barrau avec « l'airal et las pilas » confrontait « ab la intrada del moli « de moss. l'avesque..... et ab l'ieisset del cap del pon de Tarn et ab « las carrieiras cominals d'aval e d'amon ». Bérangère Galco, épouse de Duran Vaissière, tenait du Chapitre une autre maison dont les confronts sont intéressants : maison de Jean Jorda « entro el mieg « loc del valat, carrieira del abeurador et la via del abeurador » (2). Cet abreuvoir, qui avait donné son nom à une rue, devait être assez élevé au-dessus du niveau du Tarn, puisque le Cartulaire AA 1 relate comme un fait extraordinaire que, lors de la grande crue du Tarn du 2 octobre 1376, la rivière vint lécher *la porta del abeurador*. Cette crue, une des plus considérables qu'aient enregistrées les annales albigeoises, causa de grands dommages aux moulins d'Albi, de Marssac et à tous les autres jusqu'à Coufouleux (3).

Notons enfin un dernier détail : au-dessous de la *Torreta*, se trouvait un moulin qui, au XIIIe siècle, appartenait aux évêques d'Albi. Au mois de septembre 1203, Guilhem Peyre fit cession de la moitié de tous les droits qu'il avait sur le moulin tenu par les Alric. Aux calendes d'octobre 1215, le même évêque vendit à Guillaume Alric sa portion du moulin de la *Torreta* (4).

(*A suivre*) Auguste VIDAL.

(1) Cf. notre travail : *Une montre de troupes à Albi, en 1380*, dans *Revue du Tarn*, vol. XVII, 324-333. — (2) G. 370, *passim*. — (3) Cf. *Cartulaires d'Albi. Cartulaire AA 1*, dans *Revue des Langues romanes*, 1902, p. 159. Peut-être par *abeurador* faut-il entendre l'endroit de la rivière où les chevaux allaient s'abreuver. — (4) *Inventaire raisonné du Chapitre*, I, p. 491 et 492.

# BIOGRAPHIE

DE

# GEORGES-JACQUES-AMÉDÉE DE CLAUSADE

Les hommes célèbres, originaires du canton de Rabastens, sont peu nombreux. Mais à la liste publiée par M. Rossignol (1), il convient d'ajouter Guillaume de Cunh (*de Cugno, de Cunho, del Cunh*), qui fut l'un des plus grands jurisconsultes français du XIVe siècle, et duquel M. Edmond Cabié nous a donné une intéressante biographie (2). Malheureusement le nombre ne se trouvera pas ainsi augmenté, car nous avons déjà montré que Pierre Davantès (*Antésignan*) était né à Rabastens (*Hautes-Pyrénées*) (3), et nous prouverons, dans une prochaine publication, qu'Etienne Dufaug, médecin, n'était pas originaire de Rabastens (*Tarn*).

Mais avec le XIXe siècle, le nombre des célébrités rabastinoises s'accroît sensiblement. Sans prétendre les classer ici par ordre de mérite, nous citerons Amédée de Clausade, le docteur Adrien Bérenguier, le comte Raymond de Toulouse-Lautrec, Gustave de Clausade (4) et Philippe de Toulza.

Nos sympathies vont en premier lieu vers Amédée de Clausade. Rien, encore aujourd'hui, dans sa ville natale, ne rappelle officiellement son souvenir. Aucune des Adminis-

(1) *Monographies comm. du Tarn*, t. IV, p. 168.

(2) *Revue du Turn*, t. I, 1876-77, p. 227.

(3) *Id.*, t. XIII, 1896, p. 346.

(4) Amédée et Gustave de Clausade étaient *cousins germains ;* c'est à tort que M. Clos a avancé (*Revue du Tarn*, t. XIV, p. 374) qu'ils étaient *frères*.

trations municipales qui se sont succédé n'a songé à donner son nom à une rue. Auger Gaillard, notre illustration locale, se trouve dans le même cas. Cependant si les villes conservent avec soin les monuments qui attestent leur ancienne gloire, elles doivent aussi honorer les mémoires de ceux qui, nés dans leur enceinte, ont su par des talents

AMÉDÉE DE CLAUSADE

heureux consacrer leur souvenir et accroître la renommée nationale.

En attendant que notre appel puisse être entendu et reçoive surtout sa réalisation, nous offrons à nos compatriotes la biographie d'Amédée de Clausade, ornée de son portrait, rendant ainsi, selon notre pouvoir, hommage à sa grande mémoire.

La biographie que nous publions est empruntée, en entier, à M. Maurice Bastié (1), et c'est, sans contredit, la plus complète que nous connaissions ; nous y avons ajouté le discours prononcé sur la tombe d'Amédée de Clausade par le docteur Rigal ; enfin, nous donnons à la suite la bibliographie complète des œuvres d'Amédée de Clausade et deux pièces justificatives.

Quant au portrait que nous donnons plus haut, c'est la reproduction d'un dessin exécuté, sur notre demande, par M. Paul Prouho (2), d'après un moulage conservé dans la famille, fait du vivant d'Amédée de Clausade, et dont l'original se trouve à l'Institut technologique de Stockholm (3).

Nous avons maintenant à nous acquitter ici d'une mission bien agréable. D'après les renseignements que nous avions recueillis, les bibliothèques d'Albi et de Toulouse ne possédaient, encore au mois d'octobre dernier, qu'une faible partie des ouvrages d'Amédée de Clausade et d'Adrien Bérenguier. Nous fîmes appel à la générosité de M. Paul Prouho et de M. Bérenguier, conseiller général, et ces Messieurs s'empressèrent de nous faire parvenir les volumes que nous avions sollicités pour chacun de ces établissements. De plus, M. Prouho voulut bien y joindre, suivant le désir que nous lui avions exprimé, le manuscrit de la traduction de *Mes Prisons*, de Silvio Pellico, par Amédée de Clausade (4), que nous réservâmes pour la bibliothèque d'Albi. C'est donc avec la plus vive satisfaction que nous adressons publiquement à ces généreux donateurs, les remerciements que les Conservateurs des bibliothèques d'Albi et de Toulouse nous ont chargé de leur transmettre.

Emile MARTY.

Paris, le 20 juin 1903.

---

(1) *Description complète du dép. du Tarn*, 1875, t. II, p. 124.

(2) M. Paul Prouho, cousin d'Amédée de Clausade, est membre de l'*Association des anciens élèves de M. Bonnat*, et a exposé plusieurs fois au Salon de la *Société des Artistes français*.

(3) Voy. A. Clausade. *Voyage à Stockholm*, p. 208.

(4) Voyez plus loin BIBLIOGRAPHIE.

Georges-Jacques-Amédée DE CLAUSADE naquit à Rabastens, le 3 mai 1809. Issu d'une famille ancienne et considérée dans le pays, il se fit remarquer de bonne heure par une vive intelligence et un grand amour pour l'étude. Ayant à sa disposition une fortune considérable, il aurait pu, comme beaucoup d'autres, négliger le travail et se laisser aller aux douceurs de l'oisiveté ; mais une noble ambition, le désir ardent de s'instruire et de se rendre utile à son pays, en s'élevant, si c'était possible, par son mérite, aux emplois les plus honorables, le tourmentaient dès son jeune âge, et lui faisaient rechercher avec empressement toutes les occasions qui se présentaient d'acquérir une solide instruction.

Dès cette époque, l'idée d'associer le droit à la médecine se présenta souvent à son esprit, et il conçut le projet de faire une étude sérieuse de la médecine légale, et de réunir sur ce sujet une foule de matériaux, qui devaient former plus tard un dictionnaire de médecine légale, que la mort ne lui permit que d'ébaucher.

Mais, pour donner une idée du caractère d'Amédée de Clausade, de la direction de son esprit et de l'influence que la politique devait exercer sur ses opinions et sur la seconde moitié de sa vie, nous devons revenir quelques années en arrière.

Amédée de Clausade n'avait que 21 ans, lorsque la révolution de 1830 éclata. Comme beaucoup de personnes de cette époque, qui croyaient que la monarchie de l'ancien régime ne pouvait s'accommoder du régime de la liberté, il salua avec enthousiasme le nouveau gouvernement, que Lafayette avait appelé « la meilleure des républiques », et se posa franchement libéral (1). Mais, dans cette circonstance, il dut rompre avec les traditions de sa famille et s'exposa à l'animadversion du parti légitimiste, qui le regarda dès lors comme un transfuge ; malgré la confiance dont jouit plus tard Amédée de Clausade dans sa ville

(1) C'est sans doute pour se conformer à ses opinions politiques, qu'Amédée de Clausade ne fit jamais usage de la particule ; tous ses ouvrages sont signés : AMÉDÉE CLAUSADE. [E. M.]

natale, et la faveur populaire qui l'entoura, cette impression ne s'effaça jamais complètement. Il se trouva plus d'une fois en butte à la défiance des familles aristocratiques de Rabastens, alors si nombreuses, et se vit presque isolé au milieu d'une ville où les souvenirs avaient conservé tout leur prestige, et où on ne parlait qu'avec mépris de la révolution de 1830 et de ses partisans.

C'est à la fin de ses études qu'il faut rapporter un premier voyage au bord du Rhin, en Belgique et en Hollande, qui donna lieu à la publication d'une petite brochure intitulée : *Feuilles de voyage* (1834) ; on trouve dans cet opuscule des détails curieux sur quelques villes de la Hollande, la ville de Broek en particulier. En 1838, il fit paraître à Montpellier, un *Essai sur la médecine légale, considérée comme science.*

Ses études, sa position sociale, son activité, sa bienveillance, son attention à mettre au service de tous, avec un abandon parfait, les acquisitions de son esprit et les ressources de sa fortune, l'avaient déjà désigné au suffrage des électeurs du canton. Il fut heureux d'être nommé, en 1833, membre du Conseil général du Tarn. Il ne tarda pas à se faire remarquer dans cette assemblée par la variété de ses connaissances, sa facilité d'élocution et son aptitude au travail. Il fut élu quatre fois secrétaire et rédigea les procès-verbaux des années 1844, 45, 46 et 47. C'est vers cette époque qu'il eut l'heureuse idée de faire une collection complète des *Usages locaux ayant force de loi dans le département du Tarn.* Autorisé par le Préfet, il fit de nombreuses recherches dans les divers cantons, s'adressa aux juges de paix, et put rédiger sur les coutumes locales un ouvrage très utile, et auquel on a souvent recours dans la pratique ; mais ces divers travaux et ses occupations au Conseil général ne suffisaient pas à son infatigable activité.

Une expédition scientifique avait été dirigée, en 1842, par le gouvernement de Louis-Philippe, vers les contrées les plus septentrionales de l'Europe : un peintre distingué, Biard, un littérateur, Xavier Marmier, et plusieurs autres savants étaient au nombre des voyageurs. Amédée de Clau-

sade espérait faire partie de la commission ; n'ayant pas réussi sans doute dans ses démarches, il fit seul le voyage de Suède, dans le courant de l'année 1842. Il était fortement recommandé à Bernadotte, roi de Suède, qui n'avait pas oublié son origine française. Bien accueilli à la Cour, et ayant à sa disposition tous les moyens de se renseigner exactement sur l'état du royaume à cette époque, il visita les principales villes de la Suède et s'occupa de réunir les matériaux d'un ouvrage qui devait paraître à Paris, en 1845.

Au congrès médical tenu la même année à Paris, sous la présidence du ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, et qui eut un si grand retentissement, il se fit remarquer par son zèle et par la facilité de son élocution. Devant une assemblée aussi nombreuse et composée presque entièrement d'hommes d'élite, il monta plusieurs fois à la tribune et lutta avec Malgaigne, orateur convaincu et obstiné. Ecouté avec faveur par l'assemblée, il ne réussit pas cependant à faire adopter sa proposition.

C'est pendant cette période de son séjour à Paris, qu'il fit paraître son *Voyage en Suède*. Cet ouvrage, plus important que ceux qu'il avait déjà publiés, témoigne d'un vaste savoir et contient des renseignements précieux sur les institutions, les mœurs et les personnages illustres de la Suède.

En 1846, nous le vîmes très occupé de donner suite aux projets d'association, qui avaient été arrêtés au sein du Congrès médical de Paris ; Amédée de Clausade se rendit dans chaque arrondissement et essaya de poser les bases d'une association entre les médecins du département, association qui ne devait réussir en partie que de longues années après.

Une pensée politique engageait aussi peut-être Amédée de Clausade à se mettre en rapport avec tous ses confrères ; il avait déjà l'intention de poser sa candidature comme député du Tarn : arriver à la Chambre était le but constant de son ambition, et nul doute qu'il n'eût réussi, si la mort n'était venue l'arrêter dans ses projets.

Au mois d'août 1846, il assista à la session du Conseil général et proposa à l'assemblée de voter des fonds, pour

l'établissement sur les routes départementales de maisons placées de distance en distance, et destinées à loger les cantonniers. C'était son voyage en Suède qui lui avait suggéré cette idée. Il voyait dans la réalisation de son projet une grande amélioration dans le sort des cantonniers et de meilleures conditions pour l'entretien et la surveillance des routes, dont ces employés auraient eu ainsi la police. Ce projet, appuyé par le docteur Rigal, fit le sujet d'un mémoire qu'il fit distribuer aux membres du Conseil général et à ses amis. On ne peut nier que cette idée ne fût réalisable et ne pût avoir d'excellents résultats (1). Le projet ne fut pas moins repoussé par le Conseil général.

Amédée de Clausade fut sensible à l'échec de sa proposition ; contrarié à la même époque dans ses affections, fatigué par les travaux du Conseil général, il se trouvait, à son retour à Rabastens, dans un état de débilitation assez marqué, qui s'était traduit par quelques crachements de sang et des épistaxis. Une fièvre typhoïde le surprit au milieu de ces conditions défavorables et revêtit promptement une forme grave. Après avoir souffert pendant six semaines, Amédée de Clausade ne put se faire illusion sur son état, et vit approcher la mort avec un calme et une résignation qui ne se démentirent pas un moment. Ayant fait ses dernières dispositions et reçu avec foi les sacrements de l'Eglise, il succomba le 22 octobre (1) 1847, à l'âge de 38 ans.

Les obsèques d'Amédée de Clausade eurent lieu à Rabastens, le dimanche 24 octobre 1847, au milieu d'un concours immense et du plus profond recueillement. Le deuil était dans tous les cœurs ; des larmes coulèrent de tous les yeux, quand le docteur Rigal, après les cérémonies de l'Eglise, prononça sur la tombe de son ami le discours suivant :

(1) Amédée de Clausade proposait, pour ne pas grever le budget départemental, de faire sur le traitement des cantonniers une retenue annuelle équivalente au prix de location.

(1) C'est par erreur que M. Bastié indique le 8 octobre, et la *Revue du Tarn*, 1897, p. 374, le 28 octobre.

MESSIEURS,

Les grandes douleurs sont muettes et cependant une irrésistible puissance me pousse à prendre la parole dans ce moment solennel. C'est que l'homme que nous pleurons laisse un vide dans le monde, comme il laisse un vide dans nos cœurs; c'est que par sa vie si courte et si pleine, par ses exemples, par la loyauté de son caractère, il a conquis des droits à nos hommages; c'est qu'il est de pieux devoirs dont on ne saurait s'affranchir sans blesser la conscience publique.

J'ignore les premières années de Clausade. Vous l'avez vu naître au sein d'une famille entourée de respect; vous l'avez suivi préludant dans sa jeunesse, par de fortes études, aux travaux sévères qui devaient, hélas! abréger ses jours; vous l'entendîtes applaudir à la régénération politique de la France, sans que la crainte ou la haine vinssent jamais altérer l'expression de ses généreuses sympathies; vous avez aperçu de bonne heure dans son esprit l'amour de tous les progrès, dans son âme l'amour de toutes les vertus, et moi, qui allais devenir l'élu de son cœur, je le rencontrai par un de ces hasards que la Providence permet trop rarement ici-bas.

Treize ans sont à peine écoulés depuis le jour où Toulouse accordait au Congrès méridional la plus gracieuse hospitalité. Cette assemblée se donna pour mission de dresser l'inventaire des acquisitions faites par notre belle province, dans toutes les branches de l'activité humaine. Personne n'apporta dans cette enquête difficile une plus large part de connaissances positives qu'un jeune homme, d'abord perdu dans la foule. Etonné de l'avoir pour collègue dans la section de Médecine, de le rencontrer dans la section de Littérature, de l'entendre en qualité de rapporteur sur l'état des Etudes philosophiques, de le retrouver encore aux débats solennels de la section des Sciences sociales, je courus lui serrer la main : ce jeune homme, c'était Clausade. Telle est l'origine d'un attachement qui ne se démentit jamais, Dans le Conseil général du Tarn, où ses concitoyens avaient marqué sa place et dont il fut une des lumières; au sein du Congrès médical de France, qui le compta parmi ses membres les plus utiles, parmi ses orateurs les plus diserts; sous le charme de confidences de la vie privée; au milieu des agitations de la vie publique, toujours j'ai reconnu le même homme : actif, bien-

veillant, mettant au service de tous, avec un abandon parfait, et les acquisitions de son esprit, et l'influence de ses relations, et les secours de sa fortune.

Par instinct, par entraînement, sans songer à désigner personne, Clausade s'était posé comme un reproche vivant contre l'oisiveté du riche. Il s'imposa de rudes fatigues, et le spectacle de son courage soutint, plus d'une fois, des volontés près de défaillir.

Docteur en droit, il rechercha souvent avec bonheur, dans nos codes, les moyens de prévenir ou de terminer des procès ruineux, d'apaiser ces haines intestines que de sordides intérêts fomentent au sein des familles.

Docteur en médecine, il s'occupa, dans ces derniers temps surtout, de faire revivre dans le corps médical les sentiments d'une affectueuse confraternité, et d'assurer à la noble profession, dont il acceptait les devoirs envers le pauvre, l'importance sociale qui lui appartient.

Sa thèse sur la médecine légale restera comme témoignage de ses méditations profondes sur deux sciences destinées à s'éclairer l'une par l'autre, mais qui, trop rarement, sont cultivées par une même intelligence.

Ce n'est pas le lieu, il ne m'appartient pas peut être, d'apprécier les ouvrages purement littéraires échappés à sa plume. La religion, la morale y sont toujours respectées. Aucune pensée n'a pu se reproduire dans ses souvenirs sous la forme d'un remords, à ce moment où son âme chrétienne se recueillait devant Dieu.

Trente-huit ans à peine; un passé riche de nobles labeurs; un avenir brillant d'espérances; de légitimes ambitions; des rêves de bonheur pour une famille chérie; des aspirations saintes vers la grandeur et la prospérité de la France, vers le bien-être matériel et la moralisation des classes pauvres....., tout cela, hier encore, c'était Clausade ! Que nous en reste-t-il aujourd'hui?..... De froides dépouilles !

Respectons des décrets qu'il ne nous est pas donné de comprendre.

L'heure d'une cruelle séparation est venue. Mille douleurs diverses se ravivent à une même douleur. Chacun de nous songe à ces âmes qui s'envolèrent emportant une partie de nos âmes.....; chacun de nous s'abandonne à de sublimes consolations; chacun de nous s'empresse de confier à un commissionnaire fidèle ses plus intimes souffran-

ces..... Et tous ensemble, au pied de la Croix, gage éternel de miséricorde et d'espoir, nous ne te disons pas adieu, mon cher Amédée ! un cri plus doux vient soulager nos poitrines oppressées : AU REVOIR, Amédée, AU REVOIR !!!

# BIBLIOGRAPHIE

Il reste de Georges-Jacques-Amédée de Clausade :

I. — *Acte public pour la licence*, soutenu le 8 août 1831, à la Fac. de droit de Toulouse. Toulouse, imp. Vieusseux, 1831 ; in-4°. — (Institutionum justiniani : *De autoritate tutoris.* — Code civil : *De la majorité, de l'interdiction, du conseil judiciaire.* — Code de procédure civile : *De l'interrogatoire sur faits et articles.* — Code de commerce : *Des sociétés.*)

II. — *Mes Prisons.* Mémoires de Silvio Pellico, traduits par C. Dalause (1). Première traduction publiée en France. Paris, Ch. Vimot, 21 mars 1833 : 2 tom. (276 et 272 p.) en un vol. in-12 (*Deux éditions*). Imp. de Vve Poussin et Crapelet. *Rarissime* (2).

III. — *Feuilles de voyage. Belgique, Hollande, ouest de l'Allemagne.* Paris, Prévost-Crocius et Delaunay, 1834 ; in-8°.

IV. — *Essai sur la médecine légale considérée comme science, précédé d'un aperçu sur les connexions des sciences cosmologiques et noologiques.* Thèse présentée et publiquement soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier, le 13 août 1838. Montpellier, J. Martel aîné, 1838. Deux éditions ; l'une in-4° et l'autre in-8°. *Très rare.*

V. — *Thèse pour obtenir le grade de docteur en droit, présentée et publiquement soutenue à la Faculté de droit de Toulouse, le 10 juillet 1840.* Toulouse, Mart Egoute et Cie, 1840 ; in-4°. — (Jus romanum : *De servitute et manumissione Romanâ brevissima juridica expositio.* — Code civil : *Du contrat aléatoire.* — Code de commerce : *De la faillite.* — Code de procédure civile : *Des arbitrages.*)

(1) Anagramme de CLAUSADE. (Voy. *Les supercheries littéraires dévoilées* par Quérard, 2e édition, par Gust. Brunet, 1869.)

(2) Malgré nos recherches les plus actives et persévérantes, nous n'avons pu découvrir d'autre exemplaire que celui de la Bibliothèque nationale (K. 12,992). Comme nous l'avons dit plus haut, le manuscrit se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque publique d'Albi.

# INVENTAIRE DE L'ÉGLISE DE CASTELNAU-DE-MONTMIRAL

## 29 VENTOSE AN II

Nous avons publié dans la *Revue du Tarn* (1) l'inventaire du mobilier de Jean-Sébastien de Barral, évêque de Castres. En voici un autre beaucoup moins considérable. C'est celui de l'église de Castelnau-de-Montmiral. Il a été fait pendant la période révolutionnaire, et ne contient que des objets de peu de valeur, mais n'a pas moins son intérêt comme mentionnant des étoffes disparues ou dont l'usage s'est perdu de nos jours. A ce titre nous avons jugé utile de le publier en y ajoutant quelques notes.

Baron DE RIVIÈRES.

**Inventaire de tous les effets qui appartiennent à l'église de Montmiral, qui se sont trouvés dans la dite église ou sacristie le jour que M. Salabert** (2), **curé, se mit en possession de la dite église, fait en présence du maire de Montmiral, le 29e ventôse an 2e** (3) **ou qui s'y sont portés depuis.**

Art. 1. Une grande armoire.
2. Un prie-Dieu.

(1) Tome XIV, p. 42 et suivantes.

(2) M. l'abbé Salabert, nommé curé de Montmiral en 1790, ne prêta pas serment à la Constitution civile du clergé. Il émigra hors de France. (*Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution*, par Elie Rossignol). Il doit y avoir confusion dans la rédaction de l'Inventaire, car, en 1794, l'abbé Salabert n'était pas à Montmiral. Il avait certainement déjà émigré.

(3) Le 29 ventôse an II, style républicain, correspond dans le calendrier grégorien à la date du 19 mars 1794.

3. Un grand messel avec son pupitre (1).
4. Une croix processionnelle.
5. Un encensoir avec sa navette.
6. Un drap mortuaire qui appartient à l'Œuvre du purgatoire.
7. Une vieille aube avec son amit et cordon.
8. Une autre tout à fait usée avec deux petites pour habiller deux enfants et trois bonnets violets aussi pour eux.
9. Un grand livre de chant.
10. Une clochette pour la messe.
11. Une lanterne en fer blanc.
12. Deux faux bourdons en bois argentés (2).
13. Une table pour la préparation à la messe.
14. Un ostensoir en fer blanc avec le croissant en argent.
15. Un ciboire en fer blanc.

*Etat des effets que Me veuve Biau a remis le même jour.*

1. La grande croix.
2. Deux garnitures en limon pour les pavillons.
3. Deux en point de perruque pour idem.
4. Les transparents rouges bien usés pour idem.
5. Les linges blancs tout à fait usés pour idem, avec des nœuds de rubans rouges tout à fait fanés.
6. Deux livres processionnaux.
7. Le grande poele en soye rouge complet.
8. Trois pentes d'un poele en damassade (3) avec de fil argenté.
9. La banière en soye.
10. Une boete en argent contenant une pierre précieuse pour passer dans les yeux.
11. Un devant d'autel en soie rouge.
12. L'écharpe blanche en soye pour porter le viatique.
13. Une étole en camelot noire (4).
14. Une vieille aube de toile de Cambrai (5).
15. Te igitur pour la messe.

(1) *Missel.*
(2) *Bourdons de chantre.*
(3) *Poele en damassade*, dais en étoffe damassée.
(4) *Camelot*, étoffe de poil ou de laine (Littré).
(5) *Toile de Cambrai*, toile de lin très claire (Littré).

*Etat des effets qui se sont trouvés portés de l'Oratoire.*

1. Une chasuble de damassade complete avec sa poele et corporal.
2. Une chasuble en camelot noire complète aussi.
3. Une chape en soie et une de damassade.
4. Un grand voile en soye brodé pour mettre devant le S^t^ Sacrement.
5. Une étole pastorale en damassade.
6. Un petit missel avec son pupitre et un cayer épistolier.
7. Une petite croix en bronze.
8. Douze purificatoires.
9. Un bouquet pour le S^t^ Sacrement.
10. Les empoules pour les S^tes^ Huiles (1).
11. Un amit.

*Etat des effets remis par le citoyen Bousquet le 12^e^ germinal.*

1. Quatre chasubles en camelot pour les quatre couleurs complètes, dans lesquelles il si est trouvé deux poeles et deux corporaux.
2. Une chape de damassade.
3. Une chape noire en camelot.
4. Un rituel romain fort vieux.

*Effets remis par le citoyen Plantier le 1^er^ floréal.*

1. Une chape noire en camelot avec deux dalmatiques aussi en camelot.

Plus reçu de la V^ve^ Biau une chasuble en soie.

Plus le compte des marguilliers sortants, réglé et cloturé par M^rs^ le curé et le maire de Montmiral.

Plus un livre couvert de parchemin contenant vingt-cinq expéditions de divers notaires qui établissent des rentes constituées sur divers particuliers.

Certifié véritable après visite faite des différents objets énoncés ci-dessus.

PLASSE. FEZEMBAT. CASSANHOL
fabriciens.

(1) *Ampoules*, vases fermés pour contenir les saintes huiles. Ils étaient ordinairement en étain ou en plomb.

# LAS REBEILLADUROS DE TONI

(COUNTE ALBIGES)

Jeanno-Mario de las Brugos, beouso d'un ritche pages, abiè un fil, bel juine homme, que per noum ou per escais, bo saouriè pas dire, s'appelabo Toni.

Aquel efan attrapet, quand èro joubenot, un cop de soulel que i adouciguet un bricou la cerbèlo et lou laisset un paouc inoucent; ço que countrariabo belcop sa maire, coumo pensas.

Anas juja de sa simplicitat per ço que bous baou counta.

« Toni, y diguet un joun sa maire, soui pas pla et lou « medeci m'a counseillat de faire de tisano ame de poumos « de raineto. Bai me aco de Peyrot i en demanda qual- « quos unos per yeou ; sabi que n'a de poulidos et las me « refusara pas. »

Oubeissent, Toni partiguet al galop, i dounerou las poumos et tournet bite.

En dintren dins l'oustal, y troubet forço drolles et drollos del bisinage benguts bese sa maire. Dabant eles paouset las poumos sul dressadou del baisseillè d'ount aquello marmaillo las sapiet bite descendre sans ne laissa uno.

Toni demouret fort estoumagat d'aquel affa ; mès sa maire lou counsoulet en i diguen qu'anabo miliou et que se passariè de tisano. I dounet lou coussel, per un aoutre cop, se y abiè de drolles dins l'oustal, d'amaga ço que pourtariè dins lou paillè aban de dintra.

« Bo farei », respoundet Toni.

Pas pus tard que lou lendema, sa maire lou mando i cerca de gullios per i petaça las caoussos.

Toni, proumptoment oubeissent, partis coumo un beletz

faire la coumissiou, mès, per precaoutiou, et abant de dintra, anguet amaga las gullios dins lou paillè.

« Maire, soui tournat !

« Et las gullios ?

« Las ei amagados dins lou paillè.

Cerco que cercaras, las gullios se troubèrou pas !

« Nigaout ! per amaga tas gullios y abiè pas qu'a las « espilla al rebers de la besto pèdo la boutounieiro. »

« Un aoutre cop bo farei. »

Paouc aprep, la maire l'embouiet aco del fabre de Carlus (aquel qu'alluco sa fargo quand es neit) per y cerca un bigos dount ello abiè besoun per foire la bigno.

Lou fabre baillet a Toni lou bigos caoussat a noou et azuguat. Aiceste lou prend et planto uno pugo de l'outis dins la boutounieiro de sa besto et dingo, dango, tout lou loung del cami.

La besto s'esquiousset !

« Jesus Maria ! qu'uno bestiso as fatcho, paoure efan ! « Uno espletcho se porto sul col. »

« Bo sabiè pas, mès un aoutre cop bo farei. »

Jeanno-Mario l'emboyo un aoutre joun y cerca un tessou qu'abiè croumpat et que bouliè engraissa.

Toni, se soubenguen del bigos, te met lou tessou sul col. La bestio que auriè mai aimat courre, couinet d'abord et apei lou mourdiguet talomen al bisatge que y descouffet lou nas.

Sa maire desoulado de lou bese arriba dibisageat i diguet : « Un poucel se porto pas coumo un bigos. On l'estaco ame « uno courdello per uno cambo et on lou tiro ou on lou « pousso per lou faire courre. »

« Bo sabiè pas, ma maire, mais un aoutre cop bo farei. »

Lou porc engraissat, Jeanno-Mario boulguet faire soun mazel. Un pairol counbenable i mancabo per acco fa et embouiet Toni dins un aoutre mas ne cerca un aco de sous parents.

Toni s'emprieisso de l'estaca per la querbo ame uno courdello et lou te trigosso aital tout lou loung del cami demest las roudals et las peiros.

Quant arribet a l'oustal, lou pairol èro cloutat pertout et abiè lou tioul traoucat.

Aprep aquel affa Jeanno-Mario coumprenguet que se poudiè pas mait douna de coumissious a faire a soun Toni.

Se diguet : « Que debendra moun paoure fil un cop yeou morto ? » et penset a lou marida.

Mès qu'uno seriè la fillo que lou bouldriè ? Qu'uno seriè la que i agradariè ?

Per sourti d'embarras diguet a Toni : « Moun efan, te qual « marida et per aco fa te cal ana dimentche soul portche « de la gleio, a la sourtido de la messo et, aqui, quand las « fillos passarou, jittaras un cop d'èl sus caduno et me « diras la que mait t'agrado. Yeou la demandarei nobio « per tu. »

« Ma maire, bo farei. »

Toni se dis : per jitta un cop d'èl a cado fillo, m'en caldra forço. Ount lous trouba ? Y sioi ! et, garo, garo, s'en ba à l'estaple des moutous et aqui, sans caousi, te derrabo lous els a fedos, agnels et moutous que pousquet attrapa.

Ame aquelo proubendo s'en ba soul portche attendre la sourtido de las fillos.

Sans ne manqua uno et sans crento, a caduno jitto un èl, lour aourouesen coffos et dabantals.

Espaouridos et sans y res coumprene las fillos s'escamperou al pus bite de toutes lous coustats.

Toni, fier coumo Artaban, anguet de soun coustat counta a sa maire ço que beniè de faire, mès sans poudè dire qu'uno èro la fillo que y agradabo.

Countrido de ço que beniè de se passa, Jeanno-Mario pensèt que se bouliè marida soun Toni èro a ello d'i caousi sa nobio.

Dins lou bisinatche, a la borio del Bourtigas, y abiè uno pastro, Miounello, paouro fillo espitallieiro, poulidoto et pla degourdido, que se trouben sans famillo et sans aber, demandariè beleou pas milliou que d'espousa Toni per debeni pajeso.

Jeanno-Mario i faguet la proupousitiou et ajustet qu'ello i fariè la berquieiro et que l'aïmariè coumo sa fillo.

Miounello se laisset tenta per uno tant bello proumesso et counsentiguet a fringa ame Toni.

Aprep toutos las recoummandatious poussiblos, Toni, habillat tout de noou et lusent coumo un pairol de noubel escurat, partiguet pel la borio del Bourtigas bese sa nobio ; mès al moument que y arribabo, lou bourdiè beniè de mouri et tout lou mounde plourabo.

Toni, sapien pas que debeni ni que fa, s'en tournèt al pus bite. Countet a sa maire ço que n'èro et abouet qu'abiè pas sapiut ço que debiè faire.

« Moun efan, te cailliè jitta d'aigo segnado sul mort et, « aginouillat, prega Dious per el. Coumo bos as pas fait, « diroou de tu que siès uno bestio. »

« Maire, un aoutre cop bo farei. »

Decidado d'abandouna pas las partido, Jeanno-Mario, un paouc pus tard, tournet embouya Toni al Bourtigas.

Quand Toni y arribet, encaro un mort ; mès aqueste cop èro pas un homme, èro lou porc que benioou de sanna et que jasioou dins la cournudo per lou rasa.

Toni s'empriesso de se mettre a ginouls, de dire de paters et de douna d'aigo caoudo sul la bestio ame un ramel de bouis cullit pèdo l'poutz.

Pensas se toutes riguèrou et se se truffèrou del paoure inoucent qu'ajet res de pus pressat que de s'en tourna d'ount beniè sans abe soulomen dits un mot a sa nobio.

« Moun paoure Toni, faras pas jamai que de bestisos », i diguet sa maire, quand el i ajet countat ço que s'èro passat.

« Quand on arribo dins un oustal ount tout lou mounde « trabaillo, on se despatcho, aprep abe saludat, d'ouffri « d'aduja et on se met al trabal ame lous aoutres. Aital « on es pla bengut. »

« Pel sigur qu'un aoutre cop bo farei, ma maire. »

Un tresième cop Toni se decidet a tourna debès sa nobio.

Quand la demandet a la borio, i respoundèrou que la pastro èro apraqui pel tour de la bastenso.

Toni, per la trouba, tournejo l'oustal et, del coustat del ben pletz, ount y a pas hussio ni fenestros, te bei la Miou-

nello aclatado. Debinas per que faire ? Per segui lou coussel de sa maire, Toni y court dessus en diguen : « Te baou aduja ! Te baou aduja ! et, sans pensa a mal, la cabiro touto espalafraillado demes lous ourtits et las roumès.

La fillo se mettet a crida de toutes sous palmous, et bouriès, homes et fennos, arribèrou, lous homes ame las fourcos, las fennos ame de flatchels, et toutes se mettèrou a douna la casso al paoure inoucent que partiguet, s'en anguen al rhulle, attrapen de tens en tens qualque cop de batillo sul l'esquino et qualque pounjal de fourco pus bas.

Espaourit et sannous, besto et caoussos frippados, benguet toumba as pès de sa maire en plouren. N'aguet uno jaounisso que lou manquet tua.

La Miounello, per tant pietadouso que fousquesso, boulguet pas mai entendre parla d'el et aimet mai demoura pastro que beni pajeso ame un tal inoucent per homme.

La malurouso maire, deja malaouto, s'en relebet pas, et Toni demouret soul sans sabe se coummanda et escoutant tout lou mounde.

Lous cousis, lous parents l'amistounèrou per lou despouilla, i faguèrou d'emprounts que jamai nou rendèrou, i faguèrou bendre ou douna ço que abiè, et, finaloment, l'espital lou reculiguet.

Dins lou tens, quant lous fats erou a l'espital, on poudie bese Toni a uno grando fenestro del prumiè, sul cami de Mirbillos, que agajabo passa lou mounde. Las labairos i cridabou : « Toni ! que fas aqui !... » et el de respoundre : « Faou pas res, soui aissi ame d'aoutres que soun pus bes-« tios que yeou, ço que es pas paouc dire. »

Desempei, quant un juine homme es feble d'esprit, disou qu'es *Toni !* Aqui l'heritaje que laisset lou paoure efan !

C. Teyssier.

# LES GRANDS MARINS DE L'ALBIGEOIS

## PIERRE-JACQUES DE TAFFANEL, MARQUIS DE LA JONQUIÈRE

**Chef d'escadre, Gouverneur de la Nouvelle France**
**1685 † 1752**

On a souvent énuméré les nombreux officiers de marine qui virent le jour dans notre pays d'Albigeois. Il en est plusieurs très méritants, et qui n'ont pas eu encore les honneurs de la célébrité.

Parmi ceux-là nous venons aujourd'hui remettre en mémoire et donner une notice sur les deux amiraux appartenant à la famille *de Taffanel de La Jonquière.*

Un de leurs descendants leur a consacré un livre d'où nous extrayons d'abord les lignes suivantes :

« Le chef d'escadre La Jonquière (1), gouverneur de la Nouvelle France, occupe une place parmi les marins du XVIIIe siècle qui vouèrent leur existence à lutter contre la puissance des Anglais. Les faits de cette vie si bien remplie au service de la patrie sont précieux à recueillir ».

Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de La Jonquière, était né à Graulhet, en 1685, du mariage de Jean de Taffanel de de La Jonquière avec demoiselle marquise de Boune. Sa famille, ancienne et noble, était de temps immémorial vouée à la profession (2) des armes.

(1) *Le chef d'escadre marquis de La Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France et le Canada, de 1749 à 1752,* par le marquis de La Jonquière. Paris, Garnier frères, éd., in-18. — Le marquis de La Jonquière est l'arrière-petit-fils de Clément de La Jonquière. Il a été préfet de l'Aude sous le second empire. Un de ses frères, le vicomte de La Jonquière, est lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, habite Paris et le château de Guitalens (Tarn), leur terre de famille.

(2) Les armoiries de Taffanel de La Jonquière se blasonnent : d'azur

Pierre-Jacques de La Jonquière fit ses débuts dans la marine à l'époque des guerres de Louis XIV et servit sous d'Estrées, sous Forbin, sous Duguay-Trouin, et les compagnons de Jean Bart et de Duquesne.

Nommé garde de la marine en 1697 il fut attaché au port de Toulon peu de temps avant la paix de Ryswick.

En 1698 il fut embarqué sur *le Trident* qui alla prendre à Alger Dussault, envoyé extraordinaire du Roi.

En 1699 embarqué sur *le Content*.

En 1700 sur *le Prudent*.

En 1705, La Jonquière arma en course, capitaine en second sur *la Galathée*, commandée par le chevalier de Marolles. Le commandant ayant été tué au commencement de l'action, La Jonquière le remplaça et prit un corsaire Flessingois de 18 canons.

Il arma ensuite sur *le Fier* avec M. de Bellefontaine, et la même année il devint aide-major du bataillon de M. de Roquemador envoyé dans les Cévennes contre les protestants.

En 1706 sur *le Sage*, puis commanda *l'Upsom* de dix canons seulement dans la campagne de Barcelone, et soutint le combat contre un vaisseau anglais de soixante canons. Mais là il fut pris et envoyé en Angleterre comme prisonnier de guerre.

Rentré en France il commanda, en 1707, *la Galathée* et soutint deux combats, l'un contre un corsaire Flessingois, et l'autre contre une frégate anglaise.

En 1708 et 1709 il commanda *l'Hirondelle*, frégate de vingt-quatre canons, et fit six prises anglaises et hollandaises.

En 1710 il était sur *le Dauphin* qui alla jusqu'au Spitzberg détruire les pêcheries baleinières anglaises et hollandaises.

En 1711 il fit, sous les ordres de Duguay-Trouin, l'expédition de Rio-Janeiro. La ville de Rio-Janeiro fut prise. Duguay-Trouin signala au comte de Toulouse, grand amiral, la valeur et la capacité de l'enseigne de vaisseau La Jonquière.

En 1712 sur *le baron de la Fauche*.

au rocher d'argent portant un cercle de même, au chef d'argent chargé d'un croissant entre deux étoiles.

De 1713 à 1719 il était au service de l'Espagne comme capitaine de vaisseau.

En 1727 il arma, à ses frais, les frégates *la Thétis* et *la Vénus*, et la corvette *le Cupidon*, pour faire la course, contre les forbans qui commerçaient dans les colonies, au préjudice des négociants français.

En 1733 il commandait *le Rubis*, ayant avec lui, comme garde de marine, son neveu, Clément de La Jonquière.

Dans le combat du Finistère, le 14 mai 1747, M. de La Jonquière eut le commandement de l'escadre de la Nouvelle-France et il s'y couvrit de gloire.

Voici l'ensemble de ses états de service : garde de la marine, 1er septembre 1697; enseigne de vaisseau, 1er janvier 1703; lieutenant de vaisseau, 7 février 1720; capitaine de vaisseau, 1er octobre 1731; chef d'escadre, 1er avril 1746; gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France (le Canada), 27 mars 1747.

Il avait à sa mort, en 1752, cinquante-cinq ans de service, vingt-neuf campagnes de mer, avait pris part à neuf combats et reçu trois blessures.

Nommé gouverneur de la Nouvelle France en 1746 et chef d'escadre, le marquis de La Jonquière avait pris passage sur le *Boué*, commandé par Duquesne, mais il se fit reconnaître comme chef d'escadre et prit le commandement du *Northumberland* qui portait le duc d'Anville. Mais une maladie épidémique se mit dans les équipages de la flotte ; le duc d'Anville y succomba. Dans ces tristes conjonctures augmentées par de violentes tempêtes qui dispersèrent une partie des navires, il fallut se décider à renoncer à aller en Amérique et rentrer en France.

Au mois de janvier suivant (1747) une nouvelle expédition fut décidée. La Jonquière fut chargé, se rendant au Canada, d'escorter et de protéger une flotte marchande française. L'escadre commandée par La Jonquière était composée de trois vaisseaux, d'une frégate et d'un gros vaisseau avec quelques navires de transport. La Jonquière était sur le *Sérieux*. Mais les Anglais s'aperçurent du passage de l'escadre française et l'attaquèrent le 14 mai à la hauteur du

Cap Finistère. Les Anglais l'emportèrent par la supériorité du nombre.

La frégate *La Gloire* combattit avec distinction. M. le chevalier de Saliès qui la commandait eut la tête emportée. Il (le chevalier de Saliès) était d'Albi, de la famille des seigneurs de Saliès illustrée par Antoinette de Salvan, épouse d'Antoine de Fonvieille, viguier d'Albi. Dans son *Histoire de la Marine Française*, Henri Rivière dit que M. de La Jonquière combattit avec la plus grande liberté d'esprit, et il en donne comme preuve dans ce combat du Cap Finistère les paroles qu'avec une élégante politesse il adressa à l'amiral Anglais Anson en lui remettant son épée et lui montrant les vaisseaux français qui furent pris : *La Gloire* et l'*Invincible* « Monsieur vous avez vaincu l'*Invincible*, et *la Gloire* vous suit ». Ainsi parlaient deux ans avant les officiers français à Fontenoy.

Accablés par le nombre, 5 contre 10, les vaisseaux français furent vaincus par les vaisseaux anglais. Mais si l'escadre française fut capturée, du moins sa vaillante défense sauva la flotte marchande, et sur 25 navires 2 seulement furent pris.

Après l'issue malheureuse de ce combat, La Jonquière fait prisonnier fut de nouveau captif en Angleterre. Il ne fut échangé qu'en 1748, — les Anglais se souciant peu de rendre la liberté à un chef d'escadre qui leur avait fait sentir ses coups — et ne rentra en France qu'à la paix d'Aix la Chapelle. Ce ne fut qu'en 1749 qu'il put prendre possession de son gouvernement de la Nouvelle France.

Nous voici à la partie la plus en évidence de sa carrière.

Le nouveau gouverneur de la Nouvelle France arriva à Québec le 15 août 1749, et y fut acclamé dès les premiers jours par l'accueil sympathique de la population tout entière, notamment par l'évêque de Québec, Mgr du Breil de Pontbriand. Sa haute qualité de représentant du Roi de France l'obligeait à tenir un grand état de maison. Dans sa correspondance à sa famille il parle entre autres choses d'une commande de cuisses d'oie confites qu'il demande en France à Montauban, ville alors renommée pour ces produits culinaires.

Mais après ces menus détails intimes, il faut parler de son administration. La tâche d'un gouverneur du Canada n'était pas une sinécure. Dès le début de son séjour il lui fallut s'occuper des rapports souvent très tendus avec les Anglais.

Les frontières de cette immense colonie souvent mal délimitées donnaient lieu à de fréquents conflits des représentants du gouvernement de la Grande Bretagne qui n'avaient qu'un but, chasser les Français d'Amérique. L'argent, l'astuce, rien ne leur coûtait, et la guerre déclarée à la France en 1755 se termina malheureusement par les fautes successives des ministres incapables de Louis XV, par la paix honteuse de 1763 et la cession à l'Angleterre de la Nouvelle France. Mais La Jonquière était mort quand se termina cette guerre funeste de sept ans. Et qui sait, si cet éminent gouverneur avait vécu encore quelques années, si les événements n'eussent pas pris une autre tournure.

Jaloux de soutenir les droits de la France, La Jonquière eut avec Cornwallis, gouverneur de la Nouvelle Ecosse, une correspondance où il soutint les droits de la France avec une rare énergie.

Le commerce de pelleterie avec les tribus sauvages attira aussi sa sollicitude. Il traitait les Peaux-Rouges avec douceur, se faisait aimer d'eux à l'inverse des Anglais qui les brutalisaient. Il tacha aussi d'attirer des émigrants Français pour peupler ces immenses territoires. Mais il fit aussi construire des forts, des blockhaus, des redoutes, pour pourvoir à la défense des frontières et les préserver des empiètements et des invasions sournoises des Anglais. La Jonquière avait pénétré à fond la politique anglaise qui était, après avoir détruit notre marine, d'enlever à la France son empire colonial pour dominer le monde entier par sa puissance maritime.

Pour récompenser la belle conduite du gouverneur du Canada dans sa lutte contre nos audacieux voisins, le roi lui accorda en 1750 le cordon rouge. Mais sa santé ébranlée par tant de travaux lui fit demander, en 1751, son rappel en France. La demande ne fut pas accueillie, et après neuf mois de maladie il mourut à Québec, universellement regretté, le 17 mars 1752.

Il mourut en brave, regardant la mort en face. Ses dernières pensées furent pour sa famille, pour son pays qui avait eu sa vie entière, à qui il avait donné son sang. Les regrets de l'absence furent adoucis dans son âme énergique par la conscience du devoir bien rempli, par la gloire de mourir au service de son roi et par les consolations de la religion. Il était âgé de 67 ans, et fut enseveli dans l'église des Récollets de Québec entre MM. de Frontenac et de Vaudreuil, ses prédécesseurs.

Cet illustre marin avait épousé en 1721 Marie-Angélique de La Valette, d'une famille parlementaire de Toulouse ; il avait été nommé cette même année chevalier de Saint-Louis De son mariage il n'eut qu'une fille qui épousa, en 1746, Messire Jacques Marquis de Noé, capitaine de cavalerie, baron de Castelnau d'Arbieu.

Les marins du XVIII^e siècle ont classé La Jonquière parmi les trois hommes de mer les plus illustres de cette époque. Ces trois officiers sont les amiraux : de La Galissonnière, de L'Etenduère et de La Jonquière.

---

## CLÉMENT DE TAFFANEL, MARQUIS DE LA JONQUIÈRE

**Chef d'escadre, 1706 † 1795**

Il était le propre neveu du gouverneur de la Nouvelle France, il prit, à la mort de son oncle qui ne laissa point d'enfant mâle, le titre de Marquis de la Jonquière.

Clément de La Jonquière suivit comme son oncle la carrière navale.

En 1727 il était de l'expédition contre les Forbans et interlopes de la Martinique. C'était son début dans la marine.

En 1740 il prit part à l'expédition du Marquis d'Antin.

En 1751 il conduisit à Louisbourg la flûte *la Seine* pour approvisionner la place.

En 1755 il commanda *La Fidèle* avec une mission pour le Canada dont il se tira avec honneur. A la suite de cette mission il fut nommé capitaine de vaisseau.

En 1756 il reçut le commandement du vaisseau l'*Alcyon*

qu'il échangea contre celui du *Célèbre*, en 1757, dans l'escadre destinée à aller au Canada, et qui fit une campagne difficile dont il se tira avec grand honneur.

Les années qui suivirent, Clément de La Jonquière fut employé, comme la plupart de nos officiers de marine, à défendre les côtes de France contre les forces anglaises en nombre supérieur.

En 1761 et 1762 il commandait le *Northumberland*.

En 1771 il fut promu chef d'escadre et en 1780 lieutenant général des armées navales avec une pension de 1,500 livres sur l'ordre de Saint-Louis.

De son mariage avec Mlle de Portes de Pardaillan il avait eu deux fils qui suivirent aussi la carrière de la marine, et servirent pendant la guerre d'Amérique sous d'Orvilliers et sous Ternay. L'un et l'autre étaient chevaliers de Saint-Louis. Une de ses filles avait épousé Paul-Joseph-François de Montcalm-Gozon, également officier de marine et député de la noblesse du Rouergue pour la sénéchaussée de Villefranche en 1789.

La Révolution éclata.

Retiré dans sa terre de Guitalens, Clément de La Jonquière, demeuré ardent royaliste, résolut à l'âge de 86 ans de quitter la France pour échapper à la loi des suspects. Il émigra en Espagne avec sa famille, et se fixa à Mataro, près Barcelone à la fin de 1792. Mais en 1794 il voulut se rendre à Malaga, et s'embarqua à Barcelone. Le bâtiment fut pris par une frégate française, et les malheureux émigrés furent conduits à Toulon. Ils auraient été condamnés à mort sans l'humanité du général Bizanette qui les fit évader et partir clandestinement en charrette pour Grasse. Mais accablé par le poids des ans et du malheur, le lieutenant général de La Jonquière expira à 89 ans dans le village de Cuers, sur la paille de la charrette, avant d'arriver à Grasse.

Après mille péripéties et un nouvel exil qui prit fin en 1802 les enfants de l'infortuné chef d'escadre ne rentrèrent en possession d'une portion invendue de leurs biens saisis comme biens nationaux qu'en 1818.

---

*Quelques lignes sur les relations de la famille de La Jonquière avec le navigateur La Pérouse*

La campagne du *Célèbre* dont nous avons parlé plus haut, commença le 22 mars 1757 et finit le 12 novembre de la même année.

C'est dans ce voyage que La Pérouse fit sa première campagne sous le patronage de son parent M. de La Jonquière. A cet embarquement il obtint des lettres de garde de marine.

La carrière brillante du gouverneur du Canada et celle de son neveu Clément devaient exercer une influence notable sur la détermination de leur jeune parent à embrasser le choix de cette même profession dans les armées de mer.

Pierre de La Jonquière, père du gouverneur du Canada, était l'arrière petit-fils de Clément de La Jonquière, qui avait épousé, en 1605, Dlle Lavejonne de Galaup de la famille du grand navigateur.

Clément de La Jonquière a laissé un livre de comptes précieux à consulter. On y lit :

| | |
|---|---|
| Le 15 novembre 1756, M. de la Pérouse m'a remis. | 240 livres. |
| Le 15 décembre 1756 je lui ai remis pour payer un mois d'auberge..... | 48l |
| Le 24 décembre pour remonter ses deux habits en uniforme et y faire une veste et culotte..... | 75l 5s 5d |
| Le 1er janvier 1757 pour payer sa chambre..... | 12l |
| Plus à lui pour payer de la poudre..... | 6l |
| 15 janvier pour payer un mois d'auberge..... | 12l |
| Plus à lui pour payer la 2e chambre et bois..... | 9l |
| Le 19 payé deux ports de lettres..... | 1l 8s |
| Le 20, à Oudart, tailleur, pour remonter deux habits et faire une veste et culotte..... | 7l 4s |
| Le 25 janvier payer pour six jours d'auberge..... | 8l 8s |
| Plus à l'aubergiste argent prêté pour un verre cassé 1l 4s et pour l'épée 12s..... | 1l 16s |
| A M. de Lapérouse, le 9 février, pour ses plaisirs.. | 6l |
| Le 10 février à l'auberge de la prison..... | 16l |
| Le 15 février pour racommoder son épée..... | 3l |
| Total..... | 239l 1s 5d |

Reçu..... 240[l]
Reste..... 19[s]

Arrêté le 16 février 1757.

La Jonquière.

La dépense pour l'auberge de la prison, pour racommoder l'épée, venant après *6[l] pour ses plaistrs*, indique quelque bagarre dans laquelle La Pérouse aurait tiré l'épée, ce qui lui aurait valu quelques jours de prison. Pareils comptes en avril et juin 1757.

Le dernier compte est suivi de la mention suivante :

M. de la Pérouse a actuellement en son pouvoir 152[l] que je l'ai exhorté de bien économiser.

Le patronage du commandant du *Célèbre* vis à vis de La Pérouse se continua à l'égard du fils de Clément de La Jonquière quand La Pérouse arriva à son tour aux grades supérieurs. C'est du reste une tradition de famille qui s'est continuée d'une génération à l'autre.

La Pérouse exerça également le même devoir d'affectueuse protection, en 1759, vis à vis du garde de marine de Saint-Félix, parent des La Jonquière et qui devint vice-amiral, et de l'officier de marine de Peytes de Montcabrier, de Puylaurens, qui devint plus tard contre-amiral.

Baron de Rivières.

# LES ÉPITAPHES DE QUATRE GOUVERNEURS DU CANADA

Dans notre notice sur l'amiral de La Jonquière nous avons dit que cet illustre marin avait été enseveli dans l'église des Récollets de Québec, et on lisait sur sa tombe l'inscription suivante :

Cy repose le corps de Messire Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de La Jonquière, baron de Castelnau, seigneur de Magnas et autres lieux, chef d'escadre des armées navales, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, terres et passes de la Louisiane, décédé à Québec, le 17 mars 1752, à six heures et demie du soir, âgé de soixante-sept ans.

Mais cette tombe existait-elle encore ? Le livre écrit par son arrière-neveu disait (1) : « L'église des Récollets a été incendiée. Que sont devenus les tombeaux des trois gouverneurs ? »

Ce doute a excité notre curiosité. Nous avons eu la pensée d'écrire à ce sujet au secrétaire de l'archevêché de Québec, et voici la réponse que nous en avons reçue :

*A Monsieur le Baron de Rivières*

Québec le 5 novembre 1902.

Je m'empresse d'accuser réception de votre lettre du 23 octobre dernier, et de vous donner les informations que vous m'y demandez.

1° Il ne reste plus rien de l'église du couvent des Récollets de la ville de Québec incendiée en 1796. Sur le site qu'elle occupait, on a construit ces dernières années le nouveau Palais de Justice.

Les restes de quatre Gouverneurs de la Nouvelle France et de quelques Pères Récollets qui s'y trouvaient furent transférés après l'incendie dans les caveaux de la cathédrale où ils sont encore. Une plaque de marbre fixée au premier pilier de gauche en entrant et dont je vous envoie ci-joint l'inscription en fait foi.

Agréez, Monsieur le Baron, les hommages de votre tout dévoué serviteur.

COLLET, prêtre, secrétaire.

(1) Page 277.

A la mémoire
De quatre Gouverneurs
De la Nouvelle France,
Dont les restes d'abord inhumés
Dans l'église des Récollets
Furent transportés en septembre 1796
Dans cette église.

Louis de Buade
Comte de Frontenac
Mort à Québec le 28 novembre 1698.

Hector de Callières
Chevalier de St Louis
Décédé le 26 mai 1703.

Philippe Rigaud
Marquis de Vaudreuil (1)
Grand croix de l'Ordre
Militaire de St Louis
Décédé le 10 octobre 1725.

Jacques Pierre de Taffanel
Marquis de La Jonquière, etc.
Commandeur de l'Ordre Royal
Et militaire de St Louis
Chef d'Escadre des armées navales
Décédé à Québec le 17 mai 1752.

Telle est cette seconde et définitive épitaphe.

Ces glorieux restes ne reposent plus hélas en terre Française. Mais ils ont reçu un dernier asile sous les voûtes de l'église primatiale de Québec, dans la capitale de la nation Canadienne, demeurée l'amie de la France. Entourés de respect, ils y dorment leur dernier sommeil.

Baron de Rivières.

(1) Il était Languedocien, comme le marquis de La Jonquière.

# DOCUMENTS

SUR

# LES ANCIENNES CONFRÉRIES DE RABASTENS-D'ALBIGEOIS[1]

(SUITE)

Parmi les confréries qui existaient à Rabastens, nous avons signalé la *Confrayria de Nostra-Dama de Confort*, fondée en l'église du Château le premier mai 1549, et nous avons publié dans la *Revue* les statuts de cette association.

Nous avons également donné dans ce périodique, sous le titre de *Notes pour servir à l'histoire de Rabastens d'Albigeois*, des renseignements détaillés sur chacune des associations charitables d'artisans et de corps de métiers, qui avaient pour but non seulement de se réunir en congrégation au point de vue religieux, mais encore « d'aumolner » leurs membres tombés « en infirmité corporelle ».

M. l'abbé Quérel, de son côté, nous a fait connaître le *Règlement de la Confrérie des Pénitents Blancs*.

Mais l'importante confrérie des *Pénitents Bleus de Rabastens* attendait encore la publication de ses statuts ; nous les donnons ci-dessous :

**Institution de la Confrérie des Pénitents Bleus**
(1er mars 1598).

La confrairie des Penitantz Bleus fut erigée en la presante ville de Rabastenx a lhonneur de Dieu, de la Vierge Marie, soubz le nom de Monseigneur sainct hierosme, le premier jour du mois de mars mil cinq cens nonante huit, soubz le bon plaisir de notre sainct père le pape et monseigneur Levesque dalby, par Messieurs Maistre

(1) Voir *Revue* t. XX p. 53 à 57.

Anthoine Delherm, prestre, recteur de sainct pierre de Bracou, Olivier Delmas, Guilhaume Vaissière, Pierre Gavoulde, aussy prestre, Maistre Jean Jourdain Decibaud. docteur ez droictz, juge de la terrebasse, François Boissière, aussy docteur ez droictz, advocat en la souveraine court de parlement de Tholose, Pierre Dusolier, borgeois, Maistre Nicolas Santoulh, notaire royal dudit Rabastenx, André Delagarrigue, notaire royal de Salvaignac, Ramond Blois, Jean Albafeilhe, Jean Branque, praticiens, Pierre Massot, garde du sceau royal dudit Rabastenx, Jacob Oulier, Pierre Boissiere, Jacques Giscard, Bertrand Barthèz, Jean Devors, Jean Resclause, Antoine Vaissière, Anthoine Jean et Jean Trusse. Les tous habitantz de la dicte ville soubz signés.

## STATUTS DE LA CONFRÉRIE

*Reiglement por la Confrairie des penitans erigée en la ville de rabastens A lhonneur de Dieu, de la Vierge Marie soubs le nom de monsieur sainct hierosme En lan mil cinq cens nonante huict et le premier jour du mois de mars soubs le bon plaisir de nostre sainct pere et monseigneur levesque Dalby. Amen.*

1. — Toutz ceulx quy voldront estre de la presante compaignie de penitans, après avoir invoqué dieu auparavant se dresseront a quelcung de la compaignie, lequel proposera a lung des superieurs son intention et sainct desir, et après sestre informés dilligement de sa vie, meurs, foy, et religion catholique, appostolique et romaine, et jugé cappable et suffisant, sera receu en plaine assemblée, prestant au prealable le serement sur le teigiteur et croix, image sainct hierosme, presants statuts, de les garder inviolablement le mieulx que faire se porra et de tenir secretz touts les actes et exercisses de penitance quy se feront en icelle. Et ce entre les mains du prieur de ladicte compaignie ou viceregent. Et en leur absance par l'ung des conselhiers dicelle, et lhors de ladicte reception, affin quil plaise a dieu linspirer de son sainct esprit, seront tenus lesdits confraires assistans a ladicte reception chanter lhimne VENI CREATOR SPIRITVS, ce quy se fera a huy clos, le nom duquel sera escript et enregistré au libre de la confrairie.

2. — Et alinstant de sa dicte reception sera tenu de balher es mains du tresorier de ladicte compaignie, ung escu, pour subvenir

aulx frais du luminaire, et, annuellement, au jour et feste sainct hierosme, seront tenus toutz les confraires paier demy escu, saufs que les prestres confraires seront examptz desdits frais pour estre obligés a dire le divin service estant dans la ville, ce qu'ils prometront faire.

3. — Lhabilhement sera de coleur bleue tendant sur le violet, pour mieulx represanter le deuil d'ung penitant, quy sera de trelis d'alemaigne, avec la seinture de mesme coleur, toutz faictz de mesme par ung costurier expres, et porteront les dictz confraires ung chappellet blanc chacun, comme aussy sur lespaulle gauche ung petit image de sainct hierosme.

4. — Et par ce que nulle compaignie ne peult subsister sans ung Chef homme de bonne vie, honneste conversation, aymant la priere accompagné de quelques bon conseilh, A ceste cause toutz les ans seront tenu lesdits confraires s'assembler le Jour Sainct Michel veilhe de S^t^ Hierosme, en la chappelle de ladite confrairie, et après avoir celebrer une messe du Sainct Esprit, à huy clos, et dit lhimne VENI CREATOR ESPIRITUS Esliront lesdits confraires ung du corps de ladite compaignie par pluralité de voix pour prieur, et ung viceregent, de pareilhe authorité que luy en son absance. Ensemble quatre conseilhiers, ung tresorier, ung secretaire, ung sacristain, et ung mestre de chappelle, tous gens de bien et affectionnés a la devotion, desquelz les prieur et vice regent seront assistés pour déliberer et juger toutz les affaires de la compaignie, Et après ce que par eulx aura esté résoleu, sera executé par les ditz prieur et vice regent, auquel lesdits confraires pour lamour de Dieu porteront tout respect honneur et obeyssance, et lesditz prieur et vice regent tiendront les liens plus honorables de ladite compaignie, lesquelles charges seront annuelles et gratuitement exercées, scavoir une année par ung prestre confraire quy sera esleu pour prieur et une année après y aura ung prestre quy sera vice regent.

5. — Le tresorier de ladite compaignie et sacristain seront tenus de rendre compte de ce quilz auront receu ez mains du prieur vice regent et conseilhiers et acesfins le dit tresorier tiendra registre de ce quil recepvra et fornira pour la compaignie.

6. — Et Affin que nul ne puisse prethandre cause dignorance des actes et assemblées quy se feront entre lesdits confraires lesditz prieur viceregent de ladite compaignie choisiront ung des confraires pour advertir les autres.

7. — Seront tenus les ditz confraires de garder soigneusement les comandementz de dieu et de son esglise, les enseigner à leurs domestiques, Neanmoings dire tous les Jours le matin cinq fois l'oraison dominicalle, et cinq fois l'avé maria, tous les soirs faire l'examen de leurs consiances, et dire le pseaume miserere mei, et aussy se confesser et comünier tous les premiers Dimanches ou vendredis des mois, Auquel Jour a huy clos seront dictes complies par les ditz confraires dans leur chappelle, Après lesquelles sera faicte une exortation par quelque prescheur ou aultre de la compaignie, Et les confraires quy ne scauront point lire seront seullement tenus dire le soir et matin le chappellet.

8. — Que s'il advenoict, qu'a dieu ne plaise, que aulcung des confraires donnast mauvais exemple et devinst descandalles, et feult moings modeste et arresté quil n'est descent aulx penitans, pour la premiere fois le prieur et viceregent le luy remonstreront fraternellement affin de s'amander apeyne d'une asmende, que a la seconde fois et ou il continueroict ses mauvais deportimentz luy sera desfairee alarbitre des ditz Supérieurs, que sy encores il estoict proterve et oppiniastre, les confraires assemblés, sera declairé indigne de leur compaignie et alinstant rayé et effacé du libre de ladicte confrairie laquelle susurpera de droict son habit et vestement.

9. — Tous lesquelz confraires seront tenus chasque Vendredy de ladvent et caresme s'assembler en leur chappelle lapresdinée, pour ayant ouye une exortation publique, s'il est possible davoir ung predicateur, chanter a hautte voix complies sans musique, sinon en faulx bordon.

10. — Comme aussy seront tenus les dits confraires sassembler en leur dicte chappelle le jour du Jeudi Sainct, ou sera le sainct Sacrement, pour visiter les monumentz des esglises de la dite ville revestus de leurs habitz, pieds nudz, avec ung flambeau de sire à la main, sortiront de leurg chappelle à cinq heures du soir en procession chantant les mystères de la passion Nostre Seigneur avec toute devotion, ou autres pseaulmes telz que par les dits superieurs seront advisés, comme aussi seront tenus les dits confraires sassembler et marcher devotement en procession portant le Sainct Sacrement de lautel le dimanche après la feste Nostre Seigneur en la forme que dessus, saulf que ilz porteront ung sierge alumé.

11. — Et ne se feront durant l'année autres processions ou les

confraires soinct tenus assister, sinon en cas de necessité, ou pour les extremes calamités du Royaulme ou devotions publiques, auxquelles ne pourront assister les d. confraires qu'en la forme susdite, saulf toutesfois legitime excuse dont porront estre dispensés par les dits Superieurs.

12. — Et advenant que aulcung des confraires tombast en malladie ou pouvretté sera secoreu des moyens de ladite confrairie et visité par deux des confraires que on advisera, lequel on exortera de voloir confesser et recepvoir le sainct sacrement, Et pour lequel tous les confraires seront tenus prier Dieu, et ou il decederoict seront tenus lesdits confraires assister a sa sepulture et a ces fins s'assembleront en leur dite chappelle d'ou ilz partiront avec leurs habitz seullement, quatre desquelz porteront le corps au tombeau, ou après estre mis diront le pseaulme Deprofundis et le lundy après en leur Chappelle une Messe des mortz pour lame du trespassé.

13. — Le jour et feste Sainct hierosme, seront tenus toutz les confraires s'assembler en leur dite chappelle et apres estre confesé comünieront devotement et assisteront au sermon et office audit Jour, auquel seront leus a huy clos les presantz statutz.

14. — Et affin de faire ressantir a leurs prochains leur libéralité s'informeront lesdits confraires des pouvres honteux de la ville, et autres quy sont en necessité, ausquelz, ainsin qu'il sera advisé, sera distribué des ausmones et deniers de ladite confrairie.

15. — Et advenant que entre aulcungs des dits confraires survinst noise ou debat seront priés par les dits Superieurs de s'accorder et vivre en amitié et a ces fins leur sera particulierement remonstré le debuoir de chrestien.

16. — Davantaige aulcung des d. confraires laicz né sé porront attribuer aulcunz honneurs deubz aulx ecclesiastiques comme de ce faire donner l'ensens, ne dire les oraisons a la fin de vespres, complies ny aulx processions et moings singérer a donner aulcune benediction, ny poser le sainct sacrement au paradis, ny faire ou tenir aucune assemblée, par laquelle soit aucunement interrompu le divin service de la paroisse de ladicte ville, ny aucun desdicts confreres pourront porter ou tenir aucune sorte darmes dans leur dicte chapelle.

Ces statuts furent approuvés le 25 mars 1598 par l'évêque d'Albi, Alphonse Ier d'Elbène, et le 8 avril de la même année

par le recteur Jean Bertrand, le procureur du roi Vital Jaucem, et les consuls de Rabastens Lenfant et Delasale.

A son passage à Rabastens, le 12 novembre 1654, l'évêque Gaspard Daillon du Lude approuva de nouveau les statuts de l'association. Voici la copie de ce document, extrait du *Libre de la Confrairie des penitans bleus de la ville de Rabastenx :*

Gaspar de Daillon du Lude par la grâce de Dieu et du S^t^ Siege apostolique Evesque et Seigneur temporel Dalby, Ayant veu dans le cours de nostre visite en ceste ville de Rabastens les Statuts conteneus en ce présent Libre de la Confrerie des Penitents Blus de la présente Ville, erigee alhonneur de Dieu soubz les auspices et invocation du Glorieux S^t^ hierosme, leur patron, les avons approuvés et confirmés.

Approuvons et confirmons par ces présentes comme a faict Messire Alphonse Delbene, nostre predecesseur en levesché Dalby, nous reservant neanmoins a nous et a nos successeurs le pouvoir de les interpreter, augmenter et diminuer et même annuller en cas d'abus. Et ayant faict la visite de leur Esglise l'avons trouvee dans la decence et richement paree. Et avons remarqué beaucoup de zèle en ceste confrerie. Ce qui nous oblige de les exhorter de continuer dobserver religieusement comme ils font tous leurs Statuts.

Donné à Rabastens, ce douziesme novembre mil six cens cinquante quatre. 1654.

GASPAR E. d'Alby.

Du mandement de mon dict Seigneur illustrissime et reverendissime Evesque

DIECHE, secrétaire.

Enfin, les archevêques Henri de Nesmond et de la Croix de Castries approuvèrent les statuts de la royale compagnie des Pénitents Bleus de Rabastens, et ces dignitaires de l'Eglise furent reçus membres de la dévote confrérie.

La pièce ci-dessous, trouvée dans les archives d'une ancienne famille rabastinoise, en fait foi :

*Authorisation des Statuts*
*par Nos Seignieurs Henri de Nesmond et de Castries*
*Archeveques Dalby et leur Reception.*

Le sixieme de Juillet mil sept cens douze a este receu pour con-

frere de la Compagnie Royale de Messieurs les pœnitans blus de la Ville de Rabastens Messire Henry de Nesmond archevesque et seigneur dalby conseiller Du Roy en tous ses conseils et en son parlement de Toulouse, lequel apres avoir autorisé et confirmé les Estatuts de la dite compagnie et signe la d. autorisation a signe aussy sa presente reception avec un grand nombre de confreres. A Rabastens les jour et an que dessus.

HENRI Archevesque d'Alby.

Arm. P. de la croix de Castries Arch. d'Alby. DALBIÈRE, Prieur. PITOIS. RESCLAUSE. VAISSIÈRE. Labbe de PANAT. Le Viconte de LAUTREC. Chastenet de PUYSEGUR. MICAUD, chanoine de leglise dalby. POUJADE, chanoine promoteur.

Lan Mil Sept cens Vingt huit et le Cinquieme jour du mois davril sur lheure de neuf a dix du matin dans la Maison de Messire Giles de la Roqueboulhac, marquis de S^t^ Gery, Scize alaplace de cette ville, ont este receus pour confreres dans la Royale chapelle de Messieurs les pœnitans blus de la Ville de rabastens par M^e^ Noel Ange de Rolland prestre et prieur de la d. confrerie Messire Armen pierre de la Croix de Castries, Cons^r^ Du Roy en ses conseils, archevesque et seigneur dalby, Messire Joseph depanat, vicaire general du dioceze dalby, Messire de Villeneuve Vicompte delautrec habitans de la ville dalby, Messire hercule de chastenet Marquis de puysegur, capitaine de dragons dans le Régiment, mestre de camp general, lesquels dits Seigneurs ont promis de garder et observer les Estatuts de point en point. M^e^ François Poujade chanoine et promoteur, M^e^ Micaud aussy chanoine de S^te^ Cecille dalby les d. Seigneurs ont signe ses derniers avec les autres confrères.

ROLLAND prieur ; RESCLAUSE ; POUDEROUS.

Charles PEYRONNET.

# SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

*Séance du 20 mars 1903*

Présidence de M. le Colonel Teyssier.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Cavalié, Doat, Grimaud, Guyot, Hess, Emile Jolibois, Rieux, Saurou, Teyssier, Vidal et Jules Jolibois.

M. le baron de Rivières se fait excuser

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. J. Jolibois fait hommage d'un exemplaire de l'*Annuaire du Tarn pour 1903*.

M. Vidal fait hommage d'un tirage à part de la *Revue des Langues romanes* comprenant la première partie de l'analyse des *Cartulaires d'Albi*; cette partie est relative au Cartulaire AA I des Archives municipales de cette ville.

Le même membre fait part du décès de M. Firmin Carles de Carbonnières, ancien maire de Lavaur, un de nos sociétaires de la première heure qui s'est éteint doucement dans cette ville, le dimanche 7 mars 1903, à l'âge de 79 ans. M. Vidal rappelle la large part que le défunt occupait dans le monde du félibrige et qu'il méritait par son ardent amour pour la langue méridionale dont il connaissait les plus fines nuances. M. Carles est, en effet, l'auteur de quelques poésies que, trop modeste, il n'a jamais réunies en volume. La *Revue* a publié ses très spirituelles *Suppliques de Jacquemart* aux habitants de Lavaur. M. Vidal cite également de lui : *Berses per la grando festo de Ceran*, écrits en 1869 à l'occasion des noces d'or de M. Gustave Daguilhon-Pujol ; *Le gros poutou* et *Tens passat et tens presen*, deux poésies qui remontent à 1875 et que le *Ramelet* de la Maintenance d'Aquitaine publia dans son premier recueil (1882) ; *Sursum Corda !* un brinde chaleureux à la renaissance du félibrige qu'il prononça à la fête de

*Santo Estello* célébrée à Albi en mai 1882; un épithalame à l'occasion du mariage de Mlle Thérèse Chauffard avec M. Louis Foissac. Si l'on cherchait bien dans la collection du *Journal de Lavaur*, on trouverait certainement d'autre poésies tout aussi délicates que celles que nous venons de citer.

M. Carles de Carbonnières était *sous-capiscol de l'Escolo moundino* et *majoural* du félibrige de la Maintenance d'Aquitaine.

M. Félicien Court, au nom de la Maintenance d'Aquitaine dont il est le syndic, et M. Baquié Fossade, au nom des félibres de Languedoc et de Provence et de *l'Escolo moundino* ont dit le dernier adieu à la dépouille mortelle de M. Carles; ils ont loué le délicat lettré et célébré le brave homme qu'il fut toujours.

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres qui n'a pu, à son vif regret, se faire représenter aux obsèques, s'associe au deuil de la famille et du Félibrige.

Les ouvrages et publications périodiques, envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes sont déposés sur le bureau, savoir :

*Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 3e série, tome IV, 2e livraison, volume XXXII de la collection.

Comité des travaux historiques et scientifiques, *Bulletin historique et philologique*, année 1902, nos 1 et 2.

Id. — *Bulletin de la section des sciences économiques et sociales*. Congrès des Sociétés savantes de 1902 tenu à Paris.

*Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, Xe série, tome II.

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2e série, tome II, année 1902, 4e livraison.

*Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, 21e année, 1902, no 6, novembre-décembre.

*Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans*, 9e volume, no 2, 1902.

*Revue des Langues romanes*, tome XLVI (Ve série, tome VI), I janvier-février 1903.

*Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, tome LIV, 1902, novembre-décembre.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, tome IX, 3e trimestre de 1902.

*Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont*, tome II, no 13.

*Bulletin de l'Alliance française pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger.*

*Le Réformiste*, 7e année, nos 125 et 126, 15 février et 15 mars 1903.

*La Feuille des Jeunes naturalistes*, revue mensuelle d'histoire naturelle, IVe série, 33e année, 1er mars 1903, nos 388 et 389.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, tome XII, no IV.

*Bulletin de la Société d'études psychiques de Marseille. (Revue psychique de la région du Sud-Est.)* Nouvelle série, no 1. Janvier-février 1903.

*La Tradition*, revue illustrée internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, XVIIe année, janvier, février et mars 1903.

Communication est donnée d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative au Congrès des Sociétés savantes, qui doit se tenir à Bordeaux en avril 1903, et aux trois excursions à Arcachon, à Saint-Emilion et à Bayonne et Saint-Sébastien qui suivront le Congrès, grâce à l'initiative des Sociétés savantes de Bordeaux.

M. Vidal signale l'existence, sur la propriété de M. Solié, au lieu dit Belle-Rive, sur le chemin de Valderiès, mais sur le territoire de la commune de Lescure, d'une pierre intéressante. Elle mesure 1m80 + 0m40 + 0m45. Sur une des faces on lit en grosses lettres capitales de 0m10 de hauteur l'inscription suivante, qui a disparu en partie sur les bords :

GASPARDUS DE DAILLON [DE LUDE]
[E]PISCOPUS ALBIENS[IS]

Sur la partie supérieure, au centre, est creusé un trou dans lequel, sans doute, était scellé le pied d'une croix en fer.

On peut se demander si cette propriété de Belle-Rive, un nom que lui a donné M. Deltel, l'ancien propriétaire, mais dont le vrai nom est Bézelle ou Marti sur la carte de Cassini, n'a pas appartenu à Daillon du Lude.

On sait que cet évêque délaissa le merveilleux château de Combefa, qu'il trouvait sans doute trop éloigné d'Albi. Il acquit, aux portes de la ville, une belle propriété, aujourd'hui le Petit-Lude, sur laquelle il fit construire une maison de campagne digne de sa fortune princière. C'est là qu'il mourut le 24 juillet 1676.

Peut-être que l'acquisition de Bézelle ou Marti avait précédé celle du Petit-Lude actuel.

Ce qui semble fortifier l'hypothèse de l'acquisition par Daillon du

Lude de la propriété de M. Solié, c'est la présence, dans la maison, des restes très apparents d'une chapelle et d'une sacristie.

M. Rieux donne communication du vœu qu'il a déposé sur le bureau du Conseil municipal en vue d'obtenir le vote, à titre d'indication, d'une somme de 100 francs pour l'entretien et la conservation des peintures et des sculptures de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi.

M. Vidal donne lecture de la 3e partie de son étude sur l'histoire des rues du vieil Albi, dont la publication se poursuit dans la *Revue du Tarn*.

M. le colonel Teyssier communique

1° Un conte en patois d'Albi, intitulé : Las rebeilladuros de Toni ;

2° Un exercice linguistique en dialecte albigeois.

Sur la présentation de M. Vidal et la proposition du bureau, M. Léon Flottes, comptable à Albi, est nommé membre titulaire.

L'assemblée s'entretient ensuite du décès de M. Gaston Paris, titulaire de la chaire de langues et littérature romanes au Collège de France et des offres qui auraient été faites, pour sa succession, à M. Antoine Thomas, le savant professeur de la Sorbonne, qui aurait décliné les propositions du Ministre et à M. Jeanroy, professeur de littérature romane à l'Université de Toulouse, dont la vaste érudition et la haute compétence sur les vieux idiomes français sont depuis longtemps appréciés dans le monde savant.

Après quoi, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

---

*Séance du 8 mai 1903*

Présidence de M. le Colonel Teyssier.

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Bécus, Cavalié, Flottes, Guyot, Emile Jolibois, Grimaud, Masson, Sâurou, Portal, Rieux, le baron de Rivières, Teyssier, Vidal et Jules Jolibois.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté, après une observation de M. de Rivières, qui fait remarquer que le nom de Belle-Rive a été donné à la propriété Solié, sur le chemin de Valderiès, antérieurement à M. Deltel; il existait déjà sous M. de Bonnefoy,

précédent propriétaire, dont la famille n'a plus de représentant à Albi et s'est transportée aux environs de Revel, à Saint-Julia-de-Gras-Capou.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

M. E. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, adresse un exemplaire du programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Poitiers (Vienne) du 16 au 24 juin. M. le baron de Rivières est désigné pour représenter la Société à ce Congrès.

Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes sont déposés sur le bureau, savoir :

*Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 22e année, 3e série, n° 5, 1er trimestre 1903.

*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, tome LIIe (4e série, 2e vol.), 1902.

*Le Réformiste*, 7e année, n° 126, 15 avril 1903.

*Bulletin trimestriel de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, tome XXVII, 4e fascicule, octobre-novembre-décembre 1902.

*Annales des Basses-Alpes*. Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 23e année, nos 84, 85, 86 et 87, janvier à décembre 1902.

*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Année 1902, 3e livraison.

*Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 2e série, tome XVIII, année 1902.

*Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome XXX, année 1902, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

*Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, à Poitiers, 2e série, tome IX, 4e trimestre 1902.

*Bulletin de l'Alliance française*, 20e année, n° 92, 15 avril 1903.

*La Tradition*, revue illustrée internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, XVIIe année, avril 1903.

*La Haute-Marne, revue historique, archéologique et philologique*, 1re année, n° 2, avril 1903.

*La Feuille des Jeunes naturalistes*, revue mensuelle d'histoire naturelle, IVe série, 33e année, nos 390 et 391, 1er avril et 1er mai 1903.

*Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille*, 2e série, 6e année, janvier à juillet et octobre à décembre 1902. — 3e série, 7e année 1903, n° 1.

*Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, 22e année, 1903, n° 1.

*The Smithsonian institution* (From the Smithsonian) report for 1901, pages 145-151, with plates I-VI.

*Bulletin de la Société « Les Amis des sciences et arts de Rochechouart »*, tome XII, n° V.

*Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France*, 12e année, 1902, nos 3-4, 2e série, tome II, 3e et 4e trimestres 1902.

*Bulletin de la Société d'études psychiques de Marseille*, nouvelle série, n° 2, mars-avril 1903.

M. Jolibois dépose sur le bureau un exemplaire tiré à part des *Cartulaires de Rabastens, 1075-1850*, publiés dans la *Revue du Tarn*, par M. Edmond Marty, en 1901-1902.

M. le Dr Clos envoie une brochure sur *les Eucalyptus au Jardin des Plantes de Toulouse*, et une *Allocution* qu'il a prononcée le 5 janvier 1902 à la séance publique annuelle de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne.

Dépôt est également fait sur le bureau par M. Jolibois d'un exemplaire tiré à part des *Quelques notes sur la Faune ichthyologique du département du Tarn* parues dans l'une des dernières livraisons de la *Revue du Tarn*.

M. Vidal fait passer sous les yeux des membres de l'assemblée un certain nombre d'exemplaires de *billets de confiance des fabriques d'Albi*, d'une valeur de 5 et 10 sous, émis le 18 avril 1791 et portant la signature de Prunet, Chipoulet et Lacombe, Carme frères et Gaujon.

M. Portal donne lecture d'une étude sur la population du département du Tarn au XIXe siècle, destinée à former un chapitre de la statistique générale du département du Tarn. Ce travail est accompagné d'un certain nombre de graphiques qui sont mis sous les yeux des membres de l'assemblée.

M. Aug. Vidal donne lecture de la première partie d'un mémoire sur les *Lausimes de Saint-Salvi d'Albi*.

M. Bécus fait connaître que dans les premiers jours du mois d'avril dernier, des ouvriers travaillant dans un champ appartenant à M. Combes, Justin, propriétaire à Labastide-Dénat, trouvèrent plusieurs anciennes monnaies.

Ces monnaies étaient des écus d'or au Soleil des rois de France, François Ier et Charles IX.

François Ier (1514-1546).

Avers : Franciscus. DEI. GRACIA. FRANCO. REX. Ecu de France surmonté d'un soleil.

Revers : XRS. VINCIT. XRS. REGNAT. XRS. IMPERAT. Croix fleurdelisée cantonnée de deux lis et deux F. Frappé à Toulouse. Poids : 3 g. 5.

Charles IX (1560-1574).

Avers : CAROLVS. IX. DC. FRANCO. REX. Ecu de France couronné surmonté d'un soleil.

Revers : CHRIST. REGNAT. VINC. ET. IMP. 1566. Croix fleurdelisée. Frappé à Rouen. Poids : 3 g. 5.

Ces deux pièces, quoique n'étant pas rares, ont une certaine valeur parce qu'elles sont bien conservées et qu'elles ont été trouvées dans le pays.

Après cette communication la séance est levée à 10 heures et demie.

---

*Séance du 12 juin 1903.*

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir, sous la présidence de M. Ch. Portal, vice-président, en l'absence de M. le colonel Teyssier, empêché.

Etaient présents : MM. Bécus, Cavalié, Emile Jolibois, Masson, Portal, Rieux, le baron de Rivières, Saurou, Vidal et Jules Jolibois.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Le Président fait part, au nom du bureau, du décès de M. Etienne-Alexandre-Baptiste-Gabriel Soulages, ancien conseiller général et ancien maire d'Albi, ancien président de la Société dont il était un des fondateurs. Il rappelle en quelques mots ce que fut le défunt, particulièrement au point de vue des études littéraires, historiques et archéologiques, son goût passionné pour tout ce qui touchait à l'histoire locale, le soin qu'il prenait à noter et contrôler les moindres renseignements pouvant intéresser à un titre quelconque l'histoire de la ville d'Albi. M. Soulages suivit toujours avec le plus vif intérêt les travaux de la Société et c'est avec beaucoup de regret qu'il s'était vu obligé, ces dernières années, de cesser d'assister aux séances mensuelles. Sa perte sera vivement ressentie par tous ceux qui ont pu le fréquenter et apprécier ainsi l'étendue de ses connaissances, son affabilité et sa modestie.

L'assemblée est unanime à s'associer à ces regrets et exprime le vœu que la famille du défunt mette à la disposition des travailleurs les notes et documents de toute nature que M. Soulages avait rassemblés en si grand nombre et avec tant de soin.

Depuis la dernière réunion, la Société a vu disparaître un autre de ses membres, M. Caraven-Cachin.

M. Jolibois rappelle les communications diverses que le défunt avait adressées à la Société et le dernier travail que la *Revue* publiait il y a quelques semaines, sur la faune ichthyologique du département. M. Caraven-Cachin avait réuni une belle collection d'objets préhistoriques, archéologiques et géologiques, ainsi qu'un médailler assez important. Il a fait généreusement don à la ville d'Albi de toutes ces richesses qui seront prochainement exposées dans une salle spéciale, conformément au désir exprimé par le défunt dans son testament, en attendant la construction du nouveau Musée. M. Jolibois a représenté la Société aux obsèques de M. Caraven-Cachin ; il dépose sur le bureau le texte des paroles prononcées par M. Puech sur la tombe du défunt, et un relevé sommaire des objets légués à la Ville.

L'assemblée exprime le vœu que ce legs soit l'occasion d'une prompte réalisation du projet de construction du Musée depuis si longtemps réclamé.

Des félicitations sont adressées à M. Portal, pour la récompense que lui a valu, à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, son bel ouvrage sur l'*Histoire de la ville de Cordes.*

M. Jolibois dépose sur le bureau un exemplaire des *Souvenirs de famille, notices biographiques, accompagnées de généalogies* (1), offert par l'auteur, M. Gaston Tournier.

Sur la présentation de MM. Jolibois et la proposition du bureau, M. Gaston Tournier est admis au nombre des membres titulaires. Son important ouvrage, si documenté et si richement édité, fera l'objet d'un compte-rendu spécial dans une des prochaines livraisons de la *Revue.*

Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes sont déposés sur le bureau, savoir :

*Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans*, 9e volume, n° 3.

(1) 2 vol. et un album de planches généalogiques.

*Annales de l'Alliance scientifique*, publiées par le Dr Marceron, juillet 1898 à 31 décembre 1900, 23e-25e année, nos 117 à 130.

*Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue*, par H. Affre, ancien archiviste de l'Aveyron, publié par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

*Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, par M. Robert de Lasteyrie, tome IV, 2e livraison, nos 68136 à 74866.

*Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1903.

*Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 22e année, 3e série, no 6, 2e trimestre 1903.

*Bulletin de la Société d'études psychiques de Marseille (revue psychique de la région du Sud-Est)*, nouvelle série, no 3, mai-juin 1903.

*Le Réformiste*, 7e année, no 128, 15 mai 1903.

*La Tradition*, revue illustrée internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, XVIIe année, mai 1903.

*La Haute-Marne, revue historique, archéologique et philologique*, 1re année, nos 1, 3 et 3 *bis*, mars et mai 1903.

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome V, no 66, 1er mai 1903.

*La Feuille des Jeunes naturalistes*, revue mensuelle d'histoire naturelle, IVe série, 33e année, no 392, 1er mai 1903.

*Correspondance du Commissaire du Directoire exécutif de Rabastens*, par Emile Marty. Tirage à part.

La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron avait adressé, à la date du 22 mai, une invitation à prendre part à une excursion à Villefranche de Rouergue organisée pour le lundi de la Pentecôte. Le bureau avait espéré jusqu'au dernier moment être représenté à cette réunion : des circonstances indépendantes de la volonté de ses membres ne l'ont pas permis à leur grand regret.

M. Masson donne communication d'un certain nombre de notes manuscrites d'un éphéméride de la première moitié du XVIe siècle, conservé à la bibliothèque publique de la ville ; il accompagne chacune de ces notes d'indications historiques et généalogiques qui en augmentent encore l'intérêt. Un échange d'observations entre MM. Masson, le baron de Rivières, Portal et Jolibois suit cette communication, que l'assemblée prie M. Masson de vouloir bien mettre par écrit le plus tôt possible pour en faire profiter tous les membres de la Société et les lecteurs de la Revue.

M. Masson profite de l'occasion pour donner quelques renseigne-

ments sur l'état d'avancement du catalogue méthodique de la bibliothèque de la ville d'Albi, dont il est le conservateur.

En l'absence de l'auteur, M. Teyssier, M. Vidal donne lecture d'un conte patois en dialecte albigeois, intitulé : *Lou Counte de Picorno.*

M. le baron de Rivières communique une note, insérée à la suite du procès-verbal et relative à une découverte à Albi d'une inscription du XVIII^e siècle. M. Saurou est chargé de faire, au nom de la Société, les démarches nécessaires auprès de M. le Dr Monestié, possesseur de cette plaque de marbre blanc, pour en obtenir le dépôt au Musée de la ville.

M. Bécus fait passer sous les yeux de l'assemblée trois monnaies d'Urbain VIII, Alexandre VII et Innocent XII, trouvées à Cestayrols près Gaillac, dans le courant de mai 1903, par des ouvriers qui défonçaient un terrain. M. Bécus donne lecture d'une description de ces monnaies et de quelques notes biographiques sur ces trois papes. Ces pièces, dont la description suit, sont bien conservées et assez rares.

Urbain VIII. (1623-1644).

Avers : VRBANVS VIII. PONT. MAX. Buste du pape à droite. Barbu, la tête nue, revêtu des ornements pontificaux. Au-dessous 1637.

Revers : ANTONIVS. CARD. BARBERINVS. AVE. Croix fleurie. Argent. Demi franc. Poids : 6 gr. 5.

Alexandre VII. (1655-1667).

Avers : ALEX. VII. P. M. Ecu aux armes du pape, surmonté de deux clefs et de la tiare.

Revers : SANCTVS. PAVLVS. St Paul. Patard.

Innocent XII. (1691-1700).

Avers : INN. XII. P. M. A. IX. Ecu aux armes du pape, surmonté de deux clefs et de la tiare.

Revers : SANCTVS. PETRVS. St-Pierre. Patard.

Sur la présentation de M. Masson et la proposition du bureau, M. Marty, secrétaire en chef de la mairie d'Albi, est nommé membre titulaire.

Vu l'heure avancée, la suite de l'ordre du jour est renvoyée à la séance de juillet.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

*Le Secrétaire perpétuel*,
Jules JOLIBOIS.

# DÉCOUVERTE A ALBI D'UNE INSCRIPTION DU XVIIIe SIÈCLE

Le 25 février 1903, des ouvriers maçons en faisant une tranchée dans une cour de la maison du Dr Monestié, boulevard Montebello, ont trouvé une plaque de marbre blanc. Sur cette plaque, d'une longueur de 1m 14 sur 0m 39 de hauteur, on lisait gravée en majuscules romaines l'inscription latine suivante :

IN CUIs REI MEMŌAM HOC MONUMENTUM
POSUERE AN · 1735 · AUSPICE EOD · AMPLIMO
PRÆSULE REGII ORD STI SPUS COMDATORE
CONSULIBUS D · D ·
NŌB · IO · SÉRÉ BARONE DE RIVIERES
.... URBIS MAGro CAR · BLEYS IVR · DOC ·
.. MA... ICEM GERENTE AMANo GASAIGNES
.... CIVbus IO · BASCOUL · ANT ·
... ET · ROZIES MERCs

Cette inscription qui est incomplète doit être lue ainsi : *In cujus rei memoriam hoc monumentum posuere anno 1735 auspice eodem amplissimo prœsule regii ordinis sancti spiritus commendatore consulibus domini nobilis Johanne Séré Barone de Rivières ..... urbis magistro, Carolo Bleys juris doctore ..... vicem gerente, Amancio Gazaignes ..... civibus, Johanne Bascoul, Antonio ..... et Rozies mercatoribus.*

En cette année 1735 la ville d'Albi avait à sa tête, comme maire, noble Jean Séré baron de Rivières (1). Etaient consuls : Charles Bleys avocat, Amans Gazaignes, Bernard Caussé bourgeois, Joseph Bascoul, Drulhe marchand, An-

(1) C'était mon trisaïeul.

toine Roques chirurgien. Celui-ci étant mort ne figura pas sur l'inscription, et il fut remplacé par Pierre Rouzières.

L'inscription provient sans nul doute de l'Hôtel de Ville où elle avait été placée pour perpétuer le souvenir de l'acquisition de cet édifice municipal (1). Une preuve que l'inscription est incomplète, c'est qu'on n'y voit pas le nom de Mgr Armand Pierre de La Croix de Castries, commandeur de l'Ordre Royal du Saint Esprit, qui était en cette année-là archevêque d'Albi; il n'y a que *amplissimo præsule*, etc.

Baron DE RIVIÈRES.

(1) Inventaire des archives municipales d'Albi, par E. Jolibois, p. 100 CC 409.

# GLANURES HISTORIQUES

On n'est pas fixé sur la date qui marque la fin de l'épiscopat de Manald, évêque de Castres. La *Gallia Christiana*, qui orthographie le nom de ce prélat *Maraldus*, le fait mourir le 6 août 1468, d'après son épitaphe ; mais elle ne nous apprend pas à quelle époque il quitta le siège de Castres. D'autre part, la *Revue du Tarn*, qui l'appelle Monald, le fait siéger de 1448 à 1460.

Un registre de Raymond de Fontbenoît, notaire de Lautrec, va nous permettre de fixer très approximativement cette date. Dans le préambule des actes qu'il retient, ce notaire, à la suite de la date et du nom du roi régnant, indique toujours le nom de l'évêque qui occupe le siège de Castres. Malheureusement le registre de Raymond de Fontbenoît est un recueil factice et sans ordre ; à côté d'un acte de 1456, on en rencontre un autre de dix ans postérieur ; de telle sorte que les règnes et les épiscopats s'enchevêtrent de la plus malencontreuse façon. Si l'ordre chronologique avait été observé, rien n'aurait été plus aisé de dater la fin de l'épiscopat de Manald et le commencement de celui de son successeur, Jean d'Armagnac. Cependant, avec un peu de patience, nous avons pu obtenir une précision suffisante.

Le dernier acte où il est fait mention de l'épiscopat de Manald est du dernier mai 1458 ; nous en reproduisons le préambule : « In « nomine Domini Amen. Noverint universi et singuli presentes « pariter et futuri, hoc presens publicum instrumentum inspecturi, « visuri lecturique ac etiam audituri, quod anno dominice Incarna- « tionis millesimo, quadringentesimo, quinquagesimo octavo, vide- « licet die ultima mensis madii, illustrissimo principe et domino « nostro, domino Karolo Dei gratia rege Franchorum regnante, » et reverendo in Christo patre et domino domino Manaldo mise- « ratione divina Castrensi episcopo presidente » (1).

La vacance du siège se produit entre le 1er juin 1458 et le 25 juillet

(1) Archives départementales, E. 467, f° CCXXXIIII, r°.

suivant ; à cette date, en effet, et pour la première fois, nous trouvons la formule « sede episcopali Castrensi vacante » (1).

Cette vacance du siège se prolongea pendant plus de deux ans. Le premier acte où apparaît le nom du nouvel évêque, Jean d'Armagnac, est du 16 octobre 1460 (2). A. V.

**Numismatique.** — M. Mazerolle, archiviste de la Monnaie de Paris, vient de terminer la publication, à tous points de vue remarquable, de son travail sur *Les médailleurs français du* XVe *siècle au milieu du* XVIIe (2 vol. in-4° dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*)

Pour ce qui concerne notre département, on relève les détails suivants :

Guillaume Lemay ou de May, graveur, tailleur à la Monnaie de Paris, a fourni en 1517 des jetons à l'évêque d'Albi, Robertet.

« Le XXXVIe jour de may, l'an mil Vc et XVII, a esté donné congié à Guillaume de Moy (*pour* May), graveur, de pouvoir faire et graver une fille et ung trousseau aux armes de Monseigneur l'évesque d'Alby ». (Archives nationales, *Z IB* 7, f° 294.)

Jean Emery ou Aymery, graveur de sceaux à Paris, a livré des jetons au vicomte de Lautrec, Odet de Foix, en 1526.

« Aujourd'uy, XXVIe jour de mars, mil Vc XXVI, a esté permis et octroyé à Jehan Esmery, graveur, de faire une fille et ung trousseau aux armes de Monseigneur de Lautrect, pour sur iceulx faire monnayer des jectons pour servir aux officiers de sa maison ». (Id. 8, f° 211.) C. P.

**Essai littéraire sur la troisième partie de la rhétorique par MM. les rhétoriciens du Collége royal de Castres, le 2 août 1770, à quatre heures et demie du soir** (3). — Répondront aux questions suivantes :

| | |
|---|---|
| Mr Mazars de Lussac, d'Albi, | Mr Sabatier, de Graulhet, |
| Mr Périé, de Castres, | Mr Carayon, de la Caze, |

(1) Archiv. départ., f° CCXXXVIII, r°. Une autre formule est celle-ci : *Sede episcopali Castrensi, pastore vidua, vacante.*

(2) Ibid., f° CCI, r°.

(3) Au coin à gauche : Armes de France (l'écu entouré du cordon de Saint-Michel et du Saint-Esprit). — Au coin à droite : Armes de la ville de Castres (l'écu entouré de deux branches de laurier. Cimier, une chausse-trape. Devise sur une banderolle : DEBOVT). Les armes de Castres se blasonnent : d'argent à quatre emmanches de gueules mouvantes du flanc senestre de l'écu, au chef de France.

Mr de Lastours, de Castres, Mr Huc, de Saint-Amans,
Mr Grasse, de Lautrec.

1. Qu'est-ce que l'élocution ?
2. En quoi consiste la pureté de langage ?
3. Que doit-on entendre par la bienséance dans un ouvrage ?
4. Expliquez-moi ce que c'est que l'harmonie ?
5. Qu'appelle-t-on style ou genre d'éloquence ?
6. Qu'est-ce que le style sublime ?
7. Qu'est-ce que le style simple ?
8. Qu'est-ce que le style tempéré ?
9. En quoi consiste le style laconique ?
10. Quelle est la source des défauts du style ?
11. Qu'est-ce que les figures de rhétorique ?..... La réponse à cette question sera suivie d'un dialogue où l'on parlera de l'antithèse, de l'apostrophe, de la description ou hipotipose, de la gradation, de l'imprécation, de la prosopopée, de la réticence, de la suspension, de la prétérition, de la correction, de la subjection, de la communication, de la dubitation, de la métaphore, de l'allégorie, de l'hyperbole des figures de mots qui retiennent leur signification simple et naturelle, qui sont la périphrase et la répétition, et enfin de l'unité dans un ouvrage. Chaque figure dans sa définition sera accompagnée, pour être plus sensible, de quelque exemple tiré des meilleurs orateurs ou des plus excellents poëtes.

On fera ensuite la distribution solennelle des prix. Mr de Lastours prononcera un remerciement en vers français.

à Castres de l'imprimerie de P. G. de Robert, docteur-ez-arts, imprimeur du Roi.

Ce prospectus est imprimé sur une feuille de papier in-fo.

(Archives du département du Tarn. D. 45.)

[B. de R.]

# CHRONIQUE

Voici, d'après le rapport adressé, le 1er juillet dernier, à M. le Préfet par M. Portal, archiviste, à l'occasion de la session du Conseil général, la liste des dons faits aux Archives départementales pendant l'année 1902-1903 :

« Feu M. Gabriel Soulages, ancien maire d'Albi, avait donné aux Archives une pièce complétant un dossier criminel de la Temporalité d'Albi (B. 776 et 777).

« D'une personne restée inconnue, nous tenons deux registres d'un notaire de Montdragon, 1656-1657 et 1683-1685.

« M. Elie Rossignol a fait don d'un fragment d'un cartulaire de l'abbaye de Candeil (XIIIe siècle), contenant la transcription d'actes de 1188 et 1192 ; — des procès-verbaux des Etats-Généraux tenus à Tours en 1483 (un vol. petit in-8°, imprimé en 1558 par Galiot du Pré. Il manque le frontispice) ; — d'une généalogie imprimée sur parchemin avec blasons peints de la famille Dupuy ou Delpuech, dressée par d'Hozier en 1701 pour Claire Delpuech de Labastide à l'occasion de son admission à Saint-Cyr.

« M. Norbert Doat a donné divers imprimés du XIXe siècle (circulaire administrative relative à l'assassinat du duc de Berry, chansons royalistes et patriotiques, etc.) — et deux billets de confiance « des fabriques d'Albi » de 10 et 30 sous, émis le 18 avril 1791. Cette émission, jusqu'ici inconnue, est antérieure à celles que firent le département d'abord, puis diverses municipalités. Il n'est pas sûr d'ailleurs que les billets « des fabriques » albigeoises aient circulé. Je n'en ai trouvé nulle part la mention au cours des recherches sur le papier-monnaie révolutionnaire dans le Tarn.

« M. Vidal et M. Humbert, capitaine en retraite, ont complété la série de ces billets par des coupures de 5 sous et de 3 livres. De M. Vidal provient aussi une lettre d'affaires écrite et signée par le marquis de Saint-Félix, 1633.

« M. Arvengas, de Lisle, m'a remis un billet de confiance de Puycelci (très rare).

« M. Cavalié, ancien député, a cédé à nos collections un inventaire

du mobilier d'Antoine Mayniel, de Cunac, 1760 ; — de nombreux feuillets de minutes notariales, débris des XVIe et XVIIe siècles intéressant Albi, Les Avalats, Lescure, Saussenac et Orban ; — un acte d'afferme des rédîmes de Cambon et Albi par les jurats et notables de la localité ,à la réserve des droits exigibles par le chapitre collégial de Saint-Salvi d'Albi ou par le prieur de Cambon, 1369 ; — plusieurs lièves des revenus des pauvres de Cordes, 1774-1787 et 1789-1822 ; — une affiche annonçant l'institution de six foires à Cordes, 12 juillet 1790, — des billets de convocation aux Assemblées communales de la dite ville, 1765-1767). »

Dans le même rapport, M. Portal signale une modification à faire à la rédaction des articles 1606 à 1609 de la série E supplément :

« Les baptêmes, mariages et sépultures des protestants remontent à l'année 1751 (au lieu de 1763) et un seul registre concerne la population catholique (pour 1788-1793 ».

La Société des Architectes du Midi de la France, dans une séance extraordinaire tenue à Toulouse le 18 juillet 1903, a distribué les médailles qui avaient été décernées, sur sa proposition, par l'assemblée provinciale des architectes français, lors de sa réunion à Pau, le 20 juin dernier. Dans cette séance, rappel a été fait de la médaille d'or offerte par l'assemblée de Paris à M. Charles-Emile Hess, président de la Société et architecte honoraire du département du Tarn.

M. Feuga, adjoint aux beaux-arts, qui avait bien voulu accepter la présidence de cette séance, a félicité à tour de rôle les lauréats des médailles, puis les membres de la Société pour leur union et leurs efforts, et surtout le président Hess, pour la haute distinction qui vient couronner sa carrière.

Signalons dans le n° 14 (1903) de *L'Art sacré*, revue mensuelle illustrée de l'art chrétien, *l'Orgue de la cathédrale d'Albi* (avec gravure) par M. le comte de Fleury ; et dans le n° 15 une gravure représentant le Porche d'Albi.

A l'Exposition des Artistes indépendants, Mlle Marie Bermond a affirmé de nouveau cette année son talent fin et délicat avec les œuvres suivantes : Pont sur l'Agoût, La Jeune Fille sentant une rose, La Jeune Fille à l'Eventail, et l'Enfant courant au bord de la mer.

L. R.

# FORGES OU MOULINS A FER

## DE LA MONTAGNE NOIRE DU XIIIe AU XVIIIe SIÈCLES

On sait que l'Albigeois et plusieurs pays limitrophes possèdent des mines de fer assez importantes. Il n'y a guère à douter que quelques-uns de ces gisements aient été connus et exploités dès les temps antiques. Au Fraïsse, territoire compris dans Ambialet, canton de Villefranche, mais situé tout près d'Alban, et encore dans les environs de Montcouyoul, canton de Montredon, les anciennes galeries creusées pour extraire le métal ont fourni, en effet, des lampes romaines. On remarque aussi à la Cavalarié, dans la commune d'Andouque, canton de Valderiès, des gîtes de fer qui ont été l'objet de divers travaux à une époque reculée. M. Caraven-Cachin assure avoir trouvé en ce lieu une fibule appartenant également à l'époque romaine, et il croit par suite que l'on peut attribuer la même date aux travaux d'exploitation (1).

Si l'extraction du minerai nécessite souvent des efforts considérables, elle offre pourtant beaucoup moins de difficultés que les diverses opérations destinées en particulier à isoler le métal. Il est tout naturel de penser qu'à l'origine les hommes se sont bornés à préparer le fer en employant seulement le travail manuel. Cependant il est sûr qu'avec le temps on parvint à reconnaître que l'on pouvait obtenir

(1) De Rivières, dans *Revue archéol. du Midi*, II, 77 ; Jolibois, dans *Revue du Tarn*, I, 82, 83, et III, 92 ; *Même ouvr.*, XII, 378; Caraven-Cachin, dans *Bulletin de la Commission des antiquités de Castres*, III, 96; dans *Association pour l'avancement des sciences*, 1891 (Nouv. recherches sur les mines et les mineurs gaulois dans le Tarn) ; dans *Descript. géologique du Tarn*, 60, 95 et 96 ; etc.

de meilleurs résultats en ayant recours à la force motrice des courants d'eau. A quelle époque, dans quel pays et de quelle manière fut réalisé ce progrès si important de l'industrie métallurgique ? Ce sont là des questions auxquelles il n'est pas précisément facile de répondre.

Suivant plusieurs auteurs, les fondeurs de la période romaine avaient l'habitude d'établir leurs fourneaux tout à côté des mines, sans se préoccuper de l'éloignement des cours d'eau. Ils ne connaissaient encore que les soufflets à bras, et il leur était impossible d'obtenir une chaleur suffisante pour arriver à une fusion complète du minerai. Aussi les scories, qu'ils ont abandonnées sur le sol, renferment-elles d'ordinaire presque la moitié du métal (1). Toutefois ces opinions ne paraissent plus aujourd'hui être aussi exactes qu'on l'avait admis tout d'abord. Les découvertes faites en ces dernières années dans l'oppidum du Mont Beuvray ont montré, en effet, que, dans certaines localités tout au moins, les Gaulois utilisaient déjà les chutes d'eau pour faire mouvoir les souffleries et sans doute aussi les marteaux de leurs forges (2). Et il est difficile de croire que les Romains ne se soient pas servis à leur tour des mêmes procédés.

Les troubles et les ravages causés par les invasions des Barbares ne purent sans doute que gêner et ralentir les travaux des mines et les opérations de la métallurgie. Mais le fer était d'un usage trop général et trop indispensable pour que les industries qui se rattachent à sa fabrication fussent entièrement abandonnées. Durant les cinq ou six premiers siècles du moyen-âge, on continua certainement d'exploiter les filons ferrifères qui existaient dans l'Albigeois, et on est en droit de penser que nos ancêtres purent trouver ainsi dans leur propre pays une grande partie de la matière qui servit alors à fabriquer leurs armes et leurs outils.

Il serait fort intéressant de savoir au juste quels étaient

(1) Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*. I, 411 et suiv. ; De Genssane, *Hist. naturelle de la province de Langued.*, II, 228 et suiv., 243 ; IV, 220. Voir aussi les sources de la note suivante.

(2) Bulliot, *Fouilles du Mont Beuvray*, I, 57 et suiv., 76 et suiv., 82 et suiv., etc., 488 à 507.

dans notre région, durant la même période, les divers procédés et les divers engins qui étaient adoptés pour le traitement du minerai. Malheureusement les données historiques remontant à cette première partie du moyen-âge font presque entièrement défaut, et ce n'est qu'aux XIIIe et XIVe siècles que les chartes locales mentionnent les *moulins à fer*, c'est-à-dire les usines hydrauliques affectées à la fabrication de ce métal.

Quoique les chartes relatives à ces anciens établissements ne soient pas très explicites, elles le sont assez toutefois pour permettre de croire qu'ils offraient déjà tous les principaux appareils qui caractérisent les forges *à la catalane*, telles à peu près qu'elles existaient chez nous aux derniers siècles de la monarchie. Aussi, pour notre part, admettons-nous que nos moulins à fer des XIIIe et XIVe siècles possédaient, non seulement un creuset ou fourneau, destiné à la fusion du minerai et du charbon de bois, mais encore une machine soufflante ou *trompe catalane*, où l'air était poussé par un courant d'eau, et de plus un marteau ou martinet, qui était mû par une roue hydraulique et qui servait à étirer la masse métallique sortant du foyer (1).

On trouve dans notre département ou sur ses limites plusieurs régions qui par leurs gisements ferrifères, par leurs vastes forêts, facilitant les approvisionnements de charbon nécessaire à la fusion du minerai, et par leurs cours d'eau, capables de fournir en tout temps une puissante force motrice, étaient particulièrement favorables à la création des moulins à fer. Mais la Montagne Noire est, parmi ces régions, celle qui a conservé les documents les plus anciens et les plus curieux, et ce sont seulement les

(1) Le *Traité sur les mines de fer et les forges du comté de Foix*, publié par M. de la Peirouse, en 1786, renferme une description minutieuse des forges à la catalane. On regrette seulement que cet auteur ne fournisse presque aucun renseignement historique sur son sujet. — Les savants sont loin d'être d'accord sur l'origine des *trompes catalanes*; mais, après les constatations faites au Mont Beuvray, il serait difficile de soutenir que ce genre de soufflets était encore inconnu durant la première moitié du moyen-âge. Conf. Bulliot, *ouvr. cité*, 57 et suiv., 82 et suiv., 428 et suiv.

usines de cette partie de notre pays qui vont faire l'objet de la présente notice.

Le premier document que nous ayons à utiliser a été découvert par feu Em. Jolibois, ancien archiviste du Tarn, et remonte à 1283. On y voit qu'en cette année G. Audebaud et G. Fort, coseigneurs d'Escoussens, donnèrent en acapte, c'est-à-dire en fief, à Guill. Metge, carrier, des terres dans la montagne, à la condition qu'il y construirait *une mouline à battre fer*, au lieu dit *La Bougassara*, et, à côté, un four (*una fargua per fondre peyra*). Ils lui accordèrent en même temps l'autorisation de prendre le bois dans la montagne pour le chauffage de cette usine qui était déjà commencée (1).

La commune d'Escoussens, dans le canton de Labruguière, s'étend sur le flanc nord de la Montagne Noire ; nous n'avons pu retrouver sur les cartes le lieu de la Bougassara, lequel était situé probablement sur le ruisseau de Bernazoubre qui baigne le chef-lieu actuel de la commune. Les géologues ne signalent pas de mines de fer dans le territoire d'Escoussens ou dans ses environs immédiats ; mais les terrains montagneux de ces parages comportent fort bien la présence de ce métal, et il se peut d'ailleurs que le gisement exploité au XIIIe siècle ait été peu abondant et soit aujourd'hui épuisé. Dans tous les cas, étant donné les noms des seigneurs, il n'est guère possible de placer ce gisement en dehors des limites de la seigneurie d'Escoussens.

Il est évident que l'expression *mouline à battre le fer*, employée par notre charte, suppose l'existence d'un martinet, qui était mis en mouvement par le cours d'eau sur lequel l'usine était bâtie, et qui servait à tirer le fer en barre, à la sortie du creuset.

Pour suivre l'ordre chronologique, nous devons nous transporter maintenant vers l'extrémité orientale de la Montagne Noire, dans la commune de Lacabarède, dépendant aujourd'hui du canton de Saint-Amans et autrefois du diocèse de Castres. Cette commune, où des gîtes de fer

(1) *Revue du Tarn*, I, 272.

sont encore exploités de nos jours (1), renferme, en effet, dans sa partie montagneuse, la forêt Narbonnaise et le gros ruisseau de Candesoubre que nous allons voir cités par nos documents du XIVe siècle (2).

Dans les premières années de cette période, le territoire de Lacabarède était possédé à la fois par le roi, par les damoiseaux Raimond et Raimond Arnaud du Vintrou et par Jean Testa. Comme la partie boisée de leurs domaines ne leur procurait sans doute qu'un très faible revenu, ces seigneurs cherchèrent à en tirer un meilleur parti, et, en décembre 1312, ils autorisèrent, pour une période de 25 ans, l'établissement d'une forge ou moulin à fer à deux feux (3) sur le ruisseau de Candesoubre. Les propriétaires de cette usine obtinrent, en outre, l'usage du bois de la forêt Narbonnaise pour faire le charbon nécessaire à leur industrie, et s'obligèrent à payer aux seigneurs une rente annuelle de 72 livres. Les conditions de cette espèce de bail à fief furent fixées, au nom du roi, par l'un des maîtres des eaux et forêts en Languedoc, qui, de concert avec les autres coseigneurs traita avec les constructeurs de la forge, et peu de jours après l'acte fut confirmé par Philippe-le-Bel (4).

Nous ne remarquons plus dans la suite aucune mention de cette usine. D'après la charte que nous analysons, elle était située sur le ruisseau de Candesoubre, *au pas de Lespinace*, et peut-être est-il permis de penser que ce lieu est le même que l'un des deux écarts qui sont marqués sur les cartes modernes sous le nom d'Espinassotte.

Il est probable que la forge de Lespinace était depuis longtemps détruite lorsque, dans la première moitié du XVIe siècle, on décida de nouveau d'utiliser, au profit de la

(1) Caraven-Cachin, *Descript. géolog. du Tarn*, 60.

(2) Le nom de la forêt *Narbonnaise* ou *de Narbonnaise* n'est pas inscrit sur les cartes ; on ne le retrouve que très rarement dans les ouvrages publiés jusqu'ici. Voyez E. Jolibois, *Invent. des Arch. du Tarn*, A 82, et E 2082.

(3) Sous le nom de *feu* il faut entendre ici le creuset ou fourneau de la forge. Lapeirouse, *Traité sur les mines de fer*, etc., p. 363.

(4) Nous rapportons le texte de ce document à la suite du présent mémoire.

métallurgie, le combustible de la forêt Narbonnaise et la force motrice du Candesoubre. Nous trouvons en effet que, en octobre 1512, « Astorc de Montfort, maître des eaux et forêts en Languedoc, bailla en emphytéose à Bern. Cabrol, de Peyrolade, 12 sétérées de terre pour y construire une mouline de fer sur le ruisseau de Candalobre, en la forêt du roi de Narbonèse, juridiction de La Cabarède, proche de Pomeyrol, au lieu dit à la mouline de Pomeyrol (1). » Ce bail fut consenti sous la réserve en faveur du roi d'une censive de 12 sous par an et d'un droit d'entrée de 3 livres.

D'après les indications qui viennent d'être rapportées, il paraît que cette nouvelle forge était située dans le sud de Lacabarède et tout près de l'église de Salles, car nous savons que cette église recevait également le nom de Pomeyrol ou Poumayrol (2). A ce moment le roi avait les sept douzièmes de la seigneurie de Lacabarède ou du Pont des Deux Sœurs, et le reste de ce fief appartenait aux d'Aussillon de Sauveterre. Si on ne voit figurer, dans le bail de 1512, que le représentant du roi, ce n'est pas sans doute que ce prince possédât en particulier l'entière seigneurie de la paroisse de Salles, mais c'est plutôt parce que nous ne possédons qu'une analyse incomplète de cet acte.

La forge de Pomeyrol employait probablement le minerai fourni par Lacabarède ou encore celui de quelques communes du voisinage, telles que Rouairoux, Cassagnolles, Citou et Cabrespine (3).

Le versant méridional de la Montagne-Noire offre à La Caunette, dans la commune de Lastours, canton de Mas-Cabardès, de riches mines de fer et d'autres métaux, qui ont été exploitées à toutes les époques (4). Nous n'avons pres-

(1) Biblioth. nationale, Collection Doat, vol. 254, vig. d'Anglés, f. 10 ; et Bibl. de Toulouse, ms. 641, f. 111.

(2) *Incent. des archiv. du Tarn*, E 5287.

(3) Soupairac, *Petit dictionn. géogr. de l'Hérault*, arrond de St-Pons, p. 8 ; Mahul, *Cartulaire des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne*, IV, 50 et 191.

(4) Mahul, *Ibidem*, III, 50 et suiv. ; *Société languedocienne de géogr.*, XXIII, 141 et suiv.

que aucun renseignement sur les usines métallurgiques qui ont pu fonctionner sur ces lieux ; ce que l'on sait de plus certain, c'est qu'au XVIIIe siècle on avait construit, au pied de la montagne de La Caunette, une forge dont le travail ne tarda pas à être suspendu, la digue qui fournissait l'eau ayant été emportée par un débordement de la rivière (1). Par suite du manque de combustible sur le territoire même de Lastours, les produits de ses mines ont été transportés habituellement dans des forges plus ou moins éloignées ; et Genssane nous apprend que de son temps le minerai de la Caunette et celui de Salsignes, commune limitrophe de Lastours, alimentèrent pendant plusieurs années l'usine d'Arfons, dans le Tarn, dont nous allons bientôt nous occuper (2).

Quelques kilomètres plus loin, vers le nord-ouest, et toujours sur le versant méridional de la Montagne Noire, on trouve une autre forge à la catalane dans la commune des Martys, canton de Mas-Cabardès ; mais il paraît qu'elle n'a été établie que dans le cours du XIXe siècle (3). — Nous n'avons pas non plus à nous arrêter aux vestiges de deux anciennes forges que l'on remarque dans la commune de Laprade, canton de Mas-Cabardès, et dans celle de Cuxac-Cabardès, canton de Saissac. La première de ces usines ne servait qu'à traiter le minerai de cuivre, et on ne donne aucune indication précise sur la nature de la seconde (4).

Le territoire de la commune actuelle de Lacombe, qui faisait partie il y a peu d'années de la commune de Fontiès et plus anciennement de celle de Saint-Denis (cant. de Saissac, Aude), a possédé aux XVIIIe et XIXe siècles une forge située tout à côté de la prise d'Alsau, et qui a été appelée de *La Combe*, de *La Galaube* ou encore la *Forge haute de Saint-Denis* (5). Cette forge est mentionnée par

(1) Mahul, ouvr. cité, III, 53.

(2) Mahul, *Ibid.*, III, 51, 137.

(3) Mahul, *Ibid.*, III, 58. — A la p. 73, le même auteur signale encore des filons de fer dans la commune de Mas-Cabardés, limitrophe de celle des Martys.

(4) Mahul, *Ibidem*, III, 73, 112 et IV, 428.

(5) Mahul, *Ibid.*, IV, 436, 437, 439, 440, 442, 445.

plusieurs documents du milieu du XVIe siècle. Elle appartenait alors à Claire de Saint-Martin et à son fils Gabriel Sabatier, qui partageaient avec le roi et quelques autres seigneurs la terre de Roquerlan, dans Mazamet. Parmi les fiefs que ladite dame et son fils tenaient du roi, et qu'ils dénombrèrent en 1540, on signale, en dehors de leurs droits seigneuriaux de Roquerlan, un fief à Labruguière, sans juridiction, tenu des barons du lieu, et de plus « une mouline à fer, près dud. Labruguière, assise dans la sénéchaussée de Carcassonne, et faisant au roi une albergue annuelle de 16 livres (1). » Si nous n'avions pas d'autre renseignement sur cette usine, il serait difficile d'établir sa position précise ; mais la pièce suivante, fournie par les Archives du Tarn, montre que cet établissement ne différait pas de celui de La Galaube. Ce document nous apprend, en effet, qu'en 1550, Claire de Saint-Martin, veuve de Raim. Sabatier, procureur général au Parlement de Toulouse, et tutrice de Gabriel de Saint-Martin, jouissait du droit de faire couper, dans la forêt royale de Serre-Haute, le bois nécessaire pour fabriquer le charbon consommé par la forge de La Galaube (2). Ainsi cette usine de La Galaube est bien celle qui est citée en 1540, puisque l'une et l'autre ont les mêmes propriétaires et que toutes les deux sont situées non loin du territoire de Labruguière, et dans la sénéchaussée de Carcassonne.

D'après Mahul, il existait déjà en ce même lieu « une mouline de fer » dès 1481, époque où elle fut donnée en emphytéose par le trésorier de la sénéchaussée de Carcassonne, moyennant le prix d'entrée de 20 livres et la censive annuelle de 5 sous (3).

Il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots de la forge d'Arfons, commune située autrefois dans le diocèse de

(1) Biblioth. de Toulouse, ms. 635 p. 133 et 170.

(2) *Invent. des arch. du Tarn*, E. 291. — La forêt de la Serre-haute est marquée sur les cartes dans le nord de la commune de Lacombe.

(3) Mahul, *Ouvr. cité*, IV, 436, — Notons en passant que les cartes indiquent aussi à la Galaube un moulin à papier qui fut fondé en 1709. Mahul, 437.

Lavaur et aujourd'hui dans le canton de Dourgne. Cette forge est citée à plusieurs reprises par Genssane, dans son *Histoire naturelle de la province de Languedoc*, publiée de 1776 à 1779 (1). Cependant il nous a été impossible d'en retrouver quelque autre mention, soit dans les cartes, soit dans les documents écrits relatifs à Arfons, que nous avons pu consulter jusqu'ici. Elle est complètement omise dans l'enquête qui fut faite sur l'état de l'industrie du Languedoc en 1788 (2), et il en est de même dans les notes que Cordier et Massol ont consacrées aux divers établissements métallurgiques qui ont existé dans notre département (3). Aussi, en remarquant que la forge de Saint-Denis ou de La Combe se trouve précisément sur la limite de la commune, peut-être pourrait-on se demander si Genssane n'aurait pas attribué, par erreur, à cette même usine le nom de forge d'Arfons. Toutefois il faut avouer que cette hypothèse serait en désaccord avec un passage de la *Description et statistique de l'Aude* par Trouvé, qui distingue de son côté la forge d'Arfons de celle de Saint-Denis-Lacombe (4). En présence de ces difficultés, il est prudent, croyons-nous, de ne pas essayer de résoudre la question, et nous attendrons de nouveaux renseignements pour décider si, oui ou non, le territoire d'Arfons a possédé au XVIIIe siècle une forge destinée à la préparation du fer.

Edm. CABIÉ.

## PIÈCE JUSTIFICATIVE

Confirmatio cujusdam moline in foresta de Narbonesia, in rivo de Candelobra (5), tradite ad firmam pluribus personis hic descriptis.

Philippus, Dei gratia, Francorum rex, notum facimus universis

(1) Voir tome III, p. 264 et IV, 287 et 294.

(2) *Les Chroniques du Languedoc*, V, 324.

(3) Cordier, dans *Revue du Tarn*, VII, 218 et suiv. ; Massol, *Descript. du Tarn*, 204 et suiv.

(4) Trouvé, *Ouvr. cit.*, II, 121 ; et Mahul, *Ouvr. cit.*, III. 137.

(5) Le ms. porte bien *Candelobra*, mais il faut corriger en *Candesobra* ou *Candezobra*, forme que l'on retrouve déjà au XIIIe siècle, et qui s'est conservée jusqu'à nos jours.

etc. nos infrascriptas vidisse litteras, formam que sequitur continentes :

Universis presentes litteras inspecturis Bertaudus de Borreto, magister forestarum regiarum Lingue occitane, auctoritate regia deputatus una cum venerabili viro Johanne Pileti, commagistro forestarum predictarum, salutem et fidem presentibus adhibere. Noverint universi quod nos, virtute litterarum regiarum super officio magistratus forestarum dicte Lingue nobis a majestate regia concessarum, quarum tenor inferius est insertus, de bonorum virorum consilio, pro comodo domini nostri regis Francorum et parcionariorum ejusdem, videlicet Raimundi de Vintrono, Raimundi Arnaldi de Vintrono, domicellis, et Johannis Testa, servata consuetudine patrie dicte Lingue super rebus regiis venalibus seu in emphiteosim perpetuam cum moderatione infrascripta concedendis, per loca publica cum tuba, voce preconis et cum cartis notariorum, prout moris est, sollempniter et publice subastandis, arrendavimus seu ad censum annuum concessimus Johanni Testa, Petro Rubei de Sancto Amantio, Stephano Garcie et Poncio Rubei de Sancto Poncio, presentibus et stipulantibus pro se et suis et eorum cuilibet in solidum, tanquam meliorem conditionem offerentibus et ultimo dicentibus, quamdam molinam ferream ab ipsis cum duobus focis de novo faciendam in foresta de Narbonesia, in rivo de Candelobra, videlicet in loco dicto *le pas de Lespinace*, una cum usu aque dicti rivi, ab hac die presenti usque ad viginti quinque annos continuos, videlicet pro censu annuo septuaginta duarum librarum turonensium seu monete currentis tempore solutionum faciendo, solvendo ad terminos infrascriptos et sub modis et conditionibus que sequuntur. Acto et convento inter nos, nomine quo supra, et dictos arrendatores pro se in arrendatione predicta, quod ipsi arrendatores et ejus (*sic*) heredes seu ab ipsis in dicta molina causam habentes poterunt accipere, fustam seu merrenum in dicta foresta ad construendum, sustinendum et reparationibus necessariis reparandum dictam molinam, domos et cabanas ad usum possidentium dictam molinam necessarias et habitantium in eis, necnon et ad faciendum de novo et sustinendum in futuro paxerias necessarias, et ad adducendum aquam ad usum dicte moline et ad coquendum panem et cibaria habitantium in dicta molina. Item, dicti arrendatores seu ab ipsis causam habentes in dicta molina poterunt carbonizare seu carbonem facere in dicta

foresta ad usum dicte moline pro duobus focis duntaxat de omni genere arborum dicte foreste, exceptis anetis, pomis, piris et aliis arboribus domesticis fructiferis, quas eisdem ullo modo scindere non licebit ; videlicet quandiu durabit terminus viginti quinque annorum predictorum ; nec poterunt reverti pro carbonando seu scindendo aliquid in loco qui semel fuerit per ipsos seu alios tonsura moderna spoliatus, sine novo mercato seu pacto ab ipsis cum gentibus regiis faciendo. Et tenebuntur dicti arrendatores scindere et carbonem per ordinem ab eo loco in quo scindere inceperint, non faciendo saltum de uno loco ad alium, etc. Item, dicti arrendatores debent et tenentur fecisse dictam molinam habilem ad faciendum ferrum infra festum Pasche venturum proxime, et ex tunc satisfacere domino regi super censu predicto, nomine suo et parcionariorum suorum, quolibet anno ad quatuor pagamenta, hiis terminis, videlicet : in festo Pasche predicto de decem et octo libris turonensium seu monete currentis, ut prefertur, et de totidem ad festum beati Johannis Baptiste proximo inde sequens, et de totidem ad festum beati Michaelis proximo inde sequens, et de totidem ad festum Nativitatis Domini proximo inde venturum, et sic de cetero, quolibet anno dictorum viginti quinque annorum. Item, actum fuit quod, non obstante presenti arrendatione, nos seu illi qui magistri forestarum pro tempore fuerint, poterimus accensare in dicta foresta aliam seu alias molinas necnon et afforestare operarios ante carbonatores dicte moline ad faciendam fustam et circulos de arboribus ad hoc ydoneis, prout utilitati ipsius domini regis et parcionariorum ejusdem melius videbitur expedire. Item, cum locus dicte moline sit sterilis et a terris cultis et bonis villis remotus adeo quod, nisi dicti arrendatores haberent aliquas terras in quibus possent fenum colligere sufficiens ad usum animalium minam et carbonem ad dictam molinam deferentium et facere ortos pro possidentibus et habitantibus dictam molinam, ipsi arrendatores in dicto loco non possent facile remanere, idcirco, premissis rationibus moti, nos, dictus Bertaudus, nomine quo supra concessimus dictis arrendatoribus in emphiteosim perpetuam duas sextariatas terre ad mensuram dicti loci ad faciendum dictam molinam et domos sibi necessarias et aliter explectandum in ortis, bladis et aliter, prout sibi viderint expedire, una cum usu dicte aque pro omni tempore, videlicet pro censu annuo sex solidorum turonensium solvendo domino regi et suis parcio-

nariis ad Pascha Domini, nec non et octo sextariatas terre ad pratum redigendas pro censu annuo quatuor solidos turonensium quolibet anno solvendo ad terminum immediate prescriptum ; hoc acto quod, si ipsi arrendatores facerent bladum in dictis terris, ipsi de dicto blado, una cum predicto censu, tascam in dictis partibus assuetam domino regi et suis parcionariis solvere tenerentur. Predictas vero arrendationem dicte moline et infeodationem dictarum terrarum, domorum et usus aque predicte fecimus, ordinavimus et concessimus, salvo jure parcionariorum domini regis in dicta foresta quoad partem suam emolumentorum predictorum, necnon et in vendis jure foriscapi et laudimii in rebus infeodatis quando contigerit evenire, et in hiis et in aliis quolibet alieno. Et est sciendum quod, si forte contingat quod tonsura seu superficies moderna dicte foreste infradictos viginti quinque annos deficiat, quod dicti arrendatores de solvendo nobis dictas septuaginta duas libras turonensium, ipsa tonsura seu superficie deficiente, quitti penitus remanebunt et ad eandem summam solvendam nobis minime tenebuntur.

Tenor litterarum regiarum talis est : — Philippus, etc. (Ce sont les lettres du roi, datées de Poissy, 30 mai 1309, par lesquelles il donne pouvoir à B. de Borret et J. Pilet, maîtres des eaux et forêts en Languedoc, de vendre et exploiter en son nom les revenus des dites forêts ; texte déjà publié dans l'*Histoire de Langued.*, éd. Privat, X, preuves. 505.)

In quorum omnium premissorum testimonium, hoc sigillum presentibus litteris nostri, Berthaudi predicti, duximus apponendum. Actum Parisius, anno Incarnationis Domini millesimo trecentesimo duodecimo, die sabbati ante festum Nativitatis ejusdem, domino Philippo, rege Francorum, regnante.

Nos autem, premissa omnia et singula in suprascriptis contenta litteris rata habentes et grata, ea volumus, laudamus, approbamus et tenore presentium confirmamus. Actum apud Fontem Bleaudi, anno Domini millesimo trecentesimo duodecimo, mense decembri.

(Archiv. nation., JJ 48, n° 160).

# NOTES

SUR

# SAINT-PIERRE DE BURLATS

La *Revue du Tarn* a souvent parlé du joli village de Burlats, situé dans une gorge profonde de l'Agoût, non loin de Castres, au pied du plateau granitique du Sidobre. Le long de la rivière et dans les ruelles qui s'entortillent derrière l'église, d'assez nombreux débris de notre vieille architecture attendent l'historien patient qui voudra reconstituer la physionomie de l'ancienne ville et de ses monuments. Les circonstances m'engagent à apporter une contribution à ce travail en attirant l'attention sur le plus intéressant d'entre eux, l'église Saint-Pierre, classée parmi les monuments historiques.

Jusqu'à ces derniers mois, le monument historique menait une existence assez obscure. Les voûtes en étaient presque partout écroulées ; les arbres maigres d'un petit jardin poussaient péniblement sur l'emplacement de la nef centrale ; vers les premières travées du collatéral nord s'était élevée une bâtisse qui servait d'école et de mairie ; un boucher avait transformé le croisillon septentrional en un taudis inquiétant, repaire d'énormes rats ; l'abside protégeait une cabane à lapins. Mais les rats, les lapins et même les enfants de l'école respectaient assez le monument, qui n'avait pas trop à souffrir de son état d'abandon.

Récemment, on a annoncé une nouvelle, toujours un peu troublante pour les amis des vieilles murailles : le Service des Monuments historiques restaure Saint-Pierre de Burlats. Le projet, heureusement, ne menace guère que les cons-

tructions parasites, poussées au siècle dernier, dans l'église, et on ne met à l'exécuter aucune précipitation dangereuse. Depuis quelques mois, un maçon mélancolique pose briques sur briques dans le collatéral nord. Le maçon de Saint-Pierre ne s'est pas laissé aigrir par une longue solitude, et ce n'est certainement pas lui qui a brisé en morceaux des sculptures récemment découvertes dans le sol. Il ne faut pas crier au vandale quand on ne peut pas atteindre les vrais responsables du vandalisme, et ceux-ci ne sont pas les pauvres diables qui n'ont jamais eu l'occasion ou le loisir de prendre goût à l'art et à l'archéologie. Mais ce n'est pas une raison pour laisser s'évanouir peu à peu, *comme de simples boiseries d'autel*, les quelques pierres qui ont échappé jusqu'ici aux hérétiques albigeois, aux protestants de la Grange, aux catholiques de Condé et aux architectes.

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, dans sa séance du 20 juillet 1900, a déjà demandé que toutes les mesures soient prises pour assurer la conservation du monument pendant les travaux. Il est urgent que ce vœu soit entendu. Peut-être, en haut lieu, à force de l'entendre renouveler, se résignera-t-on à remédier de loin en loin à la solitude du pauvre maçon.

## BIBLIOGRAPHIE & HISTORIQUE

Burlats n'a pas été connu des maîtres de l'archéologie : Quicherat n'en parle pas et Viollet-le-Duc en cite le nom sans autre indication (1). C'est une simple mention que nous trouvons aussi dans le répertoire des églises romanes donné par M. Enlart (2). Le village est un peu loin des grandes voies de communication et les ruines n'ont pas été très souvent reproduites par le dessin et la photographie (3).

(1) Catalogue des églises « qui présentent assez d'intérêt au point de vue de l'art pour être mises au rang des monuments historiques. » *Dictionnaire raisonné de l'architecture...* V, 192.

(2) *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance* (1er vol. Paris, 1902, in-8°, p. 432).

(3) L'église, ainsi que le « pavillon d'Adélaïde », a été dessinée en

Une première monographie a été publiée en 1866 par L. Bonhoure (1). Elle a été sévèrement jugée ici-même par E. Jolibois (2). L'auteur y traite de manoir gothique le « pavillon d'Adélaïde », et reconnaît dans Saint-Pierre l'école grecque ou byzantine. Mais il a eu entre les mains les archives municipales qui paraissent s'être appauvries depuis, et il nous livre ainsi plus d'un document utile.

Nous aurons un guide beaucoup plus précieux dans la notice de M. Bonnay, inspecteur aux monuments historiques (3). Peut-être la documentation et les observations de l'auteur ont-elles été parfois un peu hâtives, mais il ne sera jamais sans intérêt de discuter ses conclusions.

Il faut citer encore un travail de M. Raymond Nauzières sur le Sidobre (4). L'auteur ne s'est pas contenté de collec-

1834 et 1839 par Dauzats et lithographiée dans les *Voyages pittoresques et romantiques à travers l'ancienne France*. (Paris, 1833 et suiv., in-fol. Languedoc, I, pl. 60 bis et médaillon d'une des pages suivantes ; II, pl. 118 et 119).

Une lithographie d'Aug. Mathieu, parue vers la même époque dans le *Mémorial catholique*, donne une vue assez inexacte de la façade occidentale.

L'ouvrage de P. Roger, *Archives historiques de l'Albigeois et du pays castrais* (Albi, 1842, in-8°), donne, avec quelques documents publiés ailleurs, une estampe d'Em. Wattier.

Une peinture du musée de Castres, le n° 24 du catalogue, nous montre l'intérieur de l'église sensiblement pareil à ce qu'il était naguère. Elle est signée Espérandieu, sans date. Une autre toile du même peintre est datée de 1841.

Depuis 1892, il existe de bonnes photographies d'ensemble de Mieusement, dans la collection des Monuments historiques. M. Paul Valat, photographe à Castres, a aussi d'excellents clichés.

Des plans des ruines ont été dressés par M. J. Siguié (1889. Déposé aux Archives de la Comm. des Mon. hist.), M. L. Bonnay (oct. 1893, ibid.) et par M. Paul Gout (15 janv. 1893, déposé au Ministère des Beaux-Arts).

(1) L. Bonhoure, instituteur. *Monographie de la commune de Burlats*. Castres, 1866, in-8°. Un compte-rendu, de Canet, en avait déjà paru dans le *Bulletin de la Société littéraire et scientifique de Castres* (séance du 17 juin 1859). Il faut voir aussi, de Bonhoure, un article paru en 1876 dans la *Revue du Tarn* (T. I, 312-14.)

(2) *Revue du Tarn*, II, 295.

(3) L. Bonnay, inspecteur aux monuments historiques, ancien inspecteur aux monuments civils, ancien élève de 1re classe de l'Ecole des Beaux-Arts. *Ruines de l'église St-Pierre de Burlats. Projet de restauration. Notes explicatives*. (Brive, 1894, in-8°, 18 pp.]

(4) Raymond Nauzières, *le Sidobre* (Paris, 1899, in-8°, pp. 17-20. Extrait

tionner par douzaines les rochers tremblants et les chaos de la région et de les rendre accessibles au touriste par une description sûre, complète et neuve ; il a écrit par la même occasion sur les ruines de Burlats quelques pages, malheureusement trop courtes, dont je me servirai sans scrupule. Je ne me ferai pas faute d'user aussi des notes copieuses qu'il a recueillies depuis, et de m'attribuer les remarques qu'il m'a communiquées à plusieurs reprises devant le monument. Mon ami ne m'en voudra pas. Il a l'habitude d'être pillé.

Il serait injuste de passer entièrement sous silence tous les autres écrivains qui ont consacré, en passant, quelques lignes à Burlats. Ils ont bien peu ou bien mal traité notre sujet, mais leur opinion est intéressante à connaître. Les documents anciens sur le bourg et ses habitants sont devenus si rares qu'on a cherché à les utiliser tous pour l'histoire des monuments. Ainsi se sont établies peu à peu, entre des faits mutuellement indépendants, des sutures que nous aurons peine à retrouver aujourd'hui à moins de suivre la tradition pas à pas dès ses débuts. C'est ce que nous ferons, après avoir, selon l'usage, commencé par parler d'Adélaïde.

Adélaïde de Toulouse *était connue* aussi *sous le nom de comtesse de Burlats parce qu'elle était née*, dit-on, *dans cette ville* (1). Sa mère, Constance, était fille du roi de France, Louis VI, veuve du roi d'Angleterre, Eustache de Blois. Son père était presque roi : c'était Raymond V, comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence, comte d'Albigeois, de Quercy, de Rouergue, de Saint-Gilles, de Lodève, etc. Son mari était Roger II Trencavel, le plus puissant vassal de Raymond V, vicomte de Béziers, Albi, Nîmes,

de l'*Annuaire du Club alpin français*, 25e vol., 1898.) Une nouvelle rédaction, beaucoup plus développée, de ce travail est en cours de publication.

(1) Dom Devic et dom Vaissete. *Histoire générale du Languedoc* (Paris, 1733, in-fol.) Je renvoie à l'édition bien connue publiée sous la direction de M. Molinier à Toulouse, 1872-92 in-4° : VI, 156, 157. Le renseignement sur le lieu de naissance d'Adélaïde paraît emprunté uniquement au biographe d'Arnaud de Marviel.

Carcassonne, Rasez et Agde, qui fut excommunié en 1178 pour son indulgence à l'hérésie albigeoise. Elle ne paraît pas avoir joué un rôle politique exceptionnellement important ; elle n'a pas même eu, après la mort de son mari, la tutelle de son jeune fils Raymond Roger ; on ignore la date de sa mort comme celle de sa naissance, et les documents qui parlent d'elle sont rares et insignifiants. Mais elle a régné sur une cour d'amour.

Un troubadour d'humble origine, Arnaud de Marviel, composa pour elle des poésies qui nous sont parvenues, enrichies d'une biographie de l'auteur (1). Naturellement, il ne faut pas voir dans ses « chansons, sons, sonnets, chants, tensons, mots et syrventes » de simples exercices littéraires : la passion qui y est rimée est celle dont il brûla pour la vicomtesse. Adélaïde se laissa toucher :

*Aquel Arnaut cantava be et legia be romans. Et era bels de persona.*

Leur bonheur dura jusqu'au moment où la jalousie d'un rival puissant, le roi d'Aragon, obligea le poète à s'éloigner et à transformer en stances de désespoir ses chants d'amour.

Le récit de ce drame, ou plutôt de cette comédie héroïque, — car le double privilège de l'art et de l'amour mettent le

(1) La vie d'Arnaud de Marviel, Marviell, Maruelh, Meyruelh, Marvoill ou Mareuil, paraît avoir été imprimée pour la première fois en français dans les *Vies des plus célèbres et anciens poètes provensaux qui ont floury du temps des comtes de Provence*, par Jehan de Nostre Dame, Procureur en la cour de Parlement de Provence, (Lyon, 1575, in-8°, p. 65), qui dit traduire du provençal les écrits de divers moynes et de plusieurs poètes incognus et incertains. Quoiqu'il appelle la comtesse de Burlats *Aléarde* et qu'il fasse d'Arnaud le fils d'un gentilhomme, Nostradamus paraît avoir puisé aux mêmes sources que plus tard dom Vaissete. Celui-ci (passage cité) renvoie aux mss. provençaux 7225 et 7698 de la bibliothèque du roi.

Les mêmes sources ont servi à de Rochegude, qui popularise à son tour l'histoire et les vers de Marviel, dans *le Parnasse occitanien ou choix de poésies originales des troubadours*, (Toulouse, 1819, in-8°, p. 15).

On retrouve encore cette tradition littéraire chez Friedrich Diez, *Leben und Werke der Troubadours*. (2e éd. Leipzig 1882, in-8°, pp. 103-109).

Enfin, une liste assez longue des œuvres attribuées à Marviel se rencontre chez Karl Bartsch, *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, (Ebesfeld, 1872, in-8°, pp. 106-107).

héros en aussi haut rang que les autres acteurs — se retrouve chez la plupart des historiens du pays. Massol (1) et Marturé (2) le délaient avec une satisfaction visible. Ils s'empressent de réaliser l'unité de lieu en situant à Burlats l'acte de la cour d'amour. Taylor lui-même en oublie de parler de l'église Saint-Pierre (3). Nayral, le premier, en bon romantique, s'arrête devant les ruines et constate que le portail « entièrement remarquable, rappelle par ses sculptures que les ans ont à demi rongées, les siècles chevaleresques et religieux du moyen-âge » (4).

Compayré est plus précis. Il date l'église de la fin du XIIe siècle et le château, où la reine Constance mit au monde Adélaïde, du XIIe siècle (5). Avec Carrié, nous n'avons plus aucun doute sur l'identité du château en question ; il s'agit bien des deux pavillons qui nous restent sur la rive droite de l'Agoût (6). Crozes, parlant de la même construction, dit enfin : le château *fondé* au XIIe siècle par la reine Constance.

Reste à trouver l'histoire de l'église. Bonhoure constate discrètement qu'elle « paraît remonter au XIIe siècle, *époque à laquelle la reine Constance vint se fixer à Burlats* (7). »

L'hypothèse que sous-entendait cette apposition passe inaperçue du docteur Bastié. L'ancienne église, selon lui, a été édifiée probablement par la vicomtesse de Bé-

(1) Massol. *Description du Département du Tarn, suivie de l'histoire de l'ancien pays d'Albigeois.* (Albi, 1818, in-8°, p. 358).

(2) Marturé. *Histoire du Pays Castrais.* (Castres, 1822, 2 vol. in-8° ; I, 282 ; II, 34).

(3) Taylor. *Voyages pittoresques...*, ouvrage cité, t. I.

(4) Magloire Nayral, juge de paix du canton de Castres, membre de plusieurs sociétés académiques..., *Biographie Castraise... Chroniques et antiquités Castraises.* (Castres, 1833-37, 4 vol. in-12 ; IV, 561).

(5) Cl. Compayré, *Guide des Voyageurs dans le département du Tarn.* (Albi, 1852, in-12, pp. 230-232).

(6) Carrié. *Géographie du département du Tarn.* (Albi, 1862, in-12, pp. 232-235).

(7) Hippolyte Crozes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, vice-président du Tribunal d'Albi, membre du Conseil général du Tarn. *Répertoire archéologique du département du Tarn,* (Paris, 1865 in-4° ; p. 73).

ziers (1). E. Jolibois se contente avec raison de reconnaître dans Saint-Pierre un monument du XIIe siècle (2) et Estadieu paraît s'inspirer surtout de Nayral et de Crozes (3).

Enfin, M. Bonnay, dans l'intéressante notice citée plus haut et qui a influencé tous les écrivains postérieurs, fait le dernier pas en donnant à la construction une date précise : 1160. C'est la reine Constance qui, répudiée par son second mari et retirée à Burlats, a fait réédifier l'église. En effet, et ceci du moins avait été prouvé, une église Saint-Pierre existait déjà à Burlats depuis plusieurs siècles.

Les églises romanes datées avec certitude deviennent si rares que c'est un devoir, au point de vue archéologique, de ne pas accepter sans contrôle l'histoire de la nôtre.

Elle est malheureusement bien peu fondée. Nous l'avons vue partir d'une phrase innocente et se formuler d'année en année avec une netteté croissante sans que les preuves se soient accrues dans les mêmes proportions. M. Bonnay ne paraît pas avoir été plus exigeant à ce sujet que ses prédécesseurs. Il accepte la date 1160 sans autre garant que l'autorité d'Estadieu. Une erreur s'est sans doute glissée sous sa plume car je n'ai pu parvenir à retrouver cette date dans l'ouvrage d'Estadieu et celui-ci m'a dit lui-même n'en avoir jamais indiqué ni proposé aucune. Bien plus, une rapide revue des faits actuellement connus montrera que personne ne pourrait avancer à bon droit une opinion aussi précise.

---

Un monastère existe à Burlats, dans le pays Albigeois, au Xe siècle (4). Il se rattachait déjà vraisemblablement à l'abbaye bénédictine de Castres, dont la fondation est beaucoup

(1) Dr Maurice Bastié, de Graulhet. *Le Languedoc, 1re partie ; description complète du département du Tarn*, (Albi, 1875 ; I, pp. 523-25).

(2) E. Jolibois, *Histoire du Pays d'Albigeois*, (*Revue du Tarn*, t. III et suiv.)

(3) Estadieu, archiviste-bibliothécaire de la ville de Castres. *Annales du Pays Castrais*, (Castres, 1893, in-4o).

(4) Longnon. *Atlas historique de la France*. (Paris, 1888, gr. in-fol. Carte de la Gaule carolingienne).

plus ancienne (1). A ce monastère appartient sans doute l'église Saint-Pierre, enrichie vers 973 par un legs de Garsinde, comtesse de Toulouse et d'Albigeois (2).

Burlats est, dès cette époque, sous la dépendance des Trencavel, vicomtes d'Albigeois, (et plus tard de Nîmes, Carcassonne, Rasez, Béziers, Agde), qui ont eux-mêmes comme seigneurs suzerains les comtes de Toulouse. Au commencement du XIe siècle, c'est un de leurs principaux châteaux (3).

En 1118, Bernard-Aton IV, fils de Raymond-Bernard Trencavel, partant en guerre contre les Sarrasins, rédige ses dernières dispositions. Il partage ses biens entre ses enfants et sa femme, Cécile de Provence ; pour le cas où celle-ci voudrait vivre séparée de ses enfants, il lui donne en propre la ville de Burlats avec toutes ses dépendances (4).

(1) Dans son bel ouvrage sur l'*Abbaye et les Cloîtres de Moissac* (Paris, 1897, in-fol., p. 183) M. E. Rupin range Saint-Pierre de Burlats parmi les possessions de Saint-Pierre de Moissac, (abbaye bénédictine,) à une époque qui reste malheureusement indéterminée. — C'est une bulle de 1266 qui nous permet de classer le prieuré de Burlats parmi les possessions de Saint-Benoît de Castres. Voir *Revue du Tarn*, VIII, 52. — On trouve 673 comme date de fondation de l'abbaye de Castres dans maistre P. Borel, docteur en médecine, *Antiquitez, raretez, plantes, minéraux et autres choses considérables de la ville et comté de Castres d'Albigeois et des lieux qui sont à ses environs*, etc... (Castres 1649. Voyez l'éd. de Ch. Pradel, Paris, 1868, in-18, pp. 70, 103 et 113). — Le même ouvrage nous apprend incidemment et sans autre indication que Burlats était nommé par « Bernard Guido » Burlatum et Burlato. Il serait peut-être intéressant de retrouver le passage de Bernard Gui sur notre sujet, car il connut très bien le diocèse de Castres et fut en rapport avec le pape Jean XXII qui érigea Burlats en collégiale. J'avoue ne pas avoir eu le courage de feuilleter pour m'en assurer la collection énorme des manuscrits de l'illustre dominicain.

(2) Dom Vaissete (III, 178-179 ; V, n. CXI). Sur le codicille de Garsinde, voir Ed. Cabié, *Revue du Tarn*, 1900 (XVII, pp. 181-202).

(3) E. Jolibois. *Revue du Tarn*, IV, 195.

(4) Dom Vaissete, III, 634 ; pr. V, 867. — Il existe de nombreuses copies manuscrites du testament de Bernard-Aton, d'après les archives du château de Foix, de la cité de Carcassonne et du domaine de Montpellier. Le *fonds Doat* en contient deux (CXVI, fol. 2 et 5) ; la *collection du Languedoc*, trois (LXXVI, fol. 124, 125, 126). Toutes les cinq portent l'orthographe Burla*d* : dans l'une, une surcharge postérieure a remplacé le *d* par un *s*.

Il est possible que Cécile de Provence ait habité Burlats. On l'y trouve en 1139, avec son fils Roger, qui signe un acte en sa présence (1).

Un peu auparavant, en 1123, une bulle porte une deuxième mention de Saint-Pierre de Burlats (2).

Nous arrivons à l'époque présumée de la reconstruction de l'église et du château. Du séjour de Constance à Burlats, il ne reste aucune trace que la tradition qui y fait naître Adélaïde. Au concile tenu à Lombers contre les *bonshommes* albigeois, en 1165, il est fait, affirme Bonhoure, mention de Burlats (3). Constance assiste au concile, ainsi que Raymond Trencavel, mais on ne peut évidemment rien conclure de ce rapprochement.

Il est certain au contraire que Raymond Trencavel a passé par Burlats, car, en 1166, c'est de là qu'il permet à son fils Roger de construire le château de Cambounès (4). Quand ce dernier fut excommunié, en 1178, sa femme, Adélaïde, habitait Castres (5). Deux ans plus tard, elle fait serment sur les Evangiles, à Burlats en Albigeois, de protéger l'abbaye de Salvanès en Rouergue (6). En 1202, son fils Raymond Roger, le dernier des vicomtes d'Albi et le plus célèbre, par sa lutte contre Simon de Montfort, se

(1) Le renseignement se trouve dans Louis Barbaza, *Annales de la ville de Castres depuis les origines jusqu'à la réunion du Comté de Castres au domaine de la Couronne, 647-1519.* (Castres, 1886, in-12, p. 48); l'auteur n'en donne pas la source mais il passe pour un travailleur sûr et consciencieux. Il est en contradiction avec l'opinion du baron G. de Blay de Gaïx, *Etudes historiques sur les seigneurs et barons de Gaïx*, (Montauban 1881, in-8°, p. 18,) qui fait mourir Cécile vers 1136. Il s'accorde au contraire avec les preuves données par dom Vaissete qui place cette mort entre 1147-1150 (III, 751 ; V, n. 470, 471 et 475).

(2) Archives départementales ; voir P. Roger (ouv. cit.)

(3) Je n'ai d'ailleurs su retrouver cette mention ni dans dom Vaissete (VI, 3), ni dans la copie manuscrite du procès-verbal *du Concile.* (*Collection du Languedoc*, LXXVII, fol. 63-69.)

(4) Dom Vaissete (V. 1303 ; VI, 27).

(5) Même ouvr. (VI, 81-82).

(6) Archives de l'abbaye de Salvanès en Rouergue. Copie manuscrite de la *collection du Languedoc* (LXXVII, fol. 178). Dom Vaissete (VI, 81-82).

trouve aussi à Burlats où il amortit les terres nobles acquises par l'évêque d'Albi (1).

Les documents sur la ville et le monastère s'interrompent pendant la guerre des Albigeois et le cours du XIIIe siècle (2). Mais en 1318, on trouve une bulle du pape Jean XXII établissant à Saint-Pierre un chapitre collégial avec le droit de concourir à l'élection des évêques de Castres (3); ce droit leur fut enlevé par Clément V en 1343 (4). A la veille des guerres de religion, en 1533, le chapitre a encore une existence assez active; c'est au doyen de Saint-Pierre que le pape s'adresse pour veiller à l'exécution d'une bulle désignant un prieur à l'église de Castres (5).

La Réforme a eu de bonne heure des adeptes dans ce pays constamment troublé par les dissensions religieuses. Un jacobin, Martini, déclarait en chaire, dans la collégiale, qu'il n'y a pas de purgatoire. Il est brûlé à Castres en 1554 ou 1555. Un prêtre, Madaule, dut être coupable d'hérésies

(1) Ms. *fonds Doat* (CV, fol. 128) ; *Revue du Tarn* (VI-192).

(2) Pendant toute la seconde moitié du XIIIe siècle, des actes nombreux contiennent les noms de Jean, Jean le Vieux, Géraud et Germond de Burlats (*Archives nationales, Inventaires et documents publiés par A. de Laborde, layettes du trésor des Chartes* III, 10 a ; *Gallia christiana* I. Instr. 88 a ; dom Vaissete, VI, 924, VII, e 316, VIII p. c. 1633, 1694, IX, 126, 131, 197, X, c. 179 ; G. de Blay de Gaïx, ouvr. cité pp. 30-42, 208-212). Aucun de ces actes ne nous renseigne sur ce que nous cherchons. L'histoire des Montbrun, qui prennent le titre de seigneurs de Burlats de 1313 à la fin du XVe siècle, ne nous est pas d'un plus grand secours. (de Blay de Gaïx, *ouvr. cité*, pp. 44-52 ; Bessèry, *Revue du Tarn* 1897, pp. 11-16, 125-126.)

(3) Ms. *Collection du Languedoc* (III, fol. 182); dom Vaissete (IX, 273).

Le chapitre reçoit en don la chartreuse de Beauvoir. Le premier doyen fut Raymond de Sainte-Gemme, (*Gallia Christiana*, I, 69-70,) qui devint en 1364 abbé de Saint-Pons et mourut en 1374 (dom Vaissete, IV, 434). — C'est à lui sans doute que succéda Ratier de Lautrec. Son oncle, qui portait le même nom et qui fut abbé de Moissac de 1334 à 1361, l'avait envoyé, avec deux autres de ses neveux, à Toulouse, où il suivit les cours de l'Université et prit le grade de docteur. La *Chronique d'Aymeric de Peyrac* (fol. 167, r°, col. 1) lui donne le titre de doyen de la collégiale de Saint-Pierre de Burlats. Voir E. Rupin (*ouvr. cit.*, p. 127).

(4) Bonhoure, ouvr. cité et *Revue du Tarn* 1875, p. 88.

(5) Ms. *fonds Doat* CXVII, fol. 78.

moins graves, car il fut condamné seulement à porter le fagot et à faire amende honorable devant l'église (1). Les premières guerres de religion, cependant, respectèrent la ville car, en 1563, les chanoines vaquaient journellement aux exercices du culte sans rencontrer d'opposition (2). Il est difficile de tirer un récit certain des évènements des versions souvent contradictoires des contemporains, et les historiens récents n'ont pas toujours facilité cette tâche. La date de 1509 donnée par M. S. Guénot (3), celle de 1559, par Canet et par M. Bonnay, pour une première prise de Burlats par les calvinistes, proviennent évidemment d'une erreur de lecture. Il s'agit sans doute du siège du 10 juin 1569 raconté avec force détails dans Marturé, Bonhoure et autres. Or ce n'est pas Burlats, c'est Berlan près Montredon qui a été pris à cette date (4). Mais il semble indiscutable qu'en juillet 1573, Burlats soit tombé au pouvoir de Bouffard-Lagrange, chef du parti calviniste (5). La même année, la paix de la Rochelle rend la ville aux catholiques.

On comprend que le chapitre traverse alors une période assez troublée. Dès 1565, le Parlement et l'évêque en avaient ordonné vainement le transfert à Lautrec (6). Le 29 septembre 1567, les religionnaires arrêtent à Castres le doyen de la Collégiale avec quelques ecclésiastiques et moines, et ne les relâchent que contre rançon (7). Pendant le siège de 1573, ceux des chanoines qui étaient restés à Burlats furent

(1) Gaches. *Mémoires sur les guerres de religion à Castres dans le Languedoc 1555-1610.* (Edition Ch. Pradel. Paris 1879 gr. in-8°, pp. 1 et 2.)

(2) Lettre du sieur de Caylus à la reine mère, 13 sept. 1363. Dom Vaissete (XII, c. 700).

(3) S. Guénot. *Excursion au Sidobre* (*Bulletins de la Société de géographie de Toulouse 1894*, pp. 174 et suiv.)

(4) Gaches, (éd. Ch. Pradel, p. 84).

(5) Gaches (150-53) ; Jean Faurin. *Journal sur les guerres de Castres 1559-1602* (Ed. Ch. Pradel. Montpellier, 1878, gr. in-8°) ; Borel (p. 103.) Dans les *Mémoires* de Batailler, publiés par Ch. Pradel (*Revue du Tarn*, année 1893, p. 38). Lagrange est déjà en 1572 gouverneur de Burlats ; mais le passage prête à confusion.

(6) Bonhoure (*Rec. d. Tarn*, 1878, p. 96).

(7) Dom Vaissete (IX, 482).

tués (1). Mais la plupart s'étaient sauvés à Castres; ils y conclurent avec le chapitre de la ville un accord qui mettait à leur disposition, pour les offices, l'église Saint-Jacques de Villegoudou (2). Quelques-uns, en 1579, étaient encore dispersés à Labruguière et à Lavaur; l'année suivante, dans une réunion capitulaire qui eut lieu à Labruguière, ils décidèrent d'obéir enfin aux ordres de l'évêque et du Parlement et de se rendre à Lautrec. A cette époque (1584) *l'église n'était plus qu'un monceau de ruines*. On disait l'office sous la voûte d'une maison de la confrérie du Saint-Sacrement. Le château n'avait pas dû être mieux respecté : en 1595, le seigneur de Burlats, messire de Castelpers, n'avait pas d'habitation dans la ville (3).

Au commencement du XVII^e siècle, de Grandis, en 1613-1614, envoyé du roi Louis XIII, rédigea un rapport sur les réparations nécessaires à Burlats (4). Deux mille livres furent employées à la restauration d'une chapelle. De Grandis acquit le domaine de Burlats en 1615 et y fit construire, dit-on, le château actuel, vers 1620 (5).

Mais une nouvelle période de guerres s'ouvre à la suite de l'assemblée de la Rochelle (1621). Le duc de Rohan soulève encore une fois le parti protestant. Un nouveau sac de Burlats, en 1622, est signalé par Bonhoure. On parle aussi d'un incendie qui aurait détruit en 1625 les voûtes et le clocher de l'église, le cloître et les bâtiments du sud. Ce qui est certain c'est qu'en 1628 la ville était au pouvoir des protestants et qu'elle fut reprise de force par l'armée catholique que conduisait contre Rohan le prince de Condé (6).

(1) Gaches (p. 151).

(2) Faurin.

(3) Bonhoure.

(4) Bonnay. (L'auteur n'indique par ses sources).

(5) Malgré le témoignage de Bonhoure, et le peu de style du château, celui-ci pourrait paraître cependant un peu plus ancien. Il y a d'ailleurs quelques contradictions dans la liste que l'on donne des propriétaires successifs de Burlats. Peut-être a-t-on confondu deux choses différentes, la seigneurie de Burlats et l'habitation de de Grandis.

(6) *La prise de la ville de la Croisette et le chateau de Burlas, places fort importantes, avec la suite de ce qui a été fait par l'armée de Mgr le Prince*. (Paris 1628, in-8°).

Castres et Burlats furent démantelés trois ans plus tard par ordre de Richelieu, sous la surveillance de l'évêque d'Albi. Quelle que soit la date de l'incendie et la responsabilité de chacun des deux partis, la tradition s'en était encore conservée au commencement du siècle suivant(1).

La paix définitivement établie, l'évêque ordonna au chapitre le retour à Burlats (1642). Celui-ci refusa, alléguant, non sans raison, l'état des lieux. L'affaire fut portée devant le Conseil du roi qui prescrivit une enquête (12 février-9 mars). Les commissaires ne trouvèrent debout que la maison du baron de Ferrières et celle de de Grandis. *A l'église*, disent-ils, *on ne voit que « de vieilles murailles crevassées, des chapelles ruinées dont il ne reste plus que les fondements. La chute du clocher a tout rempli de ruines...* » (2). Des réparations furent faites la même année au collatéral nord (3); mais le retour du chapitre, s'il eut lieu, ne fut pas de longue durée. En 1669, il était de nouveau transféré à Lautrec (4), d'où il continua à percevoir des droits sur Burlats (5) jusqu'à sa suppression, en 1790 (6).

En 1844, on abandonna complètement l'ancienne église, et, fort heureusement pour nous, ce n'est pas sur ses ruines

(1) « Après les guerres de M. de Rohan, que l'église feust breulée, ne pouvant pas faire le service divin l'on dressa un autel au bas de la maison de ville pour y célébrer la messe... » *Mémoire* de 1727 pour un procès entre la communauté de Burlats et le chapitre collégial de St-Pierre (cité par Bonhoure, *Monogr.*. p. 17).

(2) Bonhoure, (*Rev. du Tarn*, 1873, pass. cité).

(3) Bonnay (on aimerait à connaître le document dont s'est servi l'auteur).

(4) Dom Vaissete (XIII). — L'exercice du culte se continue d'ailleurs sans interruption dans l'église jusqu'en 1791. — Au XVIII^e siècle, le Conseil de la commune délibérait encore sur les réparations à faire à la nef. Voir l'*Inventaire sommaire des Archives départementales* publié par E. Jolibois en 1889 (E 1195-99, BB 3-7 et E 1176, BB 3)..

(5) Notamment en 1759. Bonhoure.

(6) Pour avoir le choix entre les causes de destruction violente de l'église, on peut lire dans un article, d'ailleurs rempli d'inexactitudes, qu'en 1793 le château et l'église ont été dévastés une fois de plus par les révolutionnaires. Je laisse à l'auteur la responsabilité de cette information dont il n'apporte pas les preuves. S. Guénot (*ouvr. cit.*).

que fut édifié le nouveau Saint-Pierre. En 1845, les ruines furent classées parmi les monuments historiques.

Si l'on ne met pas au jour des documents nouveaux et si l'on ne force pas le sens de ceux qui sont déjà connus, que peuvent nous apprendre les textes sur notre monument ?

Qu'en 1584, après les guerres de religion, il était déjà en ruines.

Qu'il a été réparé en partie au commencement du XVII^e siècle ; peut-être incendié, puis réparé de nouveau quelques années après.

Qu'il a eu un clocher.

Mais de la construction de l'édifice et de ses remaniements avant le XVII^e siècle, nous ne savons absolument rien.

L'intervention de Constance ou d'Adélaïde, même en admettant qu'elles aient séjourné à Burlats, n'est pas plus prouvée que, par exemple, celle de Cécile de Provence, la fondatrice du monastère d'Ardorel. Elle était d'ailleurs bien inutile. Un monastère existe à Burlats, on l'a vu, dès le X^e siècle, et c'est, à n'en pas douter, un monastère bénédictin. La congrégation de Saint-Benoît, qui comptait par milliers ses établissements tant en France qu'à l'étranger et qui disposait d'une puissance et de ressources considérables, n'aurait certainement pas refusé le concours des grands seigneurs laïques pour réédifier une de ses églises ; mais leur initiative était loin de lui être indispensable.

On a voulu encore se servir de la bulle de 1318 pour expliquer et dater les fenêtres et la rose de style gothique rayonnant percées dans la façade occidentale. Après que Saint-Pierre eut été érigée en collégiale, a-t-on dit, il fallut donner plus de jour à la nef pour permettre aux chanoines de lire leurs offices. En réalité, le besoin d'une lumière toujours plus grande dans les édifices s'est fait sentir en tout temps, mais surtout dès le XIII^e siècle, c'est-à-dire dès que les progrès de l'art de construire ont permis d'ouvrir de larges baies dans les murs sans compromettre l'équilibre des voûtes et des piles. Ajoutons que pour procurer du jour aux chanoines, c'est-à-dire pour éclairer le chœur de

l'église, c'eût été un procédé assez malheureux que de percer des baies à l'autre extrémité du monument.

Une autre tradition qu'il ne faut guère avoir l'espoir d'ébranler, mais que l'on peut examiner dès maintenant, est celle qui se rapporte au « *pavillon d'Adélaïde* ». On désigne sous ce nom une construction sans grand caractère, aujourd'hui englobée dans les bâtiments d'une manufacture, qui s'élève au bord de l'Agoût, au Sud-Est de l'église. Au premier étage de cette sorte de tour rectangulaire, s'ouvrent sur le petit côté une baie géminée, au midi quatre baies semblables, toutes très heureusement décorées, qui n'ont pas été classées — on ne sait pourquoi — parmi les monuments historiques (1). Personne ne doute aujourd'hui que nous n'ayons là les restes du château où Arnaud laissait entendre à Adélaïde ses vers irrésistibles (2).

Il n'y a pas grande confiance à accorder, dans un cas semblable, à la tradition. Combien y a-t-il en France de maisons de Diane de Poitiers, de la reine Anne ou d'Agnès Sorel, dans lesquelles ces illustres personnes n'ont jamais mis le pied ? Et chacun sait que la maison de la reine Marguerite était simplement la propriété d'un bourgeois nommé Philippe Tricouillard. C'est presque une loi, lorsqu'on conserve à la fois dans une ville un monument ancien dont l'histoire est incertaine et le souvenir d'un personnage fameux, plus ou moins contemporain de ce monument, que l'opinion populaire place toujours le personnage connu dans le décor connu (3).

(1) E. Jolibois s'en est plaint ici-même, exprimant la crainte de voir disparaître un beau jour ce curieux spécimen de l'art au XIIe siècle. Il aurait été rassuré s'il avait connu le propriétaire actuel. M. Alayrac ne laissera pas disparaître le pavillon, pas même pour se débarrasser des archéologues et des touristes qui envahissent ses toits afin de voir de plus près les sculptures.

(2) On a fait quelquefois le même honneur à divers autres monuments du pays : la tour de la *Vistoure*, ou encore une ruine qui couronne un des sommets environnants; M. Bonnay désigne sous le nom de pavillon d'Adélaïde le château du XVIe ou du XVIIe siècle dont nous avons parlé. Naturellement, il ne reprend pas pour son propre compte cette tradition encore plus invraisemblable.

(3) Pour prendre un exemple dans la région, on peut entendre affir-

Remarquons qu'ici la tradition ne remonte pas aussi loin qu'on pourrait le croire. Les premiers auteurs qui ont mentionné Burlats, ne parlent que de guerres de religion, des plantes rares de la contrée, des marbres du mont Paradis (1). En somme, c'est à l'époque romantique, en même temps que se répand l'aventure du galant troubadour, qu'apparaît le nom du pavillon. En 1834, même, Taylor, qui raconte déjà les amours d'Adélaïde, publie un dessin du pavillon sous le simple titre de « maison à Burlats » (2).

Encore une fois on n'apporte ici aucun texte en faveur de la tradition ; bien plus, ceux que nous connaissons déjà se retournent contre elle. On se souvient, en effet, qu'en 1595 l'ancien château n'existait plus. On peut admettre à la rigueur que quelques restes en aient subsisté ; mais pourquoi n'ont-ils pas été signalés dans l'enquête assez minutieuse de 1642 sur l'état du village ? Il faut revenir à ce document, dont nous avons cité plus haut, d'après Bonhoure, le début.

Après avoir constaté l'état de l'église, les commissaires

mer à Castres que la vieille maison située près du Carras (et qui est connue d'ailleurs sous des noms divers) était celle de Simon de Montfort. Malgré l'archivolte en plein cintre de sa porte, elle lui est postérieure au moins d'un siècle. Mais si on ne trouve pas à substituer à Simon de Montfort un propriétaire aussi célèbre, on peut être assuré que la maison sera un jour à lui sans conteste.

(1) Voir Gaches, Faurin, Batailler, Borel et les *notes topographiques* de la *Collection du Languedoc* (XIII f. 10).

(2) Il n'est pas sans intérêt de noter que ce dessin, suffisamment exact pour les détails de l'ornementation, nous donne une vue méconnaissable de l'ensemble. Les fenêtres sont placées beaucoup plus près du sol qu'aujourd'hui ; un bel appareil régulier (comme aujourd'hui dans les chaînages des angles ou les piédroits des fenêtres) garnit les pleins, que des éclats de schiste bouchent tant bien que mal maintenant ; au lieu du triple encorbellement de tuiles qui supporte aujourd'hui le toit d'une façon assez prosaïque, on voit, dans le dessin, des fragments d'une élégante corniche, décorée de damiers, derrière laquelle surgit une végétation abondante. Ne faut-il voir dans ces différences que les fantaisies « pittoresques et romantiques » du dessinateur ? ce n'est pas bien certain, car des traces de brusques remaniements se voient dans le monument lui-même. Que l'on remarque en particulier entre les fenêtres quelques belles pierres d'appareil égarées dans le blocage de schiste, et, au même endroit, deux modillons attachés à des fragments de corniche qui ne supportent rien.

qui conduisent l'enquête continuent leur description. En allant de l'église, le long de la rue, vers le pont, ils trouvent la sacristie, la trésorerie, ses greniers et ses caves, les maisons de divers officiers du chapitre, chirurgiens, apothicaires, boulangers et autres ; puis, *en tirant vers la porte de la Grave, du côté de la rivière, quelques restes du petit cloître ; près de là, la maison des prébendiers et autres bénéficiers ; la maison du pénitencier tenait la porte de la Grave, et, le long de la rivière, se trouvaient celles du doyen et des autres chanoines. On évalue à plus de deux cents cannes la ligne de ceinture du fond du chapitre.*

Le cadastre de 1595, que Bonhoure a eu entre les mains, serait ici précieux pour nous (1), mais il n'est pas indispensable de se mettre à sa poursuite : la topographie de Burlats est assez simple pour qu'on puisse s'en passer. Le vieux pont existe encore ; la route continue pendant quelques mètres sa direction, puis, toujours en ligne droite, longe la façade occidentale de l'église et aboutit au château. Elle est donc nécessairement sur l'emplacement de la rue signalée dans l'enquête. Dès lors, à moins de placer le monastère en travers de la route, nous en avons là la limite orientale. La rivière nous donne la limite méridionale ; l'église ferme, au moins en partie, le côté nord. Il n'y a plus qu'un simple calcul à faire : la canne est une mesure de longueur qui a varié entre $1^{m}71$ et $2^{m}98$ ; notre enceinte a donc de quatre cents à six cents mètres ; encore le document parle-t-il de la ligne de ceinture *du fond* du chapitre seulement, c'est-à-dire, semble-t-il, de la façade du bord de l'eau. De toutes façons, le prétendu pavillon Adélaïde y rentre facilement.

Mais en allant du pont au pavillon, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement. Sur le *quai Adélaïde* actuel, dans la même manufacture, au sud et non loin de la collégiale, on remarque les restes de quatre baies géminées, dont trois sont murées ou défigurées par des croisées beaucoup plus récentes, mais dont l'une n'a perdu que sa

(1) Je suis heureux de remercier ici, M. Viala, instituteur à Burlats, des recherches, malheureusement vaines, qu'il a bien voulu faire à mon intention dans ses archives.

colonnette centrale. Une comparaison de ces quatre fenêtres avec celles du pavillon révèle des ressemblances si étroites dans la composition et dans les détails qu'il est difficile de les attribuer à deux monuments entièrement distincts.

Notre document n'est pas assez ancien pour donner à lui seul la certitude absolue que l'un et l'autre n'ont jamais été que des dépendances du monastère. En le rapprochant cependant de l'aspect extérieur de ces monuments et en remarquant leur emplacement, je n'hésite pas à substituer à la tradition cette hypothèse comme beaucoup plus vraisemblable.

Cela m'excusera peut-être déjà d'avoir compris dans une étude sur Saint-Pierre les deux pavillons. Malheureusement cela fait évanouir la dernière chance de connaître par leurs fondateurs la date, même approximative, de nos édifices. Il nous reste à voir si l'examen de leur construction et de leur décoration nous renseignera mieux sur leur histoire.

*(A suivre.)* J. LARAN.

# HISTOIRE DES RUES DU VIEIL ALBI [1]

(SUITE ET FIN)

## OUEST

Rue Sainte-Cécile (**55**). — Nous avons dû, pour obéir au plan que nous nous étions tracé, abandonner la rue de *Verdusse* au point où elle perd ce nom pour prendre celui de Sainte-Cécile, c'est-à-dire à partir de la rue de Sonal. Mais ce prolongement de la rue de *Verdusse* est récent. Si l'on examine le plan Laroche, on voit quel étrange chemin il fallait faire pour aboutir de *Verdusse* à ce que nous appelons la *place Sainte-Cécile* et qu'on appelait la *place de la Pile*. On prenait la rue de la *Porcarié*, aujourd'hui rue de *Sonal*, jusques à l'angle de la rue de la *Payroularié*; à ce point on tournait brusquement à gauche, et par la rue de l'Oulmet on arrivait enfin à la *place de la Pile*.

Maison de M. le baron de Rivières.

La véritable rue *Sainte-Cécile* n'existe plus. Elle formait en quelque sorte, à travers la *place de la Pile*, le prolongement de la rue Mariès actuelle, et avait son point terminus au portail Dominique de Florence, longeant par suite le côté sud du chevet de la cathédrale.

(1) Voir *Revue*, t. XX, p. 23 à 42, 66 à 87, 147 à 181.

Cette rue de *Sainte-Cécile* ne figure au compoix que depuis 1368 ; elle venait de se construire, puisqu'elle est, à cette époque, traitée de neuve : « Peire Boisso. Un osdal a la carrieira nova de Sancta « Cecilia » (1). En 1493, elle conserve encore ce qualificatif de *nova*, comme nous l'apprend la transaction intervenue entre les chanoines et les consuls : « De la dicha plassa anan tot lo long de la grand « carrieyra nova de Ste Cecilia, jusquas al grand portal de la dicha « Sancta Cecilia ».

La rue actuelle de *Sainte-Cécile* n'a donc pas d'histoire.

Peu d'Albigeois savent que l'église de Saint-Salvi avait une porte sur la rue *Sainte-Cécile*, presque en face de la rue de la *Piale* — elle existe encore dans une maison particulière. — Philippe de Saint-Girma avait une boutique « al portal de S. Salvi, davan las mayos d'en Peire Buou » (2). Nous verrons, quand nous étudierons la rue de la *Piale*, que son nom primitif était *carrieira d'en Pe Buou*.

Rue de Sonal (**56**-*48*). — La véritable orthographe est *Saunal*, comme le véritable nom serait rue de la Porcarié, si l'on s'en rapportait, tout au moins, au plan Laroche. Nous allons voir que les deux dénominations sont erronées. La convention de 1493 s'exprime ainsi : « De la dicha plassa anan per la carrieyra de la Galinaria et « d'aqui, per la carrieyra del Forn del Holmet, davalan al Plancat, et « deldich Plancat montan a la dicha carrieyra de Rocalaura, et anan « per la carrieyra drecha d'aqui a la porta de Verdussa, retornan « per la dicha carrieyra drecha de Verdussa a la dicha carrieyra de « Rocalaura, et per la dicha carrieyra revenen a l'autra carrieyra « appelada *de la Porcaria davan lo monestie de Sanct Salvi ;* et per la « dicha carrieyra de *la Porcaria davalan a la carrieyra dessus dicha « de la Galinaria* ».

Rien de plus clair que cet itinéraire, si l'on consent toutefois à donner aux rues traversées leur véritable nom. En sortant de la place actuelle de *Sainte-Cécile*, on enfilait la rue de la *Galinaria*, représentée par le tronçon de la rue Sainte-Cécile que l'on quittait à la hauteur de la rue de *l'Oulmet*; de là on descendait au *Plancat* par la rue du *Four de l'Oulmet*, aujourd'hui Saint-Clair. Du *Plancat* on montait à la rue *Roquelaure*. Or, la rue qui fait face à celle du *Plancat* est précisément celle que le plan moderne appelle rue de *Sonal*.

(1) CC 3, f° cc. — (2) G. 370, f° cm, r°.

Donc, la vraie dénomination de cette voie publique est ***Roquelaure.***

Mais poursuivons notre démonstration. On revenait sur ses pas pour monter du ***Plancat*** à ***Verdusse*** et redescendre au même point ; on reprenait la rue Roquelaure, ***alias*** Sonal, que l'on poursuivait jusqu'au ***canton de Saunal*** du plan Laroche et par la rue de ***l'Oulmet,*** qui devrait porter le nom de la ***Porquarié,*** on regagnait la rue de la ***Galinaria.***

Le carrefour formé par la rencontre des rues Peyrolière, de l'Hôtel-de-Ville, de Roquelaure, de Sonal et de l'Oulmet, porte, au plan Laroche, le nom de ***canton de Saunal.*** C'est un des points les plus pittoresques d'Albi. Quand on se trouve au milieu de la rue actuelle de ***Sonal,*** tournant le dos au ***Plancat,*** on a, sur sa gauche, la maison récemment mise en reculement par le nouveau propriétaire, M. Auguste Blanc, et sur laquelle il a encastré le chapiteau roman à triple tête humaine, qui s'y trouvait déjà.

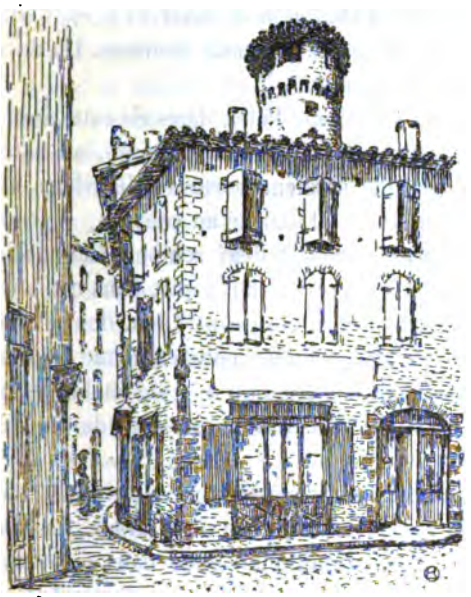

Coin de Saunal.

En face, à l'angle formé par les rues de ***l'Hôtel de Ville*** et ***Peyrolière,*** et à la hauteur du premier étage, est creusée une niche gothique qui contient une Vierge. Sur les toits se dresse une tour du plus moyenâgeux effet.

Nous avons dit que ***Sonal*** devrait s'écrire ***Saunal.*** C'est le nom d'une notable famille albigeoise. Nous avons déjà rencontré une ***Saunalha ;*** au cadastre de 1525, on trouve un Simon Saunalh. C'est évidemment à cette famille que le ***canto de Saunalh*** doit son nom.

Rue de l'Oulmet (57-49). — Nous venons de voir que son vrai nom est *carieira de la Porcaria* et que dans cette rue se trouvait le monastère de Saint-Salvi. On se rappelle que lorsque M. Farenc, en 1898, agrandit ses magasins, placés à l'angle des rues de l'Oulmet et de Sainte-Cécile, on exhuma, dans l'intérieur même de la maison qu'il annexait, deux sarcophages en pierre d'une grande antiquité; on les datait, au moment de la découverte, du XIIe siècle (1). C'était évidemment des reliques de ce monastère, ou plutôt de l'hôpital qui y était annexé. Il portait le nom d'*Ospital de S. Salvi*, et il était situé précisément dans la rue de la *Porcaria* que nous étudions. Un document de 1185 le qualifie déjà d'antique.

Dans les statuts de l'évêque Guillaume Petri, datés de cette année, il est dit que les chanoines devaient manger en commun, au réfectoire, et que les restes de la table seraient portés et distribués aux pauvres qui demeuraient dans l'hôpital annexé au couvent; « et que « supererunt in hospitali pauperibus ibidem semper manentibus « distribuenda deferantur. » L'évêque ajoutait : que, dans cet hôpital, il soit placé un homme diligent et craignant Dieu, dont l'office sera de s'occuper des pauvres, de recueillir, pour ce même hôpital, les restes des tables et autres choses, ainsi qu'il a été établi depuis très longtemps — sicut ab antiquo constitutum est — et de les distribuer fidèlement aux pauvres (2).

Prouvons maintenant que cet établissement charitable avait bien son siège dans la rue de la *Porcaria*, notre rue de l'*Oulmet*. Le compoix de 1343 nous apprend d'abord qu'il était situé dans « lo cunh « de Jacme Regambal ». On y lit, en effet : « Jacme Regambal e'n « Huc, so filh, an un osdal a l'ospital de S. Salvi que s'te am l'osdal « d'en Ramon de Gabriac » (3). Or les lausimes de Saint-Salvi de 1355 nous fixent sur la position exacte de cette maison de Jacques Régambald. « A vos Duran de la Broa, mercadier d'Albi, ..... lo « vostre osdal. en la cieutat d'Albi, en la carieira de la *Porcaria*, « que sa enreires conquereguetz de Me Ramon Melet, que s'teno (4) « ab las mayos dels heretiers d'en Jacme Regambal, et d'autra part « cofronta se ab los osdals que foro de maestre Johan Prinhac et ab

(1) Cf. *Revue du Tarn*, vol. XV, p. 101 et 288. — (2) *Gallia Christiana*, t. I; *Instrumenta*, p. 7. — (3) Fo XXXIIII. Ce Jacques Regambal eut au moins deux filles, Jacquette, qui épousa Bertrand Guy, et Bérengère qui se maria deux fois, avec Isarn Coutouli d'abord et ensuite avec Guillaume Ulbac. — (4) Correc. *s'te*.

« l'osdal dels heretiers d'en Peire Picart et ab la carrieira cominal « en devant » (1).

Au reste, ces mêmes lausimes vont nous permettre de faire revivre le souvenir des familles Albigeoises qui habitaient cette rue de la *Pourcarié*. Du côté de l'hôpital, c'est-à-dire du côté des maisons Farenc et Bayonne, on trouvait d'abord la maison de François Picart, un riche marchand qui fut consul en 1359; elle confrontait, de l'ouest, « ab l'osdal de S. Salvi », et de l'est avec celle de la famille Enjilbert. Le lausime indique trois autres confronts : « l'os- « dal d'en Gm Astruc, l'osdal que fo d'en Huc Salgue, la vouta de « la Porcaria ». Les maisons Astruc et Salgue étaient sur le derrière. Après la maison Enjilbert, venait celle de Guillaume Nicolau, un autre marchand que l'on rencontre quelquefois dans les comptes consulaires de 1359. Cette maison avait appartenu aux Carmes d'Albi à qui elle avait été léguée par Barthélémy de Nuls. Elle confrontait d'une part avec la maison des Enjilbert et une autre maison appartenant au même tenancier, et celle-ci confrontait avec l'habitation du notaire Ramon de Lacroix, époux de Peironne Enjilbert.

Sur l'autre côté de la rue on rencontrait, avec Duran de la Broa, le marchand Gaillard Golfier, qui joue un rôle important pendant l'année consulaire 1359-1360; il avait pour voisins les héritiers de Bernard de Vitrac; Bertrand Guy, mari de Jacquette Régambal, dont la maison, qui constituait la dot de sa femme, confrontait avec celles de la Broa et de Bertrand Lentinh; Bernard Estève dont l'habitation confrontait avec maisons de François de Lagrave et de Guillaume Itier et avec la rue. Cet Estève avait, dans cette rue de la *Porcaria*, une autre maison qu'il avait en partie acquise et en partie échangée avec le prêtre Jean Arribat: cette dernière confrontait d'une part avec les héritiers du notaire Pierre Berla et d'autre part avec Berthélemy Baudric. Une des héritières de ce Berla avait apporté en dot à Bernard Lonc cette maison qui avait celle d'Estève pour confront.

L'étymologie de ce nom de rue se devine; elle était le siège du commerce de la charcuterie.

Rue du Plancat (**58**-*50*). — Etudions les rues qui ont leur origine sur la gauche de la rue Sainte-Cécile, quand on se dirige vers

(1) G. 370, f° XI, v°.

la cathédrale. La première que l'on rencontre est celle du *Plancat*. Les lausimes de Saint-Salvi ne nous apprennent rien sur cette voie publique, probablement parce que le Chapitre n'y possédait aucun fief. Ce nom de *Plancat* n'apparaît, croyons-nous, dans les documents qu'au xv^e siècle et nous l'avons trouvé dans la transaction de 1493.

Où faut-il chercher l'étymologie de ce nom de rue? On appelait *planqua et planqueta* une passerelle en bois jetée sur le fossé de la ville. Chaque porte avait sa *planqua* ou pont-levis et sa *planqueta*, sur laquelle on franchissait le fossé quand le pont-levis était levé. Mais le *Plancat* est loin du fossé, c'est-à-dire du ruisseau de *Bondidor* dont une partie de la rue Puech-Bérenguier le sépare. Il faut donc admettre qu'un ruisseau traversait le quartier et qu'on le franchissait sur une *planqua*. C'était le ruisseau de la *Barieira* qui descendait du *Pueg del Viga* et allait se jeter dans le *Bondidor*.

Place du Plancat.

Rue Saint-Clair (**59**). — La convention de 1493 nous a appris que son vrai nom est rue *del Forn del Olmet*, c'est-à-dire du four de l'ormeau ou mieux du petit orméau. C'est donc à l'existence d'un four banal et d'un ormeau que cette rue doit son nom primitif. Saint-Clair est une dénomination récente.

Nous ne connaissons que deux tenanciers du Chapitre Saint-Salvi dans cette rue : Etienne Baldi, dont le métier était d'extraire du sable dans le Tarn et dont la maison confrontait avec celles de Barthélémy Panouse, d'Arnaut de Foncaynas, de Guillaume Bias et de

Guillaume Bauda ; elle était située « desots lo forn de l'Olmet » (1). Le second était Rabols Marlavas, un neveu de Gaillard Golfier, qui était, en 1356, son tuteur ; il y possédait deux maisons, une boutique et des *taulas*. Le père de Raoul Marliaves avait acquis le tout de Jean de la Favarie. La maison reconnue confrontait « ab las « mayos et ab l'obra- « dor de Me Guiraut « Blacas », qui figure dans les Comptes consulaires de 1359.

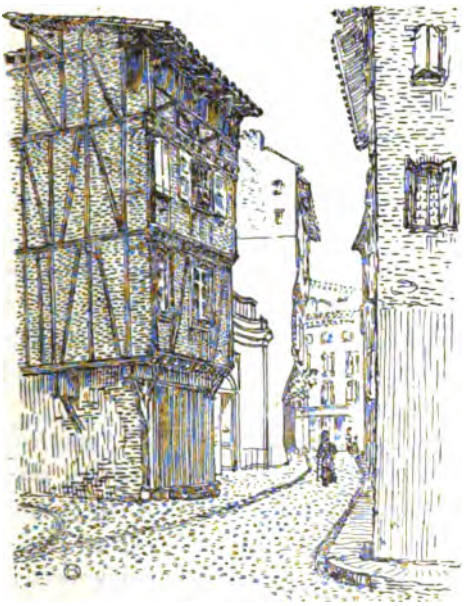

Rue Saint-Clair.

Rue de la Croix-Blanche (**60-51**). — Les rues du *Plancat* et de *Saint-Clair*, toutes deux très courtes, dégringolent vers une petite place sans nom où viennent s'amorcer, à gauche, la rue *Puech-Bérenguier* que nous avons déjà étudiée, et la rue de la *Croix-Blanche*, à droite. Cette dernière éveille les souvenirs les plus intéressants de l'histoire d'Albi.

Son vrai nom est rue du *Bourguet*, celui que lui donne le plan Laroche, ou mieux *Bourguet nou*, celui qu'elle porte dans tous les documents du XIVe siècle. Cependant la dénomination *Bourguet* n'a pas complètement disparu, c'est celle d'une place, plutôt que d'une rue, limitée au nord par la rue *Caminade ;* par le sud elle touche à la pointe ouest de la rue des *Prêtres ;* à l'ouest, elle longe le boulevard du *Pigné ;* elle est séparée, à l'est, de la rue actuelle Puech-Bérenguier par un pâté de maisons.

*Borguet* est un diminutif de *borg* et signifie petit bourg. Au compoix de 1343, la dénomination est *Borguet nou* : « Maestre Pos Sieias

(1) G. 370, fo XLVII, ro.

« e sa maire an un osdal al *Borguet nou* » (1). Si, à cette époque, il méritait le qualificatif de neuf, bien qu'il fût vieux de plusieurs siècles, ce n'était que par comparaison avec le *Castel vielh* dont il était, en quelque sorte, le frère cadet. C'est ce qu'établit péremptoirement Isidore Sarrasy.

S'appuyant sur deux textes tirés du fonds Doat, qu'a publiés Eugène d'Auriac en son *Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Albi*, il avance que *Castel nou* et *Bourguet nou* sont synonymes. Dans le premier de ces actes, daté de 1185, il est dit que Pons Roger, Vital, son frère, Isarn, son neveu, dame Lombarde, sa cousine, et Pons de Toulouse, mari de cette dernière, abandonnent à Guilhem Peyre, évêque d'Albi « tot aquo que nos aviam a far en las « tenensas desots lo Castel nou, aizi que s'en va la carreira que va « deves la gleia de Sancta Cecilia entro el riu que eis del ort dels « canorgues et s'en deissen dreig al mur de la barreira entro ins el « besal del mur ».

Un point est déjà acquis, c'est que le *Castel nou* est dans l'intérieur de la ville, le long de la rue qui se dirigeait vers Sainte-Cécile, près du ruisseau qui, sortant du jardin des chanoines, courait vers le mur de la Barrière. Quelle était cette rue? En 1208, un échange intervient entre le même Guilhem Peyre et les chanoines de Sainte-Cécile. L'évêque a besoin d'étendre les terrains qu'il tient de la générosité de Pons Roger; il cède au Chapitre certains *ayrals* situés à « la « Toreta juxta ecclesiam beate Cecilie »; en échange il reçoit « tres « nummos censuales quos habemus in airalibus qui solebant esse de « *las Bacconas* et Isarni de la Barreira; et isti airales sunt inter « rivum de *la Barreira* et vestrum castrum juxta domos que fuerunt « Poncii de Tholosa ».

Le champ de *las Bacconas*, qui, d'après d'Auriac, s'étendait jusqu'au ruisseau de la Barrière, n'apparaît dans aucun document; il n'en va pas de même du ruisseau de la Barrière, qui devait son nom, très probablement, à ce fait qu'il constituait une limite naturelle entre deux juridictions différentes. La position de ce cours d'eau, aujourd'hui emprisonné dans un égout, est connue; le cadastre de 1377 nous apprend que « lo cunh de la Barieira » et « lo cunh de « Pueg Brenguier » se faisaient suite, et qu'à un point donné le

(1) Fº XXVI.

terrain portait indifféremment le nom de *Barieira* et de *la Trebalha*. Jean Buou avait « un osdal a la Trebalha alias a la Barieira ». Il y a mieux encore : un titre du Chapitre de Sainte-Cécile précise que le fossé de la ville servait de limite au fief de la Barrière : « Lauzimes « faits par le Chapitre depuis l'an 1255 jusqu'en 1257, de jardins, « de maisons, de terres al Claux ; du fief de la Barrière qui suit le « valat de la Barrière jusques au Castel viel » (1). Or, en 1280, un certain Amat Soelh vend à Bernard Bories « la terra et honor de la « Barieira » (2). On retrouve, au compoix de 1343, ce Bernard Bories ou son fils comme voisin d'un certain Salvi : « Guilhem « Salvi e sa maire e sa molher an un osdal a *Borguet nou* que se te « am l'osdal d'en Bernat Borias » (3). Donc l'héritage vendu en 1280 par Amat Soelh était forcément limité : à l'ouest par le fossé de la ville, à l'est, par la rue des *Prêtres*, ancienne rue *Puech-Bérenguier*, qui se dirige vers Sainte-Cécile, et par la rue actuelle de la *Croix-Blanche* dont le vrai nom est *Borguet nou* et par une impasse qui s'appelait, encore en 1862, impasse du *Touat*, c'est-à-dire de l'égout, car telle est la traduction albigeoise du mot roman *toat*.

Isidore Sarrasy, à qui nous empruntons les détails qui précèdent et que nous avons contrôlés, produit des documents qui établissent la position et la direction de ce ruisseau de la Barrière dont le souvenir n'existe plus que dans la mémoire de ceux qui sont familiers avec les archives d'Albi : « P. del Ser, paraire, deu, per un ayral « am las tendas en lo dig ayral estans, que so el loc apelat a la *Tre-* « *balha*, de foras la porta ; en loqual ayral contan, al long de las « dichas tendas, VIII canas, et, otra queste, am l'autre seu ayral e « tendas que te a ces de la glieya d'Albi et am lo costat del riu del « trauc de la Barrieyra, et am lo cami cominal que te d'Albi vas lo « Castel vielh ». Par suite ce ruisseau coulait perpendiculairement au *Bondidor* dans lequel il se jetait (4).

Il semble bien que la position du *Bourguet nou* et, par suite, du *Castel nou* des évêques d'Albi, soit nettement déterminée. Cependant il ne faudrait pas croire que ce *castel* fût la demeure de l'évêque ; il

(1) *Inventaire raisonné du vénérable Chapitre*, etc., II, p. 13. — (2) Ibid., II, p. 44. — (3) F° XXIII, v°. — (4) C'est le ruisseau, en partie visible sur le plan de M. Lacroux, qui se jette dans le Monbidou, en avant du Castelviel et qui ne porte pas de nom. Voir rue du *Plancat*.

est prouvé que jusqu'à Bernard de Castanet il a été, en quelque sorte, le locataire du Chapitre de Saint-Salvi ; un acte de 1202 nous apprend, en effet, que Guillaume Petri habitait une maison située le long du portail de l'église Saint-Salvi : « en la sala on jats lo « bisbes, de long lo portal de la gleia de Sanct Salvi ». Par *castel* il faut entendre un *castrum*, un château fort, une forteresse, autour duquel vinrent se grouper des maisons, celles du *Bourguet nou*. Or, d'après d'Auriac, qui s'en réfère à un manuscrit peu digne de confiance, il est vrai, le *Castel nou*, fut commencé, vers l'an 975, par le vicomte Aton II. Il n'apparaît toutefois dans les documents qu'en 1140, dans l'acte par lequel Frotard Raymond constitue une dot à sa fille Bérangère, épouse de Raymond Adhémar.

Ce *castrum* existait encore en 1377. Sur la couverture intérieure du compoix de cette même année, Emile Jolibois a découvert les noms de ceux à qui les consuls confiaient les clefs des portes de cette partie nord-ouest de la ville ; or, on y mentionne, dans leur ordre topographique : *la porta del escalier del Castel nou, la porta de la muralha de la Trebalha, la porta de la Torreta, la porta del escalier detras Johan Garriguas — escalier del Veyre* qui descend de la rue de la *Buade* à la rue d'*Engueysse* — et enfin *la tor nova de Tarn* (1).

Rue de la Piale (61-52). — Elle a son origine à l'extrémité de la rue *Sainte-Cécile*, et son débouché à la rue des *Prêtres*. De ce point, elle se continue jusqu'au *Pigné*, sous le nom de rue *Caminade*, nom d'un prêtre dont la mémoire est restée vénérée.

D'où lui vient ce nom ? Constatons tout d'abord que le mot roman *pila, piala* (2) signifie pile, auge et, par extension, mesure pour les grains. C'est tellement vrai que, pour les cens exigibles en grains, il était toujours spécifié, dans les lausimes, qu'ils étaient calculés à la

(1) Pour l'étude de cette rue de la *Croix-Blanche*, nous avons analysé le travail très savant d'Isidore Sarrasy qui n'y a pas consacré moins de 17 pages, 288-305. Le Chapitre de Saint-Salvi possédait quelques fiefs au *Bourguet nou;* ils nous sont révélés par les lausimes de 1552 (G. 111). Parmi les tenanciers nous relevons les quatre sœurs Perronne, Jeanne, Catherine et autre Catherine Saunal, Etienne Lapatut, la veuve de Marti Ambialet, maître barbier, et enfin Pierre Savy, dont la maison confrontait avec la rue *Puech-Bérenguier* et la rue du *Borguet nou*. — (2) Dans les comptes consulaires de 1134, on lit toujours *piala* pour *pila*, *viala* pour *vila*. L'expression *esta viala*, cette ville, a créé le nom patronymique Estabiale.

mesure de la pile de la ville. Le Chapitre de Saint-Salvi baille à fief, à Isarn Selves, marchand d'Albi, « una perpresa de terra e la calm de « Granval que s' te ..... am la via Galhaguesa ». Il n'était guère que les terres qui fussent grevées d'un cens en grains. Le lausime de Selves se poursuit donc ainsi : « ab una eymina de seguel et ab una « eymina de civada, a la mesura mercadal *de la pila d'Albi* de ces « cadans » (1). On peut voir, au parc Rochegude, à côté du Musée, quelques-unes de ces *pialas*.

Ce serait donc à la présence des mesures publiques que la rue de la *Piale* devrait son nom. Malheureusement ce nom est usurpé. Le vrai nom est *carrieira d'en Pe Buou*, et la *pila* n'a jamais quitté la place *Sainte-Cécile* qui, au plan Laroche, porte le nom de *place de la Pile*, et où plusieurs de ceux qui nous lisent ont vu les mesures et le poids public. C'est ce que nous allons établir. On lit dans la transaction de 1493 : « Anan de la dicha carrieyra de la Galinaria, — « c'est la partie extrême de la rue *Sainte-Cécile* — davalan per la « carrieyra d'en Pe Bueu tiran vas la Trebalha jusqu'as a l'arrivada « de la carrieyra de sotz la pila, tornan per la dicha carrieyra de jotz « la piala a la dicha plassa ».

Ce texte vaut quelques lignes de commentaire ; que faut-il entendre par *en Pe Buou? En* nous indique d'abord que nous nous trouvons en présence d'un nom patronymique ; il faudrait lire *mossen Pe Buou* ; d'autre part, *Pe* doit se traduire par *Peyre* (2). C'était donc un Peyre Buou — nous disons aujourd'hui Pierre Biau — qui avait servi de parrain à cette rue. Les compoix de 1360 et de 1377 nous révèlent l'existence d'un *Johan Buou* dont la maison était située à la Trébaille. *alias* à la *Barrière*.

La rue de *jots la piala* n'a pas encore complètement disparu ; c'est le passage qui fait communiquer la rue de la *Piale* à la place *Sainte-Cécile* (3).

(1) G. 371. — (2) Pierre, en langue romane, se traduit par *Peyre*, *Pero*, *Pe*. Ainsi, le fameux chef des routiers qui persécuta si longtemps les Albigeois, Pierre de Galart, est toujours prénommé *Pero*. Quelquefois même, lorsque Pierre était le nom patronymique, on écrivait P., abréviation de *Peire* ou *Peyre*. On trouve dans les comptes consulaires de 1371-1375 : « al clerc de moss. Felipes de S. P. », c'est-à-dire Philippe de Saint-Pierre, un trésorier de France. Art. 211. — (3) Le Chapitre de Saint-Salvi possédait quelques fiefs dans cette rue *jots la piala* : maison et cazal tenus par Michel Chambert, marchand ; maison de Pierre Sales,

Il est donc bien établi que cette rue de la Piale devrait s'appeler *carrieira d'en Pe Buou*. Prouvons maintenant qu'elle n'a jamais possédé les mesures publiques. La preuve est faite pour le xv^e siècle. Les comptes consulaires de 1602 et les cartulaires (1) nous apprennent qu'à cette époque la *piala* menaçait ruine, — elle était donc très vieille — et que les consuls achetèrent, des héritiers de François Poux, une maison voisine de la pile pour y installer les mesures publiques. C'est celle qui a disparu, lorsqu'on a procédé à l'agrandissement de la place Sainte-Cécile et que beaucoup d'Albigeois ont connue (2).

Il est probable que la *piala* n'a jamais quitté la *plassa*. Elle remonte à la plus haute antiquité, aux origines mêmes de la cité ; on ne peut guère imaginer une cité, régulièrement organisée, dépourvue de mesures publiques. La première mention de la pile est de 1269. On lit dans le règlement fait à cette date par l'évêque Bernard de Combret, qu'il est interdit aux habitants de « far communals de la « ciutat », c'est-à-dire de se réunir officiellement dans « lo bastimen « de la dicha pila » (3).

C'était à la pile qu'étaient mis en vente les gages saisis sur les contribuables récalcitrants. « Paguiey, lo dia desus [xxvi de jul 1360], « ad i faichier de la pila que portec una cantitat de guatges a la pila, « per vendre, de aquels que levavo los trailats dels vi comus » (4).

Place de Sainte-Cécile (*53*). — Nous avons dit quelques mots de la place Sainte-Cécile, en étudiant la rue *Mariès*. La planche que nous reproduisons ci-dessous, qui est la reproduction d'un beau dessin de M. de Lahondès, le très distingué président de la Société archéologique du Midi de la France, donne une idée de ce qu'elle était avant le percement de la rue *Mariès*. Rien de plus pittoresque, rien de

chaussetier; maison tenue par maître Bernard Martini, licencié en lois. Les tenanciers de 1355 étaient : le marchand Guill. Ramenc, Pierre Salvi et Bernard Garcio (G. 370).

(1) AA 6 et CC 285. — (2) Nous n'avons relevé dans cette rue *d'en Pe Buou* que trois fiefs de Saint-Salvi : boutiques tenues par Huc de Cazelles, *borcier d'Albi*, qui confrontaient avec la maison de Guill. Galco ; maison de Pierre Donazam ; maison de Ramond Boyer indivise avec sa mère Alazais Jutgessa. Dans cette même rue existait le lieu dit al *Portal de S. Salvi* : il était situé devant « las mayos d'en Peire Buou ». C'est le portail de l'église Saint-Salvi qui s'ouvrait en face de la rue de la Piale et qui est encore visible. — (3) Cartulaire AA 1, p. 9. — (4) Comptes consulaires de 1360-1361, art. 194.

plus curieux que ces maisons à pans de bois et à encorbellements qui servaient de cadre à la place de la Pile ; que ces couverts où, les jours de pluie, les marchands et marchandes, aux costumes éclatants, étalaient leurs marchandises.

Mais combien plus pittoresque n'était-elle pas, au XVII^e siècle par

Vieille place Sainte-Cécile

exemple, alors que, à l'ouest de la place, le pilori dressait ses bras macabres ; alors que, à l'est, l'enceinte qui protégeait l'église courait de la porte Dominique-de-Florence, ou plutôt de la Trébaille, jusques à la rue d'Engueysse ! Un seul témoin reste de ce rempart, la tour qui flanque la porte et la porte elle-même crénelée et machicoulée.

PLACE DE LA VERBIÉ (**62**-*54*). — La place où se dresse l'archevêché n'est guère connue que sous le nom de la *Verbié*. On est loin de se douter que *Verbié* est la corruption d'un vieux mot roman qui signifie maison de l'évêque, palais épiscopal. Au XII^e siècle encore, l'évêque était désigné par le mot de *bisbe*, traduction romane très logique du latin *episcopus*. Et ce qu'il y a de particulièrement remarquable, c'est que le radical *bis* de *bisbe* se retrouve dans l'allemand *bischof* et dans l'anglais *bishop* qui, tous deux, se traduisent par évêque.

De *bisbe*, évêque, on fit tout naturellement *bisbia*, maison de l'évêque. Le premier avait disparu de la langue dès le XIII^e siècle ; le second persistait encore au XV^e. Comment ce vocable *bisbia* si doux,

si sonore, s'est-il transformé en Verbié? Il serait trop long d'en déduire les raisons philologiques (1).

Ce serait le cas de faire l'histoire du palais épiscopal qui excite l'admiration des touristes. Nous en avons dit quelques mots dans *Albi et ses environs* (2) ; nous ne pouvons que prier le lecteur de s'y

Place de l'Archevêché

reporter. Notons seulement qu'il fut commencé par Bernard de Castanet.

La place de la *Verbié* faisait partie de ce que les compoix du XIVe siècle appellent *lo cunh de la Torreta*, c'est-à-dire le quartier de la petite tour. Ce *cunh* englobait un côté de la rue de la *Souque*, la côte d'*Engueysse*, l'évêché et l'ancienne cathédrale. Cette *torreta* se trouvait entre la partie de l'évêché qui sert aujourd'hui de bibliothèque à la ville et la naissance de la rue d'Engueysse dont elle était séparée par la maison de Philippe Vaissière, démolie en 1368 et incorporée au rempart. Or, adossées à la tour qui flanque la bibliothèque se voient encore les ruines d'une seconde tour, d'un diamètre bien inférieur. On peut se demander si ce n'est pas là cette *torreta* qui existait déjà en 1203.

Le vocabulaire albigeois a conservé un dérivé de *bisbia*, c'est *Berbialo* en patois, *Verbiale* en français, nom sous lequel on désigne la partie du coteau de Lavasière, au bas de la côte qui grimpe à

(1) Cf. Sarrasy, pp. 317 et suiv. — (2) *Albi et ses environs*, pp. 33-38.

Lacrouzille. C'est probablement ce point qui porte, dans les lausimes de 1355, le nom de *Pueg bisbal :* « A vos Peire Borias, sabatier « d'Albi, receben per vos e per na Astruga Emerada vostra molher, « la vostra vinha del Pueg bisbal » (1).

Rue de la Temporalité (55). — Cette rue a son origine à la place de la *Verbié ;* elle grimpe, entre l'Archevêché à droite et la cathédrale à gauche, en ligne droite jusqu'à la maison de M. Laurent ; de là, par un angle droit, elle se dirige vers la porte latérale de Sainte-Cécile pour, ensuite, aller se perdre sur la place où se trouve l'école publique, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale.

Mais avant de donner l'étymologie de ce nom de rue, essayons de reconstituer son ancienne physionomie ; il n'en est pas qui ait été plus radicalement bouleversée. Sa dernière transformation date d'une quarantaine d'années. Le bâtiment de la Temporalité était adossé au flanc nord et au chevet de l'église et s'avançait jusqu'à l'alignement de l'Archevêché ; de telle sorte que la rue, qui commence aujourd'hui à la sacristie, avait son embouchure sur la place même de la Verbié. Mais de quels bouleversements cette transformation récente n'avait-elle pas été précédée ! Le plan Laroche nous montre la cathédrale et l'archevêché entourés d'un rempart flanqué de tours, dont la porte Dominique de Florence est l'unique vestige.

L'entrée de la maison épiscopale se trouvait sur la rue de la *Temporalité.* La porte existe encore au pied du donjon ; elle était protégée par un immense machicoulis en arc qui la commandait et par une herse dont les rainures, taillées sur les deux côtés, constatent l'existence.

Mais qu'entend-on par Temporalité ? Les évêques d'Albi étaient seigneurs spirituels et temporels de la ville. A ce dernier titre, ils avaient une cour judiciaire, chargée de rendre la justice en leur nom. Cette cour, dont le plus haut représentant était le régent, portait le nom de cour temporelle, et le tribunal lui-même, avec toutes ses dépendances, s'appelait la Temporalité. Ce mot rappelle le souvenir des horribles tortures que l'on faisait subir aux prévenus, le billot, l'estrapade, le bouton, le supplice de l'eau, etc., qui arrachaient au malheureux inculpé des hurlements de douleur et des aveux. La chambre des tortures était l'antichambre du prétoire.

(1) G. 371, f° XI, r°.

Les inculpés pouvaient échapper à la justice temporelle ; il leur suffisait de dire « Appello », j'en appelle, pour être remis, aussitôt, entre les mains des juges royaux. Mais ils avaient rarement intérêt à passer des griffes des juges de la Temporalité aux griffes des juges royaux ; les deux justices se valaient ; elles étaient aussi féroces l'une que l'autre. Mais il était préférable d'avoir affaire à la première. Les juges de l'Evêque, en effet, ne faisaient que prononcer la sentence rendue par un vrai jury composé de vingt prud'hommes au moins. Le prévenu était donc jugé par ses propres concitoyens, par ses pairs (1).

Nous voici arrivé au terme de notre excursion à travers les rues du vieil Albi. Si nous n'avons pas su la rendre intéressante, qu'on ne s'en prenne qu'à nous. Pendant les longs mois que nous avons consacrés à notre étude, nous avons éprouvé d'intimes satisfactions que, nous le sentons bien, nous n'avons pu traduire ni faire partager à nos lecteurs. Presque à chacun de nos pas, nous nous heurtions soit à une difficulté topographique à vaincre, soit à un problème philologique à résoudre. Rarement il nous est arrivé d'avoir à nous déclarer vaincu. Ce sont ces petites victoires qui récompensent de l'effort accompli.

Nous devons cependant avouer quelques défaites ; il est certaines rues dont il ne nous a pas été possible de déterminer la situation exacte, soit qu'elles aient disparu depuis le XIVe siècle, soit que le nom ait changé.

Peut être qu'un jour un autre voudra reprendre notre sujet et le compléter. Signalons-lui les écueils que nous avons rencontrés. C'est d'abord celui de *la Berlandia*. Le chapitre donne à fief, en 1355, à dame Riqua Forabosca, agissant au nom de Berthomieua Forabosca, sa nièce, une maison sise à *la Berlandia*. Un autre lausime de la même année, fait en faveur de Pierre Donadieu, et qui porte sur quatre maisons, nous apprend que cette *Berlandia* était une *carrairola*, c'est-à-dire une petite rue. D'un autre côté, la table des lausimes qui est en tête du registre, suit rigoureusement l'ordre topographique. Or, *la Berlandia* vient immédiatement après *lo Potz d'en Peraytols*, situé, avons-nous dit, dans la rue actuelle des *Pénitents*. Sur la

(1) Voir sur cette intéressante question nos *Crimes et châtiments dans l'Albigeois*, dans la *Revue du Tarn*, vol. IX et X, *passim*.

droite de cette rue des *Pénitents*, quand on se dirige vers la rue de l'*Hôtel-de-Ville*, existe un cul de sac qui n'a de nom dans aucun plan. Il n'est pas impossible que ce soit notre *Berlandia*.

Il est plus malaisé de déterminer l'emplacement, même approximatif, de la *Cadolia*. Ce n'est pas une rue ; on n'écrit jamais, en effet, *carieira de la Cadolia*, mais simplement à la *Cadolia*. Le registre des lausimes de 1355 mentionne les fiefs tenus en cet endroit par Jean Issernet, par Jean de la Broa dont la maison avait une issue à « la « vouta d'en Cieussa », par le changeur Pons Vierne qui confrontait avec « lo chay de S. Salvi ». *La vouta d'en Sicussa*, avons-nous dit, se dirigeait de la rue de l'*Hôtel-de-Ville* vers la rue du *Puits-de-la-Grâce*.

La *carieira de Me Frances de la Fararia*, se trouvait, si l'on s'en rapporte à la table des lausimes, dans les environs du *Puits-de-la-Grâce* et de la rue *Peyrolière*. Le notaire Dordé Locha y tenait à fief deux maisons dont une confrontait avec une *vouta* ou *carrairola*.

La même table place le *Forn Berti* entre la rue *Peyrolière* et la rue *Roquelaure*, par conséquent dans les environs du *Coin de Saunal*. Pierre Sabin y tenait à fief une maison.

Le Chapitre de Saint-Salvi possédait seize fiefs *al Forn de S. Salvi*. Il était situé vers l'*Ort-en-Salvi*.

Nous avons limité notre étude aux rues du vieil Albi, à celles qui étaient comprises dans l'enceinte même de la ville marquée par le Tarn, de la hauteur de la cathédrale au pont neuf, par les Lices, le plateau du Vigan, le Jardin national, la place Lapérouse et les ruisseaux de *Bondidor* et de la *Barrieira*. Aussi intéressante serait l'étude de la banlieue et des environs immédiats de la vieille cité. Nous y trouverions des noms à physionomie bizarre, tels que *los paratges*, *la greba del lop*, *Puech paga*, *Framenous*, *Dormidor*, *Meravilhas*, *Vita terna*, *la Carlania*, *Fons pogeza*, *l'Ort del pestre*, *Pissolier*, etc., etc. Peut-être nous laisserons-nous tenter un jour par la difficulté d'identifier ces lieux dits et d'en rechercher les origines. En attendant nous souhaitons que nos lecteurs prennent, à lire l'*Histoire des rues du vieil Albi*, autant de plaisir que nous avons éprouvé à l'écrire.

Auguste VIDAL.

# CONTRIBUTION A LA FLORE OBSCURICOLE DE FRANCE

Sous ce titre, le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences* (1), renferme une étude de M. J. Maheu, préparateur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, vice-président de la Conférence Ampère, dont il a été donné communication à la Sorbonne le 3 avril 1903, dans la section de botanique du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements.

Nous y relevons le passage suivant qui intéresse particulièrement notre région.

*Massif de la montagne Noire (Tarn).* — Les collines que nous avons explorées dans la montagne Noire sont celles où s'ouvrent les gouffres de Polyphème, du Calel, de la Carrière et de la Fendeille ; elles sont peu élevées et leur flore est celle des coteaux calcaires arides, aucune des espèces de ces régions n'étant bien caractéristique des sommets. Il ne faut pas oublier, en effet, que leur altitude n'est guère supérieure à 500 mètres ; de plus, leur exposition aux vents de la montagne et les champs cultivés ou servant de pâturages à moutons constituent autant de raisons empêchant la végétation spontanée de s'y développer.

Nous avons étudié, dans les environs de Castres, les grottes de Cambounés, de Caucalières ou grottes sèches, Perte du Thoré, grotte d'Ensire, d'Engasc, de l'Ermite, du Chemineau, de la Tignariée, de la Bourdasse, source de Font-Brandesque et grotte de Saint-Dominique, dans le Sidobre, enfin les grottes de Sorèze, ensemble de quatre cavités, formant une rivière souterraine, coupées tantôt par des éboulis, tantôt par des siphons.

(1) Comptes-rendus du Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements tenu à Paris en 1902 (section des sciences, p. 169 et suiv.) Paris, Imp. Nat. in-8° 1903.

*Grotte de Cambounès.* — Cavité creusée dans les schistes, peu riche en végétaux. Les parois de la première salle renferment quelques rares espèces de Mousses :

GRIMMIA APOCARPA.
HYPNUM CUPRESSIFORME, très maigre et très allongée.

Parmi les Champignons rencontrés à l'obscurité totale, nous citerons :

AGARICUS SESSILIS, dépourvu de spores.
CLAVARIA MUSCOIDES.
PEZIZA FRUCTIGENA, sans spores.
XYLARIA HYPOXYLON, espèce rencontrée le plus profondément.

Il semble que le sol de cette cavité formé de glaise, résultant de la décomposition des schistes, ne convient pas au développement des Champignons, ce qui en explique le petit nombre.

*Grottes de la Fenteille.* — Plusieurs Fougères furent rencontrées dans la salle de la Colonne, à environ 100 mètres de l'entrée, à l'obscurité totale. Ces plantes étaient enroulées en crosses et pourvues, quoique à l'obscurité, d'un peu de chlorophylle. Ces espèces ont dû végéter sur place, et les tentatives, faites pour les transplanter au dehors, dans l'espoir de voir reparaître les caractères normaux, furent sans résultat ; les échantillons périrent tous.

Les parois d'une salle voisine de la précédente sont tapissées de points blancs et jaunes, ayant un vague aspect de *Parmelia* ; ces colorations, dues à des Algues, ont été soumises à l'examen savant de M. Boistel, le lichenographe, lequel nous a confirmé dans cette manière de voir. On rencontre dans la salle des fruits de hêtre, de noisetier, de frêne et d'aigremoine, ce qui prouve, sauf pour les noisettes, que ces débris proviennent de sites assez éloignés de la grotte.

Nous n'avons rencontré ici que des mycéliums de Champignons.

*Grottes de Sorèze.* — L'entrée de la cavité du Calel présente quelques espèces pénétrant jusqu'à l'endroit où débute l'obscurité totale. Ce sont :

PSORA LURIDA.
HYPNUM SCORPIOÏDES.
GRIMMIA APOCARPA Ch. Mevat.
ORTHOTRICHUM AFFINE Schad.
HOMALIA TRICHOMANOIDES Be.

Les Champignons sont ici abondants, la plupart à l'état de mycéliums, constitués par de longs filaments, rampant sur les fragments de bois et s'en détachant pour s'étendre sur le sol de la caverne.

Tant que nous avons pu les observer, ces mycéliums n'ont donné naissance à aucun appareil plus différencié.

Les deux espèces suivantes ont été récoltées sur le guano, dans la salle des chauve-souris :

| | |
|---|---|
| PEZIZA, de 1 millimètre de largeur, décolorée, dépourvue d'asques et présentant de l'atrophie. | CLAVARIA MUSCOIDES. |

Un grand nombre de moisissures, récoltées sur ce guano, n'ont pas encore été déterminées.

*Aven de Polyphème.* — Il renferme quelques rares espèces de Champignons :

| | |
|---|---|
| XYLARIA HYPOXILON. | XYLARIA POLYMORPHA. |
| — ARBUSCULA Succard. | GEOGLOSSUM sp. |

Ces espèces sont toutes à *stroma*, et par conséquent très résistantes ; aucune espèce d'Agaricinées n'a été rencontrée ; ces espèces sont allongées et grêles, mais la couleur n'a pas varié.

Tels sont les faits observés dans la montagne Noire ; il semble qu'ici les Champignons appartiennent surtout aux *Ascomycètes*. La faculté sporogène a été également atteinte, et le père Goubault (professeur au lycée de Sorèze, 1898) a rencontré également une espèce d'Agaricinée asporogène.

Les spores sont amenées par les vents, ou par les fragments de bois, portant en eux le germe des espèces se développant ensuite en parasites.

D'après plusieurs constatations, c'est durant les mois d'octobre, novembre et décembre que se développent les espèces cavernicoles ; aux autres époques, l'eau augmente, lave les parois et rend impossible tout développement de végétaux. Plusieurs espèces rencontrées ici ne se retrouvent pas à la surface des causses ; il ne serait pas invraisemblable d'admettre l'hypothèse du transport des spores par les eaux souterraines, ces dernières restant sur le sol après le retrait des eaux aux moments de sécheresse.

*Grottes de Caucalières (Tarn). — Pertes du Thoré.* — La rivière du Thoré, affluent de l'Agoût, circule en nombreux méandres à travers les calcaires qu'elle a en différents points percés souterrainement et qui lui fournissent de nombreux affluents. Les grottes sèches sont précisément une ancienne dérivation reliant deux bras du Thoré. Ces

grottes ont été abandonnées par les eaux, par suite de l'approfondissement du lit actuel ; on rencontre, à l'ouverture de ces cavités, les espèces suivantes très décolorées :

PLACODIUM MURORUM D C.
XANTHORIA PARIETINA Ach.
CLADONIA CERVICORNIS Ach.
BRYUM ARGENTEUM var. LANATUM L.
HYPNUM CUPRESSIFORME L.
RHYNCHOSTEGIUM MURALE Be.
FRULLANIA DILATATA Dum.

Une dérivation encore en activité existe à 1 kilomètre en aval du pont de Caucalières.

La variété de Mousse *Fontinalis antipyritica*, abondante dans cette rivière, cesse brusquement de végéter dès que l'eau pénètre sous la voûte, où elle s'engouffre, sans transition, formant une ligne de démarcation bien nette.

Durant un certain temps, la voûte présente les quelques espèces suivantes, plus résistantes à l'obscurité :

HYPNUM CUPRESSIFORME.
— CONSERVATUM, forme très déliée.

Ce sont les Hépatiques qui gagnent les plus grandes profondeurs, avec le *Pella epiphylla*.

La grotte de Font-Brandesque renferme les mêmes espèces, mais plus développées.

J. MAHEU.

# SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

*Séance du 17 juillet 1903*

Présidence de M. le Colonel Teyssier

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir. Etaient présents : MM. Teyssier, Portal, Hess, Emile Jolibois. Masson, Saurou, Cavalié, Bécus, Vidal, Monclar, Rieux et Jules Jolibois.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le baron de Rivières qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et fait connaître qu'il a représenté la Société au Congrès archéologique de France tenu en juin à Poitiers et qu'il en donnera un compte-rendu sommaire à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Communication est donnée d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique, en date du 9 juin dernier, relative à la participation des Sociétés savantes à l'Exposition de Saint-Louis en 1904, ainsi que de la réponse favorable faite par le bureau de la Société le 15 du même mois.

M. Saurou fait part de ses démarches auprès de M. le Dr Monestié en vue d'obtenir le dépôt au Musée d'Albi de la dalle en marbre trouvée bâtie dans un mur de sa maison, sise boulevard Montebello à Albi, mesurant exactement 1m14 c. sur 0,39 c., et sur laquelle se trouve l'inscription dont le texte a été communiqué à l'assemblée à la dernière session. M. le Dr Monestié a accédé volontiers au désir exprimé par la Société; des remerciements lui sont adressés.

M. Jolibois signale une décision de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 11 juillet, approuvant un devis de restauration de la chapelle dite actuellement du « Bon Conseil ». à gauche de la

chaire à prêcher de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi et dédiée anciennement à Saint-Sébastien, selon l'inscription de la frise (XVIe siècle). La dépense est évaluée à 3,225 fr.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Administrateur délégué du journal *le Matin* qui sollicite une souscription en faveur de l'Expédition que va prochainement entreprendre Jean Charcot et ses compagnons sous les auspices du *Matin* et du *Français*. L'assemblée regrette que l'état de ses finances ne lui permette pas de répondre favorablement à cette demande.

Le Secrétaire dépose sur le bureau un exemplaire des statuts et de la liste des membres du bureau provisoire du *Syndicat d'initiative du Tarn*. La Société ne peut que s'associer à l'œuvre entreprise par le Syndicat et souhaiter sa prompte et pleine réussite.

Les ouvrages et publications périodiques, envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes, sont déposés sur le bureau, savoir :

*Mémoires de l'Académie de Nimes*, VIIe série, tome XXIII, année 1900.

*La Tradition*, revue illustrée internationale du folklore, XVIIe année, juin 1903.

*Annales du Musée Guimet*, tome XXX, 3e partie. — *Bibliothèque d'études*, tome XI. — *Bibliothèque de vulgarisation*, tome XIII.

*Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2e série, tome III, 1re livraison.

*Comité des travaux historiques et scientifiques*. Comptes-rendus du Congrès des Sociétés savantes en 1902, section des sciences.

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2e série, tome III, année 1903, 1re livraison.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, tome XII, n° 6.

*Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, tome X, 1er trimestre 1903.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XIII, n° 176, 3e et 4e trimestres de 1902.

*Bulletin trimestriel de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, tome XXVIII, 1er fascicule, janvier-février-mars 1903.

*Le Réformiste*, 7e année, nos 129 et 130, 15 juin et 15 juillet 1903.

*La Haute-Marne, revue historique, archéologique et philologique*, 1re année, n° 4, juin 1903.

*La Feuille des Jeunes naturalistes*, revue mensuelle d'histoire naturelle, IVe série, 33e année, n° 393, 1er juillet 1903.

*Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, nouvelle série, nos 29 et 30. Séances du 19 novembre 1901 au 8 juillet 1902 et du 25 novembre 1902 au 17 mars 1903.

*Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, n° 23, 25 juin 1903.

*Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont*, 1903, tome II, n° 14.

*Bulletin de la Société d'ethnographie*, 42e année, nos 120 à 127, janvier-décembre 1900.

*Annales de l'Alliance scientifique universelle*, 25e année, nos 129 à 131. décembre 1900-janvier 1901.

*La Morale du Bouddhisme*, par Léon de Rosny.

*L'âme humaine au point de vue de la science ethnographique*, par C. Schœbel, suivi d'une note sur Claude-Bernard et son principe du criterium expérimental, 2e édition.

*Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 21e année, 1er, 2e, 3e et 4e (129e à 132e) livraisons. janvier à septembre 1901, janvier-mars 1902, janvier-février 1903.

Communication est donnée, au nom de M. Edm. Cabié, d'une note sur « Le prétendu marbre de Saint-Urcisse », qui appartiendrait plutôt à la commune de Larroque, canton de Montmiral.

M. Ch. Portal soumet à l'assemblée une proposition tendant à faire imprimer une table méthodique des 25 années de la *Revue du Tarn*, qu'il vient de terminer et dont il soumet quelques feuillets à titre d'indication. Il fait ressortir les difficultés extrêmes que rencontrent tous ceux qui ont des recherches à faire dans la *Revue* et l'impossibilité de s'assurer d'une manière certaine si tel ou tel fait n'a pas été déjà publié. La table comprendrait un volume de 150 pages environ sur deux colonnes, en petits caractères. Un bulletin de souscription pourrait être inséré dans la prochaine livraison de la *Revue* et adressé en outre personnellement à tous ceux qui s'occupent d'histoire locale, à un certain nombre de bibliothèques publiques, et de Sociétés savantes. La Société rentrerait ainsi dans une partie de ses avances qui d'ailleurs n'atteindraient pas un chiffre très élevé d'après les indications recueillies.

Après un échange d'observations entre MM. Teyssier, Portal, Jolibois, Vidal et Rieux, l'assemblée adopte la proposition de M.

Portal, ouvre le crédit nécessaire pour l'impression de la table générale des 25 années de la *Revue* et donne délégation à son bureau pour régler toutes les questions de détail que pourrait soulever l'exécution de cette décision.

Le Secrétaire donne lecture, au nom de M. Emile Marty, d'une *Biographie de Georges-Jacques-Amédée de Clausade*; et, au nom de M. Achille Gaillac, d'une note *Sur le quartier de St-Vincent, commune de Lisle-sur-Tarn, à travers les âges.*

M. E. Bécus entretient l'assemblée d'une trouvaille de monnaies en or de Charles VI, Charles VII et Louis XI, récemment faite à Albi. Il soumet quelques échantillons de ces monnaies et donne ensuite communication de la note suivante :

« Dans les premiers jours du mois de juin dernier, des ouvriers maçons, démolissant une vieille maison à Albi, découvrirent un petit vase en terre rempli de monnaies anciennes. Le vase fut malheureusement brisé d'un coup de pioche, comme il arrive généralement; quant aux monnaies éparpillées sur le sol, elles furent partagées entre les ouvriers.

« Je dois ici remercier M. Roudat, bijoutier à Albi, qui voulut bien me confier tout ce qui lui fut remis par les ouvriers.

« Le trésor comprenait une trentaine de pièces d'or, bien conservées, frappées sous Charles VI, Charles VII et Louis XI.

« Je vais donner une description exacte de chaque variété.

Charles VI. (1380-1423)

Avers : KAROLVS. DEI. GRA. FRANCORVM. REX. Le roi debout de face, tenant sceptre et main de justice. Dans le champ 14 lis.

Revers : XPS. VINCIT + XPS. REGNAT + XPS. IMPERAT. +. Croix feuillue dans un cercle de 4 lobes, cantonnée de 4 lis, et les 4 lobes cantonnés de 4 couronnes. Royal d'or, frappé à La Rochelle. Poids : 3 g. 7.

Charles VII. (1436-1461)

Avers : KAROLVS : DEI : GRATIA : FRANCORV : REX +. Ecu couronné.

Revers : XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT : +. Croix feuillue dans un cercle à 4 lobes, cantonnée de 4 lis, et les 4 lobes cantonnés de 4 couronnes. Ecu d'or à la couronne, frappé à Toulouse. Poids : 3 g. 4.

Avers : KAROLVS : DEI : GRATIA : FRANCORVM : REX. Ecu couronné, accosté de deux lis couronnés.

Revers : XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT : +.

Croix feuillue, cantonnée de 4 couronnes dans un cercle à 4 lobes. Ecu d'or à la Couronne, frappé à Angers. Poids : 3 g. 3.

Louis XI. Dauphin de France. (1440-1456)

Avers : LVDOVICVS. DALPHINVS. VIENENSIS. Champ écartelé de France et Dauphiné.

Revers : XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT : +. Croix feuillue cantonnée de 2 lis et 2 dauphins. Point sous la 2e lettre. Ecu d'or frappé à Romans. Poids : 3 g. 3.

Louis XI roi. (1461-1483)

Avers : LVDOVICVS : DEI GRA : FRANCOR : REX. Ecu couronné accosté de deux lis couronnés.

Avers : XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT : Croix fleuronnée, cantonnée de 4 couronnes dans un cercle à 4 lobes. Ecu d'or à la couronne, frappé à Toulouse. Poids : 3 g. 3.

« Toutes ces monnaies ne sont pas rares, mais cette trouvaille est d'autant plus remarquable que, dans notre pays, on trouve peu de monnaies. »

Après cette lecture, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

---

*Séance du 23 octobre 1903*

Présidence de M. le Colonel Teyssier

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir. Etaient présents : MM. Teyssier, président ; Norbert Doat, Emile Jolibois, Saurou, Vidal, le baron de Rivières et Jules Jolibois.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Il est procédé par le Secrétaire au dépouillement de la correspondance.

M. Lanternier, directeur des Ecoles municipales de dessin d'Albi et de Carmaux, nommé professeur de dessin au lycée de Marseille, envoie sa carte de visite pour prendre congé des membres de la Société.

MM. Casimir Lauzeral, de Rabastens, et M. Santoul, sous-ingénieur des ponts et chaussées en retraite à Gaillac, envoient leur démission de membre titulaire.

M. Aug. Vidal fait hommage d'un exemplaire du guide du touriste à *Albi et ses environs* qu'il vient de publier et qui a été édité avec beaucoup de soins par l'imprimerie Pezous.

Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes sont déposés sur le bureau, savoir :

*Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, tome VII, année 1902.

*Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 44e volume.

*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Année 1903, 1re livraison.

*Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, section des sciences économiques et sociales, année 1902.

Comité des travaux historiques et scientifiques, *Bulletin historique et philologique*, année 1902, nos 3 et 4.

*Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, année 1903, 2e semestre, tome VII.

*Annales du Musée Guimet*. Bibliothèque d'études, tome XV Du caractère religieux de la royauté pharaonique, par Alexandre Moret.

*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, VIIe série, tome XXIV, année 1901 et tome XXV, année 1902.

*Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 22e année, 3e série, no 7, 3e trimestre 1903.

*Revue Cévénole*. Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais, II, juillet-septembre 1902.

*Revue des langues romanes*, tome XLVI, 5e série, tome VI, IV, juillet-août 1903, V, septembre-octobre 1903.

*La Feuille des Jeunes naturalistes*, revue mensuelle d'histoire naturelle, IVe série, 33e année, 1er août 1903, nos 394-395 et 1er octobre 1903, no 396.

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2e série, tome III, année 1902, 2e et 3e livraisons.

*Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 22e année, 3e série, no 8, 3e trimestre 1902.

*Bulletin de l'Alliance française pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger*, 20e année, no 93, 15 juillet 1903 et no 94, 15 octobre 1903.

*Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans*, 9e volume, no 4.

*Bulletin trimestriel de la Société de géographie de Toulouse*, 1903, no 2. — 22e année. — *Bulletin bi-mensuel*, nos 301 et 302.

*Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille*, 3e série, 7e année, 1903, no 3.

*Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, à Poitiers, 2e série, tome IX. 2e trimestre 1903.

*La Haute-Marne, revue historique, archéologique et philologique*, 1re année, nos 5, 6, 7 et 8, juillet à octobre 1903.

*La Tradition*, revue illustrée internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, XVIIe année, juillet, août et septembre 1903.

*Bulletin de la Société d'études psychiques de Marseille (revue psychique de la région du Sud-Est)*, nouvelle série, n° 4, juillet-août 1903, et n° 5, septembre-octobre 1903.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, tome XIII, n° 1, 1903.

*Bulletin trimestriel de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, tome XXVIII, 2e fascicule, avril-mai-juin 1903.

*Le Réformiste*, 7e année, n° 131, 15 septembre 1903.

*Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, n° 24, 15 septembre 1903.

*Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux*. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 18 avril 1903, par M. Henry Omont, M. Camille Jullian et M. Gaston Bizos.

M. Portal fait hommage d'un exemplaire tiré à part de la note qu'il a publiée dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (année 1903), sur *La croix processionnelle de Labastide-Dénat* (Tarn).

Le Secrétaire dépose sur le bureau une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 20 juillet 1903, relative au 42e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui doit s'ouvrir à la Sorbonne le mardi 5 avril 1904. Un certain nombre d'exemplaires du programme de ce Congrès sont mis à la disposition des membres de la Société.

M. Vidal donne communication d'un acte de 1671, relatif à l'académicien Michel Leclerc; il résulte de ce document que Michel Leclerc était marié avec demoiselle Judith Cochart, dont il eut une fille Izabeau, morte à Paris en 1671, à l'âge de trois ans environ.

M. le baron de Rivières donne lecture d'un rapport sur le Congrès archéologique tenu à Poitiers du 16 au 24 juin 1903, sous la présidence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis. Le Congrès, pendant son séjour à Poitiers, a visité les divers monuments curieux de la ville, les archives départementales, les bibliothèques de l'Université et de la Ville, le Musée de la Société des antiquaires de l'Ouest

et le Musée municipal, ainsi que le *Temple Saint-Jean*, ancien baptistère chrétien. De nombreuses excursions ont été faites dans le département de la Haute-Vienne, à Parthenay (Deux-Sèvres), à Saint-Savin, à Chauvigny, à Montmorillon, au Dorat, à Saint-Jouin de Marnes (Deux-Sèvres), à l'église Saint-Généroux, à l'église d'Airvault etc., etc. — M. le baron de Rivières représentait à la fois à ce Congrès la Société archéologique du Midi de la France et la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn ; son rapport sera inséré dans le volume du Congrès.

M. Jolibois donne lecture, au nom de M. Edm. Cabié, d'un mémoire sur les *Forges ou moulins à fer de la Montagne-Noire du* XIII^e^ *au* XVIII^e^ *siècle*, et au nom de M. J. Laran, de la première partie d'une étude sur *Saint-Pierre-de-Burlats*. Cette lecture donne lieu à un échange d'observations entre les divers membres présents.

Le Secrétaire dépose sur le bureau la première partie d'une analyse des délibérations des Conseils politiques de Rabastens, par M. Emile Marty, commis des postes et télégraphes à Paris. La publication de ce travail, qui intéresse la période de 1565 à 1599, commencera dans une des prochaines livraisons de la *Revue*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

*Le Secrétaire perpétuel*,
Jules JOLIBOIS.

# BIBLIOGRAPHIE

M, Portal, archiviste du département, vient de publier l'*Inventaire-sommaire des archives de Cordes antérieures à 1790*. Ce gros volume in-4°, de VI-416 pages, fournit l'analyse, en 835 articles, de 703 parchemins (dont 15 rouleaux), de 12.636 papiers et de 437 registres ou cahiers représentant 36.943 feuillets. Une carte coloriée du consulat de Cordes, et une réduction du plan d'alignement de 1841 avec une légende explicative des quartiers et des rues, accompagnent l'ouvrage. M. Portal continue ainsi et complète la série des *Inventaires-sommaires des Archives départementales et communales du Tarn*, entreprise par M. Emile Jolibois et qui sont une mine inépuisable pour l'histoire. Comme l'auteur l'indique dans son introduction, le fonds Cordais analysé dans ce nouveau volume « offre à l'historien d'abondantes ressources pour la période des guerres de religion (BB, EE), pour l'étude des institutions financières (CC) et judiciaire (FF). Une suite de rouleaux, dont le plus volumineux ne mesure pas moins de 29 mètres (FF, 38), donne, concurremment avec d'assez nombreuses pièces éparses, toutes sortes de renseignements sur l'organisation judiciaire, les usages et les mœurs, les institutions politiques de la région au XIIIe siècle et aux époques suivantes. Dans les enquêtes les plus anciennes les souvenirs des témoins nous reportent jusqu'à l'origine même de la bastide fondée par Raimond VII en 1222. La charte de fondation subsiste en original (AA. 2). Pour la généalogie des familles du pays, la série GG, malgré de regrettables lacunes, rendra cependant des services. Un de ses cahiers (GG. 175) contient l'acte de baptême de l'anatomiste Alexis Littre (1654-1725). L'histoire des écoles et des institutions charitables (GG), des édifices publics (DD), de tout ce qui a rapport en somme au passé de la ville et de ses environs est éclairée par la lecture de ces archives. »

Toutes nos félicitations et tous nos remerciements au laborieux

archiviste pour cette nouvelle pierre ajoutée à l'édifice commencé et poursuivi avec ardeur pendant de si longues années par son prédécesseur.

*Albi et ses Environs, Cordes, La Grésigne.* Tel est le titre d'un petit guide, œuvre de vulgarisation archéologique, historique et géographique, édité par M. Pezous, imprimeur à Albi, et dû à la plume de notre laborieux collaborateur M. Aug. Vidal.

L'ouvrage, destiné principalement aux nombreux visiteurs étrangers qui parcourent tous les ans la région du Tarn, est présenté sous une élégante couverture souple, et renferme un plan d'Albi et de nombreuses photogravures représentant les sites et les monuments remarquables. Le texte est illustré de nombreux dessins de M. Ch. Liozu. L'éditeur n'a rien négligé pour donner un aspect agréable et coquet à ce petit volume dont le format commode et le prix modique seront très appréciés.

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (année 1903, 1re livraison, pp. 131 et 132, pl. VII), renferme une très belle reproduction en photogravure de la croix processionnelle, en argent doré, du XVIe siècle, de Labastide-Dénat. Dans une courte notice qui accompagne cette planche, M. Ch. Portal donne les dimensions de cette croix, en décrit la décoration et signale les remaniements successifs qu'elle a subis. Il rectifie en même temps les indications données dans le *Répertoire archéologique* d'Hippolyte Crozes.

Signalons à l'attention de nos lecteurs le discours prononcé par M. Moulinié, professeur de philosophie au Collège de Castres, à la distribution des prix de cet établissement, le 30 juillet 1903. Ce discours qui a été imprimé en tête du palmarès du Collège nous donne une biographie complète et une juste appréciation de notre compatriote Frédéric Thomas, ancien député de Castres.

M. Jean Tissier, archiviste de la ville de Narbonne, vient de publier la 2e et dernière série des *Documents inédits pour servir à l'histoire de la province de Languedoc et de la ville de Narbonne en*

*particulier, 1596-1632* [1 vol. in-8° 136 pages. Narbonne, F. Caillard, 1903]. Ce recueil comprend 104 pièces dont plusieurs intéressent des localités ou des personnages de notre région.

Ouvrages reçus :

*Correspondance du Commissaire du directoire exécutif de Rabastens*, publiée par M. Emile Marty. — Extrait de la *Revue du Tarn*, 1903. Albi, Imp. Nouguiès, 1903. 20 p. in-8°.

*Documents sur les anciennes confréries de Rabastens d'Albigeois*, publiés par M. Charles Peyronnet. — Extrait de la *Revue du Tarn*, 1903. Albi, Imp. Nouguiès, 1903, 18 p. in-8°.

*Les grands Marins de l'Albigeois*, par M. le baron de Rivières. — Extrait de la *Revue du Tarn*, 1903. Albi, Imp. Nouguiès, 1903. 16 p. in-8°.

*Biographie de Georges-Jacques-Amédée de Clausade*, par Emile Marty. — Extrait de la *Revue du Tarn*. 1903. Albi, Imp. Nouguiès, 1903. 15 p. in-8° avec portrait.

*Enfermerie diocésaine ou Primitif asile d'aliénés d'Albi, fondé en 1763 par Mgr de Choiseul*, par M. le Dr B. Pailhas, médecin en chef de l'Asile d'Aliénés du « Bon Sauveur » d'Albi. — Extrait du *Bulletin de la Société française d'Histoire de Médecine*, 1903. 16 p. in-8° avec 2 planches.

Syndicat d'initiative du Tarn. Albigeois, Castrais et Montagne-Noire. *Excursions dans l'Albigeois, le Sidobre et la Montagne-Noire*, 28 p., in-8° avec planches. Cahors, Imp. A. Coueslant. Août 1903.

*La croix processionnelle de Labastide-Dénat* (Tarn), par M. Charles Portal. — Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Paris, Imp. Nationale, 1903, 4 p. in-8° avec planche.

**Errata.** — N° 3-4 de 1903 — (page 233) au sujet des jetons gravés pour l'évêque d'Albi, Robertet, et pour le vicomte de Lautrec, lire une pille, *au lieu de* une fille. J. J.

# CHRONIQUE

Plusieurs députés, parmi lesquels MM. Andrieu, Jaurès, Gouzy, Compayré, Amédée et Xavier Reille, Poisson, Théron, Sauzède, Sarraut, Dujardin-Beaumetz, Mas, Aldy, Gaffiers, Augé, Panis et Razimbaud, ont déposé, à la Chambre, un projet de résolution demandant au Gouvernement d'accorder l'autorisation à la ville d'Albi d'organiser une loterie nationale, dite loterie-souscription, au capital de 350.000 francs, avec billets au prix de 1 franc, ayant droit de circulation dans tous les départements français et de l'Algérie, et comportant des lots en espèces et objets d'art, jusqu'à concurrence de 60.000 francs au maximum.

Le produit de cette loterie sera consacré à la construction d'un Musée à Albi. Le mode d'émission et le contrôle des comptes de cette loterie seront réglés par un arrêté du Ministre de l'Intérieur.

« Nous apprenons que Mlle Taillade est sur le point de faire personnellement éditer un catalogue méthodique, analytique et alphabétique de la bibliothèque municipale d'Albi.

« Ce travail fut entrepris au lendemain de la mort de M. Taillade, ancien bibliothécaire, sur le plan qu'il avait indiqué après avoir fait l'inventaire complet des ouvrages de la bibliothèque.

« La publication en a été retardée par le soin que Mlle Taillade a voulu prendre de vérifier sur chaque volume de la bibliothèque, pour en assurer l'exactitude absolue, toutes les indications contenues dans l'inventaire de son père. XXX. »

D'autre part, le Conseil municipal, dans une de ses dernières séances, a accordé à M. Masson, bibliothécaire actuel, les crédits nécessaires pour dresser le catalogue méthodique de la bibliothèque de la ville, conformément aux indications de la Commission et de M. l'Inspecteur des bibliothèques.

M. Lanternier, professeur de dessin au lycée d'Albi, directeur des écoles municipales de dessin d'Albi et de Carmaux, conservateur du Musée d'Albi, a été nommé professeur de dessin au lycée de Marseille. M. Lanternier est remplacé au lycée d'Albi par M. Marty, professeur de dessin du lycée de Foix.

La ville d'Albi vient de faire l'acquisition, au prix de 800 francs, de la collection de monnaies, d'antiquités et de minéralogie, qui appartenait à M. Charles Thomas, ancien aide-archiviste. Les objets qui composaient cette intéressante collection, ont été déposés dans les salles du premier étage de « *la Marmite* », dépendance du Lycée, en attendant la construction prochaine du Musée.

C'est dans le même local qu'ont été provisoirement transportées les collections léguées à la ville par M. Alfred Caraven-Cachin. Les livres qui faisaient partie du même legs et qui formaient la bibliothèque de M. Caraven-Cachin, ont été immédiatement versés à la bibliothèque publique où ils vont être classés et inscrits au catalogue par les soins du bibliothécaire, M. Masson.

M. Gabriel Bernadou, de Teillet, a obtenu au concours semestriel de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, en 1903, la première médaille d'or. Nos félicitations au jeune lauréat.

M. Gaston Toussaint, élève du maître sculpteur Emile Bourdelle, a été nommé cette année membre associé de la Société nationale des Beaux-Arts. Nos lecteurs savent qu'il avait exposé au Salon de 1903 une *Bacchante* et un *Homme à la Pipe*, qui ont été très remarqués.

A la liste des artistes Tarnais qui ont exposé leurs œuvres cette année au Salon (voir *Revue* 1903 p. 123), nous devons ajouter : M. *Pierre Teyssonnières*, d'Albi, pour une eau-forte de grande dimension « *Le Pont et la cathédrale d'Albi* » et M. *Paul Portes*, de Gaillac, pour une eau-forte également « *Portrait de M. F.* »

La collection des livres légués par M. Barthe à la ville de Castres comprend 2.278 volumes qui ont été tout récemment transportés à la bibliothèque municipale. J. J.

# ARMEMENT

D'UNE

# COMPAGNIE D'ARBALÉTRIERS ALBIGEOIS

EN 1360

Le mardi au soir de la semaine sainte de l'année 1360 (1), une petite troupe de 20 soldats, commandée par le capitaine Gorgal, précédée d'une bannière roulée dans un étui de *canaras* que portait un *banayrier*, sortait d'Albi, soit par la porte du Vigan, soit par celle de Verdusse, et prenait le chemin de Castres. Elle devait coucher à Réalmont.

Chaque soldat avait *bacinet* en tête, carquois lui battant le bas des reins, épée au flanc, couteau à la ceinture ; la *platas* protégeait sa poitrine, un *jupo* ou *jupet* couvrait ses chausses ; une arbalète à croc, pendue à la bandoulière, résonnait en heurtant la poignée de la *spaza*.

Mais à l'allure un peu gauche de ces soldats on devinait que ce n'étaient pas des professionnels ; en effet, ils venaient, quelques jours auparavant, d'être recrutés par deux valets consulaires, Patou et Ramilhou, parmi les Albigeois chez qui l'espoir d'une solde de deux sous par jour avait fait naître la vocation militaire. Deux sous et le pain assuré, plus l'espoir d'une vie aventureuse, de rapines dans les fermes, de coups à donner et à recevoir aussi, il n'en fallait pas tant pour déterminer vingt Albigeois à courir les hasards de la guerre. En l'an de grâce 1360, les miséreux pour qui le vivre et le couvert étaient une riche aubaine, ne manquaient pas plus, hélas ! que de nos jours.

(1) En 1360, la fête de Pâques tombait le 5 avril, par suite c'est au 31 mars qu'eut lieu le départ de la troupe.

Il ne faudrait pas croire cependant que ces vingt Albigeois n'eussent jamais senti l'odeur de la poudre (1), qu'ils fussent absolument étrangers à l'art d'envoyer une flèche — on disait alors *virato* — au but visé. On était à une époque où chacun était obligé de défendre son propre foyer contre les entreprises de l'Anglais, qui allait bientôt envahir l'Albigeois, ou celles du comte de Foix en guerre contre le comte d'Armagnac. S'ils étaient un peu gênés dans leur accoutrement guerrier ; si la *ginoeza*, le *broquier* leur étaient peu familiers, ils n'en avaient pas moins, il nous plait de le croire, mine déterminée ; nous en avons pour témoignage le surnom de *Falort* porté fièrement par l'un de ces conscrits.

Mais quel était le but de cette expédition militaire ? Cette troupe marchait-elle contre un seigneur quelconque ? Allait-elle détruire quelque château, imposer à quelque consulat récalcitrant l'exécution des décisions prises par le comte de Poitiers ? Quelques deux ans plus tard (1362), Lescuriens et Albigeois devaient en venir aux mains ; en 1355, il fallut presque user de violence pour obliger les habitants de Montsalvi à détruire les fortifications de leur petit hameau et à se réfugier à Albi. Cette curieuse affaire n'était pas encore liquidée en 1359, et les Comptes de cette année en contiennent de nombreuses traces (2).

L'affaire était moins grave pour la région albigeoise, mais autrement importante qu'une querelle de village à village, de seigneur à seigneur. Les soldats de Gorgal se rendaient à Mirepoix. On pourrait se demander les motifs de cette lointaine expédition. Il faut se rappeler les incidents qui marquèrent les premiers mois de 1360 (nouv. style), précisément à l'époque où nous sommes ; le baron de Mirepoix, Jean de Lévis, avait pris parti pour le comte de Foix dans la guerre qu'il faisait au comte d'Armagnac et à Jean de Poitiers, le lieutenant général pour le roi en Languedoc, qui allait, dans quelques jours (24 juin), devenir le gendre du comte. Le prince marcha contre Jean de Lévis, en avril ;

(1) Nous nous servons exprès de cette expression ; la ville fabriquait de la poudre pour ses canons.

(2) Archives communales d'Albi, EE. 7.

le 10 de ce mois, il était installé à Mirepoix même, avec une troupe d'hommes d'armes, dont son maître d'hôtel, Nicolas de Lettes, devait assurer les subsistances. C'est de cette petite armée que faisaient partie nos Albigeois (1). Ce petit fait est passé inaperçu des nouveaux éditeurs de l'*Histoire de Languedoc* et il nous a plu de le souligner.

Nous avons relevé, dans les Comptes d'Albi de 1359-1360, toutes les dépenses relatives à cette affaire peu connue; elles nous fourniront d'intéressants détails sur les armes offensives et défensives du Midi, au début de cette terrible guerre de Cent ans qui mit la France à deux doigts de sa perte. Notre petit travail complètera, sur plusieurs points, les *Livres des Comptes des frères Bonis* édités par le très érudit M. Edouard Forestié.

La mesa facha per los servens que foron tramezes a Mirapeis.

Lo lus apres Ram luy comensem de garnir los servens que foron tramezes a Mirapeis. Primieyramen bayliey a Gorgal, que fo capitani, per lo beure de si e de VII servens, XII s.

Item a III servens, a beure, IIII s.

Item a IIII servens, per beure e per vesperti, V s. IIII d.

Item al capitani, per lo sopar e per vesperti de si e dels servens, IX s.

Item al capitani, d'avantatge, I fluri (2).

Lo mars apres, per dinar dels servens, XL s.

Item bayliey lor per lo sopar que anero jazer a Rialmon, LX s.

Item per la banieyra que costec XXX s. X d.

Item per l'amfial, XXXV s.

Item per l'arnes, aissi coma apar per I registre escrig per la ma de Me P. Rausa (3).

Item per caussas e per sabatas (4) dels dits servens losquals eran XX, XIIII lbr.

(1) Conf. *Hist. de Lang.*. vol. IX, pp. 708-709, note 10.

(2) La valeur du florin d'or, à cette époque, est de 24 sous.

(3) Ce Pierre Rausa paraît avoir été le notaire des consuls, nous dirions aujourd'hui le secrétaire de la mairie. Il apparaît très souvent dans les Comptes consulaires de 1359-1360.

(4) Par *sabatas* il faut entendre souliers de cuir; on les portait pointus à cette époque.

Item a Johan Pato e a Ramilho per serquar los servens per la vila, III s. IIII d.

Item paguiey ad Adhemar Camchausier per I platas e I genoes, III floris.

Item paguiey a Me R. Lonc I platas, II floris e mieg.

Item paguiey a P. de Causac IIII platas, VIII floris.

Item paguiey per Ia ginoeza, I flori.

Item paguiey per II ginoezas, XLII s.

Item paguiey per I beroet, XX s..

Item, I gantelets, I golar, XXVIII s.

Item paguiey à Me P. de Martilhac I ginoes, XVI s.

Item paguiey a Sicart Garigas, I jupet, I broquier, I cotel, XLVII s.

Item paguiey a Mathieu Valeta, I ginoeza(s), XX s.

Item ad Ademar Calvet, Ia spaza, XXI s.

Item de Gregori Clergue, I balesta am son croc, XXXI s.

Item de P. Balesta, V cotelieyras, VI s.

Item paguiey a Frances Picart I ginoes, I platas, Ia spasa, IIII floris.

Item I espallieiras, I flori.

Item paguiey V palms de canabas a cubrir la banieyra, III s. VI d.

En la banieyra se conteno.

Item paguiey a B. Faral I ginoes, I flori.

Item I balesta am croc, I moto (1).

Item paguiey a'n R. Tussolas I balesta am croc e carcais, I fluri.

Item I jupo, un moto.

Item I platas, II floris e mieg.

Item paguiey a'n P. Gui I balesta, I croc, I carcais, I cotel, I escut vielh (2).

Item paguiey a Emeric Guilhot Ia espaza, XXXII s.

Item Ia balesta, I flori.

Item paguiey a P. Fumet Ia balesta, XXV s.

Item paguiey a R. Celet I balesta, I flori.

Item paguiey a Gui Bona, Frances de Lagrava, Johan Garnier e de sos companhos lo garnimen de I serven, V floris e mieg.

Item a P. Fajas, I spaza, I broquier, I flori.

(1) La valeur du mouton est de 28 sous, 7 deniers.

(2) La valeur de l'écu vieux était fort variable ; nous l'avons vu, dans les Comptes de 1359-1360, à 28, 32 et 34 sous.

Item paguiey a Johan Guilabert VII cotels, XXI crozats (1).

Item paguiey a Berthomiau Montesit VII cotelieiras, VII s.

Item paguiey a P. Rigaut II platas, I balesta, I carcais, V floris e mieg.

Item paguiey a Guisquel I jupo, II floris, IIII grosses (2).

Item paguiey a G. Bru II broquiers, XX s.

Item paguiey a Mondo Botet, alias Falort, per la sua spaza, XXIIII s.

Item paguiey a Johan Regat per I brassalots, XVIII s.

Item paguiey a Guiot Thomas I platas, LIIII s.

Item a G. Celarier, I platas, L s.

Item I ginoes, XX s.

Item a Bertran de Casanova, I ginoes, XX s., en deducio dels V floris.

Item paguiey a Berthomiau Moscalho Ia spaza, I broquier, Iaginoes XXVI crozats.

Item I cotel, VIII s.

Item Ia balesta, I croc ( prix non indiqué).

Item I platas, III floris.

Item a P. Simalh, I ginoes, XX s.

Item paguiey a Me G. de Laserra Ia balesta am carcais, XX s.

Item paguiey a Me Dorde Gaudetru I jupo, II floris.

Item paguiey a Roquo I spaza, I escut vielh.

Item Ia spaza, I flori.

Item II spazas, LX s.

Item II platas, LII s.

Item I golar, XIIII s.

Item paguiey a P. Donadieu I jupo, I flori e mieg.

Item paguiey a la molher de P. Devasun I platas, I ginoes, I spaza, I broquier, IIII reals bos. (3)

Item I balesta am croc, I flori.

Item paguiey a Domenge de Monnac I balesta, XX s.

Item per I ginoes, XXII s.

Item per I ginoes, XXII s.

(1) La valeur du crozat était de 2 sous.

(2) Le gros valait 16 deniers.

(3) Le réal valait 27 sous environ.

Item per estimar arnes e Ia cotelieyra, XL s.

Item paguiey a Isarn Redon Ia spaza, I broquier, XXX s.

Item paguiey a R. Danis VI carcaisses, VIII s.

Item VIII carcaisses, VIII s.

Item paguiey a Lambert Segui I ginoes, XXII s.

Item de Meribe, Ia spaza, XXX s.

Item paguiey a Mondi I spaza, XVI s.

Item Ia spaza, I flori.

Item paguiey al bloquayrier XII broquiers, V floris, II terces (1).

Item paguiey al Bornhe, solairo, I spaza, I broquier, I cotel, I ginoes, III floris.

Item paguiey I jupo, II floris.

Item paguiey a Gualhart del Faro II balestas, I flori, XX s.

Item Ia spaza, I ginoes, II reals.

Item paguiey a P. de Laval I cotel, IX s.

Item paguiey a Gorgal, lo capitani, I spasa, I broquier, I cotel, II floris.

Item paguiey a na Calandra Ia balesta, I flori.

Item paguiey I ginoes, XX s.

Item a G. Orts, I platas, I jupet, III floris e mieg.

Item de Gregori d'Estabrun VII cotels, XLIIII s.

Item paguiey a Me Jacme Cornus Ia balesta, XI crozats.

Item paguiey a P. Molenier, I platas, II floris e mieg.

Item paguiey a Me Duran Pos Ia massa, VI s.

It paguiey a Gui Bona, I lamfilh, I moto.

Item paguiey a Jacme Boatier Ia spaza, XX s.

Item paguiey a Moracho Ia spaza, I broquier, XXXI s. (2).

L'équipement de ces vingt hommes et de leur capitaine avait coûté à la ville 187 livres, 12 sous, 6 deniers, somme considérable pour l'époque, si l'on réfléchit que le prix d'une journée d'homme était de trois sous en moyenne.

Mais ce ne fut pas l'unique dépense qu'elle eut à supporter. Nous avons laissé la petite compagnie à Réalmont; les Comptes ne nous permettent pas — et c'est regrettable — de la suivre pas à pas dans son itinéraire d'Albi à Mire-

(1) Le *bloquayrier* est celui qui fabriquait ou vendait le broquier. En latin broquier se dit *broquerius* et *bloquerius*.

(2) Cf. *Comptes consulaires d'Albi (1359-1360)*. Art. 400 à 493.

poix ; mais ils nous la montrent, le mercredi saint, c'est-à-dire le lendemain de son départ d'Albi, à Cazères (1) et la veille de Pâques à Carcassonne. C'est ce que nous apprennent les articles de dépense suivants :

Item lo dich Me Dorde (Gaudetru) anec a Carcassona, lo dimecres sanh, que seguec los servens que la vila fazia per trametre a Mirapeis, que eran anats jazer, la nueg, a Rialmon ; e estec, entre anar e tornar e estar, VI dias ; ac per sas dietas, XIII lbr. VIII s.

Item paguec lo dich Me Dorde, per la despessas de XX s. e de la paya que menavem que ateys a Caseras, per las despensas del mecres sanh e del jous e del venres sanh XV lbr. XI s. V d. (2).

Les vingt *servens* Albigeois passèrent quelques jours à Carcassonne, où dut se faire la concentration des troupes rassemblées par le comte de Poitiers, pour son expédition de Mirepoix. Les Comptes nous révèlent les dépenses que le consul Dorde Gaudetru eut à payer de ce chef. Un article est particulièrement suggestif ; il prouve que la troupe recrutée par les valets consulaires, Patou et Ramilhou, n'était pas la crème des Albigeois, et que, si elle ne comprenait qu'un *falort* de nom, de fait elle devait en posséder plusieurs exemplaires. Gaudetru eut à solder un vol de poules au préjudice de l'hôte carcassonnais qui hébergea les *servens*. C'était une simple pécadille que les circonstances expliquent si elles ne l'excusent pas ; peut-être que les soldats de Gorgal avaient voulu célébrer, à leur façon, la grande solennité de Pâques ; or ils ne touchaient que II *sols* par jour de *capitanatge*, comme on disait alors, de prêt, comme on dit aujourd'hui ; et, bien que deux sols constituassent, à cette époque, un assez joli denier, ils ne permettaient pas de se payer, à tous les repas, un quartier de volaille. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue les mœurs

(1) Nous n'avons pu identifier ce nom de lieu ; cette localité se trouvait à deux journées de marche, ou deux étapes, d'Albi, et du côté de Castres, puisque pour se rendre à Carcassonne, ainsi que cela résulte de nombreux articles de dépenses des Comptes de 1359-1360, on passait par Castres, Saint-Amans, etc., etc. La petite troupe gagna Carcassonne en quatre étapes. Gaudetru, qui partit le mercredi, à cheval, et qui rejoignit la troupe à Casères, ne mit que trois jours à faire le voyage.

(2) Cf. *Compt. consul.* Art. 546, 547.

de l'époque. Les terribles compagnies, qu'elles fussent à la solde du roi de France, ou qu'elles agissent pour le compte du roi d'Angleterre, avaient entre elles ceci de commun qu'elles vivaient surtout de pillages. Les Comptes d'Albi nous en fournissent de nombreuses preuves. Il suffisait d'endosser les *arneses* de guerre pour aussitôt se voir pénétré d'un esprit tout nouveau ; ce n'est pas impunément qu'on sentait l'épée battre les mollets, et le carquois heurter le bas des reins. Si nos vingt Albigeois n'eurent sur leur conscience d'autre méfait que le petit larcin de poules que les Comptes de 1359-1360 nous révèlent, ils furent des arbalétriers qu'on pourrait donner en exemple à nos zéphirs africains.

Mais énumérons les dépenses, à Carcassonne, de la petite troupe.

Item paguec (Dorde Gaudetru) per las despessas dels servens, lo sabde sanh, a Carcassona, LX s.

Item per l'avantatge al capitani et al banayrier, VI s.

Item a sopa al capitani et al banayrier, II s.

Item per adobar l'arnes dels servens, de Carcassona, XLIIII s. VIII d.

Item paguec lo dig Me Dorde a cascu serven, per lo capitanatge de VIII dias, XVI s. ; montan XVI lbr.

Item al capitani et al banayrier, davan Cug (1), XXVIII s.

Item a quascu serven per lo pa de VIII dias, XII d., que montan VIII lbr.

Item per la nostra part de III rossis e III sacz que lor baylec hom per portar la vitalha e de III cordoas, XIII lbr. V s.

Item paguec al serven de Carcassona que pres las dichas bestias, VIII s.

Item per las despessas de las dichas bestias, per la nostra part, XI s.

Item paguec al oste de Carcassona, per l'ostal per aquo quelh devian los servens per lieth, per taula, per estable, IIII lbr. t.

It. paguec may al oste, per IIII polas quelh avian panadas los servens, XII s. (2).

(1) C'est-à-dire en présence de Cuq.

(2) Cf. *Compt. consul.* Art. 546 à 559.

Les Comptes ne font plus mention de nos arbalétriers. Gaudetru se rendit, le mardi de Pâques, après le départ, sans doute, de la petite troupe, à Toulouse, pour affaires de la ville ; il devait s'informer, auprès des capitouls, du lieu où devait se tenir l'assemblée des communes de la sénéchaussée de Carcassonne que le comte de Poitiers avait convoquées pour le 12 avril.

Il aurait été intéressant de conduire la compagnie albigeoise jusqu'à Mirepoix et de la ramener à Albi. Mais les comptes de 1359-1360 sont absolument muets sur cette partie de l'expédition. De ce silence il faut conclure que la troupe ne restait à la charge de la ville que jusqu'à son arrivée à Carcassonne ; au chef-lieu de la sénéchaussée elle se fondit dans la petite armée rassemblée par le lieutenant du roi en Languedoc. Mais des quelques articles de dépense que nous avons reproduits on peut tirer de précieux renseignements sur l'armement des troupes, à cette époque lointaine qui vit la désastreuse défaite de la France à Poitiers.

Essayons de planter sur ses pieds un de ces soldats partant en guerre pour Mirepoix. Constatons tout d'abord que la ville fait l'acquisition des objets d'équipement suivants :

*Caussas*, 20, — *Sabatas*, 20 paires, — *Platas*, 18, — *Genoes* ou *ginoes* et *ginoezas*, 18, — *Broquiers*, 23, — *Carcaisses*, 19, — *Cotels*, 20, — *Spazas*, 19, — *Jupos* ou *Jupels*, 7, — *Cotelieyras*, 13, — *Balestas*, 16, — *Golars*, 2, — *Beroet*, 1. — *Gantelets*, 1, *Espallieiras*, 1, — *Massa*, 1, — *Brassalots*, 1.

Dans cette nomenclature se trouvent toutes les armes, défensives et offensives, de l'arbalétrier de la deuxième moitié du XIVe siècle.

On a remarqué que la nomenclature ne comprend, pour certaines acquisitions, que des unités : *beroet*, *gantelets*, etc. Nous voyons dans ce fait la preuve que ces objets étaient destinés au capitaine. Qu'était-ce que le *beroet ?* Les ouvrages que nous avons à notre disposition n'ont pu nous fournir l'identification de ce terme. C'était probablement une coiffure, si nous nous en rapportons au patois d'aujourd'hui qui a conservé le mot sous une orthographe à peine diffé-

rente, mais ce n'était certainement pas une coiffure de guerre. Le capitaine Gorgal et le *banayrier* avaient dû recevoir les deux *gonals* qui figurent au nombre des objets achetés par la ville. Le *gonal* était un capuchon de mailles garni à l'intérieur d'une doublure rembourrée.

Il est inutile de donner l'étymologie du mot *gantelets*, passé dans la langue française avec la même signification que dans le roman. Notons que le pluriel *gantelets* suivant le nombre 1 ne peut s'expliquer que par l'addition du mot : *par* (paire) ; 1 *gantelets* est l'abréviation de : 1 *par de gantelets*. La même remarque s'applique à *espalieyras* ou *espallieiras* et à *brassalots*. Le *gantelet*, fait de mailles, couvrait la main et l'avant-bras.

Le néo-roman nous fournit encore la signification du mot *espallieiras*, qui dérive évidemment de *espallo*, épaule. C'étaient des épaulettes, garnies de mailles, qui protégeaient les épaules, comme les *brassalots* défendaient les bras. On trouve souvent dans les *Comptes des frères Bonis* le *brassalots*, que M. Forestié traduit par brassard ; mais la boutique des marchands montalbanais ne devait pas contenir d'*espallieiras*, puisqu'on ne rencontre pas mention de cette arme défensive dans les Comptes.

La *massa* était certainement la masse d'armes garnie de pointes de fer que tout le monde connaît. C'était, avec la *spaza*, spécialement achetée pour lui, l'armement du capitaine Gorgal.

Nous sommes plus documenté sur l'équipement du simple soldat. Il était coiffé d'un bacinet que les Comptes désignent sous les noms de *genoes*, *ginoes* et *ginoeza*. Nous avançons cette identification sur la foi des *Comptes des frères Bonis*. On y lit en effet (f° 146) ; *Item deu..... per* 1 *basinet de sirven de genoa...* On voit l'air de parenté entre le mot des frères Bonis et celui du rédacteur des Comptes d'Albi (1). Le *genoes*, ainsi appelé de la ville de Gênes où il

(1) Emile Jolibois, dans son Inventaire des Archives d'Albi, traduit *genoes* par genouillère. C'est une erreur. *Genoes* ou *ginoes* est la traduction romane de génois, ainsi qu'en fait foi l'art suivant des Comptes consulaires d'Albi de 1369-1370 : « A'n Johan Obi Bergonho de Flo-

était primitivement fabriqué, était un casque métallique, plus léger et plus commode que le heaume qui était en train de disparaître dans la seconde moitié du XIVe siècle (1).

Par *platas*, dont la ville d'Albi fait une importante acquisition, on désignait les plaques de fer dont on se servait pour protéger certaines parties du corps du combattant. C'est dans le premier quart du XIVe siècle que la *platas* fait son apparition en France (2) ; elle s'ajoute aux mailles. La *platas* se bouclait par devant (3). Il est probable qu'en 1360, on entendait par ce mot une sorte de corset de fer qui couvrait la poitrine.

Le *jupo* ou *jupet* complétait la protection du corps du fantassin ; il couvrait les cuisses. C'est le *displayden sive jupam* du règlement sur le port des armes édicté, le 20 octobre 1320, par le sénéchal de Beaucaire (4). On doit voir dans cette armure, suivant M. Forestié, un gambison fait de peau ou d'étoffe, et armé de plaques de fer. *Ginoes*, *platas* et *jupet* faisaient en quelque sorte partie intégrante du corps du combattant. Il fallait une armure défensive mobile, capable d'arrêter un trait menaçant, par exemple, la figure qui, par l'abandon du heaume, restait à découvert, ou le bas des jambes que les bas de chausses en étoffe protégeaient seuls. Au *broquier* était réservé ce rôle. C'était un bouclier qui s'adaptait au bras gauche (5).

« renssa, que prestec los MLX franxs contengut[z] en los comtes de l'an « LXVIII, per lo cambi dels III meses passats, CLX franxs que portec R. « Fornier a Paris am letra de cambi que li deu baylar messier Jacobo « de Gitardo, Ginoes ». Il est évident que *Ginoes* doit se traduire par Génois.

(1) La coiffure civile pour hommes, femmes et enfants était le *capairo*, chaperon. Nous ne l'avons rencontré qu'une fois dans les Comptes d'Albi de 1359-1360 ; mais la boutique des frères Bonis en contenait des quantités.

(2) La forme plurielle donnée au mot *platas* pour désigner une seule de ces armures s'explique par le fait même de leur structure. La *platas* (plaques en français) comprenait plusieurs plaques de fer posées à la façon des écailles sur le corps du poisson.

(3) Cf. *Comptes des frères Bonis*. Introd. p. XCVIII.

(4) Cf. *Hist. de Lang.*, tome X, col. 610.

(5) Du Cange, verbis *broquerius* et *bloquerius*.

Les armes offensives se divisaient en deux catégories : l'arme de jet, l'arme du corps à corps ; la première était représentée, dans le corps expéditionnaire d'Albi, par la *balesta am croc*, un terme qui n'a pas encore disparu de la langue populaire ; c'était l'arbalète à crochet, trop connue pour que nous nous attardions à en faire la description. Quand l'arbalétrier chargeait son arme d'un *virato enpennat*, il renversait son arme vers le sol et l'assujettissait au crochet fixé à sa ceinture ; plaçant ensuite son pied dans un étrier, d'un effort du bras droit il tendait la corde qui, détendue, lançait la flèche au loin. Les *viratos* étaient placés dans le *carcais* qui se portait au bas des reins, à gauche, la pointe au fond du carquois et la partie empennée dépassant le bord du carquois pour faciliter la préhension du trait.

Les armes du corps à corps étaient la *spaza*, l'épée d'aujourd'hui qu'il est inutile de décrire, et le *cotel*. Le couteau, plus court que l'épée, était une arme à deux tranchants ; il figure comme arme dont le port est prohibé dans le règlement du sénéchal de Beaucaire. Le *cotel*, pendu à la ceinture, était enfermé dans la *coteliey ra* (gaîne).

Nous avons noté l'acquisition de treize de ces *coteliey ras*. Malgré de patientes recherches dans du Cange et les nombreux dictionnaires romans qui sont à notre disposition, nous n'avons pu identifier le mot *l'amfial* ou *l'amfilh* qui figure deux fois dans la nomenclature des effets d'équipement achetés par la ville d'Albi. Etait-ce une étoffe, et faut-il lire *lani fialh* au lieu de *l'amfial?* Etait-ce une arme? Peut-être que de nouvelles recherches nous permettront de résoudre ce petit problème de philologie (1).

Quoiqu'il en soit, il serait possible, grâce au document que nous venons de reproduire, de portraicturer un arbalétrier Albigeois en 1360. Nous faisons appel, à cette fin, au crayon des artistes que la Société s'honore d'avoir au nombre de ses membres.

Aug. VIDAL.

(1) C'est probablement le même mot que *anafil*, sorte de trompette.

# DÉLIBÉRATIONS

DES

# CONSEILS POLITIQUES DE RABASTENS

## INTRODUCTION

Nous avons déjà publié la série AA. des archives communales de Rabastens, antérieures à 1790 (1). C'est avec la plus vive satisfaction que nous offrons aujourd'hui aux travailleurs, aux amis de l'histoire locale, la série BB., c'est-à-dire les *Délibérations des conseils politiques de Rabastens*. Feu M. le comte Raymond de Toulouse-Lautrec nous affirmait, en 1887, qu'il y avait beaucoup à glaner dans les délibérations consulaires; de son côté, M. Emile Jolibois nous avait laissé entrevoir, par la publication de l'*Inventaire-sommaire des archives du Tarn*, la richesse historique de cette série : La moisson a été abondante et nous espérons qu'elle pourra être de quelque utilité aux futurs historiens du canton de Rabastens et même de l'ancienne province de Languedoc.

La série BB. se compose de 18 registres, de formats in-folio et in-4° ; ils sont décrits dans l'*Inventaire sommaire* déjà cité, série E., sous les n^os^ 3421 à 3438 inclusivement. Les 16 premiers seulement sont consacrés aux délibérations ; ils embrassent la période de 1566 à 1785, sauf plusieurs lacunes, qui témoignent des vicissitudes des temps et que nous n'avons pas omis de signaler. D'après un inventaire de 1643 (2), il existait à cette époque un registre qui remon-

(1) Voy. Emile Marty, *Cartulaires de l'hôtel de ville de Rabastens* ; *Revue du Tarn*, 1901-1902; tirage à part, Albi, 1902, in-8°.

(2) Arch. de Rabastens, BB. 17, fol. 145 v°.

tait à l'année 1532; sa perte est très regrettable, car il nous eût donné sans doute plusieurs détails intéressants sur les origines des guerres de religion à Rabastens et dans ses environs.

Notre intention était d'abord de nous borner à la série BB. proprement dite, c'est-à-dire aux délibérations antérieures à 1790; mais, au moment où M. Rossignol vient de nous donner une deuxième édition de l'*Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution*, nous avons cru devoir aborder la période révolutionnaire. Par conséquent, notre recueil comprendra, selon nos prévisions : 1° L'analyse plus ou moins développée des délibérations des conseils politiques de 1566 à 1800; 2° La liste des consuls, syndics et maires de Rabastens depuis l'année 1243 jusqu'en 1800.

Le travail que nous publions aujourd'hui a exigé de notre part la lecture sinon le déchiffrement d'environ 3.300 pages; mais nous nous trouverions suffisamment récompensé de nos peines, s'il pouvait provoquer chez quelques jeunes compatriotes le goût des études historiques, et si nos documents étaient utilisés avec l'impartialité qui convient à un historien digne de ce nom.

Enfin, nous prions M. Julia, maire de Rabastens, qui a bien voulu nous accorder toutes les facilités désirables pour notre travail d'exploration, de vouloir agréer l'expression de notre profonde gratitude.

Emile MARTY.

Paris, le 15 décembre 1903.

---

**Lettres de rémission accordées par le roi Charles IX à Guillaume Blanc, prêtre, habitant de Gaillac. (Mai 1565.)** (1).

Charles, etc. Nous avons receu l'humble supplication de Me Guilh. Blanc, prebtre, habitant de Gailhac, contenant que au mois d'avril

(1) Quoique ce document n'appartienne pas aux archives de Rabastens, nous avons cru devoir lui donner place ici. Nous devons la publication de cette pièce à l'obligeance de M. Legrand, le sympathique président de salle des Archives Nationales, qui a bien voulu nous la signaler.

mil V^cLXI, ceulx de la nouvelle religion s'eslevèrent contre les ecclésiastiques de lad. ville. Et comme y eust grand esmottion et quelques excez perpectrez, nostre Court de parlement de Tholose commist l'un de noz huissiers, nommé Pitois, pour se transporter aud. lieu et informer de ce fait. Et pour ce que led. Pitoys faisoit dificulté aller aud. Gailhac, craignant estre offencé par les chemins, led. suppliant, M^e Pons, Guilh. Castède et ung autre, tous quatre habitans dud. Gaillac, ayans seullement leurs espées et dagues, se meirent en chemyn avec led. Pitois, passarent par la ville de Rabastenx, et dud. Rabastenx en la ville de l'Isle, pour ce que led. huissier disoit y avoir affaire quelques commandemens. Et, estans en lad. ville de Rabastenx, trouvèrent XVIII ou XX personnes, tous habitans dud. Gailhac, portans espées, arbalestes et harquebuzes; lesquelz disoient avoir esté advertiz que ceulx de la prétendue religion estoient assemblés en grand nombre, pour guecter, tuer et massacrer tant led. huissier que led. suppliant et autres de sa compaignie et qu'ilz les attendoient par le chemin, et que pour ceste cause ilz estoient venuz au devant d'eulx pour les deffendre, s'ilz estoient assailliz. Et, de faict, quelques remonstrances que leur feist tant led. huissier que led. suppliant et autres de sa compaignie d'eulx retirer, ne le voulurent faire, et suivirent led. huissier, suppliant et autres de leur compaignie, en lad. ville d'Isle. Où estant, le XII^e d'avril aud. an, ainsi que led. huissier cherchoit à parler aux lieutenant et consulz dud. lieu, pour le faict de sa commission, sur les IIII à cinq heures après midi, ainsi que les religieulx Augustins faisoient une procession, en laquelle estoient led. juge, consulz et plusieurs habitans catholiques de lad. ville, les habitans dud. Ysle qui sont de lad. prétendue religion, indignez de veoir led. huissier ainsi accompagné, se soulevèrent avec armes et commancèrent à crier après led. huissier, s'efforçant l'endommaiger en sa personne; ce qu'ilz eussent faict, n'eust esté que led. lieutenant et certains habitans le saulvarent, soubz couleur de le rendre et constituer prisonnier. En laquelle esmottion, led. suppliant se trouva se saisir d'une hallebarde, qu'il osta à l'ung de la compaignie, et se meist en la meslée, pour empescher qu'il n'y eust excèz. Toutefois, il ne tira son espée ny ne frappa personne; mais, surprins de collère, peust bien dire ces motz : *Tue! tue!* Et fut ceste esmottion telle, que ung nommé Guilh. Groz, greffier desd. consulz, fut frappé d'ung coup de traict, à raison

duquel il décéda en la place. Depuys ce, au mois de décembre ensuivant, estant led. suppliant au lieu de Chasteauneuf de Montmiral, où il avoit souppé en la maison de Me Jehan Roux, avec plusieurs habitans tant dud. Gailhac que de Chasteauneuf, comme il se retiroit avec plusieurs autres qui avoient souppé avec luy, fut tout esbahy qu'il se meist querelle entre ceulx qui estoient en sad. compaignie, ung nommé Guilh. Caminade et certains autres dud. Chasteauneuf, telle et si subite, que led. Caminade fut tué, ne sçait led. suppliant par qui ny dont précédoit lad. querelle. Et encore que esd. deux actes, il ait seullement esté présent, les officiers desd. lieulx ont faict contre led. suppliant quelques procédures; desquelles, mesmes de l'emprisonnement faict de sa personne, il a appellé en nostre court de parlement de Thoulouze, par arrest de laquelle il a esté eslargi, comme non coupable desd. homicides. Nonobstant, il a esté adverty que lesd. officiers le veullent encores molester, sans sur ce avoir nos lettres de grâce et don de rémission ; lesquelles il nous a très humblement requis et supplié luy voulloir impétrer. Pourquoy, Nous avons, aud. suppliant, quicté, remys et pardonné, etc.

Donné à Bourdeaulx, au mois de may, l'an de grâce Mil VcLXV, et de nostre règne le cinquiesme. (Arch. Nat. *Trésor des Chartes*, vol. 270, no 440.)

..... **décembre 1566**. — Remonstré qu'il y a beaucoup de larrons ; tellement que à beau plein jour vont vouler les maisons et météries, et le prévôt demande luy ayder et secourir : — Les consulz fourniront au prévôt pour l'extirpation desd. larrons.

**23 février 1567**. — Pour raison de quelque malice que les cordelliers ont contre le prieur, pour ce qu'il n'a poinct ung religieulx du couvent pour prêcher les advens et caresme, ilz ont faict assigner le prêcheur par devant Me Roquier, conslr en la court, pour empêcher qu'il ne prêche : — Ung des consulz ira à Tholoze pour comparoir devant led. conslr.

**22 mars 1567**. — Les prebstres ne daignent fere leur devoir de ce trover aulx messes, etc. : — Ceulx qui manqueront seront poinctés par le vicaire et les ouvriers du Purguatoire et ne toucheront poinct de l'argent du bassin dud. Purguatoire ; lequel argent de poincte sera mis au service de l'église.

**24 mai 1567**. — La communauté doibt à ung grand nombre de

créanciers : — On demandera au Roy la permission de prendre les mesures pour les ramborcer. Il sera donné au maistre d'escolle, pour ses guatges, la somme de 30 liv., à charge d'instruire les enfantz à bonnes mœurs, come il a costume.

**2 juin 1567.** — Le sieur de Faragouse, conduysant la companie de don Francisce d'Este, est en ceste ville : — Ung consul ira luy demander s'il accepte le taulx du diocèze, sinon il devra envoyer son mareschal des logis à Alby, pour ce fere taxer.

**4 octobre 1567.** — Il est venu en ceste ville quelques ungs de la Religion, portant quelques articles et missives escandelleulx tendent à cédition, lesquelz ont esté faictz prisonniers, et M. de Montclar demande responce : — Me du Solier, lieut., est d'advis de tirer les prisonniers hors la prison et les envoyer à MM. de la court, et ensuite on répondra.

**11 octobre 1567.** — Les consulz demandent s'il seroyt nécessaire prendre des biens de ceulx de la Religion, pour subvenir au payement du sieur de Lavallète et sa companie, en garnison en ceste ville, et autres affaires concernant la garde et deffence d'icelle ville, afin que les ennemis qui sont à Lavaur, St-Suplice, Salvaignac, Mézenx, etc., ne puissent saysir lad. ville. S'il seroyt besoing envoyer à Tholoze présenter requeste et obtenir permission de la court de prendre des biens cy dessus, ou bien supplier lad. court permetre coutizer toutz les habitantz : — MM. de Lavallète, le juge, de Chateauneuf et autres sont d'advis d'envoyer le scindic avec une autre personne, pour obtenir permission de la court de prendre des biens de ceulx de la Religion.

**16 octobre 1567.** — Ceulx de la Religion sont aux environs de Rabastenx et menassent de s'emparer de ceste ville. M. Lenfant offre par letre de fere venir une companie de gens de pied : — M. Lenfant sera prié d'envoyer de suite lad. companie. — (Le 17, il est délibéré que cette companie sera lougée aulx maisons de ceulx de la Religion, et que les consulz feront fere munition au moyen de fruictz et bledz qu'ilz prendront sur iceulx de lad. Religion.)

**19 octobre 1567.** — La companie promise n'est pas encore arrivée et les ennemis menassent de surprendre la ville : — Jehan Vinel, scindic, ira devers M. le séneschal pour le prier noz envoyer lad. companie et mander comission à M. de Lavallète pour comander et fere comme il verra estre nécessaire.

**21 octobre 1567.** — M. de Lavallète, en garnison en ceste ville avec quelques soldatz, demande argent pour iceulx payer. L'on ne cesse de pilher les maisons de ceulx de la Religion. L'ennemi étant ez environs de ceste ville, si l'on doibt avoyr des soldatz davantage. L'on manque à la garde et quelle peyne l'on doibt infliger aux deffailhantz : — Les consulz envoyeront home cappable à Alby pour parler au compte d'Aubigeoux, et le supplier noz envoyer 100 soldatz, lesquelz seront comandés par M. de La Vallète ; comme aussi parler avec le thrésorier et le supplier noz envoyer 400 liv., pour soldoyer lesd. soldatz ; supplier aussi le sieur compte noz envoyer des salpétriers. — Suyvant permission de la court, les consulz continueront à prendre des fruictz de ceulx de la Religion, pour subvenir aux affaires de la ville. La garde sera continuée jour et nuict, et ceulx qui y manqueront seront condampnés pour la première foys à 10 s. d'amande, et pour la 2e foys à 50 s. d'amande et à la prison. Les consulz remonstreront au sieur de Lavallète d'empêcher les soldatz d'aller par les météries et maisons de ceulx de la Religion, y prendre les fruictz et le bestalh. Les consulz, suyvant permission, retireront toutz les grains de ceulx qui sont absentz.

**26 octobre 1567.** — Un gentilhome de la companie de Mgr d'Este porte commission pour bailler vivres à lad. companie : — Ung consul ira parler avec Mgr d'Alby, pour savoyr si lad. companie doibt estre norrie aux despens du diocèze. — M. de Lavallète sera prié de donner le rolle de ses soldatz, pour savoyr ce que l'on doibt lui payer ; néantmoingz seront conservés les 7 soldatz que la ville avoyt pour sa garde, et il leur sera donné 3 liv. par moys. — Ung pouldrier de St-Anthonin est en ceste ville : On le retiendra et l'obligera à tenir pouldre, à 35 liv. le quintalh.

**28 octobre 1567.** — Les soldatz du cappitaine Lavallète veulent prendre le bestalh et gélines des paysans : — Les consulz remonstreront aud. cappitaine de commander à ses soldatz de ne prendre le bestalh ny gélines des paysans.

**30 octobre 1567.** — Les soldatz qui estoient venuz d'Alby pour la garde de cette ville sont à terme pour le temps que devoient servir et s'en veulent aller : — L'on leur permetra de s'en aller si bon leur semble.

**2 novembre 1567.** — Le cappit. de Lavallète, tenant garnison en

ceste ville, demande 350 liv. pour le payement de ses 75 soldatz : — On lui donnera 300 liv.

**11 novembre 1567.** — Les consulz ont remontré à M. le compte [d'Aubigeoux], gouv. du pays d'Albigeois, de donner ordonnance pour fere fermer les portes, fenestres et gualeries des maisons que respondent sur la rivière de Tarn, à chaux et à sable, et que sont sujettes à eschellcr ; ensemble pour faire construire, les réparer, et aussy noz fere bailler argent au thrésorier du diocèze, pour payer les soldatz de ceste ville, pour la garde d'icelle, et comme a fait bailler aux autres villes, et de voulloir commetre lad. exécution à M. de Lavallète : — Vital Branque ira en Tholoze supplier Mgr le compte, pour obtenir ordonnance. — (Le 14, délibéré que toutes portes, fenestres, gualeries seront fermés à mortier franc, et les murailhes montés à la hauteur de 3 canes, aux dépens des propriétaires des maisons, et que les réparations aux murailhes de la ville seront faictes au moyen des biens de ceulx de la Religion.)

**18 novembre 1567.** — Le séneschal est à Rabastenx, lequel veult fere sa companie en ceste ville et prendre les bledz, vins et autres fruictz de feu Pierre de Bernoy, comme estant de la Religion. — M. de Nollet, conslr, est aussi en ville et veult prendre des biens meubles de ceulx de la Religion : — Simon Rolland ira à Tholoze parler avec M. Deigua et Mgr le compte d'Aubigeoux, pour savoyr comment fault que la ville ce gouverne à ce subject.

**1er décembre 1567.** — Les consulz feront présent à Mgr d'Aubigeoux de 10 pippes de vin, et de 2 pippes à son maistre d'hostel. Ilz supplieront led. compte de noz donner 50 soldatz en sus de ceulx de M. de Lavallète, aux despens du diocèze, et lui demanderont ce que l'on doibt fere de ceulx de la Religion, prisonniers. — Il sera donné à Jehan Guary, pour sonner le tambour à la garde, 3 liv. par moys ; laquelle garde sera commandée par M. de Chasteauneuf et Jehan Delherm ; et les deffailhantz seront tenuz de fornir 2 h. de garde le jour. — L'on prendra le boys et chandelles, pour le corps de garde, aux despens de ceulx de la Religion. — (Le 18, délibéré que les soldatz de M. de Lavallète, qui doibvent venir pour la garde de la ville, seront lougés aux maisons de ceulx de la Religion.)

**21 décembre 1567.** — Il y a mandement du compte d'Aubigeoux de ne recepvoir aulcune companie sans son agrément, et celle

du sieur d'Este est arrivée en ceste ville : — On la lougera pour une nuict. — (Le 23, cette compagnie insiste pour être logée : — Les consulz s'en tiendront aux ordres du gouverneur, à moings que le cappit. de Lavallète les fasse louger de sa propre autorité.)

**24 janvier 1568.** — M. de Chasteauneuf a donné sa démission de commandant de la garde de la ville : — Les consulz le supplieront de conserver le commandement et l'on lui donnera une maison pour louger.

**18 février 1568.** - Les maisons d'Ant. du Solier et de Jehan de Costecaude ne sont poinct fermées. — M. de Chasteauneuf ne veult commander la garde sans avoir commission du compte d'Aubigeoux : Les réparations seront continuées. Les consulz contraindront ceulx qui ont arcabozes de la ville à achepter de la pouldre au pouldrier de Lisle, qui la baille à 7 s. — Les consulz solliciteront commission pour M. de Chasteauneuf ; comme aussi si l'on doibt lui donner la maison de Pierre Moreu, hérétique, pour y louger, et si l'on doibt prendre la maison de feu Salvi Debled, pour avoir la brique pour continuer les réparations.

**28 février 1568.** — La femme Blanchard s'en seroyt allée de la ville avec les céditieux et rebelles au roy, et à présent est à la porte de lad. ville et veult entrer : — Elle n'entrera poinct en ville.

**3 mai 1568.** — Ceulx de la Religion sont par la terre que campent et noz menassent de ce venir saysir des barris de ceste ville : — Vital Branque ira à Tholoze, veoir M. le Premier Président comment noz fault gouverner.

**15 mai 1568.** — Les consulz ont receu du juge d'Albygeois coppie de missive du compte gouverneur, disant de fere publier la paix : — Vital Branque ira auprès du Premier Président pour avoir conselh.

**21 mai 1568.** — M. de Lopiac a commission de Mgr de Joieuse, pour despartir la companie de M. le compte en la ville de Gualhac, Rabastenx et autres : Deux consulz iront à Gualhac, communicquer avec les consulz de ceste ville et, s'il est besoing, iront supplier Mgr de Joieuse de despartir lad. companie sur toute la diocèze.

**11 juin 1568.** — Le compte d'Aubigeoux veult envoyer en ceste ville la companie du cappit. de Lopiac : — On lui fera présent de 150 escutz et que led. cappitaine s'en aille ailheurs.

**22 juin 1568.** — Advertissement qu'à Salvaignac il y a beaucoup de gens de la Religion, et disent vouloyr surprendre quelque ville : — Les consulz feront fermer la porte du Martinet et feront fere une barrière à l'endroict de la maison de Barth. Delherm et des cordelliers, aux fins que cavalier ne y puisse passer. Des portiers seront mis aux portes, afin que aulcung suspect ne entre : 2 à porte Sobiranne, 4 à celle du pont del Pa et 1 à celle du Molin. Les consulz feront fere garde la nuit, et ceulx qui ne s'i troveront seront multés par les esmandes jà indictées, et l'on fera emprunpt pour payer lesd. portiers.

**1er août 1568.** — Il y a mande pour la solde de la companie du cappit. Sarlaboucz, et personne n'a vouleu prendre à lever, à XX d. pour livre. — M. de Lavallète a faictz assigner les consulz par devant M. de Catel, conslr, et ne sçavent que leur demande : — On désigne des exacteurs d'office, et est délibéré que les consulz iront parler avec M. de Lavallète, pour arrester avec luy comme verront ; et metront portiers aulx portes, le nombre que sera besoing, aux fins que la ville ne soit surprinse ; et feront fermer toutes cloaques et parties de muralhes, afin que la ville ne soit invadée par les ennemis.

**13 septembre 1568.** – Ceulx de la Religion ont prins la ville de Gualhac. Rabastenx auroict besoing de beaucoup de réparations ; mais ne y a poinct d'argent et personne ne veult rien fere sans argent. La garde de la ville est fort mal pourvue, parce que n'y a personne qui en vuelhe prandre la charge, et n'y a poinct de chief pour commander, et M. de Chasteauneuf a dict ne vouloyr prandre lad. charge : — Attendu que les ennemis sont près, on emprunptera 100 escutz. — On priera M. de Lavallète noz envoyer un chief pour commander. — Beaucoup de gens de Gualhac ce sont retirés en la présente ville et demandent lougis : — On lougera ceulx qui seront cappables de porter armes. — L'on fera ung vœu de [fere] dire 3 messes haultes et fere procession générale et prier Dieu que noz vuelhe garder des mains des ennemis.

**15 septembre 1568.** — La companie du sénéchal de Tholoze, commandée par M. de Labastide, est arrivée en ceste ville, outre que la companie de M. de Lavallète est en garnison en ceste ville : — L'on demandera au diocèze l'argent nécessaire pour la subsistance

de la companie du séneschal, et l'on présentera requeste à la court pour avoir permission de prendre des biens meubles, grains et autres fruictz des céditieux et rebelles, pour subvenir aux despences et réparations de la ville, jusqu'à concurrence de 1.000 escutz. — Il sera deffendu aux pouldriers de la présente ville de vendre pouldre à personne quelconque, à peyne de 100 liv. et de prison. Toute la pouldre qu'ilz feront, seront tenuz la délivrer aux consulz. Séance tenante, signification a esté faicte à Me Ant. Boyer, pouldrier, icy présent.

**26 septembre 1568.** — Les ennemis sont près et se pourroint saysir de l'esglize St-Michel et de faucz bourcz pour surprendre la ville. — Aux météries de ceulx de la Religion y a beaucoup de foins, pailhes, qui pourroient servir pour les troupes. — Il y a beaucoup de soldatz qui ne sont poinct armés, et aussi si seroyct bon de vendre les meubles de ceulx de la Religion : — Arresté que [de] ceulx qui ont abandonné la ville sera prins de bled pour soldoyer ung soldat, et sera faict commandement à ceulx qui ont prizes arcabouzes de la ville de les rendre ou, si ne les ont, en achapter d'autres à leur lieu ; et ceulx qui ne ce treuveront à la garde, quant seront mandés, payeront xxv s. d'esmande ; et que Ramond Delherm commandera au chasteau au lieu de Ramond Carbonier ; et que toutes pailhes, foins, etc., que ce trouveront ez météries de ceulx de la Religion seront retirés dans la ville ; et les muralhes qui sont commencées devers la rivière de Tarn seront continuées ; et, sur l'advis du sieur de Lavallète, l'esglize St-Michel sera démolie avec une partie des barris ; et sera faict commandement à ceulx desd. maysons de les démolir dans un brief délay, autrement l'on les fera abatre ; et que led. sieur de Lavalète fera fere la revue de ses soldatz et en envoyera ceulx qui n'ont poinct d'armes.

**5 octobre 1568.** — Les consulz sont revenuz de Tholoze parler avec le Premier Président, au sujet des dépences des companies des sieurs de Lavallète et Seignan : La companie du cappit. Seignan demeurera seule en garnison en ceste ville. — Ordre de recepvoir toute la companie de M. de Nègrepelise avec 400 chev. et leur fornir vivres, ce qui sera une grand folle pour la ville : — Les foins, pailhes, avoines et grains qui ce treuvent aux météries de ceulx de la Religion seront apportés en ville. — L'on préviendra le diocèze des folles que souffre la ville, soit 400 chev. et 7 à 800 h.,

et M. de Ginolhac, scindic, sera prié noz fere délivrer argent pour ces gens d'armes, d'après le taulx fixé par M. de Joieuse.

**11 octobre 1568.** — Le cappit. Seignan communique une lettre de M. de Bellegarde, qui lui mande de s'acheminer avec sa companie en la ville d'Alby : — Il sera envoyé un home cappable à Tholoze, supplier M. de Bellegarde de noz laisser lad. companie pour la sûreté de la ville.

**14 octobre 1568.** — Les consulz ont receu l'ordre de ce rendre à Alby : — Les chemins estans fermés par ceulx de la Religion, il ne sera pas respondu aux consulz d'Alby, et M. de Lavallète fera dire à ceulx de Lisle de venir à Rabastenx, communicquer ce qu'ilz ont à dire.

**27 octobre 1568.** — Les consulz manderont en la ville d'Alby que l'on doibt remonstrer à M. de Joieuse les folles insupportables que ceste diocèze a enduré et fere modérer la some de 30.000 liv. qu'il demande, et despartir sur toute la diocèze ; car seroyt impousible metre emprunpt sur les biens de ceulx de la Religion, pource que toutz leurs biens meubles ont esté par eulx emportés, vendus ou pilhés ; et pour le regard des immeubles, ne ce trovaroyt home qui en volust donner ung soult, si n'est qu'il y ait édict perpétuel de confiscation. Remonstrer aussi que Rabastenx a entretenu depuis le comencement des troubles la companie du cappit. Lavallète et autre companie du cappit. Vallète, celle de Cezerais, en nombre de 400 h., et, depuis longtemps, celle du compte de Nègrepelise, qui a 300 chev. ou davantage, et le prier de nous despartir les somes par eulx emprunptés, sans cela la ville ne peult suffire à ces charges.

**29 octobre 1568.** — La companie du compte de Nègrepelise dépence grandement chasque jour ; les foins, pailhes et avoine sont très rares. — La companie du cappit. Seignan dépence aussi beaucoup ; les habitans ce plaignent : — Jehan Delherm ira à Tholoze représenter à M. de Joieuse les folles endurés par la ville, le prier de noz despartir lad. companie de Nègrepelise, et demander qu'il soit faict rolle sur les paisans les plus riches pour soulager la ville.

**1er novembre 1568.** — Les consulz d'Alby réclament le rolle de ceulx de la Religion avec l'indication de la valeur de leurs biens : — Olivier Delherm, Simon Rollan, Guy du Solier et Michel Milhet établiront ce rolle. — Suyvant le conselh de la court, l'on conti-

nuera de vendre des biens meubles de ceulx de la Religion, pour subvenir aux dépences de la garnison de ceste ville.

**9 novembre 1568.** — Il manque des fourrages et les consulz n'ont poinct d'argent pour en achapter : — L'on emprunptera à inthérest si l'on trouve, sinon l'on en demandera à Alby. — Autorisation est donnée au prieur de ceste ville, pour sa norriture et dépences et pour pouvoir payer la talhe, de vendre 100 setiers bled et 30 pippes vin. — L'on metra 2 portiers à porte Sobirane, 2 à celle du pont del Pa et à 1 celle du Molin ; lesquelz feront connoistre aux consulz qui est entré ou sorti de suspect.

**11 novembre 1568.** — Advis que la companie du compte de Nègrepelise, comandée par M. de Montbrun, s'en va à Grisolles.

**12 novembre 1568.** — Le cappit. Vallète demande lougis pour ses soldatz en autres maisons, car ilz ne sont pas bien lougés, et aussi les clés de la ville. — Personne ne vient à la garde et la ville porroyt estre surprinse. — Les clés demureront à l'avenir entre les mains des consulz, et l'on remonstrera au cappit. Lavallète qu'ilz ne les ont poinct, que c'est M. de Chasteauneuf qui les tient des mains de M. de Montbrun. — Les bouchers vendront la livre de moton 3 s., et le bœuf, 2 s. 4 d., à la grande boucherie, et à la petite boucherie, 4 d. de moingz ; deffence de vendre et couper brebis à peyne de prison. — La garde sera continuée de jour et de nuict, et ceulx qui y manqueront seront multés, les riches de xxv s., et les autres de x s.

**17 novembre 1568.** — (Le 13 du courant, le forrier de la companie du cappit. Avezac demanda logis pour 300 h. à pied et 100 à cheval.) — Les consulz ont remontré qu'ilz sont allés à Tholoze supplier le Premier Président et de Bellegarde de ne noz surcharger d'autre companie que celle de Lavallète ; et M. le Président noz auroit promis de noz bailler poinct Avezac ; mais aujourd'huy nous a monstré letre que M. Dacié estoit à St-Anthonin avec 10 ou 12.000 h., et sur ce fault que nostre ville prenne un temps la companie dud. Avezac : — Deux habitans iront supplier led. Président et de Bellegarde de ne nouz bailler poinct la companie d'Avezac ny autre, fors celle du cappit. Vallète, qui est au gré de la ville.

**22 novembre 1568.** — Vital Branque et Mathieu Pagès iront supplier M. le Premier Président et de Bellegarde, gouv., de donner

moyen de payer les soldatz du cappit. Vallète, car autrement s'en veulent aller, et avons eu responce, par laquelle l'évêque nouz mande qu'il ne nouz a baillé le sieur cappitaine et ne y a moyen d'avoyr argent ; si la ville doibt payer, donner permission pour impouzer. — Les ennemis, qui sont à Girossens, menassent de prendre les molins de ceste ville ; ilz veulent aussi s'emparer du chasteau de Mézenx : — Il sera comandé aux Ouvriers des molins de fere fere une tranchée de par delà la rivière, dessus le pas, aulx fins que les ennemys ne puissent dessendre pour prendre les molins ; aussi sera faict une tranchée près les cordeliers, pour la garde du couvant. — En passant à Buzet, lesd. Branque et Pagès verront M. de Laguasquié et luy remonstreront de metre garnison à Mézenx ; et au cas où il ne voldroyt, la ville de Rabastenx y en metra. — La tor de Coffoleux et le chasteau de St-Géry auroint aussi besoing de garnison : — L'on en parlera au gouverneur à Tholoze.

**25 novembre 1568.** — Un commissaire, député par M. de Bellegarde, est arrivé pour visiter les forces de la ville et fere la revue des soldatz du cappit. Vallète. — Le cappit. Avezac doibt venir tenir garnison en ceste ville : — L'on remonstrera que la companie du cappit. Vallète et les soldatz de la ville sont souffizans pour la garder.

**26 novembre 1568.** — La companie du cappit. Vallète, qui a 150 h., ce complétera à 200. — André de Chasteauneuf commande aulx habitans, qui sont en nombre de 400 h., la plus grande partie portant arcabozes ; lesquelz ensemble sont souffizans pour la deffence de la ville. — Au chasteau de Mézenx, duquel est gouverneur le cappit. Nérelf (?), est besoing y metre garnison ou le démolir ; ensemble la tor de Coffoleux, de laquelle est le cappitaine Yversenc, de Gualhac, aussi est besoing y metre garnison ou la démolir. — Il sera comandé au sieur de St-Géry de metre garnison en son chasteau, autrement l'on y procédera comme sera nécessaire. — La maison de Fongrave et métérie des hérétiers de feu François Delherm, est besoing que feussent démolies. — Quant à la companie du cappit. Avezac, les consulz respondent au commissaire que la companie du cappit. Vallète est déjà lougée en lad. ville, à la réquisition que les habitantz en ont faicte à M. de Joieuse, qu'est au gré et contentement desd. habitantz, et le prient de volloyr remonstrer à M. le Premier Président et de Bellegarde qu'il leur playse d'icelle laysser, car il ne leur est pas pousible de recepvoyr led. Avezac,

pource que ne trouvaront monitions pour les chevaulx ; en oultre, que les habitantz ce plaignent de luy, pour plusieurs menasses que ses gens leur ont faictes.

**27 novembre 1568.** — Le cappit. Laguasquié mande qu'il a miz 20 soldatz au chasteau de Mézenx, et demande des monitions et des soldatz : — On demandera au cappit. Vallète s'il veult luy donner des soldatz. — Pour ceste foys, la ville luy enverra 6 liv. pouldre et 10 de plomb. — Les consulz bailleront au cappit. Vallète la some de 200 liv., en faysant promesse de la rendre à la première monstre qu'il fera.

**29 novembre 1568.** — Branque et Pagès ont obtenu permission de la court d'emprunpter 1.000 liv., pour soldoyer la companie du cappit. Vallète, et injonction à ses soldatz de ne despartir, et que celle du cappit. Avezac s'en ira alheurs ; et aussi ont faictes diligences pour obtenir commission à M. de Chasteauneuf : l'on leur a faict responce que ne y falloyt autre commission que le bon vouloyr des habitantz.

**22 décembre 1568.** — Le foussé de porte Sobiranne sera remply de terre comme le bolevard. — Le pont de Murel, devers la maison de Jehan Decamps, sera rompu, pour esviter que les ennemys ne viennent surprendre la ville par led. pont. — L'on enverra à Tholoze, devers le Premier Président et de Bellegarde, home cappable, pour obtenir injonction contre les consulz d'Alby [de bailler] argent, ou permission d'emprunpter.

**26 décembre 1568.** — Le cappit. Vallète s'en veult aller avec sa companie et noz n'avons poinct de soldatz pour la guarde de la ville. Si l'on doibt envoyer à M. de Lavallète, de Girossens, s'il veult venir avec sa companie : — Les consulz enverront à M. de Lavallète, de Giroussens, s'il luy plaist venir avec ses soldats.

**Lacune du 26 déc. 1568 au 26 août 1570.**

(Les folios 55 à 72 sont restés en blanc.)

**26 août 1570.** — Il sera démonstré au cappit. Lobat, tenant garnison en ceste ville, de ne prandre les bleds ny autres chouses des paysans, et ce pourtant en ceste ville. — Et led. cappitaine et sa companie sera soldoyé comme cy-devant a esté faict. — L'on continuera la garde, tant de nuict que de jour, et l'on esmandera les deffailhantz.

**1er septembre 1570.** — M. de Villeneufve, gouv. du diocèze, mande de recepvoir la companie du cappit. Foyx, et de fere venir en ceste ville xx soldatz ; et le mareschal de Dampville, celle de M. d'Ambres, qui va tenir garnison à Lisle : — L'on ne payera le cappit. Lobat ou Delherm, son lieut., qu'ilz n'ayent remborcé le prix des foins, pailhes et bledz, qu'ils ont prins dans les environs.

**2 septembre 1570.** — Vinel ira vers le sieur de Villeneufve, luy remonstrer comment nos avons la companie du cappit. Foyx en nostre ville, et qu'il y a commission de Mgr le mareschal [Dampville], pour recepvoyr la companie du cappit. d'Andrielle, aulx fins de noz fere vuider lad. companie et noz fere bailler mandement pour recepvoyr argent du thrésorier du diocèse.

**19 septembre 1570.** — Le sieur d'Andrielle porte lettre de Mgr le mareschal pour fere sa companie. Les consulz ont letre de M. de Villeneufve de ne payer que pour 50 soldatz, et led. capitaine demande pour 115 — L'on consultera M. de Villeneufve.

**2 octobre 1570.** — Le cappit. d'Andrielle a commission pour s'en aller à Castres, y tenir garnison.

**15 novembre 1570.** — Le Maistre des Eaux et Forestz a faict la recherche par les chais de la ville et a faictz adjourner ung grand nombre de gens pour soy aller fere voyr et veult sizer en ceste ville. — Il y a des merchans quy ont achapté de vin et les bateaux montent pour le charger, et demandent que l'on ouvre la porte de Notre-Dame. — Il y a un tros de muralhe à la porte du Molin, qui empêche que l'on ne peult dessendre le bled au molin : — L'on metra 2 portiers à porte Sobiranne, 2 à celle du pont del Pa et 1 à celle du Molin, et 4 de la ville seront tenuz fere bonne garde. — Quant à la porte N.-Dame, pour ce que l'on dict que tombe, l'on la fera visiter, pour savoyr s'il y a danger. — Led. tros de muralhe sera démoli.

**7 décembre 1570.** — L'on fera garde la nuict et guest à porte Sobirane, et, le jour, y aura 2 portiers ; 4 à celle du pont del Pa, et 2 à celle du Molin. Ilz ne laysseront entrer aulcung forain, sans ordre des consulz ; et les hostes ne porront garder les estrangiers qu'un jour. — Ceulx de la Religion se réunissent à la maison de M. du Solier, juge de Terre-Basse, et y tiennent consistoire, et s'en sont vuz portant armes, contrairement à l'édict du Roy : — On en informera le Premier Président. — L'évesque d'Alby mande qu'il

auroyt obtenu appoinctement de M. le mareschal de Dampville de fere garde.

**10 décembre 1570.** — Des recherches seront faictes dans les maisons de ceulx de la Religion, pour veoir s'il n'y auroyt poinct de suspectz forains. — D'après les novelles receues de Lisle, l'on redoublera de vigilance à la porte Sobirane. — Jehan Vaissière, estant de la Religion, s'en veult aller demurer dans la maison de Carpentier, estant sur les murailhes, quoique il aye luy mesme maison : — Aulcung de ceulx de la Religion, ayant maison en ceste ville, ne porra aller demurer aux maisons qui sont sur les murailhes.

**31 décembre 1570.** — Suyvant les édictz du Roy, toutz forains doibvent vuyder la ville incontinent, à peyne d'esmande et prison. — Toutz maistres qui auroint serviteurs non catholiques, les doibvent fere vuyder. — Les hostes ne recepvront aulcung forain, soubz semblable peyne. — L'on continuera grande surveillance aux portes de la ville.

**18 février 1571.** — La companie de gens d'armes du mareschal de Dampville, conduite par le capit. Jehan, doibt venir en ceste ville y tenir garnison, aux despens du diocèze : — L'on fera magasin pour subvenir à la subsistance de lad. companie.

**8 juillet 1571.** — La companie du mareschal s'en va fere sa monstre à Castres, et d'illec venir en ceste ville pour y tenir garnison : — L'on fera des démarches auprès de Joieuse, pour se préserver de ceste garnison.

**20 décembre 1571.** — La companie du mareschal se jacte de venir en ceste ville, estant à 2 lieues à l'entor : — Deux depputtés iront à l'Assiette et prieront l'assemblée de délibérer de ne poinct recepvoyr lad. companie.

**28 février 1572** — La porte de N.-D. du Chasteau est tombée et aussi la muralhe du pont Neuf, d'où porroyt venir grand domage : — Les consulz feront réparer lad. porte, au moins disant.

**10 avril 1572.** — L'on procédera au département des vrais pouvres, pour les bailler à ceulx qui ont moyen d'en norrir ; et les consulz esliront de chacune religion, pour fere led. département. Quant aux pouvres estrangiers, l'on ne doibt pas leur reffuser les portes, et donner à chascung 2 s. ; et l'on contraindra les curés à payer ce qu'ilz seront coutizés pour la norriture des pouvres.

**28 mai 1572.** — Les personnes crient que ne trovent poinct de pain ; que les pancossiers n'en veulent vendre que ne leur soyt le pris tauxé au pris du bled, qui ce vent XIII livres : — Les volangiers vendront publiquement le pain, à raison de 2 s. 2 d. la livre ; seront tenuz d'en bailler ; et leur sera faicte inhibition de le vendre plus hault.

**28 juillet 1572.** — Les consulz ont remonstré la grande mizère et calamité de la ville : — Les consulz et scindic feront dire une messe haulte, avec diacre et soubz diacre, en l'église des Cordelliers, à l'honneur de Dieu et du St-Espéryt, avec 2 sierges de sire de 2 livres chascung, et feront fere une procession généralle, et dorront à digner ausd. Cordelliers, le tout aux despens de la université.

**6 septembre 1572.** — Ceulx de la Religion s'en veulent aller et sortir, pour se aller assembler : — Les portiers ne laysseront sortir aulcung personnatge de la Religion avec armes ; mays si veulent sortir sans armes, que home ne leur doibt rien dire, attendu que noz ne avons aulcung mandement de les retenir, et l'on contraviendroyt aux édictz du Roy. — (Le 8, les protestants, au nombre de 6, étant sortis de Rabastens pour aller à Salvagnac, les catholiques les firent prisonniers ; mais le conseil délibéra qu'on devoyt les remettre en leurs maysons, les désarmer si portent armes, et leur fere inhibition de sortir de leur mayson, a peyne de 100 liv.; et à ceulx de la ville, de n'en prendre aulcung sans permission de justice, soubz semblable peyne.)

**23 septembre 1572.** — Ceulx de la Religion ont faicte grande assemblée et veulent surprendre quelque ville ; si l'on doibt envoyer à Bruniquel, pour sçavoyr les forces qu'ilz ont : — Les consulz feront lever le pont [levis] de la porte de Murel et feront fermer tant la porte de Murel que porte Sobiranne ; la garde de la ville sera doublée ; etc.

**8 octobre 1572.** — Les ennemis menassent de venir surprendre la ville, et n'avons home pour comander : — Jehan Delherm comandera les habitants, et les portes de la ville seront murées, ensemble celles devers la rivière, et les réparations des muralhes seront continuées.

**14 octobre 1572.** — Deux consulz iront à l'Assiette, et où l'on

voldroyt bailler cappitaines aux villes, les consulz en doibvent nommer ung de nostre ville. — Les fruictz et biens meubles de ceulx de la Religion, seront mis dans une mayson et inventoriés, jusques que autrement en soyt ordonné.

**20 octobre 1572.** — Les consulz remonstreront à l'Assiette que les ennemis sont ez envyrons de nostre ville ; supplieront l'assemblée noz bailler 40 soldatz, aux despens du diocèze ; et envoyeront à Gualhac, au cappit. Mons, le supplier noz en prester 20, à la charge de les bien payer ; lesquelz seront lougés ez maysons de ceulx de la Religion. Et lesd. consulz envoyeront devers le Premier Président, pour avoir permission de inventorier les biens meubles et fruictz de ceulx de la Religion et les vendre, jusques à 4.000 liv., pour soldoyer lesd. soldatz. — Aulcung home forain ne sera receu en lad. ville, que ne porte attestatoyre d'estre vie, forme et religion, et qu'il ne viegne à la garde avec armes souffizantes.

**26 octobre 1572.** — Les consulz feront fere les réparations nécessaires, ensemble 2 centinelles, à chesque bolvart une ; et leur est permis prendre toutz bledz, vins, où les trouveront, appartenentz à ceulx de la Religion, et l'argent, prins à iceulx, qu'a esté mis entre les mains de Jehan Resclauze.

**9 novembre 1572.** — Le cappit. Mons a commission pour venir en ceste ville, et le cappit. Barrau dict avoyr commission de la court de y demeurer : — L'on demandera au cappit. Mons ung double de sa commission.

**21 novembre 1572.** — Le cappit. Vallète porte commission de M. le mareschal, pour tenir garnison dans ceste ville, et demande lougis pour ses 200 h. : — L'on demandera aud. cappitaine copie de sa commission, pour en advertir le diocèze, et ses soldatz seront lougés, jusques que autrement en soyt préveu.

**17 février 1573.** — Le cappit. Matha a commission de M. de Capmortères (1), gouv. du diocèze, pour venir fere icy sa companie et y tenir garnison, pour la garde et deffence de la ville, et noz y avons le cappit. Vallète. — Personne ne vient à la garde et la ville pourroyt estre surprinze : — L'on enverra devers M. de Capmortères, le supplier noz bailler le cappit. Lapierre ou autre, au lieu dud.

(1) Gérard de Rieux, sieur de Camortères.

Matha. Et l'on envoyera au cappit. Lobat, noz envoyer 50 soldatz. Et l'on ne recepvra poinct led. Matha, que l'on n'aye responce dud. Capmortères. — (Le 20, le capit. Matha arriva à Rabastens : — La ville n'entend le renvoyer, synon suivant la commission de M. de Capmortères.)

**26 avril 1573.** — Les consulz n'ont poinct d'argent pour fornir à la monstre des soldatz : — Les consulz verront M. de Lavedan, trézorier du diocèze, pour veoir s'il en veult prester, jusques que l'on aye permission d'impouser.

**22 mai 1573.** — La companie de M. de Capmortères est à Lisle, et a mandé le cappit. Delherm ; si l'on veult les louger en ceste ville : — M. Delherm répondra au cappit. Delherm, son frère, que l'on logera lad. companie aux faucz bourcz, pour un jour.

**30 juin 1573.** — Toutz les habitantz de la ville se troveront à la garde, tant la nuict que le jour, avec armes souffizantes, en personne, sauf légitime excuse, autrement seront multés de xxv s. d'esmande.

**6 juillet 1573.** — La companie de M. de Capmortères est à Lisle et veult venir louger en ceste ville : — Les consulz ne le devront poinct recepvoyr, veues les menasses qu'il a faictes.

**7 juillet 1573.** — Le cappit. Lapierre est venu en ceste ville et a dict que M. de Capmortères a délibéré de venir en ceste ville, noz assurant qu'il ne demeurera que 1 ou 2 jours : — La lettre envoyée par M. de Capmortères, portant menasses, sera enregistrée aux registres de la mayson commune, et enquis des menasses faictes par led. sieur. Et si led. sieur veult venir avec sa companie, l'on ne le recepvra poinct ; où il viendroyt, l'on le recepvra aux barris.

**12 septembre 1573.** — Ceulx de la Religion ce assemblent et noz pourroinct donner quelque surprinze : — Les consulz iront trover le cappit. Lobat, et le supplier venir avec 30 ou 40 soldatz, à la charge de les récompancer.

**18 octobre 1573.** — Jehan Guilhot, prieur de Rabastenx, auroict faict donner assignation aux consulz et commission par la court, pour le descharger des soldatz qui sont lougés au prieuré, et à ce veoir condampner à le rambourser de ce que ont despendu : — Le scindic ira comparoir à l'assignation ; mais à l'avenir l'on contraindra led. prieur de se conformer à ses divers engagements envers la ville.

**2 novembre 1573.** — Les consulz ont obtenu permission d'imposer 400 liv., pour la nourriture des soldats. — (Le 31 déc., la ville se trouve encore sans argent, et il y a advertissement du cappit. Delherm, que les ennemis ce assemblent et veulent surprendre une ville.)

**14 janvier 1574.** — M. des Yzaulx demande le gouvernement du chasteau de Mareux : — Les consulz iront à Alby, devers M. de Capmortères, le supplier de ne bailler poinct led. gouvernement à M. des Yzaulx, pource qu'il est beau-frère de M. de Reynes, estant de la Religion, et que aux guerres passées, il a portés les armes contre le Roy ; et que si le envoyoit tenyr le chasteau de Mareux, ce seroyt la ruyne des villes de Rabastenx, Lisle, Gualhac et autres.

**24 janvier 1574.** — Le cappit. Lobat s'en est allé avec sa companie, et a layssé ceste ville despourveue de soldatz ; les consulz ont envoyé à Lavaur, sercher de soldatz ; lesquelz sont venuz, conduitz par un sergent nommé Vallète : — L'on retiendra 40 soldatz forains, à raison de 6 s. 10 d., et 10 de la ville, à raison de 5 liv. par moys.

**17 mars 1574.** — Les consulz supplieront M. de Capmortères de noz envoyer tant de soldatz qu'il pourra, de ceulx soldoyés par le diocèze ; et que s'il contraint la ville d'avoyr ung cappitaine, de nommer M. Delherm.

**14 mai 1574.** — Le cappit. Delherm ne veult prendre la charge des soldatz, qu'il n'en aye 50. — Le scindic des prêtres remonstre que le bassin du Purgatoyre avoyt beaucoup de rentes que l'on coutizoyt aux talhes, lesquelles ont esté depuis déclarées rechaptables ; tellement que a présent ilz n'en ont guères : — L'on entretiendra 50 soldatz. — Il est commis au procureur du Roy et au greffier de la mayson commune de veoir les rentes rechaptées à pris d'argent, pour descharger des tailhes le scindic des prêtres.

**9 juin 1574.** — M. des Yzaulx, commandant au chasteau de Mareux, mande que si l'on veult soldoyer 5 soldatz aud. chasteau, ces soldatz ne prendront rien sur les paysans, et ce contente que la ville y mete 2 soldatz : — La ville soldoyera 5 soldatz et y en metra 2 ; et l'on envoyera aux paroisses de Mareux, St-Geniès, St-Robert, Raust, St-Crambary et La Rescoste, pour savoyr de combien veulent contribuer à lad. solde.

**1er août 1574.** — Advertissement que les ennemis ce assemblent et ce fortiffient en la ville de Montauban. — Le cappit. Lapierre a commission pour despartir sa companie, et en metre une partie en ceste ville. — Le sieur Plancade est venu avec 12 soldatz : — Les consulz recepvront les soldatz du cappit. Lapierre. — Le sieur Plancade avec ses soldatz seront reçus pour 15 jours, aux despens de la ville. — L'on remonstrera au cappit. Delherm, qu'il y a une douzene de soldatz de sa companie qui ne font poinct la garde ; qu'il les chasse et retienne ceulx dud. Plancade. — Et envoyeront 3 homes vers les cartiers de Montauban, Villemur, etc., pour sçavoir toutes novelles.

**19 novembre 1574.** — Veu la négligence du prieur de ceste ville, qui ne noz baille prêcheur pour les advens et caresme, les consulz feront toutes diligences pour trover un prêcheur, et présenteront requeste à la court pour fere condempner led. prieur à noz bailler prêcheur et de le norrir et entretenir. — Quant au juge d'Albigeois, qui ne veult plus louger, à l'advenir, chies Madone de Costecaude, il luy sera offert la maison de Philippes Traynier.

**25 novembre 1574.** — Les consulz ont faictz prisonniers Jehan Astolh et son filz et une petite filhe, qui vouloyent trahir la présente ville, et la metre entre les mains des huguenaulz : — Jehan Delherm et autres du conselh ont esté d'advis de envoyer serchier le Président [de la court de Parlement], pour fere le procès.

**30 novembre 1574.** — Passé demain, les consulz n'auront poinct moyen de norrir et entretenir les soldatz de la garnison. — Les prêtres ont présanté requeste de ne fere poinct le corps de garde dans l'église, car s'y cometent plusieurs insolances : — Les consulz et scindic poursuyvront virilliment led. prieur, et, pour esviter escandalle, l'on suppliera le père gardien [des Cordelliers] de prescher l'advent et caresme, à la charge qu'il prendra les gatges que led. prieur a acostumé de donner, et autres que la court luy adjugera. — Les consulz retiendront 45 soldatz forains, aux gatges acostumés, et 10 de la ville avec 3 corporalz et 1 sergent. — Quant au corps de garde, les consulz y pourvoyeront comme verront estre nécessaire.

**11 décembre 1574.** — Le gouverneur [du diocèze] est en ceste ville, et son mareschal de lougis demande de lougis : — On lougera led. gouverneur et sa companie, là où par les consulz sera advizé.

**29 décembre 1574.** — Les consulz n'ont poinct moyen de payer les soldatz pour le moys qui vient. — Si l'on doibt retenir le père gardien [des Cordelliers], pour prescher le caresme, et poursuyvre le prieur. — Si l'on doibt bailler le vin, fromage et fruictz acostumés aud. prescheur : — L'on retiendra 45 soldatz, ensemble le cappit. Delherm, aux gatges acostumés, et, pour les soldoyer, l'on coutizera à raison de 2 s. pour livre d'alivrement. — Toutz les habitantz viendront en personne à la garde, tant le jour que la nuict ; et ceulx quy n'ont poinct d'armes, les consulz pourront les contraindre d'en achapter. — L'on retiendra led. père gardien, aux gatges que le prieur a acostumé payer, et les consulz luy bailleront le vin, fromage et fruitz acostumés.

**2 avril 1575.** — Les soldatz tant de Grezac que de La Quasse (La Case ?) veulent quicter les fortz, si l'on ne les soldoye. — Les consulz n'ont poinct argent pour achapter boys, huille et chandelles pour le corps de garde : — Les consulz coutizeront tant sur les deniers royaulx que extraordinaires. — L'on dorra au cappit. Delherm, pour les moys de février et mars, 110 liv. ; et aux 2 soldatz, blessés avec dangier, 10 liv. à chascung ; et, pour 2 moys, l'on soldoyera 2 soldatz au fort de Grezac, et 1 à La Quasse, à raison de 9 liv. chascun par moys ; et pour 250 liv. pour boys, réparations, etc., les deniers extraordinaires seront coutizés de 6 s. t. pour livre. — Le scindic prendra la cause pour Capelle, [exacteur,] contre ceulx quy ne veulent payer les tailles.

**6 avril 1575.** — Les soldatz s'en veulent aller, si l'on ne leur baille argent ; tellement que la ville pourroyt estre surprinze : — Les consulz doibvent fornir aux soldatz forens, et leur advancer demy monstre.

**23 avril 1575.** — Advertissement que les ennemis ce assemblent et ont délibéré de venir en ceste ville, et que quelque ung des principaulx quy comandent leur tient la main : — Il sera faict proclamation que toutz habitantz ayent à fermer leurs boticques et prendre les armes, et chascung ce pourvoyr de pouldre, corde et balles. — Les consulz envoyeront letre au cappit. Lapierre, le supplier de venir en ceste ville avec une trope de sa companie, pour y demeurer. — (Le lendemain, les consulz remonstrent que led. Lapierre avec partie de sa companie est arrivé aux faucz bourcz : —

On le lougera dans la ville, ensemble sa companie, et veu qu'ilz sont dans le corps du diocèse, ilz ne seront tenuz de payer le cestier d'avoyne que 5 liv., et le quintal de foin, 6 s. ; la ville payera le surplus, et leur fera gratiffication.

**15 mai 1575.** — Le consul Branque et Jehan Resclauze iront à Lavaur, parler avec Mgr de Joieuse, et les consulz feront rescherche des bledz, pour sçavoyr la quantité, pour après pourvoyr, où la ville en auroyt affaire. — Le scindic doibt constraindre ceulx quy tiennent argent à l'intérest de l'hospital le bailler, pour norrir les pouvres.

**19 mai 1575.** — M. de Cepet, vivandier du camp de Mgr de Joieuse, est en ceste ville, et a commission pour demander 500 pains de monition chesque jour, et 40 pippes de vin : — Le consul Branque, Jehan Delherm et Ramond Cavalier iront trouver Mgr de Joieuse, pour lui remonstrer la calamité du temps et pouvreté de la ville ; qu'il seroyt impousible fornir tant de monitions ; et qu'il luy playse modérer lad. monition.

**26 mai 1575.** — Le scindic du diocèze mande luy envoyer l'argent que la ville doibt, pour payer l'armée de Mgr de Joieuse, que monte à 1.000 liv., autrement l'on noz envoyera le gouverneur avec sa companie : — Les consuls emprunteront à l'intérest, si trouvent, la somme de 1.000 liv., pour 2 moys.

**28 mai 1575.** — Sera faicte monition de pain pour l'armée de Mgr de Joieuse ; et, pour ce fere, les consulz prandront de bled, jusques à 60 cestiers, de ceulx qui ne sont poinct chargés de famille ny nécessiteux, sauf après estre remborcés. Ils devront fere maguazin de foin, et fere faulcher les prez de ceulx de la Religion.

**1er juin 1575.** — Mandement de porter monition de pain et vin au camp [de Mgr de Joieuse], en grande quantité : — Branque et ung autre avec luy iront devers led. de Joieuse, pour veoir si pourront fere amoindrir lad. monition. — Commission de Mgr de Joieuse, pour louger une companie d'infanterie et aussi la companie du cappit. Lapierre : — La companie du cappit. Lapierre sera lougée aux faucz bourcz, et sera faict rolle de ceulx de la ville qui peuvent porter lougis et payer les hostes, et les consulz bailleront une barrique vin au cappit. Vielheris.

**4 juin 1575.** — M. de Cepet porte mandement d'apporter aud.

camp 6.000 pains et 6 pippes vin : — La ville fera tout ce quy luy séra pousible, et le consul Branque avec le cappit. Lasalle iront devers Mgr de Joieuse, pour fere rebaysser lad. monition. — (Le 7 juin, le consul Branque dict qu'il a faict rebaysser la monition à 3.000 pains ; mais, fault aller fere ung torn mort, pour fere passer l'artilharie, et envoyer 20 travalheurs, conduitz par ung cappitaine : — Les consulz ont esleus pour cappit. Jehan Vezi et Jehan Guary, et prendront les travalheurs qu'ilz cognoyssent estre aptes, et envoyeront Laurens Bloys, fustier, et Jehan, le molinier, pour aller fere led. torn mort, et prendront le cable du molin, et si ce gaste la ville le payera.)

**22 juin 1575.** — Le camp s'en va et ce retire, et M. de. Cepet demande 500 pains, pour la companie du cappit. Laborie, en garnison à Mézenx. — Les consulz envoyeront les 500 pains, pour une foys tant seullement.

**26 juin 1575.** — La companie de M. le séneschal, estant arrivée en la présente ville, sera despartie, suyvant sa commission, en ceste ville et à Lisle, et les consulz remonstreront à Mgr de Joieuse de fere payer lad. companie ; ou bien, attendu qu'elle est de la diocèze de Tholoze, que les fasse payer à ceulx de Tholoze ; et les consulz bailleront aides aux hostes qui ont lesd. gens d'armes.

**7 juillet 1575.** — La companie du séneschal est demeuré XII jours, vivant à discrétion, et à présent s'en sont allés et ont prins les gerbes de ceulx de la Religion, que les exacteurs avoint faict prendre pour les deniers royaulx, et les veulent despicquer et emporter les grains : — Le consul Branque ira trover Mgr de Joieuse, pour avoyr lesd. grains pour les talhes.

**19 juillet 1575.** — Est venu ung commissaire du Roy, pour vendre les biens tenuz en mains mortes et demande rolle. — Il y a des chevaulx, que M. de Pomayrolz et autres ont laissés en ceste ville. — Une damoizelle de Braco veult entrer, et plusieurs de Mézenx ce introduisent dans la ville : — Les consulz et scindic feront rolle des biens tenuz par mains mortes, et en bailleront extraict aud. commissaire. — Les chevaulx seront entretenuz aux despens de la ville. — Ceulx de Mézenx ny de Roquemaure, si ne sont domicilliés en ceste ville, ne entreront poinct. — Sera remonstré au cappit. Laborie, en garnison à Mézenx, de ce que ses soldatz font en ceste

[ville], et le supplier de les comander de [ne] venir en icelle si souvant et de ne y fere poinct des insolances.

**8 août 1575.** — Suyvant appoinctement obtenu de M. de Joieuse, Antoine Delherm, de Salvaignac, sera mis au chasteau de Mézenx, comme capitaine, avec tel nombre de soldatz que sera besoing. — Quant aux gens d'armes de la companie de M. le séneschal, malades en ceste ville, les aydes qu'ilz ont seront continués.

**14 août 1575.** — Le cappitaine du chasteau de Mézenx, quicte led. chasteau et veult bailler les clefs entre les mains des consulz, suyvant le mandement qu'il en a : — L'on prendra les clefs dud. chasteau, et l'on le gardera le mieulx que sera possible. Les consulz y metront 6 soldatz, norris aux despens de la ville, et envoyeront aux consulz de Buzet, de vouloyr contribuer à la garde dud. chasteau.

**9 octobre 1575.** — L'on retiendra le maistre des escolles qu'est en ceste ville, pour ensaynier et instruire les enfans, aux gatges de 40 liv. t. — Et pour les mandes et pour soldoyer les soldatz de ceste ville, de Mézenx et de Mareux, pour 2 moys, et pour achapter huille, boys et chandelles, etc., l'on coutizera à raison de 5 s. t. pour livre d'alivrement.

**12 décembre 1575.** — Pour raison de troubles, nouz avons ung grand nombre de soldatz, commandés par le capitaine Delherm, et faut aussy payer la garnison de Mézenx et de Mareux, et les consulz n'ont poinct d'argent : — L'on coutizera ung livre de solde, pour janvier prochain, sur le corps de la ville, à raison de 2 s. pour livre, et aussy l'on coutizera les paysans quy ce sont retirés dans la ville, et autres forens, qui aussy s'i sont retirés, pour industrie.

**31 décembre 1575.** — Le visconte de Paulin (1) a mandé par letre, touchant son chasteau de Mézenx, que l'on ne le luy démolisse poinct ; mais que l'on y mete ung home souffizant pour le garder : — L'on fera responce aud. visconte que la ville n'entend poinct démolir son chasteau, ains qu'elle veult vivre en paix avec luy ; et que l'home qui a esté commis dans led. chasteau, est fort home de bien, qui le gardera que ne soyt ruyné, et ne fera poinct desplazir à ses paysans ny métaiers, ains si veulent rien retirer dans icelluy, seront les bien receuz.

(1) Bertrand DE RABASTENS.

**6 février 1576.** — Les consulz remonstreront à l'Assiette la pouvreté de nostre ville, les folles qu'elle a endurés et que la moytié de nostre jurisdiction est inculte.

**19 avril 1576.** — Le séneschal veult venir tenir garnison en ceste ville, avec une partie de sa companie : — L'on ne recepvra poinct lad. companie, et l'on escripra à M. de Joieuse que ne avons moyen de norrir lad. companie, et qu'il y a 3 villes au diocèze de Tholoze, qui la peuvent norrir.

**31 mai 1576.** — Atendu que noz avons la paix, suyvant le édict du Roy, et ne sçavons que pourroyt estre telle et que venons sur la récolte des fruictz, l'on congédiera la garnison, sauf que l'on retiendra un corporal et 14 soldatz forains, pour continuer la garde. aux gatges acostumés.

**23 décembre 1576.** — Advertissement que les ennemis ce assemblent pour surprendre quelque ville, et le séneschal mande de nouz tenir sur noz gardes : — La garde sera continuée, et toutz les habitantz y viendront en personne, avec les melhures armes que auront, autrement seront multés de xxv s. d'esmande. — (Le 30, nouvel advertissement du séneschal.)

**Année 1577.** — En janvier, le capit. Delherm est gouverneur de Rabastens. — Le capit. Lasalle lui succède. — Difficulté pour se procurer l'argent nécessaire à la solde des soldats. — Le 23 mai, les consuls décident de faire démolir le fort de Fontgrave, afin que les Huguenaudz ne puissent s'y retirer, et de là attaquer la ville. — Le 8 août, avertissement des consuls de Gaillac que les ennemis de Lisle ont un grand nombre d'échelles, pour attaquer Gaillac ou Rabastens. — Le 4 octobre, publication de la paix de septembre, et notification aux frères Volles, qui s'étaient emparés de l'église de Grazac et s'y étaient fortifiés : ils s'y refusent et ne répondent pas à une assignation du sénéchal. — Le 8, la compagnie du capit. Delherm est à Rabastens. — Le 23, l'on se plaint que personne ne vient à la garde, tellement que la ville ce pourroyt surprendre. — La garde sera continuée et tous habitants devront y venir en personne ; et les consuls mettront un portier à la porte du Moulin. — Le 24, emprunt de 100 livr., en attendant d'avoyr permission de coutizer. — Le 30, lettre de M. de Lavallète, portant que les ennemis ont prins Lanta. — Aussi, au soir passé, le secrétaire de M. le mareschal a dict que

l'on se saysise des Huguenaulz : — Seront mis 2 portiers à la porte du pont del Pa. — Les consulz envoyeront à Lavaur et ailheurs, veoir comment les chouses ce passent. — Et l'on ne prendra poinct aulcung de la Religion. — Le 12 novembre, advertissement de noz tenir sur nos gardes. — Le 23, l'évêque d'Albi écrit aux consulz : « Ces jours passés, les catholiques de Périgueux se sont saysis et emparés d'icelle ville, et chassé hors toutz ceulx de la novelle Religion. Tenez-vous sur vos gardes, sans bruict ny émotion ; le plus secrètement que faire se pourra, avertissez vos voisins de faire de mesme. »

**Année 1578**. — Le 16 mars : Les consulz ont trouvé ung home qui portoyt ung corps de coyrasse chez Jacques Bonnet ; lequel ilz ont faict metre en prison : Le procès sera faict, et sera enquis contre led. Bonnet, et l'entrée de la ville luy sera prohibée. — Le 17 avril, les Huguenaudz font prisonniers des habitantz de Galhac, allant à Rabastenx, come si l'on estoyt en guerre ouverte. — Le 20, le soldat qui garde le chasteau de Mareux, se plaint de n'estre pas payé. — Le 24, advertissement de Tholoze, qu'il fault fere bonne garde. — Le 9 mai, advertissement qu'il y aura entreprise sur Rabastens. — Le 19, advis de Galhac que 5 homes de Rabastenx doibvent introduire l'ennemi dans icelle ville. — Le 6 juillet, une femme se plaint au séneschal que son mari, huguenaud de Rabastens, allant sans armes dans la paroisse de St Martin-d'Amours, a esté faict prisonnier par Jehan Dalbière, qui estoyt aux champs, armé d'une arcaboze et d'une espée ; elle demande sa mise en liberté, en exécution de l'édict, ce qui luy est accordé. — Le 7, advis des capitoulz de Tholoze qu'il y a entreprise projetée sur Rabastens ; le 10, mesme advis de la part de M. de Cornusson. — Le 26, Barthe, commandant au chasteau de Mareux, rend les clefs dud. chasteau ; tellement que si l'on ne y pourvoyt, les ennemis s'en porroyent enparer : Les consulz advizeront de trover ung home. — Le 12 août, il est rappelé que la ville a plusieurs procès avec ceulx qui ne veulent payer les tailhes. — Le 31, le cappit. Delherm demande 70 liv., pour ung moys qui luy est deu. — L'on aura 10 soldatz pour la garde de la ville, pour ung moys. — Le 11 sept., assistent au conseil : Jehan Deigua, juge d'Albigeois, Jehan de Costecaude, son lieut., Jehan et Anthoine Delherm, Jehan de Chavaignac, François de Costecaude, Pierre de Figiac, etc. — Le 23 oct., il est délibéré que le consul

Lasalle avec tel autre que bon luy semblera, iront en Tholoze, pour veoir si porront rien obtenir de la Reyne-Mère, pour la conservation de nostre ville et pour certaines autres urgentes affaires. — Aussi, pour poursuyvre l'exécution de l'appoinctement obtenu de M. de Joieuze, contre le trézorier du diocèze, pour raison des deniers impouzés pour l'extirpation des voleurs de Carlus et autres lieulx. — Et pour les agréables services que M. le séneschal a faictz à la ville, les consulz luy feront ung présent honeste, aux despens de la ville.

**14 janvier 1579.** — Personne ne vient à la garde et n'avons poinct argent pour payer les soldatz. — Il y a ung home en ville qui veult changer de mosquetz avec la pièce que avonz : — L'on continuera la garde de nuict, et l'on coutizera pour 3 moys, à raison de 20 d. pour livre, sur le corps de la ville et les paysans retirés en icelle. — Quant à la pièce d'artilharie, les consulz feront comme bon leur semblera.

**26 juillet 1579.** — Les religieulx [cordelliers] demandent si l'on leur veult rien donner pour édiffier l'esglize de leur couvent : — L'on dorra aux cordelliers, pour aumoysne pie, la some de 100 francz.

**22 août 1579.** — Comme il y a dangier de peste, les consulz metront 4 soldatz arcabuziers à la porte du pont del Pa, et la porte du Molin sera fermée.

**23 septembre 1579.** — Le visconte de Condey, lieut. du roy de Navarre, est à Albi : — Les consulz envoyeront le scindic ou tel autre devers luy, le supplier de fere vuider ceulx de la Religion, tenant le fort de Grezac.

**18 novembre 1579.** — L'on metra 3 portiers à la porte du Molin, soldoyés l'ung par la ville, l'autre par les parçoniers et l'autre par les arrentiers desd. molins, comme est acoustumé. — L'on ne deffendra poinct aux triginiers la comerce du bled ny autres grains ; toutesfoys les habitans seront tenuz de apporter le bled à la pierre, et ne sera loisible à aulcungs forains ny bolangiers en achapter que ne sonent 10 h., sur peyne de confiscation.

**7 avril 1580.** — Advertissements que les ennemis ce sont assemblés et veulent surprendre nostre ville, et personne ne veult venir à la garde : — La garde sera doublée pour ung temps, et toutz

les habitantz se y troveront en personne ; les deffalhans seront multés de 10 d. la première foys, et de 30 s. la seconde : — (Le 17 avril, nouveaulx advertissemens que les ennemis veulent surprendre nostre ville : — Les consulz auront 12 soldatz, et seront mis 3 portiers à la porte du Molin ; laquelle ne s'ouvrira que les consulz n'y soient présents, et qu'il ne soyt 7 ou 8 heures.)

**25 mai 1580.** — Advertissement que le Roy de Navarre est à Montauban et s'en vient droit à Villemur : — Pour que la ville ne soyt invadée, l'on continuera la garde, et l'on envoyera à MM. les cappit. Lapierre et de Lavallète, les supplier de noz fere despartir des soldatz qu'ilz pourront, pour quelques jours ; lesquelz la ville norrira et payera. — Et les consulz envoyeront d'espions devers led. sieur de Navarre, et l'on fortiffiera et armara la ville ; et sera faict commandement à toutz ceulx des faulx borcz, retirer toutz bleds et vins dans la ville ; ensemble les rastelz et eschelles, aux fins que les ennemis ne s'en puissent emparer et servir, à peyne d'estre déclarés deshobéyssans au Roy, ou bien les metre dans le convent [des cordelliers] de nostre ville.

**9 juin 1580.** — Les consulz disent qu'ilz ont nommé M. d'Ambries, beau-frère du cappit. Lapierre, pour commander en nostre ville à 18 soldatz, et qu'ilz n'ont moyen de les entretenir. — Le 22, advertissement que les ennemis se proposent de prendre nostre ville : — L'on fera bonne garde, et l'on priera le cappit. Lator de noz envoyer un sergent avec une troupe de soldatz. — Et pour esviter l'infection de peste, les consulz feront fere proclamation, [que les habitantz] ayent tenir les fians hors la ville, et tirer les porceaux d'icelle, sur peyne de 25 francz d'esmande et confiscation des porceaux.

**23 juillet 1580.** — Les soldatz envoyés par le cappit. Lator, ne ce contentent de la despence et s'en veulent aller : — Les consulz les prieront de voloyr demurer pour 20 jours, en attendant que sera le desain de ceulx de la Religion, et ausquelz donneront, oultre la despence, à chascung des soldats 2 ou 3 testons, et au sergent, comme ilz verront estre nécessaire.

**29 août 1580.** — Pour garder la ville, l'on y metra 18 soldatz, commandés par ung corporal, à telz gatges que les consulz les pourront avoyr, et pour les soldoyer et achapter huille, boys et chandelles,

l'on coutizera la somme de 400 liv. La porte du Molin sera ouverte et l'on y metra 3 soldatz pour la garder, afin que les habitans ayent comodité pour aller mouldre.

**28 septembre 1580.** — Le cappit. Lapierre porte une letre de M. de Joieuse, de le recepvoyr avec sa companie, et l'on a receu advertissement que le Roy de Navarre s'en va en la ville de Montauban, avec forces, pour surprendre quelque ville : — L'on recepvra le cappit. Lapierre avec sa companie, et l'on luy baillera lougis et vivres, et l'on continuera la garde de mieulx en mieulx.

**30 septembre 1580.** — Les consulz remonstreront au cappit. Lapierre que les habitans ne peuvent plus fornir vivres à sa companie, et de changier sa garnison à Gualhac ou Lisle. — Les consulz constraindront les habitans de ce trover à la garde de la ville, et l'on cometra le cappit. Delherm, pour comander.

**4 décembre 1580.** — Ung nommé Nogaret, mareschal de logis de la companie de M. le compte d'Aubigeous, aporte commission de M. le duc de Montmorancy, pour dresser sa companie tant en ceste ville que Gualhac. — (Le 20 déc., letre du compte d'Aubigeous, disant qu'il veult venir fere sa companie en la présente ville : — Ung consul ira parler avec ceulx de Galhac, veoir quelle responce l'on doibt fere. — Le 25, les consuls remonstrent qu'il est certain que le compte d'Aubigeous vient en ceste ville pour fere sa companie : — Les consulz iront à Tholoze communicquer au séneschal la coppie de la commission.)

**15 mars 1582.** — Le capit. Barthe, tenant le chasteau de Mareux à l'obéyssance du Roy, à faulte de payement, nous aporte les clefz dud. chasteau : — Les consulz prieront led. capitaine de voulloir commander la garde du chasteau de Mareux, jusques à ce que l'Assiette prochaine soit tenue. Au cas où led. Barthe ne vouldroict prandre la charge de garder led. chasteau, les consulz y envoyeront 2 soldatz, de ceulx soldoyés par la ville. — Les consulz iront à l'Assiette et remonstreront que ceulx de la novelle religion ne veulloinct payer les tailhes, et requérir le scindic du diocèze de voulloir prandre la cause des exacteurs.

**Lacunes du 30 juillet 1582 au 26 août 1584**
**et du 14 août 1585 au 29 août 1593.**

**Année 1593.** — Le 29 août : La garde sera continuée tant de nuict que de jour, et les consulz entretiendront 30 soldatz, y comprins le sergent. — Imposition d'un supplément de tailhe de 4.000 liv., pour fraix divers, notamment pour réparations aux murailhes. — Ram. Caudaureille sera exempté des tailhes, pour l'arrentement de la maison où est le corps de garde. — Réparations au pont du Moulin et au théron de Fontmoulié (au port Haut). — Le 8 sept., la construction d'un pont-levis à la porte du pont del Pa est décidée. — Le 12, personne ne s'étant présenté pour lever la tailhe, la levée est confiée à Salvi Petit, Ram. Blois et Ant. Saury, aux gatges de 3 s. 4 d. par livre. — Le diocèze avait accordé à la ville de Rabastenx 700 escutz ; il reste à distribuer 536 liv. 15 s.. Le 21 nov., il est délibéré que 100 escutz seront répartis entre les hostes et les habitantz des faulx bourcz, et le reste entre les habitantz de la ville. — Le 15 oct., il est remonstré que la trève a esté publiée, et que les herétiers de feu François Roques, estant de la novelle Religion, veuilloinct jouyr de leurs biens ; que la ville leur occupe une bouctique d'une maison qu'ilz ont à la plasse, où se faict le corps de garde : — La ville n'a encores moyen de vuider lad. bouctique ; mais les consulz payeront le louage, pendant un an, à partir de la publication de la trève.

**11 mars 1594.** — Il ne sera poinct permis sortir bled. Inhibition sera faicte à la veufve Aymon sortir le bled qu'elle achapte, sous peyne d'esmande et deffencé de revenir au marché public de la présente ville.

**16 mars 1594.** — Le rellogie est rompeu, et en ceste ville ne y a aucung homme qui le chache acoustrer ; et est venu ung rellougieur de St-Anthonin, nommé Jacques Borderyes, qui se charge de l'acommoder, moyennant 18 escutz : — Le conseil accepte cette offre. — (Le 17 mai, l'on accorde au mesme 16 escus pour acoustrer la monstre et la paindre, veu que c'est une choze dangereuse.)

**27 mars 1594.** — Mande du diocèze, 8.000 liv., sans y comprendre : — Albergue, 50 liv. ; robes consulaires, 240 ; robes des sergents, 48 ; gatges du maistre des escolles, 100 ; etc. — Les cordelliers demandent 30 escus pour réparer une murailhe. — Aussy remonstré que les Ouvriers de l'Asomtion N.-D. du Bourg veulloict faire faire les orgues : sy l'on leur veult bailher 236 liv. de folles

deues aux particulliers. — Nicolas Fonsjehan, scindic de la Maison-Dieu, remonstre qu'ilz ont procès avec M. de Caulet, conslr en la court, pour raison des biens que la feue famme de feu Robert Crozilhe donna aux pouvres : — Tant pour la mande que autres despences, notamment pour payer les soldatz pour 6 moys, pour donner 20 escus aux cordelliers, etc., les consulz coutizeront les deniers royaux, à raison de 24 s. pour livre d'allivrement. (Pas de délibéré concernant les orgues.)

**14 avril 1594.** — François Guillabert, maistre arpenteur de Castelnau, offre de faire le compoix et perge de Rabastenx, moyennant 1.000 escus . — Le 26, l'offre de Guillabert est acceptée. Il luy sera adjoint 4 personnes pour faire l'estimation ; laquelle comportera 4 divisions : *Bonne*, *moyenne*, *médiocre* et *infime*.

**16 avril 1594.** — Advertissement tant de Mgr de Joieuse que d'autres lieulx, que les ennemis veulent surprendre Rabastenx et se saysir de l'églize N.-D. du Chasteau et de la porte du Moulin : — Les consulz feront fere bonne garde tant la nuict que le jour, et ung consul se trouvera chasque soir à la porte du pont del Pa avec la garde. — La porte que est à N.-D. du Chasteau sera fermée et y sera mis des soldatz pour la garder ; et celle du Molin sera fermée pour 8 jours. — Et toutz forains vuideront la ville ce jourd'huy ; et l'on ne layssera entrer que les personnes bien connues. — Et l'on escripra à M. de Labastide, nouz fere rendre nostre pièce d'artilharie.

**5 mai 1594.** — Pierre Lapasse, proc. des héritiers de feu Jehan de Berbiguier, sieur de Vindrac, remonstre que M. de Labastide, de Souël, de Fénelone, de Cardonnac et autres gentilzhommes veilloict venir en ceste ville, en la maison de M. de Vindrac, pour aller aux fiançalhes du sieur de Cardonnac, qui seront plus de 20 ; sy l'on leur veult permetre l'antrée de nostre ville : — Veu les letres de Mgr de Joieuse et de la court, par laquelle est deffendeu de ne laysser entrer personne, l'on monstrera aud. Lapasse la teneur desd. letres, et luy donner charge advertir led. sieur de Labastide, que l'on luy permetra à luy et ha 2 ou 3 de ces serviteurs l'entrée de nostre ville, et non aux autres.

**Lacune du 17 mai 1594 au 25 août 1596.**

**25 août 1596.** — L'on retiendra le maistre des escolles de l'an-

née passée, aux guatges acoustumés de 40 escus, et les consulz seront tenus de hachepter une maison ou louer pour instruire la jeunesse ; et retiendront l'organiste et le médecin, aux guatges acoustumés, pour 6 moys ; et les consulz continueront la garde, tant de jour que de nuict, comme cy devant ; et constreindront les habitantz de y venir ; et pour ce fere retiendront 10 soldatz, aux guatges de 6 liv. — La murralhe de La Barricade sera réparée. — Le procès de Mme de Jallenques et de M. Delherm seront poursuivis ; et pour fere ce dessus et payer les soldatz pour 2 moys, achapter huille, boys et chandelles, et autres réparations, les consulz emprumpteront 200 escus.

**Lacune du 20 avril 1597 au 23 août 1598.**

**23 août 1598.** — Me Egide Héliaud est nommé régent des escolles ; il aura un compagnon avec luy que soye bon chrestien, vivant suyvant la religion catholique, et souffizant et cappable.

**5 décembre 1599.** — François Delaronde, organiste, natif d'Orléans, est retenu aux gatges de 40 escus. — Il est accordé 10 escus à Chaumont Dandinet, maistre faiseur d'orgues, pour la réparation de l'orgue de N.-D. du Bourg.

(*A suivre*).

# LOU COUNTE DE PICORNO

Y a d'annados per centenados, saouriè pas dire quantos, que lous Angleses benguts en Françò, attirats per uno missanto reino, s'èroun emparats des pus forts castels et rouinaboun lou pais.

Lou Rei, trop len de nous aoutres, se poudiè a peno appara d'eles et nous laissabo sans secours.

Lous grands signours del besinage, Armagnols et Fouissans, se disioou mandats per nous defendre, mès passabou liour tens à se battre entre eles quant, per miliou nous arouina, s'entendioou pas ame lous Angleses.

Praco benguet un tens d'esperenço, et paouc a paouc lous Angleses, cassats de pertout, birèrou l'esquino et s'en tournèrou dount èrou benguts.

Mais Armagnols et Fouissans se troubabou trop pla dins lou pais per lou quitta d'amblado et loungtens demourèrou encaro a impaousa liour pouder sul las campagnos et a rançouna lous paoures paisans ; ço que duret d'annados.

Eles partits à la fi, semblabo que serien en pats, mès abien countat sans lous brigands de toutes lous partits et de toutos las armados, bigoulans que, retirats dins las fourestes ount s'attroupelabou, ne sourtissioou per pilla et brulla las bordos, prene lou bestial, enleba lous bouyajurs et fa peri las recoltos sul pè.

Entre Albi et Requista y abiè, debès Balenço, uno fourest de las pus grandos, et ço que ne demoro countariè pas que per un bousquet. Es a peno se de len en len s'y troubabo qualques clairieiros cultibados et qualques mases sus rocs.

Dins uno d'aquelos raros clairieiros y abiè une gleisotto, San-Peire de Ligots, et, protche, un pitchou castel dount se sap pas mait lou noum.

Lou signour d'aquel pitchou castel, mort desempei paouc de tens, èro estat un balent ome que, del tens de las guerros, abiè tengut bou countro toutes lous enemics ame soun mounde.

Laissabo un fil joube et fort banitous, pus fier qu'Artaban, et que se disiè pus pouderous dins sa signouriè que lou rei dins lou rouialme.

Praco, sas terros dounabou mait de legno et de brugos que de sigal et n'èro pas ritche.

En deforo de las terros del castel, abiè uno bordo rouinado que fasiè mena per un de sous serbiturs del noum de Picorno, aoutroment dits Peirot, del noum de soun patrou Sant Peire.

Picorno, maridat et paire de quatre bels juinhommes et de dos fillos, èro un boun ome religious et trabaillaire, attabe abiè remes sur un prou boun pè la bordo que lou signour y abiè dounado a mena.

Un joun de malhur, lous bigoulans arribèrou en troupo per s'empara del castel, mès y reussièrou pas, et s'en prenguèrou a las recoltos prestos a missouna et pillèrou la bordo que Picorno et toutes lous seous abiou laissado per ana defendre lou castel.

La recolto perdudo, la fegnal et lou paille brullats, sans gro per bioure et sans fe per nouiri lou parel de baccos et la maouro et sous poussels, soul bestial salbat à l'abric del castel, Picorno et sa famillo mourissioou de fam, et lou signour poudiè pas lous secouri tan mal plantat qu'èro de soun coustat.

A caouso des roudaires bigoulans, se poudiè pas sourti len las baccos, mès toutes lous hommes de la bordo ensemble èro encaro poussible d'ana amassa d'aglan per la maouro. Picorno, mort presque de fam, decidet de tua uno de las baccos per la manja et, aquello manjado, tuet l'aoutro, ço que duret un tens.

Et piei ? Faguet un paquet de las dos pels de sas baccos et, las carguen sul l'esquino, las pourtet Albi per las bendre et ame l'argent croumpa grano ou pa.

A la bilo, lou paoure Picorno ajet bel courre pertout et

treppa dins las qualquieiros, troubet pas merchant per sas pels. A caouso que lou pais n'èro pas sigur, la rusco de garric manquabo as tanaires et èro a peno se, ame lou roudo cullit sus las igos de Castelnoou, de Valcabrieiro et de la Dretcho, abiou pougut tanna qualques pels de bedel.

Picorno fort mouquet, mès sans perdre couraje, tournet cargua sas pels sul l'esquino et tiret debès Sant-Peire-de-Ligots.

Fousquet fort tardiè dins lous camis de la fourest, que abiè peno a siègre et la neit èro sans luno, entendet un brutels d'omes que disputabou et semblabou beni de soun coustat. En aquel moument se tròubabo a une crousieiro de carrals, sans sabe de qu'un coustat bira, quant besquet la troupo beni dretets dabant el.

En abant, un des omes pourtabo un fanal a cimo d'un bastou et lous aoutres siguissioou aquel lun.

A la crousieiro ount se troubabo Picorno y abiè un gros garric dount la fourco èro pas trop naouto et Picorno y mountet al pus bite tiren an el soun paquet de pels per laissa passa la troupo; mès countabo sans soun oste.

Lou porto-fanal s'arrestet en aquel endretch, paouset sa lanterno; dous aoutres paousèrou al coustat uno mesuro pleno de peços d'argent et un quatrième paouset atabe un capel dount lou coup èro ple de peços d'or. Toutes lous aoutres s'assièterou a l'entour et parlèrou de faire lou partage.

Curious et per miliou bese, Picorno abancet un bricou lou cap, lempet et laisset escapa lou paquet de las pels. Aquestos, en toumben, s'espandiguèrou et curbiguèrou lou fanal, la mesuro et lou capel, sans counta Picorno pel dessus.

Lous bigoulans, que n'èro uno troupo, espaourits, s'es-campèrou de toutes coustats et s'en anguèrou al rhulle.

Picorno, demourat soul, quant entendet pas mait de bruts, cerquet a palpos joust las pels et tiret la mesuro et lou capel. Ame de ramels de feillos et d'erbo se faguet un cabessal et carguet la mesuro sul cap et lou capel sus brasses. Laisset las pels et, siguiguen mait que mait lous biols

ou carrieirous, arribet a la bordo un bricou abant lou joun.

Derebeillet sa fenno, la Marianno, que aluquet un miserou, et, curiouso, boulguet counta l'argent et l'or espandits sul la taoulo de la cousino; Picorno, noun mens curious, se countentabo de la bese faire. Ni l'un ni l'aoutre se doutabou pas que, en aquel moument, un ome que passabo abiè bist lou lun et entendut tinda lous escuts et, l'el a la clabieiro de la porto, fintabo de per aquel traouc ço que se passabo.

Aquel ome èro un grand gabatch, negre et barbut, que, dal tens de la guerro, èro descendut de las mountagnos del Rouergue per cerca fourtuno en ouffriguen sous serbices al partit que mait i proumetriè.

Dins un des darniès affas, fousquet blassat et abandounat des seous. Patrico, patraco, arribet dabans lou castel besi de Sant-Peire de Ligots, preguen que lou reculiguessou. Sapiet ta pla dire et tant se banta, se diguen noble et de graudo famillo, que lou jouine signour lou faguet souegna et griguet. Alaro demandet al signour de demoura qualque tens a soun serbici coumo escudiè et per ajuda a defendre lou castel se èro encaro attaquat.

Lou signour qu'abiè pas que dous omes, Blancou et Roussel, a soun serbici, et fier d'abe un escudiè, lou gardet. La lenguo pla penjado, sabiè pla dire et pla counta, ço que agradet a la damo que ne badabo de l'entendre.

Picorno troubabo la counfienço de soun signour mal plaçado, et Barbonegro — aital l'appelabou las persounos del castel — ame soun regard en dejoust et soun aire de tout boule sabe, y rebeniè pas et s'en mesfisabo, mès pas prou.

Aprep abe prou reluquat ço que poudiè bese, Barbonegro quittet l'el de la clabieiro et anguet tout emprieissat counta al signour ço que beniè de bese a la bordo.

Lou signour, estounat et surpres de sabe soun bourdiè tant ritche, lou faguet beni per demanda dount abiè tirat aquelo fourtuno.

Picorno i respoundet que abiè escambiat las pels de soun parel de baccos per aquel argent en anguen a la bilo.

Sans mait refletchi, lou signour, que abiè dous parels de

bious, lous fasquet sanna al pus bite et embouiet Blancou et Roussel pourta las pels a la bilo, ame recoummandatiou de las laissa pas a mens d'uno mesuro d'argent et d'un coup de capel d'or per cado parel.

Lous dous serbiturs troubèrou pas ni soout ni miaillo de las pels que tournèrou pourta al signour. Aqueste, pus mourgue qu'un tessou qu'a escampat soun beoure, se mettet dins une grando coulèro, faguet beni Picorno per i douna l'esplicatiou d'aquel affa et y sasiguet d'abord soun tresor.

Picorno se deffendet d'abe boulgut engana soun signour, i countet tout pel menut et s'escuset de n'abe pas mait ditch que soun mestre i abiè demandat.

Lou signour boulguet pas entendre res et pretendet que l'argent, troubat abandounat dins la fourest, i appartenié et que Picorno, en lou i panen, èro coupable de traitiso et meritabo d'esse tuat; pretenden que sa signouriè counpourtabo la justiço naouto tan pla que basso, lou coundamnabo a mort.

Picorno i respoundet que èro pla lou mestre de lou faire mouri, mès que se aital fasiè, agissiè countro sous interesses; que la bordo demourariè sans bourdiè et seriè lèou en bousiguo, que sous mainatges se sabiou pas encaro coumanda pes trabals a faire, encaro que balents.

— Ebe! i diguet lou signour, coumo me cal uno benjenço, caousis de tu ou de ta fenno, que countabo l'argent per lou garda.

— Dins bostre interest, respoundet Picorno, la larmo a l'el, bal mait que ièou demore que ma paouro fenno. L'ainado fara prou pla la soupo et ièou coumandarei mous effans.

— Bai me serca ta Marianno, sul cop, per ne fini, diguet lou signour.

Picorno, afflitchat et l'aoureilho basso, partiguet serca sa fenno et dins un moument tournet, la porten dins uno saco sus sas espallos. La paouro malurouso raougnabo et se plangiè sans que ço que disiè se coumprenguesso.

La saco paousado per terro, Picorno demandet de tua el mème sa fenno per la faire pas tant souffri, ço que lou signour y accourdet.

Picorno, un pal ferrat dins las mas et sans durbi la saco,

tuet d'un cop la fenno que ne poulset pas uno et sannet a tout aluca. I fousquet accourdat de la prenne per la pourta en terro santo, ço que s'emprieisset de faire.

Lou signour, la coulèro passado, èro be un paouc fatchat d'abe fait tua uno paouro fenno, mès la fieretat de poude moustra qu'èro mestre de tout faire dins sa signouriè fasiè que n'abiè pas trop de peno.

Soun escudiè Barbonegro pus mesfisent et que sabiè Picorno fi coumo l'ambre, s'en anguet, lou ser, a la neit, tourna finta a la clabieiro de la bordo et te besquet la Picournesso et sa fillo que fasioou mazel. Coumprenguet que Picorno, al loc de sa Marianno, abiè pourtat la maouro dins la saco et l'abiè sannado, ço que manquet pas d'ana, al pus bite, counta al signour.

Quant sapiet aquelo troumpariè, lou signour toumbet dins une coulèro folo et se faguet mena Picorno. Taleou lou bese, i diguet que l'enganariè pas une tresième cop et que l'anabo faire penja.

La damo del castel, pus piètadouso ou pus paourugo, demandet be que le tuessou pas, mès lou signour l'escoutet pas.

L'escudiè Barbonegro i accousseillet de lou faire mena a Tarn per Blancou et per Roussel, que lou negarioou sans jujoment. Lou signour bo boulguet pla et, coumo èro neit, Picorno, liat et mes dins un sac, fousquet descendut dins uno prisou de la cabo juntros al lendema.

Lous ordres dounats de grand mati, lou signour boulguet bese de sous els Picorno partit, et abans de lou laissa prenne i faguet encaro de reprochis de l'abe enganat et raoubat, et i demandet ço que abiè pensat dins la neit.

Picorno i respoundet que la neit s'èro prou pla passado et que, en soumien, abiè bist sant Peire, soun patrou, al qual èro estat aboudat a sa naissanço, que i abiè ditch que se mourissiè el i durbiriè la porto del paradis d'amblado, mès que lou que seriè caouso de sa mort ne respoundriè daban Dious en mens de binto-quatro ouros.

Furious encaro mait, lou signour i diguet : « Bai m'attendre ! » et lou faguet parti al pus bite, menat per Blancou et per Roussel.

Barbonegro, que troubabou l'oucasiou bouno per sa traitiso, dounet ordre as fils de Picorno d'ana faire de legno dins un quartiè de la fourest prou len, de manieiro que, dins lou castel et la bordo, y demouresso pas que lou signour et el.

Picorno preguet sous camarados de lou nega de sul pount d'Albi, per mens souffri, et y arribèrou prou de boun houro. Aqui, Picorno liour faguet uno aoutro demando : « Me soui pas coufessat et sans la gracio de Dious, belèou seriè damnat. Fasès-me lou plase d'ana a Santo-Ceseillo demanda per ièou, al Gran bicari la gracio de Dious que rafudo pas. »

Lous brabes efans y boulguèrou pas rafuda aquel darniè serbici ; lou paousèrou ensacat sus uno anto del pount et s'en anguèrou debès Santo-Ceseillo.

Eles partits, un carretiè benguet a passa et, coumo entendiè canta dins uno saco, descendet de sul carri et demandet a Picorno coussi èro dins uno saco et per que cantabo tant.

Picorno i respoundet : « Soui aital per penitenço. Me soui gardat un bricou d'argent raoubat del tens de la guerro dins lous castels et dins las gleisos. La gracio de Dious me ba estre accourdado, que la me soun anats cerca a Santo-Ceseillo et, un cop arribado, pourrei garda l'argent sans pecat.

— Dious me damne ! diguet lou carretiè, ièou aouriè pla mait besoun que bous d'aquelo gracio, que meni uno carreto pleno de biando et d'argent raoubat et que ei toujoun poou que m'arrestou et que me penjou. C'ères un brabe ome, me laissariès prene bostro plaço et la tournariès prene aprep ieou. Bous recoumpensariè pla d'aquel retard qui ieou ei mai de prieisso.

— Aco se pot pla fa, per bous oubligea, entre malhurouses.

Et lou carretiè, aprep l'abe sourtit de la saco, y dintret et Picorno lou y fermet en i recoumnanden de canta. Mountet apei sul la carreto et fouettet lou chabal et partiguet debès Sant-Peire.

Blancou et Roussel arribèrou ame la gracio de Dious accourdado et besquen que Picorno cantabo toujoun et paressiè countent, mountèrou la saco et la fasquèrou cabussa dins Tarn al grand courent d'uno arco.

Picorno menet roundoment la carreto et arribet a la bordo encaro prou lèou et remeset al pus bite la carreto joust la couberto et chabal a l'estable.

Marianno, que sabiè pas res de ço que s'èro passat, fousquet estounado de bese arriba soun ome ame uno carreto et i demandet d'ount beniè et que pourtabo.

— Beni d'Albi ount lou signour m'a embouiat ; mès sabi pas ço que porti; bos anan bese.

Picorno et sa fenno agajèrou dins la carreto et del prumiè cop d'èl la besquèrou ramplido de mobles, de linge, d'estoffos, d'arcos et d'arneses de guerro.

D'al tens qu'examinabou ço que besiou, la pus joube de las fillos de Picorno, que la damo del castel gardabo ame elo per la serbi, arribet en plouren, diguen que lous bigoulans èrou dins lou castel et qu'elo s'èro escapado pel pourtanel de darrè lou pourpris.

D'un aoutre coustat, lous quatre fils de Picorno arribabou de la fourest.

Picorno, sans perdre un moument, prenguet et faguet prene a sous fils d'armos de dins lou carri et anabou parti al secours del signour, quant Blancou et Roussel arribèrou ame de bastous rascats en asempraires per announça a la Marianno la mort de soun ome.

Ajèrou pas lese de durbi la bouco, que Picorno liour mettet dins las mas arquebutos, pals ferrats et pougnals en liour diguen de lou segui que lous bigoulans èrou al castel.

La porto del castel èro alandado quant lous defensous arribèrou.

Sul peyrou, dous bigoulans, bandats coumo de gribos, èrou jaguts sans poude soulomont leba lou cap.

Liour counte souguet lèou reglat ; un cop de pal ferrat a cadun faguet l'affa, sans que ne poulsessou uno.

En dintren dins lou bastimen del castel, Picorno et lous aoutres entendèrou de bruts dins la cabo et y descendèrou. Aqui troubèrou lous bigoulans toutes embriecs que se disputabou. Abioou defounsat uno pipo de bi et ame escudèlos et cassos abioou tant pousat et tant begut que pas un ne se teniè sul las cambos.

Pals ferrats et pougnals faguèrou l'affa et lous malurouses ajèrou pas lou tens ni la forço de crida ni de se planje.

Picorno mountet descaus et, lou prumiè, arribet a la crambo del signour. Entendent parla, d'un sinne de la ma arrestet lous camarados et aousiet Barbonegro que disiè al signour, jagut et liat coumo la damo, ame las juillos des bioous :

— M'appelats traite et bous troumpas pas; mès cadun soun estat ; lou meou es de prene lou be des aoutres et lou bostre es de defendre ço que tenès.

Lous signours sou nostres enemics, a ieou et a moun fraire que bezès et qu'es lou cabeciè des bigoulans.

Coumo bous ei prestat fe, bous boli pas fa lou mendre mal. Nous aoutres partits, bous arrengares coumo pouires ame nostres omes, que bous counseillan de mainajeja. Madamo fara pla d'estre aimablo ame eles.

Coumo sien prieissats de descampa et qu'ei pas de chabal, m'escusares de manleba lou bostre. Picorno, a l'ouro ques, deou estre negat ; sous fils sou a la fourest ount lous ei embouiats et Blancou et Roussel sou pes camis.

L'ainado de Picorno m'agrado pla, encaro que m'aje toujoun fats mourre negre, et la boli prene ame ieou per me servi. Coumo la cabalo de madamo m'accoumoudara, la bous manlebi atabe. Bous rendrei aquel chabal, se podi, un joun ou l'aoutre.

Coumprendres que podi pas mena dins moun pais uno fiançado sans lioureio, et counti que madamo sera prou aimablo per me presta la claou de l'arco ount sou lous jouiets et sas poulidos raoubos ; aquelo claou que couneissi pla la besi penjado a la cinto de madamo.

Coumo de juste, l'argent et l'or preses per Picorno as bigoulans es nostro prouprietat et lous bous pouden pas laissa. Mesuro et capel sou aqui ; nous prestarès be de biassos per mettre aquelo fourtuno que penjaren al col des chabals.

Lous amics aou tant begut que debou abe besoun de dourmi ; per que lous derengues pas, bous laissaren estacats. Quant se derebeillaroou seren len del pais.

Ane ! la claou !

En aquel moument, Picorno et l'ainat de sous fils toumbèrou sur Barbonegro et dous aoutres sul cabeciè, sou fraire.

Lou signour fouguet lèou deliat, adujet a delia la damo et lous mèmes ligots serbiguèrou a estaca et a lia subitoment lou traite et sou fraire.

Alaro Picorno abertiguet soun signour que abiè pas res a crenta des aoutres bigoulans, que toutes èrou morts, uno doutzeno, pas mens, et ajustet : « Besès, nostre signour, que sant Peire m'a pas abandounat ni bous tapaouc, et que lou que bous poussabo a me fa mouri rendra counte a Dious de sa missantiso, se, coumo bo pensi, rendes la justicio que lour es degudo a n'aquestes dous bigoulans encaro en bido ».

— Doutse morts ! Moun Dious ! que n'anan fa ?

— Sougues tranquille, nostre signour. Soun toutes, exceptat dous, que jaoupou a la cabo dins lou sang et dins lou bi, et lous dous aoutres soun deforo que gardoun encaro la porto del castel, encaro que morts, ta pla que se d'aoutres abioou embetso de dintra, res que de bese aqueles gardiens morts, lour laissariè pas mait l'embetso de dintra. Toutes aqueles morts, lous estacaren per las cambos et lous trigoussaren al gran baladas de la Fountasso, que aro es a sec, et per lous curbi, faren rebourdela de terro de pel trabers. Dins un parel d'ouros aquo sera fait abant lou leba de la luno.

— Et d'aquestes dous ?

— Coumo signour, siès pla mestre de lous puni et de lour faire paga traitiso et missantiso. Lour jujoment se pot pla remettre a dema et, en attendent, ieou, s'èri mestre, lous descendriè à la cabo ount m'abioou fait mettre et lous estacariè as tindous de la pipo del bi que lous morts aou begudo.

— Picorno, sios un homme de boun coussel, et sera fait coumo dises.

Lous morts fousquèroun enterrats dins lou grand baladas ount y abiè sus bords uno doutseno d'aoubars descabeçats per mounta la gardio.

Barbonegro et lou cabeciè des bigoulans fousquèrou pen-

jats, a l'albo, a las brancos d'un grand oump qu'èro estat plantat sul couderc dabant lou castel. Aqui lous gorps lous mangèroun, y laissen pas que lous osses.

Lou signour, aprep tout aquel rambal, faguet beni Picorno, sa fenno et sous mainajes et lour diguet :

— Aro, couneissi pla lous amics des enemics ; es juste que bous recoumpensi.

Picorno, tournaras prene l'argent et l'or ; mès aquo es pas prou et te boli libera tu et lous teous ; mès coumo aourei souben besoun de tous coussels et de tous serbicis, que besi pla qu'as mait d'eime et d'esperienço que ieou, te dounarei un bel tros de fourest que desfritcharas et que laissaras en touto prouprietat et en fiou a ta famillo.

— Moun signour, respoundet Picorno, bous remerçi de tant de bountat per ieou et pes meous. Se boulès me laissa bous parla en franquiso et bous dire ço que pensi, belèou pouiriès trouba que mous coussels podoun abe quicon de bou.

— Parlo, Picorno, parlo sans crento, sios pas mait moun serbi, sios libre, bo juri !

— Ebe, moussu, cresi que cal pas doublida sant Peire et que i deben pla la deimo.

Tout ço que ei troubat en dous cops, me ben d'el, et me cal bous dire que ei menat d'Albi uno carreto pleno de touto biando amai d'argent que ei pas ajut lou tens de bese ni de counta.

Per satisfaire sant Peire, prendren tout ço que caldra per releba la gleiso que toumbo en rouinos. Las murailles s'en boou et lour cal de countroforts per las sousta ; las laousos aou lempat, lous cabirous pinjorlou et las trabetos soun pouiridos. La porto es desanado, dereillado et lous gafous a mittat trajès ; a las crousieiros demoro pas un tros de beire ; anfin, lou paoure sant Peire es be deliat, mès l'anjo es sans brasses, desempiei que lous Angleses pillèrou gleiso et caminado.

La caminado, desempiei lountens sans ritou, es duberto a toutes lous bens.

Nous caldriè faire tout repara et, aco fait, del moument

que ères moun signour et mestre quant ei ramassat escuts et biando, tout ço que demourara bous apparten.

— Es pla dich, Picorno, mès ieou, se aco te fa plase, acceptarei la mitat soulomen de ço que me bos laissa.

— Mounsignour, nous aous aben pas besoun de belous ni de drap, ni de sedo, laissas-nous ame la marrego et lou courdelat et prenès per madamo et per bous tout ço que bous agradara.

— Picorno, ça diguet la damo, sios trop generous ! Lous bigoulans me boulioou prene lioureio et jouiets, ieou ne boli faire cadèou a las teous fillos. Sabi que Blancou a embetso de te demanda l'ainado et Roussel la catetto ; aco sera moun cadèou de mariage et la berquieiro que liour faou.

Tout anguet pel miliou ; Picorno desfrichet un bel tros de la fourest, sas fillos se maridèrou coumo èro dich, sous fils s'establiguèrou et la famillo grandiguet.

Mès, en aqueste mounde tout a uno fi !

Abouei, digus sap pas mait ount èro lou castel ni la maisou de Picorno, la gleiso de Sant-Peire es soulo à la mèmo plaço.

Lou noum del signour nous es pas counegut et de Picornos ne y en a pas maites.

Praco, lou Picorno d'alaro laisset uno reputatiou d'abiletat dount se parlo encaro et que lou fasquet passa per sourciè.

Quant on demando coussel sur un affaire difficile a un paisant, se sap pas qu'uno ne dire, bous respound :

— Podi pas res dire, ei pas croumpat lous founds de Picorno ; soui pas sourciè !

Es bertat que y en a que disoun « Pinjorlo », mès s'agis pla, de sigur, de nostre Picorno.

C. Teyssier.

# SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

*Séance du 27 novembre 1903*

Présidence de M. le Colonel TEYSSIER.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, J. Jolibois, Vidal, Grimaud, Pailhas, Emile Jolibois. Hess, Saurou, Monclar et Rieux.

M. le baron de Rivières se fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente réun ion est lu et adopté.

M. le Dr Pailhas fait hommage d'un exemplaire d'une plaquette de 16 pages in-8° qu'il vient de publier sur l'*Enfermerie diocésaine, ou primitif asile d'aliénés d'Albi, fondé en 1763 par Mgr de Choiseul.* Cette notice est extraite du *Bulletin de la Société française d'histoire de la Médecine* (*1903*).

M. L. Joubin, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, fait connaître qu'il organise dans son Laboratoire du Muséum une collection aussi complète et détaillée que possible des *Coquilles de France.* Il demande l'envoi des coquilles intéressantes dont la Société pourrait disposer. L'assemblée décide de renvoyer cette demande, pour suites à donner, à M. Lacroix, conservateur du Musée.

M. Ch. Peyronnet, membre correspondant, envoie de nouveaux documents sur les anciennes confréries de Rabastens : ils ont trait aux premières réceptions dans la confrérie des Pénitents Bleus, aux membres de cette Confrérie et à la construction de l'église des Pénitents Bleus.

Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes sont déposés sur le bureau, savoir :

*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1903, 2e livraison.

*Revue des Langues romanes*, (V° série, tome VI), VI, novembre-décembre 1903.

*La Tradition*, revue illustrée internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, 17° année, octobre et novembre 1903.

*Société de géographie de Toulouse. Bulletin trimestriel*, 22° année, 1903, n° 3. — *Bulletin bi-mensuel*, n°s 303 et 304.

*Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, tome V, n° 67, 1er novembre 1903.

*La Feuille des Jeunes naturalistes*, IV° série, 34° année, n° 397, 1er novembre 1903.

*Bulletin de la Société d'études psychiques de Marseille. (Revue psychique de la région du Sud-Est.)* Nouvelle série, n° 6. Novembre-décembre 1903.

M. Jolibois dépose sur le bureau :

1° *Revue du Tarn*, 27° année, supplément au n° de novembre-décembre 1902, comprenant le compte-rendu des fouilles du Marché couvert à Albi et la table de 1902.

2° *Revue du Tarn*, 28° année, n°s 3-4, mai-juin et juillet-août 1903.

3° Un prospectus pour la souscription aux tables des 25 premières années 1875-1900 de la *Revue du Tarn*.

4° Un exemplaire tiré à part des *Documents sur les anciennes Confréries de Rabastens-d'Albigeois*, par M. Ch. Peyronnet (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1903).

5° Un exemplaire de la *Biographie de Georges-Jacques-Amédée de Clausade*, par Emile Marty (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1903).

6° Un exemplaire tiré à part de *Les grands marins de l'Albigeois*, par M. le baron de Rivières (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1903).

M. le Dr Pailhas entretient l'assemblée de la présence du terrain crétacé dans le département du Tarn. A la suite d'une rapide traversée de la Champagne, il crut reconnaître, il y a cinq ou six ans, dans l'aspect de cette province, des analogies de constitution géologique avec les plaines calcaires des causses de Frausseilles, Donnazac, Amarens, Souel, Cestayrols, Arzac et Cahuzac. Un examen attentif des lieux lui permit de constater d'une manière certaine la présence, dans cette dernière région, de rognons et de gros blocs siliceux aux teintes variées, et le développement, à la limite du versant sud-ouest des hautes collines de Vaour et de la Grésigne, de toute une région de calcaire crayeux s'étendant dans le sens de la vallée de la Vère, et se présentant sous la forme d'affleurements plus ou moins étendus de roches et autres éléments caractéristiques du terrain crétacé. Des

échantillons très probants de silex et de craie sont mis sous les yeux des membres de l'assemblée. M. Pailhas voit, dans la constatation de cet approvisionnement de silex, une explication de l'abondance des silex taillés trouvés dans les grottes de Bruniquel et de Penne. Il estime, en outre, en terminant, que la constitution crayeuse de cette partie du causse gaillacois ne doit pas être étrangère aux ressemblances qui rapprochent les vins blancs de Gaillac et ceux de la Champagne.

Une longue causerie suit cette communication.

M. Jolibois donne lecture, au nom de M. Achille Gaillac, membre correspondant, d'un mémoire sur *la commune de l'Isle-sur-Tarn préhistorique*. L'auteur de ce travail énumère successivement les découvertes faites d'objets se rapportant aux diverses époques de la période paléolithique, de la période néolithique ou de la pierre polie, et de l'âge de bronze. M. Gaillac rectifie, en passant, une opinion qu'il avait émise, avec bien d'autres auteurs, sur la destination du tumulus de Saint-Salvi; il voit aujourd'hui dans cette élévation une motte à signaux du haut moyen âge et non plus un monument sépulcral.

M. Grimaud entretient l'assemblée de la découverte de monnaies anciennes dans une des maisons récemment démolies à côté du Marché couvert d'Albi et des bruits divers qui ont circulé en ville au sujet de l'importance de ce trésor.

Après quoi, la séance est levée à dix heures.

*Le Secrétaire perpétuel,*
Jules Jolibois.

# CHRONIQUE

Le 27 septembre 1903 a eu lieu à Graulhet, sous la présidence de M. Camille Pelletan, ministre de la marine, l'inauguration solennelle de la statue de l'amiral Jaurès, érigée sur la place du Jourdain, à Graulhet. Voici comment le journal l'*Art* apprécie l'œuvre de notre compatriote, Gabriel Pech d'Albi, qui a figuré au dernier Salon et dont nous avons donné une description dans une de nos livraisons de l'année dernière : « œuvre de M. Gabriel Pech, que je félicite très chaleureusement de s'être avec tant d'intelligence et de goût tiré de cette effigie de militaire ; il y a mis à la fois de la crânerie et de l'aisance ; il a parfaitement évité l'ornière de l'emphase et de la banalité dans laquelle ont versé tant de sculpteurs chargés d'immortaliser l'un ou l'autre guerrier, et n'aboutissant qu'à l'enfantement d'un monument dépourvu de naturel et de tout intérêt artistique. M. Pech, lui, a su créer un être plein de vie, exempt de toute pose, de toute fanfaronnade. »

Le piédestal en pierre dure, aux lignes simples, est d'un aspect sévère, ses fortes moulures et ses larges assises s'harmonisent bien avec la mâle et forte figure de l'amiral Jaurès. Sur le panneau de face, on lit l'inscription suivante :

VICE-AMIRAL JAURÈS
Général de division 1870-1871
Command^t en chef du 21^e corps, 2^e armée de la Loire
1823-1889

Sur le panneau opposé sont énumérés les fonctions civiles et les mandats électifs qu'il a remplis : Député du Tarn à l'Assemblée nationale 1871, sénateur inamovible, ambassadeur à Madrid et à Saint-Pétersbourg, ministre de la marine et des colonies, décoré de la médaille militaire, grand-croix de la Légion d'honneur, 1823-1889.

Les deux autres côtés sont réservés, l'un pour rappeler la délibération par laquelle le Conseil municipal a décidé d'honorer la mémoire

de l'amiral Jaurès, l'autre pour perpétuer le souvenir de l'inauguration.

Par décision du 11 juin 1903, M. le Ministre des Beaux-Arts a accordé une subvention de 2,500 fr. pour aider à l'érection, à Graulhet, de ce beau monument à la mémoire de l'amiral Jaurès.

L'Union artistique Tarnaise, récemment fondée à Albi, par un groupe d'artistes et d'amis des arts, avait organisé, cette année, sa première exposition des Beaux-Arts, dans le vestibule de la Cour d'assises. Cette exposition, qui comprenait près de 200 œuvres d'art, formait un ensemble des plus intéressants et a parfaitement réussi; aussi l'Union artistique Tarnaise se propose-t-elle de continuer et de développer même, l'année prochaine et les années suivantes, son œuvre de décentralisation. Un catalogue avait été imprimé et mis en vente et pour donner plus d'attrait à son exposition, l'Union artistique avait organisé tous les lundis et tous les jeudis une série de concerts, avec le concours d'un excellent orchestre et d'un certain nombre de sociétaires amateurs.

Dans son numéro de novembre 1903, le journal *le Tarn à Paris*, annonce le don fait à la ville de Rabastens par un jeune artiste compatriote, M. Laurent Roustan, « d'un superbe buste, Margot, où « se révèlent à la fois l'amour du beau et la finesse des conceptions « qui font le véritable artiste. Cette œuvre qui a eu sa place dans « une des expositions régionales, a valu à son auteur les félicitations « des membres du Jury qui lui décernèrent une médaille d'or. »

Par décret en date du 14 novembre 1903, le chef-lieu de la commune de Lasclottes (canton de Salvagnac, arrondissement de Gaillac) est fixé au hameau de la Sauzière. La commune de Lasclottes portera à l'avenir le nom de La Sauzière-Saint-Jean. Un adjoint spécial sera nommé dans la section de Saint-Jean.

On nous signale la découverte récente près de Villefranche-d'Albigeois, au lieu dit *Le Biscay*, d'un agneau d'or de Jean le Bon, d'une conservation parfaite. Le même champ aurait donné de nombreuses pièces d'or de la même époque et on y remarque des traces évidentes d'une très ancienne construction.

Dans la liste des achats faits par l'Etat cette année au Salon de la Société des artistes français, et à celui de la Société nationale des Beaux-Arts, nous sommes heureux de relever deux œuvres de nos compatriotes : *Cérès et Vénus* (panneaux en grès), de M. Taxile Doat, d'Albi, professeur à l'Ecole de Sèvres ; La *Muse consolatrice* (groupe plâtre), de M. Pendariès, de Cordes.

Notre compatriote, M. J. Col, ancien lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse, ex-professeur de dessin à Albi, vient d'obtenir à l'Exposition industrielle internationale de Bordeaux, un diplôme de membre du jury, hors concours, pour ses peintures.

Notre compatriote M. Edmond Pélissier, licencié ès lettres, né à Fiac (Tarn), vient de soutenir, à Paris, avec succès, sa thèse de sortie de l'Ecole des Chartes.

Ce travail présente un intérêt très vif pour les annales castraises puisqu'il a trait à l'histoire de l'industrie de la draperie à Castres.

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instrution publique et des Beaux-Arts, en date du 21 décembre 1903, une Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française est constituée près le Comité des travaux historiques et scientifiques.

**Bibliographie.** — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.* Le n° 29, nouvelle série, de ce bulletin, qui comprend les procès-verbaux des séances du 19 novembre 1901 au 3 juillet 1902, donne le texte d'un bail du 17 mai 1619, passé à Gaillac devant Me Sebaynes, notaire, par Arnault Bodret, maître fondeur à Toulouse, avec le Chapitre Saint-Michel de Gaillac, pour la confection d'un *grand lampessier*, du poids de *deux quintaulx et demy plus ou moins de bronze,* moyennant la somme de trente sols par livre. Ce lustre devait porter vingt lampes ornées de feuillages et la représentation de l'archange saint Michel, patron de l'église.

A la suite de ce bail est inséré, dans le même bulletin, un acte passé devant Me Noyrit, notaire à Albi, le 23 avril 1685, entre le Chapitre de l'église collégiale d'Albi et le sieur Antonin Troy, orfè-

vre de la ville de Toulouse, pour la confection ; 1° d'une croix d'argent, à pied triangulaire orné de trois têtes de chérubins et d'une image de saint Salvy ; 2° d'un grand calice en argent avec sa patène, du poids de quatre marcs ; 3° un autre plus petit calice en argent avec la patène ; 4° enfin, d'un soleil avec son pied et une coupe de ciboire dorée. Le tout moyennant douze marcs cinq onces d'argent vieux, plus la somme de nonante livres.

La copie de ces deux documents, conservés aux Archives départementales, a été communiquée à la Société toulousaine par M. le baron de Rivières, dans la séance du 3 décembre 1901.

Dans le procès-verbal de la séance du 14 janvier 1902 (même bulletin), M. Durrbach donne la description d'un petit buste de marbre à double face, en forme d'Hermès, trouvé, il y a environ trente ans, par un paysan de Sainte-Cécile-du-Cayrou, près Castelnau-de-Montmiral. Ce petit buste a été récemment acheté par le musée Saint-Raymond.

A la séance du 3 juin 1902, M. le baron de Rivières communique le texte d'un *bail de sonnerie des cloches à Saint-Salvy d'Albi*. Cet acte, conservé aux Archives départementales du Tarn (C. 363, fol. 64 à 66), est daté du 13 mars 1678 et passé devant Me Noyrit, notaire royal à Albi, entre le Chapitre de l'église collégiale Saint-Salvi et les sieurs Henry Caussé, tisserand d'Alby, et Mathieu Cros, tisserand du Castelviel, moyennant *8 setiers de bled mossolle* et la somme de *20 livres*.

Dans le même bulletin il est fait mention de la cession à la Société, par M. l'abbé Hermet, curé de l'Hospitalet (Aveyron), sur l'intervention de M. Cartailhac, d'une statue-menhir découverte à Frescati (Tarn).

J. J.

# TABLE DES MATIÈRES


CABIÉ (Edmond). — Le prétendu marbre de Saint-Urcisse, p. 61 à 64. — Forges ou moulins à fer de la Montagne-Noire du XIIIe au XVIIIe siècles, p. 237 à 248.

CARAVEN-CACHIN (Alfred). — Quelques notes sur la faune ichthyologique du département du Tarn, p. 1 à 22.

JOLIBOIS (Jules). — Procès-verbaux des séances de la Société des Sciences, Arts et Belles-lettres du Tarn, p. 43, 48, 50, 113, 220, 223, 226, 288, 292, 358. — Notes bibliographiques, p. 122, 296 à 298, 363-364. — Chroniques, p. 123, 235, 299, 361.

LARAN (J.). — Notes sur Saint-Pierre de Burlats, p. 249 à 266.

L. R. — *Bibliographie.* — Histoire du Collège de Castres depuis les origines jusqu'à nos jours, p. 59-60. — Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution de 1789 à 1800, p. 121-122.

MAHEU (J.). — Contribution à la flore obscuricole, p. 284 à 287.

MARTY (Emile). — Correspondance du Commissaire du Directoire exécutif à Rabastens, p. 88 à 103. — Biographie de Georges-Jacques-Amédée de Clausade, p. 182 à 193. — Délibérations des Conseils politiques de Rabastens, p. 313 à 345.

PEYRONNET (Charles). — Documents sur les anciennes Confréries de Rabastens-d'Albigeois, p. 53 à 57, 213 à 219.

PORTAL (Charles). — La population du département du Tarn au XIXe siècle, p. 125 à 146. — *Bibliographie* : La Croix de Castelnau-de-Montmiral, par M. l'abbé Pélissier, p. 58 ; — Saint-Pons de Thomières, par M. Joseph Sahuc, p. 120. — *Glanures historiques*, p. 233.

RIVIÈRES (Baron de). — Inventaire des reliques de la Collégiale Saint-Salvy, à Albi, en 1725, p. 104 à 112. — Inventaire de l'église de Castelnau-de-Montmiral (29 ventôse an II), p. 194 à 196. — Les Grands marins de l'Albigeois : Pierre-Jacques de Taffanel, et Clément de Taffanel, marquis de la Jonquière ; Quelques lignes sur les relations de la Jonquière avec le navigateur Lapérouse, p. 201 à 210. — Les épitaphes de quatre gouverneurs du Canada, p. 211-212. — Découverte à Albi d'une inscription du XVIIIe siècle, p. 230-231. — *Glanures historiques*, p. 233.

TEYSSIER (C.). — Randonnée. Exercice de linguistique en dialecte albigeois, p. 65. — Note relative à l'Hieracium pilosella, p. 118-119. — Las rebeilladuros de Toni, counte albiges, p. 197 à 202. — Lou counte de Picorno, p. 346 à 357.

VIDAL (Auguste). — Histoire des rues du vieil Albi, p. 23 à 42, 66 à 87, 147 à 181, 267 à 283. — Armement d'une compagnie d'arbalétriers albigeois en 1360, p. 301 à 312. — *Glanures historiques*, p. 232.

# PLANCHES

Plans d'Albi, p. 25.
*Vues d'Albi* : Place du Vigan, p. 27 ; Rue de l'Hôtel-de-Ville, p. 29 ; Rue de l'Ort-en-Salvi, p. 31 ; Passage couvert de la rue de la Porte-Neuve, p. 33; Rue de l'Ecole-Mage, p. 70 ; Cour intérieure de la maison Guise, p. 71; Maison Enjalbert, p. 75.
*Graphiques.* — Recensement de la population du département du Tarn de 1801 à 1901, p. 127.
Proportions de la population rurale et de la population urbaine, p. 129.
Population des principaux centres, p. 131.
Densité de la population du département et des arrondissements, p. 132.
Densité de la population par canton en 1901, p. 133.
Répartition des habitants par état civil et par âge en 1851 et 1896, p. 136.
Mouvement de la population par périodes décennales. p. 143.
Evaluations de l'immigration et de l'émigration, p. 146.
*Vues d'Albi* : Rue Sainte-Claire, p. 153 ; Place du Marché couvert, p. 155; Rue de la Grand'Côte, p. 163; Place du Boutge, p. 167; Rue de Fargues, p. 170 : Rue d'Engueysses, p. 174 ; Fontaine de Saint-Salvi, p. 176.
Amédée de Clausade, p. 183.
*Vues d'Albi* : Maison de M. le baron de Rivières, p. 267; Coin de Saunal, p. 269 ; Place du Plancat, p. 273; Rue Saint-Clair, p. 273; Vieille place Sainte-Cécile, p. 279; Place de l'Archevêché, p. 280.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## ABRÉVIATIONS

Abb. — Abbaye.
Ab. — Abbé.
Arch. — Archevêque.
Cap. — Capitaine.
Cal. — Cardinal.
C. — Consul.
C. d'A. — Consul d'Albi.
C. de C. — Consul de Castres.
C. de L. — Consul de Lavaur.
Chan. — Chanoine.
Ev. — Evêque.
Ev. d'A. — Evêque d'Albi.
Ev. de C. — Evêque de Castres.
Ev. de L. — Evêque de Lavaur.
Not. — Notaire.
Past. — Pasteur.
R. — Cours d'eau.
T. — Département du Tarn.
V. — Voir.
Vte. — Vicomte.

## A


Adélaïde de Toulouse, 250 à 254, 257, 262 à 265.
Adhémar (Raymond), 276.
Affre, 228,
Agassiz, 1.
Agde (vte d'), 253, 256.
Août (l'), R. 3, 6, 11, 16, 124, 236, 249, 254, 263, 286.
Airols, 73, 74.
Airvault, 295.
Aix-la-Chapelle, 205.
Alais (Gard), 45, 293.
Alary, 71, 83, 111.
Alayrac, 263.
Alazays Jugesse, 160.
Alba, 95.
Albafeilhe, Jean, 214.
Alban, T. 47, 132, 133, 237.
Albanol, Jean, 41.
Albensis episcopus, 112.
Albert (Hugues d'), év. d'A., 162, 180.
Albi, T. 1, 6, 9, 15, 20, 23 à 44, 47, 50, 52, 66 à 87, 104, 105, 107, 115, 118, 122 à 124, 126 à 128, 130 à 132, 147 à 181, 184, 191, 192, 205, 220 à 233, 235, 236, 251, 254, 267 à 283, 288, 291, 292, 297 à 303, 306 à 312, 317, 318, 323, 324, 326, 332, 340, 358 à 364. — *Arrt*, 131, 132. — *Ev. ou Arch.*, 27, 28, 54 à 57, 66, 68, 69, 75, 78, 82, 84, 105, 106, 110, 112, 152, 153, 158, 159, 170, 171, 173, 177, 180, 181, 183, 213, 214, 217 à 219, 222, 231, 233, 256, 261, 270, 274 à 276, 278, 281, 282, 298, 318, 325, 327, 339, 358. — *Diocèse*, 62, 69, 83, 158, 161, 176, 219, 318, 319. — *Cath. Sainte-Cécile*, 37, 50, 67, 70 à 72, 106, 110, 116, 149, 150, 156, 158, 168, 219, 223, 225, 236, 267, 268, 274, 275, 281, 288, 289, 300. — *Saint-Salvi*, 26 à 28, 30, 33, 34, 37 à 41, 70, 71, 73, 76 à 78, 80 à 82, 104 à 122, 147 à 149, 151, 152, 155, 156, 158 à 160, 165, 175 à 177, 181, 236, 268, 270, 272, 276 à 278, 273, 363, 364. — *Saint-Julien*, 24, 154 à 156, 174. — *Saint-Etienne*, 84, 156, 166, 167. — *Sainte-Martianne*, 147 à 149, 151, 152, 155, 156. — *Sainte-Claire*, 161. — *Saint-Afric*, 82, 161, 166, 175, 176. — *Les Carmes*, 28, 38, 39, 180, 211. — *Vtes et Sgrs*, 56, 165, 166, 177, 252, 257, 271, 276. — *Ecoles*, 68 à 71. — *Archevêché*, 280, 281. — *Musée*, 115, 124, 158, 165, 227, 229, 277, 288, 299 300, 358. — *Hôpitaux*, 28, 76, 80, 81, 86, 119, 162, 178, 179, 270. — *Les Fargues*, 169 à 173. — *Clarisses*, 85, 153, 154. — *Catherinettes*, 152 à 154. —

*Frères Prêcheurs*, 83, 180. — *Frères Mineurs*, 180. — *Pénitents*, 77. — *Chanoinesses de Saint-Augustin*, 180.
Albigeois (l'), 26, 47, 69, 86, 104, 161, 166, 202, 237, 238, 251, 254, 255, 282, 298, 302, 319, 320, 333, 359. — *Ctes ou Vtes*, 252, 256.
Aldy, 299.
Aléarde (V. Adélaïde).
Alexandre (Arsène), 44.
Alexandre VII, pape, 229.
Alexandrie, 115, 116.
Alger, 203.
Alquier, 76.
Alric, 56, 81, 181.
Alsau, 243.
Amarens, T. 359.
Ambialet, T. 237.
Ambialet (Marti), 276.
Amblard, chan., 110.
Amboise (Louis d'), év. d'A., 75, 84, 105 à 107, 152, 153, 158, 178.
Ambres (d'), 170, 327.
Ambries (d'), 341.
Aménophis III, 45.
Amourous, 160.
Amyel, 56.
Andorre, 117.
Andouque, T. 237.
Andrielle (sr d'), cap., 327.
Andrieu, 36, 299.
Angers, 292.
Anglès, T. 47, 120, 133, 134, 242.
Anjou (duc d'), 162.
Anne (la reine), 263.
Anson, 205.
Antésignan, 182.
Antin (Mis d'), 207.
Antinoë, 45.
Anville (duc d'), 204.
Aquitaine, 220, 221.
Aragon (roi d'), 253.
Aragou, Jean, 56.
Arbieu (d'), 207.
Arcachon, 222.
Ardorel, 262.
Arfons, T. 243 à 245.
Aribert, Laurent, 76.
Armagnac (d'), 232, 233, 302.
Arnaud, Astrugue, 38.
Arnaud de Murviel. V. Murviel.
Arnaut de Foncaynas. V. Foncaynas.
Arquier, 193.
Arribat, 271.
Arrufat, 77.
Arvengas, 235.
Arzac, 359.
Aspe, 91.
Asseczat (d'), 71.
Astier, Bernard, 37.
Astolfi, 333.
Astorc de Montfort. V. Montfort.
Astruc, 76, 271.
Astrugue, Peironne, 70, 165.
At, 171.
Aton, vte d'A., 177, 276.
Aubijoux (Cte d'), 35, 318 à 320, 342.
Audebaud, 240.
Audouin, chan., 108.
Augé, 299.
Aujubault, 1.
Aulard, 122.
Auriac (d'), 274, 276.
Auriol, 103.
Aurnola, 72.
Ausel, Guigo, 159.
Ausone, 3, 7.
Aussaguel, 41.
Aussillon (d'), 242.
Austor, 76.
Avalats (Les), T. 236.
Aveyron, R. 11, 16, 20.
Avezac, cap., 324 à 326.
Avignon, 34, 160.
Avilhac (Rixens d'), 82, 85, 160.
Avisac (Bernard d'), 31, 39, 149, 160.
Aymeric, 67.
Aymery, 233.
Aymon, 343.

## B

Bacconas (Las), T. 274.
Baillère, 122.
Baldi, 272.
Balesta, 304.
Banas, 28.
Baquié-Fossade, 221.
Bar (Jean de), 170, 171.
Barbaza, 257.
Barcelone, 43, 95, 203, 208.
Barcelonnette, 134.
Barieira ou Barrieira (La), R. 272, 274, 283.
Barral (Jean-Sébastien de), év. de C., 194.
Barrau ou Barreau, 72, 161, 181, 330.
Barrière (La), T. 275, 277. V. Barieira.
Bart, Jean, 203.
Bartes, not., 73.
Barthe, 18, 300, 339, 342.
Barthès ou Barthez, 30, 214.
Bartsch, 253.
Bascoul, c. d'A., 230.
Bastide, 53, 55.
Bastié, 61, 184, 188, 254, 255.
Bataille, 39.
Bataillier, 259, 264.
Batut, 117, 121.
Bauda, 273.
Baudières, 171.

Baudric, 30, 271.
Bayonne, 222, 271.
Beaucaire, 311, 312.
Beauvais, 35.
Beauvoir, 258.
Bécus, 43, 47 à 49, 113, 115, 223, 225, 226, 229, 288, 291.
Bélaval, 99.
Belavena, 68.
Bellefontaine (de), 263.
Bellegarde (de), 323 à 326.
Belle-Rive, T. 222, 223.
Bérangère, 276.
Béraud de Fargues, év. d'A., 84, 152, 170, 171.
Beraudes, 85.
Berbiguier (Jehan de), 344.
Bérengère, 160.
Berenguer, 73.
Bérenguier, 56, 182, 184.
Bergerac, 120.
Bergonho de Florenssa, 310.
Berla, Pierre, 271.
Berlan, T. 259.
Berlandia (La), T. 28.
Bermond, Marie, 123, 236.
Bernadotte, roi de Suède, 187.
Bernadou, Gabriel, 123, 300.
Bernard, 158, 290. (V. Avisac, Castanet, Marssalh.)
Bernard-Aton IV, 256.
Bernazoubre, R. 240.
Bernis (de), 71, 156.
Bernole, not., 82.
Bernoy (Pierre de), 319.
Bernuy (G. de), 35.
Berri (J. de), 28, 37.
Berry (Duc de), 235.
Bertrand, Jean, 148.
Bertrand de Got, 170.
Bès, 56.
Besons (de), 63.
Besséry, 77, 258.
Bestor, 39.
Bezelle, T. 222.
Béziers, 221. — Vte de, 252, 256.
Biard, 186.
Bias, 82, 272.
Biau, 195, 196. V. Buou.
Bigorre (sr de), 112.
Biot, 1.
Birbès, 115.
Biscay (Le), 362.
Bizanette, 208.
Bizos, 294.
Blacas, 273.
Blanc, 269, 314.
Blanchard, 8, 320.
Blanhac (de), 170.
Blatgé, 91.
Blaunoza, R. 73.
Blay de Gaïx (Bon G. de), 257, 258.
Bleys, Charles, c. d'A., 230.
Bloch, 9.
Blois ou Bloys, 214, 336, 343.
Blois (Eustache de), 252.
Boatier, 306.
Bocas, 38.
Bodin, Paul, 123.
Bodret (Arnault), 363.
Boece, 192.
Boisset-Glassac, 97, 98.
Boissezon, T. 128.
Boissière, 214.
Boisso, 268.
Boistel, 285.
Bona, 304, 306.
Bonacomba (Bernat de), 86.
Bonaguet (Jean de), 153, 154.
Bonassias, 80.
Bonastré, Bernard, 70.
Bondidor, R 24, 66, 69, 71, 72, 162, 272, 275, 283.
Bonhoure, 251, 257 à 261, 264, 265.
Bonis, 303, 310, 311.
Bonnal, 192.
Bonnat, 184,
Bonnay, 251, 255, 259 à 261, 263.
Bonne, 39 à 41, 71.
Bonnecombe. V. Bonacomba.
Bonnefoy (de), 223.
Bonnet, Jacques, 339.
Boquier, 169.
Bordeaux, 43, 95, 117, 153, 222, 294, 316, 363.
Bordelet, 67.
Borderyes, 343.
Bordes, 33, 67, 68.
Boreau, 114, 122.
Borel, 28, 164, 256, 259, 264.
Bories, 176, 275, 281.
Bornhe, 73, 306.
Borrel, 37.
Borret (B. de), 246, 247.
Bot, Johan, 28.
Botelha, 81.
Botet, 305.
Boucard, 100.
Boucheporn (de), 61.
Bouffard-Lagrange, 259.
Bougassara (La), T. 240.
Boune (Marguerite de), 202.
Bouquet de la Grye, 45.
Bourdasse (La), T. 284.
Bourdelle, 300.
Bourges, 95.
Boursery, 81.
Bouscairole, 41.
Bousquel, 62.
Bousquet, 196.
Boussac, 100.
Bouteille, 86.
Bouteiller, 43, 113.
Boyals, 54, 57, 99.
Boyer, 63, 84, 85, 117, 278, 322.
Boyer (Salvi de), 63.
Braco (de), 336.
Bracou, T. 90.

Branque, 214, 319, 320, 324 à 326, 335, 336.
Brassac, T. 47, 132, 133.
Breil de Pontbriand (Du), 205.
Bréthenou, 55, 56.
Bretols (de), 155.
Briatexte, T. 23.
Brinhac (Ramond de), 80.
Broa (de La), 31, 149, 270, 271, 283,
Broek, 186.
Brolhac (R. de), 37.
Broze, Amiel, 148.
Bru, 81, 305.
Brunet, 191.
Brunet (de), 106, 149.
Bruniquel, 11, 15, 20, 329, 360,
Brus (R. de), 85, 86.
Buade (Louis de), 52, 212.
Buisson, 56.
Bulliot, 238, 239.
Buola, 37.
Buou, 268, 275, 277, 278.
Burlats, T. 48, 69, 249 à 266. — (de) 252, 258, 260.
Buzet, 325.

## C

Cabié, 48 à 50, 64, 117, 182, 245, 256, 290, 295.
Cabrespine, 242.
Cabrol, 242.
Cadalen, T. 122, 132, 133.
Cadaux, 192.
Caen, 2.
Cahors, 298.
Cahuzac, T. 359.
Caillard, 298.
Cairel, 155.
Calandra, 306.
Calel (Le), T. 284 à 286.
Callières (de), 52, 212.
Calmels, chan., 107.
Calvet, 41, 70, 151, 304.
Calvières, 171.
Cambon, T. 148, 236.
Cambounès, T. 257, 284, 285.
Cambrai, 195.
Camchausier, 304.
Camiate (Bernard de), év. d'A., 170.
Caminade, 316.
Camortères (sr de), 330 à 332.
Campes (P. de), 34.
Candalobre, R. 241, 242, 245, 246.
Candeil, abb., T. 85, 106, 235.
Candesoubre. V. Candalobre.
Candèzes, 38.
Canet, 251, 259.
Capèle, 91, 103.
Capelle, 53, 55, 334.
Capmortères. V. Camortères.
Caraman, 103.
Caramaus (Jean de), 30, 159.
Caraven-Cachin, 22, 44, 48, 49, 64, 122, 227, 237, 241, 300.
Carayon, 233.
Carbonier, 322.
Carbonnières (Carles de), 220, 221.
Carcassonne, 44, 49, 74, 84, 101, 162, 170, 242, 244, 256, 307 à 309. — (Vte de), 253, 256, 307 à 309.
Cardonnac (sr de), 344.
Carlus, T. 340.
Carlus (J.), 123.
Carmaux, T. 128, 130 à 134, 292, 300.
Carme, 225.
Carpentier, 53, 54, 328.
Carras (Le), T. 264.
Carratier, 34.
Carrié, 254.
Carrière (La), T. 284.
Cartailhac, 364.
Casanova (de), 305.
Cassagnolles, 242.
Cassan, 32, 118.
Cassanhol, 196.
Cassini, 63, 222.
Castanet (de), 82, 83, 276, 280.
Castède, 315.
Castelana (Peire), 86.
Castelnau, T. 344.
Castelnau (de), 38, 211.
Castelnau d'Arbieu (Bon de), 46, 207.
Castelnau-de-Montmiral, T. 52, 58, 59, 194 à 196, 316, 364.
Castelnaudary, 5.
Castelpers (de), 106, 149, 260.
Castelviel (Le), T. 71, 275, 364.
Castrais (Le), T. 47, 161, 251, 254, 298.
Castres, T. 9, 15, 34, 51, 60, 83, 95, 98, 123, 128, 130 à 133, 161, 170, 233, 234, 257, 249, 251, 254, 256 à 261, 264, 284, 297, 300, 307, 327, 328, 363. — *Ev.*, 69, 84, 194, 232, 233, 258. — *Saint-Jacques de Villegoudou*, 260, — *Musée*, 124, 251. — *Abbaye*, 255. — *Collège*, 51, 59, 60. — *Saint-Benoît*, 256. *Diocèse*, 60, 120, 240, 256. — *Arrt*, 126 à 128, 131, 132. — *Comté de*, 256, 257.
Castries (de). V. La Croix.
Catala. V. Cathala.
Catel (de), 321.
Cathala, 56, 95.
Caubert, 148.
Caucalières, T. 284, 286, 287.
Caudaureille, 343.
Caulet (de), 344.
Caunette (La), 242, 243.
Causac (P. de), 304.
Caussé, 230, 364.
Caussels (Le) R. 26, 178, 179.

Cavalarié (La), T., 237.
Cavalery, 69.
Cavalié, 113, 220, 223, 226, 235, 288.
Cavalier, 335.
Caylou, 54.
Caylus (sr de), 259.
Cayrou, 43.
Cazelles (Huc de), 278.
Cazeneuve, 148.
Cazères, 307.
Cécile de Provence, 256, 257, 262.
Celarier, 149, 305.
Celet, 70, 148, 151, 304.
Cepet (de), 335, 336.
Céré, 38.
Cestan, 192.
Cestayrols, T. 229, 359.
Cezerais, 323.
Chabbert, 177.
Chaines, 30.
Chalmandrier, 24.
Chambert, 277.
Champion, 83.
Changey (Hugues de), 159.
Chantilly, 11.
Charcot, 289.
Charlemagne, 166.
Charles le Chauve, 84, 156, 158, 161. — Charles VI, 291. — VII, 232, 291. — VIII, 153. — IX, 225, 226, 314.
Charrat, 57.
Chartres, 47.
Chastenet de Puységur (de), 71, 90, 95, 219.
Chatbert, c. d'A., 178.
Chateauneuf (de), 317, 319 à 321, 324 à 326. — V. Castelnau-de-Montmiral.
Chauffard, 221.
Chaumont (Hte-Marne), 44, 45, 48, 113, 221, 290.
Chauvigny, 295.
Chauvin, 121.
Chavaignac (Jehan de), 339.
Chemineau (Grotte du), T. 284.
Chipoulet, 225.
Choiseul (de), arch. d'A., 66, 177, 298, 358.
Ciron (de), 168.
Citou, 242.
Clari (de), 168.
Claude-Bernard, 290.
Clausade, 56, 193. — (de), 182 à 193, 291, 298, 359.
Clausel, Pierre, not., 55.
Claux (Le), T. 275.
Clément V, pape, 170, 258.
Clergue, 30, 80, 82, 304.
Cliqui (Bertran de), 181.
Clos, 49, 122, 182, 225.
Cochart, Judith, 294.
Codonh, 70.
Col, 178, 363.
Colas, 76, 77, 80, 83.
Collet, 211.
Combefa, T. 222.
Combes, 225.
Combettes (Roch de), 55.
Combret (Bernard de), év. d'A., 278.
Comminges (Ev. du), 161.
Compayré, 254, 299.
Condé, 250, 260.
Condel, T. 101.
Condey (Vte de), 340.
Constance II, emp., 115, 116.
Constance, 252, 254, 255, 257, 262.
Constantin, emp., 115, 116.
Constantin III, emp., 116.
Copenhague, 192.
Corbière, 50, 124.
Cordes, T., 15, 43, 47, 48, 117, 128, 132, 133, 227, 236, 295, 297, 363.
Cordier, 245.
Cordonnat, 70.
Cornus, 306.
Cornusson (de), 339.
Cornwallis, 206.
Coste, 38.
Costecaude (de), 320, 333, 339.
Costecaude Saint-Victor, 95.
Cota, 78
Cotoli, V. Coutouli.
Coueslant, 298.
Couffouleux, T. 90, 91, 181, 325.
Court, 221.
Couserans (Le), 45, 51, 221, 227, 293.
Coutouli, 38, 40, 270.
Couzi, 151, 160.
Coydurier, 82.
Cozel (Guill. del), 37.
Cozi. V. Couzi.
Cransac, 32.
Crapelet, 191.
Crispus, emp., 116.
Cros, 364.
Crotz (de La), not., 34.
Crozat ou Crouzat, 166, 170.
Crozes, 105, 152, 169, 254, 297.
Cuers, 46, 208.
Cunac, T. 236.
Cunh (Guill. de), 182.
Cuq, 308.
Cuq, T. 132, 133.
Cuq-Toulza, T. 47.
Cuxac-Cabardès (Aude), 243.

## D

Dacié, 324.
Dagues, 57.
Daguilhon-Pujol, 220.
Daguin, 44.

Daiga, 170.
Daillon du Lude, év. d'A., 56, 218, 222.
Dalause C. (de Clausade), 191.
Dalbière, 219, 339.
Dampiac, 170.
Dampville (Mal de), 327, 328.
Dandinet, 345.
Danis, 306.
Danos, 35.
Daunis, C. d'A., 177, 178.
Dauzats, 251.
Davantès, Pierre, 182.
Debar, 70.
Debat-Ponsan, 124.
Debled, 320.
Decamps, 326.
Decazes, 71.
Decibaud, 56, 214.
Declès, 37, 177.
Defos, 82.
Degras, 55.
Deigua, 319, 339.
Delacosse, 56.
Delagarrigue, not., 56, 214.
Delaronde, 345.
Delasale, 218.
Delaunay, 191.
Delbosc, 82.
Delbruelh, 41.
Delcros, 57.
Delecouls, 165.
Delherm, 56, 57, 99, 214, 319, 321 à 323, 325, 327, 329, 331 à 335, 337 à 339, 342, 345.
Delisle, Léopold, 43.
Delmas, 214.
Delpas, 193.
Delpech, 93.
Delpuech, 235.
Delsol, 57.
Delsolier, 164.
Deltel, 222, 223.
Demiau, 43, 47 à 49, 113.
Denayrolas (Huc), 36.
Denis, 39, 80, 161.
Depeyre, 56.
Derripis, 107, 108.
Desjardins, 238.
Destrem, 124.
Devasun, 305.
Devic, 252.
Devors, 214.
Diane de Poitiers, 263.
Dieche, 218.
Diez, Friedrich, 253.
Doat, 43, 123, 157, 220, 235, 242, 258, 274, 292, 363.
Dominique de Florence, 162.
Donadieu, 28, 282, 305.
Donadou, 57.
Donazam, 278.
Donnazac, T. 359.
Dorat (Le), 295.
Dorde del Poget, V. Poget.
Douais, 35, 83.
Doumergue, 51.
Dourdou, 56.
Dourgne, T. 132, 133, 245.
Drulhe, C. d'A., 230.
Drulhet ou Druilhet (de), chan., 108.
Dubois, 36.
Ducange, 107, 168, 311, 312.
Ducel, 55.
Dufaug, 182.
Dufour, 37.
Dugourc, 121.
Duguay-Trouin, 203.
Duguesclin, 180.
Duguessa, 86.
Dujardin-Beaumetz, 299.
Dumas, 49, 53 à 57.
Dumège, 26, 27, 152, 157, 164.
Duméril, 1.
Du Pré (Galiot), 235.
Dupuy, 71, 79, 99, 235.
Duquesne, 203, 204.
Duran, 151.
Durand-Ruel, 44.
Durrbach, 364.
Dusolier, Pierre, 214.
Dussault, 203.

## E

Ebesfeld, 253.
Ebrard, 52, 88, 89, 99.
Egoute (Mart), 191.
Elbène (d'), év. d'A., 55, 78, 83, 217, 218.
Emerada, 281.
Emery, 233.
Engasc, T. 284.
Engilbert ou Enjilbert, 77, 271.
Enjalbert, 75.
Enlart, 250.
Ensire, T. 284.
Ermengaud, cte d'A., 166.
Ermite (Grotte de l'), T. 284.
Esbaldit, Johan, 76.
Escoussens (Sgrs d'), 240.
Escarlhan (Guill. d'), 37, 41.
Espérandieu, 251.
Espinassotte, 241.
Essegnat, 160.
Estabiale, 276.
Estabrun (Grég. d'), 306.
Estadieu, 175, 255.
Este (d'), 317, 318, 320.
Estève, 79, 84, 271.
Estrées (d'), 203.
Estruc, 73.
Etenduère (de l'), 207.
Eudes, cte de Toulouse, 166.
Eustache de Blois, 252.
Evrie (Ev. d'), 149.

## F

Fabre, 80, 155.
Fajas, 304.
Falguière, 92 à 100.
Falguière-Clausade, 96.
Faragouse (sr de), 317.
Faral, 304.
Farenc, 270, 271.
Fargues (de). V. Béraud et Notre-Dame.
Faro (Gualhart del), 306.
Faure, 57.
Fauré, 52, 88 à 103.
Faurin, 259, 260, 264.
Favarel, 162.
Favaria (de la), 28, 273, 283.
Fenasse, 171.
Fendeille (La), T. 284, 285.
Fenelone (de), 344.
Ferray, 67.
Ferrières (Bon de), 261.
Feuga, 236.
Fezembat, 196.
Fiac, T. 363.
Figiac (Pierre de), 339.
Fischbacher, 59.
Fleury (Cte de), 236.
Fleyres, 93, 95.
Florence, 310, 311.
Florenssa (de), 310.
Flottes, 223.
Foissac, 221.
Foissenx (de), 158 à 160, 169.
Foix (Ariège), 160, 256, 300. — (de), 159, 233, 239, 302.
Foncaynas (Arnaut de), 272.
Fon Croza (Bec de), 82.
Fongrave, 325, 338.
Fons Bleaudi, 248.
Fonsjehan, 344.
Fontainebleau, 11.
Fontaines, 34, 148.
Fontbenoit (Raym. de), not., 233.
Font-Brandesque, T. 284, 287.
Fontenoy, 205.
Fontès, 38.
Fontiès (Aude), 243.
Fontmoulié, T. 343.
Fonvieille (de), 71, 205.
Forabosca, 282.
Forbin, 203.
Forestié, 303, 310, 311.
Forge-Haute de St-Denis (La), 243.
Fornier, 311.
Fort, sgr d'Escoussens, 240.
Fortanier, 28.
Fournel, 1.
Foys, T. 148, 160.
Foyssenx (de). V. Foissenx.
Foyx, cap., 327.
Fraisse (Le), T. 237.
Fraissine, 56, 57.
France, Gaillard, 171.
François Ier, 225, 226.
Frausseilles, T. 359.
Frescati, T. 364.
Fromentoza (Brenguieira), 160.
Frontenac (Cte de), 52, 207, 212.
Frotaire, év. de Nîmes, 158.
Frotart (Ramond), not., 39.
Frotier, év. de Nîmes, 177.
Frottier, 159.
Fumet (Peire), 149, 304.

## G

Gabriac (R. de), 270.
Gaches, 259, 260, 264.
Gaffiers, 299.
Gaida, 50, 51.
Gaillac, T. 5, 9, 10, 12, 15, 18, 19, 21, 23, 47, 121, 126 à 128, 130 à 133, 192, 194, 292, 300, 314 à 316, 320 à 322, 325, 330, 332, 338, 339, 342, 360, 363. — *St-Michel*, 363.
Gaillac, 49, 80, 81, 160, 291, 360.
Gaillard, 106, 108, 109, 183.
Galx (de Blay de), 257, 258.
Galart (Pierre de), 277.
Galaube (La), 243, 244.
Galaup (de), 108, 209.
Galco, 74, 85, 181, 278.
Galien, 7, 22.
Galiot du Pré. V. Du Pré.
Galtier, 54.
Gap, 46, 290.
Garcias, 171.
Garcie, 246, 278.
Garczynski, 50.
Garigas, 304.
Garnier, 41, 202, 304.
Garonne (la), R. 13.
Garrengau, 38.
Garrigues, 28, 30, 33, 41, 74, 76, 86, 147, 148, 160, 276.
Garsie, 83.
Garsinde, 49, 166, 256.
Gasc, 173.
Gasquet, 76.
Gaston Phébus, 160.
Gaubert, 56, 57, 177.
Gaudetru (Dorde), not., 30, 305, 307 à 309.
Gaujon, 225.
Gaulène, T. 73.
Gausbert de Lescura, 30.
Gautrand, 48.
Gavoulde, 214.
Gayet, 45.
Gayraud, 57.
Gazaignes, c. d'A., 230.
Geissa, 174.
Gênes, 310.

Genssane (de), 62 à 64, 238, 243, 245.
Geoffroy. V. Saint-Hilaire.
Gérard, év. d'A., 28.
Géraud, de Burlats, 258.
Germond, de Burlats, 258.
Gibrac, 192.
Gieusa, 174.
Gineste, 93.
Ginolhac (de), 323.
Giroussens, T. 3, 67, 95, 159, 325, 326.
Giscard, 214.
Gitardo (Jacob de), 311.
Glises, chan., 106.
Godalhesa, 76.
Godière, 162.
Godron, 1.
Golfier, 85, 178, 181, 271, 273.
Gordon, 39.
Gorgal, cap., 301 à 303, 306, 307, 310.
Gorsse, 85. — (de), 168.
Gothembourg, 192.
Goubault, 286.
Goût, Paul, 251.
Gouzy, 3, 95, 299.
Grail, chan., 108.
Grandis (de), 260, 261.
Granval, 277.
Gras, 79.
Grasse, 208, 234.
Grasset, 40.
Gratha, 148.
Graulhet, T. 46, 47, 128, 130 à 133, 202, 233, 255, 361, 262.
Grazac, T. 338.
Grégoire de Tours, 176.
Grenoble, 46, 290.
Gresas (de), 147, 148.
Grésigne (La), T. 297, 359.
Grèzes, 147, 148.
Grezac, 334, 340.
Grimaud, 48 à 50, 220, 223, 358, 360.
Grisolles, 324.
Groz, 315.
Gualhart del Faro, 306.
Guary, cap., 319, 336.
Guédy, 123.
Guénot, 259, 261.
Guérin, 100.
Guernou, 57.
Gueysse, 80, 174.
Gui ou Guy, 39, 40, 83, 161, 175, 256, 270, 271, 304.
Guibert, c. d'A., 180.
Guido, Bernard, 256.
Guila, 23.
Guilabert, 305, 344.
Guilhot, 304, 331.
Guillaume, év. d'A., 159.
Guillaume, ab. de Candeil, 106.
Guilloteau (de), 110.
Guimet, 45, 289, 293.
Guina, 40.
Guionet, 148.
Guiral, 67.
Guiraut, 67.
Guiscart, 160.
Guise, 74. — (Cal de), 112.
Guisquel, 305.
Guitalens, T. 202, 208.
Guitbert, 76.
Gutel, 81.
Guyot, 43, 47, 50, 113, 220, 223.

## H

Hambourg, 95, 192.
Hamelin, 122.
Hautpoul (Sgr d'), 39.
Hélias, chan., 30.
Héliaud, 345.
Helic la Longua, vicTesse, 165.
Hermet, ab., 364.
Hervey, Mary, 49.
Hess, 43, 50, 52, 113, 220, 236, 288, 358.
Hippocrate, 22.
Holandre, 1.
Holbein, 49.
Hospitalet (L'), 364.
Houssaye, Henry, 114.
Hozier (d'), 235.
Huc, 234.
Humbert, cap., 235.
Humbolt, 1.

## I

Ichanson, 149.
Iles (Henri des), 180.
Innocent II, pape, 156. — XII, 229.
Isarn, 274.
Issarnit, 38.
Issernet, 288.
Itier, 271.

## J

Jallenques (de), 345.
Jaucem, Vital, 218.
Jaurès, 123, 299, 361, 362.
Jaybert, 99.
Jean ou Jehan, 176, 214, 328, 336.
Jean le Bon, 362.
Jean XXII, pape, 256, 258.
Jean de Lévis, 302.
Jean de Poitiers, 302.
Jeanroy, 223.

Jeleia Johana, vtesse, 165.
Joanne, 61.
Jolibois, 26, 27, 43, 48, 50, 52, 60, 113 à 115, 117, 122, 156, 173, 220, 223, 225 à 229, 231, 237, 240, 241, 251, 255, 256, 261, 263, 276, 288, 290, 292, 295 à 300, 310, 313, 358 à 360.
Jonquière (de la), 46, 47, 52, 202 à 212.
Jordan, 114, 122.
Jorda ou Jourda, 164, 181.
Joubert, 192.
Joubin, 358.
Joulin, 46.
Joyeuse (de), 170, 320, 323, 325, 328, 335, 336, 338, 340, 344.
Jugesse (Alazays), 160, 278.
Julia, 314.
Julien, 50.
Julien l'Apostat, 116.
Jullian, Camille, 294.

K

Karnak, 45.

L

Labastide, T. 235.
Labastide (Sr de), 321, 344.
Labastide-Dénat, T. 225, 294, 297, 298.
Labastide-Rouairoux, T. 128.
Labatut, 57.
Labergerie, 96.
Labessière-Candeil, T. 85.
Laborde (de), 258.
Laborie, cap., 336.
Labruguière, T. 47, 117, 132, 133, 244, 260.
Lacabarède T. 240 à 242.
Lacaune, T. 48, 132, 133.
Lacaze T. 29, 233.
Lacombe, 225, 243 à 245.
La Côte ou La Coste T. 61 à 64.
Lacroisette, 260.
Lacroix, 26, 43, 52, 115, 358.
Lacroix (Ramon de), 271.
La Croix de Castries (de), arch. d'A., 106, 110, 218, 219, 231.
La Crotz (de), not., 34.
Lacroux, 43, 47 à 50, 113, 116, 117, 275.
Lacrouzille, T, 281.
Ladin, T. 56.
La Fage (Jean de), 35.
La Fare (Jean de), 86.
La Fite Pelleporc, 95.
Lafontasse, T. 48.
La Galissonnière (de), 207.
Lagarde, 122.
La Gardie (Pontus de), 49, 50.
Lagrange, 250.
Lagrave (Fr. de), 39, 40, 68, 157, 271, 304.
Laguasquié (de), cap., 325, 326.
Lanondès (de), 278.
Lalana (R. de), 169.
Lamarque, 61, 64.
Landes (Jean de), 70.
Langlade, 170.
Langres (Hte-Marne), 45, 114, 228, 359.
Languedoc, 27, 40, 180, 221, 238, 241, 242, 245, 248, 251, 252, 255, 257 à 259, 264, 297, 302, 309, 313.
Lanta, 102, 338.
Lanternier, 292, 300.
Lapasse, 344.
Lapatut, 276.
La Peirouse (de), 239, 241.
Lapérouse (de), 47, 108, 209, 210.
Lapierre, cap., 330, 331, 333 à 335, 341, 342.
Lapierre (de), 170.
Laporte, 1.
Laprade, 243.
Laran, 266, 295.
Larivière (Ch. de), 114.
Laroche, 24, 26, 30, 32, 34, 36, 39, 66 à 68, 70 à 73, 75, 77 à 80, 82, 84, 86, 147, 150, 151, 153, 154, 155, 161, 163, 166, 167, 173, 267 à 269, 273, 277, 281.
La Roche-Flavin, 38.
La Rochelle, 259, 260, 291.
La Roqueboulhac (de), 219.
Larroque, T. 62 à 64, 290.
Lartigue-Dieu (Sgr de), 38.
Lasalle, 336, 338, 340.
Lasclottes, T. 362.
Laserra (G. de), 305.
Lasteyrie (Rob. de), 113, 228.
Lastours, 242, 243. — (de), 234.
Lator, cap., 341.
Laure, 50.
Laurent, 281.
Lauthier, 178, 179.
Lautrec, T. 128, 132, 133, 177, 232, 234, 259 à 261. — (de), 219, 233, 258, 298.
Lauzeral, 292.
Lavacaresse (de), 170.
Laval (P. de), 306.
Lavalette ou Lavallète (de), 46, 207, 317 à 324, 326, 338, 341.
Lavasière, T. 280.
Lavaur, T. 3, 9, 15, 23, 24, 29, 34, 47, 72, 77, 102, 103, 126 à 128, 130 à 132, 220, 221, 245, 260, 317, 332, 335, 339.
Lavedan (de), 331.
Lavergne, 192.

La Ville (G. de), 86.
Lay, 95.
Lebon, Henri, 192.
Lebreton, 9.
Leclerc, Michel, 294.
Lefèvre-Pontalis, 224, 294.
Legrain, 45.
Legrand, 314.
Leipzig, 253.
Lemay, 233.
Lenfant, 218, 317.
Lentinh, 74, 271.
Léo le Franc, 68.
Lescura (Gaubert de), 30.
Lescure, T. 222, 236.
Lespinace, 241, 246.
Lettes (N. de), 303.
Levasseur, 141, 146.
Lévis (Jean de), 302.
Lévy, 69, 149.
Licinius Ier, emp., 115.
Lille (Nord), 224, 293.
Limoges, 170.
Liozu, 44, 297.
Lisle, T. 49, 97, 98, 132, 133, 235, 291, 315, 320, 323, 328, 331, 332, 336, 338, 342, 360.
Littre, Alexis, 296.
Littré, 195.
Lobat, 41, 326.
Lobet, 30.
Locha, Dordé, not., 283.
Lodève, 49, 252.
Lombarde, 274.
Lombers, T. 257.
Lombers (Isarn), 82.
Lonc, 271, 304.
Londres, 49.
Longnon, 255.
Lopiac (de), cap., 320.
Lorient, 11.
Loubat, 123.
Louis VI, 252. — XI, 291, 292. — XIII, 260. — XIV, 53, 203. — XV, 206.
Louis de Lorraine, év. d'A., 112.
Louis-Philippe, 186.
Louisbourg, 207.
Lubeck, 192.
Lude (du). V. Daillon.
Lussac (Mazars de), 233.

## M

Mâcon, 46.
Madaule, 258.
Madrid, 361.
Maffre, 82, 91.
Magnas (Sgr. de), 211.
Maheu, 284 à 287.
Mahul, 242 à 245.
Maillart (Olivier), 153, 154.
Mailhac ou Maillac T. 63.
Malaga, 208.
Malause (Mis de), 29.
Malgaigne, 187.
Malheira (Helitz), 177.
Malier, 76.
Manald, év. de C., 232.
Manganaud, 32.
Manha, Jacme, 35.
Maraldus, év. de C., 332.
Marans (René de), 51.
Marceron, 228.
Marens, 79, 84.
Maret, chan., 110.
Mareux T. 95, 332, 337, 339, 342.
Margarides (Sgr. de), 41.
Marguerite, reine, 263.
Marin, Pierre, 99.
Marlavas, 273.
Marlhac, chan., 165.
Marlhaves ou Marliaves, 41, 181, 273.
Marmier, Xavier, 186.
Marolles (de), 203.
Marragou, 57.
Marseille, 222, 225, 228, 292, 294, 300, 359.
Marsenc, Jeanne, 38.
Marssac, T. 181.
Marssalh (Bernat de), 37, 76.
Martel, 165, 191.
Marti, 178, 222.
Martianne, sainte, 109, 111, 158.
Martilhac, 304.
Martin ou Martini, 9, 29, 100, 258, 278.
Martorell y Pena, 43.
Martres-Tolosane, 46.
Marturé, 254, 259.
Marty, 52, 89, 122, 124, 184, 225, 228, 229, 291, 295, 298, 300, 313, 314, 359.
Martys (Les), 243.
Maruelh ou Mareuil (Arnaut de), 252, 253, 263.
Marviel ou Marvoill. V. Maruelh.
Mas, 299.
Mas-Cabardès, 242, 243.
Massol, 61, 64, 245, 254.
Masson, 50, 113, 122, 223, 226, 228, 229, 288, 299, 300.
Massot, 214.
Mataro (Espagne), 208.
Matha, 23, 330, 331.
Mathan (Raoul de), 123.
Mathieu, 86, 251.
Matri, 168.
Mauduy, 1.
Maurel, 113, 177.
Maury (Pons), 70.
Maximien Hercule, emp., 115
May (de), 233.
Mayniel, 236.
Mazamet, T. 47, 49, 128, 130 à 133, 244.

Mazars, V. Lussac.
Mazens, 95, 98, 99.
Mazerolle, 233.
Melet, 270.
Meli, 41.
Médicis (Julien de), év. d'A., 69.
Mercadil. 181.
Meribo, 306.
Merlé, not., 37.
Metge, 240. — (Ant. de) 105, 106, 108 à 111.
Meyruelh. V. Maruelh.
Mezens, T. 90, 317, 325, 326, 336, 337.
Micaud, chan., 219.
Mieusement, 251.
Milhet ou Millet, 11, 323.
Milloué (L. de), 45.
Miquel, 55, 76, 93, 147, 148, 163.
Mirandol, T. 20.
Mirepoix, 302, 303, 306, 307, 309. — (Bon de), 302.
Mistral, 69.
Moissac, 256, 258.
Moles rieu, R. 160.
Molinier, 66, 252, 306.
Monald, év. de C., V. Manald.
Monbidou (Le), R. 24, 275.
Monclar, 48, 49, 113, 288, 358.
Mondi, 306.
Monès del Pujol (Gilbert de), 51.
Monestié, 229, 230, 288.
Monestiés, T., 47, 56, 132, 133.
Monge, 176.
Monnac (D. de), cap., 82, 161, 164, 305.
Mons, cap., 330.
Montagne-Noire (La), 237 à 248, 284, 286, 295, 298.
Montaigu (Jean de), 180.
Montalazac (Durand de), not., 79, 151.
Montauban, 15, 62, 63, 98, 205, 257, 332, 341, 342.
Mont-Beuvray, 238, 239.
Montbrun, 224, 258.
Montcabrier (de Peytes de), 210.
Montcalm-Gozon (de), 46, 208.
Montclar (de), 317.
Montcouyoul, T., 237.
Montdragon, T., 235.
Montesit, 305.
Montfa, V. Toulouse-Lautrec.
Montfort (de), 242, 257, 264.
Montmiral, 64, 133, 134 — V. Castelnau.
Montmorency (Duc de), 342.
Montmorillon, 295.
Montpellier, 114, 122, 186, 191, 256, 259, 289.
Montredon, T., 133, 134, 259.
Mont-Saint-Michel, 170.
Montsalvi, T., 81, 302.
Moracho, 306.
Moret, Alexandre, 113, 293.
Moreu, 320.
Moscalho, 149, 305.
Moulinié, 297.
Moziman, 113.
Muol, 34.
Murat, T. 128, 133, 134.
Murviel (A. de), V. Maruelh.

## N

Narbonnaise (Forêt), 241, 242, 245, 246.
Narbonne, 45, 293, 297, 298. — (Duc de), 252.
Nat, Jean, 37.
Nauzières, 251.
Navarre (Roi de), 340 à 342.
Naville, 45.
Nayral, 254.
Négrepelisse (Cte de), 322 à 324.
Nérelf (?), cap., 325.
Nesmond (Hri de), arch. d'A. 110, 218, 219.
Neveu (Richard), 83.
Nice, 91.
Nicolau, 41, 72, 271.
Nîmes, 177, 289, 293. — Ev. de 158, 177. — Vte de, 252, 256.
Noé (J. Mis de), 46, 207.
Nogaret, 342.
Nollet (de), 319.
Nostre-Dame (Jehan de), 253.
Notre-Dame de Fargues, 156, 170 à 173.
Nouguiès, 122, 298.
Noyrit, not., 363, 364.
Nuls (de), 39, 271.

## O

Olier, 147, 148, 160.
Olric, 155, 177.
Omont, 294.
Orban, T. 236.
Orléanais (l'), 45, 51.
Orts, 28, 30, 306.
Orvilliers (d'), 208.
Oudart, 209.
Oulier, 56, 214.
Oulmières, 71.
Owen (Richard), 1,
Ozelli, 192.

## P

Paganel, 91.
Pagès, 55 à 57, 324 à 326.
Pailhas, 298, 358, 359, 360.
Pais, 66.
Palhier, 38, 160.
Pampelonne, T. 47, 123, 132, 133.
Panat (de), 106, 149, 168, 219.
Panis, 299.
Panosa ou Panouse, 30, 70, 272.
Pantardié, 28.
Papailhau, 192.
Pardailhac (P. de), 46, 208.
Pardailhan (de), 208.
Paris (G.), 49, 223.
Paris, 44, 50, 59, 95, 105, 106, 109, 122, 125, 146, 184, 187, 191, 192, 202, 221, 233, 248, 284, 294, 295, 298, 300, 358, 363.
Parthenay, 181, 295.
Patinier 155.
Patou, 301, 304, 307.
Pau, 46, 236.
Paulel, 148.
Paulin (Vte de), 337.
Pausidonius, 22.
Pech, Gabriel, 123, 361.
Pélégry, 97, 98.
Pélissier, 58, 59, 363.
Pelleport V. Lafitte.
Pelletan, 361.
Pellico (Silvio), 184, 191.
Pendariès, 123, 363.
Penne, T. 360.
Perairols ou Pereirols, T 73.
Perié, 78, 233.
Perier (Guill. du), 38.
Périgueux, 339.
Perrier, Edmond, 123.
Perrodil (V. de), 192.
Pescaire, 70.
Petit, 343.
Petri, év. d'A. V. Pierre.
Petrinis, chan., 108.
Peyre (Guilhem), év. d'A. V. Pierre.
Peyrac (Aymeric de), 258.
Peyrolade, 242.
Peyronnet, 44, 49, 53 à 60, 219, 298, 358, 359.
Peyssou, 57.
Peytes (de) V. Montcabrier.
Pezeu, 123.
Pezous, 297.
Phébus (Gaston), 160.
Philippe le Bel, 241, 245.
Picard, c. d'A., 180.
Picart, 271, 304.
Picarel, chan., 108.
Picquigny (Jean de), 83.
Pierre (Guill. de), év. d'A., 67, 105, 106, 159, 181, 270, 274, 276.
Pigasse, 55 à 57.
Pigeron, 100.
Pigoreau, 192.
Pilet, 246,
Pitois, 219, 315.
Plancade, 56, 333.
Plantier, 196.
Plasse, 196.
Plieux (Pierre de), 41.
Poget (D. del), 165.
Poisson, 299.
Poissy, 248.
Poitiers, 48, 224, 288, 294, 309. — (de), 302, 307, 309.
Polier (Léon), 51.
Polymius, év., 158.
Polyphème (Gouffre de), T., 284, 286.
Pomayrolz (de), 336.
Pomeyrol, 242.
Pompadour (de), 11.
Pons, 151, 159, 274, 315.
Pont des Deux-Sœurs (Sgrie de), 242.
Pontbriand (du Breil de), 205.
Port (Del), 85.
Portal, 44, 48, 59, 117, 121, 146, 223, 225 à 228, 233, 235, 236, 288, 290, 291, 294, à 298.
Portes, 46, 86, 208, 300.
Pos (Duran), 306.
Pouderous, 219.
Poujade, chan., 219,
Poumarède, 12, 13, 15.
Poumayrol, 242.
Pous, ab., 49.
Poussin, 191.
Poussounenc, 57.
Poux, 51, 59, 60, 124, 278.
Pouzolles (Hérault), 9.
Pradal (Del), 147.
Pradals (Jean de), 164.
Pradel, 79, 161, 164, 256, 259.
Pradier, 82, 99, 101, 161.
Pré-Saint-Gervais, 124.
Prévost-Crocius, 191.
Prinhac, 270.
Privat, 27, 35, 40, 59, 248.
Probi, 83.
Prouho, Paul, 184.
Provence, 221, 252, 253.
Prunet, 37, 225.
Prunilhac, 177.
Puech, 41, 227.
Pujol (Monès del), 51.
Pujols (de), 149.
Puycalvel, T. 69.
Puycelsi, T. 23, 63, 64, 69, 81.
Puygouzon, T 81.
Puylaurens, T. 69, 128, 132, 133, 210.
Puysegur (Chastenet de), 71, 90, 95, 219.

## Q

Quasse (La), 334.
Québec, 46, 52, 205 à 207, 211, 212.
Quérard, 191.
Quercy, 180, 252.
Quérel, ab., 77, 213.
Quicherat, 250.

## R

Rabastens, T., 19, 49, 52 à 57, 77, 88 à 103, 122, 124, 128, 132, 133, 182, 185, 186, 188, 193, 213 à 219, 225, 228, 292, 295, 298, 313 à 345, 358, 359, 362. — (de), 108, 109, 157, 337.
Rabastens (Htes-Pyrénées), 182.
Raimond du Vintrou, 241.
Raimond VII. V. Raymond.
Raissiguier, 123.
Ramenc, 278.
Ramilho ou Ramilhou, 86, 301, 304, 307.
Randon, 180,
Rao (R. de), 151.
Rasez (Vte de), 253, 256.
Rata, 39.
Rausa, not., 29, 303.
Raust, T. 332.
Raymond V, cte de Toulouse, 108, 252. — VII, 296.
Raymond, vte d'Albi, 166.
Raymond (Frotard), 276.
Raymond-Roger, 253, 257.
Raynouard, 69, 163, 166, 168.
Rayssac, 28, 39.
Razimbaud, 299.
Réalmont, T. 47, 128, 132, 301, 303, 306, 307.
Rebieira, 76, 175.
Redon (Isarn), 77, 82, 177, 306.
Regambal, 38, 270, 271.
Regat, 305.
Regort, 39.
Reille, 299.
Renhas, 161, 164.
Resclause, 214, 219, 330, 335.
Rescote (La), T. 332.
Revel, 224.
Reynes, 76, 88, 332.
Ribalh, 81.
Ribieira. V. Rebieira.
Ribonel, 170.
Ricart, 178, 179.
Richelieu, 261.
Rieux, 49, 50, 113, 117, 220, 223, 226, 282, 290, 358.
Rieux (Gérard de), 330.
Rieux-Minervois, 49, 50.
Rigal, 184, 188, 192.
Rigaud, 52, 212, 305.
Rio-Janeiro, 203.
Rivière, 95, 162, 203, 205.
Rivières (de), 43, 46, 47, 50 à 52, 83, 105, 113, 194, 210, 211, 220, 223, 224, 226, 228 à 231, 234, 237, 288, 292, 294, 295, 298, 358, 359, 364.
Rixens d'Avilhac. V. Avilhac.
Robert, 93, 100, 149.
Robert (de), 84, 234.
Robertet, év. d'A., 233, 298.
Robi, 82, 86.
Rochechouart, 45, 113, 222, 225, 289, 294.
Rochegude (de), 253.
Rodez, 109, 161.
Rodière, 115.
Rodolphe, év., 38.
Roffianelle, 54.
Roger, 251, 257, 274.
Rohan (Duc de), 260, 261.
Rollan ou Rolland, 56, 99, 101, 147, 219, 319, 323.
Romanhac (Dorde), c. d'A., 179.
Romans, 292.
Rome, 110, 111, 156.
Ronel, T. 81.
Roquan, 57.
Roquecourbe, T. 47, 132, 133.
Roquefeuil (de), 168.
Roquelaure, 42.
Roquemador (de), 203.
Roquemaure, T. 90, 336.
Roquerlan, T. 244.
Roques, 231, 305, 343.
Roquier, 56, 57, 316.
Ros, Jean, 31.
Rossel, 37.
Rosny (Léon de), 290.
Rossignol, 58, 63, 88, 98, 121, 122, 182, 194, 235, 314.
Rouairoux, T. 242.
Roudat, 291.
Rouen, 226.
Rouergue (Le), 46, 63, 208. — Cte de, 252.
Rouquès, 95, 99.
Roustan, Laurent, 362.
Roux, 316.
Rouzières, Pierre, c. d'A., 231.
Rozet, 57.
Rupin, 256, 258.
Ryswick, 203.

## S

Sabatier, 39, 233, 244.
Sabin, 283.
Sadoul, Ant., not., 56.
Saffroy, 124.

Sahuc. 120.
Saint-Affric, év. de Comminges, 161.
Saint-Affrique, T. 161.
Saint-Amans, T. 47, 234, 307. — (de) 246.
Saint-Amans-Soult.T.128,132,133
Saint-Amarand, 109 à 111.
Saint-André, 111.
Saint-Antonin (T.-et-G.), 318, 324, 343.
Sainte-Carissime, 109.
Saint-Christophore, 111.
Saint-Clair, év. d'A., 110.
Sainte-Cécile du Cayrou, T. 361.
Sainte-Constance, 110, 111.
Saint-Crambary, T. 332.
Saint-Daunis (Berthomiau de), 85.
Saint-Denis, 243, 245.
Saint-Dominique (Grotte de), T. 284.
Saint-Emilion, 222.
Saint-Etienne de Terrabusset, T. 47.
Saint-Félix de Valentia, 111.
Saint-Félix (de), 210, 235.
Saint-Ferréol, 4, 8 à 11, 20.
Sainte-Foy, 110, 111.
Sainte-Gemme (Raym. de), 69, 258.
Saint-Généroux, 295.
Saint-Geniès, T., 332.
Saint-Georges, 110, 111.
Saint-Gervais (Hérault), 120.
Saint-Géry, T. 325. — (de), 219.
Saint-Gilles (Cte de), 252.
Saint-Girma (Ph. de), 268.
Saint-Hilaire (Geoffroy), 1.
Saint-Hippolyte, 98.
Saint-Jean, T. 362.
Saint-Jouin de Marnes, 295.
Saint-Juéry, T. 128. — (de), 165
Saint-Julia de Gras-Capou, 224.
Saint-Just, 110, 111.
Saint-Laurent, 111.
Saint-Louis, 288.
Saint-Marcellin, pape, 111.
Sainte-Martianne, 109, 111, 158.
Saint-Martin, T. 62, 63. — (de), 244.
Saint-Martin d'Amours, T., 339.
Saint-Nicolas, év., 111.
Saint-Paul, T., 29, 47, 132, 133.
Saint-Pétersbourg, 361.
Saint-Pierre (Philippe de), 277.
Saint-Pierre de Bracou, T., 214.
Saint-Pierre de Burlats, T., 249 à 266, 295.
Saint-Pierre de Moissac, 256.
Saint-Pons, 242, 258.
Saint-Pons de Thomières, 120.
Saint-Robert, T. 332.
Saint-Salvi, T. 360.
Saint-Savin, 295.
Saint-Sébastien, 222.
Sainte-Sigolène, 109 à 112.
Saint-Sulpice, T. 1, 3, 15, 128, 317.
Saint-Urcisse, T. 61 à 64, 290.
Saint-Vincent, T. 291.
Saissac, 243.
Salabert, ab., 69, 158, 194.
Sales, Pierre, 277.
Salgue, 271.
Saliès (de), 71, 205.
Salles, T. 242.
Salsignes, 243.
Salvagnac, T. 62, 133, 134, 214, 317, 321, 329, 337.
Salvan (Antte de), 205.
Salvandy (de), 187.
Salvanès en Rouergue, 257.
Salvatge, 28.
Salvi ou Salvy, 34, 104 à 112, 149, 176, 275, 278, 364.
Saly, dit Sieussa, 30.
Samaran, 58.
Sanctus-Primus, 110, 111.
Santi (Louis de), 35.
Santoul, 56, 214, 292.
Sarlaboucz, cap., 321.
Sarrasy, 30, 32, 36, 37, 39, 40, 42, 68, 70, 71, 76, 80, 83, 85, 149, 159, 161, 163 à 166, 168, 169, 173, 176, 179, 274 à 276, 280.
Sarraut, 299.
Saunal, 269, 276.
Saunalha, 79, 269.
Saurou, 43, 48, 50, 113, 220, 223, 226, 229, 288, 292, 358.
Saury, 343.
Saussenac, T. 236.
Saussolène, 30, 73, 74.
Sauvage, ab., 166.
Saval, 44.
Sauveterre, T. 242.
Sauzède, 299.
Sauzière (La) T. 362.
Sauzière-Saint-Jean (La) T. 362.
Savi ou Savy, 56, 79, 160, 276.
Savinh, 149.
Schœbel, 290.
Sebaynes, not., 363.
Sébille, 122.
Ségui, 148, 306.
Seignan (Sr de), cap., 322, 323.
Selves, 277.
Sénégas (de), 149.
Ser (P. del), 275.
Seran, T. 230.
Séré, 230.
Sérieys, 37.
Serre-Haute, 244.
Sévérac, 103.
Seviès (Boa de), 170.
Sèvres, 363.
Sidobre (Le), T. 249, 251, 259, 284, 298.
Sieias (Pos), 273.
Siguié, 251.
Simalh, 305.
Simon de Montfort, V. Montfort.

Sirier, 56.
Sivalh, 151.
Sixte IV, pape, 153.
Soelh, 178, 275.
Solié, 222, 223.
Solier (Du), 178, 317, 323, 327.
Solomiac (Gaubert de), 177.
Sorel (Agnès), 263.
Sorèze, T. 284 à 286.
Soubira, 160.
Souel, 359. — (de), 344.
Soulages, 226, 227, 235.
Soulassol, 95.
Soulié, 50.
Soupairac, 242.
Stainville. V. Choiseul.
Stockolm, 44, 184, 192.
Strozzi, év. d'A., 69.
Sudre, 114, 118, 122.

T

Taffanel (de), 46, 47, 52, 202 à 212.
Taillade, 299.
Taillefer, 164.
Talhafer, 39, 67, 179.
Tarn (Le), R., 1, 4, 6, 9, 11, 13 à 16, 18 à 21, 26, 165, 178, 181, 272, 319, 322.
Taulas, Pierre, 38.
Tauriac (de), 62, 63,
Taurines, 173.
Taylor, 254, 264.
Teillet, T. 300.
Ternay, 208.
Terre-Basse, 327.
Terssac, T. 159.
Testa, 241, 246.
Teulier, 34.
Teyssier, 43, 47 à 50, 65, 113, 114, 116, 119, 154, 201, 220, 223, 226, 229, 288, 290, 292, 357, 358.
Teyssonnières, 300.
Théron, 32, 299.
Thibaut, 163.
Thomas, 1, 5, 10, 19, 223, 297, 300, 305.
Thome, 70.
Thoré (Le), R., 284, 286, 287.
Tignariée (Grotte de la), T. 284.
Tissier, 297.
Titbal, 74, 75.
Tolsa ou Tolza, 41, 82.
Torsia, 158.
Toulon, 203, 208.
Toulousain (Le), 166.
Toulouse, 13, 29, 35, 38, 40, 44 à 46, 48, 49, 51, 59, 63, 67, 84, 91 à 93, 98, 101, 103, 110, 114, 121, 122, 152, 154, 168, 180, 184, 189, 191, 192, 207, 214, 221, 223, 225, 226, 236, 242, 244, 252, 253, 258, 259, 291 à 293, 309, 315 à 317, 319 à 326, 336, 338 à 340, 342, 359, 363, 364. — Ctes de, 108, 159, 166, 203, 252, 256, 274.
Toulouse-Lautrec (de), 44, 95, 182, 313.
Toulza, 56, 93, 95, 99, 182, 193.
Tournier, 227.
Tours, 235.
Toussaint, 123, 300.
Tranier, 61 à 64.
Trapas, chan., 164.
Traynier, 333.
Trebaille (La), T. 275 à 277.
Trencavel, 32, 38, 180, 253, 256, 257.
Trèves, 115.
Tricouillard, 263.
Trillou, 99.
Trouvé, 245.
Troy, Antonin, 363.
Trusse, 214.
Turci, 180.
Turquan, 129, 134, 137, 146.
Tussolas, 304.

U

Ulbac, 270.
Upsal, 192.
Urbain VIII, pape, 229.

V

Vabre, T. 132, 133.
Vaissète (Dom), 252, 253, 256 à 259, 261.
Vaissière, 38, 55, 164, 180, 181, 214, 219, 280, 328.
Valat, 251.
Valderiès, T. 47, 132, 133.
Valencas (P. de), 77, 180.
Valence, T. 47, 73, 132, 133.
Valence (Drôme), 46, 290.
Valenciennes (Nord), 134.
Valette ou Vallète, 38, 70, 76, 77, 304, 323 à 326, 330, 332.
Vallot, 1.
Valmagne, 71.
Vaour, T. 47, 133, 134, 359.
Valterus (Guilh. Petrus), év. d'A., 27.
Vaudreuil (de), 52, 207, 212.
Vedel, 159.
Vendemiaire, 151.
Ventadour (duc de), 78.
Verdussa, 67.
Vère (La), R. 359.

Vernhet, 148, 151.
Vernoy (de), 35.
Vescomte, chan., 165.
Vezi, cap., 336.
Viala, 265.
Viaur (Le), R. 19, 20, 44.
Vidal, 28, 35, 40, 42, 50, 52, 57, 87, 113, 115, 116, 122, 181, 220, 222, 223, 225, 226, 229, 233, 235, 283, 288, 290, 292, 294, 297, 312, 358.
Vidal de la Blache, 45.
Vielheris, cap., 335.
Vielmur, T. 132, 133.
Vierne, 37, 151, 283.
Vieusseux, 191.
Vieux, 39.
Viguier, 27, 40, 148, 179.
Villandrando (Rodrigue de), 173.
Villarzel, 50.
Villefranche, T. 47, 132, 133, 362.
Villefranche de Rouergue, 47, 208, 228.
Villemur, 333, 341.
Villeneuve (de), 219, 327.
Vimot, 191.
Vindrac (sr de), 344.
Vinhas, 148.
Vinel, 55, 317, 327.
Vintrou (Le), T. 241. — (de), 241, 246.
Viollet-le-Duc, 250.
Vitalis, 70.
Vitrac (Bernard de), 271.
Vivens (Antte), 100.
Vivianus, év. de Rodez, 109.
Viviers, 46, 290.
Vogt, 1.
Volles, 338.

W

Wattier, 251,
Witt (Cornélis de), 44.

X

Xaintrailles (P. de), 173.

Y

Ylas (Enric de), 180.
Yversenc, cap., 325.
Yzaulx (des), 332.

ALBI — IMPRIMERIE NOUGUIÈS

7. 11 1903
INDEXED

ST-HUITIÈME ANNÉE N° 1 JANVIER-FÉVRIER 1903

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX TILDEN FOUNDATIONS
362466

# REVUE

HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

# DÉPARTEMENT DU TARN

(ANCIEN PAYS D'ALBIGEOIS)

FONDÉE EN 1875 PAR M. ÉMILE JOLIBOIS

PUBLIÉE SOUS LA

**DIRECTION DE M. JULES JOLIBOIS**

ET SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

TOME XX. — DEUXIÈME SÉRIE. — DOUZIÈME ANNÉE

BUREAUX DE LA *REVUE*

ALBI

42, Avenue Villeneuve.

## SOMMAIRE

A. Caraven-Cachin. — *Quelques notes sur la Faune icthyologique du département du Tarn.* 1

Aug. Vidal. — *Les vieilles rues d'Albi.* 23

*Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.* (Séances des 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre 1902). 43

Ch. Peyronnet. — *Documents sur les anciennes Confréries de Rabastens d'Albigeois.* 53

*Bibliographie.* — C. P. *La croix de Castelnau de Montmiral.* — L. R. *Histoire du Collège de Castres depuis les origines jusqu'à nos jours.* 58

---

***La Table des matières de l'année 1902 paraîtra prochainement et formera un fascicule spécial avec le compte-rendu des fouilles du Marché couvert d'Albi.***

---

Les prochains numéros de la *Revue* comprendront :

Arthur Batut. — *Etude sur le clocher de Labruguière.*

Baron de Rivières. — *Inventaire des reliques de la Collégiale Saint-Salvy à Albi (1725).* — *Les grands marins de l'Albigeois : Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de la Jonquière.*

Emile Marty. — *Correspondance du Commissaire du Directoire exécutif de Rabastens.*

A. Gaillac. — *Objets de l'âge de bronze découverts aux environs de Lisle-sur-Tarn.*

Casimir Lauzeral. — *L'insurrection de ventôse an II, au sujet des grains, à Rabastens.*

Aug. Vidal. — *Excursion à Milhars (le château ; le dolmen inédit ; le cimetière des Anglais).* — *Extraits des arrests notables de La Roche-Flavin.* — *Armement d'une compagnie d'arbalétriers albigeois, en 1360.*

Lacroix. — *Le Puy Saint-Georges (avec planche).*

Emile Rieux. — *Une lettre inédite de Lamartine.*

Divers. — *Les fouilles du Marché couvert à Albi.* — *Le Folklore Albigeois.*

---

**La Direction de la Revue rappelle à ses lecteurs que les auteurs des travaux insérés dans cette publication sont seuls responsables des théories scientifiques, philosophiques ou historiques émises dans leurs articles.**

---

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé à M. Jules Jolibois, chef de division à la Préfecture du du Tarn, directeur de la *Revue*, 42, Avenue Villeneuve, Albi (Tarn).

**Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant la région, dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la *Revue*.**

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

La *Revue du Tarn* paraît tous les deux mois par livraisons de trois à cinq feuilles de seize pages

Chaque année forme un volume terminé par des tables alphabétiques.

**Prix de l'abonnement : 10 francs par an**

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et se paient d'avance; ils continuent, à moins d'avis contraire de la part de l'abonné.

**Après le 1er mai, il est fait traite par la poste, avec augmentation de cinquante centimes pour frais de recouvrement, sur les personnes qui, à cette époque, n'ont pas encore payé leur abonnement.**

---


# ARCHIVES HISTORIQUES DE L'ALBIGEOIS

PUBLICATION SPÉCIALE PÉRIODIQUE

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

*Fascicule 1er.* — **Cartulaire des Templiers de Vaour,** publié pour la première fois par MM. Ch. PORTAL et Edm. CABIÉ, avec introduction, table alphabétique des matières et un fac-simile en phototypie. 1 vol. in-8°, XXIII-132 pages. Prix : **5** fr.

*Fascicule 2e.* — **Mémoires de Batailler sur les Guerres civiles à Castres et dans le Languedoc, 1584-1586,** publiés pour la première fois par M. Charles PRADEL, avec Préface et Index des noms propres, 1 vol. in-8°. Prix : **4** francs.

*Fascicule 3e.* **Suite des Mémoires de Gaches, 1610-1620,** publiés pour la première fois par M. Charles PRADEL, avec Préface et Index des noms propres, 1 vol. in-8°. Prix : **1** fr.

*Fascicule 4e.* — **Deux livres de raison (1517-1550)** avec des notes et une introduction sur les **Conditions agricoles et commerciales de l'Albigeois au XVIe siècle,** par MM. Louis DE SANTI et Aug. VIDAL, 1 vol. in-8°. Prix : **12** fr.

*Fascicule 5e.* — **Mémoires de J. de Bouffard-Madiane sur les Guerres civiles du duc de Rohan, 1610-1629,** publiés pour la première fois, d'après le manuscrit original, avec notes, variantes, pièces et documents inédits, par M. Charles PRADEL, 1 vol. in-8°. Prix : **7** fr.

*Fascicule 6e.* — **Droits & Possessions du comte de Toulouse dans l'Albigeois au milieu du XIIIe siècle,** documents publiés et annotés par M. Edm. CABIÉ, avec introduction et table alphabétique des noms propres. 1 vol. in-8°. Prix : **5** fr.

*Fascicule 7e.* — **Extraits de registres de notaires.** Documents des XIVe-XVIe siècles concernant principalement le pays albigeois, publiés par Ch. PORTAL, archiviste du Tarn, 1 vol. in-8°. Prix : **4** fr.

EN VENTE : à Paris, librairie Alphonse PICARD, 82, rue Bonaparte; à Toulouse, librairie Edouard PRIVAT, 45, rue des Tourneurs; à Albi, aux bureaux de la **Revue du Tarn,** 42, avenue Villeneuve. — Le 4e fascicule est également en vente à la librairie Honoré CHAMPION, 9, quai Voltaire, à Paris.

EN PRÉPARATION

Aug. VIDAL. — **Douze Comptes consulaires d'Albi du XIVe siècle.**

Th. BESSÉRY. — **Le livre des revenus du roi à Lavaur en 1272.**

Edm. CABIÉ. — **Chartes de la Commanderie de Rayssac.**

# LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

## EN CORRESPONDANCE AVEC LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

---

*Agen.* — Société d'agriculture, sciences et arts de Lot-et-Garonne.
*Alais.* — Société scientifique et littéraire.
*Avignon.* — Académie de Vaucluse.
*Avranches.* — Société archéologique, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.
*Bayonne.* — Société des sciences et arts.
*Béziers.* — Société archéologique, scientifique et littéraire.
*Caen.* — Société française d'archéologie.
*Cahors.* — Société des Etudes du Lot.
*Carcassonne.* — Société des arts et sciences.
*Carcassonne.* — Société d'études scientifiques de l'Aude.
*Chaumont* (Haute-Marne). — Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts.
*Digne.* — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.
*Foix.* — Société ariégeoise des sciences, lettres et arts.
*Gap.* — Société d'études des Hautes-Alpes.
*Langres.* — Société historique et archéologique.
*Mende.* — Société d'agriculture, sciences et histoire de la Lozère.
*Montauban.* — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
*Montauban.* — Académie des sciences, agriculture, belles-lettres et arts.
*Montpellier.* — Société pour l'étude des langues romanes.
— Académie des sciences et lettres.
— Société archéologique.
*Nancy.* — Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain.
*Nantes.* — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.
*Narbonne.* — Commission archéologique.
*Nîmes.* — Académie du Gard.
*Orléans.* — Société archéologique de l'Orléanais.
*Paris.* — Musée Guimet.
*Pau.* — Société des lettres, sciences et arts des Basses-Pyrénées.
*Perpignan.* — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
*Poitiers.* — Société des Antiquaires de l'Ouest.
*Rochechouart.* — Société des amis des sciences et arts.
*Rodez.* — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
*Romans.* — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Gap, Valence, Grenoble et Viviers.
*Tarbes.* — Société académique des Hautes-Pyrénées.
*Toulouse.* — Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Société archéologique du Midi de la France.
— Société des sciences physiques et naturelles.
— Société de géographie.

---

ALBI. — IMPRIMERIE NOUGUIÈS, 33, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Jy 21 1903

VINGT-HUITIÈME ANNÉE N° 2 MARS-AVRIL 1903

# REVUE

HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

# DÉPARTEMENT DU TARN

(ANCIEN PAYS D'ALBIGEOIS)

FONDÉE EN 1875 PAR M. ÉMILE JOLIBOIS

PUBLIÉE SOUS LA

**DIRECTION DE M. JULES JOLIBOIS**

ET SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

PARAIT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XX. — DEUXIÈME SÉRIE. — DOUZIÈME ANNÉE

BUREAUX DE LA *REVUE*

ALBI

42, Avenue Villeneuve.

## SOMMAIRE

Ch. Portal. — *La population du département du Tarn au XIXe siècle.* 125
Aug. Vidal. — *Les vieilles rues d'Albi* (suite). 147
Emile Marty. — *Biographie de Georges-Jacques-Amédée de Clausade.* 182
Baron de Rivières. — *Inventaire de l'église de Castelnau-de-Montmiral, 29 ventôse an II.* 194
C. Teyssier. — *Las rebeilladuros de Toni (Counte Albigès).* 197
Baron de Rivières. — *Les grands marins de l'Albigeois : Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de la Jonquière.* 202
— *Clément de Taffanel, id.* 207
— *Les épitaphes de quatre gouverneurs du Canada.* 211
Ch. Peyronnet. — *Documents sur les anciennes Confréries de Rabastens d'Albigeois.* 213
*Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.* (Séances des 20 mars, 8 mai et 12 juin 1903). 220
Baron de Rivières. — *Découverte à Albi d'une inscription du XVIIIe siècle.* 230
*Glanures historiques.* 232
*Chronique.* 235

---

Les prochains numéros de la *Revue* comprendront :

J. Laran. — *Notes sur Saint-Pierre de Burlats.*

Edm. Cabié. — *Forges et Moulins à fer de la Montagne-Noire du XIIIe au XVIIIe siècle.*

E. Marty. — *Délibérations des Conseils politiques de Rabastens.*

Arthur Batut. — *Etude sur le clocher de Labruguière.*

A. Gaillac. — *Objets de l'âge de bronze découverts aux environs de Lisle-sur-Tarn. — Le quartier de Saint Vincent, commune de Lisle-sur-Tarn, à travers les âges.*

Aug. Vidal. — *Excursion à Milhars (le château ; le dolmen inédit ; le cimetière des Anglais). — Extraits des arrests notables de La Roche-Flavin. — Armement d'une compagnie d'arbalétriers albigeois, en 1360. — A travers les lausimes de Saint-Salvi, XIVe-XVe siècles.*

Lacroix. — *Le Puy Saint-Georges (avec planche).*

Emile Rieux. — *Une lettre inédite de Lamartine.*

C. Teyssier. — *Lou Counte de Picorno.*

Masson. — *Sur quelques notes manuscrites d'un éphéméride de la première moitié du XVIe siècle.*

Divers. — *Le Folklore Albigeois.*

---

**La Direction de la Revue rappelle à ses lecteurs que les auteurs des travaux insérés dans cette publication sont seuls responsables des théories scientifiques, philosophiques ou historiques émises dans leurs articles.**

---

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé à M. Jules Jolibois, chef de division à la Préfecture du du Tarn, directeur de la *Revue*, 42, Avenue Villeneuve, Albi (Tarn).

**Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant la région, dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la *Revue*.**

INDEXED

VINGT-HUITIÈME ANNÉE N° 5 SEPTEMBRE-OCTOBRE 1903

# REVUE

HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

# DÉPARTEMENT DU TARN

(ANCIEN PAYS D'ALBIGEOIS)

FONDÉE EN 1875 PAR M. ÉMILE JOLIBOIS

PUBLIÉE SOUS LA

**DIRECTION DE M. JULES JOLIBOIS**

ET SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

PARAIT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XIX. — DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

BUREAUX DE LA *REVUE*

ALBI

42, Avenue Villeneuve.

## SOMMAIRE

Edm. Cabié. — *Forges et Moulins à fer de la Montagne-Noire du XIIIe au XVIIIe siècle.* 237

J. Laran. — *Notes sur Saint-Pierre de Burlats.* 249

Aug. Vidal. — *Les vieilles rues d'Albi* (suite et fin). 267

J. Maheu. — *Contribution à la flore obscuricole de France.* 284

*Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.* (Séances des 17 juillet et 23 octobre 1903). 288

*Bibliographie.* 296

*Chronique.* 299

---

Les prochains numéros de la *Revue* comprendront :

Dr B. Pailhas. — *De la présence du terrain crétacé dans le département du Tarn.*

Edm. Cabié. — *Maison à pans de bois, à Albi.*

E. Marty. — *Délibérations des Conseils politiques de Rabastens.*

Arthur Batut. — *Etude sur le clocher de Labruguière.*

A. Gaillac. — *Objets de l'âge de bronze découverts aux environs de Lisle-sur-Tarn. — Le quartier de Saint Vincent, commune de Lisle-sur-Tarn, à travers les âges. — La commune de Lisle sur-Tarn préhistorique.*

Aug. Vidal. — *Excursion à Milhars (le château ; le dolmen inédit ; le cimetière des Anglais). — Extraits des arrests notables de La Roche-Flavin. — Armement d'une compagnie d'arbalétriers albigeois, en 1360. — A travers les lausimes de Saint-Salvi, XIVe-XVe siècles.*

Lacroix. — *Le Puy Saint-Georges.*

Emile Rieux. — *Une lettre inédite de Lamartine.*

Ch. Peyronnet. — *Documents sur les anciennes Confréries de Rabastens d'Albigeois.*

C. Teyssier. — *Lou Counte de Picorno. — Lou Moulinie Christopho. — Lou Medeci de San-Salbadou. — Lou Couple Misèro.*

Masson. — *Sur quelques notes manuscrites d'un éphéméride de la première moitié du XVIe siècle.*

Divers. — *Le Folklore Albigeois.*

---

La Direction de la **Revue** rappelle à ses lecteurs que les auteurs des travaux insérés dans cette publication sont seuls responsables des théories scientifiques, philosophiques ou historiques émises dans leurs articles.

---

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé à M. Jules Jolibois, chef de division à la Préfecture du du Tarn, directeur de la *Revue*, 42, Avenue Villeneuve, Albi (Tarn).

Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant la région, dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la *Revue*.

INDEXED

VINGT-HUITIÈME ANNÉE N° 6 NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1903

# REVUE

HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

# DÉPARTEMENT DU TARN

(ANCIEN PAYS D'ALBIGEOIS)

FONDÉE EN 1875 PAR M. ÉMILE JOLIBOIS

PUBLIÉE SOUS LA

DIRECTION DE M. JULES JOLIBOIS

ET SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

PARAIT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XIX. — DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

BUREAUX DE LA *REVUE*

ALBI

42, Avenue Villeneuve.

## SOMMAIRE

Aug. VIDAL. — *Armement d'une compagnie d'arbalétriers albigeois, en 1360.* 301

E. MARTY. — *Délibérations des Conseils politiques de Rabastens.* 313

C. TEYSSIER. — *Lou Counte de Picorno.* 346

*Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.* (Séance du 27 novembre 1903). 358

*Chronique.* 361

---

***Ce numéro comprend la Table des matières de l'année 1903***

---

Les prochains numéros de la *Revue* comprendront :

Ch. PRADEL. — *Coutumes de la ville de Puylaurens au moyen âge.*

Dr B. PAILHAS. — *De la présence du terrain crétacé dans le département du Tarn.*

Edm. CABIÉ. — *Maison à pans de bois, à Albi.*

J. LARAN. — *Notes sur Saint-Pierre de Burlats* (suite).

Arthur BATUT. — *Etude sur le clocher de Labruguière.*

A. GAILLAC. — *Objets de l'âge de bronze découverts aux environs de Lisle-sur-Tarn. — Le quartier de Saint Vincent, commune de Lisle-sur-Tarn, à travers les âges. — La commune de Lisle sur-Tarn préhistorique.*

Aug. VIDAL. — *Excursion à Milhars (le château ; le dolmen inédit ; le cimetière des Anglais). — Extraits des arrests notables de La Roche-Flavin. — A travers les lausimes de Saint-Salvi, XIVe-XVe siècles.*

LACROIX. — *Le Puy Saint-Georges.*

Emile RIEUX. — *Une lettre inédite de Lamartine.*

Ch. PEYRONNET. — *Documents sur les anciennes Confréries de Rabastens d'Albigeois.*

C. TEYSSIER. — *Contes patois.*

MASSON. — *Sur quelques notes manuscrites d'un éphéméride de la première moitié du XVIe siècle.*

DIVERS. — *Le Folklore Albigeois.*

---

**La Direction de la Revue rappelle à ses lecteurs que les auteurs des travaux insérés dans cette publication sont seuls responsables des théories scientifiques, philosophiques ou historiques émises dans leurs articles.**

---

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé à M. Jules JOLIBOIS, chef de division à la Préfecture du du Tarn, directeur de la *Revue*, 42, Avenue Villeneuve, Albi (Tarn).

**Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant la région, dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la *Revue*.**